



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753200 2

Handwritten text, possibly a signature or name, appearing as a series of dark, connected strokes.

 TAA

ER
EF
DI
ER



MERCÛRE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI,

AVRIL 1748.



A PARIS,

Chés { ANDRE' CAILLEAU, rue Saint
Jacques, à S. André.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais,
JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
105

A V I S.

L A D R E S S E générale du *Mercur*e est
à M. DE CLEVES D'ARNICOURT,
rue des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint
Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions
très - instamment ceux qui nous adresseront
des Paquets par la Poste, d'en affranchir le
Port, pour nous épargner le déplaisir de les
rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître
leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays
Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e
de France de la première main, & plus promp-
tement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus
indiquée; on se conformera très-exactement à
leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M.
de Cleves d'Arnicourt, Comis au *Mercur*e
de France, rue des Mauvais Garçons, pour
rendre à M. de la Bruere.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE
DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

AVRIL. 1748.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

EXTRAIT D'UN MEMOIRE
*de M. Puzos, Directeur de l'Académie
de Chirurgie, lu à la Séance publique de
l'année 1747, sur la Digestion du Lait
aux enfans à la mammelle.*



'Abondance du lait qui se porte
aux mammelles des femmes quel-
ques jours après qu'elles sont ac-
couchées, les perfections qu'il y
acquiert, ses qualités prises dans la quint
essence des alimens des meres, marquen

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

bien que l'intention de la nature est de continuer aux enfans nouveaux nés le même aliment dont ils vivoient avant leur naissance; que toute autre nourriture, moins analogue à la délicatesse de leurs organes, peut leur être contraire, ou doit au moins les élever plus difficilement.

Cependant il s'en faut bien que ce lait de mere ou de nourrice, tout indiqué qu'il est par la nature, tout préparé qu'il paroisse pour nourrir l'enfant en l'état qu'il est, puisse encore s'allier à la masse des liqueurs qui le font vivre & croître de moment à autre; il faut que ce lait subisse dans l'enfant des changemens singuliers, il doit se convertir en fromage; ce fromage fait, doit être broyé, écrasé, détrempe & remis en fusion pour la plus grande partie, & c'est de ce liquide fromageux que se tirent les fucs nourriciers dont vivent les enfans à la mammelle.

Ce lait effectivement contient des parties qui seroient contraires aux fonctions auxquelles elles paroissent destinées, si les digestions ne trouvoient moyen de les écarter pour les employer ensuite à d'autres usages. Ce sont ces premières digestions du lait qui nous font connoître que quoiqu'il nous paroisse doux, crèmeux, léger; il contient des principes suscepti-

bles d'un si grand épaisissement & d'une dissolution si difficile, que le travail de la digestion est autant occupé à les rejeter comme inutiles, qu'à s'approprier ceux qui lui conviennent.

Ce qui est de singulier c'est que ce sont les parties du lait les plus suaves, celles qu'on prend avec plus de plaisir, c'est la pure crème que rejettent les premières digestions, & qu'elles destinent à former la plus grande partie des excréments.

Deux parties vont remplir le sujet de ce Mémoire. L'Auteur, qui auroit bien voulu les abréger, avoué sincèrement qu'une matière, aussi neuve & aussi intéressante, auroit pû dans de meilleures mains composer un traité qui paroît manquer à la Médecine pratique.

On verra dans la première partie la transmission du lait des mammelles dans la bouche de l'enfant, au moyen d'une mécanique à laquelle fournissent toutes les parties de la bouche; & qui toutes ensemble composent une espèce de pompe aspirante & foulante, tant pour la sucion du lait que pour sa déglutition; on parlera de ses diverses préparations, des différences sensibles qu'on remarque dans l'estomach entre le lait des mammelles sucé par le nourrisson, & le lait étranger bû par des enfans privés.

A. iij.

6 MERCURE DE FRANCE.

de leurs nourrices ; de l'estomach où se fait la premiere digestion , l'Auteur passe au lieu où se fait la seconde. , il en démontre le mécanisme , en suivant toujours la comparaison du lait naturel avec le lait étranger.

La seconde partie traitera du résidu des digestions laiteuses , nommé *Feces nutritivis* ou excréments ; l'Auteur prétend dédommager le lecteur du dégoût de son sujet par une application utile aux maladies des enfans , il en fait un abrégé pathologique , & il le met à la portée de tout le monde.

Il est surprenant , dit M. Puzos , que de tant d'Auteurs qui ont écrit sur la nature du lait , sur la façon de l'analyser , de le décomposer & d'en tirer des secours relatifs aux maladies , pas un n'ait parlé de la digestion du lait , pas un n'ait remarqué les différences du lait sucé au lait bû , qu'aucun d'eux n'ait distingué dans la décomposition du lait les parties propres à la nutrition & celles que la digestion porte au rebut.

Baricellus de lactis facultatibus & usu.

Pallierus Medicus Genev. de vera lactis genesis & usu.

Traëtatus de lacte Hyeronimi Acorombini , Medic. Patavi.

Lactis Physica analisys Autore Nardio.

Les Livres de ces Sçavans ne disant rien sur la digestion du lait, j'ai passé, dit l'Auteur, aux modernes les plus en réputation. Je n'ai pas plus gagné à parcourir *Verbeyen*, *Boerhave*, *Heister*, même son sçavant Commentateur *M. Senac*. Tous apprennent à décomposer le lait par différens agens, à apprécier ses vertus, mais rien de sa digestion, de ses changemens de forme, non plus que de la connoissance de ses excretions.

Trois parties constituent la matiere du lait; la crème, le fromage & le serum ou petit lait.

On sçait que ces trois parties ne se distinguent qu'après leur désunion, qu'elles se desunissent par le chaud, par le froid ou par le mélange de quelque acide.

L'expérience faite par le goût sur la douceur du fromage trouvé dans l'estomach à la suite du lait sucé, fait juger que le chaud & le repos seuls ont produit sa coagulation.

Les grumeaux moins liés, moins blancs & sentans un peu l'aigre, produits par le lait étranger bu, prouvent que quelque acide a eu part à leur formation: delà on doit conclure que le lait des meres ou des nourrices doit avoir des qualités bien supé-

§ MERCURE DE FRANCE.

rieures au lait de quelque animal que ce soit, sur-tout quand ce dernier sera pris après avoir été refroidi, gardé & presque décomposé.

Le lait tiré des mammelles par suction reçoit dans la bouche de l'enfant une préparation très-favorable à la première digestion qui doit se faire dans l'estomach: il y est coupé par une abondante salive que l'action de la pompe aspirante & foulante fait couler de toutes les parties de la bouche, il est rendu plus fluide, & il trouve dans ce liquide auxiliaire un secours contre les aigres au moment de sa coagulation.

Au contraire du lait d'animal étranger, qui souvent est déjà désuni par son repos & par l'impression de l'air, avant que d'être pris; qui avalé plus rapidement & plus abondamment à chaque déglutition, n'a pas le tems de se couper dans la bouche par la salive, & qui privé de ce secours est plus exposé à se grumeler & à s'aigrir dans la première digestion.

Difference essentielle pour leur succès dans la nutrition.

Quelques minutes après que le lait sucé est parvenu dans l'estomach de quelque animal que ce soit, il devient trouble, il se tourne, sans s'aigrir, & il prend la consistance d'une crème épaisse sur le feu;

d'une espèce de crème veloutée à laquelle il ressemble; il prend la forme de fromage, dont la blancheur, la saveur, & la solidité, ressemblent assés bien aux qualités qu'ont nos bons fromages à la crème.

Le lait étranger bû & déposé comme l'autre dans l'estomach, se convertit en grumeaux, d'un blanc sale, tirans un peu sur l'aigre & ressemblans à des alimens mâchés.

Cette difference n'est point imaginaire: l'ouverture de nombre de petits chiens ou chats, les uns nourris par leur mere, les autres élevés avec du lait de vaches, a fourni des preuves incontestables à l'Auteur sur la difference de ces deux digestions: Il a même poussé plus loin leur comparaison: il a tiré de l'estomach de ces petits animaux le produit de l'une & l'autre digestion, il les a gardés dans différentes soucoupes qu'il a exposées à l'air pendant deux jours; le fromage crèmeux du lait sucé s'est durci, desséché, & a composé une espèce de fromage de griers: les grumeaux du lait étranger bû, sont restés molles, un peu aigres, & d'une odeur désagréable.

Quand l'auteur n'auroit pas prouvé par ses expériences le changement du lait en fromage dans l'estomach de tout animal qui tette & qui ne vit que du lait de sa

mere ; les fusées de lait que les enfans rejettent tout grumelé dans leur meilleure santé, font connoître la nécessité de la coagulation du lait dans la première digestion ; c'est effectivement par le moyen de cette coagulation que l'estomach & les intestins grêles font le choix & la séparation de ce qui convient pour nourrir l'enfant, & de ce qui doit être rejeté d'une masse qui contient le bon & le mauvais, l'utile & le superflu.

On a si mauvaise opinion dans certains Pays du lait étranger pour la nourriture des enfans, dit M. Pazos, qu'on lui préfère une eau blanche faite avec la mie de pain de froment imbibée d'eau tiède, pressée & passée à travers la chausse ou le linge fin : ou bien on compose cette nourriture avec le ris, l'orge ou le froment battu, bouilli dans une eau de veau ou de poulet, qu'on passe de même. Cette façon de nourrir les enfans privés du lait de mere, est la plus convenable à leur délicatesse. On multiplie cette nourriture tant qu'on veut, on a de quoi satisfaire à leurs besoins, elle coûte peu de travail à l'estomach, & on est à l'abri des principes vicieux qui peuvent se rencontrer dans les nourrices, de l'altération du lait par la grossesse, de la diminution ou de son trop d'épaississement à mesure qu'il vieillit.

La pâte laiteuse plus ou moins parfaite , selon la diversité des laits dont on nourrit les enfans , est poussée de l'estomach dans le premier des intestins grêles. Quoique ce soit une même suite de parties, la pâte fromageuse y acquiert encore quelques qualités : le calibre de l'intestin , plus étroit que celui de l'estomach & plus exactement rempli , la presse , la pétrit & mêle plus intimement ses différentes parties.

A un pouce ou deux de chemin dans ce premier cylindre mouvant , la pâte change un peu sa couleur , sans perdre ses qualités suaves ; un confluent formé par les suc biliaires & pancréatiques vient la détremper ; on sçait que ce sont deux petits courans , dont les sources éloignées l'une de l'autre cherchent à s'unir ; qu'elles y parviennent , qu'elles se confondent dans le même lit & qu'elles entrent ensemble dans l'intestin *. La pâte , après ce mélange , un peu citronée , n'en est pas moins douce pour deux raisons , la première parce qu'étant en bien plus grande quantité que n'est la bile , elle en adoucit l'amertume ou la lui fait perdre tout-à-fait. Secondement l'Auteur a remarqué que dans les animaux qui ne vivent que de lait , la bile est plus

* Verheyen tabula undecima.

verte que jauné & qu'elle n'a presque pas d'amertume.

La seconde digestion du lait devenu fromage ou pâte crême-fromageuse, commence au confluent biliaire & pancréatique, & finit au cœcum premier des gros-intestins; ce qui se tire de chile par delà est en trop petite quantité pour le comprendre dans cette digestion. Le travail de cette opération chileuse est l'ouvrage des intestins grêles; c'est aux trous dont ils sont criblés, & à leur mouvement péristaltique qu'est dûe la parfaite élaboration de la matiere, la séparation des sucs nourriciers d'avec les excremens, & l'introduction de ces sucs dans des bouches analogues à leur affinement.

Trois opérations exécutent l'œuvre de la chilification, la malaxation, l'élixation & la filtration.

La malaxation retourne, divise & fait marcher la masse fromageuse par le moyen des fibres longitudinales des intestins.

L'élixation la presse, l'exprime & sépare les parties les plus fluides de celles qu'elle ne peut mettre en fusion, c'est le travail des fibres circulaires.

La filtration conduit dans les bouches affamées des veines lactées le liquide préparé par les deux premières opérations,

mais des trois parties dont le lait est composé, il n'y a que le fromage détrempé par le petit lait ou serum, qui puisse former un chile aussi léger & aussi affiné que celui qui doit nourrir l'enfant, la crème n'y est presque pour rien. On sçait qu'elle ne gagne pas à être battüe, pressée & malaxée du côté de la divisibilité, qu'elle devient au contraire plus compacte, plus butireuse, qu'elle glisse par dessus les embouchures des veines lactées, & que se trouvant abandonnée des sucs nourriciers qui s'en séparent à chaque instant, elle n'est plus bonne qu'à former le corps des excremens.

La certitude qu'on a du peu d'utilité de la crème du lait pour nourrir l'enfant, du tort qu'elle fait à la partie du lait dont il doit vivre, quand elle y est en trop grande abondance, détermine l'Auteur à préférer les nouveaux laits à ceux qui sont déjà vieux, pour commencer la nourriture des enfans nouveaux nés, parce qu'ils sont plus clairs & plus proportionnés à la délicatesse des organes qu'ils doivent parcourir.

Plus la pâte fromageuse ou chileuse marche du côté des gros intestins, plus elle jaunit. Le cours perpetué de la bile & la diminution de la partie fromageuse, à chaque pas qu'elle fait produit un jaune plus

foncé, cependant on y distingue toujours quelques molécules fromageuses qui ont échappé à la chilification.

Ces molécules blanchâtres, confonduës avec les parties butireuses, jammies par la bile qui domine alors sur la matière, composent ensemble la masse des excréments qui ressemble beaucoup à des œufs broüillés. Ce sont ces petits grumeaux fromageux échappés à l'exactitude de la digestion, que les nourrices appellent *germes de dents*. C'est à ces germes qu'elles attribuent toutes les maladies qui surviennent aux enfans dans le cours de leur dentification.

Pour n'être point abusé par des propos de nourrices & de gouvernantes, aussi faux qu'ils sont à craindre pour ces petites victimes, on prie le lecteur de se souvenir que M. Puzos dans un Mémoire qu'il lut il y a deux ans dans la séance publique de l'Académie de Chirurgie, fit voir que les vingt premières dents des enfans étoient germées dès qu'ils venoient au monde, & que plus de douze de ces dents étoient déjà ossifiées à leur naissance. Il en donna la preuve par un nombre considérable de dents qu'il apporta, & qu'il avoit nouvellement tirées des alveoles d'enfans morts en venant au monde. L'Auteur outre cela désire encore que les

gens destinés à prendre soin des enfans ayent une connoissance exacte des excremens qu'ils rendent. Il prétend que les maladies qui leur arrivent dans le cours de leur nourriture influent beaucoup sur les excremens, en changeant leur couleur, leur consistance, leur odeur & leur plus ou moins de solidité; que c'est une étude si nécessaire qu'on peut par son moyen démêler les maux qui affectent les enfans, & qu'ils ne désignent que par des cris, des insomnies & des tourmens dont on ignore les causes; c'est ce qui va faire la seconde partie de ce Mémoire & la plus instructive pour le sujet dont il est question.

Seconde Partie.

Les excremens que rendent les enfans à la mammelle dans leur meilleure santé sont d'un assés beau jaune, d'une consistance d'œufs brouillés, & d'une odeur qui n'a rien de désagréable.

Ces déjections se font trois ou quatre fois en vingt-quatre heures dans le général; car il y a des enfans, & ce sont ceux qui ne vivent que du lait de leurs nourrices & qui sont réglés dans leurs petits repas, qui ne vont qu'une fois en vingt quatre heures, & qui font des matieres aussi dures que s'ils vivoient d'alimens solides.

16. MERCURE DE FRANCE.

L'Auteur attribue la fréquence des selles, & le peu de solidité des excréments que les enfans rendent, même dans la meilleure santé, à des espèces d'indigestions causées par le supplément d'une abondante bouillie qu'on mêle au lait des nourrices, & qui devient un corps d'aliment trop lourd pour des estomachs, qui repugnent même au trop de lait, puisque souvent ils le rejettent en fusées, de plus la voracité avec laquelle les enfans tentent, le retour trop fréquent à cette nourriture, leurs caprices & leurs cris qu'on ne peut appaiser que par le tétou, peuvent encore causer en eux de foibles indigestions qui les mènent à la fréquence des selles. Si par exemple dans le tems que le lait commence à se retourner & à se grumeler dans l'estomach, il en arrive du nouveau qui trouble le travail de la digestion, que le dernier venu liquéfie le précédent, ou qu'il retarde sa coagulation, que la quantité de l'un & de l'autre en précipite la sortie, la masse moins travaillée & moins solide passe plus vite, elle donne moins de sucs nourriciers chemin faisant, & fournit plus d'excréments, enfin l'estomach trop souvent rempli & trop tôt vuide, marque ses besoins par les cris de l'enfant; on le fait tetter sur nouveau frais, on expose ses digestions

aux mêmes inconvéniens , les enfans auroient enfin des indigestions perpétuelles , si la nature attentive à leur santé ne procuroit de tems en tems des heures de sommeil , qui remettent l'ordre dans les digestions en reculant les besoins de tetter , & qui donnent au lait avalé le tems de recevoir toutes ses préparations.

La santé des enfans nouveaux nés ne paroît pas souffrir d'un changement qui survient tout à coup dans la couleur naturelle de leurs excremens ; ce changement récidive souvent jusqu'à ce qu'ils ayent attrapé le troisième mois.

Des restes de *mæconium* , dont les parois des intestins sont pendant long-tems en-glés , rendent les excremens d'un verd foncé , si des tranchées font fermentes avec le lait ces restes de *mæconium* à mesure qu'il s'en détache , mais ce changement de jaune en verd passe si vite , que souvent du soir au matin on voit naître la mauvaise couleur & revenir la bonne.

Ces excremens verds qui sont fréquens aux enfans nouveaux nés , dont les causes sont naturelles & dont le rétablissement n'exige d'autre soin que le repos & l'usage de l'huile , surviennent encore aux enfans plus avancés en âge , soit par indigestion , soit dans les tems où les dents grossies &

allongées écartent avec quelque espèce de violence leurs alvéoles , ou cherchent à entâmer la gencive qui les recouvre ; l'une & l'autre de ces causes excitent des douleurs sur les nerfs ; les digestions en sont troublées , la fièvre & la mauvaise humeur de l'enfant s'en mêlent , les excremens verdissent ; un pareil état demande des soins & quelques remèdes. Comme il y a lieu de soupçonner quelque acide développé agissant sur la matière des digestions & sur les parties qui la travaillent , il faut chercher à affoiblir cet acide en le noyant , pour ainsi dire , par une large boisson & en émoussant ses petits aiguillons par des remèdes onctueux.

Dans ces cas M. Puzos commence par établir un régime , par lequel il fait diminuer la fucion du lait des trois quarts ; il substitue à ce retranchement des liquides difficiles à s'aigrir , comme l'eau de ris , l'eau de poulet émulsionnée , une eau blanchie avec les yeux d'écrevisses & le ris battu , un peu d'eau de rhubarbe par cullierée ; il lave les intestins avec des lavemens de son & de graine de lin , & il ne fait tetter l'enfant que pour soulager la nourrice & pour empêcher le grumellement de son lait , parce qu'il prétend qu'un enfant malade a plus besoin d'être temperé & lavé que nourri.

Ces maladies par cause d'indigestion ou du travail des dents, faisant presque toujours verdier les excremens, ont engagé l'Auteur à chercher si son préjugé sur la cause de ce changement de couleur, répondoit à ce qui se passoit réellement dans l'enfant, & si ses moyens convenoient pour ramener les excremens à leur couleur naturelle.

Pour parvenir à cette découverte il a pratiqué des essais d'opérations chymiques sur le lait de vache non écremé, & converti en fromage par un acide quelconque; il en a fait autant sur le fromage écremé, nommé fromage à la pie.

Il a mis des portions de ces differens fromages dans des terrines multipliées; il a fait broyer sur les cendres chaudes chacune de ces portions, en les imbibant d'un tiers ou environ de fiel de veau; chacune d'elles est devenue jaune dans la trituration, & d'une consistance assez pareille à celle des excremens des enfans.

Il a fait ajouter à la portion de l'une des terrines de l'esprit de nitre qu'on a malaxé & trituré exactement; la matiere est restée jaune comme elle étoit avant le mélange de l'esprit de nitre.

On a mis du sel de tartre à la matiere

d'une autre terrine, la couleur jaune n'a point changé.

Des sels alkalis fixes mêlés de même à d'autres portions ont rendu le jaune un peu plus foncé.

Enfin l'esprit de vitriol & l'esprit de sel ajoutés & mêlés à de pareilles portions, ont produit le parfait changement de jaune en verd, mais plus verd foncé par l'esprit de sel, & plus sensiblement marqué sur le fromage crémeux que sur le fromage à la pic ou écramé.

Ces expériences qu'il ne donne pas pour infaillibles; ni faites par un Chymiste de profession, l'ont cependant persuadé que ce devoit être un acide plus ou moins fort, qui agissoit sur les premières ou sur les dernières digestions, lorsque les excréments paroissent verds; qu'on étoit autorisé à le combattre par des contraires, ou à l'affoiblir peu à peu par des délayans largement pris.

Les moyens contraires sont les alkalis terreux, ceux qu'on tire des animaux & ceux que fournissent les calcinations. Les délayans sont les huiles, les boissons d'eau de veau, de poulet, de ris, l'eau de rhubarbe, les lavemens & autres. Ces excréments verds que j'ai dit ci-devant être les moins orageux, & les moins à redouter

de ceux que rendent les enfans dans leurs maladies, sont aux gens faits d'une très-mauvaise espece & suspectes de danger, & ils sont presque toujours des signes mortels dans les maladies des femmes nouvellement accouchées.

Passons à de plus mauvais excremens que les verds dans les enfans, ce sont des matieres grises, argilleuses, d'une odeur aigre; ils marquent que la bile ne coule pas; si on examine ces petits malades on leur voit le visage d'un pâle citroné; le ventre est gros & dur, il y a bouffissure en quelques parties, ils boivent volontiers, ils ont le pouls lent & foible, que si malgré ces accidens les urines marchent, il y a lieu d'esperer que les amers apéritifs, des purgatifs doux, des délayans, peu d'usage du lait, des petites eaux de forge rétabliront les dérangemens dans les digestions & dans les excretions; que si les urines sont rares l'état du malade approche du danger & menace d'hydropysie.

Quand ces excremens grisâtres s'échappent en devoyement clair & fréquent, que l'altération de l'enfant & ses besoins voraces marquent que le lait passe sans s'arrêter, que la fièvre lente, la bouffissure, la maigreur & la rareté des urines donnent tout lieu de craindre, l'Auteur

22 MERCURE DE FRANCE.

soupponnant un vice dans l'estomach, estime qu'on doit le corriger par l'usage de quelques grains d'hypequequana, sans priver absolument l'enfant de son tetton, mais qu'il faut couper le lait qu'il suce avec les petites eaux de forge, l'eau de ris, de poulet, émulsionnée avec le ris, le froment ou l'orge perlée; on peut y joindre quelques poudres absorbantes & le syrop de quinquina, ou bien les boüillons antiscorbutiques, ou le syrop du même nom; on a très-souvent vû les antiscorbutiques réussir dans des maladies croniques, dans des maladies vermineuses & dans l'appauvrissement du sang par la longueur de la maladie sans aucuns signes de scorbut à l'extérieur.

De plus mauvais excréments que ceux dont on vient de parler sont des grumeaux bruns, ressemblans à des pommes cuites écrasées, renfermans une partie des remèdes ou des alimens non digérés, d'une odeur cadavéreuse & si corrosifs, que les taches qu'ils font aux linges ne s'effacent pas à la lessive & brûlent les endroits tachés; elles sont ordinairement les signes & les effets d'une maladie cronique, comme de nouage, du marasme, du scorbut; quoique ces excréments menacent d'une mort prochaine ou éloignée, il ne faut pas ab-

solument défesperer de la vie des enfans au point de les abandonner. La nature a des ressources pour des tempéramens naisans, qu'elle refuse à ceux qui ont subi tous leurs progrès.

On voit encore rendre à des enfans au tetton ou sevrés, des matieres noires comme du marc de café ; si c'est à la suite d'une grande exténuacion, d'un dévoyement de longue durée, il y a lieu de croire qu'une ulcération dans les boyaux fournit des portions de sang qui noircissent les excréments ; dans ces deux derniers cas on aura recours au vomissement, qui fait une évacuation plus facile aux enfans qu'aux gens formés ; on suspendra l'usage du lait pour faire vivre le malade de crème de ris, de lentilles étendues dans du bouillon & donné en très-petite quantité par chaque fois ; les boissons légèrement ferrugineuses, coupées avec un peu d'eau de pavot, les lavemens de lait, de bouillon & de graine de lin, pourroient produire de bons effets ; que si l'on voit les choses tourner du bon côté, on tentera le lait d'anesse coupé d'abord & en petite quantité ; on l'augmentera selon le succès, & on fera ensorte d'y assujettir le malade pour toute nourriture. Pour conclusion

24 MERCURE DE FRANCE

M. Puzos assure qu'il ne faut jamais désespérer des enfans, si mal qu'ils soient, & que comme la nature en enleve presque subitement dans la meilleure santé par des convulsions, elle nous en rend sur lesquels nous ne comptons plus.



SUR LA MORT D'UN AMI,

ELEGIE

Pleurez, pleurez mes yeux & fondez-vous en larmes ;

J'éprouve enfin les maux qui cauoient mes alarmes.

Eclatez mes soupirs, & faites désormais

Retentir en tous lieux mes funebres regrets.

La mort, cette, cruelle, à qui tout rend hommage,

A moissonné Daphnis à la fleur de son âge ;

Ce cher ami n'est plus, & cet affreux malheur

Me met au désespoir, m'accable de douleur ;

Je l'avois bien prévu cet accident funeste,

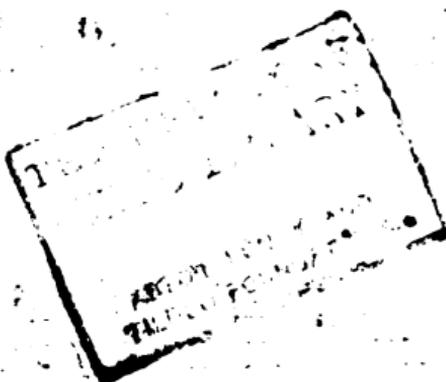
Mais je comptois encor sur la bonté céleste,

J'esperois que par elle un salutaire effort

Déroberoit Daphnis aux fureurs de la mort ;

Qu'en faveur des vertus de cet homme admirable

Qui



1911
MAY 10
1911

1911
MAY 10
1911

1911
MAY 10
1911

Qui souffroit sans se plaindre un mal insupportable,
 Et que touchés des vœux offerts pour sa santé,
 Les Cieux remedieroient à son infirmité,
 Mais le sort a voulu que la Parque inhumaine,
 En tranchant ses beaux jours, mit le comble à ma
 peine,

Et que mon ame apprit par cet événement
 A n'avoir sur la terre aucun attachement.
 Mais quel surcroît de pleurs, lorsque je me rap-
 pelle

Les derniers sentimens de cet ami fidèle !
 Daphnis s'appercevant qu'un sort injurieux
 Va fermer pour jamais & sa bouche & ses yeux,
 Met sa main dans la mienne & tendrement s'écrie;
 C'en est fait, cher Armand, je vais perdre la vie,
 Mais j'ose t'assurer que la sévère loi
 Qui peut tout sur mes jours, ne peut rien sur ma foi.
 Que mon nom soit toujours gravé dans ta mé-
 moire !

Le rien après ma mort passera l'onde noire,
 Et de nos tendres nœuds le souvenir charmant
 Fera tout mon plaisir & mon contentement.
 Touché de ce discours si rempli de tendresse,
 Ma raison m'abandonne & je tombe en foiblesse.
 Si je reprends mes sens, c'est pour crier, gémir,
 Et par des coups sanglans essayer de mourir.
 Ah ! plus j'y pense encore & plus je me déssole ;

B

Tout aigrit ma tristesse & rien ne me console.
 Non, le tems qui s'enfuit, cet heureux médecin,
 Qui sçait nous délivrer du plus cuisant chagrin,
 Lui de qui tant de gens ont senti le remède,
 Ne peut jamais guérir le mal qui me possède.
 J'ai beau pour m'en distraire écouter la raison,
 Tous ses conseils pour moi ne sont plus de saison.
 Enfin mon deuil me plaît, & je trouve des charmes
 A pousser des soupirs, à répandre des larmes.
 Mais, juste Ciel, que dis-je! & quelle est mon
 erreur !

Dois-je exprimer ainsi la plus vive douleur ?
 Ah ! craignons d'offenser la majesté suprême.
 Il est peu de chemin du murmure au blasphème.
 Se plaindre par excès est un cruel abus ;
 Cessons, il en est tems, des regrets superflus.
 Si les Cieux ne mêlent nos jours d'inquiétude,
 Du bonheur de ce monde une douce habitude
 Seroit souvent pour nous un présent dangereux.
 Nous oublierions bientôt qu'un destin plus heureux
 Qui rendra l'ame un jour parfaitement contente,
 Doit être en ce bas lieu l'objet de notre attente.
 Ainsi puisque les Cieux permettent nos malheurs,
 Pourquoi s'en affliger jusqu'à verser des pleurs ?
 Il est de la sagesse & de notre prudence
 D'opposer à leurs coups une humble obéissance,
 De respecter en tout leurs souverains decretz.

Et nous rendre par-là de fidèles Sujets.
 Que sert de me livrer à d'éternelles plaintes,
 Daphnis ne m'entend plus ; ses cendres sont
 éteintes.

Affranchi des dangers d'un monde séducteur,
 Débarassé d'un corps sujet à la douleur,
 Il goûte les plaisirs du céleste héritage,
 Et ce fidèle ami, si prudent & si sage,
 Qui sans doute pour moi désire un pareil sort,
 Me défend de le plaindre & de pleurer sa mort.

Par M. Cottereau, Curé de Donnemarie.



DISCOURS HISTORIQUE
*sur l'origine des Huns & des Turks, adres-
 sé à M. Tanevoit, par M. Deguignes.*

JE me suis trop senti, Monsieur, de
 l'intime amitié qui vous lioit avec feu
 M. Fourmont l'aîné, & du vif intérêt que
 vous preniez au progrès des études que je
 faisois sous un si grand Maître, pour ne
 pas vous faire part d'un morceau de Litté-
 rature que vous avez eu sur tout en consi-
 dération, & qui vous a d'autant plus flaté,
 qu'il tiens davantage aux connoissances
 particulières que j'ai reçues de votre illustre

B ij

tre ami sur la Langue Chinoise, que vous m'exhortez plus que personne à cultiver, persuadé comme vous l'êtes & avec raison, qu'on peut tirer de la lecture des livres Chinois de grandes lumieres sur l'origine, les migrations & les révolutions des peuples qui ont le plus figuré dans la haute Asie & même en Europe. Trouvez donc bon, M. que je vous adresse sur ces recherches un essai qui pourra être suivi de plusieurs autres, si je m'apperçois que le public veuille bien se prêter à ces découvertes.

Parmi les differens peuples qui porterent le dernier coup à l'Empire Romain, & qui contribuerent le plus à sa ruine, les Huns ne lui firent pas moins de mal que les Goths & les Vandales qui les avoient précédés. Cette Nation cruelle & féroce qui jusqu'au règne de l'Empereur Valens avoit été renfermée dans des Montagnes inaccessibles, abandonna ses déserts & ses rochers, traversa les Palus Mœotides & se repandit dans les Terres dont les Goths étoient alors en possession. Ceux-ci autrefois redoutables dans toute l'Europe, à la vûe de cette Nation étrangere & inconnue, demeurèrent quelque tems sans avoir la force de prendre les armes pour se défendre. Envain se rappellerent-ils dans

la mémoire leurs anciens exploits , afin de s'animer d'avantage à combattre des ennemis qui leur paroissoient si terribles ; leurs efforts réunis furent inutiles. A demi vaincus par l'effroyable figure des Huns , ils ne s'opposèrent que foiblement à leur passage , les Huns après avoir remporté sur eux une Victoire considérable penetrerent à leur gré dans l'Empire Romain , ravagerent tout ce qui se rencontra sur leur route , brûlerent les Villes & massacrerent les habitans. Les Romains même furent contraints de leur payer un tribut. Tout cédoit à la puissance des Huns , mais la discorde vint les désunir & leur fit perdre le fruit de toutes leurs conquêtes. Ils furent défaits à leur tour , & les Goths rétablis de nouveau dans leur Pays , qui tomba peu de tems après sous la domination des Lombards. Sous le règne de Justin les Huns s'en emparerent une seconde fois , & après avoir continué pendant quelque tems leurs brigandages , après avoir gagné plusieurs batailles , en avoir perdu plusieurs , ils furent enfin obligés de repasser dans la Pannonie , où confondus avec d'autres peuples ils ont fixé pour toujours leurs demeures.

Tel est le peuple que j'entreprends de faire connoître dans ce discours. Nous ignorons l'origine & l'antiquité de ces Huns ,

& de quel pays ils sont sortis. Les Ecrivains du bas Empire qui en ont souvent fait mention, ne nous ont rapporté que des fables, auxquelles nous ne pouvons ajouter foi. Ici avec le secours des Historiens Orientaux, & surtout des Chinois, je serai voir que ces Huns étoient une Nation considérable dans la grande Tartarie, que leur domination y précédoit l'époque du Christianisme de plus de 200 ans, je rapporterai ce qui a occasionné leur irruption dans l'Europe, & je donnerai l'origine des Turks qui avec ces Huns ne sont qu'une même Nation.

J'ai eu soin de retrancher de ce discours toutes les discussions qui pourroient être ennuyeuses, soit par leur longueur, soit par le grand nombre de passages que je serois obligé de rapporter, & qui m'ont servi de confirmation à ce que j'avance. Je renvoye ces détails à des mémoires particuliers, ici je me contente d'exposer simplement & historiquement l'origine de ces Huns.

Quelques Historiens latins (a) les tirent du fond de la Scandinavie. Ils rapportent que lorsque les Goths vinrent s'établir aux Palus Mœotides, leur Roi, nommé Philimer, chassa certaines femmes adonnées à la ma-

(a) Jornandes, Ammien, S. Jérôme, Procope.

gie, qui se trouvoient alors parmi eux, & les contraignit à se retirer dans les déserts de la Scythie. Ces femmes eurent commerce avec des Esprits impurs & mirent au monde des enfans, qui sont à ce que l'on prétend les Ancêtres des Huns. Dans la suite ces nouveaux peuples s'approchèrent des Frontières des Goths & se camperent aux environs des Palus Mœotides où ils s'adonnoient à la chasse. Quelques-uns d'entr'eux, suivant le récit de ces Historiens, rencontrèrent un jour une Biche & la poursuivirent avec tant d'opiniâtreté, que cet animal contraint pour les éviter de se jeter à la Mer, parvint jusqu'à l'extrémité opposée. Les Chasseurs, non moins hardis, ne s'arrêtèrent point au rivage, ils se jetterent à la nage & passerent ainsi des Marais, que jusqu'alors ils avoient regardés comme impraticables. De retour vers leur nation ils ne manquerent pas de raconter leur aventure & l'engagerent à s'y transporter. Elle se mit donc en marche pour passer, & passa effectivement.

C'est ainsi que l'on rapporte l'origine des Huns. D'autres Historiens les font venir du fond de la Scythie. (a) Les Chinois beaucoup plus à portée de connoître la-

--(a) Ven hien tun 𑖀𑖂. Kam mo. Ye tum chi Van san tum pou. Soui 𑖀𑖂.

Tartarie, nous apprennent qu'aux environs du grand désert de la Chine entre la Corée à l'Orient & le Pays des Getes à l'Occident, habitoit autrefois la Nation dont je recherche ici l'origine. Ils lui donnent deux noms différens *Hiongnou & Ton-kione* c'est-à-dire, Huns & Turks; le premier est celui qu'ils portoient dès avant le Christianisme, & le second celui qu'un reste de ces Huns rétablis dans la Tartarie a porté dans la suite.

Ces Huns ou Turks (a) habitoient sous des tentes posées sur des chariots, & les conduisoient dans les endroits où les pâturages étoient plus abondans, à cause de leurs troupeaux qui leur fournissoient de quoi vivre & s'habiller. Ils avoient beaucoup de mépris pour les vieillards & n'estimoient que les jeunes gens, comme plus propres à la guerre, leur unique occupation. Leurs richesses consistoient en troupeaux, mais sur-tout dans le grand nombre d'esclaves pris en guerre. Les crânes de leurs ennemis leur servoient comme de vases à boire dans les grandes cérémonies. Tous les ans ils se rendoient au Camp impérial & sacrifioient à leurs Ancêtres, au Ciel, à la Terre & aux Esprits. De plus, tous les matins l'Empereur adoroit le Soleil le-

(a) *Ye tum chi. Ven hien tum kao.*

vant & le soir la Lune. La gauche chés ces peuples, de même qu'aujourd'hui chés les Turks de Constantinople, étoit le côté honorable, & dans tous leurs campemens la tente de l'Empereur étoit toujours de ce côté & en face du Nord.

A la mort de leur Empereur leur coutume étoit de le mettre dans un cerceuil avec ses plus beaux habits, après quoi accompagné de toute sa famille, de ses femmes, de ses enfans, de ses officiers, ils le transportoient au lieu de sa sépulture. Là pendant un mois ils le servoient de la même façon que quand il étoit vivant, les braves faisoient entre eux des joutes, & se battoient, comme autrefois nos Chevaliers dans nos tournois.

Ainsi vivoient les Huns dans les premiers tems, c'est à-dire sous leurs Tanjou ou Empereurs. (a) Ces mœurs ont changé dans la suite. Lorsqu'ils ont été rétablis dans le Turkestan, ils ont introduit une coutume assez singuliere & même barbare à l'égard de leurs Rois. D'abord que leur grand K'han étoit mort, son fils ou son plus proche parent, qui devoit lui succéder étoit déclaré Empereur, & pour connoître d'avance si son règne seroit heureux & long on lui passoit au col un cordon de soye,

(a) Sui xu. Tam xu. Ven hien tum kao.

& on le serroit jusqu'à lui faire perdre la respiration, ensuite on le relâchoit, & les premiers mots qu'il prononçoit dans son étourdissement étoient comme les présages de ce qui devoit arriver sous son règne.

Ces Huns (a) dans le Turkestan y sont de toute antiquité. Dans la suite des tems il paroît que plusieurs Chinois se sont aussi transportés dans cette partie de la Tartarie. Après la destruction de la Dynastie de Hia, un Prince de cette famille, fils du dernier Empereur, s'y retira avec tout son monde, & suivant le témoignage des (b) Historiens Chinois & Persans les Empereurs ou Tanjou des Huns sont ses descendans. Dibbawî dont il est fait mention dans Mirkhond n'est autre que l'Empereur Yu Fondateur de la Dynastie Chinoise nommé Hia; & un de ses descendans appelé Ogouzkhan est le premier Empereur des Huns. (c) Dans toute la Tartarie cet Ogouzkhan ou Maotun Tanjou est regardé comme le Fondateur de l'Empire des Huns. Il eut de grandes guerres à soutenir contre les Chinois. Sa postérité régna long-tems sur tous les Huns, portant le titre de *Tanjou*, abrégé d'un autre mot qui signifie dans la

(a) Ven hien tum kao. Kam mo.

(b) Beidawî. Mirkhond.

(c) Kam mo. Ven hien tum kao. Han-pu.

Langue de ces peuples *Fils du Ciel*. Souvent ces Huns ont été en guerre avec les Chinois, malgré les traités de paix & les alliances qu'ils ont contractées avec eux.

Sous un de ces Empereurs (a) nommé Pounou Tanjou, l'Empire des Huns commença à s'affoiblir considérablement. Une grande famine qui se fit sentir chés ces peuples fut comme l'annonce de plusieurs autres malheurs. On craignoit que les Chinois ne profitassent de ces fâcheuses circonstances pour entrer dans le pays, & achever de détruire par les armes ce que la famine avoit épargné. Ces Huns autrefois si fiers s'humilierent alors & demanderent la paix. Les Chinois ne la leur refuserent pas, mais ils n'en furent pas plus tranquilles. La foiblesse où les Huns se trouvoient, leur fit naître des ennemis de toutes parts; des Tartares Orientaux les vinrent attaquer & les contraignirent à se retirer plus avant dans le Nord, mais ce qui acheva de détruire cet Empire qui avoit souvent fait trembler la Chine, fut la dissension qui se mit dans la Famille Royale. Pounou Tanjou fit périr un frere qu'il avoit & qui devoit être son Successeur, afin de mettre sur le Trône son propre fils. Delà la source de tous ses malheurs & la ruine totale des Huns

(a) Kam mo. Ven bien tum 220.

en Tartarie. Un Prince de la même famille qui étoit fils d'Empereur, voyant que Pounou Tanjou avoit tué son frere, crut que le Thrône devoit lui appartenir. Il s'en fallut peu que ses prétentions ne lui fissent perdre la vie, mais averti à tems, il trouva le moyen de s'échapper des mains de Pounou Tanjou & se mit à la tête d'un certain nombre de Hordes ou Tribus qui le déclarerent Empereur. Il régna sur les Huns du Midi, pendant que Pounou Tanjou régnoit sur ceux du Nord. C'est de cette division dont il est fait mention dans les Historiens Persans Mikhond & Beidawi. Ils ont donné aux uns le nom de Mogols & aux autres celui de Tatârs ou comme nous le prononçons Tartares.

Après ce démembrement (a) les Huns Septentrionaux trouverent les Chinois moins disposés qu'auparavant à les secourir dans leurs calamités. Ceux du Midi s'y opposoient continuellement. Après plusieurs instances ils obtinrent enfin la paix. Ils songerent alors à porter la guerre dans le Maouarennahar ou Transoxiane. Victorieux dans ce pais ils crurent l'être dans la Chine. N'ayant aucun égard pour la foi des traités, ils y vinrent faire des incursions, mais ils y rencontrerent les Huns du midi

(a) Han xu. Kam mo. Ven hien tum Kao..

qui les repoussèrent vivement. Après plusieurs batailles, les Chinois, toujours aidés & encouragés par ces derniers, prirent la résolution de détruire entièrement les Huns du Nord, ce qui fut exécuté par le Général Teouhien qui sous le règne de Hiao-Houï Empereur de la Dynastie des Han à la Chine défit les Huns Septentrionaux dans la Tartarie. Pour transmettre à la postérité l'Histoire de cet événement il fit graver sur un Montagne du Turkestan une inscription qui indiquoit le tems dans lequel il étoit arrivé.

Les Historiens Persans (a) attribuent cette défaite des Huns ou Turks à Tour, fils de Pheridou. Mais il est aisé de voir qu'ils ne sont tombés dans cette erreur qu'à cause de la ressemblance des noms de Teou & de Tour. D'ailleurs entêtés de leurs anciens Héros, ils ont saisi cette occasion pour en relever la gloire.

De ces Huns (b) ainsi vaincus quelques-uns restèrent en Tartarie & se mêlèrent avec des peuples que l'on avoit fait venir des extrémités de l'Orient pour repeupler leur pays. D'autres, qui sont le plus grand nombre s'avancèrent, de plus en plus vers l'Occident au Nord de Samarcand,

(a) Mirkhond. Dherbelot.

(b) Ven hien tum kao. Kam mo.

38. MERCURE DE FRANCE.

& vinrent, suivant les Historiens Chinois, au dessus de la Mer Caspienne & aux environs d'Astracan. Ici les Chinois les perdent de vûe, mais par nos Historiens nous apprenons que delà ils se sont approchés vers les Palus Mœotides, & qu'ensuite ils ont passé dans l'Europe, où après avoir tenté la fortune en plusieurs endroits, ils se sont fixés en Pannonie.

Les Huns (a) du Midi qui étoient restés dans leur ancien pays, y ont conservé leur puissance jusqu'à ce qu'une Horde de Tartares Orientaux, nommés Jouigen, les subjuga entièrement & s'empara de presque toute la Tartarie. Le titre que leurs Rois portoient étoit celui de Khan ou Khacan qui fut substitué à la place de Tanjou. Les Huns Meridionaux, chassés à leur tour, vinrent établir dans la Chine septentrionale, plusieurs petites Principautés qui furent détruites les unes après les autres. Une d'entre elles, dont les Princes descendoient des Empereurs des Huns, fut défaite par Tai-vou-ti Empereur de la Chine Septentrionale. (b) Toute cette famille & les Huns avec elle se retirèrent dans une montagne de Tartarie nommé Erkené Kom, là plus connu alors sous le nom de Turks,

(a) Heu han xu. Kam mo. Cin xu. U tai xu.)

(b) Kam mos Sui xu. Beidawi. Mirkhond. Tam xu.

ils étoient occupés , suivant les Historiens Chinois & Mahométans à travailler aux forges pour le service des K'hans des Tartares Jouigen dont je viens de parler. Ils subsisterent ainsi pendant quelque tems , c'est-à-dire jusqu'à ce que des peuples Occidentaux vinrent attaquer les Jouigen.

Toumuen chef de ces Turks dans la montagne Erkené-kom marcha contre les ennemis & les défit. Après cette expédition Toumuen se crut en droit de demander au Khaçan ou Empereur de Jouigen sa fille en mariage. On la lui refusa avec hauteur , en disant qu'il ne convenoit pas qu'un esclave aspirât à la fille de son Souverain. (a) Toumuen irrité d'une semblable réponse se révolta contre son Prince ; il tua l'envoyé des Jouigen & fit alliance avec Venti Empereur de la Chine Septentrionale. L'année suivante il marcha contre les Jouigen , les battit & tua leur Khan, après quoi il prit lui-même ce titre & se fit nommer Toumuen Ilkhan. (b) Ainsi fut établi un Puissant Empire dans la Tartarie , que l'on appella alors l'Empire des Turks. Pour conserver la mémoire de l'origine de cette famille , on avoit coûtume de s'assembler tous les ans & de battre avec beau-

(a) Kam mo.

(b) Sui xu. Tam xu. Yen hien tum kao,)

coup de cérémonie un fer chaud. (a) Cette coutume s'est observée jusqu'à Genghiz-khan qui descendoit de ce Toumouen , & c'est pour cela que quelques-uns de nos Historiens mal instruits ont avancé que ce Prince étoit fils d'un forgeron.

Les Jouigen (b) chassés de leur pays par les Turks ont passé suivant toutes les apparences en Europe , où ils ont été connus sous le nom de faux Avars ou Abares. Ils se sont mêlés avec les Huns du Nord qui y étoient depuis long-tems , & ces deux peuples réunis ont formé la Nation des Hongrois , c'est-à-dire les Huns-ikoreens , ce dernier nom est celui que les Jouigen portoient en Tartarie.

Ce que je viens de rapporter de l'origine des seconds Huns ou Turks dans le Turkestan est le récit fidèle des Historiens Chinois. Mais ils ne se sont point contentés d'une origine qui ne tenoit pas du prodige. On a voulu du merveilleux. (c) On a avancé avec confiance & on a cru de même qu'un peuple Scythe avoit été entièrement défait par ses ennemis, de manière qu'il n'avoit échappé du carnage qu'un seul enfant , auquel encore on avoit

(a) Hist. de Genghiz.

(b) Kam mo. Nicephore.

(c) Ven hien tum kao.

coupé les bras & les jambes & que l'on avoit jetté ensuite au milieu d'un Lac. Ici paroît une fable semblable à celle que les Romains ont débité au sujet de Romulus. On prétend qu'une Louve fut touchée des malheurs de cet enfant, qu'elle le retira du danger & qu'elle lui procura de quoi vivre. La suite de la fable ne nous permet pas de douter que par cette Louve on n'ait voulu désigner une femme qui portoit ce nom. L'enfant par reconnoissance épousa cette femme & elle devint grosse. L'un & l'autre se retirèrent dans des Montagnes situées au Nord-ouest du pays des Igours, & là elle mit au monde dix enfans dont les descendans prirent le nom d'Assena. Ce que je vais rapporter de Toumouenil-khan fondateur de l'Empire Turk servira d'explication à cette fable.

Ce Prince appelé Toumana (a) par les Ecrivains Persans étoit fils de Bissicar fils de Kaidou descendant de Bouzengir fils de la Reine Alanawa. Cette Reine des Mogols ou Turks dans les Montagnes de Tartarie & avant le rétablissement de leur Empire étoit restée veuve avec deux enfans. Les Mahometans & les Chinois racontent

(a) Hist. général. des Tatars. Mirkhond. Hist. de Genghizkhan. Hist. des Mongous. Yuen xu. Kam mo.

42. MERCURE DE FRANCE.

qu'elle prit le gouvernement de son petit Etat pendant la minorité de ses fils, & qu'elle refusa constamment de se remarier. Elle ne laissa pas cependant d'être mère de trois autres enfans, dont un fut nommé Bouzengir. Le petit fils de ce dernier appelé Durumin, de neuf enfans qu'il eut, huit périrent dans une occasion, & c'est certainement ce massacre que l'on a en vûe dans la fable que je viens d'exposer. Mais il est évident qu'au lieu d'en faire un massacre général, il le faut restreindre à la seule Famille Royale. Celui qui s'échappa est Kaidou pere de Bissicar, & d'un autre nommé Hurmalancum, dont les enfans portoient le nom de Loups & de Louves, & d'où tire son origine la Horde des Turks Zenas ou Assenas, comme prononcent les Chinois.

Delà a pris naissance la fable que j'ai rapportée ci-dessus. Elle n'est appuyée, comme on le voit, que sur ce que ces Princes & apparemment leur mere étoient appelés Loups & Louve. Tout le reste n'est qu'un ornement. Mais il faut remarquer ici que cette Histoire ne regarde pas tant la Nation des Turks en général que la Horde des Zenas.

Toumuen-il-kan descendant de Bouzengir fils d'Alancawa après avoir soumis les

Iouigen, attaqua & défit plusieurs autres peuples de Tartarie. Ses enfans imitant son exemple se firent un Empire qui s'étendoit depuis la mer Caspienne jusqu'à la Corée. Cet immense terrain ne put rester long-tems sous la domination d'un seul Khan. Ces Turks (a) se diviserent en deux branches, & alors un Khan régna sur les Turks Orientaux & un autre sur ceux de l'Occident. L'Empire de ces derniers s'étendoit jusqu'au Sihon. (b) Ils se rendirent plus d'une fois redoutables aux Rois de Perse; Hormouzd fils de Kosrou Anouchirouan eut des guerres considérables avec ces Turks Occidentaux. (c) D'autres Turks de la Horde de Hoeike s'emparèrent ensuite de leur pays & fondèrent un nouvel Empire en détruisant celui des Turks Occidentaux. De ces Turks Hoeike sont sortis, comme je le pense, quatre Dynasties fameuses qui ont régné dans l'empire des Musulmans.

La première (d) est celle des Seljoukides de l'Iran dont la domination s'étendoit depuis Antioche jusqu'au Turkestan. Togrulbegh, que nos Historiens appellent

(a) Tam xu. Kam mo.

(b) Ferdoufi.

(c) Ven hien tum kao. Kam mo.

(d) Aboulfaraj. El-Makin. Cotbeddinelhaneh.

44 MERCURE DE FRANCE.

Tangrolipix, qui en est le premier Sulthan, étoit fils de Mengeli, fils de Seljouk fils de Decak. Il demouroit dans le Maouarenahar, & avoit sous lui un grand nombre de Turks, lorsque Mahmoud fils de Sebeghteghin lui donna le titre de Sulthan. On conte quatorze Princes qui ont régné successivement; ils ont commencé l'an de J. C. 1038. & ont été détruits par Tacasch Sulthan de Kharizme qui tua Roeneddin-cassem-togtul le dernier Sulthan de cette famille l'an 1193.

La seconde Dynastie régnoit dans le Kerman & quelques autres Provinces de Perse voisines des Indes. On l'appelloit la Dynastie des Cadherdiens ou Seljoukides du Kerman. Elle a été fondée l'an de J. C. 1041 par Cadherd fils de Giafar Begh, & détruite en la personne de Mohammed schah l'an 1187 par Malek Dinar.

Les Seljoukides de Roum ou de l'Asie Mineure forment la troisième branche. Leur Cour étoit à Iconium; 14 Princes, dont Soliman, fils de Coutoulmisch est le premier, ont régné depuis l'an de J. C. 1087 jusqu'en 1300, que les Mogols les dépouillerent de leurs Etats.

Une quatrième branche des Seljoukides, mais peu considérable, s'étoit aussi établie à Alep & à Damas, elle finit l'an 1117.

Pour revenir aux Turks (a) qui habitoient dans le fond du Turkestan ; la branche des Turks Orientaux fut détruite par des peuples nommés Khitans, qui tiroient leur origine de la Tartarie Orientale, & lorsque les Tartares de Niuche (b) qui sont les Altounkhans des Ecrivains Mahométans, & que nous appellons aujourd'hui Manchous, eurent détruit l'Empire des Khitans & qu'ils les eurent chassés, quelques-uns passèrent en Perse, où ils établirent une Dynastie, connue des Mahométans sous le nom de Cara-Khatayens.

A l'égard des Turks ils ne possédoient plus que de petites Principautés, & chaque Horde avoit son Khan particulier. (c) Les Keraïtes, une de ces Hordes Turques dans le XII siècle de J.C. étoient gouvernés par un Prince nommé Toulikan, autrement dit Onk-Kan, (d) que les Ecrivains Arabes nomment le Roi Jean, & nos Voyageurs le Prêtre Jean.

La Postérité de Toumuen Ilkan se dissipoit insensiblement & étoit sur le point d'être éteinte, ou au moins de n'avoir plus d'Empire considérable dans la Tartarie,

(a) Sum xu. Kam mo. Ven hien tum kao.

(b) Aboulfaraj, Beidawi.

(c) Yuen xu.

(d) Aboulfaraj.

lorsque le fameux (a) Gengizkhan parut. Il étoit fils de Yesoucai Bahadour qui descendoit de Toumuen. Il étoit le Chef & le Souverain de plusieurs Hordes Mongoles. Sa mere, qui se nommoit Olon-Ayké, le mit au monde au bord du fleuve Huonan. Par des victoires continuelles il réduisit sous sa puissance les Khans Tartares ses voisins & plusieurs Sulthans Musulmans. Ses enfans, héritiers de ses vertus & de son courage; acheverent de subjuguier le reste de l'Asie, & l'on vit Octaïkan, Gaiouk-Kan & Mangou Kan ses successeurs, maîtres de l'Empire le plus étendu qu'il y eût eu jusqu'alors. Après la mort de ce dernier, les Princes de cette famille s'emparèrent des pays dont ils n'étoient que les Gouverneurs, & le grand Khan ne se réserva que la Tartarie & la Chine. Cublai-Khan, frere de Mangoukan (b) & son successeur, est le premier de la branche qui régna à la Chine. Sa postérité s'y maintint pendant 93 ans (c) jusqu'à ce que Hong Vou, Chef d'une nouvelle Dynastie Chinoise, en eut chassé Tocatmour Kan. Le fils de ce der-

(a) Beidawi. Mirkhond. Aboulfaraj. Yuen xu. Kam mo. Yetumchi. Histoire de Genghis. Hist. des Mongous. D'Herbelot.

(b) Yuen xu.

(c) Tun-kien che kiaï.

nier, nommé Bisourdar Kan, repassa en Tartarie & au-delà du grand Desert, où il établit une nouvelle Dynastie, ou plutôt il continua la branche Mogole, pendant qu'une autre branche qui descendoit d'Houla-Kou-Khan regnoit dans la Perse.

Touschi-Khan (a) & Zagatai-Khan tous deux fils de Genghiskan, avoient eu en partage, l'un les vastes plaines du Cap-schaq & le pays des Gotes, où une longue suite de Princes non interrompue est réduite maintenant à la seule Crimée. L'autre posséda le Maouarenahar & les pays environnans. Ses descendans y ont resté jusqu'au tems que Tamerlan (b) s'empara de leurs pays & les détruisit. Uzbek-Khan, descendant de Touschi-Khan, le reprit ensuite & y établit l'Empire des Khans Usbeks.

Dans (c) les premières années de Genghiskan & lorsqu'il eut défait le Sulthan de Kharisme, nommé Gelaléddin Mankberni, cinquante mille familles de Turks qui avoient à leur tête un Khan, appelé Soliman Schah, qui se disoit descendre de la

(a) Hist. des Genghis. Aboulfarai.

(b) Scherfeddin Ahmed ben Arabschah.

(c) Aboulfarai. Mohammed el Nessawi. Corbeddin el Hanafi. Nischanghi Tarichi. Rabbi Zacout.

43 MERCURE DE FRANCE.

famille Ogouzienne, c'est-à-dire du premier Empereur des Huns, quitterent le pays de Mahan, proche Balkh, dans le Maouarennahar, passerent dans le Khorasan, où ils resterent quelque tems. Obligés de reculer, ils s'approcherent davantage des bords de l'Euphrate, dans le dessein de pénétrer dans l'Asie Mineure.

Soliman-Schah se noya en voulant passer le fleuve. Il avoit avec lui ses quatre enfans; les deux premiers après ce malheur retournerent en Perse, & les deux autres Orthogrul & Goundougdi, accompagnés des Turks, continuerent leur route & vinrent s'établir sur les terres des Seljoukides de Roum. Orthogrul y mourut après avoir rendu de grands services au Sulthan. Othman son fils lui succéda l'an de J.C. 1299, & du consentement d'Alaëddin Kaicobad, Sulthan d'Iconium, ou des Seljoukides de Roum, il prit le titre de Sulthan & fonda la Dynastie des Turks Ottomans qui regnent à présent à Constantinople.

Pendant (a) que ces Turks étoient occupés à soumettre la partie Occidentale de l'Asie, l'Orient étoit rempli de troubles. Un autre Turk, qui descendoit par fem-

(a) Cotbeddin el Haneh. Ahmed ben Arabischal Schersfeddin.

mes de Genghizkhan, Timourlenk ou Tamerlan de la Horde de Perlas, après quelques victoires remportées dans la Tartarie, vint à bout de réduire sous sa puissance presque toute la postérité de Genghizkhan & se fit de toute l'Asie un seul Empire. Dans la suite ses descendans, restreints au seul Maouarennahar, en ayant été chassés par Schaïbek-Kan de la famille de Genghizkhan, se retirèrent dans l'Inde, & fondèrent l'Empire des Babourides ou des grands Mogols, qui subsiste encore de nos jours. Ainsi de toute cette grande postérité de Genghizkhan & de Timourlenk, il ne reste du premier que les Khans de Crimée & ceux des Kalcas en Tartarie; du second les Mogols dans l'Inde, & les Eleuthes aussi en Tartarie.

Ce ne sont pas-là les seuls qui parmi les Turks ont quitté leur pays & ont établi ailleurs de puissantes Monarchies. (a) Plusieurs d'une origine plus obscure, & qui chés les Princes Musulmans parvenus à de grandes charges, Généraux d'armées ou Gouverneurs des Provinces, ont souvent profité des occasions avantageuses qui leur mettoient le commandement entre les mains & n'ont plus voulu s'en désister. Leurs enfans après leur mort, en conti-

(a) Aboulsaraj el Makin. Cotbeddin el Haneff.

nuant, la rebellion, ont augmenté leur puissance. Ainsi se sont établies les Dynasties des Thoulounides, des Aghschidi-tes & des Mamluks en Egypte, des Il-Khaniens en Perse; des Gaznevides & des Esclaves des Gaurides aux Indes; des Kharizmiens dans le Kharizme, & un grand nombre d'autres dans les Provinces Septentrionales de la Chine, comme les Cien Chao (a) ou les Han, les Hia, les Peleam, qui étoient de petites Souverainetés. Quelques-unes de ces Dynasties ont même porté le titre d'Empereur de la Chine, tels sont les Princes des Heou-tam, des Heouhan, &c. Voilà en peu de mots un précis de toute l'Histoire du Turkestan, sur laquelle jusqu'à présent nous n'avions que de très-foibles connoissances.

Je me suis borné dans ce discours à ne parler que des Turks proprement dits. J'ai omis les incursions que quelques autres peuples de Tartarie ont faites dans des pays éloignés. Les bornes que je me suis prescrites ne m'ont pas permis d'entrer en de si grands détails. Je n'ai prétendu faire ici qu'un Extrait de quelques Dissertations particulieres que j'ai faites sur ces matieres, dans lesquelles j'ai rapporté tous les

(a) Kam mo. Ven hien tum kao. Van tum pou.

témoignages des différens Auteurs , mais principalement des Ecrivains Chinois, qui m'ont le plus servi à éclaircir & à applanir toutes ces difficultés & sans lesquels je n'aurois jamais osé entreprendre de traiter ce morceau d'Histoire.



*JUVENIS preproperè belli cupidus
exercitationi Philosophica præludit.*

Mente avidâ Martem volvebam nuper, &
arma,

Arma manu nostrâ nondum tractanda fremebam.

Pallas, ut audirem, ridens : ô transfuga nostræ

Partis, ait, quid te spectâ celebrare Minervâ

Martem, ingrâte, juvat ? Vis bello quærere nomen ?

Et mihi bella placent, & me non irrita dextrâ

Spicula torquentem trepidus sæpè horruit hostis ;

Et mihi sunt, qui militiæ formantur ad artes,

Sed variâ prorsus ratione docentur alumni.

Usque cruore madens, sitiens tamen usque cruo-
ris,

Perfurit insanâ Mavors virtute ; suosque

Confilii exertes in prælia fervidus urget.

Ipsæ docet lætis gemitus haurire cadentum

Auribus, & sparsa per membra horrentia tabo

Crudeles explere oculos, & sanguine patci.

C ij

52 MERCURE DE FRANCE.

Tunc plaudens sibi , cùm ferro grassatus & igne
Funera densavit , cùm miscuit omnia vastis
Cædibus , occumbant focii securus , an hostes.

Ast ego bella , malum non evitabile , pestes
Terrarum reputo , & victorum insignia , lauros ,
Magnum at triste decus , stillant ubi cæde suo-
rum :

Quæque licet , tantos conor mollire furores.
Nec temerè in campum bellator , Palladis artes
Doctus , prosiliet , nec verso funditus hosti
Insultabit atrox victor. Non ille cruorem ,
Projiciet-ve suum , aut alienum fundere amabit.
Sed medios inter strepitus bellique fragores ,
Compos mentis adhuc , suadente dieque locoque ;
Ibit in adversos audax , obstantia rumpet
Pectora ; verùm eadem tumidum quæ straverit
hostem

Dextera , subjectum hæc eadem miserata levabit.

Singula quid conferre juvat ? Tentamus uter-
que ,

Mars formare manus ; ego mentem : militis ille
Est Deus , ipsa ducum : sed qualis Scipio ; qualis
Europamque , Asiamque simul , Lybiamque per-
errans

Cæsar ; & elusos inter Turennius hostes :

Qualis & Austriadum domitor , Batavi atque Bri-
tanni

Terror , Mauritius ; vel , cujus diruta nuper

Fulmine , victorem non ante experta , cadebat
Berga , suas nondùm satis admirata ruinas.

Tu quoque mox , ubi mens firmata , manusque
gerendo

Apta magis gladio , & patientia membra laboris
Bella sequi poterunt , optata in castra volabis ,
Et nostro Heroum releges vestigia ductu.

Intereà mentem eximias formare per artes
Cura fit. Ecce tibi , quo non acceptior ullus
Est nobis , tradit Sophiæ præcepta Magister.

Arte Syracusas , Romanis fortior armis ,
Unius mens est hominis tutata ; docendum

Ecce Mathematicus te suscipit alter ab illo ,
Et secreta libens Artis mysteria pandit.

Ergo sanguinei paulùm obliviscere Martis :

Aut , si tantus amor belli , quàm promere possis

Hos animos , dabimus ; vanâ illudentia cæde
Prælia , & affimiles veris , duce Pallade , pugnas.

Dixit , & in cœtus duxit me Diva Sophorum.

Stabant compositi , obnixi non cedere ; quædam
Hic placita astruere , hic contrà subvertere certus.

Hinc atque hinc numerosa acies , non veste nec
armis

Par sibi ; verùm habitu variæ ingenioque cater-
væ :

Enthymema citum ; vultu Dilemma bifirmi ;
Sorites nexis gradibus qui surgit ; & ille ,
Sponte suum Heroem quem cætera turba salutat ,

54 MERCURE DE FRANCE.

Quem versu non est hodiè fas dicere ; at olim
Dixisses , Enni , facilè ; Syl nempè Logisimum .
: Obliqua hic tacitè meditatus vulnera mente ,
Procedit lento passu , gravitate timendus ,
Tresque manus præfert , horrendum ! tres rotat
enses ;

Non æquè nocuos : præcutà cuspide sævit
Unus ; at incertum , dextrâ micet , an ne sinistra
Tu nisi promptus eris vulnus lethale ferentem
Dignovisse manum , atque prior resécate , ruinâ
Labentem aspicias , pro quâ pugnaveris , arcem .

Has ille infidias tendit : dum fulminis instar
Proruit Enthymema . Queas vix dicere , telum ,
An miles veniat ; tanto volat , ocyor Euis ,
Impete ; tam præceps nec opinum confodit hos-
tem .

Tu , sive est jaculum , jaculum truncare memento
A capite ; innocuum veniet sine acumine lignum :
Seu Bellator adest , cervicem abscinde ruentis
Protinùs , & reliquum tuto pede volve cadaver .

Mox anceps Dilemma venit , duo lata coruscans
Spicula , terribili ostentans duo cornua fronte :
Ambiguum , simul hinc , simul inde minatur ; &
hastâ

Quâ feriat dubium , feriturum utrâque videtur .
At prior insilit huic hostis , manibusque revellit
Tela ferox , inque autorem conversa retorquet .

Agmine de medio , numerosi ipse agminis instar
 Progreditur , furto melior , nec viribus audax
 Fidere , Sorites ; clypeorum & fornice tectus ,
 Tendit ad obsessos factâ testudine muros ,
 Ordinibusque suos disponit : protinus illi
 Insiliunt aliis alii , conscendere iussis
 Usque aliis ; surgit turris clypeata virorum.
 Ah cave , sollicitis qui stas pro moenibus ; arci
 Imminet illa tuæ moles ; evecta sub auras
 Imminet , horribilem jamjam illatura ruinam.
 Advolat impavidus ductor , strictoque priorum
 Crura merit gladio ; collapsis machina primis
 Tota ruit ; bis dena ruunt tabulata , (tot hostes !)
 Et propriis pereunt confixi turpiter armis .

Vidi , cum totas jam contraxisset in unum
 Obsessor vires , rabiem stimulante pudore ,
 Et circumfusum premeret jam certius agmen ,
 Jamque suæ propugnator vix fideret arci .
 Interdum adversas acies *Distinctio lustrat*
 Sedula : tum quâ tela videt rarissima ; facto
 Perrumpit cuneo non expectata ; catervas
 Dividit hostiles ; divisas pellit & urget ;
 Dux licet indignans fremat incassumque minetur .
 Nititur ille quidem , si quâ disjecta licebit
 Agmina colligere , & fugientem sistere turbam ;
 Sed frustra : multos præceps fuga gurgite merfit ;
 Atque aliquâ semper decrescunt parte caterva .

C iiij

Cætera quid referam ? Quantis certaret uterque
 Viribus , astutum queis luderet artibus hostem.
 Hæc mentem pugnae cupidam , nec vera pigebit
 Dicere , permovit species. Dum seria possint
 Bella sitim hanc explere , lubens sub imagine belli
 Pugnacem calamo conabor fallere dextram.

Ergo adsint quicumque manum conferre parati
 Non horrent me cum hoc campo decernere. Verum
 Quos video , tanti-ne Duces accingere pugnae
 Se properant ? Piget ah ! tam fortia verba locutum ;
 Pareite : non paribus mecum concurritur armis :
 Tironem petitis. Sed tu , Distinctio solers ,
 Pulsus ubi jam desiero sperare salutem ,
 Diva veni ; & trepidis fer opem invictissima rebus ;

*Unus è quatuor Praefectis Nobilium Juve-
 num in Collegio Mazarineo.*

Nous rendîmes justice il y a deux ans
 au mérite du livre où est exposé le
 système dont il est question dans la lettre
 suivante ; nous donnâmes aux connoissan-
 ces de l'Auteur les justes éloges qu'il mé-
 ritoit ; à l'égard du fond du système , nous
 ne prenons point de parti dans ces discus-
 sions philosophiques. On peut appliquer
 aux Physiciens ce qu'Horace a dit des Poë-
 tes & des Peintres :

*Pictoribus atque Poëtis**Quidlibet audendi semper fuit aqua potestas.*

Pour nous, spectateurs tranquilles de ces combats, nous faisons des vœux pour le progrès des Sciences, sans en faire pour aucun des partis. Le Mercure est une lice ouverte à tout le monde, où chacun peut venir à ses risques & périls faire montre de ses forces; nous ouvrons la barrière, sans nous engager à rien de plus, ainsi si ce nouveau système trouvoit des contradicteurs, nous ne prétendons point en être les garans.

*Lettre de M. L. à Mad. ***.*

Votre ascendant, Madame, sur mon esprit & mon cœur pouvoit seul m'engager à me mettre en voie de revenir du préjugé que j'avois conçu sur le seul titre, contre le système moderne de Cosmographie & de Physique, dont *Jomberg* Quai des Augustins débite l'Analyse raisonnée; mon indolence m'inspiroit à me dire: m'amuserois-je à lire des principes qui doivent être contradictoires à ceux qui ont été successivement à la mode? Quoi donc, si l'envie de se distinguer par des contradictions a fait produire plusieurs systèmes, dont les Auteurs & les Zélateurs

C v

se sont reprochés mutuellement une multitude de bévûes qui ne sont que trop avérées, seroit-il permis à un contemporain de s'ériger en Créateur d'un nouveau monde matériel & Physique, malgré l'émulation des nations qui peuvent s'intéresser à maintenir la doctrine qu'elles semblent avoir adoptée ? Faut-il se déterminer à voir toutes les choses naturelles sous une nouvelle face, en prenant un point de vûe fort différent de celui de Copernic, de Descartes, de Newton, & des autres grands hommes qui ont communié & changé leurs principes, pour les rendre plus vrai-semblables ou moins défectueux ?

Vos ordres étoient trop puissans contre mon indifférence, & en me faisant surmonter toute répugnance ils m'ont conduit jusqu'à rechercher la connoissance de tout ce qui a paru, & même de ce qui doit paroître de relatif au nouveau corps de doctrine physique. Si j'avois pû y réussir, tout mon zèle pour vous en rendre compte étoit animé. Enfin par mes lectures, après avoir considéré en combien d'opinions erronées les génies les plus distingués sont tombés sur une multitude de phénomènes généraux & particuliers, de l'avis & de l'aveu des Physiciens de différent parti & de diverse Nation, j'ai re-

connu qu'il falloit être comme le nouveau Cosmographe , plus ami de la vérité que de l'autorité des Sçavans ; qu'il ne falloit pas plus se laisser ébloüir par l'appareil de leurs calculs d'Algèbre & de leurs formules de Géométrie , que se prévenir pour un Motet par la vûe des notes musicales avant que d'en avoir entendu l'exécution ; qu'il a été facile à quelques esprits sublimes & exercés dans la plus haute Géométrie de calculer tout ce qu'ils ont voulu , mais qu'ils n'en ont pas moins avoué qu'ils ne pouvoient indiquer la cause primitive de la pèsanteur , & par conséquent des phénomènes qui en dépendent , & qu'un systême de Physique qui commence par l'expliquer doit inspirer une légitime considération.

Il m'a paru d'ailleurs que tous ces grands hommes ont dû se tromper par le choix de leur point de vûe , & que l'Auteur moderne pouvoit sans être plus ingénieux avoir été plus heureux dans ce choix , précisément parce qu'il se compare à un aveugle , qui sçait mieux discerner le chemin qu'il doit suivre sur plusieurs qu'il rencontre , en consultant moins sa propre expérience par le tâtonnement avec son bâton , que les passans qui sont à sa portée pour être interrogés : son bonheur dans

son succès peut venir de ce qu'il n'a pas la même facilité, ni conséquemment la même confiance pour s'orienter, que ceux qui se confient trop sur la bonté de leur vûe, & s'il suffit d'avoir pris la bonne voie, quel avantage ne doit-il pas avoir contre ses précurseurs, puisqu'il a pû profiter de leurs erreurs comme de leurs découvertes pour ne pas s'égarer dans son chemin ?

Pourroit-on contester, que si l'explication exacte de quelques phénomènes suppose tout ce qu'il faut, pour expliquer tous ceux qui en dépendent dans leur rapport ou dans leur cause, la prévention tourne en sa faveur, & si ce n'est pas faute d'écrire exactement les notes musicales, qu'on réussit ou non à donner une bonne & agréable musique, ce n'est pas aussi faute de faire des calculs d'Algèbre & de Géométrie fort exacts, qu'on se fait illusion à soi-même & aux autres, & que Descartes & Newton, qui ont été meilleurs Mathématiciens que Logiciens, n'ont fait qu'un Roman chacun à leur façon ? C'est parce que la science & le génie ne servent qu'à faire orner davantage sous un faux masque l'erreur qu'on a le malheur de prendre & de soutenir pour une vérité, & qu'à éloigner beaucoup plus de celle qui échappe par quelque préjugé capable d'empêcher de la reconnoître.

Un voyageur qui entreprend le dernier le même voyage , a un grand avantage dès qu'il peut profiter des relations de tous ceux qui l'ont fait avant lui , ainsi le préjugé paroît d'abord décisif pour l'heureux choix du Physicien moderne dans son point de vûë, afin de reconnoître l'arrangement de l'univers. Cette décision peut-elle n'être pas confirmée , si l'on considère premièrement qu'elle l'a conduit à remonter à la plus ancienne hypothèse astronomique que les premiers Astronomes parmi les Chaldéens & les Egyptiens suivoient par tradition; secondement qu'elle n'a cessé d'être soutenue dans les Cantons où elle a été connue , & en particulier dans la Grèce où Thalès un des sept Sages l'avoit fait enseigner à son retour d'Egypte , moins à cause du succès de la contradictoire que Pythagore affecta , pour se distinguer , d'établir dans l'Ecole, & la Secte Italique qui lui doit son origine , que parce que Zenon d'Elée & Xenophane répandirent trop de préjugés en faveur de l'immobilité de la terre , pour qu'il ait été permis en aucune Nation pendant plusieurs siècles de la contester & d'adopter toute hypothèse contraire.

Le Cardinal de Cusa fut le premier qui dans son livre d'une docte ignorance , osa s'élever contre cette opinion invétérée de

son repos & de l'impossibilité de son mouvement. Nicolas Copernic enhardi par cette levée de bouclier, passa d'une extrémité à l'autre, & voulant enchérir en systématifant l'hypothèse de Pytagore, il osa dépouiller non-seulement le Soleil du mouvement annuel qui lui avoit été reconnu dans la secte Ionique & Eleatique, pour l'attribuer à la terre, malgré le repos qui lui étoit supposé essentiel depuis tant de siècles, mais encore soutenir que le Soleil étoit stable & fixe, & la terre immobile que par son cours elle étoit la cause de l'apparence de tout le mouvement que le Soleil paroît avoir autour d'elle en un an, & de celui que les Planettes ont en retrogradation, & de toutes les vicissitudes qui arrivent dans les rapports des signes de l'écliptique & du firmament, des points cardinaux, solsticiaux & équinoxiaux.

Afin de produire une si grande révolution dans l'opinion des hommes sur la cause des apparences célestes, falloit-il recourir à des suppositions les plus contraires à ces apparences même, & à tous les résultats qu'on en avoit jusqu'alors inféré ? Rien n'a coûté pour les faire imaginer & adopter, parce qu'il a fait sentir avec ses partisans tant d'absurdités dans les systèmes de Pto-

Tomée & de Ticobrahé, qu'on n'a plus fait d'attention à celles que ce nouveau système présentoit, & qu'on n'a songé qu'à les masquer par toutes les suppositions imaginables.

La terre qui avoit été jugée mobile seulement sur son axe, jusqu'à Pytagore, qui avoit affecté de la supposer, pour se distinguer de ses précurseurs, capable de parcourir en un an avec la Lune autour du Soleil & en sa place un orbe fort vaste, & qui depuis n'avoit été reconnue, sous peine d'anathème, dans toutes les Nations, que comme stable & fixe, n'ayant pas changé de condition, d'état & de disposition plus que le Soleil par toutes ces suppositions hypothétiques; l'ordre naturel & physique auroit-il pû être développé par Descartes, qui malgré l'étendue de son génie systématique n'a fait qu'étendre & éclaircir les principes de Leucipe & de Democrite pour les appliquer à l'explication du système de Copernic, qui paroît contraire aux principes primitifs de la sphère, encore plus que ceux de Ptolomée & de Ticobrahé? Newton qui l'a pareillement admis, pourroit-il donc avoir un succès stable & plus que passager, malgré tous les efforts de ses partisans pour lui faire éprouver une espèce de triomphe contre son rival, qu'il a si

fort affecté de contredire, qu'il semble n'avoir imaginé son système que par émulation ou contradiction, en prenant sur chaque article le contrepied? C'est ainsi qu'il a supposé entre les Astres un milieu tel que le vuide, qui est contraire aux lumieres de la Philosophie, & pour cause de tous les mouvemens des corps célestes, une qualité occulte sous le nom d'attraction, dont il ne fait que calculer les effets, sans s'embarasser d'en établir l'existence, plus que les Anciens de leur Antiperistase, à laquelle pour son infortune ils n'ont pas eû la pensée ou l'esprit d'appliquer des formules & des calculs d'Algèbre & de Géométrie.

A cette dernière différence près cette attraction équipolente à l'horreur du vuide & à l'Antiperistase, bien loin d'assigner un centre & une direction aux impressions de la pesanteur universelle dont elle laisse ignorer la cause, suppose que les graves ne sont pesans qu'à proportion qu'ils s'attirent, quoique tous les corps célestes devroient en conséquence se troubler dans leur mouvement, s'arracher même réciproquement dans leurs tendances centrales, & se nuire du moins dans les configurations de leur cours, bien loin de conserver une harmonie parfaite dans leurs influences pour leur arrangement consécutif.

Si les principes de ces deux rivaux devroient tomber naturellement, non-seulement avec l'hypothèse du cours annuel de la terre qui en est la base, & qui ne peut enfin éviter d'être caduque, mais encore par tous les inconvéniens, les défauts & les contradictions, que leurs Zélateurs y ont fait reconnoître réciproquement, à l'envi les uns des autres, il semble dans une telle situation que tout homme d'un esprit juste & laborieux pouvoit se croire en droit de se former un nouveau point de vûe en voulant contempler les cieux, afin de concevoir le mécanisme matériel & physique de l'univers, qui paroît entierement opposé dans l'opinion de Copernic, de Ptolomée & de Ticobrahé, de Descartes & de Newton; ce point de vûe si légitime c'est celui d'un Observateur, d'un Physicien, & d'un Astronome, qui sans aucun préjugé pour tout système antérieur, cherche à connoître la cause de ce qu'il voit dans ce qu'il observe, dans la combinaison de tout ce qui a été observé durant le cours des siècles, sans s'embarasser qu'on lui dise; ces grands hommes que je viens de citer prétendent ou supposent ceci ou cela.

Le résultat précipité du concours de tant d'observations rassemblées sous son point de vûe, c'est d'être porté à croire que

tout mouvement apparent dans les Astres
 tire son apparence de sa réalité, mais il
 reforme bientôt ce jugement, non-seule-
 ment dès qu'il réfléchit qu'en regardant les
 rivages d'un vaisseau qui fait voile, ils
 paroissent s'enfuir avec une vitesse propor-
 tionnelle, & qu'une tour semble changer de
 figure, de largeur & de hauteur, à mesure
 qu'on s'en approche ou qu'on s'en éloigne,
 mais encore dès-qu'en jugeant des Planet-
 tes par la terre & de la terre par les Pla-
 nettes, & venant à les considérer dans le
 fluide qui remplit leur intervalle, il au-
 gure que puisqu'elle est pareillement su-
 jette à être illuminée par le Soleil dans une
 moitié de sa surface & de son atmosphère,
 & à causer également par son noyau une
 ombre qui est plus ou moins étendue, com-
 me le cone de leur lumière réfléchie, se-
 lon une certaine proportion de leur masse
 & de leur distance variable à l'égard du
 Soleil, elle peut avoir comme ces Planet-
 tes une révolution autour d'elle même,
 qui soit seulement d'une période & d'une
 vitesse différente. C'en est assez pour re-
 venir à la plus ancienne hypothèse, en ad-
 mettant la rotation de la terre, puisque si
 tous les Astres semblent devoir toutner en
 apparence autour de Mars & de Venus, à
 cause de leur rotation qui est sensible &

presque isochrone, il est bien plus probable qu'ils n'ont une apparence de circulation commune autour de la terre, qu'à cause également de sa propre rotation, & par la même raison que les objets, même terrestres, paroissent mobiles, étant considérés d'un point de vûë ambulant, tel que celui d'un vaisseau en pleine mer.

Mais de ce que la terre doit avoir une rotation comme ces Planettes, est-ce une conséquence qu'elle ait aussi le cours annuel qui est manifeste dans le Soleil, & qu'on ne regarde le mouvement qui est apparent dans cet Astre & dans ces Planettes durant la plus grande étendue de leur cours, que comme une apparence qui seroit comme une suite de celui qu'elle auroit ? Ce seroit juger qu'un moulin à vent ne semble à un marin tourner sur une coline, ou un cheval marcher, que par la même raison que le rivage lui semble s'approcher à mesure que le vaisseau revient dans un Port; à plus forte raison on doit être en garde d'attribuer à la terre un mouvement qui ne lui peut convenir qu'en l'ôtant au Soleil, qu'il faudroit supposer stable & fixe, tandis que de tous les autres points de vûë de l'Astronomie comparative il n'est pas moins reconnu mobile, & changer de distance à l'égard de toutes les

autres Planettes qu'à l'égard de la terre par son mouvement particulier , comme ces Planettes à son égard par le leur propre.

Il est donc naturel de penser que les Astres semblent tourner en commun autour de la terre d'Orient en Occident en vingt-quatre heures , parce que la terre fait une révolution sur son axe d'Occident en Orient dans le même espace de tems , & que le Soleil , comme les Planettes , ne paroît décrire un orbe , où son cours n'est pas moins apparent , de l'aveu de tout observateur , que celui de ces Planettes dans le leur, que parce qu'il n'est pas moins réel. A plus forte raison on doit le croire , si l'on peut représenter sur des Cartes , comme dans des éphemerides en figures , toutes les configurations successives des Planettes , du Soleil & de la terre , de la manière qu'elles sont annoncées dans les éphemerides en nombres , & dans toutes les proportions géométriques de leur distances respectives & réciproques , avec le même détail & la même exactitude qu'on représente les villes d'une Province , d'un Royaume , d'un continent entier par une Carte de Géographie.

Il est inepte & superflu de répondre , que dans le système de Copernic toutes

ces configurations peuvent être prévûes, calculées & annoncées, puisque du moins elles ne peuvent être représentées par des éphemerides en figures, & puisqu'on ne les calcule que d'après les règles & les principes qu'on suivoit, avant même que ce système fût connu, les partisans n'ont pû encore dresser de pareilles Cartes, tant pour les tems passés que pour l'avenir, au lieu que celles qu'on a publiées selon le système solaire peuvent être dressées pour tous les tems dont on voudra figurer l'état du Ciel.

De ce que les éclipses solaires & lunaires peuvent être prévûes & calculées dans le système de Ptolomée, comme dans le système de Copernic, s'ensuit-il que l'un ne fut pas moins exact & étendu que l'autre? Et à plus forte raison l'induction ne doit-elle pas être pour la vérité du système solaire, dès qu'il explique plus exactement les mêmes phénomènes, & un grand nombre d'inexplicables en tout autre; dès qu'on y peut représenter géométriquement pour tous les tems les configurations mutuelles de tous les Astres mobiles, conformément aux éphemerides en nombres, & dès que les Cartes dressées conséquemment sont des éphemerides en figures, plus instructives & plus curieuses, &

aussi démonstratives du cours réel & apparent de ces Planettes que de celui du Soleil ?

Pourroit-on encore dissimuler que les Coperniciens dans toutes les figures qu'ils ont imaginées pour expliquer l'apparence des stations & des retrogradations des Planettes, se sont bien gardé d'indiquer le tems & le lieu, ni encore moins les degrés des signes de l'écliptique & du firmament, vis-à-vis lesquels elles doivent paroître retrogrades ou stationnaires, au lieu que dans le système solaire non-seulement on le peut dans la plus grande précision, mais encore on l'a exécuté dans plusieurs Cartes qui ont l'avantage d'avoir eû pour modèles celles qui ont été présentées à l'Académie en 1709 par le célèbre Cassini pour toutes les Planettes majeures, & dans celle que Kepler a donnée pour le cours de Mars depuis 1580 jusqu'en 1590 ? Peut-on citer de plus illustres Précurseurs dans l'art de représenter les mouvemens apparens & réels des Astres mobiles, & de rendre la Cosmographie pour sa méthode & ses plans aussi exacte que la Géographie ? Ces sortes de Cartes auroient sans-doute reçu plutôt un favorable accueil, si le préjugé de la mode pour le système de Copernic n'y mettoit un obsta-

de, parce qu'elles démontrent qu'il est insoutenable, puisque la stabilité du Soleil & le cours annuel de la terre sont incompatibles avec le cours réel des Planètes dans les orbites où il est apparent.

La suite pour le Mercure de Mai.



La Rossignol & les Grenouilles.

F A B L E

Sur les bords d'un marais entouré d'arbrisseaux,

La trop sensible Philomèle

Chantoit sa douleur immortelle,

Et par ses tendres airs rendoit légers ses maux.

Dans le vaste contour de ce manoir humide

Vivoit un peuple importun, insipide,

Digne en un mot d'habiter les marais.

Ce peuple peu courtois, vil troupeau de causeuses,

(Grenouilles que Dieu fit) au chantre des forêts,

Chercha querelle, & leurs voix odieuses

A tout propos, par de bizarres sans,

Interrompoient ses aimables chansons.

Il essuya leur caquet, sans se plaindre;

Les plus lésés se plaignent rarement,

Le bruit redouble; on prétend le contraindre

A déloger incessamment.

Des députés du peuple croissant

Le fonnement à grands cris de chercher ailleurs .
gîte :

L'oiseau berna leur courroux impuissant.
Oùii , leus dit-il , tout est prêt pour ma fuite ;
Prenez des aîles cependant
Pour m'y résoudre ; en attendant ,
J'opine à séjourner , malgré votre poursuite.

Tout apologue en soi doit renfermer un sens ;
Ne nous étonnons pas du bruit des sottes gens.

*Par Mlle. du Qeyrel , de S. Etienne en
Forez.*



*LETTRE écrite à M. Polluche de la
Société Littéraire d'Orleans au sujet de son
Mémoire sur Cymgiacum , par M. ****.*

JE ne crois pas , Monsieur , qu'après le
Mémoire que vous avez publié dans le
Mercure de Décembre , touchant le lieu
écrit *Cymgiacum* à la fin d'une Charte de
Philippe le Bel de l'an 1313 , personne
doute que ce ne soit Chaingy , village de
votre Diocèse d'Orleans. J'avois compté
trouver dans différentes tablettes de cire
des voyages du même Prince ; qui m'ont
passé par les mains , le nom du même villa-
ge , mais il ne paroît dans aucune , quoi-
qu'on

qu'on y voye le nom de quelques autres lieux qui en sont bien proches.

Au lieu de cela, en parcourant les Tables Géographiques des volumes du Trésor des Chartes, dont M. de Lauriere n'a extrait que les Chartes & Diplômes qui étoient de son ressort, j'y ai trouvé deux fois le nom du lieu en question. Il y a des Lettres de Philippes le Bel du mois de Juillet 1305, données *apud Clungiacum*. M. Rousseau de la Chambre des Comptes, qui en faisoit les extraits, a lû *Chirigiacum*; mais ni l'une ni l'autre leçon ne sont recevables. La faute de ceux qui lisent les écritures anciennes ou gothiques, vient souvent de ce qu'ils distribuent mal les jambages des lettres. Entre la lettre *c* & la lettre *g* il y a cinq jambages, lesquels ne doivent former ni *lun*, ni *hiri*, mais *hin*; de cette maniere on trouvera le mot *Chingiacum*, qui veut dire *Chingy*. Ce qui achevé de faire voir qu'il s'agit de *Chingy* ou *Chaingy* proche Orleans, c'est que dans le même mois on voit par l'expédition d'autres Lettres du même Roi, qu'il étoit tantôt à Château-neuf-sur-Loire, tantôt à Courcy-aux-loges, ou à la Neuville-aux-loges, en un mot dans le voisinage d'Orleans.

J'ai encore trouvé deux Chartes du

.D

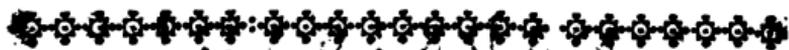
74 MERCURE DE FRANCE:

même Philippe le Bel données au mois de Juillet de l'an 1309, l'une à Chingy, l'autre à Changy, que je crois être le même lieu, diversement écrit, & être en même tems votre Chaingy Orleanois. Les autres Chartres ou Lettres du même mois sont données au Vivier, à Château-Neuf-sur-Loire, à Villiers-au-Bois & à Fontainebleau. Comme les jours du mois n'y sont pas spécifiés, on ne peut pas indiquer au juste l'ordre selon lequel il faudroit disposer la route de ce Prince, mais comme vous voyez, le voilà encore cette année-là dans le voisinage d'Orleans & pendant le mois de Juillet.

Combien ne pourrions-nous pas recevoir d'éclaircissements sur les Itinéraires de nos Rois, si le malheur de l'incendie n'étoit pas arrivé à la Chambre des Comptes de Paris l'an 1737 ! Heureuses les Tablettes de cire des voyages & dépenses des Rois Philippes le Hardi, & de son fils Philippes le Bel, de s'être trouvées alors dans des Bibliothèques d'Abbayes & autres Communautés, dans les Archives du Parlement, dans celles de la ville de Genève & dans la ville de Florence en Italie, sans quoi peut-être elles eussent subi le même sort, & nous n'aurions pas l'avantage d'en tirer des lumières pour l'Histoire.

Vous aurez sans doute vu l'imprimé de celles de Florence qui a paru en 1745., & qui a été annoncée dans les Journaux. J'ai l'honneur d'être., &c.

A Paris ce 25 Janvier 1748.



VERS à Mlle de *** pour le jour de sa fête,
par M. Yg***.

JE n'offre à ta délicatesse
Qu'un bouquet sans art ajusté,
Mon cœur ne l'a point apprêté
Sur les bords fleuris du Permesse,
Je n'ai point la brillante yvresse
Que donne ce fleuve enchanté.

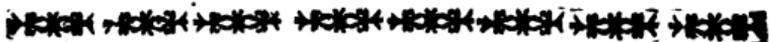
Le Dieu d'Amour, ce Dieu vanté,
Qui dans tes yeux caché me blesse,
Lui seul richement m'a doté
De sentimens & de tendresse.

Toi que Minerve avec largesse
Combla de talens, de beauté,
De goût, d'esprit & de sagesse,
Tu pourras rire en liberté
De ces méchans vers que t'adresse
Une tendre naïveté;
Mais souviens-toi qu'avec hardiesse,

D ij

76 MERCURE DE FRANCE.

Sans Apollon j'aurois chanté
Tes graces & ta gentilleffe,
Si mortel sans témérité
Pouvoit chanter une Déesse.



MADRIGAL.

Imité de l'Anglois.

J Eune Iris, voyez-vous l'Abeille
S'enrichir du suc de nos fleurs ?
La rose n'est pas moins vermeille ;
Le lys n'en perd point ses odeurs :
Un baiser pris sur votre bouche
N'altère point votre beauté ;
Pourquoi le regretter, farouche ;
Puisqu'il ne vous a rien coûté ?

*Par M. *** , de Roüen.*





Séance publique de l'Académie.

L'Académie ayant choisi pour remplir Messieurs l'Abbé Girard & Danchet, M. le Marquis de Paulmy & M. Gresset, les deux nouveaux Académiciens vinrent prendre place le 4 de ce mois, & prononcèrent leurs Discours de remerciement.

M. le Marquis de Paulmy parla le premier; une éloquence noble & sage, ornée sans affectation, un style élégant & naturel, la justesse des idées, la précision & la force des expressions caractérisent le Discours qu'il prononça.

Après avoir marqué la reconnoissance du choix de l'Académie: » L'Académie, » dit-il, offre des Maîtres dans tous les » genres de Littérature, des Historiens » élégans sans affectation, méthodiques » sans sécheresse, exacts, mais toujours » intéressans, capables, même en se ren- » fermant dans les bornes les plus étroites » de l'abregé, de ne négliger rien de ce » qui caractérise les siècles & les hom- » mes qu'ils ont à peindre, des Poètes » dignes des beaux jours d'Athènes & de » Rome, des Orateurs dont la gloire du- » rera autant que les vérités qu'ils nous

73 MERCURE DE FRANCE.

» ont annonçées, des Traducteurs égaux
» à leurs modèles, des Sçavans enfin à qui
» l'étude des Sciences les plus difficiles &
» les plus abstraites n'ôte rien de la fa-
» cilité du style & des graces de l'imagina-
» tion.

» A côté de ces grands Maîtres on voit
» assis des Juges éclairés, dignes d'être asso-
» ciés à la gloire de ceux qu'ils aident de
» leurs conseils, & que même quelquefois
» ils instruisent, non qu'il fuffit pour
» être reçu à ce seul titre, d'admirer les
» chefs-d'œuvre de l'Eloquence & de la
» Poësie, d'estimer & de rechercher ceux
» qui les produisent. Cet honneur, pour-
» suit M. de P. n'est dû qu'à celui qui
» possède ce goût judicieux, capable d'un
» examen également prompt & solide,
» que le faux brillant ne peut jamais sé-
» duire, qui non content de connoître les
» effets de l'Art, sçait en pénétrer tous les
» secrets, qui peut rendre compte du sen-
» timent qu'il éprouve & développer les
» causes qui l'ont fait naître, enfin qui par
» l'habitude contractée avec les grands
» modèles, s'est renduë propre une por-
» tion de l'Eloquence dont vous êtes les
» dépositaires, de cette Eloquence égale-
» ment utile à l'homme de Lettres, à
» l'homme du monde & à l'homme d'Etat.

Après cette définition du goût élégante & judicieuse, » L'homme du monde, » continue M. de P. fait plus souvent » qu'on ne croit usage de l'Eloquence, il » y en a une qui lui appartient singulièrement, mais qui dans le fond suit les mêmes règles que celle de l'homme de Lettres. Expliquer ses idées avec netteté, » les enchaîner avec ordre, observer toujours une méthode exacte, dont on cache le principe & dont on ne laisse voir que les effets, plaisanter avec grace, critiquer avec délicatesse, parler des choses sérieuses & importantes avec dignité & des autres sans bassesse, n'est-ce pas là ce qui caractérise l'Eloquence de l'homme du monde? Elle est un de ses principaux agrémens; elle devient dans l'homme d'état un mérite du premier ordre. Soutenir par ses discours la Majesté de son Prince, rendre avec clarté, force & noblesse, les ordres dont on est honoré, mettre en œuvre le grand art de la persuasion, pour resserrer des nœuds déjà formés & en former de nouveaux, pour échauffer les amis, gagner les indifferens, ramener les ennemis, telle est l'Eloquence employée par l'homme d'Etat. «

• Nous serions obligés de transcrire le

D iiij

80 MERCURE DE FRANCE:

Discours entier , si nous voulions ornér ce livre de tous les traits brillans & judicieux dont il est rempli. Ainsi pour ne pas passer les bornes d'un extrait, nous ne nous arrêterons pas sur l'éloge de M. l'Abbé Girard. C'est dans le Discours même qu'il faut le voir , ainsi que ce que dit M. de P. de Louis XIV. & du Cardinal de Richelieu.

» Le titre de Protecteur de l'Académie,
» poursuit-il , est devenu comme un ap-
» panage de la Couronne. La fortune des
» Lettres dans un grand Empire fait pres-
» que toujours la destinée de l'Etat politi-
» que. Si l'Académie se maintient dans
» cet état de splendeur qu'elle acquit sous
» Louis XIV. c'est que l'héritier de son
» nom & de ses vertus nous ramene les
» plus belles années du regne précédent.
» Police exacte maintenue dans l'Etat,
» établissemens utiles , perfectionnés ou
» formés, soumission entiere fondée sur
» l'amour des peuples, bien plus que sur la
» crainte, tranquillité profonde conser-
» vée dans l'intérieur du Royaume, malgré
» la guerre la plus vive soutenuë au-de-
» hors ; Provinces conquises avec rapidité,
» Places forcées qui jusqu'ici étoient esti-
» mées imprenables ; batailles gagnées en
» personne, où la valeur des François a

» été redoublée par la présence de leur
» Maître, tels sont les événemens du regne
» sous lequel nous vivons ; la France s'en
» glorifie, les autres Nations sont forcées
» d'y applaudir.

» Oserois-je, Messieurs, ajouter quel-
» ques traits des qualités personnelles aux-
» quelles nous devons de si grands avanta-
» ges. C'est ce que j'ai recueilli de ceux à qui
» je tiens de plus près, & qui pénétrés de
» reconnoissance & d'admiration, m'ont
» tant de fois inspiré les mêmes sentimens
» dont je les voyois animés ; grandeur dans
» les projets, sagesse dans les résolutions,
» Majesté soutenue dans tout ce que ce
» grand Prince entreprend & exécute,
» tendresse extrême pour sa famille, amour
» vraiment paternel pour ses peuples,
» douceur pour tous ceux qui ont le bon-
» heur de l'approcher, pere tendre, maî-
» tre aimable, Grand Roi, puisse-t'il bien-
» tôt donner la paix avec autant de gloire
» qu'il fait la guerre, & recevoir de l'Eu-
» rope entiere le même titre qu'il doit à
» l'amour de ses sujets ! «

Nous ne pouvons mieux louer ce Dis-
cours de M. de P. qu'en répétant ce que
dit M. Gresset, qui parla après lui. » Je me
» plaindrois, dit il, de l'insuffisance de
» l'art à rendre d'aussi brillantes images,

D v

» & surtout à peindre dignement les traits
 » des deux premiers Protecteurs de l'Académie, si leur juste éloge ne venoit d'être tracé en ce moment, par un homme
 » né pour parler des hommes d'Etat &
 » pour leur ressembler, pour leur appartenir par les talens comme par la naissance,
 » & né également pour appartenir aux
 » Lettres & aux Arts par un goût héréditaire: «

L'éloge de M. Danchet fait là principale partie du Discours de M. Gresset. Toute sa vie fut appliquée, remplie & digne de ses modèles. Né avec un esprit facile & fécond, un talent heureux pour la Poësie, une ame faite pour saisir & peindre les idées élevées & les sentimens nobles, un jugement toujours maître du talent, M. Danchet avoit joint à ces dons de la nature tous les secours de l'Art, toute la culture de l'étude & de la réflexion, les richesses des Muses d'Athènes & de Rome, & tous les nouveaux trésors dont le Parnasse de l'Europe est enrichi depuis la fin des siècles barbares & la renaissance des Lettres. Instruit, formé par les oracles de la Poësie, rempli de leurs beautés, animé de leur esprit, il mérita de parler leur langue & de partager leurs lauriers.

» Je ne m'arrêterai point, dit M. G.

» caractériser ses differens écrits , ni à rap-
 » peller le succès des Tindarides , de Cy-
 » rus , de Nitetis , couronnés plusieurs fois
 » sur la scène tragique , & le rang distin-
 » gué qu'Hésione , Mancrede & les Fêtes
 » Vénitiennes tiendront toujours sur la
 » scène Lyrique , c'est aux ouvrages à par-
 » ler de leur Auteur , tout autre témoigna-
 » ge est suspect ou superflu. Mais il est un
 » tribut plus cher que je puis payer à la
 » mémoire de M. D. avec toute l'autorité
 » du témoignage public , & avec cette sa-
 » tisfaction du cœur , qui accompagne la
 » vérité , un tribut dont je ne dois rien
 » omettre pour sa gloire , & celle des talens
 » même ; un titre plus honorable que les
 » succès & que le frivole mérite de n'avoir
 » que de l'esprit , un éloge fait pour inté-
 » resser également & celui qui le donne &
 » ceux qui l'écoutent. Avantage bien rare
 » pour la louange !

» Ce n'est pas seulement , poursuit M.
 » G. à l'idée générale d'une franchise res-
 » pectable , d'une probité sans nuages , &
 » d'une conduite sans variations que je
 » viens rappeler votre souvenir , pour
 » peindre tout le mérite de son ame. Je
 » n'ai nommé là que les vertus & les dé-
 » voirs qu'il partageoit avec tous les véri-
 » tables honnêtes gens ; il n'avoit d'amis

D vj

» qu'eux , il ne pouvoit ressembler à d'au-
 » tres , mais pour y joindre des traits plus
 » personnels , un mérite dont il faut lui
 » tenir compte , un avantage qu'il empor-
 » te dans le tombeau , c'est de n'avoir ja-
 » mais deshonoré l'usage de son esprit par
 » aucun abus de la Poësie , caractère si rare
 » dans l'art dangereux qu'il cultivoit , &
 » où le talent ne doit pas être plus esti-
 » mable par les choses même qu'il pro-
 » duit , que par celles qu'il a le courage de
 » se refuser. Instruit dès sa jeunesse &
 » convaincu toute sa vie que la Poësie ne
 » doit être que l'interprète de la vérité &
 » de l'honneur , la langue de la sagesse &
 » de l'amitié , & le charme de la société ,
 » il ne partagea ni le délire ni l'ignominie
 » de ceux qui la profanent ; au-dessus de
 » cette lâche envie , qui est toujours une
 » preuve humiliante d'infériorité , ennemi
 » du genre satyrique dont l'art est si facile
 » & si bas , ennemi de l'obscénité dont le
 » succès même est si honteux , inaccessible
 » à cette aveugle licence qui ose attaquer
 » le respect dû aux Loix , au Trône , à la
 » Religion , audace dont tout le mérite est
 » en même tems si coupable & si digne de
 » mépris , incapable enfin de tout ce que
 » doivent interdire l'esprit sociable ; la
 » façon noble de penser , l'ordre , la dé-

» cence & le devoir, ses écrits porterent
 » toujours l'empreinte de son cœur. »

Tous ceux qui ont connu M. Danehet
 conviendront que jamais éloge ne fut
 mieux mérité, & tous ceux qui le connoî-
 tront en loüanges, ne pourront nier qu'il
 est difficile d'en trouver de plus flatteuses,
 & exprimées avec plus de force & d'élé-
 gance; à qui convenoit-il mieux qu'à M. G.
 de jeter ces fleurs sur le tombeau de M.
 D. lui qui à des talens couronnés par les
 succès les plus brillans joint les mœurs
 les plus pures consacrées par l'estime publi-
 que, en un mot les mêmes vertus qu'il
 loue dans son prédécesseur, & qui ne font
 pas aux Lettres & à lui un moindre hon-
 neur que ses talens distingués.

Après avoir ajouté à l'éloge de M. Dane-
 het quelques traits qui ne sont pas moins
 brillans que ceux que nous avons transcrits.
 » C'est votre ouvrage, Messieurs, conti-
 » nuë M. G. ce sont vos biens que je viens
 » d'exposer à vos yeux, en parlant de son
 » cœur & de ses vertus. C'est par les prin-
 » cipes invariables de cette illustre Com-
 » pagnie qu'il avoit cultivé, enrichi, per-
 » fectionné un naturel si heureux, & sur-
 » tout l'esprit d'union, de déférence & de
 » société, ce caractère si essentiel à la Ré-
 » publique Littéraire, & dont vous don-

DE MERCURE DE FRANCE.

» nerez toujours le modèle. Caractère de
» noblesse & de vérité , de force & de lu-
» miere , qui ne connoissant ni les hon-
» teuses inquiétudes de la jalousie , ni les
» intrigues de la vanité , ni le tourment
» de la haine , ni la bassesse de nuire , re-
» çoit & donne avec droiture tous les se-
» cours de la confiance , tous les conseils
» du goût , tous les jugemens de l'impar-
» tialité ; ne voit point un ennemi dans un
» concurrent , applaudit tout haut aux vrais
» succès , sans se réserver à les déprimer
» tout bas , & ne cherche que le bien , le
» progrès & l'embellissement des Arts. «

Tels sont en effet l'esprit , les loix & l'appui , ainsi que les premiers fondemens de l'Académie. En ouvrant ses annales , monument de la vertu , ainsi que de la gloire Littéraire , on voit avec un sentiment de plaisir qui n'échappe point aux ames généreuses , on voit que l'amitié éclaira la naissance de l'Académie. C'est sur une Société choisie de sages qui s'aimoient & qui s'instruisoient réciproquement , que le Cardinal de Richelieu , ce vaste & profond génie à qui rien n'échappoit de tous les moyens d'illustrer un Empire , conçut le plan de cet établissement si honorable à sa mémoire , & si utile aux Lettres & à la France.

Je Javoueraï, dit M. G. que toujours
 indigné des inimitiés basses & des divi-
 sions indécentes dont l'Empire des Let-
 tres est quelquefois agité, pénétré de
 vénération pour les exemples contraires
 que présente l'Académie, j'ai cru ne
 pouvoir mieux satisfaire au tribut que j'e-
 lui dois, qu'en m'attachant à faire re-
 marquer & respecter cette heureuse am-
 tié, partie sans doute la plus intéressante
 de vos fastes, puisqu'elle est l'histoire de
 la vertu, & que la vertu dans l'ordre du
 bonheur public marche avant les talens.

On ne peut douter que le sentiment gé-
 néreux de la confiance & ce concours de
 forces & de clartés toujours réunies par l'a-
 mour de l'intérêt commun, n'ayent heu-
 reusement contribué aux progrès particuliers
 de tant de grands hommes qui ont illustré
 le dernier regne & la Nation.

Différens dans leur genre, mais placés
 dans la même carrière, rivaux sans divi-
 sions, concurrens dignes de s'estimer, sim-
 ples & modestes, parce qu'ils étoient vrai-
 ment grands, les Corneille, les Bossuet,
 les Racine, les Fénelon, les la Fontaine,
 les Despreaux, les Flechier, les la Bruiere,
 furent toujours les exemples de ce caracté-
 re d'égalité & d'union qu'ils ont transmis
 à leurs successeurs. Pourrois-je, ajoute

DE MERCURE DE FRANCE!

» M. Gresset, ne point leur associer dans
» cet éloge leur contemporain, leur ami,
» leur rival, que nous avons la douceur
» de voir ici, cet homme adoré de leur
» siècle & du nôtre, modèle, comme eux,
» d'une vie renduë constamment heureuse
» par la raison, les graces & la vertu, d'une
» vie qui ne peut être trop longue au-gré
» de nos desirs & pour notre gloire.

Nous ne finirons point notre extrait sans
citer l'Eloge du Roi, qui termine cet ex-
cellent Discours. » Que pourrois-je ajoû-
» ter, M M. à la force & à la vérité des
» traits sous lesquels on vient de vous offrir
» l'image de votre auguste Protecteur ?
» Vous y avez admiré la valeur & la vic-
» toire unies à la modération & à l'amour
» de la paix ; la Royauté parée de tous les
» caractères qui font le pere de la Patrie ;
» l'humanité enfin avec tous les titres du
» Sage & de l'homme adoré. Après ce ta-
» bleau si ressemblant où ma foiblesse n'au-
» roit pû s'élever, qu'il me soit seulement
» permis pour l'honneur des Beaux Arts,
» de rappeler & d'éterniser ici les bien-
» faits dont le Sophocle de notre âge vient
» d'être honoré. *

* Le Roi a accordé à M de Crébillon une pen-
sion de 1500 livres sur sa cassette.

» Puissent nos travaux immortaliser les
 » sentimens d'admiration, de respect &
 » d'amour, dont nous sommes pénétrés
 » pour notre Monarque auguste ! La posté-
 » rité célébrera comme nous ses vertus, &
 » dans les siècles suivans tous ceux qui dans
 » un jour semblable rendront ici, comme
 » moi, leur premier hommage à l'Académie,
 » en nommant ses protecteurs, s'arrêteront
 » avec complaisance sur l'éloge d'un Sou-
 » verain qui n'aura jamais été loué que par
 » la vérité.

Ce Discours digne de M. Gresset, a plu
 généralement, & l'on a trouvé qu'il ne
 faisoit pas moins l'éloge de son cœur que
 de son esprit, louange la plus flatteuse de
 toutes.

M. de Boze, Directeur de l'Académie,
 commença par féliciter les deux Récipiendaires
 sur l'unanimité de leur élection,
 mais, dit M. de Boze, les élections seront
 toujours unanimes quand elles se trouve-
 ront de même guidées ou prévenues par la
 voix publique.

» Elle nous a dit, M. poursuivit-il en
 » s'adressant à M. le Marquis de Paulmy,
 » soit pour écarter l'idée de votre jeunesse,
 » soit pour vous en faire un mérite, que
 » dès le moment de votre naissance vous
 » avez appartenu autant aux Lettres qu'à

DE MERCURE DE FRANCE:

» l'Etat, que dans le sein d'une famille
» souverainement amie des Muses, & sin-
» gulièrement dévouée au bien de la Pa-
» trie, l'envie de sçavoir & le désir d'être
» utile, furent les premiers sentimens qui
» se développèrent en vous, & qu'ils hâ-
» terent tellement vos progrès, qu'à un
» âge où le commun des hommes finit à
» peine de légers études, vous exerciez
» déjà un Ministère public dans le Tribu-
» nial où se portent, s'instruisent & se ju-
» gent les premières contestations de nos
» Citoyens. Que de-là passant en différentes
» Cours de l'Europe pour les connoître
» par vous même, la réputation qui vous
» y avoit devancé, s'étoit accruë de tout
» ce que les graces, la politesse, la dou-
» ceur & la facilité des mœurs ajoutent
» aux qualités du cœur & de l'esprit,
» que dans le cours de ces voyages plu-
» sieurs Académies s'empresserent d'inscri-
» re votre nom dans leurs Fastes, & que
» celle de Berlin vous ayant adopté par
» voye d'acclamation, vous y prononçâtes
» dans une assemblée publique que la Fa-
» mille Royale honora de sa présence, un
» Discours sur l'utilité des adoptions litté-
» raires, qui fut extrêmement applaudi &
» loué, surtout par ce sage & vaillant Mo-
» narque, qui à la fleur de son âge est de-

puis long-tems le Mars & l'Apollon du Nord.

Nous fouhaiterions que les bornes de cet extrait nous permissent de citer encore quelques traits éloquens & judicieux dont est rempli le Discours de M. de Boze, écrit avec noblesse, élégance & exactitude.



ODE ANACREONTIQUE

NE peut-on vivre sans aimer,
 S'écrioit la jeune Glycere ?
 Que gagnerai-je à tout charmer ?
 L'amour n'engendre que misere,



Quelqu'un qui Pôüit déclamer,
 Lui dit : écoutez-moi, bergere ;
 C'est un crime de blasphemer
 Contre Cupidon & sa mere,



Que vous servira de blâmes
 Les amusemens de Cithere ?
 L'homme peut-il se reformer ?
 Pouvez-vous empêcher de plaire ?



92 MERCURE DE FRANCE.

Laissez donc chacun s'enflammer ;
L'amour est un mal nécessaire ;
A quoi bon tant se gendarmer
Contre une chose qu'il faut faire ?

A Chaalons-sur-Marne,



A M. DE LA BRUERE.

LE peu de tems, M. que me laissent des affaires d'une longue discussion, qui trop souvent me mettent dans le cas de m'écrier avec Horace, *Beatus ille qui procul negotiis*, &c. ne m'a pas permis plutôt de remercier l'anonyme qui a bien voulu me proposer ses doutes sur le passage de la Satyre VI, où Horace dit,

Quidve ad Amicitias usus, rectum ne trahat nos, que j'avois expliqué ainsi; *si c'est l'honneur ou l'intérêt qui fait les vrais amis ?*

Je crois, comme ce judicieux critique, qu'il n'est point nécessaire de lier ce vers avec celui-ci qui le précède, *Utrum divitiis homines, an sint virtute beati ?*

Pour justifier la signification d'intérêt que j'ai donnée à *usus*, comme ont fait J. Bond & Dacier, je crois encore que ces deux vers sont totalement indépendans l'un de

l'autre ; Horace nous fait ici la peinture de ces soupers philosophiques qu'il faisoit avec ses amis & où l'on traitoit à fond ce qu'il importe le plus à l'homme de sçavoir ; ces étoient leurs dissertations sur les plus sûrs moyens de se rendre heureux , sur la nature du vrai bien , sur les motifs qui forment les liaisons entre les hommes , & sur tout ce qui appartient à la morale la plus épurée.

L'anonyme propose deux façons d'entendre *Quidve ad amicitias usus , rectum ne trahat nos ?* L'une est interprétant *usus* par *fréquentation* , commerce , habitude ; il rapporte un exemple d'Ovide , où ce mot est pris dans une acception semblable ; il cite *Utor familiariter* , si fréquent dans Cicéron , enfin il dit que *trahat* joint à *usus* , semble justifier cette interprétation. Tout semble en effet l'autoriser , mais de ce qu'un mot latin a souvent été pris par les bons Auteurs & même par celui que l'on traduit , dans telle ou telle acception , il ne s'ensuit pas qu'on doive s'en faire une règle indéfinie & qu'on ne puisse pas prendre ce mot dans une acception différente , lorsque le sens n'en est point altéré. C'est ce que j'ai osé avancer dans mes réponses au Critique qui a bien voulu sacrifier quelques momens de son loisir à

examiner ma traduction du Poëme Séculaire. Les exemples d'un mot latin pris ou par l'Auteur ou par d'autres, dans un sens, prouvent d'autant moins qu'on doit s'en faire une règle, que souvent cet Auteur ou d'autres l'employent dans un sens différent. Tel est *usus* qu'Horace lui-même a employé ailleurs, ainsi que Plaute, Térence, &c. dans le sens de *profit*, *utilité*, *avantage*, *intérêt*, dont le dernier, je crois, est le vrai sens de ce passage. Il paroît même que le sçavant Anonyme panche pour ce dernier, en disant *j'avoue qu'Horace ayant mis AMICITIAS au pluriel, me paroît avoir voulu parler en général de toute sorte de liaisons, plutôt que de la vraie amitié qui a son principe dans la vertu, mais dans ce cas, ajoute-t'il avec raison, il vaudroit mieux étendre le sens du mot AMICITIAS, en le rendant par celui de LIAISONS, que par celui de VRAIS AMIS, & traduire ainsi le vers en question, SI C'EST L'HONNEUR OU L'INTEREST QUI FORME NOS LIAISONS.*

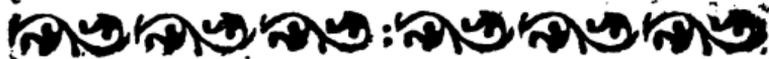
Cette seconde façon de l'entendre, que propose le judicieux Critique, semble devoir être préférée à la première, & c'est celle que j'ai suivie, avec d'autant plus de raison, qu'en général l'intérêt a de tout sens formé plus de liaisons entre les hom-

mes, que leur fréquentation, le commerce qu'ils ont entre eux ou l'habitude de se voir.

Ne pouvant faire mes remerciemens à l'Anonyme de l'observation qu'il m'a communiquée & dont j'ai profité, que par la voye de votre Mercure, je vous prie, M. de vouloir bien y insérer ma lettre. Je suis, &c.

Les mots des Logogryphes du Mercure de Mars sont *bucheron, mortier, éventail, Château & Campan*. On trouve dans le premier Logogryphe *buche, bucher & on*. Dans le troisième *E, vent, évent. & ail*. Dans le quatrième *eau, chat, chate & Cha*, Titre des Souverains de Perse. Dans le cinquième *Campan, campa*, troisième personne du passé défini du verbe camper, *camp & Cam*, Titre du Souverain des Tartares,





E N I G M E.

Par Madame des Forges Maillard.

D U haut de la voûte des Cieux
 Je brûle les mortels , moi qu'on dit en tous lieux
 Etre leur gardien sur la terre.
 Je suis pourtant forcé par un sort malheureux ;
 Pour en défendre un à la guerre ,
 D'envoyer souvent l'autre aux manoirs ténébreux ;

A U T R E,

N Ous sommes de légères sœurs ,
 Qu'avec beaucoup de soin l'on forma pour le
 monde ;
 Nous y passons aussi pour la cause féconde
 Qui sçait mieux de l'ennui dissiper les langueurs ;
 Aidé des jeux rians , le plaisir , notre pere ,
 Institua les loix de tous nos mouvemens ;
 De chacune de nous il a réglé les rangs ;
 La fortune prend soin du reste de l'affaire ;
 D'inconstance on nous taxe , & ce n'est pas en vain
 L'on nous voit toutefois égales & polies ,
 Et chacun à son tour de nous reçoit la main.
 Mais vous , homme prudent , qui craignez à la fin
 Quelque

Quelque retour fâcheux de toutes nos folies ,
Contentez-vous d'en faire un usage badin.

A U T R E .

Comme la Déesse des fleurs ,
Les plus riantes couleurs ,
Entrent dans mon apanage ,
Et servent à me parer ;
Ou si parfois on me voit arborer
Un plus lugubre équipage ;
On ne me voit point changer
Mon jeu ni mon badinage ,
Et sous mes loix le Zéphire léger
Ne cesse point de se ranger.

A U T R E .

J'Arrive du Midi , tout exprès pour vous plaire ;
Mais j'en reçois un étrange salaire .
La torture des scélérats
Est le traitement ordinaire
Que j'éprouve dans vos climats .
Le feu comme le fer servent à mon supplice ;
Mais ce n'est pas encore assez pour mes bourreaux ;
Ils jettent avec soin mes cendres dans les eaux ;
Vous penseriez qu'alors finit le sacrifice ;
Non ; après un repos léger ,

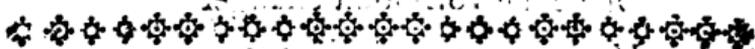
E

Dans des gouffres profonds l'on vient me re-
plonger.

Enfin de ce sombre dédale
Parcourant les sentiers divers ,

Je me transforme , je m'exhale ;
Je m'anéantis , je me perds.

Si ce récit tout seul vous trouble & vous étonne,
Que penserez-vous donc , judicieux lecteur ,
Quand vous sçaurez que la plus simple None
A le réaliser trouve de la douceur ,
Et croit par là se mettre en bonne odeur ;



L O G O G R Y P H E.

JE suis de l'Office divin ,
Et mon nom sorti du Latin ,
Offre à quiconque le combine ;
Celui d'un Empereur Romain ,
Qui fut cruel , dur , inhumain ;
Un vénérable Auteur de l'Eglise Latine ;
Et ce délicieux Jardin ,
Où le pere du genre humain
Passa la premiere journée ;
Une des saisons de l'année.
Cherchez encor , vous trouverez en moi
Un article de notre Foi ;

Une ville de *Bithynie*,

Où l'on tint deux Conciles Généraux ;

Une autre en *France*, une autre en *Italie* ;

Enfin le nom de ce *Heros*

Qui se sauva d'un incendie,

Portant son pere sur son dos ;

Le nom d'un bois & d'une Comédie ;

Petit membre utile aux oiseaux ;

Ce qu'ils posent dans les roseaux ;

Un cheval ; la fille d'un frere ;

Le Souverain de *Tunis* & d'*Alger* ;

Ce qu'à la mort d'un pere & d'une mere

Tous les enfans ont soin de partager.

Par Mlle D. G. de Chaalons-sur-Marne.





NOUVELLES LITTÉRAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

RECUEIL de differens Traités de Physique & d'Histoire Naturelle, propres à perfectionner ces deux sciences, par M. Deslandes. Paris, 1748, in-12. chés Quillau, seconde édition, corrigée & augmentée de plusieurs nouveaux Traités.

Le nom de M. Deslandes, avantageusement connu du public par des ouvrages estimables, doit prévenir très-favorablement pour ce Recueil. Les Traités qui y sont contenus sont, 1°. sur la maniere de conserver les grains & de faire des greniers publics, avec des observations qui développent la structure intérieure & le caractère de ces grains; 2°. sur la prompte végétation des plantes; 3°. sur la pêche du Saumon; 4°. sur les sympathies & les antipathies, avec quelques remarques de Physique & d'Anatomie, pour expliquer ce qu'elles sont; 5°. sur diverses particularités d'histoire naturelle, qui regardent l'Angleterre, l'Ecosse & l'Islande; 6°. sur la meilleure maniere de faire des expériences, sur les précautions qu'elles deman-

dent & sur le peu d'estime que méritent la plupart de celles qui ont été faites jusqu'ici ; 7°. sur les disgraces qu'essuya Galilée, pour avoir soutenu que le Soleil est placé dans le centre ou foyer commun de notre monde planétaire, & que la terre tourne autour de lui.

On voit dans ce dernier morceau une anecdote curieuse. Ce fut un Jésuite, nommé le P. Scheiner, qui le premier en 1611 observa à Ingolstadt les taches du Soleil. Le P. Busée, son Provincial, à qui il fit part de cette observation, lui répondit qu'il avoit lû deux fois tous les ouvrages d'Aristote, qu'il n'y avoit rien trouvé sur ces prétendues taches, & que c'étoit sans doute une vaine imagination. Cependant le P. Busée en parla, mais avec mépris, à Marc Welsler, qui sentant le prix de cette découverte la publia sous son nom. Il n'en fallut pas davantage pour engager le P. Scheiner à se déclarer & à revendiquer son bien, mais dans le même tems Galilée se vanta d'avoir observé le premier les taches du Soleil en 1610, tant à Padouë qu'à Venise, il prodigua sans ménagement à son adversaire les épithetes les plus injurieuses & les plus méprisantes, & celui-ci crut ne pouvoir mieux s'en venger qu'en déferant le Livre de Galilée à l'Inquisition,

qui, comme tout le monde sçait, condamna le Livre & l'Auteur. C'est ainsi, dit M. Deslandes, que Cléante se vengea autrefois d'Aristarque de Samos, & l'accusa d'impiété & de sacrilège envers les Dieux, d'autant que cet homme tâchant à sauver les apparences, supposoit que le Soleil demuroit immobile, & que c'étoit la terre qui se mouvoit par le cercle immobile du Zodiaque, tournant à l'entour de son aissien.

Les differens Traités que renferme ce volume sont remplis d'observations curieuses & de réflexions judicieuses.

SERMON prêché à l'ouverture des Etats de Languedoc, assemblés à Montpellier le 26 Novembre 1747, par Dom Emmanuel *Hermant*, Feüillant, Prédicateur du Roi. *Montpellier, 1747.*

Ce Discours a mérité les suffrages de l'Assemblée devant laquelle il a été prononcé, & il fait honneur à l'éloquence de l'Orateur. Il a choisi pour texte, *Regem honorificate, fraternitatem diligite*. Honorez le Roi, ayez à cœur les intérêts de l'amitié fraternelle. Quelle est l'étendue de ce tribut d'honneur que la Religion exige de nous à l'égard de la Majesté Royale, par quels motifs devons-nous le lui rendre? C'est ce que l'Orateur examine dans la première partie de son Discours.

Comment & par quels actes devons-nous signaler notre zèle pour les intérêts de la Patrie, c'est le sujet de la seconde partie.

Dans l'une le Prince trouvera le Sujet plus fidèle, dans l'autre, l'Etat reconnoitra le Citoyen le plus zélé. Le caractère du parfait Citoyen dans le Citoyen Chrétien, c'est l'idée générale de ce Discours.

LES Amours d'Abrocome & d'Anthia, Histoire Ephesienne, traduite de Xenophon.

M. l'Abbé Salvini est le premier qui ait fait connoître cet Auteur Grec par une traduction Italienne qu'il en fit sur un manuscrit qui lui fut donné par M. Davenant, Envoyé du Roi d'Angleterre auprès du Grand Duc de Toscane. Depuis M. Cocchi l'a traduit en Latin. Plusieurs anciens Philologues ont parlé avec éloge du style de ce Xenophon, qu'il ne faut pas confondre avec l'Historien qui a écrit la retraite des dix mille & l'Histoire de Cyrus. On ignore dans quel tems vivoit l'Auteur de ce Roman. Cependant par l'élégance & la pureté de son style, on conjecture qu'il est beaucoup plus ancien que Longus, Héliodore, Achille Tatius, & les autres Auteurs des Romans Grecs qui nous sont connus. D. Bernard de Montfaucon en a fait une mention avantageuse dans son *Diarium Italicum*, en parlant des ma:

nuscrits Grecs de l'Abbaye des Benedictins de Florence. M. Salvini croit que ce Xenophon fleurissoit sous César. Mais son style de tems en tems semé de pointes fines & délicates fait pancher le Traducteur François à le croire contemporain, ou même postérieur à Seneque.

A l'égard de la traduction le style en est clair & facile, elle se fait lire avec plaisir. L'Auteur y a joint des notes instructives. Ajoutons à ces éloges que le livre est fort bien imprimé, sur de beau papier, & orné de jolies vignettes & d'estampes.

Nous avons parlé avec éloge au mois de Juin 1746 (second volume) de la Dissertation de M. Bruhier *sur l'Incertitude des signes de la mort*. On nous prie d'annoncer aujourd'hui que de Bure Libraire est devenu Propriétaire du Privilège. L'Auteur a fait une addition à son projet de reglement, & on la donnera gratis à ceux qui feront remettre sans frais à l'Auteur le frontispice entier du Mémoire. Cette addition contient 49 histoires attestées par des personnes dignes de foi, histoires de résurrections singulieres, & qui prouvent combien il est important de ne pas précipiter les enterremens; l'ouvrage de M. Bruhier en contient un bien plus grand nombre & des raisonnemens

fort solides sur cette matiere si intéressante pour la société. La lecture de son ouvrage ne peut qu'être fort utile , puisqu'en imprimant dans les esprits une terreur salutaire des accidens qui y sont décrits , elle engagera les particuliers à prendre d'eux-mêmes les précautions nécessaires pour s'en garantir eux & leurs proches , & fera ainsi l'effet du reglement qu'a proposé M. Bruhier. Indépendamment des histoires qui servent de preuves aux réflexions de M. B. & dont la variété rend la lecture de son livre intéressante , il y a joint des remarques curieuses sur l'histoire naturelle, relativement à son sujet , & des recherches sur les cérémonies funébres des anciens , qui seront nouvelles pour la meilleure partie des lecteurs , & desquelles il résulte que les Juifs , les Grecs & les Romains , & les premiers Chrétiens étoient beaucoup plus circonspects que nous sur la précipitation des sépultures.

Et pour ne parler que des modernes , il est défendu à Londres d'enterrer avant trois jours révolus , & sans une visite des personnes commises à l'inspection des corps , constatée par un certificat. L'usage de Gènes est de n'enterrer qu'au bout de trois jours. Les Hollandois poussent encore ce terme plus loin. A Calais on n'enterre

E v

aucun corps qui n'ait été préalablement visité par un Chirurgien préposé à cette fonction , lequel en délivre un certificat.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE de la Société Royale des Sciences tenue dans la grande sale de l'Hôtel-de-Ville de Montpellier , en présence des Etats de la Province de Languedoc le 23 Décembre 1746. *Montpellier 1747 , in-quarto.*

M. de Ratte Secrétaire perpétuel , lût l'éloge de M. Duquetin. M. l'Abbé de Sauvages lût un Mémoire sur le vitriol d'Alais. La fabrique de vitriol des environs d'Alais , que l'on connoît à peine aujourd'hui , même dans le pays , eût une grande réputation dans le Royaume pendant presque tout le dernier siècle ; ses mines abondantes donnoient une couperose très-estimée par les Artistes , & on en faisoit dans les Provinces voisines un commerce considérable.

Le vitriol , principalement la couperose , est d'un usage plus étendu dans la teinture que dans aucun autre métier ; les Teinturiers en laine & en soye , du grand & du petit teint , ne peuvent se passer de la couperose pour les noirs & pour les grisailles , cependant avec cette différence , comme on l'assure , que la couperose ferrugineuse est meilleure pour les laines , &

la cuivreuse pour la soye. Cette drogue est une espèce de mordant ; les Teinturiers la mettent au nombre de celles qu'ils appellent colorantes, quoiqu'elle ne soit point telle par elle-même, puisqu'elle ne donne aucune couleur, si elle n'est jointe à la noix de Galle. La plus grande partie de celle qui se consomme dans le Royaume, nous vient aujourd'hui d'Angleterre.

M. Arlet lût ensuite un Mémoire où il donne les différences du volume, du poids, de la consistance & de l'arrangement du cerveau de l'homme, & de celui de plusieurs espèces d'animaux, avec le rapport qui se trouve entre ces différences & la diversité de leurs exercices.

M. Haguenot en lût un autre sur le danger des inhumations dans les Eglises.

LE CATALOGUE de la célèbre Bibliothèque de feu M. Barètte Doyen des Médecins de Paris, & de l'Académie des Belles Lettres, s'imprime en trois volumes in-12. chés *Gabriel Martin*, Libraire à Paris. La vente de cette Bibliothèque se fera en détail au mois de Juin prochain.

HISTOIRE des anciens Empires de l'Asie jusqu'à la mort de Cyrus, précédée de l'Histoire du monde depuis la création jusqu'à la dispersion des peuples, servant d'introduction, par M. *Plumyoen*, Cha-

E vj

noine Gradué & Doyen de l'Eglise Cathédrale d'Ypres, à *Ypres*, chés Pierre-Jacques de *Rave*, Imprimeur de M. l'Evêque, sur la petite Place, in-12. de 425 pages.

MEMOIRE historique & critique sur la ville souterraine découverte au pied du Mont-Vésuve, &c. à *Avignon*, chés Alexandre *Giroud*, seul Imprimeur de sa Sainteté, 1748, in-octavo de 74 pages.

TRADUCTION du Télémaque en vers Italiens, à *Rome*, ouvrage divisé en deux parties, qui peuvent se relier en un ou deux volumes, d'une très-belle exécution pour le papier & les caractères, & enrichi d'un frontispice dont le dessein est de M. de *Troy*, Directeur de l'Académie de France à Rome.

GUIDONIS *Grandi Abbatis Camaldulensis & Mathematici prestantissimi elogium*, *Ang. Maria Bandinio Florentino Autore*, Florent. in-octavo, de 4 pages.

TROISIÈME volume de l'Édition des Lettres du Cardinal Polus, dédié par M. le Cardinal *Querini* au Cardinal Duc d'Yorck, à *Bressé*.

HISTOIRE du Concile de Trente de Palavicin. Nouvelle édition en trois volumes, in-octavo, à *Milan*, chés Joseph *Marelli*, à la Fortune.

LA POETICA ò Reglas de la Poësia

en general , y de sus principales especies , por Don Ignacio de Luzan , Claramunt , de Suelves , y Gurrea , entre los Académicos Ereños de Palermo , Llamado Egidio Menalippo , en Zaragoza , por Francisco Revilla , 1747 , petit in-folio de 305 pages.

DICTIONNAIRE Castillan , Basque & Latin par le B. de Larramendi , Jésuite , deux volumes *in-folio* 1745 , à Saint Sebastien. L'ouvrage est en Italien.

GRAMMAIRE de la Langue Basque , imprimée à *Salamanque* , *in-12.* par le même Auteur.

DISCURSO *Historico Sobre la antigua famosa Cantabria* , à Madrid , chés Jean de Zuniga , *in-12.*

TEMPLUM *Belfuncaeum. Carmen* , Auctore Francisco Para è Societate Jesu , à Marseille.

CONFÉRENCES Ecclésiastiques du Diocèse d'Angers sur les cas réservés. Tome second , à *Angers* , chés Pierre-Louis Dubé , &c. & à *Paris* , chés Guerin rue S. Jacques , *in-12.* 1748.

PENSÉES Evangéliques pour chaque jour de l'année , à *Paris* , chés Desaint & Saillant , rue S. Jean de Beauvais. Deux volumes *in-12.*

LE DROIT PUBLIC de l'Europe ,

110 MÉRCURE DE FRANCE.

fondé sur les *Traité*s, par M. l'Abbé de *Mably*. Nouvelle édition corrigée & augmentée, à *Genève*, & à *Paris*, 1748. Deux volumes in-12.

M. *le Febvre*, Organiste de S. Louis-en-l'Isle vient de mettre au jour une *Can-taille* nouvelle, qui a pour titre les *Re-grets*, à voix seule avec symphonie, à *Paris*, chés *l'Auteur*, rue des deux Boules, chés un *Limonadier*; Madame *Boivin*, rue du Roule, à la *Régle d'or*, &c. Le prix est de 1 liv. 16 s.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences, année 1743, avec les Mémoires de Physique & de Mathématique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie, 208 pages pour l'Histoire & 428 pour les Mémoires, avec onze planches détachées, à *Paris* de l'Imprimerie Royale, 1746 & se débite chés *Durand*, rue S. Jacques.

LETTRES contenant des *Essais* sur l'Histoire des eaux minérales du *Bearn*, & de quelques-unes des *Provinces* voisines, sur leur nature, différence & propriété, sur les maladies auxquelles elles conviennent, & sur la façon dont on doit s'en servir, adressées à Madame de *Sorberio*, à *Pau* en *Bearn*, par M. *Théophile de Bor-den*, le fils, Médecin Chirurgien, Doc-

teur de Montpellier , à *Amsterdam* , chés les Freres *Poppé* , Libraires , & à *Montpellier* , chés le Sieur *Gontier* , Libraire , à la *Loge* , 1746 , volume *in-12.* de 221 pages.

LA THEORIE de la pratique du Jardinage , où l'on traite à fond des beaux Jardins , appellés communément les Jardins de plaifance & de propreté , avec les pratiques de Géométrie nécessaires pour tracer sur le terrain toutes sortes de figures , & un Traité. d'hydraulique convenable aux Jardins , par M. ***. de la Société Royale des Sciences de Montpellier. Quatrième édition , revûë , corrigée , augmentée considérablement , & enrichie de nouvelles planches , de 466 pages , à *Paris* , chés Pierre-Jean *Mariette* , rue S. Jacques , aux Colonnes d'Hercule , 1747.

CAROLI Noceti è Societate Jesu de *Iride & Aurora Boreali Carmina cum notis Josephi Boscovich* , ex eadem Societate. Romæ , excudebant *Nicolaus & Marcus Palearini* , 1747 , *in-quarto* , à *Rome*.

BENEDETTI Colluccii *Pistoriensis de Discordiis Florentinorum liber* , &c. *Florentiæ* , 1747 , *in-octavo*.

TRADUCTION Italienne de la vie de S. Jean de Dieu , écrite en François par M. Girard de *Villettehierry* , Prêtre de Paris,

III MERCURE DE FRANCE.

rédiée au Cardinal Annibal Albani par le Docteur Pierre *Cianfogni*, Chanoine de la Basilique Impériale de S. Laurent, & de l'Académie de Florence, à Florence, in-quarto, de 320 pages, 1747.

CATALOGUS plantarum nonnullarum horti Academiae Physico Botanicae Florentinae, quarum semina hoc anno 1747 ad publicam utilitatem collecta, exteris Botanicae cultoribus in commercium exponuntur, ut totidem novis ac exotictis permutentur, à Xavero Manetti, *Medicinae & Botanices Professore*, ejusdemque horti custode, 1748, à Florence. L'Auteur a mis aussi ce Catalogue en François en faveur des amateurs de la Botanique, qui n'entendent pas le Latin, & il promet d'en donner tous les ans un semblable dans l'une & l'autre Langue.

DIVI THOMÆ AQUINATIS, *Doctōris Angelici, Ord. Prædic.* Catena in quatuor Evangelia ad plurima exempla comparata & emendata. Accedunt Jo. Fr. Bern. Maria de Rubeis admonitio prævia in idem opus, & Dissertatio contra Benedictinum D. Thomæ Manachatū antequam ad Dominicanum Prædicatorum Ordinem se conferret, Venetiis. Deux volumes in-quarto, 1746.

RECURTI, Imprimeur Libraire à Venise, a publié un ouvrage sur l'électricité des corps & sur les machines électriques,

de plus de 400 pages d'impression, écrit en style de Roman & d'Histoire galante, dont l'Auteur ne s'est pas fait connoître.

L'OUVRAGE de M. l'Abbé *Nollet* sur l'électricité des corps, traduit du François en Italien, à *Venise*, 1747, in-octavo.

TRADUCTION Italienne des Tables Chronologiques de l'Histoire Universelle, Sacrée & Prophane, par M. l'Abbé *Lenglet du Fresnoy*. Deux volumes in-octavo, 1748, à *Venise*, chés *Simon Occhi*, Libraire.

LES ELEMENS de l'Histoire par M. de *Vallemont* traduits en Italien, dans la même ville.

LE PREMIER TOME d'une nouvelle édition de ces Elemens, plus augmentés que les précédentes, chés *J.B. Alberizzi*, Imprimeur Libraire dans la même ville.

BIBLIA SACRA *Vulgata Editionis*, cum *Selectissimis literalibus commentariis*. Tomus IV. complectens libros *Josue*, *Judicum* & *Ruth*. *Venetiis*, 1747, in-quarto.

DE EPOCHIS *Consiliarum Sardicensis* & *Sirmiensem*, caterorumque in causa *Arianorum*, qua occasione rerum potissimarum sancti *Athanasii* Chronologia restituitur, Autore *Joanne Dominico Mansi*, à Congregatione *Matris Dei Luccensi*, *Luccæ*, 1746, in-octavo.

114 MERCÛRE DE FRANCE.

*CAS*TI Innocentis Anibaldi, Ordinis Prædicatorum de authenticis sacrarum scripturarum, apud SS. Patres lectionibus libri duo, ad S. D. N. Benedictum XIV. Pontificem Maximum, Veronæ, 1747, in-quarto.

DELLA formazione de Fulmini Trattato del Signor Marchese Scipione Maffei, &c. in Verona presso Giannalberto Tamerlmanni, 1747, in-quarto.

PETRI DE EBULO Carmeti de motibus sculis & rebus inter Henricum VI. Imp. Rom. & Tancredum saculo XII. gestis, nunc primum ex codice manuscripto Bibliotheca publica Bernensis erutum, notisque cum criticis, tum historicis illustratum, cum figuris edidit Samuel Engel, &c. Basileæ, typis Emmanuelis Thurnesii, 1746, in-quarto.

OPUSCULUM de Missione & Missionariis tractans, scriptum per R. P. Fr. F. Dom. Brullaugham S. Ord. Præd. antiquum Missionarium edit. 2. Metis, typis Franciscæ Antoine, 1747, in-octavo.

TRACTATUS de Missionibus ad propagandam fidem & conversionem Infidelium & Hereticorum instituendis, Autore Rev. & Ill. D. Ph. Rovenio, Archiepiscopo Philippensi, Vicario Apostolico, Metis, typis Franciscæ Antoine, 1747, in-octavo.

LES TOMES XI. & XII. de la Bibliothèque Françoise ou Histoire de la Litté-

rature Française, par M. l'Abbé *Goujet*,
 Chanoine de Saint Jacques l'Hôpital, à
Paris, chez P. J. *Mariette*, & H. L. *Guerin*,
 Libraires, rue Saint Jacques, 1747 &
 1748, in-12.

REFLEXIONS CHRETIENNES,
 sur les grandes vérités de la Foi, & sur les
 principaux mystères de la Passion de Notre-
 Seigneur, à *Paris*, chez *Debure* l'aîné,
 Quai des Augustins, près le Pont Saint
 Michel, à Saint Paul, 1748, volume
 in-12.

HISTOIRE de l'Académie Royale des
 Sciences de Berlin. Volume in-quarto avec
 figures, 1747, à *Paris*, chez *Briasson*,
 Libraire, rue Saint Jacques. On aura in-
 cessamment le second volume de cet ou-
 vrage.

ESSAI de Dissertation Medico-Phy-
 sique sur les expériences de l'électricité,
 pour répondre à l'empressement de toute
 l'Europe à en découvrir la véritable cause,
 par M. *Olivier de Villeneuve*, Docteur de
 la Faculté de Médecine de Montpellier,
 Médecin de la ville & de l'Hôpital de
 Boulogne-sur-Mer, à *Paris*, chez la veuve
David, rue de la Huchette.

LE BOUQUET de l'Amour, Canta-
 tille avec symphonie, dédiée à Mlle de
 Moras par M. le *Febvre*, Organiste de l'E-

116 MERCURE DE FRANCE.

glise Royale de S. Louis en-l'Isle (les paroles sont de M. *Heurtaux*) gravée par M. *de Mon Gantier* ; le prix est de 36 sols , à Paris , chés l' *Auteur* , au coin de la rue des deux Boules , & chés le *Clerc* , rue du Roule , à la Croix d'or.

FABLES nouvelles , mises en vers , avec la vie d'Esopé , tirée de Plutarque & d'autres Auteurs , par M. *Richer*. Nouvelle édition corrigée & augmentée , à Paris , chés *Barrois* , Quai des Augustins.

STEPHANI FABRETTI *Urbanitatis à Societate Jesu Presbyteri Lyrica & Epistola*, Lugduni , *sumptibus Fratrum Duplain*, 1748.

LETTRES d'un Seigneur Hollandois à un de ses amis , avec des réflexions politiques sur les événemens les plus intéressans de la guerre présente. 3 vol. à la Haye , 1747.

LE NOUVEAU NEWCASTLE , ou nouveau Traité de Cavalerie , à Paris , au Palais , chés *Grangé* , dans la Galerie des prisonniers , à la sainte Famille , 1747.

DISSERTATION de M. Gerard Frid. *Muller*, Académicien de Pétersbourg & de la Société Royale de Londres , sur les écrits en Langue Tangutane , trouvés dans la Sibérie , où l'on décrit avec soin les en-

droits dans lesquels se trouvent ces écrits, & l'on rend raison des écrits mêmes, brochure *in-quarto* de 50 pages, avec des planches gravées en cuivre, à Pétersbourg, aux frais de l'Académie, 1747.

L'Académie des Sciences & Beaux Arts établie à Pau distribuera le premier Jeudi du mois de Février 1749, un prix d'une Médaille d'or empreinte de ses armes, à l'ouvrage en prose qu'elle jugera le mériter, lequel ne pourra être de plus d'une demie heure de lecture. Elle propose pour sujet ; *De toutes les passions que les hommes opposent à la vérité, la jalousie est la plus dangereuse.*

Ceux qui souhaiteront que leurs ouvrages entrent en concours pour le prix, les adresseront à M. de Blair, Conseiller au Parlement de Navarre, Secrétaire de l'Académie, mais il n'en sera reçu aucun après le mois de Novembre prochain, & les paquets resteront au rebut, s'ils ne sont affranchis des frais du port.

Chaque Auteur mettra au pied de son ouvrage la Sentence ou Devise qu'il voudra ; il la répétera au-dessus d'un billet cacheté, & il écrira son nom au-dedans du billet.

On vient d'imprimer à Nancy chés Antoine le *Seur un Traité historique des Eaux & Bains de Plombieres*, en 350 pages *in-octavo*, bon papier & belle impression accompagné de figures en taille douce, de tables des matieres, &c.

Plombieres est un bourg en Lorraine, situé à deux bonnes lieues de Remiremont vers le Midi, dans un vallon très-étroit, environné de hautes montagnes, il est aujourd'hui en si grande réputation pour ses eaux chaudes, pour ses eaux minerales & pour ses eaux savonneuses, qu'on y vient de toutes les Provinces de la France, du fond de l'Allemagne, & qu'il est peu de personnes qui n'y reçoivent ou leur entiere guérison, ou un soulagement sensible dans leurs incommodités.

Ce Traité des eaux de Plombieres fut ébauché en 1709, & continué en 1736 par D. Léopold Durand Benedictin de la Congrégation de S. Vanné, qui étoit alors à la suite de M. le Prince de Vaudemont en qualité de son Architecte, & qui mettant à profit ses momens de loisir, s'appliqua à dessiner Plombieres & ses environs, ses bains, ses fontaines, ses étuves, à étudier tout ce qu'on raconte des antiquités de Plombieres, & les restes des travaux des Romains qui s'y remarquent encore

aujourd'hui, il y joignit ses réflexions & en composa un Traité assés succinct.

En 1743 Dôm Calmet Abbé de Senones s'étant trouvé à Plombières, & ayant eu communication de cet ouvrage, y joignit quelques réflexions & quelques traits d'histoire & d'érudition, il rechercha les Auteurs anciens & modernes qui ont traité des eaux thermales & minérales, il étudia leurs systèmes sur la cause de la chaleur de ces eaux, sur leurs principaux effets; il ramassa les analyses faites de ces eaux en différentes occasions.

Enfin pour donner une plus grande perfection à son ouvrage, & le rendre plus instructif & plus agréable au public, il a fait graver en plusieurs planches les environs de Plombières, ses bains, ses fontaines, ses étuves, & tout ce qui peut contribuer à illustrer cette matière; il y a joint le plan des bains de Luxeuil, avec d'amples explications, il y a parlé dans une juste étendue des eaux de Bourbonne-les-Bains du Village de Bains à trois lieues de Plombières; il a exposé les divers systèmes des Auteurs qui ont écrits sur les eaux, il a rapporté ce que Messieurs de l'Académie des Sciences ont dit des eaux thermales qui se trouvent en divers endroits du Royaume, il a marqué les maladies

auxquelles ces eaux sont utiles & celles auxquelles elles sont contraires, il a mis à la fin un fort beau traité composé par M. le Maire Médecin de Remiremont, sur la nature des eaux en général & sur celles de Plombières en particulier, enfin il y a joint un Mémoire de M. de Querlond Ingénieur en chef à Marsal, où il donne les moyens de remédier à certains inconvéniens qui se rencontrent dans les bains & dans les étuves de Plombières,

Ce livre se vend 4 liv. en blanc, chés *Nicolas* Marchand, proche la Place Ville-Neuve, à *Nancy*, chés lequel on trouve plusieurs suites des médailles du célèbre Ferdinand de S. Urbain, dont nous avons donné la liste & le prix dans notre Mercure de Décembre 1745.

M. Lemaire, Maître de Musique à Paris, vient de donner au public pour l'année 1748, trois Cantatilles nouvelles pour les dessus ou tailles, avec accompagnement de violons, flûte, hautbois, bassons & violoncelles, sous les titres *La Cascade de S. Cloud*, dédiée à S. A. S. M. le Duc de Chartres; le *Dédommagement ou l'infidélité réparée*; *l'Hymen & l'Amour*, deuxième épithalame; & des années dernières sont *la Victoire*, dessus & basse-taille; *la Reconnoissance*, dessus; *le Triomphe des yeux*, dessus; *les Fêtes champêtres*, basse-taille.

On

On vend séparément tous les œuvres de M. le Maire qui sont fort estimées, sçavoir cinquante-huit Cantarilles, dont six pour les basses-tailles & cinquante-deux pour les dessus, ou tailles, au prix ordinaire de 24 s. pièce, 6 livres de Motets à 30 s. pièce, deux recueils d'airs choisis, le tout de sa composition, 3 liv. pièce, chés M. le Maire demeurant rue de Seine, fauxbourg Saint Germain, vis-à-vis la rue du Colombier, chés la veuve Neneu, Marchande de vin, Ballard pere & fils, Mad. Boivin à la Règle d'or, rue S. Honoré, le Clerc, à la Croix d'or, rue du Roule & le Sr de Bretonne à Lyon.

M. Fabio, dont les talens pour l'Archiluth & la composition sont connus, vient de faire graver son cinquième œuvre contenant six Trios pour deux violons & la basse, qu'il a eu l'honneur de dédier à Madame la Marquise de Pompadour, & qui ont été goûtés par les connoisseurs dans plusieurs Concerts.

On en trouvera les exemplaires chés M. le Clerc, rue du Roule à la Croix d'or, & chés Mlle. Castagneri rue des Prouvaires, quartier S. Eustache. On trouvera chés les mêmes Marchands ses ouvrages antérieurs. Le premier six Sonates pour la flûte dédiées à M. le Grand-Prieur. Le second, six Trios à Madame la Princesse d'Orange. Le troisième, six Trios à M. de Bentink. Le quatrième, six Sonates pour la flûte à M. l'Evêque de Tournay.

Méthode pour apprendre facilement à jouer du par-dessus de viole à cinq & à six cordes, avec des leçons à une & deux parties, composée par M. Michel Corrette, Auteur d'ouvrages estimés. Prix 4 liv. en blanc. A Paris, chés l'Auteur,

Mad. *Boivin* rue S. Honoré à la Règle d'or, M. le Clerc rue du Roule à la Croix d'or.

Le Sieur *le Rouge*, Ingénieur Géographe du Roi, à Paris rue des Augustins, vient de publier *le Théâtre de la guerre en Hollande*, en 12 grandes feuilles sur une même échelle, à raison de 2 pouces 2 lignes pour lieu. cette Carte est presque topographique, fort détaillée, très-bien gravée & est unique dans son espèce. On en fait deux Cartes de six feuilles chacune, l'une représente la Hollande Méridionale, l'autre la Septentrionale, on en peut faire un volume de 48 feuilles in-8°. pour la poche.

On trouve aussi chés l'Auteur *le Théâtre de la guerre en Italie*, plus un nouveau plan très-exact de Bergopfoom, levé depuis le siège.

Le Sieur *Gautier* Graveur du Roi pour les planches anatomiques, distribue actuellement les cinq dernières planches qui contiennent les extrémités supérieures & inférieures, de couleur & grandeur naturelles, lesquelles jointes à celles du tronc & de la tête qu'il a déjà distribuées font un corps de Myologie complète; toutes ces pièces sont accompagnées de leurs tables avec une explication exacte des attaches de chaque muscle, on y a joint une récapitulation Françoisé & Latine, où il y a quelque étymologie des noms des muscles & des parties qui y ont rapport; on trouve à la dernière table une comparaison de proportion où l'on donne raison de même de toutes les parties du corps humain qui sont démontrées dans cette Myologie, & de celles de l'antique de l'Ecorché de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, & des autres Auteurs; par ce moyen les pièces de cet

ouvrage se trouvent liées ensemble, comme on avoit projeté,

Ce n'est point sans peine qu'un si grand ouvrage que celui-ci a été fini & mis au jour; on l'avoit cependant donné sous le titre d'essai, mais comme le public a donné des marques indubitables de son approbation, ayant continué à souscrire jusqu'à la fin des dernières distributions; ce qui a fourni la dépense de ce travail, on pourra donner un supplément de Myologie après les autres cours d'Anatomie que l'on va continuer, où les figures seront en entier & réduites en demi nature sur pied en diverses attitudes. Ce dernier morceau ne paroîtra que quand on aura recueilli toutes les différentes critiques des Sçavans; celles qui se trouveront justes seront citées dans le supplément avec le nom de leurs Auteurs, mais on ne parlera pas de celles qui seront mal-placées.

On fait la distribution de ces dernières planches anatomiques rue de l'Arbre-sec, au coin de la rue des Prêtres S. Germain, chés le Sieur *Gautier*, jusqu'à la fin de Juin, dans lequel tems on avertit les Souscripteurs qu'il faudra qu'ils attendent jusqu'au commencement de l'année prochaine pour avoir les figures qui leur manqueront. Ceux qui ont payé d'avance seront toujours à tems à les retirer, parce qu'on les leur mettra à part, & les personnes qui voudront avoir l'ouvrage complet & qui n'ont pas souscrit, payeront les vingt planches & leurs tables 90 L brochées & 4 Louis d'or reliées.

On va incessamment annoncer la continuation de cet ouvrage, & la nouvelle demeure de l'Auteur, qui sera plus commode pour le public.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a continué jusqu'à la clôture du Théâtre les représentations de *Zaïs*, Ballet héroïque.

Elle a donné le Samedi 23, le Mercredi 27 & le Samedi 31 Mars la belle Tragédie d'*Armide* pour la Capitation des Acteurs. Le succès a répondu à l'attente. La dernière de ces trois représentations a été égayée par une charmante Pantomime, exécutée avec finesse, précision & légereté, par Mlle Mimi Dalmand & M. le Voir, qui a composé avec génie les Ballets de l'Opera Comique Pantomime; M. Poirier, Ordinaire de la Musique du Roi, a joué le rôle de Renaud dans *Armide* avec applaudissement,

Le Concert Spirituel, exécuté au Louvre, a ouvert le Lundi 25 Mars, jour de la fête de l'Annonciation, par *Quemadmodum*, Motet à grand chœur de M. de la Lande, qui a été suivi d'un Concerto du gracieux M. Blavet. *Exaltabo te*, Motet à grand chœur & *Dominus regnavit*, du même ont fini le Concert, coupés par M. l'Abbé, le fils, qui a joué seul & obtenu

les suffrages éclairés de l'assemblée.

Le Dimanche de la Passion, 31 Mars, le même Concert a commencé par *Dixit Dominus*, Motet à grand chœur de M. de la Lande; *Diligam te Domine*, Motet à grand chœur de M. Gille, a été exécuté le second. *Confitemini Domino*, Motet à grand chœur de M. de la Lande, a terminé le Concert. Les intervalles de ces trois Motets ont été bien remplis, l'un par la flûte de M. Blaver, & l'autre par le violon de M. l'Abbé, le fils.

Le Dimanche des Rameaux 7 Avril, on a chanté *Magnus Dominus*, Motet à grand chœur de M. Mondonville. M. l'Abbé le fils a joué seul; l'excellent *Miserere* de M. de la Lande a terminé le Concert.

Le Mercredi 10, *Exultate justi*, Motet à grand chœur de M. de la Lande, a ouvert le Concert. M. Gavinies a joué seul. Mlle Gautier a chanté *Quemadmodum*, petit Motet de M. Mourer. M. l'Abbé le fils a joué un concerto, & on a fini par le *De profundis*, Motet nouveau à grand chœur de M. Mondonville, qui est rempli de beautés sublimes, ainsi que tous ses autres ouvrages; le premier chœur surtout est un des plus beaux morceaux d'harmonie qu'il ait jamais composés, car on ne le peut comparer qu'à lui-même.

126 MERCURE DE FRANCE.

Le Jeudi Saint 11, *Lauda Jerusalem*, Motet à grand chœur de M. de la Lande, a fait le début du Concert. On a entendu & applaudi M. l'Abbé le fils. Mlle Gondrée a chanté *Quare fremuerunt gentes*, petit Motet de M. le Vasseur. On a applaudi la pièce & l'Actrice. Ensuite M. Gavinies a paru & contenté les Auditeurs. *Bonum est*, Motet à grand chœur de M. Mondonville a très-bien terminé le Concert.

Le 12, jour du Vendredi Saint, le *De profundis clamavi* a soutenu sa réputation; Mlle Gondrée a repeté le *Quare fremuerunt gentes* de M. le Vasseur. Le *Miserere* de M. de la Lande a fini le Concert, qui a été coupé par les concerto de M. l'Abbé le fils & de M. Gavinies.

Le Samedi Saint 13, on a chanté *O filii & filia* de M. de la Lande, & *Confitebor tibi Domine* du même. Mlle Gautier a chanté *Regina caeli* de M. Mouret, suivi de *Jubilate Deo omnis terra*, Motet à grand chœur de M. Mondonville. Ces Motets ont été coupés par les violons de M. l'Abbé le fils & de M. Gavinies.

Le Dimanche 14, jour de Pâques, on a chanté *Dominus regnavit & Cantate Domino*, Motets à grand chœur de M. de la Lande; *Cantemus Domino*, petit Motet de M. Mouret, & le *Venite exultemus*, Motet

à grand chœur de M. Mondonville , mêlés des symphonies de M. Gavinies & de M. Labbé le fils.

Le Lundi 15 , on a fort applaudi *Lauda Jerusalem* , Motet à grand chœur de M. Corrette ; M. l'Abbé le fils & M. Gavinies ont joié seuls. Mlle Gautier a exécuté *Regina cœli* de M. Mouret , & enfin on a entendu *Bonum est* de M. Mondonville.

Le Mardi, *Quare fremuerunt gentes* , Motet à grand chœur de M. de la Lande ; *Dominus Regnavit* , Motet à grand chœur de M. Fanton , Maître de Musique de la Sainte Chapelle ; *Cantemus Domino* de M. Mouret , chanté par Mlle Gondrée ; *Nisi Dominus* de M. Mondonville , & le Concerto de M. l'Abbé le fils & de M. Gavinies.

Le Vendredi 19 , M. Martin , Violoncelle habile de l'Académie Royale de Musique , connu par la finesse de son jeu & par des symphonies estimées , a fait exécuter *In Exitu* , Motet à grand chœur , & a fort réüssi. M. l'Abbé le fils & M. Gavinies ont donné leurs Concerto. *Benedictus Dominus* & *Usquequo* , petits Motets de M. Mouret ont répondu à sa réputation , & le Concert a fini par le Motet admirable *Dominus regnavit* de M. Mondonville,

Le Dimanche de *Quasi modo 21*, clôture des Concerts Spirituels, *Magnus Dominus* & *Venite exultemus*, deux beaux Motets à grand chœur de M. Mondonville, ont commencé & fini le Concert. On y a exécuté *Cantate Domino*, Motet à grand chœur de M. de la Lande, & *Cantemus Domino*, petit Motet de M. Mouret. M. l'Abbé le fils & M. Gavinies ont joiüé seuls.

COMPLIMENT prononcé à la clôture
du Théâtre François.

MESSIEURS,

Il est bien flateur pour nous de n'avoir, en vous rappelant nos travaux & vos plaisirs, aucune disgrâce à dissimuler, ni, si je l'ose dire, aucun reproche à nous faire.

Vous nous avez tenu compte de notre zèle, il s'est accru par la reconnoissance.

Mais qu'auroient produit nos efforts sans l'émulation des jeunes Auteurs qui ont concouru avec nous à vos amusemens & dont les essais ont mérité vos suffrages ?

La Rivale Suivante, le Plaisir, Aphas, l'Ecole Amoureuse & les Tragédies de Vanda, Amestris & Coriolan, ont annoncé des talens précieux à tous ceux qui s'intéressent au progrès des Lettres & à la gloire.

du Théâtre François. Avec quels applaudissemens les partisans du grand Comique n'ont-ils pas vû paroître la Comédie du Méchant ? Ils ont admiré dans ce tableau du siècle cette profonde étude du monde , cette vérité dans les mœurs & ces belles touches qui distinguoient le pinceau de Moliere , enfin cette élégance de style qui caractérise le Poète , & qui seule peut suppléer à l'illusion du Théâtre dans la solitude du cabinet.

L'Auteur de Denys le Tyran vient de recueillir les fruits des veilles qu'il a employées à cette Tragédie , & ne l'a retirée du Théâtre qu'afin de profiter de vos critiques, & de la rendre ainsi plus digne de vos applaudissemens.

L'indulgence , Messieurs , avec laquelle vous avez accueilli cet Auteur naissant , s'est étenduë sur nous. Ce public, si terrible, devant qui trembloient Corneille & Baron, préfère aujourd'hui une bonté éclairée qui nous encourage sans nous aveugler , à cette délicatesse intraitable qui étouffe les talens par le mépris. Ce n'est plus un Juge qui nous condamne sans retour , ni un Maître qui se plaît à nous humilier , c'est un Protecteur qui nous conseille. Ne vous en repentez point, Messieurs ; dans vos regards & dans votre silence nous avons pu

fé des leçons moins dures, mais plus utiles que ces murmures tumultueux qui révoltent l'amour propre, sans le corriger.

En remettant au Théâtre la Comédie du Glorieux, nous avons craint d'exciter vos regrets, & vous n'avez fait entendre que des applaudissemens. Ne pensez pas, Messieurs, que nous nous y soyons mépris; nous avons besoin d'être rassûrés, & vous avez applaudi autant à l'entreprise qu'à l'exécution; c'est ainsi que vous animez nos talens. Et qui sçait mieux que moi, Messieurs, ce que peuvent vos bontés sur une ame sensible à l'émulation & à la reconnoissance? Après m'être long-tems exercé sur ces Théâtres où le goût ne peut être qu'ébauché, j'ai paru en tremblant sur la scène la plus respectable du monde; vous avez récompensé mes efforts, & vous m'avez même souffert dans un rôle pour lequel je n'étois pas fait, mais que les circonstances & le desir de vous plaire ne me permettoient pas de refuser.

J'ose implorer, Messieurs, pour ceux au nom desquels j'ai l'honneur de vous parler, & particulièrement pour moi, cette indulgence qui nous a soutenu; nous n'en abuserons point, & ce tems qui semble destiné au repos, nous ne l'employerons qu'à vous préparer de nouveaux plaisirs. & à

nous rendre plus dignes de vos suffrages.

On a extrêmement applaudi le style noble, judicieux & naturel de ce Compliment, & la déclamation assortissante de M. Ribou, qui l'a prononcé.

*COMPLIMENT pour la clôture du
Théâtre Italien, prononcé le Samedi 30
Mars par M. Rochard.*

Judicieux Aréopage,
Azile du discernement,
Chés vous tout état & tout âge
Opine & juge sagement;
Vous voulez qu'un Sexe charmant;
Qui toujours eut pour appanage
La finesse du sentiment,
Avec vous ait droit de suffrage.

Tous les ans un nouveau ferment
Nous lie à vous & nous engage
Au soin de votre amusement;
Aujourd'hui j'ajoute à l'hommage
L'excuse & le remerciement.

Heureux, que sans impatience
Vous laissez à l'expérience
Le tems de mûrir les talens ?

F vj

Heureux , si nos soins vigilans
 Peuvent payer votre indulgence ?
 Je sçais tout ce que je lui doi ;
 L'art étoit tout nouveau pour moi ;
 Il faut s'y former dès l'enfance ;
 Vous avez adouci la loi
 Et rassuré ma défiance.

Vous favorisez des Acteurs ;
 Dès long-tems instruits à vous plaire.
 Loin que de leurs progrès flatteurs
 S'éleve un espoir téméraire ,
 D'eux-mêmes rigoureux Censeurs ,
 L'étude leur devient plus chere.
 Pour réparer ce que les ans
 Peuvent nous ôter d'agrémens ,
 C'est la ressource nécessaire.

Je suis député près de vous
 D'un peuple plus libre que nous ,
 D'un peuple amoureux de la gloire
 Que vous seuls pouvez dispenser.
 Eh ! quel titre vaut la victoire
 D'un Auteur que peut careffer
 L'accueil d'un si bel auditoire ?
 Voilà le Temple de Mémoire ;
 Vous seuls avez droit d'y placer.

Nous sçavons quel péril menace
L'épreuve des jeunes Auteurs ;
Faut-il redoubler leurs frayeurs ;
Leur demander avec audace
S'ils ont quelque nom au Parnasse ,
Ou quelques bruyans protecteurs ?
N'aurions-nous pas mauvaise grace
D'étouffer les germes des fleurs ?

Que les Muses sont journalieres !
On voit prospérer tels essais ,
Et du siècle on voit les lumieres
S'éteindre après bien des succès.
Pour la gloire de nos Spectacles
Nous souhaitons votre équité ,
Autant que de tous vos oracles
Nous respectons l'autorité.
Rivaux sans envie & sans haine
Des jeux qu'offrent à vos loisirs
Et Terpsicoré & Melpomene ,
Nous sçavons régler nos desirs.
Puisse la scène plus féconde
Rendre tous les talens du monde
Tributaires de vos plaisirs !



NOUVELLES ETRANGERES,

S U E D E.

L Es lettres de Stockholm portent que le 21 Février M. Franck, Gentilhomme de la Chambre de S. M. Suedoise s'étoit rendu par ordre de ce Prince chés tous les Ministres étrangers, & leur avoit remis un Mémoire qui porte que M. de Guydickens, depuis qu'il exerce l'emploi de Ministre, doit être trop bien instruit des usages, pour ignorer qu'il ne pouvoit donner retraite à un homme accusé de haute trahison, & que le Gouvernement a de la peine à croire que l'écrit qui paroît sous le nom de cet Envoyé, soit sorti de sa plume; que cette pièce contient une infinité d'allégations dont la fausseté est manifeste; qu'il y a dans le récit des conversations du Baron de Nolken avec M. de Guydickens un grand nombre de détails supprimés ou altérés, & qu'on y prête au Chancelier de la Cour des discours également absurdes & indécents; que la circonstance des gens armés, qui ont suivi le carosse de M. de Guydickens, est de pure invention, aussi-bien que celle des tentatives pour fouiller les domestiques de ce Ministre; qu'il est extrêmement surprenant qu'on veuille faire envisager, comme une trahison, le zèle qui a porté quelques-uns à découvrir la retraite du Négociant Springer & qu'on prétende qu'en étant au service d'un Envoyé ils cessent d'être Sujets du Roi; enfin que c'est mettre le comble à l'abus du caractère d'homme public, que de s'ériger en Juge d'une affaire dévolué à la connoissance des Etats du

Royaume, d'accuser de fausseté une Déclaration faite de la part de sa Majesté & de pousser la témérité jusqu'au point de traiter de Comédie des Actes de Justice exercés par des ordres émanés du Gouvernement.

Les lettres de Stockholm marquent que le Baron de Korff, Envoyé extraordinaire de l'Impératrice de Russie auprès du Roi de Suede, étant rappelé par cette Princesse, il a eu ses audiences de congé de sa Majesté Suédoise & du Prince Royal. Il sera remplacé par le Comte de Panin, qui réside à Copenhague de la part de la Cour de Pétersbourg.

Ces lettres confirment que M. de Guydickens a reçu aussi ses lettres de rappel du Roi de la Grande Bretagne.

Suivant les lettres de Pologne la tête de l'avant-garde du Corps de troupes Russiennes que sa Majesté Britannique & les Etats Généraux des Provinces Unies ont pris à leur service, entra le 16 Février dans la Samogitie, & le 28 la dernière division y étoit arrivée. Les nouvelles de Pétersbourg contiennent les particularités suivantes. L'échange des Ratifications du Traité de subside, conclu par le Roi de la Grande Bretagne & par la République de Hollande avec l'Impératrice de Russie, ayant été fait le 8 Février, le Baron de Breitlach, le Comte de Hindford & M. Zwart, eurent le 11 à cette occasion une audience de cette Princesse, qui en donna une aussi le même jour à M. de Wolfenstierna, Envoyé extraordinaire du Roi de Suede. Le lendemain l'Impératrice de Russie partit pour aller passer quelques jours à Czarska-Zelo.

Deux Régimens des troupes Russiennes qui sont au service du Roi de la Grande Bretagne & de la République des Provinces Unies, arriverent à

Grodno le 4 Mars, & ils y ont été joints les trois jours suivans par le reste de la premiere division de ces troupes. Elles ont rencontré plusieurs obstacles dans leur marche, & il leur a fallu faire de grands détours pour éviter les marais dont la Lithuanie est remplie. Pour remédier à la difficulté des vivres, on a établi divers magasins sur la route, & on a défendu aux Juifs de vendre aucunes denrées au-delà du prix qu'elles ont dans les principales villes du Royaume. On mande de Pétersbourg que l'Impératrice de Russie soupa le 28 Février chés le Comte de Bestuchef, Grand Chancelier, auquel elle a fait présent de quarante mille roubles. Cette Princesse a envoyé ordre aux Gouverneurs des Places voisines de la Crimée de garnir de troupes tous les postes situés le long du Dniester, afin de s'opposer aux courses que les Tartares pourroient faire de ce côté. Elle a aussi ordonné de visiter exactement les vaisseaux étrangers qui entreront dans les Ports de la mer Baltique. Les mêmes nouvelles portent que la santé du Knées Repnin étant rétablie, il a pris la route de Pologne, pour aller joindre les troupes Russiennes dont il a le commandement.

Les avis reçus de Pétersbourg portent que le Comte de Hindford, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, & M. Zwart, Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux des Provinces Unies, ont eu le 2 Mars une audience de l'Impératrice de Russie & qu'ils lui ont demandé de la part de sa Majesté Britannique & de la République de Hollande un nouveau secours de dix ou douze mille hommes.

Les lettres de Stockolm du 25 Mars, portent que la maladie du Roi de Suede n'a point eu de suites fâcheuses, & que l'on espere que le retour de la

belle saison pourra rétablir entièrement la santé de la Majesté. Le 16 le Prince Royal s'étant rendu à l'Académie des Sciences, y prononça un Discours, auquel le Baron d'Ehrenpreus répondit pour cette Compagnie, on y fit en présence de ce Prince plusieurs nouvelles expériences, entre autres une de Chymie, dont il parut fort satisfait. Ce Prince, qui n'a point quitté le Roi tant que l'état de sa Majesté a donné de l'inquiétude, est allé le 22 à sa Maison de plaisance. On a publié par ordre du Roi que toutes les personnes auxquelles il est dû quelque somme pour des fournitures faites pendant la dernière guerre, n'avoient qu'à s'adresser pour recevoir leur payement, à la Commission établie à ce sujet. Sa Majesté a accordé au Baron Axel de Lowen, Sénateur, le Gouvernement Général de la Poméranie.

On écrit de Watsovie du 27 du même mois que depuis que les troupes Russiennes sont arrivées à Grodno, elles se sont réunies en deux colonnes, dont chacune est d'environ quinze mille hommes. Leur route a été changée, & il a été réglé que ces Troupes marcheroient par Odessk, Kinky, Grodeck, Tupolani, Zobludow, Plosny, Orla, Klefcele, Wysokielitt, Krinky, Constantinovie, Miedrzyce, Radzin, Kock, Meichow, Kuroff, Pulawi, Zwolen, Ostrowiecz, Zienow, Opatoff, Paconiw, Nowemiasfo, Ranow, Kiuskin, Tykoczin, Wysecky, Czinewow, Brock, Branscyck & Gera. Elles passeront la Vistule en ce dernier endroit, où il s'est déjà rendu un détachement de leur première colonne. Les magasins destinés pour leur subsistance sur le chemin de Grodno à Gera, ont été établis à Tupolani, à Wysokielitt, à Miedrzyce, à Zwolen, à Zieno, à Nowemiasfo, à Wysecky & à Branscyck. Une partie de la Caisse

militaire de ces troupes est déjà arrivée à Warsovie sous une escorte de Dragons. La Cour de Russie a fait remettre au Gouvernement les sommes dûes pour le payement des fourages qu'on a jusqu'à présent fournis ausdites troupes. Divers Écrits anonymes ont été répandus depuis quelque tems ; celui qui fait le plus de bruit , est intitulé , *Exhortation fraternelle à la noble & vaillante Nation Polonoise* ; l'Auteur entreprend de prouver qu'il est de la gloire & de l'intérêt des Polonois de former une Confédération. On a appris de Pétersbourg que l'Impératrice de Russie se proposoit d'en partir le 12 pour Czarska Zelo , & que le Grand Duc & la Grande Duchesse devoient l'accompagner dant ce voyage. Les mêmes lettres marquent que le 10 le Lord Hindford , Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne , avoit reçu de Londres un courier , dont il étoit allé sur le champ communiquer les dépêches au Grand Chancelier de Russie.

A L L E M A G N E.

ON mande de Berlin du 6 Mars que plusieurs irrégularités s'étant trouvées dans les comptes du Major Général Waktave , S. M. Pruss. lui a ôté le Régiment dont il étoit Colonel & qu'elle en a disposé en faveur de M. de Sers qui en étoit Colonel Commandant.

On écrit de Francfort du 10 Mars que les Députés des Cercles Anterieurs , dans une assemblée qu'ils tinrent le premier , ont dressé à la pluralité des voix un *Conclusum* , par lequel il est dit que vû l'union qui depuis un tems immémorial subsiste entre ces Cercles , & par le désir qu'ils ont de contribuer au maintien de la tranquillité & de la

sûreté de l'Empire, ils sont déterminés à recon-
 noître leur association, comme ayant pour base
 les loix fondamentales du Corps Germanique ;
 qu'au reste dans cette démarche ils n'ont point in-
 tention d'offenser aucune Puissance, & qu'ils se
 conforment à la teneur des anciens Actes, qui
 n'ont pour objet que des mesures de défense ; que
 leur dessein est en même tems de mettre cette as-
 sociation à l'abri de toute atteinte ; qu'ils se préte-
 ront en conséquence les secours mutuels, prescrite
 par les Traités, & qu'ils observeront à cet égard ce
 qui a été réglé le 17 Décembre 1745 par la Diet-
 te générale de l'Empire. Une copie de ce *Conclu-
 sion* a été remise au Comte de Cobentzel, Minis-
 tre Plénipotentiaire de la Cour de Vienne, avec
 un Mémoire qui porte que les Cercles le remer-
 cient de ce qu'il a bien voulu par ses lettres du 19
 Décembre 1746 & du 19 Février de cette année ;
 leur faire sçavoir que l'intention du Grand Duc de
 Toscane étoit qu'on pourvût au plutôt & de la
 manière la plus efficace à tout ce qui pour-
 roit affermir la tranquillité & la sûreté de l'Al-
 lemagne, & qu'on procédât à continuer sur un
 pied solide l'association des Cercles ; que comme
 les soins de ce Prince n'ont pour but que le bien
 commun, les Cercles sentent la nécessité de se
 conformer à ses désirs, en tant qu'il ne s'agira
 que de la défense de l'Empire ; que conséquem-
 ment ils ont pris la résolution de se secourir mu-
 tuellement contre tout agresseur, & qu'ils prient
 le Comte de Cobentzel d'assurer le Grand Duc de
 Toscane de leur parfait dévouement, & de lui faire
 agréer leurs dispositions. Non-seulement le Duc
 de Wirtemberg n'est point entré dans cette Asso-
 ciation, mais il a déclaré par un écrit public qu'il
 ne se croyoit point obligé de souscrire aux déci-
 sions du Cercle de Suabe.

On écrit de la même ville du 26 que deux mille Esclavons & un pareil nombre de Croites destinés à joindre l'armée des Alliés dans les Pays Bas sont arrivés dans les environs de cette ville & qu'ils doivent s'embarquer sur le Mein, tant à Francfort qu'à Mildenberg & à Wertheim, pour continuer leur route. Il passe tous les jours un grand nombre de recrues pour les troupes de la Reine de Hongrie & pour celles des Etats Généraux des Provinces Unies. M. Onslow Burish, Ministre du Roi de la Grande Bretagne, est allé à Nuremberg pour présenter aux Etats de ce Cercle les Lettres Réquisitoriales de sa Majesté Britannique, au sujet du passage des troupes Russiennes. Selon les lettres de Dusseldorp, la plupart des troupes de sa Majesté Hongroise, qui ont passé l'hiver dans l'Electorat de Cologne, se sont mises en marche vers la Meuse. Les avis reçus de Heydesheim portent que le Prince Georges de Hesse Darmstadt a épousé, le 15 la Comtesse Marie Louise Albertine, fille aînée du Comte de Linange.

Les lettres de Weymar du 20 Mars marquent que par un courier arrivé dernièrement de Vienne on a appris que l'administration de ce Duché appartenant au Duc de Saxe Meynungen pendant la minorité du Duc Souverain de ce Duché, dont il est le plus proche Agnat, le Grand Duc de Toscane avoit écrit au Duc de Saxe Gotha, pour l'engager à se désister de cette administration. Le Grand Duc de Toscane a mandé en même tems au Duc de Saxe Meynungen, que comme il étoit absent & trop occupé de ses propres affaires, pour veiller à celles de ce Duché, le Conseil Aulique avoit jugé à propos de déferer la Régence au Duc de Saxe Coetbourg Saalsfeld, en attendant que le Duc de Saxe Meynungen pût s'en charger. Le

Duc de Saxe Coerbourg Saalsfeld a reçu aussi une lettre , par laquelle le Grand Duc de Toscane lui fait sçavoir qu'il peut prendre possession de la Régence , après qu'il sera convenu avec les Etats de ce Duché & de celui d'Eysenach de la maniere dont il exercera sa Tutelle.

Les lettres de Dresde du 30 Mars portent qu'un courier dépêché par le Grand Général de la Couronne de Pologne , a rapporté que la premiere division des troupes Russiennes qui sont au service de la Grande Bretagne & de la République des Provinces Unies , étoit partie de Grodno le 6 pour se rendre à Cracovie par Tyckoczin , Nur , Dumbinsky , Mordzice & Pinczow . Le mauvais tems qu'on a eu pendant ce mois a retardé leur marche de plusieurs jours . M. Poniensky , Colonel d'un des Régimens dont ce Corps de troupes est composé , est arrivé le 26 à Dresde . Le Roi a fixé au 3 du mois de Juin son départ pour Warsovie .

On mande de Berlin que le Roi de Prusse y est revenu de Potsdam le 25 . Suivant les mêmes avis le Major Général Walrave , ayant été convaincu de diverses malversations , a été condamné à une prison perpétuelle & ses biens ont été confisqués . Les lettres de Vienne marquent que la Reine de Hongrie paroît persister dans la résolution de faire assembler une armée sur la Moselle & d'en donner le commandement au Prince Charles de Lorraine . Le bruit court que ce Prince aura sous lui le Feldt-Maréchal Comte de Browne , à la place duquel le Prince Vincelas de Lichtenstein ira commander les troupes en Italie .

Les nouvelles de Vienne du 30 Mars portent qu'on vient d'apprendre que l'Ambassadeur du Grand Seigneur étoit arrivé le 18 de ce mois à Peter Waradin . Le Baron de Kettler que la Reine

avoit envoyé en Moravie pour y donner quelques ordres concernant les troupes Ruffiennes, ayant rapporté que la grande quantité de neige qui est tombée dans la Curlande & dans la Lithuanie, avoit retardé la marche de ces troupes & qu'elles ne pourroient arriver en Allemagne aussi tôt qu'on l'esperoit, sa Majesté a différé son départ pour Olmutz. Il s'est tenu le 27 un grand Conseil, dans lequel on a délibéré sur les lettres d'un courier dépêché par le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany. Le 29 les Etats de Boheme firent l'ouverture de leur assemblée. Milie Esclavons, commandés par le Colonel Butey, sont en marche pour se rendre dans les Pais Bas, & un pareil nombre de Carlstatiens ont pris la même route sous les ordres du Comte de Herberstein. Le Prince de Stolberg a été déclaré Major Général.

GRANDE BRETAGNE.

Les nouvelles de Londres du 8 Mars nous apprennent que l'Abbé Grossa Testa, Ministre du Duc de Modéne, eut le 6 sa premiere audience du Roi. Le 29 du mois précédent S. M. s'est rendu à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées, & ayant mandé la Chambre des Communes, a donné son consentement à plusieurs Bills, tant publics que particuliers. Lorsque le Roi se fut retiré, les Seigneurs firent la premiere lecture du Bill qui défend les assurances sur les vaisseaux François, & d'un autre Bill concernant les moyens de retenir plus fermement dans l'obéissance les Montagnards du Royaume d'Ecosse. Les Seigneurs ont passé le 8 le premier de ces Bills, & ils ont résolu de présenter une Adresse à sa Majesté pour demander qu'on leur remette un état

Des sommes auxquelles les dettes de la Marine montoient à la fin de l'année dernière. La Chambre des Communes ordonna le 29 Février de porter un Bill, afin de régler les procédures des Conseils de guerre, qui se tiendront au sujet des délits commis dans la Marine. Le premier Mars la Chambre lut pour la première fois le Bill contre les soldats mutins & les déserteurs. Elle examina ensuite divers Etats, & la copie du Traité par lequel le Duc de Brunswick Wolfenbuttel s'engage à fournir à la Grande Bretagne & à la République des Provinces unies depuis le 24 Mars jusqu'au 24 Décembre, un Corps de quatre mille huit cent hommes. Le 4 la Chambre accorda au Roi trois cent quinze mille huit cent soixante-seize livres sterlings pour les dépenses extraordinaires que les troupes de terre dans les Pais Bas ont occasionnées pendant l'année 1747; cinquante-trois mille huit cent soixante & une pour la paye du Général & des Officiers Généraux, pour celle des Officiers de l'Etat Major & pour l'entretien des Hôpitaux pendant l'année courante; cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-douze pour les troupes de Wolfenbuttel; vingt-sept mille deux cent vingt-quatre à compte des sommes allouées pour les Officiers de terre & de Marine à la demi paye; trois mille huit cent pour les pensions de leurs veuves, & huit mille huit cent cinquante pour les pensions des Officiers des deux Compagnies des Gardes du Corps qui ont été réformées. Cette Chambre a suspendu ses séances jusqu'au 12, à cause de l'indisposition de M. Arthur Onslow, son Orateur. Le Duc de Cumberland, dont les équipages avoient pris les devans le 28 Février, s'embarqua le 6 Mars à Harwich pour retourner en Hollande. Les Yachts destinés à l'y transporter sont escortés

par deux vaisseaux de guerre, l'un de cinquante canons, & l'autre de vingt. Ce Prince a été déclaré Généralissime des troupes de la Grande Bretagne.

Le Baron de Wasner, Ministre de la Reine de Hongrie a dépêché un courrier à cette Princesse, pour lui annoncer que le Roi de la G. B. avoit accordé cent mille livres sterlings, tant pour les quatre mille hommes de Cavalerie qu'elle a promis de joindre aux troupes auxiliaires de Russie, que pour les magasins qu'elle doit faire établir en Moravie pour ces troupes. On assure que sa Majesté fera à la Reine de Hongrie l'avance d'une pareille somme, à condition que cet argent soit employé au siège de la ville de Gènes, & que la Cour de Vienne s'engage à restituer cette somme en cas qu'on se rende maître de cette Place.

La santé de M. Artur Onslow, Orateur de la Chambre des Communes, étant rétablie, cette Chambre a repris ses séances. Le 13 Mars elle décida qu'on leveroit encore cette année la taxe de quatre schelings par livre sterling sur le revenu des terres & des autres biens fonds. Elle approuva le 14 cette résolution & ordonna de porter un Bill en conséquence. Dans la même séance elle fit la première lecture de celui qui concerne les Conseils de guerre tenus au sujet des délits commis dans la Marine. Le 15 elle a lû pour la première fois le Bill de la taxe sur les biens fonds, & elle s'est séparée ensuite, pour ne se rassembler que le 18.

L'appel des Membres de la Chambre des Communes a été renvoyé au 15 du mois de Mai. Il a été présenté par le Commun Conseil de Londres une Requête au Parlement pour demander la suppression de l'Acte qui permet de colporter des marchandises

marchandises dans les ruës & dans les maisons. Par cette Requête le Lord Maire & les Aldermans représentent que les Marchands qui tiennent des boutiques, offrent de payer chacun vingt schelings par an, si l'on veut révoquer cet Acte. On parle d'un nouveau Reglement, proposé pour arrêter le progrès de la maladie épidémique, qui continuë d'enlever un grand nombre de bestiaux dans plusieurs Provinces.

On écrit du 29 Mars que l'état des dettes de la Marine fut remis le 25 de ce mois aux Seigneurs. On examina le 22 dans la Chambre des Communes le rapport des Commissaires des Taxes au sujet des difficultés qui se rencontrent dans la perception de la taxe sur les maisons. La Chambre fit ensuite la première lecture d'un autre Bill, qui explique deux Actes du Parlement, concernant les assemblées des Episcopaux & les habillemens des Montagnards d'Ecosse. Le 25 elle approuva la résolution d'imposer un droit de six schelings sur chaque voiture de charbon, & d'en appliquer les deniers au secours des pauvres orphelins de cette ville. Elle passa le lendemain après de longs débats, à la pluralité de cent cinquante-cinq voix contre cent huit, le Bill pour tenir les Assises d'Eté à Buckingham. Le 27 elle lût pour la première fois les nouvelles clauses ajoutées à l'Acte portant défense d'introduire des toiles du Cambresis & du Linon des Manufactures de France dans la Grande Bretagne. Un train d'artillerie, composé de cent cinquante pièces de canon & de quarante mortiers, a été embarqué à Wolwich, pour être transporté en Hollande. Les détachemens des Gardes à cheval & quatre mille trois cent hommes d'autres troupes ayant fait voile de Gravesend le 17, six bâtimens de transport de ce convoi ont été séparés.

G

par la tempête, des vaisseaux de guerre qui les escortoient, & ils sont revenus à Harwich, après avoir couru plusieurs fois risque d'être enlevés par des Corsaires François qui les ont poursuivis. Le Corsaire *le Tigre*, de Bristol, y a conduit un vaisseau de Registre Espagnol, à bord duquel on assure qu'il y a quatre-vingt mille pièces de huit. Les Commissaires de l'Amirauté ont reçu avis que l'escadre de l'Amiral Hawke s'étoit rendue devant Cadix, afin de tâcher d'intercepter les galions qu'on attend de l'Amérique. Le vaisseau *le Heatchote*, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales, a fait naufrage en allant à Mocha, & dix-huit personnes de l'équipage ont été noyées. Les Négocians intéressés au commerce d'Afrique ont fait des représentations au Gouvernement sur le danger où l'on se trouve de perdre ce commerce, & sur la nécessité de pourvoir à sa conservation. Le Feldt-Maréchal Wade, Commandant en chef de l'artillerie de la Grande Bretagne, mourut le 25. Le Comte de Powis, Vicomte de Montgomery, est mort aussi en cette ville.

On écrit de Londres du 5 de ce mois qu'il se tint le 29 du mois dernier un Conseil extraordinaire, à l'occasion des dépêches apportées par un courier du Comte de Sandwich, Ministre Plénipotentiaire du Roi aux conférences d'Aix-la-Chapelle. M. d'Andrada, Envoyé du Roi de Portugal, eut le lendemain sa première audience de sa Majesté, étant présenté par le Duc de Bedford Secrétaire d'Etat, & conduit par le Chevalier Clement Cotterel, Maître des Cérémonies. Le 5 le Roi s'est rendu à la Chambre des Pairs, & sa Majesté après avoir mandé la Chambre des Communes, a donné son consentement à plusieurs Bills. Les Seigneurs passerent le 29 du mois dernier celui par

lequel il est accordé un délai aux personnes, qui étant pourvûes de charges ou d'emplois n'ont pas encore prêté les sermens requis. On remit le même jour devant la Chambre des Communes le Résultat des conférences tenues à la Haye en 1745, entre le Comte de Chesterfield & quelques Députés de la République des Provinces-Unies; une copie de la convention conclué le 5 Mai de la même année avec cette République, & plusieurs comptes concernant les établissemens des Anglois dans l'Amérique. Le premier de ce mois la Chambre passa le Bill de la taxe sur les terres: elle fit ensuite la première lecture de celui qui explique l'acte de la taxe sur les maisons, & l'on proposa d'examiner ce Bill en Comité, mais il y eut pour la négative cent quatorze voix contre cinquante-cinq. La Chambre délibéra le jour suivant sur le Bill qui regarde les montagnards d'Ecosse. Les Colonies de New Hampshire, de Connecticut & de Massachusetts Bay, ont présenté des Requêtes à la Chambre, pour demander d'être indemnisées des dépenses que leur a occasionnées l'expédition contre le Cap Breton. Le Gouvernement a reçu de la part de l'Impératrice de Russie la Ratification de la Convention signée le 30 du mois de Novembre de l'année dernière à Pétersbourg, par les Ministres de cette Princesse & par ceux de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies. Le courier que le Comte de Sandwich a dépêché au Roi, a été renvoyé à Aix-la-Chapelle avec de nouvelles instructions pour ce Ministre. On espère qu'elles tendront à favoriser le succès des conférences pour la paix. Le bruit court que le Comte Charles de Bentinck qui se prépare à retourner en Hollande, a réüssi dans la négociation. Il paroît décidé que sa Majesté

accordera à la Reine de Hongrie un nouveau secours de cent mille livres sterlings, afin de mettre cette Princesse en état de soutenir la guerre avec plus d'avantage en Italie. Le Roi a nommé le Général Ligonier Commandant de l'Artillerie de la Grande Bretagne à la place du feu Maréchal Wade. Sa Majesté a accordé à M. Robert Elison la place de Lieutenant de Roi du Cap Breton, & elle a disposé de quelques-uns des Régimens vacans. L'escadre que l'Amiral Mostyn doit commander, & qui est composée de huit vaisseaux, devoit être prête le 20 à mettre à la voile. On a ordonné d'équiper quatre vaisseaux de guerre qui sont destinés à aller croiser dans la mer Baltique.

PROVINCES - UNIES.

Selon des copies qui paroissent de la Convention conclue à la Haye le 26 du mois de Janvier dernier entre la Reine de Hongrie, le Roi de la Grande Bretagne, le Roi de Sardaigne & la République, il a été stipulé que les troupes de la Reine de Hongrie dans les Pays-Bas seroient de soixante mille hommes, celles du Roi de la Grande Bretagne de soixante-six mille, & celles de la République d'un pareil nombre; que cinquante mille hommes des troupes de sa Majesté Hongroise seroient prêts à s'assembler le premier Mars, & qu'elle fourniroit le reste dans le cours du mois d'Avril; que pour ce qui regarde les troupes de Russie, quand même elles n'arriveroient pas aussi promptement qu'on le desiroit, sa Majesté Britannique & les États Généraux ne pourroient être accusés d'avoir manqué à leurs engagements sur cet article; que la Reine de Hongrie & les États Généraux, outre leurs contingens,

qui doivent faire partie de l'armée des Alliés, seroient tenus d'avoir des garnisons suffisantes dans diverses Places, & que s'il étoit nécessaire de renforcer ces garnisons, cela se feroit avec des troupes de la Puissance, à laquelle les Places appartiennent; qu'on se conformeroit pour les dépenses de l'artillerie & de son transport, pour la livraison de la paille & du bois aux troupes, pour les voitures & les chevaux qu'on tireroit du plat pays, aux arrangemens pris l'année dernière entre le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux; que la République armeroit dix ou douze vaisseaux de guerre pour les joindre à la flotte de sa Majesté Britannique; qu'outre les troupes destinées pour l'armée des Pays-Bas, la Reine de Hongrie auroit en Italie soixante autres mille hommes, indépendamment des garnisons des Places de Lombardie; qu'elle assembleroit ces troupes le plutôt qu'il seroit possible, & que le premier Mars elle seroit remettre aux Puissances contractantes une liste des bataillons & des escadrons dont ce contingent seroit composé, que les troupes du Roi de Sardaigne, de même sans y comprendre les garnisons de ses Places, monteroient à trente mille hommes; que ce dernier contingent, ainsi que celui de sa Majesté Hongroise, seroit prêt au plus tard le premier Mai à se mettre en campagne; que le Roi de la Grande Bretagne fourniroit, comme l'année dernière, trente vaisseaux de ligne, ou au lieu de quelques-uns de ces vaisseaux un certain nombre de petits bâtimens propres à secourir les opérations sur les côtes de France & d'Italie, & à empêcher les transports des troupes & des convois des ennemis; que pour aider la Reine de Hongrie à subvenir aux dépenses pour ses troupes, sa Majesté Britannique lui paye-

roit un subside de quatre cent mille livres sterling, sçavoir cent cinquante mille immédiatement après la signature de la Convention; cent mille peu après l'échange des Ratifications; cinquante mille un mois après, & les cent mille restantes, lorsque les Officiers de cette Princesse auroient donné des preuves certaines que chacun de ses contingens, tant aux Pays-Bas qu'en Italie, auroit été porté à soixante mille hommes effectifs; que si le nombre des cent vingt mille hommes ne se trouvoit pas complet, on diminueroit la somme du dernier paiement à proportion du nombre de soldats qui manqueroit dans lesdits contingens; que le Roi de Sardaigne recevroit aussi du Roi de la Grande Bretagne un subside de trois cent mille livres sterling, moyennant les mêmes conditions réglées par rapport à la Reine de Hongrie; que les Puissances Contractantes, afin d'être plus assurées de leur fidélité réciproque à remplir leurs engagements, ordonneroient à leurs Généraux de se communiquer respectivement de tems en tems les listes des troupes qu'ils commanderoient; que le Duc de Cumberland & le Prince Stathouder décidéroient, de concert & avec l'approbation des Puissances Alliées, de tout ce qui concerneroit le commandement des armées dans les Pays Bas, & que toute l'armée en Italie seroit sous les ordres du Roi de Sardaigne.

Le 9 Mars le Duc de Cumberland arriva de Londres, & le Prince Stathouder alla le même jour lui rendre visite.

Les Commissaires de l'Amirauté d'Amsterdam ont fait publier que les vaisseaux de guerre, qui doivent escorter les navires Marchands destinés pour la Méditerranée, seroient prêts à mettre à la voile le 15 Mai prochain. Deux navires Hol-

landois commandés par les Capitaines Jean Hilkes & Jean Lomt , qui revenoient , l'un de Carthagéne, l'autre de Smirne, ont été enlevés par un Corsaire François, qui les a conduits à Marseille. Le même Corsaire s'est aussi emparé d'un bâtiment Anglois. M. Everard Jacob de Wackendorff, Recteur de l'Université d'Utrecht, a prononcé le jour de la fin de son Rectorat un Discours Latin, dans lequel il s'est proposé de prouver qu'un Médecin, habile Chymiste, est fort supérieur à celui qui n'a pas cet avantage. Les nouvelles de Liége portent que le Comte de Saint Severin d'Arragon, Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Christien aux conférences qui doivent se tenir pour la paix, y étoit arrivé le 26 Mars dernier avec la Comtesse son épouse, sous l'escorte d'un détachement de cinquante Hussards des troupes de la Reine de Hongrie, & que le lendemain il avoit continué sa route vers Aix-la-Chapelle. On a sçu par les mêmes lettres que le Baron de Wansoule, Prévôt de l'Eglise Cathédrale de Liége, étoit mort dans un âge fort avancé.

On écrit de la Haye du 5 Avril qu'on travaille à amasser dans la Mairie de Bois-le-Duc une grande quantité de vivres & de fourages pour les troupes des Alliés. Le principal magasin sera à Eyndhoven, & il ne tardera pas à être rempli. Le Prince Stathouder a gardé la chambre à cause d'une indisposition, mais sa santé étant rétablie il alla le premier de ce mois chés le Duc de Cumberland, & il eut avec ce Prince une longue conférence, à laquelle assisterent le Prince Frédéric de Hesse & le Prince Louis de Brunswick Wolfenbuttel. Il se rendit l'après-midi avec ces Princes chés le Feldt-Maréchal Comte de Bathiani, qui continue d'être incommodé, & l'on y tint un Con-

Feil de guerre. Conséquemment aux résolutions qui y ont été prises, toutes les troupes des Alliés sont en mouvement, pour aller se poster dans les environs de Maestricht & de Bréda. Près de quarante mille hommes sont déjà à portée de se rassembler sous cette dernière Place. On a ordonné aux Officiers Généraux de se rendre avant le 15 à leurs divisions. Le Prince Louis de Brunswick Wolfenbuttel partit le 3 pour retourner à Bréda où est son quartier, & depuis la réception des dernières lettres de Londres le bruit se répand que le Duc de Cumberland se mettra incessamment à la tête de l'armée. On a renforcé les troupes qui sont à Wow, à Nispen, à Rosendaal & à Ruckween. La cérémonie du Bâteme du Comte de Buren est fixée au 10 de ce mois. Quelques rougeurs ayant paru sur le visage de la Princesse Caroline, on a reconnu qu'elle étoit attaquée de la rougeole. Cette Princesse se porte beaucoup mieux, & elle n'a eu la fièvre que pendant vingt-quatre heures. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise ont repris le 2 leurs délibérations. Ceux de la Compagnie des Indes Orientales ont proposé à l'assemblée des Etats Généraux un projet sur les mesures qu'il convient de prendre pour la sûreté des établissemens de cette Compagnie. La Diette des Etats de Frise s'est séparée le 29 du mois dernier. Elle a donné sa réponse sur le Mémoire que les Etats Généraux lui avoient adressé, & les Députés qu'ils avoient chargés de présenter ce Mémoire, sont allés exécuter une commission auprès des Etats de la Province de Groningue.



ITALIE.

De Malte le 28 Février.

LA galère Turque destinée à transporter à Rhodes Osman Pacha , ci-devant Grand Visir , étant arrivée à Magri de Natolie , & Osman Pacha y étant débarqué , les esclaves Chrétiens dont la Chiourme étoit composée & qui étoient la plupart Maltois , ont trouvé le moyen de recouvrer leur liberté. A un signal dont ils étoient convenus & qui étoit le cri , *Vive Saint Jean* , ils se sont saisis des armes qui se sont présentées , & ayant attaqué les Turcs qui étoient à bord , ils les ont tous tués ou jettés à la mer , à l'exception de vingt-deux qui ont été chargés de fers. Ayant ensuite mis à la voile , ils ont conduit heureusement le bâtiment dans ce Port. Ils ont trouvé en chemin une barque Turque dont ils se sont aussi emparés. Mustafa , Pacha de Rhodes & le Major de la galère , sont du nombre des esclaves qui ont été conduits ici.

DE GENES le 2 Mars.

LE Comte Nadasti ayant reçu ordre du Feldt-Maréchal Comte de Browne de tâcher de s'emparer de Voltri , il fit sortir de leurs quartiers le 17 du mois dernier les troupes de la Reine de Hongrie qui étoient à Novi , à Ottagio , à Ovada & à Campofredo , & il en forma un Corps de quatre mille hommes , avec lesquels il se mit en marche à l'entrée de la nuit sur trois Colonnes. Celle de la droite , commandée par le Comte de Sorre , se porta de Campofredo à la Chapelle de Mazonè , d'où , en longeant les sommets des

montagnes, elle s'avança vers le poste retranché des Capucins, situé entre les vallons de l'Aqua Santa & de la Ceruse. Le Comte Nadaffi à la tête de la Colonne du centre suivit un chemin pratiqué dans la montagne, & se rendit à l'Oratoire de Mello. La Colonne de la gauche sous les ordres du Général Petrazzi, après être descendue dans le vallon de l'Aqua Santa, remonta sur les plans de Négroni, dans le dessein de s'étendre sur les hauteurs qui dominent ce vallon jusqu'à la mer, & d'intercepter ainsi la communication de cette ville & de Voltri. Le 18 à neuf heures du matin les ennemis attaquèrent en même tems le poste de Mello & celui des Capucins. Comme leurs mouvemens avoient été exécutés en un seul jour, le Marquis Monti qui commandoit dans Voltri, dont la garnison étoit composée du Régiment Royal Comtois & des trois bataillons du Régiment Royal Baviere, n'avoit eu que des avis généraux de leurs préparatifs. Aussi-tôt il dépêcha un Officier au Duc de Richelieu, & il manda au Comte de Carcado qui étoit à Peggi avec le Régiment de Bresse, de venir le joindre & de laisser au Col du Loup un détachement suffisant pour défendre ce poste. Cent cinquante hommes, lesquels occupoient le village de Mello, ne pouvant résister à la grande supériorité des Allemands, se replierent le long de la rive gauche de l'Aqua Santa jusqu'à la hauteur de Voltri, & le Marquis Monti fit protéger leur retraite par deux Compagnies de Grenadiers. M. de Stockart Capitaine de Royal Baviere, & déjà connu par plusieurs actions d'éclat, se distingua fort en cette occasion, ainsi que M. de Tiniat Capitaine de Grenadiers de Royal Comtois. Les ennemis ayant pris possession du village de Mello, la Colonne que commandoit le

Général Petrazzi , se prolongea sur le Colletto & delà sur les hauteurs de la Mandola , d'où elle dominoit le rivage de la mer , & par conséquent le grand chemin qui conduit d'ici à Voltri. Pendant ce tems la Colonne de la droite s'empara d'une maison où étoit la garde avancée du poste des Capucins. Le Marquis Monti qui connoissoit l'importance de ce poste, de la défense duquel la conservation de Voltri dépend principalement , s'y transporta & y soutint tous les efforts des Allemands. La nouvelle de leur attaque arriva ici à midi , & le Duc de Richelieu ayant fait sur le champ battre la générale , rassembla les troupes , envoya à Voltri le Chevalier Chauvelin & le Marquis de Roquepine , fit avancer les Espagnols à Saint Pierre d'Arena pour garder la Polsevera , & marcha lui-même avec huit bataillons François & un bataillon Suisse au service d'Espagne. Le Chevalier Chauvelin en arrivant à Voltri , jugea par la diminution du feu des ennemis , que rebutés d'attaquer depuis plus de six heures sans succès le poste des Capucins , ils ne differeroient pas d'abandonner cette attaque. Cela le détermina à retirer de ce poste le Régiment de Bresse qui y avoit joint le Marquis Monti , & à envoyer ce Régiment à Palmara pour couvrir la communication avec Gènes , & pour assurer la jonction du Duc de Richelieu. La Colonne des ennemis , qui étoit sur les hauteurs de la Mandola , pouvant tenter de s'emparer du Palais Durazzo , & de forcer Voltri dans cette partie , le Chevalier Chauvelin tourna de ce côté sa plus grande attention. Il renforça de deux cent hommes les troupes qui occupoient le Palais Durazzo & les maisons voisines ; il posta divers détachemens dans celles de la rive droite de l'Aqua Santa , & il chargea deux Compagnies de Gren-

G vj

diers de la garde des palissades qui barrent le lit de ce torrent. Cependant le Duc de Richelieu s'étoit avancé avec son Corps de troupes , & avoit garni par échelons les hauteurs depuis Gènes jusqu'à Voltri. Il avoit placé cent hommes à la Chapelle de Saint Albert & à la Madonna del Gazo ; il avoit fait marcher deux bataillons au Col du Loup , & un autre à Prato ; il avoit détaché cinq Compagnies de Grénadiers en avant de Palmara , & s'étoit rendu avec le reste de ses troupes à Peggi. Ces différentes dispositions ôtant aux ennemis l'espérance de réussir dans leur entreprise , ils cessèrent totalement leur feu , & le Comte Nadafti craignant que la Colonne , qui s'étoit prolongée sur les hauteurs de la Mandola , ne fut tournée par le Col du Loup , la fit retirer à Mello où il la suivit pendant la nuit avec toutes ses troupes. Dès qu'on fut assuré de sa retraite , le Chevalier Chauvelin , & le Marquis de Crussol , que le Duc de Richelieu après son arrivée à Peggi , avoit envoyé à Voltri pour examiner les manœuvres des Allemands & pour lui en rendre compte , allèrent le rejoindre. En passant à Palmara le Marquis de Crussol fit occuper les hauteurs de la Mandoia par le Régiment de Bresse , & donna ordre au Comte de Carcado de pousser des détachemens jusqu'aux plans de Négroni. Sur les informations que le Duc de Richelieu reçut du Chevalier Chauvelin & du Marquis de Crussol , il fit partir les deux bataillons du Régiment Royal Italien pour soutenir le Régiment de Bresse , & il renvoya à Voltri le Chevalier Chauvelin avec des instructions pour le Marquis de Roquepine. Le 19 le Comte Nadafti , qui se trouvoit en danger de voir sa retraite coupée , si un détachement des troupes Françoises arrivoit avant lui à la Chapelle de Mazone , reprit avec précipi-

tation le chemin de cette Chapelle, & delà il est retourné à Campofredo, d'où il a renvoyé ses troupes dans leurs quartiers. On ne l'a pas poursuivi, parce qu'il n'auroit pas été prudent d'engager les troupes pendant la nuit dans les défilés des montagnes, & à la pointe du jour les ennemis avoient déjà trop d'avance pour qu'on pût se flater de les atteindre. Tous les déserteurs confirment que la perte des ennemis monte à plus de cinq cent hommes. Il n'y a eu de notre côté que cent vingt-sept hommes tués ou blessés. Le Marquis Monti fut qui la défense de Voltri a roulé jusqu'à deux heures après-midi, a donné des marques d'une valeur, & d'une intelligence dignes des plus grands éloges. On ne peut non plus trop louer l'intrépidité, & la sage conduite de M. de Magnac, Major du Régiment Royal Comtois, & de M. d'Ancillon, Capitaine de Grénadiers de Royal Baviere. Le Duc de Richelieu après avoir reconnu tous les postes des environs de Voltri, & après avoir pris les mesures convenables pour s'opposer aux nouvelles tentatives des troupes de la Reine de Hongrie, revint en cette ville le 19 au soir. Les troupes Espagnoles qui s'étoient avancées dans la vallée de Polsevera, sont aussi de retour dans leur quartier de Bisagno, & tout est actuellement dans une parfaite tranquillité. Il n'y a point même eu depuis long-tems ici de carnaval plus brillant que celui de cette année. On y a eu Comédie, Opéra, Masca- rades, & le Duc de Richelieu a donné quatre Bals d'une extrême magnificence. Cependant les Allemands continuent de menacer d'attaquer les Etats de la République par Novi, par Sestri di Levante & par Sarzane, & il est arrivé à leur armée un Commissaire du Roi de la Grande Bretagne avec une somme considérable, pour subvenir à la dé-

pense de l'entreprise qu'ils méditent contre la Spécie. Le 19 le chabec *le Duc d'Aginois* entra dans ce Port venant de Nice, d'où il a amené un détachement de cent quatre-vingt hommes. Il a été suivi la nuit du 25 au 26 de vingt gondoles de Caprara, qui avoient à bord neuf cent autres soldats embarqués à Monaco; & avant-hier d'une barque sur laquelle il y avoit trois cent dix Grénadiers. Malgré la vigilance des Anglois, il ne se passe point de jour qu'on ne reçoive ici des provisions de toute espèce. M. Guymont Envoyé Extraordinaire du Roi de France auprès de cette République, arriva de Paris le 21. Il a essuyé dans sa traversée un très-mauvais tems, & divers bâtimens Anglois ont donné la chasse à sa felouque.

DE GENES le 9.

LE Marquis Jean François Brignolé, Dôge de cette République, ayant terminé ses deux années, on a élu pour lui succéder M. Cesar Cataneo, frere du dernier Dôge de ce nom, & ci-devant Envoyé Extraordinaire à Vienne. Aussitôt que le Marquis Brignolé, après avoir remis sa Dignité, se fut retiré à son Palais, le Duc de Richelieu suivi des principaux Officiers François, alla lui rendre visite. On a reçu tous les nouveaux secours qu'on attendoit, & en y comprenant les quatorze cent hommes qui sont débarqués ici le 19, le 26 & le 29 du mois dernier, il y est arrivé depuis trois semaines quatre bataillons. Celles de ces troupes qui sont parties les dernières de Monaco, ont couru un grand risque dans leur traversée, & les bâtimens à bord desquels elles étoient, ont eu continuellement la chasse de deux vaisseaux de guerre Anglois, qui s'en sont approchés pres-

que à la portée du canon. Peu s'en est fallu même qu'une barque du convoi n'ait été prise ; elle s'est sauvée à la faveur de la nuit, & elle a relâché à Portofino. Les ennemis ayant renforcé de plusieurs bataillons les troupes qui sont à Campofrédo & dans les environs sous les ordres du Comte Nadasti, & leurs déserteurs rapportant que le Feldt-Maréchal Comte de Browne persiste dans la résolution de s'emparer de Voltri, de Peggi, de Sestri di Ponente & d'Arenzano, le Duc de Richelieu est retourné visiter ces postes. Le Marquis d'Abumada, Commandant des troupes Espagnoles, s'est rendu de son côté à Chiavari, afin d'observer les mouvemens que les Allemands font vers la montagne des Cent Croix. On travaille dans l'Arsenal de cette ville à un grand nombre de chevaux de frise & à plusieurs autres préparatifs pour la campagne, & l'on a tiré ces jours-ci des magasins six cent barils de poudre. Un navire Hollandois ayant été jetté par le gros tems dans le Golfe de la Spécie, la forteresse de Sainte Marie a pointé contre lui le canon pour l'empêcher d'en sortir. En attendant les ordres du Sénat on fait garder par trente soldats ce bâtiment qui est chargé de plomb, de cire & de legumes. Les feloucons armés ont conduit ici une tartane, sur laquelle il y avoit des munitions de guerre destinées pour Savone. Il est entré dans ce Port plus de huit mille mines de bléd pendant le cours de cette semaine.

DE GENES le 30.

Sur la nouvelle que les ennemis faisoient défilér de nouvelles troupes à Fornovo, à Borgo Val de Taro, & du côté de la montagne de Cento Croci, le Duc de Richelieu se rendit le 20 de ce

mois à Sestri di Levante , afin d'observer leurs mouvemens. Pendant qu'il remplissoit cet objet , il ne perdoit point de vûe une entreprise dont il avoit conçu le dessein , & en conséquence des ordres qu'il avoit donnés avant son départ , on rassembra le 23 & le 24 dans le Port de cette ville tous les bâtimens qui se trouverent le long des deux rivieres. Le 25 au soir on y fit embarquer deux mille cinq cent hommes des troupes de France & huit cent de celles d'Espagne. En même tems toutes les troupes qui étoient à Saint Pierre d'Arena se mirent en marche , les Espagnols vers la Bochetta & les François vers Voltri , où le Duc de Richelieu alla joindre ces derniers par mer. On fit partir aussi plusieurs pièces de canon & tous les Officiers d'artillerie. Le projet étoit d'arriver avant le jour à Savone , de surprendre la Place , & après qu'on y seroit entré , de jeter plusieurs Compagnies de Grenadiers dans les palissades de la Citadelle , pour empêcher la garnison de la ville de se retirer dans cette forteresse. Comme il auroit été à craindre que les quatre mille Allemands qui sont à Campofredo ne tentassent de secourir Savone , le Duc de Richelieu en renforçant considérablement le détachement que le Marquis de Roquepine commande à Voltri , les avoit mis dans la nécessité de ne s'occuper que du soin de leur propre défense. Le mauvais tems & l'agitation de la mer qui durerent jusqu'au 26 au soir , se sont opposés à la réussite d'une expédition si prudemment concertée , & les troupes n'ayant pû faire assez de diligence , le Commandant de Savone , qui a été informé de leur approche , a eu le tems de prendre ses précautions. Le Duc d'Aginois n'a pas laissé de s'avancer près des murailles de la ville jusqu'à la portée du fusil , & il y a brûlé quelques magasins

& fait deux cent prisonniers. Hier le Duc de Richelieu revint ici avec toutes les troupes ; un de ses feloucons a pris dans le trajet un pinque & un autre petit bâtiment , mais ces deux navires seront relâchés , ayant été reconnus pour être d'un des Ports de l'Etat Ecclésiastique , & n'étant chargés d'aucune marchandise prohibée. A la requisition du Marquis de Roquepine , on a conduit à Voltri trois pièces de canon de trente-six livres de balle ; pour éloigner de la côte les vaisseaux Anglois. Il est venu de Marseille deux Compagnies de Grenadiers sur deux pinques , qui ont apporté quatre mille fusils & un pareil nombre de bayonettes. Un autre convoi de neuf cent vingt hommes est arrivé ici la semaine dernière. On étoit inquiet d'un chabec , à bord duquel il y avoit trois cent vingt soldats , mais il parut le 17 avec une tartane qui en a transporté cent trente.

DE MILAN le 20 Mars.

Plusieurs dispositions des ennemis pouvant avoir pour objet l'attaque du poste de Campofrédo , le Général Nadasti a demandé un renfort de troupes , & en conséquence le Feldt-Maréchal Comte de Browne lui a envoyé deux bataillons & une Compagnie de Grenadiers du Régiment du Grand Maître de l'Ordre Teutonique. Le 15 de ce mois le Comte de Collredo , Major Général , partit pour Vienne chargé d'une commission par ce Feldt-Maréchal. Le Baron de Tilliers est revenu de Gènes , où il étoit allé pour régler l'échange des prisonniers que les Génois ont faits sur les troupes de la Reine. Cet Officier n'a point réussi dans sa négociation , la République de Gènes voulant que sa Majesté traite avec elle comme

avec un Etat libre , & qu'on établisse un Cartel de la même maniere que cela se pratique entre les Puissances. On a appris de Florence que le Grand Duc de Toscane y avoit envoyé ordre de transporter à Vienne tous les ornemens précieux qui sont dans la Chapelle du Palais Ducal. Suivant les nouvelles de Rome le Cardinal de la Rochefoucault , ci-devant Ambassadeur du Roi Très Chrétien auprès du Saint Siège , en est parti le 13 pour retourner en France. Ces avis ajoutent que le Cardinal d'Yorck ayant été incommodé le Pape étoit allé lui rendre visite.

DE TURIN le 23 Mars.

IL est arrivé à Savone trois cent des prisonniers Piémontois , qui viennent d'être échangés contre ceux des troupes Françoises & Espagnoles. Les ennemis ont renforcé considérablement les postes de Voltri & d'Arenzano , & ils y font construire quelques nouveaux ouvrages. Trois vaisseaux de guerre Anglois , qui croisoient à la hauteur de San Rémo & de Bordighera , ayant découvert plusieurs des bâtimens de transport qui ont conduit depuis peu des troupes à Gènes & qui retournoient à Monaco , ils leur ont donné la chasse & en ont pris neuf , à bord desquels il ne s'est trouvé que vingt-quatre matelots , le reste des équipages s'étant sauvé à terre. On a été instruit par ces matelots qu'on travailloit à Gènes à la construction d'un grand nombre de chariots & d'autres attirails de guerre. Ces prisonniers ont ajouté qu'il regnoit beaucoup de méfintelligence parmi les Chefs des Rebelles de l'Isle de Corse ; que deux de ces Chefs , nommés Matra & Gafforio s'étoient retirés dans leurs habitations ; que le Colonel Rivarola

en avoit fait arquebuser un troisiéme nommé Lapidini qui commandoit leur Cavalerie , & qu'il y avoit eu à San Fiorenzo une émeute , dans laquelle il étoit resté seize personnes sur la place.

On écrit de Naples du 4 Mars qu'il s'est tenu au Palais un Conseil extraordinaire , à l'occasion de quelques dépêches que le Roi a reçues de Madrid. Les présens que le Roi de Pologne-Electeur de Saxe a envoyés à leurs Majestés , consistent en huit chevaux d'une grande beauté , un magnifique carosse , une calèche doublée de velours cramoisy avec une riche broderie d'or , six caisses de porcelaine de Saxe , & plusieurs miroirs dont les cadres sont aussi de porcelaine. Une frégate du Roi laquelle étoit allée à Smirne , étant revenue le 26 du mois dernier , les Magistrats de la Santé ont voulu l'obliger de faire la quarantaine , mais comme elle l'avoit déjà faite à Malte , le Roi en a dispensé l'équipage. Sa Majesté a disposé de l'Evêché de Castanea en faveur de M. Testa , qu'elle avoit nommé à l'Evêché de Siracuse. Le dernier des Chars de Triomphe , qu'on a coutume de promener dans les rues de cette ville pendant le Carnaval , fut conduit dans la Place vis-à-vis du Palais , & on l'y abandonna au peuple , dont la foule fut si grande que trois personnes y furent étouffées. L'Evêque d'Ariano est mort depuis peu dans son Diocèse.

Les lettres de Rome du 12 portent que toutes les difficultés , concernant la nomination du Comte de Schaffgotsch à l'Evêché de Breslau ayant été levées , le Pape tint le 4 de ce mois un Consistoire dans lequel il préconisa ce Prélat. Le 3 le Cardinal de la Rochefoucault se rendit en grand cortége au Palais du Quirinal , & il eut son audience de congé de Sa Sainteté. Une Congrèga-

tion composée de huit Cardinaux & de quelques Evêques , a été établie pour examiner les moyens de subvenir aux besoins de divers Collèges & Séminaires , dont les revenus sont diminués considérablement. La-Reine de Hongrie a fait demander au Pape la permission de tirer des bestiaux & des grains de l'Etat Ecclésiastique pour la subsistance de ses troupes de Lombardie. Le Duc de Medina Cœli , ci-devant Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté Catholique auprès du Roi des Deux Siciles , passa le 4 par cette ville en retournant à Madrid. N'ayant point voulu s'arrêter , il laissa à la poste une lettre pour le Cardinal Portocarrero , qui immédiatement après l'avoir reçue , partit pour Monté Rosa où il eût un entretien avec ce Seigneur. Sa Sainteté a nommé le Cardinal Cavalchini , Préfet de la Congrégation des Evêques & des Réguliers. L'Evêque de Montalto vient de donner sa démission de son Evêché. Le Cardinal Girolami est mort le 21 du mois dernier âgé de soixante-dix sept ans , cinq mois & onze jours , étant né le 10 Septembre 1670. Il avoit été créé Cardinal en 1743 par le Pape regnant.



Du Camp devant Maestrick le 9. Avril.

MR. le Maréchal Comte de Saxe étant parti le 18 Mars de Paris pour Bruxelles, chacun a cherché à pénétrer le véritable objet d'une arrivée aussi prématurée dans les Pays Bas, mais personne ne l'a deviné, & l'ennemi y a été trompé le premier.

Les troupes des Evêchés ayant leurs ordres pour le Hainaut & le Brabant, & celles qui avoient hyverné dans la Flandre ou dans le Pays conquis, ayant leur rendez-vous sur la Dille & sur la Nethe, tout concluoit au siège de Bréda ou de Stelmbergue; cette idée étoit confirmée par un dispositif fait à Anvers de pièces d'artillerie pour siège & par un amas considérable de tout ce qui y est relatif.

Pour y donner plus de vrai-semblance, M. le Maréchal Général s'est rendu en personne à Anvers le 30 Mars suivi de son Etat Major, avec ordre au reste du quartier général de venir l'y joindre dans deux jours. Il avoit fait courir le bruit que M. le Maréchal de Lowendalh y alloit aussi, mais ce Général est parti ce même jour 30 pour Namur.

Indépendamment de ces moyens propres

à donner le change à l'ennemi, M. le Maréchal Général a envoyé le 31 M. le Comte d'Estrées de l'autre côté de la Nethe dans les bruières, & s'est mis le 3 au matin à la tête des troupes qui devoient protéger un convoi destiné pour Bergopsoom, & ce sur l'avis que les ennemis se dispoient à l'attaquer avec un corps de vingt-cinq à trente mille hommes rassemblés dans les environs de Bréda & de Rosendal, mais ceux-ci n'ayant point paru, M. le Maréchal Général a visité Bergopsoom, s'est embarqué au Fort Frederic Henri & est revenu ce même jour coucher à Anvers, d'où il s'est rendu le lendemain à Tirlemont.

Selon ses combinaisons, la première division de ses troupes y étoit déjà, aux ordres de M. de Maubourg; elle a été suivie le 4 & le 5 de deux autres, conduites par Mrs de Lautrec & de Graville.

M. le Maréchal Général est arrivé le 5 à Saint Tron & le 6 à Tongres, sans avoir vû sur sa route que des Hussards & des troupes légères; qui par les fourages qu'elles ont abandonnés, ont fait connoître qu'elles ne s'attendoient pas à une visite aussi prompte.

La seconde division ayant joint le 7 à Tongres M. le Maréchal Général, il en est parti le 8 au jour, à la tête de l'avant-gar-

de, & il s'est rendu à Smermaar sur la basse Meuse, qu'il a fait passer sur le champ à quelques Compagnies de Grénadiers, pour occuper le Château d'Ophaaren, où elles sont entrées sans opposition; ce Château protege la tête d'un pont qu'on a établi dans la nuit. On a apperçû les troupes des Alliés qui défilioient vers la Gewle, mais on n'a pû les inquiéter, faute de bateaux pour passer la Cavalerie.

Les deux divisions qui sont venuës avec M. le Maréchal Général ont été campées derriere le ruisseau de Lonacken, elles ont été jointes aujourd'hui par la troisième & le seront demain par la quatrième, qui vient le long du Demer, aux ordres de M. le Comte de Firz-James.

M. de Brezé qui a passé la Dille le 4 à Vavre, pour se porter sur Liège & proteger un convoi destiné pour le Corps de M. le Maréchal de Lowendalh, doit s'avancer demain sur la montagne Saint Pierre, tant pour en masquer le fort, que pour favoriser la construction d'un pont qu'on doit jeter sur la haute Meuse, au-dessous de Viser.

M. le Maréchal de Lowendalh arrivera demain de l'autre côté de la Meuse à notre hauteur, & M. le Comte d'Estrées à Ghélicx.

M. de Contades commande sur le Demer, & M. le Vicomte du Chayla dans le Bassin de Malines.

Notre pont fini, M. le Maréchal Général a fait passer un gros détachement pour aller sur la Gewle à Fauquemont, & donner, s'il est possible, sur l'arrière-garde des ennemis.

Comme Maestricht ne pouvoit être investi tant qu'il y auroit une armée derrière cette Place, voici les moyens que M. le Maréchal Général a employés pour cette grande & singulière opération, qui a été conduite dans le plus grand secret. Toutes les troupes de la Flandre & Pays conquis, à l'exception de la garnison de Namur, ont été postées dans le Bassin de Malines, dans les mêmes cantonnemens de l'année dernière; on en a même poussé dans de nouveaux cantonnemens sur la Nethe & entre Malines & Anvers. Toutes ces troupes, à la réserve de celles qui étoient destinées pour la garde de la Dille & du Demer, devoient à trois jours de distance arriver sur la basse Meuse, par la chaussée de Liège & par Tongres. Pendant que les troupes des Evêchés ayant trouvé des contr'ordres à Longvy, Montmedy, Carignan, Sedan & Givet, pour déboucher par le pays de Luxembourg & par le Limbourg, devoient conjointement

conjointement avec la garnison de Namur, arriver sous Maestricht par la rive droite de la Meuse. L'objet de ce Corps-ci, commandé par M. le Maréchal de Lowendalh, étoit de prendre de revers le Corps des ennemis, s'ils restoit campés derrière Maestricht, ou d'attirer leur attention vers la haute Meuse, afin de nous faciliter les moyens de jeter un pont au-dessous.

M. le Comte d'Estrées, après avoir d'abord menacé Bréda, devoit cependant longer les bruyeres & se porter sur Peer & Brey, pour tenir l'ennemi en respect, au cas qu'il voulût descendre en droiture de Bréda ou Bois-le-Duc sur Maestricht.

Du 16 Avril.

Les troupes aux ordres de M. le Maréchal de Lowendalh ayant achevé de joindre le 13, on a fini l'investissement de Maestricht du côté de la rive droite de la Meuse.

M. de la Valette, Brigadier, qui avoit été envoyé le 9 au soir à Fauquemont pour s'emparer des magasins que les ennemis y avoient laissés, en est parti le 11 à l'arrivée de M. de Saint Germain, & s'est rendu à Beck sur le grand chemin de Maestricht, à Sittard, pour foüiller tous les environs de ce pays-là, où l'on a trouvé plu.

H

siens magasins de fourages des ennemis, dont partie a été enlevée avec des chariots, & le reste a été pris par la Cavalerie, qui y a fait le 13 un fourage en regle. On évalue les fourages que les ennemis nous ont abandonnés, tant sur la Meuse que dans le plat Pays, à six cent mille rations. M. de la Valette est rentré le 14 avec son détachement, mais on a envoyé de ces côtés-là des partis d'Infanterie pour tenir les Hussards en respect.

Les ennemis s'assemblent derriere la Roer, & le quartier de M. le Duc de Cumberland est à Hellenrouck.

M. le Maréchal Général fait travailler à vingt grandes redoutes de son invention, pour couvrir le front du camp de la rive gauche de la Meuse. Il a ordonné avant hier le mouvement de differens Régimens pour la formation des brigades, suivant l'ordre de bataille.

M. le Comte d'Estrées, qui a obligé les ennemis de brûler leurs magasins de Péer & de Brey, & qui leur a pris, chemin faisant, dans les bruyeres, plusieurs Hussards, s'est rabattu sur Hasselt, pour donner quelques jours de repos à ses troupes qui ont extrêmement fatigué.

La tranchée a été ouverte hier au soir devant Maestricht, le long des deux rives

de la basse Meuse, M. le Maréchal Général & M. le Maréchal de Lowendalh se sont trouvés à l'ouverture de la tranchée de la rive gauche.

Tranchée de Maestricht.

La tranchée a été ouverte la nuit du 15 au 16 devant Maestricht par six mille travailleurs, dont quatre mille à la rive gauche de la Meuse & deux mille à la rive droite. On a fait d'un côté dix-sept cent toises d'ouvrage, & de l'autre neuf cent toises. L'ennemi ne s'est point apperçû de notre travail, & n'a tiré que ce matin entre quatre & cinq heures.

Nous n'avons perdu que trois hommes, tués tous les trois par le canon.

La tranchée de la droite ou de la rive gauche de la Meuse appuye à la Meuse & va gagner la hauteur vers la porte de Tongres.

La tranchée de la gauche appuye sa droite à la Meuse, & sa gauche s'allonge vers le chemin de Maestricht à Ruremonde.

Tranchée du 15 au 16.

Tranchée de la gauche.

M. de Relingue, Maréchal de Camp.
Un Brigadier.

H ij

172. MERCURE DE FRANCE.

Royal Vaisseau , 3 Bataillons.
Premier de la Cour au Chantre 1

—

Grenadiers auxiliaires , 4 Compagnies.
Tranchée de la droite.

M. de Maubourg , Lieutenant Général.
M. de Montmorency Maréchal de Camp.
Deux Brigadiers.

Picardie , 5 Bataillons.

Vilmer , 3

—

8

Grenadiers auxiliaires , 8 Compagnies,
Tranchée du 16 au 17.

M. de Laigle , Maréchal de Camp.
Un Brigadier.

La Couronne , 3 Bataillons;

Deuxième de la Mark , 1

—

4

Grenadiers auxiliaires , 4 Compagnies.
Tranchée de la droite.

M. de Montesson , Lieutenant Général.
M. de Beaufremont , Maréchal de Camp.
Deux Brigadiers.

Navarre , 5 Bataillons.

Deuxième & troisième de la
Cour au Chantre , 2

Premier de la Mark , 1

—

8

Grenadiers auxiliaires , 8 Compagnies.

Tranchée du 16 au 17.

Attaque de la droite.

On a ouvert cette nuit une parallele à la droite du second ouvrage à corne de la gauche par rapport à nous, qui a été prolongée jusqu'à la Meuse ; elle resserre la Place de 200 toises par la gauche de plus que celle que l'on avoit faite la nuit précédente; elle n'est éloignée du chemin couvert que d'environ 100 toises.

On travaille au bas du rideau & dans la premiere parallele à la construction d'une batterie de six obuts & de huit mortiers.

Le feu de la mousqueterie a été considérable cette nuit & plus vif à la gauche qu'à la droite.

Nous avons eu à cette attaque M. de Charancai , Capitaine des Grenadiers Royaux de la Tresne, tué.

M. de Morfingue , Ingénieur, tué.

M. de Beauregard, Capitaine des Grenadiers au Régiment de la Cour-au-Chantre, blessé.

M. de Jassau, Capitaine du même Régiment, blessé

Soldats tués, 2

Soldats blessés, 29

H iij

Attaque de la gauche.

On a commencé hier à 9 heures du soir une communication jusqu'à la Meuse, qui est achevée & perfectionnée.

On a fait trois crochets sur la droite & 180 toises d'une seconde parallele, & sur la gauche 260; cette parallele n'est pas encore jointe, elle le sera aujourd'hui, il manque environ 150 toises pour faire la jonction de cette seconde parallele.

L'emplacement pour établir une batterie, qui prendra des ricochets sur tous les ouvrages de l'attaque de la basse Meuse, a été reconnu; l'épaulement du village de Vick est perfectionné. Le feu a été très-vif pendant la nuit; nous avons dans la journée d'hier & pendant la nuit dix soldats blessés, dont six à mort.

Tranchée du 17 au 18.

Attaque de la droite.

M. de Lautrec, Lieutenant Général.

M. le Comte de Maillebois, Maréchal de Camp.

Deux Brigadiers.

Champagne,

Troisième de la Marck,

Hainault,

5 Bataillons.

1

2

8

Grenadiers auxiliaires, 8 Compagnies.

Attaque de la gauche.

M. le Chevalier de Nicolay, Maréchal de Camp.

Un Brigadier.

Bohan, 2 Bataillons.

Angoumois, 1

La Marche, 1

—
4

Grenadiers auxiliaires, 4 Compagnies.

On a fait cette nuit 22 zigzagues, dirigés sur le saillant de la demi-lune qui est à droite de l'ouvrage à corne par rapport à nous ; au bout de ces zigzagues on a commencé à gauche une troisième parallèle pour se joindre à la deuxième, ce travail est de 160 toises ; on construit quatre batteries, dont l'une de six pièces de canon est placée à la gauche de la communication du centre, les trois autres sont placées dans la deuxième parallèle ; on travaillera cette nuit à une cinquième batterie à la gauche de la deuxième parallèle.

Les 6 mortiers & les 6 obus ont été conduits cette nuit à la batterie au bas de la rampe vis-à-vis la seconde demi-lune à droite de l'ouvrage à corne.

Les assiégés ont fait à une heure après minuit une sortie de 800 hommes sur la

H iiii

gauche de l'attaque de la droite ; les Grenadiers qui étoient placés pour soutenir les travailleurs , ont sauté sur le revers de la tranchée , ont chassé l'ennemi avec pierre & ont fait deux Officiers & quelques soldats prisonniers. Les ennemis ont comblé environ 30 toises d'un boyau que l'on avoit commencé , & ont retardé le travail de la cinquième batterie. Le feu de la mousqueterie a été très-vif pendant la nuit.

Nous avons eu M. de Marancy , Capitaine au Régiment de Navarre , blessé. M. de Brevol , Ingénieur , blessé dangereusement. Soldats tués , 3. blessés , 45.

Attaque de la gauche.

On a travaillé à la jonction de la seconde parallèle , ce travail est de 230 toises ; il sera perfectionné aujourd'hui à la gauche de la seconde parallèle qui sera finie aujourd'hui. On travaille à trois batteries dans le centre de la seconde parallèle , à une d'obus dans la communication qui va à la seconde parallèle , & à une autre de canon sur la gauche de cette même parallèle.

Le feu a été très-vif pendant la nuit ; nous avons eu M. de Ribonnel , Capitaine au Régiment de Chartres , blessé. Soldats blessés , 19 , dont plusieurs très légèrement.

Tranchée du 18 au 19.

Attaque de la droite.

M. d'Armentieres, Lieutenant Général.

M. de Montmorin, Maréchal de Camp.

Deux Brigadiers.

Normandie,	5 Bataillons.
------------	---------------

Bassigny,	1
-----------	---

Ponthieu,	2
-----------	---

8

Grenadiers auxiliaires,	8 Compagnies.
-------------------------	---------------

Attaque de la gauche.

M. du Mesnil, Maréchal de Camp.

Un Brigadier.

La Fere,	2 Bataillons.
----------	---------------

Fleury,	1
---------	---

Premier de Diesback,	1
----------------------	---

4

Grenadiers auxiliaires,	4 Compagnies.
-------------------------	---------------

Attaque de la droite.

On a travaillé cette nuit à la droite, à l'emplacement d'une nouvelle batterie, en avant de la première parallèle sur la gauche du bastion de la porte de Tongres; cet ouvrage a cinquante toises, & fait un demi cercle.

La troisième parallèle a été jointe à la seconde, ce travail a quarante-neuf toises.

H v

On a prolongé à la gauche la seconde parallèle de deux cent toises, en traversant la communication de la première parallèle à la seconde; on n'a pû la pousser jusqu'à la rivière, il faut encore environ vingt toises pour y arriver.

La batterie d'obuts & de mortiers est en état de tirer depuis ce matin. Les autres batteries de canon & de bombes seront en état de recevoir leurs pièces cette nuit.

Les assiégés ont fait un feu très-vif pendant la nuit.

Nous avons eu M. de S. Romain, Capitaine au Régiment de Normandie, blessé; M. Dautrat, Capitaine au Régiment de la Couronne, blessé; M. Morin, Lieutenant au même Régiment, blessé; M. de Paillon, Lieutenant au Régiment de Bassigny, blessé; M. Gaillard, Lieutenant au Régiment de Picardie, blessé. Soldats tués, 7.

Attaque de la gauche.

Nous avons achevé les batteries de canon, & celle d'obuts le sera avant cinq heures du soir; la redoute de la gauche est entièrement finie. Les ennemis ont été tranquilles en cette partie.

Un Lieutenant des Grenadiers du Régiment de Rohan a eu la cuisse cassée.

Soldats blessés,

Tranchée du 19 au 20.

Attaque de la droite.

M. de Graville , Lieutenant Général.

M. de Montbarey , Maréchal de Camp.

Deux Brigadiers.

La Tour Dupin , 4 Bataillons.

Deuxième & troisième de
Diefbak , 2

Premier & deuxième de Royal
Suedois , 2

—
8

Grenadiers auxiliaires , 8 Compagnies.

Attaque de la gauche.

M. de Lorges , Maréchal de Camp.

Un Brigadier.

Alsace , 4 Bataillons.

Grenadiers auxiliaires , 4 Compagnies.

Attaque de la droite.

On a communiqué cette nuit à deux batteries , en prolongeant la seconde parallèle de cent cinquante toises.

On a prolongé un zigzague au débouché de la droite , & au bout de ce zigzague on a fait de droite & de gauche un boyau parallèle de soixante-une toises ; on a aussi perfectionné les anciens débouchés , ainsi que la communication de la droite.

H vj

Toutes les batteries ont reçu leurs pièces; demain il y aura cent cinq bouches à feu qui tireront.

Les assiégés font toujours un feu très-vif.

Nous avons eu M. le Grand, Lieutenant de la Tour du Pin, blessé; M. de Meziere, blessé. Soldats tués, 4.

Attaque de la gauche.

On a achevé & perfectionné la redoute, ainsi que la seconde parallèle.

On a commencé une communication vers le village de Laumel qui est au bord de la Meuse; elle sera achevée demain; toutes les batteries à cette attaque sont en état de tirer.

Le feu de mousqueterie des ennemis a été très-vif pendant la nuit, ainsi que le nôtre.

Nous avons eû M. de Jusselle, Lieutenant au Régiment de Navarre, blessé; M. Galot, Lieutenant au Régiment d'Alsace, blessé. Soldats tués, 1, blessés 10.

Tranchée du 20 au 21.

Attaque de la gauche.

M. de la Vauguion, Maréchal de Camp;
Un Brigadier.

Bourbon ,	2 Bataillons.
Châtillon ,	1

Grenadiers auxiliaires ,	4 Compagnies.
--------------------------	---------------

Attaque de la droite.

M. le Duc de Chevreuse , Lieutenant Général.

M. de Guerchy , Maréchal de Camp.
Deux Brigadiers.

Monaco ,	4 Bataillons.
Troisième & quatrième de Royal Suedois ,	2

Chartres ,	2
	—
	8

Grenadiers auxiliaires ,	3 Compagnies.
--------------------------	---------------

Attaque de la droite.

On a fait cette nuit quatre grands zig-zagues à droite & à gauche de la batterie de la droite ; ce travail est de soixante-dix toises. On a perfectionné toutes les communications.

Nous en avons imposé un peu à l'ennemi par la supériorité de notre feu.

M. de Castello , Capitaine dans le Régiment de la Tour du Pin , blessé ; M. de Vaillant , Capitaine dans le Régiment

182 MERCURE DE FRANCE.

Hainaut, blessé; M. le Cerf, Capitaine au Régiment d'Artillerie, blessé; MM. Loige & Lerigel, Lieutenans dans le Régiment de Picardie, blessés; M. Roiqueur, Lieutenant dans le Régiment de la Tour du Pin, blessé; Mrs Lasme & de Rosny, Lieutenans dans le Régiment des Vaisseaux, blessés. Soldats tués trois.

Attaque de la gauche.

On a travaillé cette nuit à l'épanlement qui mene au village de Lumel, & il sera achevé aujourd'hui.

Soldats blessés, huit; soldats tués, un.

M. le Maréchal Général est allé avant-hier visiter les bords de la Gwelle, depuis son embouchure jusqu'à sa source. On continue de travailler à force aux redoutes du front du camp, & elles seront en état dans deux jours.

M. le Maréchal Général a reconnu son champ de bataille, au cas que l'ennemi veuille marcher à lui, & il a travaillé à mettre en ordre les dispositions qui y sont relatives.

Une partie de la Cavalerie qui étoit vers Bruxelles a été rapprochée, de façon à pouvoir être ici dans vingt-quatre heures.

La brigade des Gardes, celles de Piémont & d'Auvergne, & les recrues des

Régimens d'Infanterie qui sont ici , qu'on avoit laissées derrière pour les exercer, arriveront au camp du 21 au 23 de ce mois.

Un de nos partis d'Infanterie s'étant porté trop avant du côté de la Roër , & s'étant amusé à rafraichir à Sittart , y a été surpris par l'ennemi & fait prisonnier de guerre ; un autre de nos partis qui avoit été du même côté , a ramené plusieurs Hussards montés.

Les Compagnies Franches Autrichiennes , conduites par le Capitaine Bethune , ont voulu s'approcher du Démer avec trois pontons , mais sur la nouvelle du gros Corps de troupes qui le garde aux ordres de M. de Contades , elles se sont retirées bien vite , de crainte d'être coupées.

Cent cinq bouches à feu ont tiré ce matin à la fois sur la ville ; M. le Maréchal s'est trouvé à huit heures du matin à la tranchée avec M. le Maréchal de Lowendal , pour être spectateurs de ce premier salut de notre artillerie qui n'avoit pas encore tiré.





FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 31 du mois dernier, Dimanche de la Passion, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France assisterent l'après-midi à la Prédication du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus.

La Reine entendit le 29 le Sermon du même Prédicateur.

Le 24 les Députés des Etats de la Province d'Artois eurent audience du Roi, étant présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province, en survivance du Duc d'Elbœuf, & par le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand Maître, & M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Abbé de Roquelaure, Vicaire Général de l'Evêché d'Arras; de M. de Briois d'Hulluch, pour la Noblesse, & de M. Harduin, pour le Tiers-Etat.

Le 29 après midi le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin fit dans la Plaine des Sablons la revûe du Régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardés Suisses, lesquels, après avoir fait l'exercice, défilèrent en présence de Sa Majesté. Mesdames de France se trouverent à cette revûe.

Le 7 de ce mois Dimanche des Rameaux le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent dans la Chapelle du Château à la Benediction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Brosseau, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, lequel en présenta une au Roi & à la Reine; leurs Majestés allerent à la Procession, & adorerent la Croix. Le Roi & la Reine entendirent ensuite la grande Messe célébrée par le même Chapelain.

L'après-midi leurs Majestés, accompagnées comme le matin, assisterent à la prédication du Pere Tainturier de la Compagnie de Jesus.

La Reine communia le 8 dans l'Eglise de la Paroisse du Château par les mains de l'Evêque de Chartres son Premier Aumônier.

Le 10 Mercredi Saint le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle l'Office des Ténébres.

186 MERCURE DE FRANCE

Le 11 Jeudi Saint le Roi assista au Sermon de la Cène du Pere le Fraire, Religieux de l'Observance, & l'Evêque de Saint Brieux fit l'Absoute, après laquelle Sa Majesté lava les pieds à douze pauvres, & les servit à table. Le Comte de Charolois, faisant les fonctions de Grand Maître de la Maison du Roi, étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel, & il précédoit le service, dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin, le Duc de Chartres, le Prince de Condé, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Duc de Penthièvre, & par les principaux Officiers de Sa Majesté. Après cette cérémonie le Roi & la Reine se rendirent à la Chapelle, où leurs Majestés entendirent la grande Messe, & assisterent à la Procession.

Le même jour après-midi la Reine entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé de Bois-mont, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Rouen, & après l'Absoute qui fut faite par l'Evêque de S. Brieux, Sa Majesté lava les pieds à douze pauvres filles qu'elle servit à table. Le Marquis de Chalmazel, Premier Maître d'Hôtel de la Reine, précédoit le service, dont les plats furent portés par Madame Henriette, Madame Adelaide & Madame Victoire, par la Du-

chesse de Chartres & par les Dames du Palais.

Le Roi & la Reine assisterent le même jour dans la Chapelle du Château à l'Office des Ténébres.

Le 12 Vendredi Saint le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, entendirent le Sermon de la Passion du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus. Leurs Majestés assisterent ensuite à l'Office, & allerent à l'adoration de la Croix. L'après-midi elles entendirent les Ténébres.

La Reine assista le Samedi Saint aux Complies & au Salut, pendant lequel l'*O Filii* fut chanté par la Musique.

Le 14 Fête de Paques le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendirent la grande Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Saint Brieux & chantée par la Musique. L'après-midi leurs Majestés assisterent à la prédication du Pere Tainturier, & ensuite aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le Roi a accordé au Marquis de Coigny le Gouvernement du Château de Choisy.

Sa Majesté a disposé de la Capitainerie des Chasses de la Varenne du Louvre en

faveur du Duc de la Valliere.

Le 23 M. Tron, Ambassadeur ordinaire de la République de Vénise, eût son audience publique de congé du Roi, étant accompagné par le Prince Camille, & conduit par le Marquis de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs qui étoient allés le prendre en son Hôtel à Paris dans les carrosses de leurs Majestés. Il trouva à son arrivée dans l'avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les armes, les tambours appelant; dans la cour les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté de l'Hôtel, aussi sous les armes à leurs postes ordinaires, & sur l'escalier les Cent Suisses en habits de cérémonie & la hallebarde à la main. Le Duc de Villeroi, Capitaine des Gardes, le reçût à la porte en dedans de la salle, où les Gardes du Corps étoient en haye sous les armes. A la fin de l'audience le Roi fit Chevalier M. Tron, selon l'usage pratiqué à l'égard des Ambassadeurs de la République de Vénise. Le même jour l'Ambassadeur fut conduit à l'audience de la Reine, & à celles de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame & de Mesdames de France, & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les ca-

rosses de leurs Majestés, avec les cérémonies accoutumées.

Le Roi a disposé de la place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de M. de Caumartin, en faveur de M. le Nain, Intendant de la Province de Languedoc.

BENEFICES DONNÉS.

LE Roi a accordé l'Evêché de Montpellier à l'Evêque de Viviers.

L'Evêché de Viviers à l'Abbé de Mons, Vicaire Général de ce Diocèse.

L'Evêché d'Autun à l'Abbé de Montazet, Aumônier de Sa Majesté.

L'Evêché de Laval à l'Abbé de la Bastie, ancien Agent Général du Clergé.

L'Abbaye de Moreilles, Ordre de Cîteaux, Diocèse de la Rochelle, à l'Evêque de Clermont,

Celle de Monstier en Argonne, même Ordre, Diocèse de Châlons-sur-Marne, à l'Abbé de Montazet, nommé à l'Evêché d'Autun.

Celle de Bolbone, même Ordre, Diocèse de Mirepoix, à l'Abbé d'Ormesson.

Celle de Saint Quentin, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Beauvais, à l'Abbé de la Ville, Ministre du Roi auprès

des États Généraux des Provinces-Unies,
& Premier Commis au Département des
Affaires Etrangères.

Celle de la Pelice, Ordre de S. Benoît,
Diocèse du Mans, à l'Abbé de Ronfsecy,
Vicaire Général de ce Diocèse.

L'Abbaye Reguliere de Saint Aubert
de Cambray, Ordre de Saint Augustin,
à Dom le Gœul, Religieux de la même
Abbaye.

Celle de la Joye, Ordre de Citeaux,
Diocèse de Sens, à la Dame de Château-
Renaud, Religieuse de l'Ordre de Saint
Augustin.

Le Prieuré de Vieuxpont, Ordre de
Grandmont, même Diocèse, à l'Abbé
Hocart, Vicaire Général de l'Evêché de
Châlons-sur-Marne.

D'Anvers le 22 Mars.

Le 14 de ce mois le Marquis de Rougé
Brigadier, partit d'ici avec six Compagnies
de Grénadiers, un pareil nombre de pi-
quets d'Infanterie, & trois cent hommes
de Cavalerie des Régimens de la Reine,
de Grassin & de la Morliere, pour escor-
ter un convoi de deux cent soixante cha-
riots qu'on envoyoit à Bergopsoom. Il

trouva à Santvliet une nouvelle escorte d'Infanterie, à peu près de même force que la sienne, & qui étoit sortie de Bergopsoom sous les ordres de M. de Piat, aussi Brigadier. Ayant joint à cette nouvelle escorte cent Cavaliers du Régiment de la Reine, & ayant remis le convoi à M. de Piat, il continua le 15 sa marche, afin de couvrir celle du convoi. A son arrivée au moulin d'Hoguereide, M. de Bourgmarie, Lieutenant Colonel du Régiment de la Morliere, qui l'y attendoit avec six Compagnies de Grénadiers, six piquets d'Infanterie, trois cent chevaux & quatre pièces de canon, lui annonça qu'on avoit apperçû plusieurs troupes de Hussards formés derriere les Dunes. Le Marquis de Rougé disposa aussi-tôt son Infanterie sur trois colonnes, composées chacune de quatre Compagnies de Grénadiers & de quatre piquets, son artillerie de droite & de gauche de la colonne du centre, & il ordonna à M. de Bourgmarie, de mettre trois cent Cavaliers en bataille à portée de l'Infanterie du côté d'Huberguene, & d'en placer deux cent autres par échelons jusqu'à la Conse du Pasteur. A peine cette disposition étoit faite qu'on entendit à une lieue en avant quelques coups de fusil, qui un instant après furent

suivis d'un feu très-considérable de mousqueterie. La tête du convoi venoit alors de passer le moulin d'Hoguereide, & il parut en même tems de l'Infanterie ennemie qui dirigeoit sa marche vers la Cense du Pasteur. Dans cette circonstance le Marquis de Rougé y fit avancer deux Compagnies de Grénadiers & deux piquets du Régiment de Piémont, & poussa en avant avec deux cent chevaux M. de Grandmaison, Capitaine au Régiment de Grassin, avec commission de Lieutenant Colonel, auquel il donna ordre de se porter où le feu s'étoit fait entendre, & de lui envoyer des nouvelles. M. de Grandmaison ne tarda pas à l'informer qu'on voyoit des détachemens nombreux d'ennemis qui emmenoiéent quelque troupes de notre Infanterie, & que le convoi selon les apparences alloit être attaqué. Sur cet avis le Marquis de Rougé ayant retiré l'Infanterie qu'il avoit posté à la Cense du Pasteur & au Moulin d'Hoguereide, ordonna à M. de Bourgmarie de marcher droit aux ennemis, & il le suivit avec le reste de l'escorte. On découvrit bientôt sur la droite plusieurs troupes des Hussards suivies d'Infanterie, & le feu commença à la tête du convoi. Alors, par ordre du Marquis de Rougé, M. de Ponso-

est,

net, Commandant du bataillon de Milice de Blois, se rapprocha du convoi avec une division d'Infanterie afin d'en protéger la queue. Le Marquis de Rougé se dispoſoit à marcher où ſe paſſoit le combat, mais le feu, qui ſ'étoit fait entendre à l'avant-garde, ayant ceſſé, il ſe détermina à faire face aux troupes qu'il avoit ſur ſon flanc. La tête du convoi entroit déjà dans Bergopſoom, lorsqu'on vint rapporter au Marquis de Rougé qu'il étoit reſté dans le chemin ſoixante chariots ſans attelage. Il écrivit ſur le champ au Comte de Vaux pour lui en donner avis, & pour le prier de renvoyer les premiers attelages qui étoient arrivés dans la Place, mais il apprit que le Comte de Vaux, étant ſorti à la tête d'un détachement, dans le deſſein de favoriſer le convoi, avoit été enveloppé par des troupes ſupérieures & obligé de ſe rendre priſonnier, ce qui avoit cauſé le bruit des premières décharges de mouſqueterie qu'on avoit entendues. Par ce contre-tems M. de Grandmaison n'avoit point trouvé d'Infanterie pour le protéger, & ſes troupes avoient été diſſipées par le nombre prodigieux de Cavalerie dont il avoit été accablé. M. de Bourgmarie qui avoit été détaché afin de le ſoutenir, n'avoit pû faire aſſés de diligence pour remplir cet objet,

mais du moins il étoit arrivé assés-tôt pour rassûrer le convoi & pour en imposer aux ennemis , qui avertis de sa marche se persuaderent que le Marquis de Rougé le suivoit de fort près. Dès que M. de la Buharayé , Commandant du bataillon de Milice de Dinan , & qui commandoit l'avantgarde du convoi , avoit vû que les ennemis se préparoient à l'attaquer , il avoit fait doubler les chariots les uns sur les autres , & s'étoit formé un parc. Il s'y défendit jusqu'à ce que M. de Bourgmarie le joignit avec deux cent Cavaliers , qui ayant été placés de façon qu'ils pouvoient être protégés par le feu de l'Infanterie , contraignirent les ennemis de renoncer à cette attaque. Ne perdant point l'espérance de réussir dans une autre partie , ils portèrent leurs principales forces à l'endroit où étoit le Corps de troupes auquel le Marquis de Rougé faisoit face. Lorsqu'ils reconnurent qu'il n'avoit point marché en avant , & qu'ainsi ils ne pouvoient se flater de trouver la queuë du convoi dégarnie , ils n'osèrent plus rien entreprendre. Le Marquis de Rougé ne se retira que lorsqu'il fut certain que tout le convoi étoit entré dans Bergopsoom , à l'exception de quelques bestiaux que les ennemis ont emmenés , & de huit ou dix chariots bri-

les dont même ils n'ont pas profité.

De Maestricht le premier Avril.

Par ordre du Duc de Cumberland on a enlevé la plupart des voitures, des chevaux & des bœufs de la partie de la rive droite de la Meuse, entre Namur & le Duché de Limbourg, afin d'empêcher les François d'en profiter. Plusieurs Régimens d'Infanterie & de Cavalerie des troupes de la Reine de Hongrie sont venus prendre des quartiers de cantonnement dans les environs de cette ville. On fortifie la hauteur de Berg, & l'on dresse des batteries, afin de couvrir l'espace de terrain qui est depuis cette hauteur jusqu'au fauxbourg de Wyck. Selon les lettres de la Haye le Duc de Cumberland établira son Quartier général à Eyndhoven dans la Mairie de Bois-le-Duc. Les mêmes nouvelles assûrent que le Feldt-Maréchal Comte de Nassau commandera cette année les troupes de la République sous les ordres du Prince Stathouder.

D'Aix-la-Chapelle le 30 Mars.

Le Comte de Saint Severin d'Arragon, que le Roi de France a nommé pour assister en qualité de son Ministre Plénipotentiaire aux conférences, dans lesquelles on

doit travailler au rétablissement de la paix , arriva ici le 26 de ce mois au soir , étant escorté par cinquante Maîtres d'un Régiment de Cavalerie de l'Electeur Palatin. Le lendemain au matin le Comte de Sandwich alla rendre visite à ce Ministre , & le Comte de Kaunitz Rittberg en fit autant Paprès-midi. Le Comte de Saint Severin leur rendit aussi visite le même jour. On écrit de Francfort que l'Evêque Prince de Wurtzbourg , dont deux Régimens sont au service de la Grande Bretagne & de la République des Provinces Unies , s'est engagé d'y en joindre un troisième qui sera prêt le 20 du mois prochain à se mettre en marche.

PRISES DE VAISSEAUX.

- Le Chevalier des Roches , Enseigne de vaisseau , commandant la fregate du Roi *la Mutine* , a fait conduire à la Rochelle le navire Hollandois *la Sainte Croix Galère* , chargé de peaux de maroquin & d'autres marchandises.

La corvette du Roi *l'Amarante* , de douze canons , commandée par M. Foucault , Lieutenant de vaisseau , s'est emparée du corsaire ennemi *le Prince de Galles* , de huit canons.

On a reçu avis que le navire Anglois *Le Clarendon*, de cent quarante tonneaux, chargé de sucre & de raffia, avoit été pris par le Capitaine Joseph-François Hugon, qui monte le corsaire *l'Aimable Grenot*, de Granville.

Le même Capitaine s'est-aussi rendu maître des bâtimens Hollandois *la Marie-Elizabeth*, de Flessingue, de cent quatre-vingt tonneaux, armée de six canons; *la Louise-Elizabeth*, de trois cent cinquante tonneaux & de vingt canons; *le Vryffet*, de deux cent cinquante tonneaux & de quatorze canons. Ces trois navires venoient de Surinam, avec chacun une cargaison de sucre, de café, de cacao & de dents d'éléphant, & il s'est trouvé sur l'un de ces bâtimens un baril de poudre d'or, pèsant cent marcs.

Le corsaire *le Conquerant*, de Granville, que commande le Capitaine Hautmenil Hugon, a enlevé les navires Anglois *le Triton*, de cent quatre-vingt tonneaux, sur lequel il y avoit du tabac; *le Telouther*, de quatre cent tonneaux, & un bâtiment Hollandois, appelé *le Marcellus*, de trois cent cinquante tonneaux, lequel rapportoit de Messine diverses marchandises.

Le Capitaine Blaise Fery, qui monte le corsaire *le Duc de Penthièvre*, s'est emparé

d'un navire Anglois, de cent trente tonneaux, chargé de fruits, & il l'a envoyé à Dieppe, où il est arrivé aussi un bâtiment Hollandois, appelé *les quatre Bons Amis*, de 120 tonneaux, chargé de vin, lequel a été pris par le Capitaine Burel de la Fontaine, qui commande le corsaire *la Marie-Anne*, de Saint Malo.

Le corsaire *le Charron*, de Calais, commandé par le Capitaine Louis Marelle, a conduit à Bayonne le navire Anglois *le Lion*, de Londres, de cent soixante tonneaux, à bord duquel il y avoit du sucre & d'autres marchandises.

Selon les lettres de Bayonne les Capitaines Saubat, Balanqué & Dominique Lauga, qui montent les corsaires *la Victoire* & *la Junon*, se sont emparés, le premier des navires Anglois *le Carteret*, de vingt canons, chargé de sucre & d'autres marchandises, & *le Centurion*, dont la cargaison est composée de salaisons; le second du navire Hollandois *le Lieff d'Adeghed*, venant de Surinam avec un chargement de café & de cacao.

Le Tigre, autre corsaire de Bayonne, dont est Capitaine M. André la Ruë, a pris deux navires Hollandois, l'un de cent soixante tonneaux, armé de huit canons, & chargé de fruits; l'autre nommé *la Gertrude*

Marie, de six canons, dont la cargaison consiste en cordages, legumes & ballots de différentes marchandises.

Le Capitaine Samson du Fourq, commandant le corsaire *la Basquoise* de Saint Jean de Luz, a fait conduire au Socoa un navire Hollandois, de six canons, venant de la côte de Guinée avec un chargement considérable, dans lequel il s'est trouvé un sac rempli de poudre d'or.

On mande de Marseille que le Capitaine Barthelemi le Blanc, qui commande le Corsaire *le Victorieux*, de Saint Malo, est entré dans le premier de ces deux Ports avec deux bâtimens Hollandois, allans, l'un de Smyrne à Amsterdam, & l'autre d'Espagne au Levant, avec chacun une riche cargaison, & d'un navire Anglois qui a relâché à Alicante.

Suite du Siège de Maestricht.

Tranchée du 21 au 22.

Attaque de la droite.

M. du Châtelet, Lieutenant Général.
M. de Torcy, Maréchal de Camp; deux Brigadiers.

Du Roi,	4 Bataillons.
Solar,	4
	<hr/>
	8
	I iiij

8 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a travaillé cette nuit à une parallèle de cinquante toises , au bout de l'ancien débouché de la droite en l'allongeant par la gauche ; on a perfectionné le débouché de la batterie de la droite ; cet ouvrage est de trente toises ; on a ouvert un second débouché à la droite de la troisième batterie de la gauche. Nos batteries , malgré le mauvais tems qu'il fait , tirent avec vivacité & grand succès.

Nous avons eu M. Coupean , Capitaine au Régiment du Roi , tué ; M. Mandelot , Capitaine au Régiment de Picardie , blessé ; M. Rouillier , Capitaine de la Brigade de Solar , blessé ; M. Deville , Lieutenant de Grenadiers de ladite Brigade , blessé. Soldats blessés , quarante-un.

Attaque de la gauche.

M. le Duc d'Havré , Maréchal de Camp.
Un Brigadier.

Royal Marine,	2 Bataillons.
Royal Corse,	1

3

3 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

Nos batteries qui battent à ricochet les deux ouvrages à corne & le chemin couvert font un grand effet. Soldats tués , deux ; soldats blessés , 3.

Tranchée du 22 au 23.

Attaque de la droite.

M. de Senneterre, Lieutenant Général.
M. de la Saone, Maréchal de Camp ; deux
Brigadiers:

Royal,	3	Bataillons.
Premier de Lowendalh,	1	
Royal Vallon,	2	
Fersen,	1	
Nassau Sarbruk,	1	
	<hr/>	
	8	

8 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a débouché cette nuit par quatre zigzagues sur la capitale de la branche gauche de l'ouvrage à corne, on a aussi débouché par huit zigzagues sur la capitale de la demi-lune du même ouvrage ; ce travail est très-bien fait & sera perfectionné aujourd'hui. On a prolongé de deux zigzagues le débouché qui a été fait il y a deux jours, & dirigé sur la capitale de la branche droite de l'ouvrage à corne. Ces trois débouchés embrassent entièrement les trois capitales de l'ouvrage à corne.

Nous ne sommes éloignés que d'environ dix toises des flèches que les assiégés ont faites.

M. de Barville, Enseigne de Grenadiers

I v

au Régiment des Gardes Françaises, tué ;
M. de la Vieuville, Lieutenant au même
Régiment, blessé. Soldats tués, huit ;
soldats blessés, 33.

Attaque de la gauche.

M. d'Affry, Maréchal de Camp ; un
Brigadier.

3 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

Nous avons démonté plusieurs pièces
aux ennemis dans les ouvrages de l'autre
côté de la Meuse ; une de leurs bombes a
brisé un affut de la batterie de la droite &
dérangé le madrier de cette batterie.

Les assiégés ont fait un feu très-vif ; M.
Licautier, Lieutenant en second des Gre-
nadiers au Régiment de Normandie, bles-
sé ; M. Cazot, Lieutenant des Grenadiers
de Touraine, blessé. Soldats blessés, 5.

Tranchée du 23 au 24.

Attaque de la droite.

M. de Maubourg, Lieutenant Général ;
M. de Berville, Maréchal de Camp ; deux
Brigadiers.

Gardes Françaises,	4 Bataillons.
--------------------	---------------

Rouergue,	1
-----------	---

Saxe,	3
-------	---

8

8 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a approvisionné pendant la nuit les débouchés de sappe de gabions & réparé les batteries que le mauvais tems avoit un peu dérangées ; on a commencé à construire une batterie de quatre mortiers , elle est tout-à-fait à la droite.

Nous avons eu M. de Flamarin , Capitaine de Grenadiers au Régiment de Chartres , tué ; M. de Pingonau , Capitaine au Régiment d'Alsace , blessé ; M. de Changeac , Capitaine au Régiment de Ponthieu , blessé ; M. de Lescrime , Lieutenant au Régiment de Monaco , blessé. Soldats tués , cinq ; soldats blessés , 22.

Attaque de la gauche.

Mylord Tirconel , Maréchal de Camp , un Brigadier.

Touraine , ; Bataillons.
3 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

Les assiégés ont cessé de tirer à dix heures du soir ; le feu n'a pas été si vif. Soldat tué , un ; soldats blessés , 4.

Tranchée du 24 au 25.

Attaque de la droite.

M. de Montesson , Lieutenant Général ; M. de Janus , Maréchal de Camp ; deux Brigadiers.

I vj

Gardes Suisses ,	2 Bataillons.
Deuxième de Rouergue ,	1
Rochefort ,	2
Angoumois ,	1
Vexin ,	1
La Marche ,	1
	<hr/>
	8

8 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a prolongé cette nuit de quatre petits zigzagues le débouché de la droite, on a aussi prolongé celui qui est dirigé sur la capitale de la demi-lune; la tête de ces fappes n'est éloignée que de quatorze toises de la flèche. On a fait aussi au troisième débouché, dirigé sur la capitale de la branche gauche de l'ouvrage à corne, cinq zigzagues. On a ouvert un quatrième débouché de neuf zigzagues, dirigé sur la capitale de l'ouvrage qui est au bord de la rivière; on n'est éloigné des palissades du chemin couvert de cet ouvrage que de six toises. Tout le travail sera perfectionné aujourd'hui.

Les ennemis à la faveur du broüillard ont tenté de faire une sortie pour arracher les gabions du troisième débouché, dirigé sur la branche gauche de l'ouvrage à corne. Nos Grenadiers les ont obligés de rentrer sans avoir rien fait.

Les assésés ont fait un feu très-vif, & ont jetté une grande quantité de grenades.

Nous avons eu M. de Letoille, Capitaine des Grenadiers au Régiment de Piémont, blessé, ainsi que Messieurs de Garnier & de Carrere, Lieutenans au même Régiment. Soldats tués, dix-huit; soldats blessés, 98.

Attaque de la gauche.

M. le Chevalier d'Ailly, Maréchal de Camp; un Brigadier.

Custine, 3 Bataillons.
3 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a travaillé pendant la nuit à la construction de deux nouvelles batteries de canon dans la seconde parallèle; elles bartront de ricochet l'ouvrage à corne du fauxbourg de Wik.

Nous avons eu M. de la Mirande, Capitaine au Régiment de Normandie, blessé. Soldat tué, un; soldats blessés, 16.

Tranchée du 25 au 26.

Attaque de la droite.

M. de Lautrec, Lieutenant Général; M. de Montmorency, Maréchal de Camp; deux Brigadiers.

Picardie ,	5 Bataillons.
Montmorin ,	3
	<hr/>
	8

8 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a travaillé cette nuit dans quatre débouchés du front de l'attaque ; on a fait au troisième zigzague du débouché de la gauche une parallèle de trente toises par la droite ; on a prolongé de cinq zigzagues le débouché qui est sur le rentrant de la lunette , & on a fait au bout de ces zigzagues, de droite & de gauche , trente-cinq toises de parallèle ; on a prolongé de deux zigzagues celui qui est sur la capitale de la demi lune de l'ouvrage à corne.

Les assiégés ont fait une sortie à une heure du matin sur les deux débouchés , & ont arraché quelques gabions.

Nous avons eu M. de Blangis , Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises , blessé , ainsi que M. de Carbonel , Enseigne au même Régiment , & Messieurs de Bovillard & de Fourcroy.

Attaque de la gauche.

M. de Relingue , Maréchal de Camp ;
un Brigadier.

Sedorff ,	3 Bataillons.
3 Compagnies de Grenadiers auxiliaires.	

Les deux batteries de canon placées dans la deuxième parallèle seront achevées aujourd'hui, & tireront demain à la pointe du jour; nos batteries à ricochet font un grand effet & ont démonté plusieurs pièces. Soldats blessés, 4.



NAISSANCE, MARIAGES & Morts.

LE 26 Mars a été baptisé en la Paroisse de S. Roch Armand Louis Joseph, né le jour précédent, fils de M. Jean Paris de Montmartel, Comte de Sampigny, Baron de Dagouville, Seigneur de Brunoy, de Villers-les-Dureaux, de Foucy, de Fontaines, de Château-Neuf, &c. Conseiller d'Etat, Garde du Trésor Royal, & de Dame Marie Armande de Bethune Selles, mariés le 17 Février 1746. La Maraine a été Dame Louise Desmarests de Maillebois, femme de Louis Maximilien Pierre de Bethune, aujourd'hui Duc de Sully, Pair de France, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Chef de la Maison de Bethune, l'une des plus grandes & des plus illustres du Royaume, de laquelle la seconde branche est celle des Comtes de Selles, qui a pour Chef Armand de Bethune, Marquis de Bethune Selles, Brigadier des Armées du Roi, Commissaire Général de la Cavalerie de France, seul frere de Mad. de Montmartel.

Le 27 a été célébré à Paris dans la Chapelle de l'Hôtel de Madame la Comtesse de Bethune & sur la Paroisse de S. Nicolas des Champs par M. l'Ar-

évêque d'Embrun, le mariage de Louis Armand de Seiglière de Belleforière de Soyecourt, Chevalier, Marquis de Soyecourt & de Maisons, Comte de Tilloloy, Seigneur de Roye, &c. Mestre de Camp du Régiment Dauphin Etranger, Cavalerie, du 9 Août 1742, & Brigadier des Armées du Roi du premier Janvier 1748, veuf depuis le 24 Janvier 1743 de Dame Marie Anne Pauline Antoinette de Beauvillier de S. Aignan, morte sans enfans à l'âge de 21 ans, fille de M. le Duc de Saint Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire à Rome, & de feuë Dame Marie Geneviève de Montlezun de Besmaux, avec Damoiselle Marie Eleonore Auguste de Bethune, née le 30 Janvier 1727, fille de feu Louis Marie Victoire Comte de Bethune, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Grand Chambellan du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, mort le 19 Décembre 1744, & de Dame Marie Françoise Potier de Gesvres, sa deuxième femme, sœur de M. le Duc de Gesvres, aujourd'hui Premier Gentilhomme de la Chambre, Chevalier des Ordres du Roi & Gouverneur de Paris, &c. & petite-fille de François Gaston de Bethune, Marquis de Bethune, Comte de Selles, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de Dame Marie Louise de la Grange d'Arquien, sœur de Marie Casimire de la Grange d'Arquien, Reine de Pologne. M. de Soyecourt, qui donne lieu à cet article, est fils de pere de Dame Marie Casimire Thérèse Geneviève Emanuelle de Bethune, femme de Louis Auguste Foucquet de Belle-Isle, Duc & Maréchal de France, Prince de l'Empire, Chevalier des Ordres du Roi & de l'Ordre de la Toison d'Or, &c. M. le Marquis de Soyecourt est né le 29 Janvier 1722, fils de M. Joachim Adolphe de Seiglière.

te de Belleforiere de Soyecourt, Marquis de Soyecourt, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Régiment de Bourgogne, mort le 25 Mars 1738; & de Dame Pauline Corifante de Pas de Feuquieres, morte le 3 Juin 1742, fille & héritiere d'Antoine de Pas, Marquis de Feuquieres, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château de Verdun & Pays Verdunois, & de Dame Marie-Magdeleine-Geneviève-Therese de Monchy, d'Hocquincourt, fille du Maréchal de ce nom. Il a été substitué aux noms & armes de Belleforiere & de Soyecourt par la donation qui lui fut faite par le Contrat de son premier mariage avec Mlle de Beauvillier S. Aignan, par Dame Marie Renée de Belleforiere, son ayeule paternelle, Marquise de Soyecourt & de Maisons, Comtesse de Tilloloy & de Trepigny, Baronne d'Istres, &c. devenuë héritiere des biens des Maisons de Belleforiere & de Soyecourt, & c'est en conséquence de cette substitution qu'il porte pour armes écartelé au premier de sable semé de fleurs de lys d'or, qui est de Belleforiere, partie d'argent fretté de gueules, qui est de Soyecourt; au deux de gueules à un Lion d'argent, qui est de Pas Feuquieres; au 3 de gueules à 3 maillets d'or, posés deux & un, qui est de Monchy; au 4 d'azur à 3 roses d'argent & un chef d'or, chargé de trois roses de gueules, qui est de Longueil Maisons, & sur le tout d'azur à trois épis de seigle, posés deux & un, qui est de Seigliere.

Le 2 Avril a été célébré à Paris dans la Chapelle domestique de M. Thomas de Pange, sur la Paroisse de S. Paul, par M. l'Archevêque d'Alby (Dominique de la Rochefoucault) le mariage de Jean Joseph de la Rochefoucault, Marquis de la Rochefoucault, Comte de Saint Elpice, Brigadier des

Armées du Roi , Colonel d'un Régiment de Cavalerie de son nom , Chevalier de l'Ordre de Saint Louis , fils de feu Jean Antoine de la Rochefoucault , Comte de Saint Elpice , & de Dame Marie Magdeleine de Michel , Dame de Lachant , avec Damoiselle Marie Anne *Thomas* , fille de Jean-Baptiste Louis Benoît *Thomas* , Chevalier , Seigneur de Pange , Trésorier Général de l'Extraordinaire des guerres , & de Dame Françoise de Thumery. M. le Marquis de la Rochefoucault est le chef de la branche des Marquis de la Rochefoucault Langheac, cadets de l'illustre Maison de la Rochefoucault , dont la Généalogie est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , vol. 4. fol. 440. Pour Mlle de Pange , elle sort du côté de M. son pere , d'une famille distinguée de Lorraine , marquée depuis long-tems par son attachement aux Ducs de Lorraine , & du côté de Madame sa mere , de la famille de Thumery , l'une des plus anciennes & des plus marquées dans la Robe , établie à Paris & en Normandie.

Le 14 Février Dame Marie-Christine *de Noailles* , veuve depuis le 16 Septembre 1725 d'Antoine de Gramont , Duc de Gramont , Pair & Maréchal de France , Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en Navarre & Bearn , Gouverneur des Villes & Châteaux de Bayonne & de Pau , & de la Citadelle de Saint Jean Piédeport & Colonel du Régiment des Gardes Françaises , avec lequel elle avoit été mariée le 13 Mats 1687 , mourut à Paris dans la 77 année de son âge , étant née le 4 Août 1672 du mariage d'Anne-Jules Duc de Noailles Pair & Maréchal de France , Chevalier des Ordres du Roi , Gouverneur de Roussillon , Viceroi de Catalogne , Capitaine de la premiere Compagnie

des Gardes du Corps, mort le 2 Octobre 1708, & de Dame Marie François de Bournonville aujourd'hui sa veuve mariée le 13 Août 1671. Elle avoit eu de son mariage 1°. Louis-Antoine-Armand Duc de Gramont, Pair de France, Souverain de Bidache, Sire de Lesparre, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, Colonel du Régiment des Gardes Françaises, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté en ses Royaume de Navarre & Province de Bearn, mort le 16 Mai 1741, laissant de son mariage avec Dame Louise François d'Anmont de Crevant d'Humieres, aujourd'hui sa veuve, Louise Marie Victoire de Gramont, mariée le 2 Mars 1739 avec Antoine Antonin, Duc de Gramont, son cousin germain, & Louise Charlotte de Gramont, femme de Louis Charles de Lorraine, Comte de Brionne, morte le 2 Févr. 1742 ; 2°. Louis Comte puis Duc de Gramont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, Colonel du Régiment des Gardes Françaises, tué à Fontenoy le 11 Mai 1745, laissant de son mariage avec Dame GENEVIÈVE de Gontault Biron, Antoine Antonin, à présent Duc de Gramont, Pair de France, Colonel du Régiment de Bourbonnois & Brigadier d'armée, & marié avec Dame Louise Marie Victoire de Gramont sa cousine germaine, de laquelle il a des enfans, Antoine Adrien Charles de Gramont, dit le Comte de Gramont, Colonel du Régiment de Hainault, & Brigadier des Armées du Roi, & Madame la Comtesse de Rupelmonde. Madame la Maréchale Duchesse de Gramont, qui donne lieu à cet article, outre ses deux fils nommés ci-dessus, avoit pour filles Madame la Duchesse de Gontault Biron & Madame la Princesse de Bournonville, aujourd'hui

Duchesse de Ruffec. Saint Simon. Voyez les Généalogies des Maisons de Gramont & de Noailles, toutes deux des plus grandes & des plus illustres du Royaume, dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4. fol. 610 & 782.

Le 24 Dame Catherine Henriette *Hardouin Mansart*, veuve depuis le 26 Mars 1741 de M. Claude Lebas de Montargis, Marquis du Boucher, Conseiller d'Etat, ancien Garde du Trésor Royal & ci-devant Commandeur & Secrétaire des Ordres du Roi, avec lequel elle avoit été mariée le 22 Février 1693, mourut à Paris, âgée de 73 ans & 6 mois, n'ayant eu de son mariage que Catherine Henriette le Bas de Montargis, morte le 17 Janvier 1728 sans laisser d'enfans de M. Jean François Henault, aujourd'hui Président honoraire aux Enquêtes du Parlement, & l'un des quarante de l'Académie Française, & Anne Charlotte Lebas de Montargis, Dame du Palais de feuë Madame la Duchesse de Berry, & veuve depuis le 21 Août 1736 de Louis Marquis d'Arpajon, Lieutenant Général des Armées du Roi, Grand Baillif & Gouverneur de la Province & Duché de Berry, Chevalier de la Toison d'or, duquel elle n'a que Mad. la Comtesse de Noailles, femme de M. le Comte de Noailles, Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier de la Toison d'Or & de Ma'te, Maréchal de Camp, second fils de M. le Maréchal Duc de Noailles. Mad. de Montargis étoit fille aînée de Jules Hardouin Mansart, Comte de Sagonne, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Sur-Intendant & Ordonnateur général des Bâtimens, Jardins, Arts, Manufactures de Sa Majesté, mort le 11 Mai 1708, & de Dame Anne Bodin, sa veuve, morte le 30 Août 1738.

Le 23 Alexandre de Saint Quintin, Comte de Blet, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Commandant pour le Roi à Bergoploom, y mourut dans la quarante-sixième année de son âge. Il étoit en 1727 Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers d'Anjou, Capitaine-Lieutenant de la même Compagnie le 30 Mai 1734, puis Capitaine de la Compagnie des Gendarmes Anglois le 15 Mars 1749, fut fait Brigadier d'armée le 20 Février 1743, & enfin Maréchal de Camp le premier Mai 1745. Il étoit marié depuis le 9 Novembre 1724 avec Dame Marie Peyrenc, nièce & cousine germaine de Mrs Peyrenc de Moras, Maîtres des Requêtes, pere & fils; il étoit fils d'Alexandre de Saint Quintin, Comte de Blet en Bourbonnois, & de Dame Louise-Françoise Hurault de Saint Denis, mariés le 4 Octobre 1700. Voyez la Généalogie de Saint Quintin, Noblesse marquée par son ancienneté & par ses alliances, dans le vol. 9 de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, & dont les armes sont d'or à une fleur de lys de gueules.

Le 2 Mars Marc-Antoine Turgot de Saint Clair, ancien Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roi, pourvu le 2 Septembre 1703, & successivement Intendant des Généralités d'Auvergne, de Moulins & de Bourbonnois, mourut à Paris dans la quatre-vingtième année de son âge, étant né le 16 Décembre 1668, & laissant de son mariage avec Dame Louise le Gouz-Maillard, morte le 16 Avril 1721, Benoît-Antoine Turgot de Saint Clair, Seigneur de Congy, Conseiller au Parlement, reçu le 9 Août 1726, lequel a plusieurs enfans de Dame Agnès Langlois de Rezy, son épouse. M. de Saint Clair qui vient de mourir étoit fils d'Antoine Turgot, Seigneur de Saint

Clair, premierement reçu Chevalier de Malte de minorité en 1631, & depuis Conseiller au Parlement en 1660, puis Maître des Requêtes en 1667, mort sous-Doyen de sa Compagnie le 15 Février 1713, & de Dame Jeanne du Tillet de la Buffiere, morte le 12 Mai 1728, & petit-fils de Jacques Turgot, Seigneur de Saint Clair, Maître des Requêtes, reçu en 1630, mort Conseiller d'Etat ordinaire en 1659, & de Dame Anne Favier du Boulay. Feu M. de Saint Clair étoit oncle à la mode de Bretagne de M. Turgot de Soufmont, Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Prévôt des Marchands, pere de M. Turgot d'Ussy, Président à Mortier du Parlement depuis le 9 Mai 1747. La Famille de Turgot, transplantée de Bretagne en Normandie, Généralité de Caën, où le nom en est connu depuis plus de trois cent ans, porte pour armes d'hermines fretté de gueules.

Le 4 Jean Antoine François de *Franquetot, Comte de Coigny*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Colonel Général des Dragons, Gouverneur & Grand-Baillif des Ville & Château de Caën, & du Château & Maison Royale de Choisi, & Capitaine des Chasses de la Varenne du Louvre, mourut dans la quarante-sixième année de son âge, étant né le 27 Septembre 1702; il étoit fils de François de Franquetot, Duc de Coigny, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Gouverneur Général & Commandant en chef pour le Roi dans les Provinces de Haute & Basse Alsace, ci-devant Colonel Général des Dragons de France, Gouverneur & Grand-Baillif des Ville & Château de Caën, & de Dame Henriette de Montboucher du Bordage; il avoit été marié en Novembre 1729 avec Dame Marie-Thérèse-Joséphé

Corantine de Nevet, d'une noble & ancienne Maison de Bretagne, & il laisse de ce mariage, 1°. Marie François Henri de Franquetot de Coigny, né le 28 Mars 1737; 2°. Augustin-Gabriel de Franquetot, né le 23 Août 1740, & 3°. Jean-Philippe de Franquetot, né le 14 Décembre 1743. Le Comte de Coigny qui vient de mourir avoit, pour sœur Dame Charlotte-Henriette Bibienne de Franquetot mariée depuis le . . . Février 1726 avec Jean-Baptiste-Joachim Colbert, Marquis de Croissy, Capitaine des Gardes de la Porte, & Lieutenant Général des armées du Roi.

Le sieur Briart, qui demeure cour & rue Abbatiale de S. Germain des Prés, a une suite de Mercuriales à vendre, bien complete, à commencer à l'année 1720, jusques & compris le mois d'Avril 1748, qui font 398 volumes, qu'il donnera à 15 sols le volume.

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercurie de France* du mois d'Avril 1748. A Paris le premier Mai 1748.

BONAMY.

T A B L E.

P ISCES FUGITIVES en Vers & en Prose.	
Extrait d'un Mémoire de M. Puzos, sur la digestion du Lait aux enfans à la mammelle,	3
Elegie sur la mort d'un ami,	24

Discours historique sur l'origine des Huns & des Turks ,	27
Vers Latins ,	51
Lettre de M. L. à Mad. * * *	57
Le Rossignol & les Grenouilles , <i>Fable</i> ,	71
Lettre sur le <i>Cymgiacum</i> ,	72
Vers à Mlle le * * * , par M. Yg * * *	75
Séance publique de l'Académie, Extrait ,	77
Ode anacréontique ,	91
Lettre à M. de la Bruere ,	92
Mots des Logogryphes du Mercure de Mars ,	95
Enigmes & Logogryphe ,	96
Nouvelles Littéraires , des Beaux Arts , &c.	100
Prix proposé par l'Académie de Pau ,	117
Nouvelles Cantatilles ,	120
Cartes nouvelles ,	122
Planches anatomiques du sieur Gautier ,	<i>ibid.</i>
Spéctacles & Concert Spirituel ,	125
Complimens des Théâtres François & Italien ,	128
Nouvelles Etrangères , Suede ,	134
Allemagne ,	138
Grande Bretagne ,	142
Provinces Unies ,	148
Italie , de Malte , Gènes , &c.	153
Siège de Maestricht ,	165
France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	184
Bénéfices donnés ,	189
Prises de Vaisseaux ,	196
Suite du Siège de Maestricht ,	199
Naissance , Mariages & Morts ,	207

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

M A I. 1748.



A PARIS,

Chés { ANDRE CAILLEAU, rue Saint
Jacques, à S. André.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercure* est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très - instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercure* de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, *Commis au Mercure de France*, rue des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

PAIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

MAI. 1748.



PIECES FUGITIVES;
en Vers & en Prose.

LETTRE sur le monde, à M. Ailhaud;
filz, Legiste.



'Est avec raison, Monsieur, que vous vous plaignez du monde. Il ne nous flate que pour nous séduire. Aussi ne charme-t'il que deux sortes de gens; l'oïsis étourdi, qui ne réfléchit pas assez pour voir le but qu'on se propose dans les politesses qu'on lui fait; l'homme fourbe dont l'unique occupation est de chercher des dupes; à l'imprudent

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

désœuvré , au traître par état , le monde , je l'avoue , est adorable.

Mais ceux qui pensent & qui ont des sentimens , le considèrent sous une face bien différente. Ils en décèlent le ridicule , ils en saisissent le méprisable. Ils trouvent que l'interêt y est le seul mobile. Ils le rencontrent par tout , ils le montrent au doigt. Voilà , s'écrient-ils , l'ame de toutes les liaisons , des complimens les plus légers , des témoignages d'affections les plus intimes. Il suscite les haines & devient médiateur entre ceux qu'il avoit divisés. Auteur des mariages comme des procès , pere du désintéressement même , il se reproduit chaque jour sous des formes nouvelles. Dangereux Protée , à l'aide de ses changemens il abuse encore celui qui venoit de le démasquer.

Par lui la franchise est bannie de la société. On la traite de rudesse , si elle n'est pas concertée. La dissimulation se pare du nom de la prudence. La sincérité rebute , & n'est plus qu'un défaut. L'artifice détestable , mais flatteur , passe pour une vertu. Le sage qui craint de choquer , est réduit à se montrer tel qu'il n'est pas. Les autres rougiroient de paroître avec les couleurs qui leur sont naturelles. Le fard est nécessaire au premier pour le rendre aimable , il est

encore plus utile aux seconds , il empêche qu'on ne les méprise.

Voilà néanmoins , Monsieur , l'épineuse carrière où nous allons entrer vous & moi. Nous sommes à la veille de monter sur un vaste théâtre ; nous commencerons par y être spectateurs , nous y deviendrons acteurs ensuite.

Nous sifflerons aujourd'hui la mere surannée , triste des applaudissemens qu'on prodigue à sa fille , la précieuse au langage & au maintien affecté , la jeune indolente partagée entre son éventail & son miroir , la prude plus hargneuse que sévère , la dévote médisante , vindicative , orgueilleuse , la coquette libre malgré ses engagements , moins jalouse d'inspirer de l'amour que de paroître aimable.

Nous sifflerons ce petit-maître bruiant , occupé de ne rien faire , le partisan bel esprit manqué , ce Magistrat qui dans les entretiens familiers conserve sa gravité , ou ne la quitte que pour la remplacer par l'indécence du petit-maître ; cet Abbé ingénieux , diseur de petites fadaïses , ce Directeur pédant & importun , ce visage glaçant , caché sous une perruque immense & qui traîne la tristesse avec lui , ce mauvais Auteur enfin. Nous les sifflerons , & nous se consoleront , par l'espoir de nous don-

6 MERCURE DE FRANCE.

ner dans peu la même mortification.

Oùi , Monsieur , quelque mérite que vous puissiez acquérir , vous n'échapperez point à la fureur des sifflets. C'est la règle. Elle est consacrée par l'usage. Il n'y aura aucune exception en votre faveur ; ne vous en flatez pas. Les talens les plus distingués exposent à une critique plus amère. Je les regarde comme les grands bras dans un acteur , ils font encore mieux remarquer les mauvais gestes.

La probité n'est pas elle-même à l'abri des reproches. Elle censure trop de conduites pour n'être pas attaquée à son tour. Les vices à la vérité sont ce qu'on décrie le plus , mais ce qu'on déchire le moins. Pourquoi ? C'est qu'on les juge au-dessous de l'envie.

Tant de bizarreries & d'injustices me révoltent. Je ne puis les regarder de sang froid.

S T A N C E S.

D'Erreurs , d'emportemens , de maux source féconde ;

Quoi verrai-je ! toujours les trop foibles mortels ,

Yvres de faux appas , cruel , perfide monde ,

S'immoler sur tes Autels ?

Auteur de vains plaisirs que suivent les allarmes ;

Tu caches à nos yeux la rigueur de tes coups ;
 A ceux que tu séduis tu n'offres que tes charmes ;
 J'ose peindre tes dégoûts.

Le courtisan flateur , en cherchant la puissance ;
 Rampe dans l'esclavage & se forge de fers ;
 Le moment qu'il croyoit marquer sa récompense,
 Est celui de son revers.

A des amis ingrats il trace sa misère ;
 Mais celui qui jadis l'élevoit jusqu'aux Cieux ;
 Qui lui doit sa fortune & le nommoit son pere ;
 Voit & détourne les yeux.

Ces spectacles brillans , ces cercles qu'on nous
 vante ,
 Par leur confusion émoussent le desir ;
 L'œil voit sans être ému ; nul objet ne l'enchanté ;
 Triste au milieu du plaisir.

Le sordide intérêt , l'ambition barbare ,
 Pour prix de nos travaux nous laissent des re-
 mords ;
 La soif de posséder interdit à l'avare
 L'usage de ses trésors.

Je veux me dérober au chagrin qui me presse ;
 Je veux bannir les soins qui déchirent mon cœur ;

A iiij

8 MERCURE DE FRANCE.

Je cherche dans le jeu la fin de ma tristesse,
Et j'y trouve la fureur.

Le desir inquiet, l'affreuse jalousie,
Le soupçon, d'un anant accompagnent les vœux,
Des sages, des Héros l'amour troublá la vie ;
Fit-il jamais un heureux ?

Celui qui du remords a franchi la barriere,
Qui suit la volupté dont son cœur est épris,
Trouve épuisé, confus, au bout de la carrière
Le dégoût & le mépris.

Le monde sous nos pas n'offre qu'un précipice ;
Vous qu'il flatoit, quittez l'espoir qui vous a lui ;
Ses faveurs sont des maux, & le moindre supplice
Qu'il vous réserve est l'ennui.

Souffrez, Monsieur, que je m'arrête,
car aussi-bien les derniers vers sont très-
profaiques ; d'ailleurs est-ce être sage que
de médire du monde ? Il a tant d'occasions
de se venger. N'est-il pas plus prudent de
se taire, si non par respect pour lui, du
moins par ménagement pour nous mêmes ?
Quand on n'ose après tout se flater de re-
former les hommes, on doit se contenter
de les plaindre. Sont-ils enfin si pervers

THE NATIONAL
MILLITARY
ASSOCIATION AND
TRAVELERS NATIONAL

LIBRARY
K AND
STATONS.

qu'ils ne rendent tôt ou tard justice aux talens & aux vertus ? Si quelquefois le mérite révolte, c'est toujours la faute de ce'ui en qui il réside. Dans un dévot ce n'est pas la sagesse qu'on méprise, mais l'orgueil & l'humeur qu'il lui associe. On honore la bravoure & on s'ennuie d'entendre un militaire toujours parler de ses exploits. On aime l'esprit & on hait les airs insultans de ceux qui à cet égard veulent nous paroître supérieurs. On estime la Poësie, la Peinture, la Musique, & on ne peut souffrir les caprices trop fréquens à ceux qui exercent ces Arts.

Ainsi, Monsieur, je me retracte. Je pense que c'est moins l'injustice des hommes, qui nous choque, que notre trop d'indulgence pour nous-mêmes, qui nous flatte. L'amour propre nous aveugle. Chaque particulier croit effacer ses défauts en les rejetant sur le mauvais goût du public ou sur la corruption du siècle. Foible ressource, qui heureusement n'abuse personne ! On ne se plaint ordinairement du monde que lorsqu'il n'a pas lieu de se louer de nous. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

J. Lacoste fils, Avocat.

A Dijon le premier Janvier 1748.

A v

ODE ANACREONTIQUE,

*A Mademoiselle * * **

L Es vertus & les graces
Regnent dans votre Cour ;
Deux Dieux suivent vos traces ;
La Sageſſe & l'Amour.
Rivaux ſans jaloſie ,
Maîtres de l'univers ,
Vous leur devez la vie ;
Ils reçoivent vos ſers.

~~NON~~

Fiers de leur eſclavage ,
On voit ces Souverains
Courbés devant l'ouvrage
Que formerent leurs mains.
Ces Dieux , ah ! quel myſtère !
Jusqu'alors ennemis ,
Ne ſe font plus la guerre ;
Par vos loix réunis.

~~NON~~

La ſévère Sageſſe
Se prête à l'enjoûement ,
Et la délicatteſſe
Au tendre ſentiment ;

L'Amour baissant la vûë,
 Emprunte des appas
 De cette retenuë,
 Qu'il ne connoissoit pas.

Par le même!



*DISCOURS qui a remporté le Prix de
 l'Académie de Dijon de l'année 1747.*

Argutos inter raucus strepit Anser olores.

Imit. Virgil. Ecl. 9. v. 36.

Les avantages que le mérite retire de l'envie.

L'Envie est la plus basse, la plus honteuse de toutes les passions, elle sortit une des premières de cette boîte fatale où étoit enfermé le malheur du genre humain; le premier meurtre fut son ouvrage; fille de l'orgueil, elle enchérit sur la malignité de son pere & des autres passions ses sœurs. Celles-ci peuvent, pour ainsi-dire, alléguer des raisons pour se disculper. La volupté en trouve dans les charmes de son objet; l'ambition dans les traits de la grandeur; l'avarice dans la crainte d'une misere future; la colere dans un mouvement naturel dont elle n'est pas maîtresse; l'une peut s'en prendre à la né-

A vj

cessité, une autre à l'occasion, toutes à la foiblesse humaine; ce seroient des excuses pour faire plaindre un homme qui en est possédé, mais l'envie, si, comme les autres, elle osoit entreprendre de se justifier, & si elle vouloit être sincère, ne pourroit donner pour objet que le mérite ou la fortune d'autrui. Quelle honte! quelle bassesse! Semblables à ces animaux à qui les odeurs les plus exquises sont mortelles, renversant l'ordre des impressions naturelles, le bonheur des autres fait le malheur de l'envieux; leur joye cause sa tristesse; tout ce qui excite le respect & l'amour a son mépris & sa haine; l'amitié, la parenté, le voisinage, la profession, les vertus, les talens, le mérite, c'est à quoi s'attache la rouille de l'envie, c'est ce qui fait naître les sentimens bas de l'envieux, c'est ce qu'il voudroit obscurcir, abaisser & même détruire, mais ce qui doit faire son désespoir, c'est que rarement il réussit. Cette passion tourmente sûrement l'envieux & nuit rarement à celui qui est envié. C'est un ver qui n'a qu'autant de force qu'il lui en faut pour ronger le bois où il a pris naissance, mais qui ne peut rien sur les matières étrangères; les traits impuissans que l'envieux lance, se trouvent presque toujours relancés contre lui-même; l'envie

roune même plus souvent au profit de celui qui en est l'objet. Si c'est un homme vertueux qu'elle attaque, elle le fait connoître, elle le fait croître en vertus. Si c'est un homme à talens qu'elle critique, elle l'encourage, elle augmente & ses succès & ses talens; l'un & l'autre profitent des avertissemens jaloux de leur ennemie, pour corriger leurs imperfections ou leurs défauts & la faire taire, ainsi l'envie est utile aux vertus, aux talens ou au mérite.

L'envie annonce les vertus & les rend plus parfaites; l'envie annonce les talens & les rend plus finis; voila les avantages que le mérite retire de l'envie.

P R E M I E R E P A R T I E.

Quoique la vertu soit une image de la Divinité dont elle émane, que par cette ressemblance elle mérite tous nos hommages, que par ses actions elle exige notre reconnoissance, que notre estime, notre vénération, notre amour paroissent devoir être pour elle des revenus certains, cependant telle est la malignité du cœur humain, que non-seulement il lui refuse ce tribut si juste, mais qu'une basse jalousie le souleve sourdement contre ceux que l'équité devoit lui rendre plus considérables. Soit que les qualités d'un homme,

14 MERCURE DE FRANCE.

vertueux soient une espèce de reproche aux défauts de l'envieux, ou du moins qu'elles effacent les siennes, soit perversité pure & amour du mal pour le mal même, la vertu fait plus d'ennemis que d'amis, plus de jaloux que d'admirateurs, ou plutôt admirateurs jaloux & forcés de la vertu, par cette raison seule l'amour propre nous en rend les ennemis.

On s'aime seul, on s'aime mal, voilà la source de toutes les passions & surtout de l'envie; elle ne peut souffrir ce qu'elle seroit obligée d'aimer dans les autres. Agissant en conséquence de ces principes honteux, tâchant de se dissimuler à lui-même les vertus enviées, l'envieux tâche de les obscurcir dans l'esprit des autres. La prudence n'est que finesse, la valeur que témérité, la douceur que foiblesse, la piété qu'hypocrisie ou fanatisme, la libéralité qu'orgueil, l'économie qu'avarice; toutes les vertus enfin que déguisement ou étalage superficiel. Vif à blâmer & à condamner, lent à excuser & à pardonner, industrieux à découvrir les plus petites taches, à les faire observer, à les grossir, ingénieux à railler, hardi à inventer & à supposer, habile sur-tout à déguiser & à dissimuler. (Car l'envie donnée comme envie seroit un monstre qui révolteroit la

société.) L'envieux a mille détours pour parvenir à ses fins. Il commence souvent par louer, ce qu'il veut rabaisser; il croit s'insinuer plus profondément, parce qu'il s'insinue plus doucement; se procurer plus d'autorité, parce qu'il en demande moins; paroître moins mordant, parce que ses premières paroles sont plus douces, & se rendre plus croyable sur ce qu'il va dire ensuite, parce qu'il est plus vrai dans ce qu'il dit d'abord. Telles sont les voies obliques, tels sont les préparatifs grossiers, quoiqu'il les croie fort fins, dont le jaloux se sert pour attaquer la vertu & le vertueux. S'il réussissoit! Il réussit en effet quelquefois, mais rarement. Pour un homme vertueux que l'envie a perdu, il en est mille à qui elle a servi de degré pour s'élever; pour un homme juste qu'elle a découragé il en est mille qu'elle a animés, & qui pour se venger, vengeance bien noble & bien permise! sont devenus plus justes. L'envie loin de produire ce découragement où sa malignité voudroit jeter l'homme envié, fait naître au contraire dans le vertueux ce sentiment volontaire, courageux & sincère, qui rend l'ame plus féconde pour le bien & plus stérile pour le mal, qui le fait profiter des avertissemens de son ennemie pour corriger ses imperfec-

16 MERCURE DE FRANCE.

tions ; qui lui fait imiter les grands exemples que cette jalouse ne lui avoit proposés que pour le décourager par la comparaison , & qui le porte souvent au-dessus de ces mêmes modèles qui ne lui étoient présentés que pour le désespérer. Quel doit être le désespoir de l'envieux lui-même , quand il se voit de pareils succès , & que ses artifices n'ont servi qu'à faire connoître les vertus qu'il avoit voulu obscurcir , & qu'à augmenter celles qu'il avoit voulu diminuer ? Car l'envie suppose toujours la vertu. On est même autorisé à en croire & à en croire beaucoup à un homme beaucoup envié. La fausseté perce à travers du langage de l'envieux , & pour peu qu'on s'y connoisse , on voit bien que tout le défaut de la vertu enviée est de manquer à celui qui en est jaloux , ou du moins d'obscurcir les siennes. L'envie est une sorte d'hommage , & le plus glorieux de ceux qui sont rendus à la vertu , du moins n'est-il pas suspect. On s'apperçoit facilement que l'envieux ne refuse à la vertu le tribut qu'il lui doit , que parce qu'il voit qu'elle en est trop payée par les autres , & qu'elle le mérite bien *.

* *Fertilior seges est alienis semper in agris
Yicinumque pecus grandius uber habet.*

Ovid. de art. amandi,

Ainsi l'envieux pour son propre tourment grossit encore dans son esprit les vertus qu'il envie. Cette passion est un microscope qui augmente les objets vertueux aux yeux du jaloux.

Aussi-tôt chacun se plaît à suivre l'impression qui lui est donnée par l'envieux. On honore davantage ceux qu'il envie le plus. On se plaît à donner à la vertu ce que l'envie lui refuse. Les autres hommes envieux à leur tour de l'envieux même, par un motif méchant, si l'on veut, mais qui n'en tourne pas moins au profit de la vertu, contredisent le jaloux, moins pour défendre la vertu que pour le plaisir de mortifier l'envie. L'envie par-là se trouve avoir travaillé à rehausser le mérite, par les mêmes moyens par lesquels elle avoit crû l'abaisser.

Un Guerrier fait son devoir, l'envie voudroit le faire passer pour lâche, en raisonnant sur son caractère & sur ses actions vantées par quelqu'autre qui aura pris son parti contre l'envieux; cet homme qui au commencement n'avoit été donné que pour courageux, se trouve à la fin de la conversation un brave décidé.

Ce pere de famille est œconome, comme il doit l'être; l'envie voudroit le faire passer pour avare; en examinant toutes ses

dépenses, il est arrêté en sa faveur que celles qu'il fait dans toutes les occasions sont d'un homme libéral.

Un Juge est intègre, l'envie voudroit le faire passer pour injuste; l'événement de la décision est qu'en s'entretenant sur ce Magistrat, on lui a reconnu d'autres vertus encore, & qu'au mérite de rendre à chacun la justice, on a ajouté celui de la rendre avec promptitude & discernement.

Un homme est sincère, l'envie voudroit le faire passer pour faux; en rapportant des exemples de sa sincérité, il se trouve de plus qu'il dit la vérité avec force & avec grace.

Ainsi les discours jaloux que l'envie tient publiquement contre un homme vertueux, outre qu'ils le font connoître à ceux à qui il étoit inconnu, augmentent encore l'idée qu'en avoient déjà ceux de qui il étoit connu. Un étranger n'auroit peut-être point sçû qu'un homme en place étoit aussi digne du poste qu'il occupoit, si l'envieux dans un cercle n'avoit voulu prouver qu'il en étoit indigne, parce qu'il s'y est trouvé quelque vertueux désintéressé, qui pour défendre celui qu'on attaquoit & répondre à l'envie, aura révélé mille vertus ignorées dans le Ministre envié. C'est créer, du moins c'est montrer la vertu que de vouloir l'attaquer; elle trouve encore des

partisans qui la défendent. C'est un Soleil qui sort plus brillant du nuage qu'il vient de dissiper; c'est un Cigne qui ne garde rien de la fange où on l'avoit plongé.

Qu'a fait contre Joseph la jalousie de ses freres? Sans elle il ne seroit point devenu le Dieu de l'Egypte, le soutien de sa famille & des envieux; on n'eût point sçû qu'il y avoit un Mardochee, & ses vertus, vertus particulieres, fussent restées inconnues, si le jaloux Aman ne l'eût persécuté. L'envie ne fait à la vertu que ce que le Lapidaire fait aux diamans, elle ôte ce qui en empêchoit l'éclat, sans en diminuer le prix; la vertu qui est persécutée est, pour ainsi dire, plus vertu que celle qui est honorée. Ce n'est point toujours dans la prospérité que la vertu frappe plus vivement; elle est plus aimable dans l'adversité; c'est une belle dont les pleurs augmentent les charmes, ou du moins les rendent plus intéressans. En effet dans un état d'oppression elle mérite plus notre estime. Les vertus d'un homme heureux sont douces & faciles, celles d'un malheureux sont dures & difficiles, mais la difficulté augmente la gloire; tôt ou tard la persécution cesse, la vérité perce; tôt ou tard la fortune mise dans son tort, récompense le vertueux & le paye avec usure de ce qu'il a souffert. La vertu

20 MERCURE DE FRANCE.

vengée, rentre dans le droit qu'elle a d'être aimée & admirée; d'ailleurs quand l'homme vertueux seroit frustré du tribut qu'il mérite, n'est il pas, pour ainsi dire, payé par ses mains, * ou par ce sentiment intérieur, première récompense du juste & qui ne lui manque jamais?

Mais non, la vie civile est un commerce d'amour & de haine, d'estime & de mépris, de louange & de blâme, de justice & d'injustice. Tous les hommes sont des associés, qui tantôt y prennent, tantôt y donnent, tantôt y mettent, tantôt y reçoivent; par une combinaison qui rend tout égal, une partie aime ce que l'autre hait, estime ce que l'autre méprise, loue ce que l'autre blâme, rend justice à qui on veut faire injustice. La vertu cependant dans ce commerce, souvent injuste, est plus souvent payée d'une monnoye juste, qui est l'approbation méritée. Quand quelques-uns l'en privent, d'autres la lui fournissent plus largement, l'équité enfin lui accorde plus encore que l'injustice ne lui refuse. C'est un arrangement de cette Providence où la vraie vertu a sa source, & la Providence est intéressée à récompenser la vertu & à punir l'envie par la récompense même de la vertu. Joseph, Mardochée, David,

* *Mens sibi conscia recti.* *Æneid.* 1. 609.

moient comme le modèle de toutes les vertus; Scipion se vit appelé en jugement par de vils accusateurs, qui tâcherent de rendre sa vertu odieuse & sa puissance suspecte. Il avoit l'ame trop haute pour se résoudre facilement à paroître comme suppliant & accusé; il parut néanmoins, mais avec cet air de dignité que donnent la vertu & l'innocence, & sans répondre un seul mot aux chefs d'accusation & aux accusateurs qu'il méprisoit; écoutons-le & que l'envie se taise. » *Ce fut à pareil jour que celui-ci*, dit-il, *en s'adressant aux Romains, que je vain-* » *quis Annibal & les Carthaginois; allons de* » *ce pas en rendre grâces aux Dieux qui ha-* » *bitent le Capitole.* Toute l'assemblée l'y suivit, & ce jour sans doute fut plus glorieux pour Scipion que ces journées fameuses où il décida qui de Rome ou de Carthage donneroit la loi aux Nations, & où il entra dans Rome triomphant de Siphax, d'Annibal & des Carthaginois. A en juger par ce qui fait la véritable grandeur, Scipion & ses vertus enviées méritoient plus de respect dans sa retraite de Liternè, que Scipion & ses vertus admirées dans l'Afrique & sur les autres Théâtres de ses conquêtes & de ses victoires. L'envie enfin & son impuissance acheverent la vertu & la gloire de Scipion, ainsi

L'envie de tout tems fit connoître & perfectionna la vertu qu'elle voudroit obscurcir & même détruire ; c'est le premier avantage que le mérite , représenté par la vertu , retire de l'envie.

SECONDE PARTIE.

Quelqu'éclatante que soit la gloire qui revient de la vertu , il y a dans celle que procurent les talens quelque chose de plus brillant. L'amour propre , cet esclave affranchi qui est devenu notre maître , ce flateur domestique , ce Sophiste à nos gages , nous dit que les talens donnent une supériorité qui vient plus de nous que celle que nous acquerons par les vertus. Les vertus dépendent plus des choses qui sont hors de nous & qui ne sont pas nous. La valeur a besoin des tems , des circonstances & du secours de mille autres , qui partagent nécessairement notre gloire ; il faut pour la libéralité des places & des richesses que nous devons souvent au hazard ; les talens au contraire sont plus notre propre bien , plus de nous & , pour ainsi-dire , plus nous-mêmes. L'éclat de ceux-ci fait plus souffrir l'amour propre des autres que la modestie de celles-là , enfin nous mortifions plus leur vanité par nos talens que par nos vertus. Aussi l'envie

voit les talens avec plus de jalousie encore que les vertus, & comme ces talens plus brillans sont moins solides, exigeant plus de parties, sont plus sujets à manquer de quelques unes, elle s'imagine avoir plus de prise sur eux & gagner plus à les critiquer, elle les critique en effet.

Ce bel esprit n'a point de jugement; ce sçavant manque d'esprit; ce Mathématicien ne connoît que des lignes; ce Grammairien n'a dans la tête que des mots, encore n'en sçavent-ils pas faire une combinaison exacte.

Ainsi tous les talens perdent leur mérite dans la bouche d'un critique envieux. Je me trompe, ou plutôt l'envieux se trompe & ne réussit pas; au contraire l'homme à talens averti par l'envie, met à profit sa critique, se corrige, s'il le faut, & la désespère; l'envie est pour lui une ennemie utile qui le tient en haleine; la louange, son amie, ne lui rendroit pas les mêmes services. Celle-ci est une panégyriste stérile qui laisse les gens à talens dans l'état où elle les trouve, qui les remplit encore plus d'eux mêmes, qui les rend tranquilles, même aveugles sur leurs ouvrages, qui les empêche d'y voir des défauts, qui les met au-dessus de leurs rivaux, enfin qui les enlève dans leur propre réputation.

Celle-

Celle-là du moins les fait douter de leurs succès ou de l'universalité des applaudissemens, les rend attentifs sur leurs productions, y fait voir des imperfections, leur donne de leurs rivaux une idée d'émulation utile, leur dit qu'il est encore d'autres talens que les leurs, des talens mêmes supérieurs, & les réveille enfin du sommeil léthargique où avoient pû les jeter leur amour propre & celui de leurs amis.

Sans une critique enyiveuse les talens resteroient dans une médiocrité qui n'est pas faite pour eux.

C'est l'envie qui faisoit descendre Démosthène dans ce cabinet souterrain où il s'enfermoit des mois entiers, après s'être fait raser exprès la moitié de la tête, pour se mettre hors d'état de sortir, où plus éloigné du bruit il composoit ces harangues admirables, dont les envieux disoient qu'elles sentoient l'huile, mais qui ne sentoient en effet que l'exactitude louïable avec laquelle elles étoient travaillées.

C'est l'envie qui le matin l'éveilloit avant tous les Artisans de son quartier, pour avoir plus de tems à donner à ses discours cette force, cette justesse, cette précision, enfin cette vraie éloquence qui fit trembler Philippe, exiler Eschine, & taire tous les jaloux.

B

C'est l'envie qui fit sortir Cicéron de Rome pour aller dans la Grece chercher à l'école des Maîtres les plus habiles cette perfection qu'il sembloit avoir déjà ; qui lui apprit à retrancher cette abondance , cette superfluité excessive qu'on lui reprochoit , peut-être justement , & qui le rendit la terreur de Verrès , de Catilina , d'Antoine , le défenseur de tous les honnêtes gens de Rome , le soutien de cet Empire fameux auquel son génie le fit éga-ler , & le plus grand Orateur du monde. *

C'est l'envie qui faisoit faire à Boileau si difficilement , si durement même, ces vers que leur aisance & leur naturel rendoient

Proverbes en naissant.

C'est l'envie qui pour toute réponse d'un Auteur critiqué , reçoit une pièce meilleure , ou du moins la même pièce corrigée des défauts dont on l'accusoit. L'œil jaloux , qui regarde un Auteur , l'empêche non-seulement de tomber , mais même de broncher ; du moins s'il est surpris en défaut , c'est en se relevant qu'il se venge de son ennemi. En vain quelques rivaux obscurs , tirant malignement l'horoscope d'un bon ouvrage , prédissent sa chute , parce

* *Illud ingenium quo solum populus Romanus per Imperio suo habuit. Senec. Contr. lib. 1.*

qu'ils la souhaitent ; aussi peu croyables sur les ouvrages de leurs concurrens, que les femmes sur le mérite de leurs rivales en beauté, le public ne répond aux envieux qu'en continuant d'admirer l'ouvrage envié.

Quelquefois cependant * il faut l'avoüer, le public contemporain ne rend pas à un bon Auteur toute la justice qu'il mérite. On ne pouvoit autrefois, sous peine d'être réputé un esprit médiocre, louer les Operas de Quinault ; l'envie avoit fait accroire au public que la douleur vertueuse de Phédre, criminelle malgré soi, si bien rendüe par Racine, n'avoit pas dû l'émouvoir autant que la passion grossiere & ridicule que Pradon avoit prêtée à son Héroïne ; qu'il avoit eu tort d'être touché aux belles représentations de Thésée & d'Atys. En effet il hésita quelque tems, mais enfin sentant bien que la premiere impression que lui avoient fait naître Racine & Quinault étoit dans le bon goût, affermi dans son premier sentiment par l'expérience qui lui faisoit voir que chaque jour un bon ouvrage perd un critique & gagne un partisan, il sortit de l'espece de contrainte où l'envie de quelques particuliers l'avoit retenu ; il partagea l'estime de Boileau en faveur de Racine ;

* *Pascitur in vivis livor.* Ovid. E. 15.

ne, en désapprouvant sa partialité contre Quinault.

Tous ces écrivains fameux, ces esprits sublimes, ces génies, héros dans leur genre, qu'attaqua toujours la rivalité jalouse des envieux, profitèrent moins sans doute des applaudissemens du public que des avertissemens de leurs ennemis; nous devons peut-être autant à leurs censeurs qu'à leurs talens.

- » Au Cid persécuté Cinna doit sa naissance ;
- » Et peut-être Racine aux censeurs de Pyrrhus
- » Doit les plus nobles traits dont il peignit Bur-
- rhus.

Boileau.

Quels efforts en effet ne doit pas faire un Auteur admiré & critiqué ! Il a sa réputation à faire ou à soutenir, ses admirateurs à justifier, ses critiques à confondre. Que de motifs à la fois, & qu'ils sont puissans ! Que d'aiguillons, & qu'ils sont perçans ! Ils vont produire leur effet pour les talens & contre l'envie,

Je vois cet Orateur que les graces de son style, le sublime de ses pensées, une sage économie dans toutes les parties de ses discours, ont fait universellement admirer, en laissant cependant aux envieux de quoi lui reprocher de n'être peut-être

pas assés sçavant , enfermé entre les Augustins , les Chrysoftômes , les Bossuets les Bourdaloues , amasser cette science évangélique & oratoire qui le rendra parfait & déconcertera l'envie.

Je vois cet Avocat sçavant , qui familier avec les plus habiles Jurisconsultes , a percé toute la profondeur des Loix , qui dans tous ses plaidoyers , par l'enchaînement de ses preuves , la solidité de ses raisonnemens , défait ses adversaires , gagne ses Juges , maîtrise tous ses auditeurs , en laissant cependant à l'envie de quoi lui reprocher que son éloquence est quelquefois un peu dure , & manque souvent de cette insinuation nécessaire dans certaines occasions ; feüilleter Demosthene , Ciceron , Patru , le Maître & Terrasson ; devenir plus doux , plus délicat ; donner à ses matieres , sans rien diminuer de la force qu'elles demandent , toute la grace qu'elles peuvent souffrir , & confondre le jaloux.

Je vois ce Philosophe profond , dont le système appuyé sur des principes démontrés , sur des conséquences nécessaires , sur des expériences naturelles , n'est cependant pas selon l'envieux , exposé avec assés de clarté , rendu avec assés de précision , ni mis à la portée de tout le monde :

aller chercher dans Malbranche , Pascal & Fontenelle de quoi rendre claires les vérités les plus abstraites , de quoi orner la raison des graces de l'imagination , de quoi rendre chacun de ses lecteurs philosophe en l'amusant , & de quoi fermer la bouche envieuse du critique.

Je vois dans chaque genre de Sciences , de Lettres & de talens les imperfections & les défauts grossis par l'envie , & corrigés par les Auteurs. Je vois Bossuet devenir plus exact , Fléchier moins fleuri , Corneille plus égal , Racine plus mâle , Moliere moins farceur , la Bruiere plus clair , la Fontaine moins long , tous les talens enfin & ceux qui les possèdent , perfectionnés par les remarques jalouses de l'envieux.

En effet que peut faire la censure la plus juste , si l'on veut , & la discussion de quelques fautes de détail , dans un ouvrage plein d'ailleurs de mille beautés , que ne détruisent aussi-tôt son mérite réel & l'émotion de tous ceux qui l'ont vû & lû avec plaisir ? * Ce sentiment naturel n'est-il pas en faveur de la pièce une démonstration plus que géométrique de sa bonté , & une réponse sans réplique à l'envieux , qui n'a

* Verum ubi plura nitent in carmine , non ego
paucis

Offendar maculis. *Horat. art. poet.*

pas toujours tort ? Envain veut-il nous persuader qu'un ouvrage qui plaît, choque quelques règles établies pour plaire ; si nous ne sommes pas en état de lui répondre, nous sommes du moins capables de ne le pas croire, parce que nous naissons convaincus qu'on fait un sophisme intéressé, quand on veut nous prouver par la voie du raisonnement le contraire de ce que nous éprouvons par la voie du sentiment. Le cœur dupe quelquefois l'esprit, mais l'esprit ne trompe jamais le cœur, & par le cœur autant que par l'esprit nous jugeons du mérite d'un Discours, d'un Poëme & de toutes sortes d'ouvrages.

Ainsi la beauté du Cid étoit passée en proverbe, malgré ses défauts & sa belle critique ; ainsi toute la logique de la cabale est dérangée par les battemens de mains d'un parterre enlevé ou amusé, & par les autres signes démonstratifs du contentement de tout auditeur, spectateur, ou lecteur, instruits & touchés. Le peuple, tout peuple qu'il est, n'applaudit qu'au beau & au vrai beau. Le goût est commun au sçavant & à l'ignorant *. La seule différence entre eux, c'est que le premier en connoît les raisons, & que l'autre n'en juge

* Docti rationem, indocti voluptatem intelligunt. *Quintil. l. 9. ch. 4.*

32 MERCURE DE FRANCE.

que par le sentiment. Mais le sentiment ne vaut il pas au moins le raisonnement ? Je crois celui-ci moins sûr que celui-là. Le Sçavant envieux est donc obligé de suivre les autres Sçavans équitables & le peuple, qui applaudissent. Si l'envieux persiste dans sa critique & qu'il la prouve, l'Auteur en sera quitte pour reformer quelques endroits défectueux dans un ouvrage qu'on ne cesseroit point d'admirer, quand il ne seroit pas corrigé, & qu'on admirera plus encore quand il le sera ; l'Auteur en sera quitte pour devenir plus fini. Quelle retraite honorable pour lui, & désespérante pour l'envieux ! Ainsi l'envie augmente la perfection & la réputation des talens qu'elle voudroit diminuer & faire tomber.

Faut-il donc que ce soit l'envie qui perfectionne les Sciences & les Sçavans, les Lettres & les Litterateurs, les talens & ceux qui les possèdent ? Une émulation vive, noble & sage, ne seroit-elle pas une cause plus glorieuse & plus sûre du progrès des beaux Arts & du succès de ceux qui les exercent ? Celle qui regnoit entre Cicéron & Hortensius * est un exemple bien respectable & bien digne d'être suivi.

* *Alter ab altero adjutus & communicando, & monendo, & savendo. Brut. n. 23.*

Ces deux athlètes illustres, émules sans envie, concurrens sans jalousie, s'entre-aïdoient dans la noble carrière du Barreau, se communiquoient mutuellement leurs Inmieres, se faisoient valoir l'un l'autre, & par une estime mutuelle chacun augmentoit la gloire de son ami en augmentant la sienne. Mais, dit Ciceron, * c'étoit la coûtume de ce tems de rendre sans peine justice au mérite d'autrui. Les sentimens bas de l'envie étoient apparemment renvoyés aux orateurs médiocres.

Bavius & Mœvius pouvoient être ennemis & jaloux l'un & l'autre, mais Virgile & Horace étoient amis. ** La candeur de Virgile, la droiture d'Horace, le goût sûr & les talens égaux de tous deux leur faisoient partager sans jalousie les applaudissemens de Rome & les faveurs de Mécène. Aussi, dit Horace, *** il n'y eut jamais de maison plus éloignée de ces bas sentimens que celle de ce Protecteur généreux, ni où l'on vécût d'une manière plus pure &

* Erat omnis tum mos ut faciles essent in unum cuique tribuendo. *De clar. or. n. 83.*

** Animæ dimidium meæ. *Horac. lib. 1. Od. 3.*

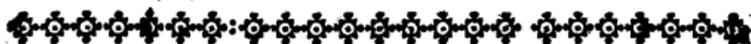
* * * Non isto vivimus illic
 Quo tu vere modo. Domus hæc nec purior ulla est,
 Nec magis his aliena malis, nil mihi officit unquam
 Ditiore hic aut est quia doctior, est locus uni
 Cuique saus. *Horat. Sat. 7. lib. 1.*

plus noble. Le mérite de l'un ne faisoit point ombrage à l'autre , chacun avoit sa place & en étoit content. Qu'auroit fait l'envie contre ces hommes sûrs de leur réputation & de leurs talens ? Ce qu'elle fit de tous tems. Les vaincus ornent le triomphe du vainqueur. Entre les talens on n'en veut qu'à ceux dont les succès ont consacré la supériorité , & l'envie qui les anime par sa critique , par sa critique aussi les rend plus finis.

Vice honteux , basse jalousie , envie méprisable , ton peu de succès contre le mérite ne devrait-il pas diminuer ton opiniâtreté à le poursuivre , & les triomphes glorieux de celui que tu attaques , presque toujours infructueusement , ne devraient-ils pas t'empêcher de le combattre ? Non , l'envie existera tant qu'il y aura du mérite , c'est son ombre , ou plutôt , comme dit ingénieusement un Auteur moderne , c'est la taxe qu'on paye au public pour le mérite qu'on a. Mais l'envie fera toujours utile au mérite. Sans l'envie les vertus resteroient dans l'oubli & dans l'indolence , sans l'envie les talens resteroient dans la paresse & dans la médiocrité , sans l'envie enfin les vertus seroient moins parfaites & les talens moins finis. Ce sont les avantages que le mérite retire de l'envie.

*Duris utilis tonsa bipennibus ,
Nigra feraci frondis in Algido ;
Per damna per cades ab ipso
Ducit opes , animumque ferro.*

Horat. lib. 4. Od. 42



RETRAITE involontaire du Parnasse.

JE ne l'ai plus ce talent de rimer
Que j'eus jadis ; le Dieu qui fait aimer
Me l'enseigna ; j'étois dans le bel âge
Lorsque sous lui j'en fis l'apprentissage.
Les ris alors folâtres & legers
Pour moi du Pinde étoient les messagers ;
Au moindre signe ils voloient sur sa cime ,
Et revenoient les mains pleines de fleurs ,
Dont avec art instruits par les neuf Sœurs ,
D'un air galant ils parfêmoient ma rime ,
Ornoient mes vers & m'en dictoient le tour.
Ce tems fut beau , je m'en souviens encore :
Soit que sorti de son affreux séjour ,
Le triste hyver dans nos champs de retour
Leur enlevât le verd qui les décoré ,
Dans nos jardins soit que l'aimable Flore
Vint des Zéphirs favoriser l'Amour ,
Tous les matins la renaissante Aurore ;
En se levant m'annonçoit un beau jour.

B vj

36 MERCURE DE FRANCE.

Sur ses Autels , plein de reconnoissance ,
L'encens fumoit de ma main présenté ;
Je bénissois l'instant que sa présence
Chassant la nuit ramenoit la clarté ,
Lorsqu'aux mortels elle rend la lumière.
Je souhaitois qu'au bout de sa carrière
Elle trouvât un Céphale nouveau,
Qui d'un air doux , empressé , vif & tendre ,
Séchât les pleurs que son fils au tombeau
Tous les matins lui fait encor répandre.
Vain souvenir ! Fidèle à son emploi ,
L'Aurore sort chaque matin de l'onde ;
Pour annoncer l'astre du jour au monde.
Elle n'est plus ce qu'elle fut pour moi ;
De mon encens le parfum l'importune ;
Soumis au tems , j'en ai subi la loi ,
A tout mortel également commune.
Ces jours si beaux , filés par les amours
Et par les ris ont pris un autre cours :
Vers & chansons n'ornent plus mon pupitre ;
Lasses de voir mon nom sur leurs registres ,
Les doctes Sœurs l'ont d'un trait effacé ,
Je me tais donc , & mon regne est passé.

Par M. Verrieres de l'Académie des Belles Lettres de Caën.



*SUITE de la Lettre de M. L.
à Madame ***.*

S I c'est un grand point d'avoir reconnu & démontré par des éphémérides en figures comme en nombres, que tout autre mouvement dans le Soleil & dans les Planètes, que celui qui leur paroît commun d'Occident en Orient, n'a une apparence qu'à raison de sa réalité, c'est encore un plus grand avantage d'avoir établi la nécessité de remonter aux premiers éléments de la sphère armillaire, ou dans son institution le petit globe qui figure la terre, devoit être mobile sur son axe; puisqu'il est indubitable que les solstices & les équinoxes, comme tous les points cardinaux, degrés & signes de l'écliptique, sont déterminés & en sont autant dépendans dans leur position, que tous les cercles & points de la sphère céleste sont relatifs à ceux de la sphère terrestre, comme l'Equateur, les Tropiques, les Polaires & les Pôles du monde, qui représentent les points auxquels aboutiroit l'axe de la terre s'il étoit prolongé. Car de ce qu'on reconnoît un changement insensible, mais périodique & bien réel dans la position des Pôles du

38 MERCURE DE FRANCE.

monde , qui sont successivement déterminés par ceux de la terre & par sa rotation sur son axe propre , dont l'axe du monde n'est qu'une prolongation mentale , en même tems qu'on apperçoit une retrogradation réelle & commune aux points solsticiaux , équinoxiaux , cardinaux & principaux de toute l'écliptique , qui est d'une période & d'un mouvement isochrone & tautochrone même , comme celui dont est le mouvement en longitude des étoiles , & la précession des signes du Firmament ; il est naturel d'inferer en raisonnant conséquemment , que la terre doit avoir une rotation comme les Planettes de Venus & de Mars dans lesquelles elle est sensible , & outre sa rotation un mouvement conique sur le centre de son propre globe , par lequel elle change contre l'ordre des signes la direction de son axe & de son équateur de la quantité annuelle & séculaire , dont on observe la retrogradation de tous les points & signes de l'écliptique & le changement de leurs rapports avec ceux du zodiaque. Si de plus on apperçoit une élongation dans les points de l'apogée & du périégée du Soleil , c'est une raison d'en induire que la terre a encore un troisième mouvement de progression dans une orbite autour du centre de l'orbe solaire ,

qui est d'un arc annuel ; pareil à celui dont est l'élongation de l'apogée du Soleil sur la précession des signes du Firmament.

Il reste à déterminer quelle est l'étendue du rayon de l'orbite, que la terre doit décrire par sa progression autour du centre de l'écliptique ; & si elle est assés désignée par l'étendue dont est l'excentricité de cet astre, pouvoit-on mieux en faire la démonstration qu'en réduisant en Carte géométrique la table de la connoissance des tems, qui indique de dix en dix jours la distance géocentrique du Soleil en demi-diamètres terrestres, & qu'en faisant voir que pour tous les tems on peut déterminer par le point auquel le perigée du Soleil a répondu dans le Firmament, l'arc que la terre doit avoir occupé successivement dans son orbite, & par la direction qu'y avoit son axe & son équateur, l'intervalle inégal des points cardinaux, la durée inégale & respectiue des quatre saisons, & l'étendue variable des signes de l'écliptique qui leur sont propres ?

Mais surtout pouvoit-on tirer un plus grand avantage de l'explication détaillée de tous ces phénomènes dissimulés avec affectation, qu'en faisant connoître non-seulement en quelle proportion l'obliquité de l'équateur a dû ou devra varier dans le

40 MÉRURE DE FRANCE.

cours des siècles , suivant que les arcs parcourus par la terre dans son orbite , ont décliné moins du plan de l'écliptique dans l'hémisphère inférieure du monde jusqu'en 1734 , où elle a dû passer par le nœud ascendant de cette orbite , & depuis déclinent plus dans l'hémisphère supérieure ce qui fait augmenter cette obliquité dans la même proportion qu'elle avoit diminué jusqu'à cette époque? Mais encore d'où provient que relativement les degrés terrestres changent d'étendue sur la terre en toises & en lieues, de même que l'étendue des zones qui est déterminée par le nombre de degrés & minutes dont est l'obliquité de l'équateur avec l'écliptique? En enseignant comment & pourquoi la mesure de la terre semble avoir diminué chaque fois qu'elle a été entreprise , & par quelle raison , & en quel rapport on trouvera une variation dans la dimension des degrés terrestres chaque fois qu'on y reviendra , dès qu'ils sont déterminés par comparaison avec les arcs célestes verticaux? Pourquoi toutes les mesures itinéraires des anciens & des modernes ne peuvent être uniformes pour les diverses contrées ni pour la même dans différens siècles , quoiqu'elles aient été également déterminées astronomiquement & géodésiquement? Comment toutes les

dimensions qui ont été données par des membres de l'illustre Académie des Sciences de Paris ont été réellement exactes en leur tems, & ont dû cependant être trouvées dissemblables de la maniere dont elles l'ont été ? Il resteroit d'en induire la vraie figure de la terre, & il semble que l'Auteur par ménagement a voulu garder le silence.

S'il est naturel que la terre changeant chaque jour sa position & la direction de son axe, & de son équateur d'une partie insensible par sa modicité, nos rayons visuels doivent successivement parvenir jusqu'à des étoiles qui nous étoient cachées par d'autres étoiles intermédiaires, ou bien être interceptés par des étoiles antérieures, il est aisé de concevoir pourquoi l'on découvre de nouvelles étoiles, pourquoi l'on cesse d'en appercevoir d'autres qui disparoissent ? Si l'on ajoute à cette considération qu'elles empruntent leur éclat du Soleil, on concevra pourquoi plusieurs sont changeantes dans leur disque, leur classe & leur position même, & pourquoi la réunion du disque de plusieurs étoiles ne forme que l'image d'une étoile sombre & nébuleuse. Au lieu que si elles étoient des soleils, elles devroient ou se rendre plus brillantes ou même s'effacer

42 MERCURE DE FRANCE.

réciiproquement à la vûë.

On sentira développer la cause naturelle de l'apparence d'une aberration dans les étoiles, pour ~~par~~ principalement qu'on considère que la terre à raison de sa rotation & de son inclinaison, fait varier dans l'espace de douze heures l'élevation ou l'abaissement de chacune de ses contrées dans les zones tempérées par rapport au plan de l'écliptique, du double de l'arc dont est son obliquité avec l'équateur; & qu'à plus forte raison un observatoire mobile, de la maniere dont la terre nous en tient lieu, qui de plus dans le même espace de tems qu'elle accomplit sa rotation, avance dans son orbite du septième environ d'une lieuë commune, ou de trois dix-huitièmes, & change la direction de son axe & de son équateur, & de tous ses parallèles d'un arc de huit vingt-sixièmes & demi, doit nous faire remarquer une variation insensible dans la position respective de toutes les étoiles, tant par rapport au plan de l'écliptique que par rapport à tous les cercles de la sphère céleste, bien qu'elle en détermine la position, parce que cette position comme la division des signes de l'écliptique est déterminable chaque fois qu'on fait une observation composée, & doit paroître conséquemment

variable par rapport à ces étoiles , tout autant que celle de ces étoiles par rapport à ces cercles , mais surtout si les refractions causées dans l'air & dans l'éther , par les rayons du Soleil relativement à son cours autour de l'écliptique , donnent une divergence plus ou moins grande à nos rayons visuels dans les diverses saisons , selon le moment & le lieu d'où nous observons , suivant qu'il se trouve dans cet instant plus ou moins élevé par rapport au plan de l'écliptique , & conséquemment plus ou moins sujet à l'inégalité de la compression de l'atmosphère par la couche d'éther environnante dans sa partie actuellement verticale ; d'où résulte une multitude d'effets naturels qui présentent d'eux-mêmes leur explication dans ce développement de leur cause. C'est à peu près ainsi que le mouvement d'un vaisseau est remarquable dans tous les objets qui s'offrent à la vue sur les rivages de la mer , mais plus ou moins à proportion que l'horizon est diversement chargé de vapeurs.

L'examen de toutes les variations observées durant le cours des siècles dans l'état du Ciel , confirme que les mouvemens combinés de la terre en progression & en regression , doivent être autant la cause de tous les changemens des cercles & points

44 MÉR CURE DE FRANCE.

principaux de la sphère céleste par rapport aux mêmes étoiles fixes, que la rotation de l'apparence de leur circulation diurne & commune avec les Planettes; & il devient incontestable, que puisque malgré leur distance supposée les signes de l'écliptique ne sont pas moins déterminés, n'en sont pas moins comparables dans leurs rapports à ceux du Firmament, la division de l'écliptique en ces signes affectés aux quatre saisons, ou en segmens conformes dans leur étendue, à leur durée & à l'intervalle des quatre points cardinaux, doit être différente chaque année & chaque jour même, à mesure que la terre par sa progression change sa position, ou seulement par sa regression la direction de son axe & de son équateur; & par conséquent qu'on n'est pas fondé dans le système terrestre, en supposant même le parallenisme de la terre & la distance immense des étoiles, de prétendre qu'en parcourant un aussi grand orbé que l'annuel qu'on lui suppose, elle doit donner toute l'année la même position des cercles de la sphère & de l'équateur, & la même division des signes de l'écliptique, puisque la difference de leurs rapports avec ceux du Firmament n'en est pas moins reconnoissable; & puisque la transposition devoit du moins faire varier

la latitude boréale ou australe des Planètes inférieures, & leurs configurations à l'égard de la Lune qu'elle entraîneroit à sa suite, tout autant que leur distance, indépendamment du mouvement qui leur est propre.

Si le système solaire étoit nécessaire afin de manifester tous les inconvéniens du terrestre, il ne l'étoit pas moins pour découvrir combien ce dernier a été un obstacle à la perfection de l'Astronomie & même de la Physique générale, puisque si vous demandez la cause physique de tous les mouvemens des corps célestes, dont le nouveau plan de l'univers développe le périodisme & la succession, avec la véritable figure des orbes où ils sont accomplis, il ne s'agit pour vous le faire concevoir avec une exactitude digne de la simplicité & de l'évidence de leur cause, qu'à vous ramener au même point de vûe qu'a pris notre Cosmographe pour découvrir l'ordre & l'arrangement du monde matériel; c'est le même qu'il a conservé en voulant reconnoître les ressorts du monde physique, c'est-à-dire de ce monde matériel considéré dans la cause physique des mouvemens qui sont observés dans les principaux corps qu'il renferme en sa plénitude,

Est-il difficile de s'apercevoir que le

Soleil par ses rayons illumine tous les astres ? Quoi de plus simple donc que d'augurer qu'il leur imprime une splendeur, & sans doute du mouvement par une même cause ; en un mot que cet Astre corripnée les rend brillans & mobiles par ses rayons ? Une infinité d'expériences qu'on a faites dans le cours des siècles, mais surtout de nos jours, pour vérifier les effets de l'augmentation de la quantité, ou seulement de l'agitation de la matiere subtile dans un volume d'air, ce qu'on peut appeller une électricité active & artificielle, ou les effets de la diminution de sa quantité ou de son agitation dans un même volume, ce que l'Auteur appelle par analogie une électricité reactive, lui donnent lieu d'examiner les effets de l'une & l'autre électricité qui est produite naturellement tant dans l'atmosphère de tous les astres, que dans les couches d'éther intermédiaires & circonvoisines par les rayons solaires directs, ou par la réflexion qu'en font ces astres même dans l'étendue du cône de leur lumiere réfléchie, ou par la suppression qu'ils en produisent dans l'étendue du cône de leur ombre.

Vous demanderez sans doute, Madame, si l'électricité active produite naturellement dans l'atmosphère d'une Planette,

& dans une partie de la couche d'éther circonvoisine par l'action & la réaction des rayons solaires, est une force motrice capable de causer son mouvement avec le secours même de l'électricité reactive qui résulte dans la partie opposée de son atmosphère & de la couche d'éther environnante, à cause de la suppression ou interruption du cours de ces rayons dans l'étendue de son ombre.

Si l'on étoit embarrassé de vous le prouver, on se contenteroit de vous alléguer qu'une telle force motrice, dont la cause est sensible par les phases du disque des Planettes, par leur sphère de radiation & par leur ombre, doit être bien plus efficace que l'activité supposée de tourbillons chimériques; & surtout que la vague & vaine qualité occulte de l'attraction mutuelle de toutes les parties de matière qui composent le volume de ces astres, par laquelle les Newtoniens prétendent expliquer leur mouvement, dans un vuide où ils affectent avec ostentation de calculer les effets prétendus de cette attraction, en raison inverse du quarré de la distance & en raison directe & réciproque de la surface, bien qu'ils affectent de douter s'il y a un pied cubique de matière dans le monde. Si un Atôme tombant sur une

Planette, ne l'obligeroit pas de s'élançer un peu à son égard, afin de lui épargner une partie du chemin & de la chute ? Et si le saut d'une puce ne doit pas faire trembler la terre, tandis que les éruptions les plus impétueuses des Volcans, & les plus violentes tempêtes sont reconnues ne pouvoir déranger son mouvement naturel, qui n'est pas moins dans son principe ou dans les loix qu'il suit, l'ouvrage de Dieu que la formation de tous les astres dont l'univers est l'assemblage.

On se contenteroit, dis-je, de vous prier d'admettre cette électricité, en affectant par une multitude de calculs mystérieux de vous persuader que tout est aussi facilement expliqué par ce moyen que calculé ; c'est comme si l'on vous prioit de vous croire fort riche, parce qu'on vous calculeroit combien vous méritez de l'être & combien vous devriez avoir de revenu pour vous croire telle. Vos finances en seroient-elles augmentées à votre satisfaction ? Suffit-il donc de supposer un vuide entre tous les astres & de calculer la gravitation supposée des parties de leur volume, afin que leur prétendue attraction puisse être efficace & active selon ce calcul ?

L'Auteur moderne bien éloigné de recourir à des suppositions vagues pour tout phénomène

phénomène à expliquer , ne fait qu'établir la certitude de cette électricité active & réactive , qui est si facile à reconnoître par ses effets dans les couches d'éther intermédiaires , comme dans l'atmosphère des astres , en l'appliquant à l'explication des principaux de la manière la plus simple ; & il fait espérer que l'application de l'électricité naturelle à tous les phénomènes célestes & terrestres ne sera pas moins développée , que celle de l'électricité artificielle dans une multitude d'expériences qui sont à la mode depuis plusieurs années , puisque par provision il donne une idée de la cause , de la pesanteur absolue & spécifique des graves , de la lumière , de la splendeur & du mouvement des astres , du flux & du reflux des mers , des vents généraux , de la direction de la boussole & des vertus de l'Aiman.

Vous voudrez bien que je me réduise à vous apprendre qu'il démontre sensiblement sur des Cartes , en même tems qu'il en rend la raison par une suite de ses principes physiques. 1°. Que le Soleil est le principe de tout le mouvement , comme de toute la splendeur des Planettes par l'électricité active qui résulte dans les couches d'éther où elles sont flotantes , de l'action & réaction de ses rayons , ou par

C

50 MERCURE DE FRANCE.

l'électricité reactive qui provient de leur interruption dans l'étendue de leur ombre.

2°. Qu'elles décrivent par cette raison des arcs proportionnels par leur étendue, leur direction & leur figure, dans une épicycloïde où leur cours est direct pendant tout le tems que les arcs égaux que le Soleil parcourt en tems égaux dans son orbe immuable en tout sens, se présentent à leur égard en convexité, mais qu'aussi-tôt qu'il y décrit des arcs qui se présentent au contraire à leur égard en concavité, elles prennent un cours retrograde dans des courbes feuillées, dont l'étendue & la figure sont également proportionnelles, tant à leur distance de cet astre unique en son espèce, qu'à l'espace de tems qu'il met à parcourir ces arcs en sens concave à leur égard, & qu'ainsi leurs orbes sont composés alternativement d'épicycloïdes & de courbes feuillées où leurs cours est apparent, parce qu'il y est réel, & où il paroît direct & alternativement retrograde, quand il le devient, & tant qu'il l'est réellement, mais qu'il paroît stationnaire avant & après leur retrogradation, ou après & avant leur direction, bien qu'il soit continuel, parce qu'alors elles décrivent des arcs où elles paroissent en station, par la raison que

durant la première elles s'avancent d'un même degré de l'écliptique vers la terre, & durant la seconde de la terre vis-à-vis un même degré de cet orbe solaire différent du précédent, & que leur mouvement semble suspendu & plus ou moins hâtif ou tardif, suivant que les arcs qu'elles parcourent dans leurs orbites, se présentent plus ou moins parallèlement à l'égard des signes de l'écliptique.

3°. Que le cours de Saturne seroit de vingt ans environ, ou de deux tiers de sa période plus court; celui de Jupiter de six ans ou de la moitié de sa durée; celui de Mars de cinq mois au moins ou d'un sixième, de même que celui de Venus d'un cinquième ou de quatre mois, & celui de Mercure d'un quart de sa période à l'égard de la terre, si le cours de ces Planètes majeures n'étoit pas réel dans leurs orbites apparens, c'est ce qui est encore plus remarquable si l'on se rappelle les preuves données par un célèbre Associé libre de l'Académie de Paris, que suivant les règles de Kepler le cours de ces Planètes devoit être beaucoup plus long qu'il n'est trouvé.

4°. Que les Planètes subalternes n'ont leur révolution dans des ellipses autour de leur Planète principale, qu'à raison de la réflexion réciproque qu'elles se font des

Cij

rayons du Soleil, ce qui est sensible surtout entre la terre & la Lune, & parce que la Planette principale produisant une plus grande électricité active & reactive, à proportion de l'excès de sa masse, & de l'étendue du cône de son ombre, ou de sa lumière réfléchie dans la couche d'éther intermédiaire, oblige la subalterne ou les satellites à suivre son cours commun, & à en avoir un particulier dans une ellipse dont elle occupe un des foyers.

5°. Que le cours des Comètes est fort analogue à celui de Mars, qu'il est réel dans un orbe composé d'un épicycloïde qui s'étend au-delà de Saturne pendant leur direction, mais durant leur retrogradation d'une courbe feuillée qui les fait rapprocher du Soleil & de la terre, vingt fois peut-être plus qu'elles ne s'en éloignent dans le milieu de l'épicycloïde où elles sont directes & invisibles; la grande déclinaison & la vaste étendue de leur orbe sont cause qu'elles ne sont visibles que dans une partie de leur cours, lorsqu'elles approchent de leur périhélie & de leur périgée, mais il faut encore qu'elles y soient atteintes par la lumière zodiacale, pour paroître avec une chevelure où toute autre marque distinctive des Planettes.

Il est juste que les Sçavans, en com-

parant le systême moderne avec ceux de
 ces grands hommes, affectent de ne faire
 aucun parallele de leurs Auteurs.

Je ne vous parlerai point de toutes
 les lectures & de toutes les réflexions qu'il
 m'a fallu faire, pour vous dresser ce rap-
 port sincère de mon jugement sur le nou-
 veau systême de Cosmographie & de Phy-
 sique; je souhaite seulement qu'en recon-
 noissant combien vos ordres sont capables
 de me faire surmonter ma paresse, vous
 jugiez du zèle & du respect avec lesquels
 je suis, Madame, &c.

A Paris ce 15 Décembre 1747.





O D E X X I X . L . I I I .

A D M Æ C E N A T E M .

T Yrrhena regum progenies , tibi
 Non antè verso lene merum cado
 Cum flore , Mæcenas , rosarum , &
 Pressa tuis balanus capillis
 Jamdudum apud me est ; eripe te moræ ;
 Ne semper udum Tibur , & Esulæ
 Declive contempleris arvom , &
 Telegoni juga parricidæ.
 Fastidiosam desêre copiam , &
 Molem propinquam nubibus arduis :
 Omitte mirari beatæ
 Fumum , & opes strepitumque Romæ.
 Plerumque gratæ divitibus vices ;
 Mundæque parvo sub lare pauperum
 Cœnæ , sine aulæis & ostro ,
 Sollicitam explicuere frontem.
 Jam clarus occultum Andromedes pater
 Ostendit ignem ; jam Procyon furit :
 Et stella vesani Leonis ;
 Sole dies referente ficos.



T R A D U C T I O N .

A M E C E N E .

Illustre descendant des Souverains de l'Etrurie, Mécéné, depuis long-tems je te réserve d'excellent vin qui n'est point entamé; je t'offre des couronnes de roses, des essences pour parfumer tes cheveux. Secorde mon impatience, arrache-toi aux vûes charmantes des humides contrées de Tybur, des côteaux d'Esola & des monts du parricide Télégone. Quitte l'ennuyeuse abondance; quitte ce vaste édifice qui s'éleve jusqu'aux nuës; néglige pour quelques momens de contempler les richesses, le vain éclat & le tumulte de la superbe Rome. Les grands se plaisent quelquefois à perdre de vûe l'appareil de la puissance; souvent sous un toit qui ne couvre ni riches tapis, ni lits de pourpre, la propreté du pauvre déride un front chagrin. Déjà l'Astre brillant de Céphée nous découvre ses feux; déjà l'avant-courant de la canicule & le Lion redoutable exercent leurs fureurs, & le Soleil ramene les brûlantes chaleurs de l'Esté. Déjà le berger fatigué cherche avec son troupeau languis-

56. MERCURE DE FRANCE.

Jam pastor umbras cum grege languido,
Rivumque fessus quærit, & horridi
Dumeta Sylvani: caretque
Ripa vagis taciturna ventis.
Tu civitatem quis deceat status
Curas; & usbi sollicitus times,
Quid Seres, & regnata Cyro
Bactra parent, Tanaisque discors.
Prudens futuri temporis exitum
Caliginosâ nocte premit Deus:
Ridetque, si mortalis ultrâ
Fas trepidat. Quod adest, memento
Componere æquus. Cætera fluminis
Ritû feruntur, nunc medio alveo
Cum pace delabentis Etruscum
In mare, nunc lapides adesos,
Stirpesque raptas, & pecus, & domos,
Volventis una; non sine montium
Clamore, vicinæque Sylvæ;
Cum vera diluvies quietos
Irritat amnes. Ille potens sui
Lætusque deget, cui licet in diem
Dixisse, vixi: cras vel atrâ
Nube polum pater occupato,
Vel sole puro: non tamen irritum
Quodcunque retro est, efficiet: neque

fant, l'ombre des bois & la fraîcheur des ruisseaux. (1) Les Sylvains se retirent au fond des bocages, Zéphire ne mêle plus son haleine au doux murmure de l'eau, & toi toujours occupé de maintenir l'Etat (2) dans sa splendeur, toujours inquiet pour Rome, tu crains jusqu'aux projets que peuvent former contre elle les Séres, les Bactriens soumis autrefois à Cyrus & les séditieux habitans des bords du Tanais. La sagesse des Dieux couvre l'avenir d'épaisses ténèbres, ils rient d'un mortel dont l'esprit s'efforce de pénétrer au-delà de ses bornes. En homme sage contente-toi d'user du présent; que le reste soit entraîné comme un fleuve, au gré des destinées; tel le Tibre, tantôt lent & paisible, tombe dans la mer d'Étrurie sans s'écarter de ses rives, tantôt effrayant par son bruit les forêts & les montagnes voisines, roule pêle-mêle les rochers qu'il a minés, les arbres qu'il déracine, les troupeaux qu'il engloutit, les maisons qu'il renverse quand un affreux débordement irrite les fleuves tranquilles qui se mêlent à ses eaux. Celui-là seul est heureux & maître de lui-même, qui chaque jour peut dire, (3) j'ai vécu. Que demain Jupiter couvre le Ciel d'épais nuages ou qu'il l'éclaire de la lumière la plus pure, Jupiter, tout puissant qu'il est, ne peut

58 MERCURE DE FRANCE.

Diffinget, infectumque reddet,

Quod fugiens semel hora vexit.

Fortuna favo læta negotio, &

Ludum insolentem ludere pertinax,

Transmutat incertos honores:

Nunc mihi, nunc alii benigna.

Laudo manentem. Si celeres quatit

Pennas, resigno quæ dedit: & mæ

Virtute me involvo; probamque

Pauperiem sine dote quero.

Non est meum, si mugiat Africis

Malus procellis, ad miseræ preces

Decurrere; & votis pacisci,

Ne Cypriæ Tyriæque merces

Addant avaro divitias mari.

Tunc me bicemis præsidio scaphæ;

Tantum per Ægeos tumultus

Auta feret, geminusque Pollux.

anéantir le passé ; Jupiter ne peut changer , ne peut rappeler ce que le tems emporte sur ses rapides aîles. Constante à se jouer insolemment des mortels , la fortune qui se plaît dans ce cruel emploi , transporte les honneurs d'une tête sur une autre , tantôt me comblant de ses dons , tantôt les faisant passer en d'autres mains. S'arrête-t'elle sur moi ? Je lui sçais gré de ce caprice ; se hâte-t'elle de me fuir ? Je lui rends ses bienfaits sans regret ; sous l'abri de ma vertu je brave ses disgraces , content dans le sein de l'indigence d'avoir pour dot la probité. Que mes antennes plient sous l'effort des vents , je n'aurai point recours à d'indignes prieres ; je ne ferai point aux Dieux de vœux indiscrets , pour qu'ils n'ajoutent pas aux richesses de l'avidie mer celles que j'apporterai de Chypre ou de Tyr. (4) Protégé de Castor & de Pollux , à l'aide d'un léger esquif , je traverserai sans danger les flots de la mer en courroux.

REMARQUES.

(1) Le P. Sanadon critique fort judicieusement Dacier, d'avoir traduit ainsi ce passage, *les bergers & les troupeaux cherchent les bocages du Dieu Sylvain*, c'est faire dire en effet deux fois la même chose à Horace. Tous les autres interprètes paroissent s'y être trompés de même & n'ont pas apperçû, comme le P. Sanadon, que *Sylvani* étoit ici au nominatif pluriel; & qu'il falloit sous-entendre *querunt*.

(2) Les Commentateurs, & même le P. Sanadon, qui écrit *orbis*, v. 26, au lieu d'*urbes*, n'ont pas fait la distinction des deux mots *civitas* & *urbs*, qui souvent, à la vérité, ont été employés par les bons Auteurs comme synonymes, mais qu'Horace n'a point employés ici dans le même sens. Le premier signifie *Respublica*, *Reipublica administratio*, *Cives*, &c. Le second *Edificia*, sic Cic. de Rep. L. 1. *urbem à civitate claris verbis distinxit*.

(3) Le P. Tarteron n'a point traduit avec exactitude *vixi*, en l'interprétant ainsi, *j'ai passé gayement la journée*, ni *ludum insolentem*, par *jeu bizarre*.

(4) Dacier, malgré ces mots, *sans me soucier du vaisseau*, qu'il ajoute au texte, n'est pas plus exact ni plus élégant dans sa

traduction de la fin de cette Ode , qu'on
 qu'il se vante d'être le seul des interprètes
 qui en ait entendu le sens. *Pour moi*, dit-
 il, *dans une pareille occasion , sans me soucier*
 du vaisseau , je descendrai dans l'esquif , &
 au plus fort de la tempête je voguerai sur la
 mer Egée avec autant d'assurance & de tran-
 quillité que si le vent m'étoit favorable, & que
 si Castor & Pollux me conduisoient.



E P I T R E

A M. de la Soriniere , au sujet de celle en
 vers blancs ou non rimés , qu'il a donnée
 dans le second volume du Mercure du mois
 de Décembre dernier , par M. Des-Forges
 Maillard , Associé de l'Académie des Bel-
 les-Lettres de la Rochelle.

Soriniere ,	Si l'on passe
Mes amours ,	Cette audace
La carrière	A l'Auteur ,
Singuliere ,	Qui d'Horace
Où tu cours ,	Amateur ,
Intrépide	Suit la trace ,
Et sans guide ,	Et sans frein
Me fait peur.	

62 MERCURE DE FRANCE

De refrain ,
A sa grace .
Sois certain ,
Cher Confrere ,
Qu'une fois
Téméraire
On peut plaire
Au François
Qui s'enflâme
Et se pâme
Au nouveau ,
Qu'il reclâme :
Son chapeau
Devient large
Aujourd'hui ,
Mais l'ennui
Qui le charge ;
Rabatra ,
Rognera
De sa marge ,
Si qu'enfin ,
Dès demain ,
Cette targe
Se proscriit ,
Et d'énorme
Qu'on la vit ,

Prend la forme
Du toquet
Court & fait
En gondole ,
Qui badin
Capriole ,
Zeste vole ,
De la main
D'Arlequin ,
Sur sa tête ,
En goguette ;
De sa tête
Dans sa main :
Genre humain !
Foible atôme ,
Que renomme
Un bruit vain ,
Que consomme
Le chagrin !
Girouette ,
Qui toujours
Piroüette ,
Inquiette
Dans ses tours !
Mer qui flotte ,
Que balotte

L'Aquilon ! Ta raison ,
 Papillon Sans le son
 Qui folâtre De la rime
 Sur les fleurs ; Mais ne va
 Idolâtre Pour cela
 Des couleurs ; Faire un livre ,
 L'exercice Et poursuivre
 Du caprice Ce goût-là
 Fait ta loi , Car en somme
 Et volage Et Boileau
 Ton usage Et Rousseau ,
 En fait foi , Et tout homme
 Caractère Echoûroit ,
 De bonté , Et n'auroit
 Du vulgaire Pas la pome ,
 Excepté , S'il formoit
 Ami stable ; Et limoit
 Véritable , A ta mode
 Tu n'es pas Trop commode ;
 Dans ce cas Le divers
 Variable ; Répertoire
 Ton esprit De ses vers
 Dans ta pièce Son mémoire
 Intéresse , Lasserait
 Plait & rit , Et rendroit
 Et j'estime Frustratoire

64 MERCURE DE FRANCE

Un talent	Des neuf Sœurs,
Que la rime	Dont la Lire
Fit sublime	Touche, attire
Et brillant.	Tous les cœurs
Si le style	Et t'inspire ?
De Virgile	Docte Sire,
N'avoit pas	Selon toi
Du Dactile	Et ta loi,
Vif, agile,	On peut dire
Les appas	Aux sçavans
Déliçats,	Courtisans
Et la force ;	De Mécène,
Quel divorce !	Potateurs
Qu'auroit-il,	De l'eau faine
Que l'écorce	D'Hipocrène,
Du subtil	Nos Docteurs
Et viril	En finesse
'Avantage,	D'agrémens,
Qui le met,	En justesse
D'âge en âge,	D'ornemens,
Au sommet,	De bon sens,
Où commande	Et d'idée,
'Apollon,	Qu'un Spondée,
Jeune & blond,	Qui par tout
A la bande	Vient se mettre
Révérènde	Dans le bout

De leur mètre	Art exquis ,
Héxamètre ,	D'ordinaire :
Loin qu'il ait	Est acquis :
Du mérite ,	Par la peine.
Nous déplaît ;	C'est le fruit
Parasite ,	De la gêne
Satellite	Qui produit
Importunt	L'air facile
Et commun	Qui reluit
Qui renvoye	Dans Virgile ;
Constamment ,	Ce Nason ,
Comme une Oye ;	Si fécond ,
Sotement ,	Ce Tibulle ;
A l'oreille ,	Si mignon ,
La pareille	Ce Catulle ;
Quantité ,	Si fripon ,
Sans beauté.	Le Génie,
Qui s'oppose	'Amoureux
Aux vieux us ,	Des beaux yeux
Fut-ce abus ,	De Cynthie ;
Il s'expose	Tous ces fins
Au hazard	Bons Latins ,
De la cause	Que révérent
De Ronsard	Nos esprits
Et d'Houdart.	Bien appris ,
L'art de plaire ;	S'escrimerent

66 MERCURE DE FRANCE.

Poliment ,	Héroïque ,
Et rimerent :	Magnifique ,
Fréquemment :	Quand aux flots
Par système :	Respectable ,
D'agrément ,	Ce Héros ,
Au cinquième :	Admirable ,
De leurs piés ,	Eut avec
Les moitiés	Tout son monde ;
De leurs carmes ,	A pied sec ,
Qui marchent	Passé l'onde ,
En clochant ,	Dont tans bus
Ont des charmes :	L'autre armée ,
Du Très-Haut	Qu'elle y fut
Interpréte	Renfermée.
Sans défaut ,	Du Soleil ,
Maint Prophète ;	Qui t'éclaire ;
Animé	Le vermeil
Du suprême	Luminaire
Souffle même ,	Ne voit pas
'A rimé ,	Dans sa ronde
Et le gendre	Sur ce monde ,
De Raguel	De climats ,
Fit entendre	Où la rime
D'un goût tel ,	Ne soit point
Son Cantique	De tout point
Solemnel ,	En estime.

Oûi , mon cher ,
 Les Sauvages
 Des rivages
 D'outre mer ,
 D'Amérique
 Et d'Afrique
 Les Colons ,
 Vagabonds ,
 Quand ils chassent
 Sur les Monts ,
 Se délassent
 En rimant.
 Ils polissent
 Par ce gent
 Rudiment ,
 Et fléchissent
 Leurs humeurs ,
 Et leurs mœurs.
 Sans enflure
 La rime est
 Et paraît
 De nature
 Toute pure
 Un présent
 Séduisant.
 Elle étaye

Le charmant
 Sentiment ,
 Elle est gaye ,
 Un enfant
 La bégaye
 Au maillot ,
 Aussi-tôt
 Qu'il essaye
 Quelque mot.
 Si seulette ,
 Fanchonnette
 Ou Catin
 S'en retourne
 Du moulin ,
 Elle tourne
 En chemin ,
 Et marmotte
 Pour Colin
 Ou Jacquin ,
 Une note.
 Un Captif ,
 Morosif ,
 Aux Galeres ,
 Croit charmer
 Ses misères
 A rimer.

68 MERCURE DE FRANCE.

Pais chantonne
Et fredonne
Par instant ;
Sa ferraille
Cadençant
Sa rimaille.
Tu vois donc ;
Qu'il n'est ouï
De partie
De climat ,
Ni d'état
Dans la vie ;
Où rimer
Ne se fasse
Estimer.
Du Parnasse
Le Seigneur
Est l'Auteur
De la rime ;
Il t'anime ,
Te chérit ,
Et t'apprit
Cette escripté ;
Et je crois
Que tu dois
Reconnoître

A jamais
Les bienfaits
De ce Maître.
Mais la nuit
Qui s'avance
Et s'enfuit ,
Reconduit
Le silence
Qui la suit ;
Et le bruit
Recommence.
Du matin ,
Dans ma chambre ;
Déjà l'ambre
Vif & fin
Par ma vitre
S'introduit ;
Mon pupître
En reluit.
Ma chandelle
Va finir ,
Parallele !
Trop fidelle
Souvenir !
O bougie !
O crayon

Du rayon	Le vicillard
De la vie ,	Sans égard
Qui d'abord	Se dépêche
Nait & fort ,	D'achever
Clarté sombre ,	D'un coup d'asse
Et dans l'ombre	Trop cruelle .
Se rendort !	Qu'esquiver
Sa durée	N'ont richesse
Mesurée	Ni vertu
Par le fort ,	Ni finesse
Dont l'empire	Jamais pa.
Est si fort ,	Prompt Eole ,
C'est la cire.	Porte au loin
Les instans	Tout le soia
Que le tems	Qui désole..
Accumule ,	Soia frivole !
C'est le feu	Le desir
Qui la brûle	De connaître ,
Peu à peu . . .	De paraître ,
Sans atteinte	Vient flétrir
Du venin	Le plaisir
Du chagria ,	Qu'on a d'être ;
Et sans plainte .	Doux loisir !
Prolongeons	Badinage !
Ménageons	Le vrai sage
Bien la mèche ,	Sçait sentir
Que revêche	A tout âge ,
Et hagard	Et jouir ,

Mais du frere	Ton fidelle
Salutaire	Paul Maillard.
D'Icélos	
La main leste	Daté hic ,
Jette un reste	Au Croisic ,
De pavots ,	Jour vingtième ,
Qui se glissent	Et d'un mois
Dans mes yeux	Des plus froids
Qui languissent,	Dix-neuvième ,
Gracieux	L'an d'après
Soriniere ,	Le succès
Sans lumière ,	De nos armes ,
Ou n'ayant	Quand en larmes
Qu'un luisant	Bergopsoom
Qui s'agite ,	Perdit son
Et mourant	Redoutable
Resuscite ,	Et beau nom
Je ne puis	D'imprenable.
Que te dire	
Et t'écrire	Mes respects
Que je suis	Très-parfaits
Sans chandelle ,	A Madame ,
Comme au jour ,	Avec ceux
Plein d'amour	De ma femme ,
Et de zèle ,	A tous deux.
Et sans fard ,	



*EXTRAIT d'une lettre de M. Jallabert
à M. Cramer, du 30 Janvier 1748.*

JE me suis fort occupé cet hyver des effets de l'électricité sur les êtres animés, & comme j'ai été obligé de faire des expériences qui demandoient de la dextérité, je recourus à M. Guiot, Chirurgien. Le hazard a rendu mes recherches plus utiles que je ne pensois, & m'a engagé à tourner mes vûes du côté de la guérison de diverses maladies. Curieux de comparer la différence des effets de l'électricité sur les animaux vivans & morts avec ceux qu'elle produiroit sur les parties paralytiques, on m'amena le 26 Décembre un nommé Nogues, Serrurier, paralytique du bras droit depuis près de quinze ans. Outre la perte du sentiment & du mouvement, le bras & l'avant bras étoient extrêmement maigres. Nous exposâmes d'abord cet homme à l'épreuve de la commotion, la main paralytique attachée au vase; la violence du coup porta principalement au haut de l'épaule, & nous ne pûmes détromper cet homme de l'idée où il étoit que M. Guiot l'avoit frappé, qu'en repétant l'expérience.

après avoir fait changer de place à M. Guior,

Je fis ensuite découvrir le bras paralytique, & l'homme étant placé sur de la poix, & vivement électrisé, je fis sortir de divers endroits du bras des étincelles. Nous apperçûmes d'abord que les muscles d'où elles partoient, étoient agités de mouvemens convulsifs très-vifs. Bien-tôt après nous vîmes mouvoir successivement & en differens sens l'avant-bras, le carpe & les doigts, suivant que nous tirions l'étincelle de tel ou tel muscle. Le phénomène étoit trop singulier pour ne le pas examiner avec attention. Je me mis à la place du paralytique, & j'observai que les muscles & les parties auxquelles ils aboutissoient, se mouvoient, quand on en tiroit une étincelle, sans qu'il fût en mon pouvoir de l'empêcher, & que suivant que l'on tiroit, par exemple, l'étincelle des muscles extenseurs ou fléchisseurs du carpe ou des doigts, ils se baïsoient ou s'élevoient en sens opposé. Cette observation bien constatée sur différentes parties de mon corps, & ensuite sur le bras paralytique, me donna quelque espérance qu'en secouant vivement & fréquemment les muscles paralytiques, on pourroit peut-être leur rendre leur jeu, & y faire

y faire circuler librement les divers fluides. Je travaille en conséquence tous les jours sur le paralytique, en dirigeant successivement mes opérations sur les divers muscles. L'abducteur du pouce m'a seul occupé pendant le grand froid cinq à six jours. Il ne falloit pas moins que les changemens notables que je voyois, pour soutenir ma patience au milieu de plusieurs autres occupations. Vous jugerez des progrès de la guérison par la description de l'état du malade, que M. Guiot a dressé le dixième & le vingt-quatrième Janvier, pour en mieux connoître la suite.

Le 10 Janvier.

» J'ai trouvé que le bras paralytique
 » avoit repris beaucoup d'embonpoint. Le
 » malade étendoit les doigts index, mé-
 » dius & annulaire, il pouvoit aussi éten-
 » dre le carpe, mais le petit doigt & le
 » pouce ne pouvoient pas encore s'éten-
 » dre. Cet état marque une grande dimi-
 » nution du mal, puisque dix jours aupa-
 » ravant, l'avant-bras étoit encore fort
 » maigre, & que le poignet, ni aucun des
 » doigts, ne pouvoient s'étendre.

Le 24.

» Le carpe & tous les doigts, excepté le

D

» pouce , s'étendent parfaitement. Le pou-
 » ce a beaucoup gagné pour les mouve-
 » mens d'abduction , d'adduction & de
 » flexion. La dernière phalange de l'index
 » & le pouce ne peuvent pas encore s'é-
 » tendre parfaitement. Les mouvemens de
 » l'avant-bras & du bras se font mieux. Il
 » approche la main du chapeau.

Aujourd'hui le paralytique a tiré son chapeau , & m'a remercié les larmes aux yeux. L'avant-bras est aussi rempli de chairs que l'avant-bras sain , & le bras sur lequel le grand froid m'avoit empêché d'opérer , augmente considérablement. Le poignet peut faire ses différens mouvemens , lors même que la main est chargée d'une bouteille pleine d'eau tenant une pinte.

Je ne dois pas oublier de vous dire qu'à cette façon d'opérer j'ai joint de tems en tems la commotion. Je la lui ai même donnée , sans le vouloir , d'une force extraordinaire , & qui m'a montré un phénomène bien propre à rendre les Physiciens circonspects.

*AUTRE Extrait d'une lettre du 28
 Février 1748.*

Le paralytique de notre ami va de mieux en mieux. Il tire son chapeau sans peine , il manie déjà de gros marteaux , & il comp-

te pouvoit forger dans peu de jours. Sans le grand froid on l'auroit électrisé hier à nud sur les muscles du bras, qui s'étendent vers la poitrine, & qu'une inaction de quinze ans a rendu un peu douloureux, lors des mouvemens du bras.



*ASSEMBLÉE publique de l'Académie
des Sciences le 24 Avril.*

LE premier Mémoire dont nous rendons compte est celui de M. Malouin, lequel contenoit l'analyse des eaux de Plombières.

L'utilité de ces eaux est assés connue de tout le monde, mais les principes qui les composent ne peuvent l'être que des Chymistes.

Les premières occupations de l'Académie dans le commencement de son établissement, furent de faire l'analyse des eaux minérales de France les plus renommées, mais comme la Lorraine n'étoit point encore au nombre des Provinces de ce Royaume, il n'est fait aucune mention des eaux de Plombières dans le Traité des eaux minérales de France que M. Duclos publia en 1675 au nom de l'Académie.

D ij

76. MERCURE DE FRANCE.

M. Malouin a entrepris ce travail, d'autant plus utile que ces eaux deviennent chaque jour d'un plus grand usage, & cet examen ne pouvoit être fait plus sûrement que par un homme tel que M. Malouin, qui joint à une pratique très-assidue & à des connoissances très-étendues en Médecine, une habileté consommée en Chymie, qui peut en tant de cas être si utile aux Médecins & venir au secours & de la théorie & de la pratique de la Médecine.

On fait remonter l'usage des eaux de Plombières jusqu'au tems des Romains, & si ce n'est pas une preuve de leur excellence, on ne peut nier du moins que ce ne soit un préjugé en leur faveur. On assure sur une vieille tradition que ces bains étoient consacrés à Diane, on veut même que la niche qui se voit encore aujourd'hui au-dessus de l'un des bains, appelé *le Bain des Dames*, soit précisément la même où l'on avoit placée autrefois la statue de la Déesse. La solidité des bâtimens, & la nature du ciment employé à joindre les pierres qui forment le bassin des bains, & le lit de la petite riviere de Plombières, font connoître que c'est un ouvrage des Romains. Les inscriptions qu'on y a découvertes fournissent de nouvelles preuves

pour ce sentiment. Contentons-nous de citer celle que M. de Rouvroi a rapportée dans son *Traité des Eaux de Plombieres*. On voit par cette inscription que la Justice fait à Neptune une espèce d'offrande ; cette inscription qui est Latine, montre que l'établissement des bains de Plombieres est antérieur à l'établissement du Christianisme dans les Gaules, & postérieur à Jules César, qui le premier apporta dans ces Provinces la Langue, les Arts & les Coûtumes des Romains.

M. Malouin fit l'année dernière plusieurs expériences sur les eaux froides de Plombieres, nommées *savonneuses*, lesquelles n'ont été découvertes qu'en 1660, & il en rendit compte à l'Académie. Il lui restoit à examiner les eaux chaudes, que l'on nomme communément *sulphureuses*. Les trois bains que l'on voit à Plombieres contiennent des eaux parfaitement semblables, ils sont produits par une même source qui se trouve dans une des montagnes de Vosge.

Les eaux chaudes sont plus légères que les savonneuses. Ayant été éprouvées avec la noix de Galle, elles n'ont pris aucune teinte, ce qui pouvoit d'abord faire penser qu'elles ne contenoient point de fer, mais M. M. ne s'étant pas contenté de

cette épreuve, a employé d'autres moyens qui lui ont fait trouver dans ces eaux du fer, lequel y étoit comme enveloppé par d'autres principes.

Ceci prouve qu'on ne doit pas toujours conclure, comme on a fait jusqu'à présent, qu'une eau minérale n'est pas ferugineuse quand la noix de Galle ne lui fait prendre aucune teinte.

Pour rendre plus sensibles les principes de ces eaux, M. M. les a en quelque sorte rapprochés les uns des autres, en faisant évaporer l'eau lentement, & étant ainsi réduite à un moindre volume par l'évaporation, elle a précipité les dissolutions métalliques plus qu'elle ne l'avoit fait dans son état naturel.

Le précipité qui s'y est fait de la dissolution d'or par l'eau regale, a donné un or fulminant, ce qui indique sûrement un alkali fixe, qui s'est encore manifesté dans ces eaux par plusieurs expériences, & ces expériences ont en même tems fait voir à M. M. que cet alkali est de la nature du natrum des anciens.

On trouve de ce natrum dans toutes les eaux minérales de l'espèce de celles de Plombières, ce qui a fait dire qu'elles contenoient du nitre, d'autant plus qu'on voyoit avec ce natrum du sel de glauber, qui

par sa cristallisation a une ressemblance superficielle avec le nitre.

Jusqu'à présent on n'avoit pas tiré de la distillation des eaux minérales plus de connoissances que d'une simple évaporation faite avec soin , cependant un Observateur attentif peut par la distillation découvrir dans les eaux minérales un principe qu'il est impossible d'y appercevoir par aucun autre moyen ; c'est une liqueur ou un esprit volatil , qui en montant dans l'alembic ne paroît sous aucune forme dans le chapiteau, quoiqu'il distile sensiblement dans le récipient. L'esprit que M. M. a tiré des eaux chaudes est fort différent de celui qu'il avoit tiré des eaux savonneuses.

Les premières contiennent beaucoup de bithume , & il paroît que c'est en général ce bithume qui leur donne leurs plus grandes propriétés , & en particulier la qualité qu'elles ont d'être stomachales. Plusieurs expériences donnent lieu de croire que c'est d'un bithume de la nature de l'huile de petrole que la plûpart des eaux minérales tirent leurs principales vertus. L'eau de godron qu'on a mise en usage depuis quelques années , n'est qu'une imitation des eaux minérales bithumineuses.

Plusieurs Auteurs ont attribué au soufre minéral les propriétés que le bithume

80 MERCURE DE FRANCE.

donne aux eaux , principalement aux chaudes , & il étoit naturel de croire qu'elles contenoient du souffre lorsqu'on en tiroit. Cependant le souffre n'est pas toujours , comme on le croit , un principe naturel des eaux dont on le tire ; il est souvent le produit du bithume combiné avec l'acide vitriolique par l'évaporation que l'on fait pour les tirer de l'eau minérale qu'on décompose.

Il résulte de l'analyse des eaux minérales de Plombières qu'elles contiennent un peu de fer & de sel de glauber, & un alkali de la nature de la soude ; cet alkali tient en dissolution dans l'eau beaucoup de bithume , & le tout y est uni à une terre absorbante, très fine. Tous ces principes étendus dans une eau chaude la rendent apéritive , adoucissante & résolutive. C'est par ces qualités que les eaux de Plombières sont salutaires contre plusieurs maladies des reins & de la vessie , dans les dérangemens d'estomach pour fondre les tumeurs lymphatiques , & pour les maux qui viennent de rhumatisme & de goutte.

Les mêmes raisons font que ces eaux sont contraires à ceux qui ont le sang dans un trop grand mouvement , & qui ont des hémorragies.

Après avoir connu les principes des

eaux de Plombières par la décomposition, M. M. en a fait d'artificielles qui lui ont paru semblables, & qui ont soutenu les mêmes épreuves.

Il a fait aussi des expériences sur les mines de plomb que l'on trouve dans ce pays, & il se propose de les continuer; il a aussi fait l'analyse de la terre que traversent ces eaux, lesquelles doivent vraisemblablement participer de la nature des terres par lesquelles elles passent, mais M. M. a réservé ces détails pour les assemblées particulières de l'Académie.

M. Bonguer dont le nom est célèbre par plusieurs excellens ouvrages, & par le voyage qu'il a fait vers l'Equateur pour déterminer la figure de la terre, lût un Mémoire qui contient une découverte nouvelle, & répond parfaitement à ce qu'on devoit attendre de la réputation de ce Sçavant. Le Mémoire a pour titre : *Description d'un nouvel instrument qu'on peut nommer Héliomètre, propre à mesurer avec beaucoup plus d'exaétitude, qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les diamètres du Soleil, de même que ceux de la Lune, avec quelques observations sur le premier de ces deux Astres.*

On doit regarder la détermination exacte des diamètres des Planettes, comme une des bases de l'Astronomie moderne. Rien

82 MERCURE DE FRANCE.

ne seroit aussi plus propre à perfectionner la Théorie du Soleil & de la Lune, qu'une mesure plus précise de la grandeur apparente de leur disque, rien ne pourroit mieux nous apprendre le rapport selon lequel ces Astres s'éloignent de la terre ou s'en approchent, & nous mettre en état de comparer leur vitesse apparente avec leur distance. M. Bouguer expliqua d'abord les moyens dont on s'est servi jusqu'à présent pour parvenir à la connoissance de ces diamètres, qui servent d'éléments à tant d'autres déterminations. Il crût même devoir descendre sur cela jusqu'à un certain détail, afin de répandre un plus grand jour sur toute cette matière & de mettre un plus grand nombre de personnes à portée d'entendre la construction & l'usage du nouvel instrument qu'il vouloit proposer.

Les lunettes dont on se sert ordinairement dans la pratique de l'Astronomie, ne sont formées que de deux verres convexes. Il se trace dans leur intérieur, au foyer commun des deux verres, une image distincte de l'objet, qui est semblable à celle que fournit l'expérience si connue de la chambre obscure. Les règles du dessin & de la perspective ne sont pas observées avec moins de précision dans cette pein-

ture parfaite à l'égard des traits, que celles du coloris & de la gradation le sont à l'égard des couleurs. On ne voit réellement que cette image lorsqu'en appliquant l'œil à l'oculaire, on croit regarder l'objet, & c'est cette même image dont les Astronomes mesurent toutes les parties par leur micromètre; ils font par le moyen d'une vis mouvoir une soye ou un fil, qui intercepte par son jeu tous les espaces dont ils veulent déterminer la grandeur. Mais toutes les fois qu'il s'agit des diamètres du Soleil & de la Lune, il faut qu'ils renoncent à l'usage des lunettes, longues de plus de douze ou treize pieds. Il faut nécessairement en employer de beaucoup plus courtes; afin que le disque moins amplifié puisse être vû entierement, & néanmoins on se trouve toujours extrêmement gêné dans différentes observations. Le mouvement trop rapide de l'astre dont la vitesse n'est pas moins augmentée par la lunette que les dimensions même de l'image, forme un des plus grands obstacles. On ne peut jamais outre cela embrasser tout le disque d'un seul coup d'œil, ou voir ses deux extrémités à la fois; la vision de ses bords opposés n'est jamais parfaitement simultanée. Ces difficultés jointes à d'autres, dont il n'est pas nécessaire de parler, sont cause

qu'on trouve des différences très-considérables dans les résultats publiés par les plus habiles Astronomes. Enfin ce qui a tout l'air d'un paradoxe, mais ce qui est rigoureusement vrai, c'est que malgré les observations qu'on a faites en si grand nombre sur les deux Astres qui attirent le plus notre attention, on ne peut, comme le remarque M. Bouguer, rien affirmer d'absolument positif touchant leur figure exacte; il se pourroit faire que ces deux Planètes différassent plus de la forme sphérique que n'en diffère la terre, & que cependant on ne s'en fut pas encore apperçû. Preuve qui n'est que trop évidente, que les moyens & les instrumens dont on s'est servi jusques à présent, n'approchent pas de la précision qu'on exige & à laquelle on parvient sans peine dans la plûpart des autres parties de l'Astronomie.

Il n'est pas douteux que le nouvel instrument imaginé par M. Bouguer, ne soit incomparablement plus exact. On en conviendra sans difficulté, lorsqu'on sçaura que quelque éloignées que paroissent l'une de l'autre les deux extrémités du diamètre d'une Planète ou de tout autre espace céleste qu'on se proposera de mesurer, l'Héliomètre les fera voir du même coup d'œil, & qu'on les verra avec toute

la distinction ou l'amplification que fournit une lunette qui fera si on le veut, de soixante ou quatre-vingt pieds. Le nouvel instrument est le contraire d'un binocle; ce sont, à proprement parler, deux lunettes qui se réduisent par en bas à une seule. Deux verres objectifs d'un très long foyer & d'un foyer égal sont placés à côté l'un de l'autre, & ils sont combinés avec un seul oculaire. Il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce soit son extrémité supérieure qui soit la plus grosse, à cause de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être manie comme à l'ordinaire de son oculaire & de son micromètre. Telle est la construction bien simple du nouvel instrument, & nous devons ajouter que tout répondra dans l'usage à cette extrême simplicité.

Lorsqu'on dirigera l'Héliomètre vers le Soleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes, il se formera à son foyer deux images à cause des deux verres. Chacune de ces images seroit entière si la lunette étoit assez grosse par en bas, mais il n'y aura réellement que deux espèces de segments ou comme deux croissans adossés; ce ne seront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties

86 MERCURE DE FRANCE.

qui seront voisines , & qui peut-être même se toucheront , représenteront les deux bords opposés de l'Astre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverser les apparences. Ainsi au lieu de ne voir qu'un des bords du disque , comme cela nous arrive lorsque nous nous servons d'une lunette de quarante ou cinquante pieds , parce que le reste de l'image ne trouve pas place dans le champ , on aura présente & sous les yeux , & si l'on veut précisément dans le même endroit du réticule , les deux extrémités du même diamètre , malgré l'extrême intervalle qui les sépare ou la grande augmentation apparente du disque. Il pourra se faire que les deux images , au lieu de se toucher , se trouvent éloignées , ou qu'au contraire elles passent un peu l'une sur l'autre. Il n'y aura toujours qu'à mesurer avec le micromètre l'intervalle entre les deux bords , & lorsque dans un autre tems , le diamètre de l'Astre plus ou moins éloigné de la terre se trouvera plus grand ou plus petit , lorsque les deux images en augmentant ou en diminuant se seront approchées l'une de l'autre , ou qu'elles se seront un peu écartées , il n'y aura qu'à en remesurer la distance , & on aura de cette sorte l'augmentation ou la diminution qu'aura souffert le

diamètre , on aura ses différences. M. Bouguer n'eut le tems d'insister dans l'assemblée publique que sur cette seule partie de l'application de l'Héliomètre , mais il fit entrevoir qu'on pouvoit mesurer très-aisément les diamètres entiers par le même moyen & par quelques opérations préalables , ce qu'il réserva à expliquer dans les séances particulières de l'Académie.

Cet Académicien a fait construire un de ces instrumens, qui a dix-huit pieds de longueur. Il avoit eu la précaution de faire tailler par un Artiste adroit huit objectifs dans un même bassin. Il choisit ensuite entre ces huit verres les deux qui avoient le foyer le plus exactement à la même distance , il les combina avec un oculaire convenable , & il a eu le plaisir de voir que le succès répondoit à tout ce qu'il s'étoit promis. Il est le maître en éloignant un peu davantage les deux objectifs l'un de l'autre ou en les rapprochant , de séparer ou de faire prendre un peu l'un sur l'autre les deux disques ou les deux croissans adossés. La partie qui leur devient commune dans le second cas ne peut pas manquer de se bien distinguer , puisque l'intensité de la lumière est deux fois plus forte que celle du reste. On peut en se servant de cet instrument mesurer tous les diamètres avec

88 MERCURE DE FRANCE.

la même facilité, puisqu'en tournant l'Héliomètre, on voit toujours du même coup d'œil les deux bords opposés du disque, à côté l'un de l'autre ou l'un sur l'autre. Cet avantage a déjà procuré à M. Bouguer l'observation d'un fait très singulier, auquel il n'y a pas lieu de croire qu'il s'attendît. Il a pendant le mois d'Octobre dernier trouvé constamment vers le Midi le diamètre vertical du Soleil un peu plus grand que l'horizontal, quoique le premier de ces diamètres fut diminué un peu, comme il l'est toujours par les réfractions astronomiques.

Cette particularité ayant été constatée un grand nombre de fois & vérifiée avec le soin le plus scrupuleux, il étoit naturel, ce semble, de se rendre au témoignage que fournissoient toutes les observations qui déposent la même chose. Le Soleil paroïssoit constamment allongé dans le sens de son axe, & cette extension avoit lieu, malgré l'effet contraire des réfractions. On devoit, ce semble, regarder ce fait comme incontestable & comme parfaitement établi. Mais les Astronomes sont bien plus réservés dans leurs assertions, ils poussent le pyrrhonisme bien plus loin. Sans cela ils courroient risque d'être continuellement trompés, ou par les apparen-

cés optiques , ou par l'effet des causes physiques qu'on ne connoît pas affés. L'attention avec laquelle M. Bouguer a voulu éclaircir ce phénomène l'a conduit à la découverte d'un autre , qui n'est pas moins digne de remarque & qui vraisemblablement seroit resté inconnu , si l'on n'avoit toujours employé pour observer le Soleil que les moyens défectueux qui sont en usage. Il s'est assuré que les deux bords de l'Astre , le supérieur & l'inférieur , ne sont pas également si bien terminés que le reste du disque , il en résulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le sens vertical , ce qui vient de la décomposition que souffre la lumière en traversant obliquement notre atmosphère ou la masse d'air qui nous environne.

Il ne s'agit pas ici de la réfraction astronomique à laquelle sont sujets les rayons de la même teinte , réfraction qui est représentée affés exactement par les tables que nous en avons , & dont nous devons même quelques-unes à M. Bouguer. Il est question de la lumière , en tant qu'elle est formée de rayons de différentes réfrangibilités ; les rayons bleus & violets qui partent en même tems que les rayons des autres couleurs du haut du disque , sont sujets à un peu plus de réfraction que ces der-

niers. Ils se courbent un peu davantage ; ils nous paroissent donc venir d'un peu plus haut , en portant plus loin l'illusion ordinaire des réfractions. C'est tout le contraire , si nous jettons la vûë sur le bord inférieur , nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui souffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons en se courbant moins doivent frapper nos yeux , comme s'ils parôient d'un point plus bas , & doivent donc faire paroître un peu en dessous la partie inférieure du disque qu'ils étendent , pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même disque par sa partie supérieure. C'est de cette sorte que M. Bouguer explique l'extension du diamètre vertical à laquelle on n'avoit nullement pensé & dont on doit regarder la remarque , comme un des premiers fruits de ses nouvelles observations. Mais ce n'est que la suite & une plus longue application de l'Héliomètre qui pourront nous apprendre si c'est uniquement à cette cause qu'il faut attribuer l'excès apparent dont il s'agit , ou si cet excès est réel & doit être attribué à l'Astre. Notre Académicien n'a pas eu le tems de pousser ses recherches plus loin , ou plutôt il a crû devoir se hâter de publier celles qu'il vient de communi-

quer. Il s'y est déterminé par l'envie de s'associer un plus grand nombre d'Observateurs , & il sera pleinement satisfait , ajoute-t'il , d'avoir contribué en quelque chose aux nouvelles observations qu'on fera.

On a dû expliquer les *Énigmes & le Logogryphe* du *Mercure d'Avril* par *le chien , les cartes , l'éventail , le café & le Bénédicité*. On trouve dans le *Logogryphe* *Dece , Bede , Eden , Eté , Cene , Nicée , Die , Nice , ence , ebene , Cid , bec , nid , bidet , nièce , Dei & bien*.



L O G O G R Y P H E S .

Bien que mon tout ait été par hazard
Formé de terre & d'un fluide ,
L'un & l'autre n'ont point de part
A mon être dur & solide.

Pour me donner ma forme on prend un végétal ;
Sans que je sois tel , on me plante ;
Prends mes deux premiers pieds , je cours , & je
serpente ,

Quelquefois j'enfle , alors je suis fatal
Aux pays où jadis rima le fameux Dante.

A U T R E.

M On art est un art fort antique ;
 Je contiens note de musique ,
 Le siège de la vérité ,
 Un Auteur de l'antiquité ,
 Arme jadis fort en usage ,
 Et qui nous sauva du naufrage.
 Je suis d'un grand secours pour captiver les cœurs ;
 Je faisois autrefois tout l'espoir des vainqueurs ,
 Un animal , un jeu très à la mode ,
 Ce qui dans le poisson très-souvent incommode ;
 L'ordinaire & charmant séjour
 De la Déesse de l'Amour ,
 Ce qu'illustrerent par leurs veilles
 Les Racines & les Corneilles ,
 Enfin une conjonction.
 Ami lecteur , sans plus paroître ,
 Tu pourras aisément à ce trait me connoître ;
 Dix lettres composent mon nom.

Par J. S. de Nismes.

A U T R E,

JE suis grand ou petit, selon l'occasion ;
 Sans être un meuble de menage ,
 Souvent de moi l'on fait usage ;
 Je renferme en mon sein l'utile invention
 Qu'employent les mortels cent fois dans la journée,
 A maints & maints usages différens,
 En ce je suis utile aux petits comme aux grands.
 Prends d'abord quatre pieds, ma tête est destinée
 A préserver bêtes & gens
 Des dangers les plus éminens ;
 Ajoute encor un pied, je suis une ouverture ;
 Quant à ma queue, elle est de sa nature,
 Si tu veux en juger sans partialité,
 Un symbole frappant de la légèreté.

A U T R E.

Que je sois mâle ou que je sois femelle ;
 L'Édipe nouveau trop envain je me cèle ;
 Quiconque est ce que dit ma première moitié ;

94 MERCURE DE FRANCE.

Bien souvent est l'objet de la dernière ;
A l'amour comme à l'amitié
Egalement je puis plaire ou déplaire ,
Selon mon divers caractère ;
Si dans une autre acception
L'on veut me prendre , on trouve un être ;
Qui sans mauvaise intention
Souvent est craint de qui le voit paroître.

LOGOGRAPHUS.

Senis cum meabrīs varias juyat ire figuras.
Hīc niveo candore fluens , hīc sæpe colore
Pendula purpureo ; sum quod deglutit utrumque :
Cuspis acuta modò , modò quod virtute paratur.
Sum limosa palus , sterilis simul herba paludum ,
Non mihi progenies , & avus jam nominor. Olim
Diis sacrum nemus , & Christi sacra dogmata pandò ,
Escarum sapor , interdum pretiosa lyæo
Amphora. * Quod mersâ petitur rate. Denique
cælum
Sedibus infernis jungo , maria omnia terris.

* *Juvenal.*

L. C. D. S. & Angers.



NOUVELLES LITTÉRAIRES,
DES BEAUX-ARTS, &c.

LA FOI du Chrétien en forme de Ca-
téchisme, divisée en deux parties, la
première touchant l'adorable Sacrement de
l'Eucharistie, prouvée par les oracles de
l'Écriture Sainte, avec leurs objections &
leurs solutions; la seconde touchant les
dispositions & la manière de prier Dieu,
Brochure *in-octavo*, 1748, à Paris, chés
le Mercier, Libraire, rue S. Jacques.

EXPLANATIO *in septem Psalmos pœ-
nitentiales*, cum versione gallica & notis,
Brochure *in-octavo*, chés le même Li-
braire.

PHÆDRI Augusti Liberti & Flavii
Aviani Fabula ad manuscriptos codices, &
optimam quamque Editionem emendavit Steph.
And. Philippe. Accesserunt nota ad calcem,
cum figuris elegantissimis. Lutetia Parisiorum,
sumptibus Joannis Augustini Grangé, 1748.

TITII LUGRETII CARI de rerum
natura libri sex, accurante Steph. And. Phi-
lippe. Accessit Glossarium ad calcem cum
Præmio ubi de scriptis Antilugretianis, cum
figuris elegantissimis, chés le même Li-
braire.

MANUEL PHILOSOPHIQUE, ou Précis universel des Sciences, imprimé à Lille, & se vend à Paris, chés Etienne Savoye, Libraire, rue S. Jacques.

LA PRATIQUE UNIVERSELLE pour la renovation des terriers & des droits Seigneuriaux, tant utiles qu'honorifiques réels, personnels & mixtes, contenant les questions les plus importantes sur cette matiere, & leurs décisions, tant pour les Pays coutumiers que ceux régis par le Droit Ecrit. Ouvrage utile, non-seulement à tous les Seigneurs, tant Laïques qu'Ecclésiastiques, à leurs Intendants, Gens d'affaires, Receveurs & Régisseurs, Notaires, Commissaires à terriers & autres Officiers, mais encore à tous ceux qui possèdent des biens fonds, dans lequel on trouvera tout ce qui est nécessaire pour bien faire la renovation des censives & des droits Seigneuriaux en tout genre, même des droits honorifiques dans les Eglises, & autres attachés à la Haute-Justice & aux dignités & qualités des Seigneurs & des Seigneuries, par Edme de la Paix de Eremenville, Bailly des villes & Marquisat de la Palisse, Commissaire aux droits Seigneuriaux. Tome II. Ce livre se vend relié chés Giffey, Libraire, rue de la vieille Bouclerie.

RETHORIQUE

RETHORIQUE ou l'art de connoître & de parler , qui est un nouveau système , pour apprendre solidement l'éloquence , dans lequel on en développe le fond des principes, & qui est accommodé aux mœurs du siècle , les principales connoissances de la Philosophie d'à-présent y étant appliquées à cet Art , avec un abrégé de la manière d'écrire les lettres , & un supplément à la première édition , par M. *Clausier* , Médecin de Paris , à Paris , chés *Ganeau* , Libraire , rue S. Jacques , vis-à-vis S. Yves , à S. Louïs.

PRIERES & instructions Chrétien- nes , pour bien commencer & finir la journée , pour entendre saintement la Messe haute & basse , & pour approcher avec fruit des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie , par le Pere N. *Sanadon* , de la Compagnie de Jesus. Nouvelle édition augmentée , à Paris , chés *Gabriël-Charles Berton* , Libraire , rue S. Victor , près S. Nicolas du Chardonnet , au Bon Pasteur & au Soleil levant.

NOUVELLE THEORIE Physique de la voix , par M. *Morel* , Chanoine de Montpellier , à Paris , chés *Prault* , pere , Quai de Gèvres , au Paradis. Brochure in-12. de 32 pages.

ESSAI PHYSIQUE sur l'économie
E

28 MERCURE DE FRANCE.

animale , par M. *Quesnay*. Seconde édition , augmentée de deux volumes & de tables fort amples , à *Paris* , chés G. *Cavelier* , pere , rue S. Jacques , 1747. Trois volumes *in-12*.

GEOGRAPHIE SACRÉE & historique de l'Ancien & du Nouveau Testament , à laquelle on a joint une Chronologie & des principes & observations pour l'intelligence de l'Histoire Sainte. Tome premier , contenant la Géographie Sacrée , par M. *Robert* , Géographe ordinaire du Roi , à *Paris* , chés *Durand* , Libraire , rue S. Jacques , à S. Landry & au Griffon , 1747 , *in-12*. de 580 pages.

ESSAI SUR L'HONNEUR , en forme de Lettres , à *Londres* , *in-12*.

ELOGE du Pere *Gui Grandi* , Abbé de l'Ordre des Camaldules & célèbre Mathématicien , à *Florence* , par M. *Bandini* , Florentin , de 61 pages , 1745.

DISCOURS sur l'Anatomie , par M. *Antoine Cocchi* , dans la même ville , 1745 , *in-quarto*.

RECUEIL de Littérature. Ouvrage périodique , à *Angers* , chés *Bossard* , Libraire , *in-octavo*.

OBSERVATIONS Chirurgicales sur les maladies de l'uretère , traitées suivant une nouvelle méthode , par Jacques

Daran, Conseiller, Chirurgien ordinaire du Roi par quartier, Chirurgien de Paris, & ci-devant Chirurgien-Major des Hôpitaux & armées de l'Empereur Charles VI. Nouvelle édition in-12. à Paris, chés *Debure*, l'aîné, Quai des Augustins.

LA SAINTE BIBLE en Latin & en François, traduite par le R. P. *Carrieres*, Prêtre de l'Oratoire, avec des notes littérales, critiques & historiques, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture Sainte; des Préfaces & des Dissertations sur les points les plus importants, tirées tant du Commentaire de D. Augustin *Calmet*, Abbé de Senones, que de M. l'Abbé de *Vence*, & des Auteurs les plus célèbres, en dix volumes in-quarto, enrichis de Cartes & de figures, proposée par souscription, à Paris, rue S. Jacques, chés *Gabriel Martin*, à l'Etoile, *Coignard & Boudet*, à la Bible d'or, & *Guerin* à S. Thomas d'Aquin, 1748.

LE ONZIÈME & le douzième tomes de la Bibliothèque Française, ou Histoire de la Littérature Française, par M. l'Abbé *Goujet*, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, se trouvent à Paris, rue S. Jacques, chés *Pierre-Jean Mariette*, aux Colonnes d'Hercule, & *Hyppolite-Louis Guerin*, à S. Thomas d'Aquin, 1748.

E ij

METHODE nouvelle pour apprendre parfaitement les règles du Plein-chant & de la psalmodie, avec des Messes & autres ouvrages en plein-chant figuré & musical, à l'usage des Paroisses & des Communautés Religieuses, par M. de la Feillée, Ecclésiastique, à Poitiers, & se vend à Paris, chés Jean-Thomas Herissant, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1748.

VOYAGE en Turquie & en Perse, avec une Relation des expéditions de Thomas Kouli-Kan, par M. Otter. Deux volumes in-12. à Paris, chés les freres Guerin, rue S. Jacques, 1748.

LA VIE de Sainte Thérèse, tirée des Auteurs originaux Espagnols, & des Historiens contemporains avec des lettres choisies de la même Sainte, pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de sa vie, par M. de Villefore. Deux volumes in-12. à Paris, chés la veuve Etienne, rue S. Jacques, à la Vertu.

SIX symphonies pour deux violons, violoncelle quinte ou troisième violon, dédiées à Madame Dupin, par M. Simon, œuvre premier, gravées par Mlle Vandome. Le prix est de 9 liv. à Paris, chés l'Auteur, rue Pavée, proche la Comédie Italienne, chés Madame Boivin, rue Saint

Honoré, à la Règle d'or, & chés *Leclerc*,
rue du Roule, à la Croix d'or.

PIECES de clavecin, avec accompa-
gnement de violon, hautbois, violoncelle
ou viole, divisées en six suites, dont les
deux dernières sont pour le clavecin seul,
dediées à M. le Duc de Luynes, Pair de
France, par M. *Marchand*, ordinaire de
la Musique, Chapelle & Chambre du Roi,
& Organiste ordinaire de la Chapelle de
Sa Majesté, œuvre premier; le prix est de
5 liv. gravées par Mlle *Bertin*, à Paris,
chés Madame *Boivin*, rue S. Honoré, &
Leclerc, rue du Roule.

LES SIX LIVRES des Annales de Ni-
colas *Cragius*, dans lesquels on raconte
ce qui s'est passé de plus remarquable en
Dannemarck pendant le règne du très-
glorieux Roi Christian III. c'est-à-dire,
depuis la mort de Frideric I. jusqu'à l'ani-
née 1550. On y a ajouté les deux livres
de l'Histoire Danoise par *Etienne*, fils de
Jean *Stephanus*, qui a décrit le reste de
la vie du Roi Christian, avec une Préface,
des Tables & d'autres pièces, à *Copenhague*,
chés la veuve de Jerome *Christian Paul*,
1737, in-folio de 478 pages, sans la Pré-
face, les Additions & les Tables. L'ouvrage
est en Latin.

HISTOIRE de l'Académie Royale des

E iij

Sciences , année 1743 , avec les Mémoires de Physique & de Mathématique pour la même année , tirés des Registres de cette Académie , 208 pages pour l'Histoire & 428 pour les Mémoires , avec onze planches détachées , à Paris , de l'Imprimerie Royale , 1746 , se débite chés *Durand* , rue S. Jacques.

HISTOIRE GENERALE d'Allemagne par le Pere *Barré* , Chanoine Régulier de Sainte Geneviève & Chancelier de l'Université de Paris. Tome second , qui comprend les regnes depuis l'an 516 jusqu'en 840 , in-quarto de 653 pages , à Paris , chés *Charles Jean-Baptiste de l'Épine* , & *Jean-Thomas Herissant* , 1748. Ces Libraires délivrent gratuitement aux Souscripteurs , & à ceux qui font emplette de cette Histoire , deux Dissertations qui ont rapport au premier volume.

BREVIS veterum monumentorum ab ampl. viro *Gerh. Papenbrokio* Academia Lugduno Batava legatorum descriptio in duas partes divisa , quarum prima Græcos Latinosque titulos arie , urnis , adiculis , bustis , arcis , laminisque lapideis inscriptos , uti & anaglypha continet ; secunda , statuas , imagines , capita Deorum , illustriumque virorum , &c. complectitur. Studio & opera *Francisci Oudendorpii*. Lugd. Bat. apud *Samuelem*

Luchtmans & filium. A Leyde , 1746 , in-
quarto.

TRAITE' historique & politique du
Droit public de l'Empire d'Allemagne.
Ce livre paroîtra incessamment , à Paris ,
chés Laurent d'Houry , Libraire , rue de la
vieille Bouclerie.

REMARQUES CRITIQUES sur le
Dictionnaire de Bayle ; à Paris , chés Hy-
polite-Louis-Guerin , Libraire , rue S. Jac-
ques , à S. Thomas d'Aquin ; & à Dijon ,
chés la Dlle *Hermil-Andrea* , vis-à-vis le
Palais des Etats, 1748, en deux part. in-fol.

Les trois premiers volumes du Diction-
naire intitulé *Novus Thesaurus Linguae La-
tinae* à *Joanne Matthia Gesnero* , sont en vente
à *Leipsick* , chés la veuve *Gasp. Fritsch* , &
Bernh. Christ. Breukop. Quatre volumes in-
folio.

Jean Arn. *Langerak* , Libraire à *Leyde* ,
imprime le Recueil des œuvres du Prési-
dent *Briffon* , intitulé *Barnaba Briffonii Icti* ,
*Regii Consistorii Consilarii Amplissimique Se-
natûs Parisiensis Praesidis opera minora variâ
argumenti , nimirum , Antiquitatum ex jure ci-
vili selectarum libri IV. de solutionibus & liber-
rationibus libri III. Ad. L. Jul. de Adulteriis
liber singularis. Commentarius ad. L. Dominico
de Spectaculis in Cod. Theod. & L. omnes dies
Cod. de Feriis. De ritu nuptiarum liber sin-*
E iiij

gularis. De jure connubiorum liber singularis. Parergon liber singularis. De Regio Persarum apparatu, liber III. qua omnia recensuit, emendavit, variis annotationibus, prefationibus & indicibus instruxit Albertus Dietericus Treckell Jurisconsultus.

GÉOGRAPHIE moderne abrégée, précédée d'un petit traité de la Sphère & du Globe, ornée de plusieurs traits d'Histoire, tant naturelle que politique, & terminée par une Géographie Ecclésiastique, où l'on trouve tous les Archevêchés & Evêchés de l'Eglise Catholique, & les principaux des Eglises Schismatiques, avec une table des longitudes & latitudes des principales villes du monde, conformes aux dernières observations de Messieurs de l'Académie des Sciences, & une autre de tous les noms de lieux contenus dans cette Géographie, à Paris, chés Jean Thomas Herissant, Libraire, rue S. Jacques; chés la veuve Robanot; Claude Simon, pere, & Claude Simon, fils, Libraires.

On vend à Paris chés Prault, fils, Quai de Conty à la descente du Pont-neuf, à la Charité; chés Grangé au Palais, Galerie des Prisonniers, à la sainte Famille, & chés de l'Ormel, rue du Foin, à sainte Geneviève, un Recueil varié de Poësies di-

verses, intitulé *le Quart d'heure des honnêtes gens*. Le prix est de 24 l.

PRIX proposé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1749.

L'Académie Royale de Chirurgie proposa pour le prix de l'année 1747, de déterminer ce que c'est que les remèdes détersifs, d'expliquer leur manière d'agir, de distinguer leurs différentes especes, & de marquer leur usage dans les maladies Chirurgicales. Quoique cette matiere ait été traitée amplement & avec assés d'intelligence dans plusieurs Mémoires, cependant l'Académie n'a pas crû devoir adjuger le prix, parce que les ouvrages qu'elle a reçus lui ont paru manquer d'exactitude ou de solidité.

L'Académie qui connoît combien il seroit utile au public que la matiere des détersifs fût traitée aussi sçavamment que l'a été celle des autres remèdes qu'elle a proposée les années précédentes, & que l'on fit sur les remèdes tant simples que composés toutes les recherches nécessaires pour satisfaire aux conditions portées par le Programme, a crû devoir proposer le même sujet pour l'année 1749, ne doutant point que les Auteurs qui ont déjà travaillé avec quelque succès, ne fassent de nou-

veaux efforts pour répondre à ses vûes. Ils pourront faire à leurs Mémoires tels changemens, ou les mettre sous telle forme nouvelle qu'ils voudront, & les renverront écrits de nouveau. Ils sont priés d'avoir soin d'appuyer leurs sentimens & leur doctrine sur l'expérience & sur les observations des meilleurs Praticiens.

Le prix sera double, c'est-à-dire, que celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur ouvrage sur le sujet proposé, aura deux médailles d'or, chacune de la valeur de deux cent livres, ou une médaille, & la valeur de l'autre au choix de l'Auteur.

Ceux qui enverront des Mémoires sont priés de les écrire en Latin ou en François, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme sentence, devise, paraphe ou signature, & cette marque sera couverte d'un papier collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la pièce ait remporté le prix.

Ils auront soin d'adresser leurs ouvrages francs de port à M. Quesnay, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie, ou à M. Hevin Secrétaire pour les correspondances, ou les leur feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelques qualité & pays qu'elles soient , pourront aspirer au prix ; on n'excepte que les membres de l'Académie.

Le prix sera délivré à l'Auteur même ou au porteur d'une procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive & une copie nette du Mémoire. Les ouvrages seront reçus jusqu'au dernier Février 1749 , inclusivement , & l'Académie à son assemblée publique de la même année , qui se tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité , proclamera la pièce qui aura remporté le prix.

ESTAMPES NOUVELLES.

ON trouve chés le fleur Benoît *Andran*, Graveur, une suite de Têtes Turques, gravées de sa main, d'après le dessein de *M. Parosselle*, Peintre des Conquêtes de Louis XV.

Cette suite est de six feuilles ; chaque tête est de différent âge, de différente posture & fort bien caractérisée. Ceux qui apprennent à dessiner y trouveront de fort beaux modèles, capables tout-à-la fois de leur fortifier la main & de leur former le goût. Chaque Estampe est de neuf pouces, trois lignes de haut, sur sept pouces de large. *Il demeure rue S. Jacques, proche S. Yves, à la ville de Paris.*

Le fleur *de Larmessin*, Graveur ordinaire du Roi, demeurant rue des Noyers, près S. Yves, a mis au jour le *Portrait de M. le Maréchal de Lowendal*.

E vj

M. *Guillemain*, Ordinaire de la Musique, Chapelle & Chambre du Roi, fort connu par ses talens pour le violon & par ses ouvrages de Musique, vient de faire graver son quatorzième Œuvre qui a pour titre, *deuxième Livre de symphonies en Trio dans le goût Italien*; il ose esperer que le public recevra cet ouvrage avec la même bonté qu'il a bien voulu avoir pour tous les autres. Tous les Œuvres de l'Auteur se vendent à Paris, aux adresses ordinaires, chés Mad. *Boivin*, à la Regle d'or, ruë S. Honoré; chés M. *Leclerc*, à la Croix d'or, ruë du Roule, & à *Lyon*, chés M. *de Brettonne*, ruë Merciere, près la Banniere de France.

M. *Mondonville* vient de donner au public un nouveau Livre de Pièces de Clavecin, qui se vend chés M. *Leclerc*, ruë du Roule, & chés Mad. la veuve *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or. Il seroit très superflu de le préconiser; l'Auteur est estimé des connoisseurs par bien d'autres ouvrages.

Le sieur *Cropy*, demeurant à Paris, ruë S. Jacques, près la ruë de la Parcheminerie, à l'image S. Pierre, vient de mettre en vente de nouvelles Cartes portatives en 36 petites feüilles sur la même échelle, & qui peuvent se rassembler en une seule, contenant les *Comtés de Hollande, Zéelande, Seigneurie d'Utrecht & Duché de Brabant*, faites sur les meilleurs Auteurs du Pays. Ces Cartes sont très-exactes, beaucoup plus détaillées que celles qui ont paru jusqu'ici dans ce genre, & très-utiles pour les marches & contre-marches des armées.

Pour l'utilité publique l'*Onguent de Ricoux de Lyon*, se vend à Paris, dans la maison de M. *Colas*, Marchand Orfèvre & Jouaillier, sur le Pont Saint Michel, à l'image S. Nicolas, & à *Lyon*, place

des Jacobins, chés le compoſiteur. Il ſe vend trois livres l'once, conformément aux Brevets de Sa Majeſté, & Arrêts du grand Conſeil.

Les vertus de cet Onguent ſont pour les Ulcères, playes, tumeurs, notamment pour les inflammations & maladies des yeux, &c.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Muſique continue les représentations de *Zaïs*, Ballet héroïque, & prépare le *Carnaval & la Folie*, Opera, dont les paroles ſont de M. de la Motte, & la Muſique de M. Destouches, Sur-Intendant de la Muſique de la Chambre du Roi.

La Comédie Françoisé a donné le Mercredi 8 Mai la première représentation de *Jeanne d'Angleterre*, traduction d'une Tragedie Angloiſe, que l'Auteur a retirée.

Compliment de la rentrée de la Comédie Françoisé, prononcé par M. Ribou.

Mrs, il ſeroit trop avantageux pour nous de travailler à vous plaire, ſi nous étions ſûrs d'y réuſſir, mais tel eſt cet Art où nous conſumons nos veilles, que ſes difficultés croiſſent de jour en jour, & que le talent le plus éprouvé n'eſt jamais aſſuré de méri-

ter vos suffrages, & sans parler des rôles nouveaux, où livrés à nous-mêmes, nous n'avons d'autre modèle que la nature, & que nous ne saurions représenter avec succès, nous ne les faisons avec la chaleur de l'imagination qui les a conçus, quel travail n'exigent pas ces rôles mêmes qui ont fait la réputation de nos prédécesseurs ? Nous l'avions, Messieurs, il seroit à souhaiter pour nous que vous pûssiez oublier les pertes que nous avons faites. Mais en rendant justice aux talens dont le souvenir obscurcit les nôtres, qu'il me soit permis de dire un mot en notre faveur. Quand les Poètes ont trouvé dans un Acteur un beau naturel, ils ont modélé sur lui le personnage qui lui étoit destiné, c'est ainsi qu'ont été faits de nos jours, *le Glorieux*, *Lisimon*, *Orosmane*, *Lusignan*, *l'Homme du jour* & *la Pupile*. Quel avantage n'a point alors l'Acteur original sur celui qui lui succède ? Mais ce n'est pas le seul que nos anciens aient eu sur nous. Ce n'est plus le tems d'ébloüir le spectateur par la pompe de la déclamation ; vous voyez de la vérité dans ces endroits mêmes, où l'Acteur à l'exemple du Poète est souvent tenté de sortir de la nature. Les Auteurs autrefois pouvoient se reposer sur notre Art du soin de faire valoir les mor-

ceaux négligés de leurs ouvrages ; aujourd'hui une feinte émotion vous glaceroit , & l'emportement déplacé de l'Acteur ne sauroit vous dérober les défauts du caractère , en un mot les secrets de notre Art vous sont familiers , & telle est l'illusion du Théâtre qu'on y devient moins sensible , à mesure qu'on en connoît mieux les ressorts. Ainsi, Messieurs, nos craintes sont votre éloge : elles vous répondent de notre application. On ne se néglige que par un excès de confiance ou de découragement , nous ne donnerons jamais dans le premier , daignez-nous garantir du second. Nous vous avons promis d'employer le tems de relâche qui vient de s'écouler , à vous préparer de nouveaux plaisirs ; nous espérons, Messieurs, vous en donner bientôt une preuve dans la Tragédie de Jeanne d'Angleterre , ouvrage d'un Auteur , dont le premier essai vous a fait concevoir de si flatteuses esperances.

C'est en votre nom, Messieurs, que nous implorons vos bontés ; vos intérêts sont inséparables des hôtes, & vos plaisirs dépendent de nos progrès.

Le Jeudi 23 Avril les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation des *Métamorphoses* ou *les parfaits Amans*, Comédie Italienne nouvelle en quatre ac-

Y 12 MERCURE DE FRANCE.

tes, avec quatre intermèdes; cette pièce qui a été très-suivie, est remplie de situations & de lazzi agréablement imaginés & de traits plaisans, comiques, & qui ne tombent point dans le bas. C'est un canévas pour amener des Scènes plaisantes entre les Acteurs Comiques, & où d'ailleurs on a recours, comme à l'Opéra, à la féerie, à la magie, ou aux Dieux, pour amener aussi des décorations, des machines, des danses, enfin tout ce qui peut rendre ce nouveau genre de spectacle agréable. M. de Hesse si connu par son génie & son talent pour la composition des Ballets, a été extrêmement applaudi dans ceux qu'il a faits pour cette pièce, dont nous donnerons l'extrait dans le mois prochain.

COMPLIMENT pour l'ouverture du Théâtre Italien en 1748, prononcé par M. Rochard.

MESSIEURS,

UN compliment est un ouvrage
Qui n'est pas facile à remplir,
Mais l'honneur de vous rendre hommage
Nous procure un trop d'obix plaisir,

Pour ne pas aujourd'hui saisir
Un si glorieux avantage.
Pour mériter vos applaudissemens,
Et vous prouver notre reconnoissance ;
Nous allons tous d'intelligence
Redoubler nos empressemens,
Et nous n'épargnerons ni peines ni dépense ;
Heureux , si nous pouvons à force de travaux ;
Balancer un peu nos rivaux !
Melpomène à son gré , par vous est applaudie ;
Pendant tout cet hyver vous fûtes son soutien,
Et le cruel Denis , malgré sa tyrannie ,
N'a pas trouvé vos cœurs aussi durs que le sien ;
S'il vous a plû , Messieurs , il le mérite bien ;
Vainement la critique , & l'attaque & le fronde ;
Jamais Tyran n'a fait tant de plaisir au monde.
Le public qui toujours par nous fut reveré,
Jadis moins délicat , se rendoit moins severe,
Mais aujourd'hui qu'il est pleinement éclairé ;
Nous tremblons devant le Parterre.
Les sujets d'Apollon , de Mars & de Themis
S'y trouvant réunis ,
Forment un tribunal où le bon goût préside ;
Censeur équitable & rigide ,
De vos sages avis accordez nous toujours
L'utile & bon secours ;

14 MERCURE DE FRANCE.

De les suivre & d'y satisfaire

Nous aurons tous un égal soin :

Mais , j'ai sur ce sujet une demande à faire ;

Les conseils donnés de trop loin ,

Ne pourroient comme il faut nous servir au be-
soin ;

Voici donc quelle est ma priere :

Pour nous faire de près entendre vos leçons ,

Placez-vous au Théâtre , à l'Orquestre , aux Bal-
cons.

Combien de Spectateurs dans la saison nouvelle
Y ont courir dans les champs où l'honneur les ap-
pelle !

Beau Sexe , votre aspect flatteur

Pourra de notre sort adoucir la rigueur ;

Pendant cette cruelle absence

Près de nous daignez accourir ;

Nous comptons sur votre présence

Pour voir ici tout refleurir :

Sans une présence si chere

Rien ne peut contenter nos cœurs ;

Vous êtes à notre Parterre

Ce que le Soleil est aux fleurs.

Dans vos bontés aussi je mets mon esperance ;

Messieurs , daignez répondre à nos desirs ;

Honorez-nous toujours de votre bienveillance :

Elle sert aux Auteurs , autant qu'à vos plaisirs.

Des lauriers immortels qu'au Parnasse l'on donne
 Vous faites de tous tems les Maîtres souverains,
 Les Muses forment la Couronne,
 Mais pour en disposer elle est mise en vos mains.

Voilà, Messieurs, ce que j'avois à dire.

En qualité d'Acteur,

Je vais, pour peu qu'on le desire,

Parler aussi comme chanteur,

Dans l'un & l'autre cas le sentiment m'inspire;

Et mon Apollon, c'est mon cœur.

Il chante.

CHANSON,

Sur l'air : *Au bord d'un clair ruisseau.*

ENfin je vous revois,

Que mon ame est ravie !

Je reviens à la vie,

Je retrouve ma voix ;

Absent de vous, hélas !

Quelle étoit ma tristesse !

Je soupirois sans cesse,

Et je ne vivois pas.

16 MERCURE DE FRANCE.

Loin de son cher Amant
La jeune tourterelle,
Toujours tendre & fidelle,
Gémit à tout moment.
Pour son heureux vainqueur
On voit pleurer l'Aurore ;
Nous ressentons encore
Pour vous voir plus d'ardeur.



Dans les champs le Soleil
Reproduit la verdure ;
La riante nature
Sort des bras du sommeil,
Que nous serons contents,
Si l'honneur de vous plaire ;
Dans ces lieux nous fait faire
La moisson au Printems !



*PRIX proposé par l'Académie Royale
des Sciences pour l'année 1750.*

Feu M. Rouillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des sciences & à l'utilité que le public en pouvoit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux, qui au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de sujets qu'il a indiqués dans son testament & dont il a donné des exemples.

Les sujets du premier Prix regardent le Système général du monde & l'Astronomie physique.

Ce Prix devoit être de 2000 livres, aux termes du testament, & se distribuer tous les ans, mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considérable, & il sera de 2500 livres.

Les sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000 livres.

Le sujet du Prix proposé par l'Académie pour l'année 1748 étoit *une théorie de Saturne & de Jupiter, par laquelle on puisse expliquer les inégalités que ces deux Planettes paroissent se causer mutuellement, & principalement vers le tems de leur conjonction.*

L'Académie a adjugé ce Prix à la pièce n^o. 3^e qui a pour devise :

Ponderibus librata suis per inane profundum

Sydera, quò vis alma trahit retrahitque, sequuntur.

dont l'Auteur est M. Euler, de l'Académie des Sciences de Berlin.

La pièce qui a paru en approcher le plus est celle n°. 1, dont la devise est :

Labor improbus omnia vincit.

Quoique ces deux ouvrages, & surtout celui qui remporte le Prix, soient remplis des plus profondes recherches & dignes des plus grands éloges, il a paru à l'Académie que les Auteurs auroient pu tirer encore un plus grand parti de leur travail, soit pour donner de nouveaux degrés de perfection aux solutions des problèmes relatifs à la matière proposée, soit pour procurer au moyen de ces solutions & d'un meilleur choix d'observations, de nouveaux secours à l'Astronomie, ou jeter un plus grand jour sur le mécanisme des corps célestes. Il ne suffit pas d'ailleurs dans une matière aussi épineuse, de se rendre seulement intelligible à ses juges ou à ceux qui ont déjà résolu les mêmes questions, il faut encore pour contribuer de tout son pouvoir à l'avancement des sciences, se mettre à la portée du plus grand nombre de lecteurs qu'il est possible, en énonçant au moins les principaux raisonnemens & en indiquant les plus difficiles opérations des calculs.

Ces motifs joints à l'importance & à l'étendue de la matière, ont engagé l'Académie à proposer le même sujet une seconde fois pour le Prix de 1750, & elle croit devoir exiger des Auteurs qui travailleront désormais pour les Prix, qu'ils entrent dans un détail suffisant sur la démonstration des propositions qui serviront de base à leurs théories.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce sujet, & même les Associés étrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure

Les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invités à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs ouvrages.

On les prie que leurs écrits soient fort lisibles, surtout quand il y aura des calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs ouvrages, mais seulement une sentence ou devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur écrit un billet séparé & cacheté par eux, où seront avec cette même sentence, leur nom, leurs qualités & leur adresse, & ce billet ne sera ouvert par l'Académie qu'en cas que la pièce ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs ouvrages à Paris au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même-tems à celui qui les lui aura remis, son récépissé, où sera marquée la sentence de l'ouvrage & son numéro, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1749 exclusivement.

L'Académie à son assemblée publique d'après Pâques 1750 proclamera la pièce qui aura mérité le Prix.

S'il y a un récépissé du Secretaire pour la pièce qui aura été couronnée, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce récépissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de récépissé du Secretaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part.

L'Académie des Jeux Floraux fera la distribution des Prix le troisième Mai 1749.

Ces Prix sont une Amarante d'or de la valeur de quatre cent livres, qui est destinée à une Ode.

Une Eglantine d'or de la valeur de quatre cent cinquante livres, destinée à une pièce d'Eloquence d'un quart d'heure ou d'une petite demi-heure de lecture, dont le sujet sera pour l'année 1749 :

Les richesses sont-elles un écueil plus dangereux pour la vertu que la pauvreté ?

Une Violette d'argent de la valeur de deux cent cinquante livres, destinée à un Poëme de soixante vers au moins ou de cent vers au plus, qui doivent être Alexandrins, & dont le sujet doit être héroïque ou dans le genre noble.

Un Souci d'argent de la valeur de deux cent livres, qui est destiné à une Elégie, à une Idyle ou à une Eglogue. Ces trois genres d'ouvrages concourent pour le même Prix. Les vers en doivent être aussi Alexandrins, sans mélange de vers d'autre mesure.

Un Lys d'argent de la valeur de soixante livres, destiné à un Sonnet à l'honneur de la sainte Vierge.

Le sujet des différens genres d'ouvrages auxquels l'Amarante, la Violette & le Souci sont destinés est au choix des Auteurs, qui sont avertis, aussi bien que les Auteurs du Sonnet, de ne pas se négliger sur les rimes & sur toutes les regles de la versification.

Les ouvrages qui ne sont que des traductions ou des imitations, ceux qui traitent des sujets donnés par d'autres Académies, ceux qui ont quelque chose de burlesque, de satyrique ou d'indécent, sont exclus des Prix. L'Académie a été obligée de rejeter encore cette année une Ode qui auroit pu mériter ses suffrages, si l'Auteur n'y

... avoit

avoit laissé glisser des traits trop libres & qui pouvoient blesser les mœurs.

Les ouvrages qui auront paru dans le public & ceux dont les Auteurs se seront fait connoître avant le jugement, ou pour lesquels ils sollicitent ou feront solliciter leurs Juges, sont aussi exclus de pouvoir prétendre aux Prix, l'Académie ayant pris de plus fortes résolutions que jamais d'exécuter ce règlement à la rigueur.

Les Auteurs qui traitent des matieres Théologiques doivent faire mettre au bas de leurs ouvrages l'approbation de deux Docteurs en Théologie, ce qui sera observé même à l'égard du Sonnet, sans quoi ces ouvrages ne seront pas mis au concours.

Les Auteurs sont avertis de faire remettre par tout le mois de Janvier de l'année 1749, par des personnes domiciliées à Toulouse, trois copies bien lisibles de chaque ouvrage à M. le Chevalier d'Alliez, Secrétaire perpétuel de l'Académie, logé rue des Cousteliers, son registre devant être barré dès le premier jour de Février, & on ne sera plus à tems de remettre des ouvrages dès que le mois de Janvier sera expiré.

Les ouvrages seront désignés, non-seulement par leur titre, mais encore par une devise ou sentence, que M. le Secrétaire écrira dans son registre, aussi-bien que le nom, la qualité ou la profession & la demeure des personnes qui les lui auront remis, lesquelles signeront la réception que M. le Secrétaire en aura écrite dans son registre, après quoi il leur en expédiera le récépissé.

M. le Secrétaire ne recevra point les paquets qui lui seront adressés par la poste en droiture, s'ils ne sont affranchis de port, & il ne répondra point aux lettres qu'on lui écrira sans avoir cette atten-

tion. Les Auteurs sont avertis que l'Académie exclut même du concours tous les ouvrages qui n'ont pas été remis à M. le Secrétaire par une personne domiciliée à Toulouse, la voye de la poste en droiture étant sujette à trop d'inconvéniens.

M. le Secrétaire avertira les personnes qui auront remis les ouvrages que l'Académie aura couronnés, afin que les Auteurs viennent eux mêmes recevoir les Prix l'après-midi du troisième Mai, à l'assemblée que l'Académie tient dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, où ils sont distribués. Si les Auteurs sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer à une personne domiciliée à Toulouse une procuration en bonne forme, où ils se déclarent affirmativement les Auteurs de l'ouvrage couronné, & cette personne retirera le Prix des mains de M. le Secrétaire, sur la procuration de l'Auteur & sur le récépissé de l'ouvrage.

On ne peut remporter que trois fois chacun des Prix que l'Académie distribue; les Auteurs des ouvrages qu'elle découvrira avoir enfreint cette loi en seront exclus, aussi-bien que les ouvrages qu'on pourra justement présumer être présentés sous des noms d'Auteurs supposés.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, M. le Secrétaire leur donnera des attestations, portant qu'un tel, une telle année, pour tel ouvrage par lui composé, a remporté un tel Prix, & l'ouvrage en original sera attaché à ces attestations, sous le contre-scel des Jeux.

Ceux qui auront remporté trois Prix, (celui du Sonnet excepté,) & l'un desquels soit celui de l'Ode, pourront obtenir, selon l'ancien usage, des Lettres de Maître des Jeux Floraux, qui leur donneront droit d'opiner comme Juges & comme

Etant du Corps des Jeux, dans les assemblées générales & particulières des Jeux Floraux, & d'assister aux séances publiques.

Par les dernières Lettres Patentes du Roi, qui autorisent l'augmentation du Prix du Discours, les Auteurs qui auront remporté trois fois ce Prix pourront aussi obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux, sans qu'il soit nécessaire qu'ils ayent remporté des Prix de Poésie.

L'Ode qui a pour titre *le danger des Spectacles*, & pour sentence *Ille locus casti damna pudoris habet*, a remporté le Prix de ce genre d'ouvrages.

Le Discours qui a pour sentence *In omni opere erit abundantia*, a remporté le Prix d'Eloquence de cette année, & l'Académie a accordé un des Prix réservés de ce genre au Discours qui a pour sentence *Omnia bona ex labore*, &c.

Le Poème qui a pour titre *la source des Hérésies & leurs suites funestes*, & pour sentence *N'on devons point, la curiosité*, &c. a remporté le Prix, & l'un des Prix réservés de ce genre a été adjugé au Poème qui a pour titre *le triomphe de la casteté*, & pour sentence *Suo nunquam caritate lan-pas ardet oliv.*

Le Prix du genre Bucolique a été adjugé à l'Eglogue héroïque qui a pour Intitulés *Palés Berger de la Flandre Autrichienne*, & *Licidas, Berger de la Flandre Hollandoise*, & pour sentence *Sicelides Musa pauld majora canamus*.

L'Académie a réservé un Prix de Discours, un Prix de Poème & deux Prix de Sonnet, qui n'avoient déjà été les années précédentes. Elle a encore réservé le Prix du Sonnet de cette année, en sorte que l'année prochaine elle aura à distribuer un Prix d'Ode, deux Prix de Discours, deux Prix de Poème, un Prix d'Eglogue, & quatre Prix de Sonnet.

124 MERCURE DE FRANCE.

Le sieur *Lemaire*, Maître de Musique & Compositeur, vient de donner au public les nouvelles Cantatilles suivantes ; sçavoir ,

L'année merveilleuse, pour un Dessus, prix 36 l.

La Paix, pour un Dessus, 24 sols.

La Victoire, pour un Dessus & Basse-Taille, duo, 36 sols.

Le Dédommagement, pour un Dessus, 24 sols.

L'Hymen & l'Amour, pour un Dessus, 24 sols.

La Cascade de S. Cloud, pour un Dessus, 24 l.

L'Entrée de la Campagne, pour une Basse-Taille, une livre 16 sols.

La Rose de la veille & du jour, pour un Dessus, 24 sols.

Les paroles de l'Année merveilleuse & celles de la Rose sont de M. *Pesselier*.

On trouvera cinquante-cinq Cantatilles pour les Dessus ou Tailles, à 24 sols pièce, & sept en Basse Taille, sçavoir, trois à 36 sols pièce, & quatre à 24 sols.

La Cantatille de l'Année merveilleuse est la soixante-deuxième.

Deux Recueils d'Airs choisis, à 3 livres pièce.

Six Livres de Mores à voix seule & en duo, avec symphonie & sans symphonie, à 30 sols pièce. Le tout mis en musique par M. *Lemaire*, & se trouve aux adresses suivantes; à Paris, chés l'*Auteur*, rue S. Jacques, chés *Briasson*, Libraire, à la Science. Au *Mont Parnasse* & à *sainte Cecile*, rue S. Jean-de Beauvais; à la *Regle d'or*, rue saint Honoré; à la *Croix d'or*, rue du Roule; à la *Musique Royale*, rue des Prouvaires. A *Lyon*, chés le sieur *Debratonne*, & à *Bruxelles*, chés le sieur *Vase*, Libraire. Année 1748.



NOUVELLES ETRANGERES.

CONSTANTINOPLE.

ON mande de Constantinople du 18 Mars que le Baron de Hoche pied , Ambassadeur de la République des Provinces Unies , eut le 29 Février sa premiere audience du Grand Visir. Cet Ambassadeur ayant été conduit le 5 de ce mois au Sérail , vit de la Sale du Divan la cérémonie de la paye des Janissaires. Il dina ensuite avec le Grand Visir , & après le repas il fut admis à l'audience du Grand Seigneur. Sa Hauteffe fit assurer ce Ministre par le Grand Visir qu'elle ne desiroit rien avec plus d'ardeur que de conserver une parfaite intelligence avec les Etats Généraux des Provinces Unies , & que la Porte se feroit une loi de l'observation exacte des Traités conclus entre les deux Puissances. Le Roi de Suède a nommé M. de Chel-sing son Résident à la Porte. Suivant les dernières nouvelles d'Egypte , l'Emir Aga , le Testerdar & quelques autres Beys , ayant formé le dessein d'y exciter une révolte , le Pacha du Caire les a fait massacrer. Leurs principaux partisans ont été assiégés dans un Palais , où ils s'étoient réfugiés , mais ils ont trouvé le moyen de se sauver après s'être défendus pendant plus de douze heures. La maison qui leur avoit servi d'asile a été pillée & brûlée. On a appris le 11 que le Kan de Crimée étoit mort à Biacca Saray , lieu de sa résidence. Le Grand Seigneur n'a pas déclaré le successeur qu'il se propose de donner à ce Prince. Sa Hauteffe a paru fort sensible à la perte de la galere qui a été

conduite à Malte. Les bâtimens venus de Livourne sous le Pavillon du Grand Duc de Toscane, n'ont point encore remis à la voile. Le Comte des Auteurs ayant été informé que plusieurs vaisseaux de guerre Anglois croisoient dans l'Archipel, a défendu à tous les navires François qui sont dans ce Port, d'en sortir, & les Capitaines de plusieurs de ces bâtimens ont fait débarquer les marchandises qu'ils avoient à bord.

S U E D E.

Les lettres de Stockolm portent qu'il s'est répandu plusieurs copies d'un Mémoire que M. de Guldickens, Ministre du Roi de la Grande Bretagne a remis aux Ministres de sa Majesté Suédoise. Ce Mémoire porte que sa Majesté Britannique a appris avec surprise ce qui s'est passé au sujet de la retraite du Négociant Springer chés M. de Guldickens; que ce Ministre, dans les représentations qu'il a ordre de faire au Gouvernement, ne s'arrêtera point à examiner si la maison d'un Ministre étranger peut servir d'asile; que cette question a été décidée par de célèbres Jurisconsultes & par des usages constans; qu'il s'agit seulement ici de sçavoir si l'on peut employer la violence contre la maison d'un Ministre étranger, & que suivant les principes généralement reçus ce moyen est interdit, quand même le Ministre refuseroit de livrer un criminel; que puisqu'il est ainsi, le Roi de la Grande Bretagne a droit de trouver fort irrégulière la conduite qu'on a tenuë à l'égard de M. de Guldickens, d'autant que ce Ministre n'avoit différé l'extradition du Négociant Springer, qu'afin de pouvoir conférer sur cette affaire avec les autres Ministres étrangers; qu'il est revenu à M. de Guy-

dickeus, que pour pallier les procedés dont il se plaint, on débite que les troupes dont la maison a été environnée, n'étoient destinées qu'à le défendre contre la populace, & que d'ailleurs une des loix du Royaume déclare un Ministre étranger déchû de ses privilèges, lorsqu'il s'oppose à l'exécution des Ordonnances; que par rapport au premier article, il ne paroît pas qu'on ait pû raisonnablement supposer que le peuple eût conçu quelque mauvais dessein contre la maison de M. de Guydickeus; que pour ce qui regarde le second, on convient qu'un Souverain peut faire dans ses Etats telles Ordonnances qu'il lui plaît, mais que si elles contiennent quelque chose qui soit contraire au Droit des Gens, elles n'ont point d'effet contre les Ministres des autres Puissances, à moins qu'il n'y ait entre elles & ce Souverain quelques conventions préalables. Dans le même Mémoire M. de Guydickeus renouvelle ses plaintes touchant une insulte qu'il prétend avoir été faite le 7 Juin de l'année dernière à sa maison par la Garde de nuit. Il avance à ce sujet que ceux qui offensent des Ministres publics sont punissables de mort; que cette maxime a été reconnüe de tout tems en Suède, & que sous le regne de Charles XI. l'équipage d'un Ministre de l'Empereur ayant été insulté par un Gentilhomme, le coupable fut condamné à avoir la tête tranchée. Les allégations contenues dans le Mémoire de M. de Guydickeus ont été réfutées par un Mémoire qui a été envoyé au Ministre du Roi à Londres, pour être communiqué au Roi de la Grande Bretagne.

Selon les lettres de Stockholm la santé du Roi de Suède est rétablie. Ce Prince a décidé qu'à l'avenir dans les assemblées des Etats de Suède on ne pourroit plus élire pour Maréchal de la Diette.

quelqu'un qui fût ou qui eût été Sénateur. Sa Majesté Suédoise a aussi réglé que les Vice-Amiraux de Suède auroient le rang de Lieutenans Généraux, & les Chefs d'escadre celui de Généraux Majors. Quelques secouffes de tremblement de terre se sont fait sentir le 23 Mars dans l'Isle de Her-nofand, sur la côte d'Angermanie.

M. de Guydickens, ci-devant Envoyé du Roi de la Grande Bretagne auprès du Roi de Suède, se dispose à partir pour retourner à Londres; sa Majesté Suédoise a rappelé le Ministre qui résidoit de sa part en Angleterre, & elle ne lui donnera point de successeur jusqu'à ce qu'elle soit instruite que sa Maesté Britannique en a nommé un à M. de Guydickens. Le Roi de Suède a disposé de la charge de Grand Maréchal de sa Cour en faveur de M. Charles de Broman, & de celle de Maître des Cérémonies en faveur du Baron Gustave de Palmfeldt. Ce Prince a accordé des Brévets de Colonels au Baron de Leionhufwad, au Comte de Flemming, & au Comte de Cronhielm; Exempt de la Compagnie des Trabans de la Garde.

Les lettres de Warsovie du 12 Avril nous apprennent que la tête de la premiere colonne des troupes Russiennes, qui sont au service de la Grande Bretagne & de la République des Provinces Unies, est arrivée à Putaw. Quoique le dégel rende les chemins fort mauvais, ces troupes continuent leur route. On compte qu'elles ne pourront se rendre dans les environs de Cracovie qu'à la fin du mois & qu'elles s'y arrêteront pendant plusieurs jours, afin de se remettre des fatigues de leur marche. Le Baron de Lieven, qui les commande en l'absence du Knées Repnin, a adressé des lettres circulaires aux Magistrats des villes de leur passage, pour les prier de ne point permettre

que les habitans des lieux de leurs Jurifdictions retirèrent chés eux aucuns déserteurs Russiens. Par les mêmes lettres ce Lieutenant Général promet six roubles de récompense pour chacun de ceux dont on se saisira , aux personnes qui en livreront quelques-uns. La caisse militaire de ces troupes doit être incessamment transférée de Warsovie à Cracovie. Le Comte de Barck , après avoir fait quelque séjour à Dantzick , en est parti le 6 pour se rendre à Vienne en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de Suède. Il a passé par la première de ces villes un courier qui alloit de Pétersbourg à Londres , chargé de la Ratification de l'Impératrice de Russie , concernant la convention par laquelle cette Princesse s'engage à tenir en Livonie un Corps de trente mille hommes.

On apprend du 23 Avril par les nouvelles de Cracovie qu'on a reçu avis que le 8 l'arrière-garde des troupes Russiennes qui sont au service du Roi de la Grande Bretagne & de la République des Provinces Unies , étoit arrivée à Grodno , & qu'elle avoit eu le tems de passer le Memel avant le dégel. La seconde colonne de ces troupes s'est rendue sur les bords de la Vistule. Jusqu'au retour de la belle saison , elles continueront de marcher très-lentement , les chemins devenant de plus en plus difficiles , & l'on ne croit pas qu'elles entrent en Moravie avant le mois de Juin. Leur avant-garde étoit attendue dans le courant de la semaine suivante , & le Gouvernement fait remplir avec toute la diligence possible les magasins destinés pour leur subsistance. Suivant les lettres de Dantzick le Comte d'Unruhe , qui y est chargé des affaires du Roi , remit le 17 un Rescript de sa Majesté & une lettre du Comte de Bruhl aux Magistrats pour qu'ils envoyassent au Roi les papiers qu'on a trou-

vés chés M. de la Salle. Les nouvelles de Pétersbourg annoncent que le 31 Mars dernier l'Impératrice de Russie y est revenue du Château de Gostilitz. Le Baron de Breilach, Ambassadeur de la Cour de Vienne, devoit avoir dans quelques jours son audience de congé de cette Princesse. Le Corps de trente mille hommes qu'elle s'est engagée de tenir en Livonie, est complet, & elle fait avancer encore quelques autres troupes dans cette Province. On travaille sans relâche à l'armement des vaisseaux & des frégates que cette Princesse a ordonné d'équiper, & vers la fin du mois prochain cette escadre sera prête à mettre à la voile.

Les lettres de Warsovie marquent que la récompense promise par le Général Lieven pour chaque déserteur Ruffien qui lui seroit remis, a produit l'effet qu'il en attendoit. Ces lettres ajoutent que le Résident qui est à Dantzick de la part de l'Impératrice de Russie, a fait de fortes plaintes aux Magistrats de Dantzick au sujet de l'envoi des papiers de M. de la Salle à Dresde. On mande de Constantinople qu'on y a arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'avoir voulu y exciter une révolte.

ALLEMAGNE.

ON écrit de Vienne du 7 Avril que comme on compte que les troupes de la Reine en Italie doivent être complètes, on destine pour celles qui sont au Pays Bas, les recrues qui se font à présent dans les Pais Héritaires. On se propose d'envoyer aussi à l'armée, commandée par le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, les Régimens des Cuirassiers de Hohenems & de Charles Palffy. M. Mordant, Major Général au service

du Roi de la Grande Bretagne, & le Baron Thuyl de Seroorskerken, qui a le même grade dans les troupes de la République des Provinces Unies, sont arrivés à Vienne. Ces deux Officiers que sa Majesté Britannique & cette République ont nommés leurs Commissaires pour recevoir les troupes Russiennes sur la frontière de la Moravie, ont eu diverses conférences avec les Ministres de sa Majesté.

Le 15 la Reine se rendit avec le Grand Duc de Toscane à Schombrun, pour y demeurer jusqu'à son départ pour la Moravie. Il est arrivé des Députés des Etats du Royaume de Bohême, pour faire des représentations au sujet des subsides extraordinaires demandés par la Reine à cette assemblée. Le Général Saint Clair, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne auprès du Roi de Sardaigne pour les affaires militaires, est depuis quelques jours en cette ville, & il a eu une longue conférence avec les Ministres de sa Majesté, ainsi que M. Mordaunt, Commissaire de sa Majesté Britannique pour la conduite des troupes auxiliaires de l'Impératrice de Russie. On attend incessamment le Comte de Bestuchef, Ambassadeur de cette Princesse. L'Ambassadeur que le Grand Seigneur envoie au Grand Duc de Toscane pour le complimenter sur l'élection faite à Francfort en faveur de ce Prince, & qui est arrivé le 4 à Esseck, a dû en partir le 6 ou le 7 pour continuer sa route. La Reine a mandé au Comte de Chotek son Ministre auprès de l'Electeur de Bavière, d'engager les Etats du Cercle de Suabe à achever de régler tout ce qui concerne l'Association des Cercles antérieurs. Quatre Régimens de Cavalerie qui devoient attendre les troupes Russiennes pour se rendre avec elles dans les Pays bas, ont reçu ordre

d'y marcher avec le plus de diligence qu'il leur fera possible. On a envoyé le même ordre aux troupes levées dernièrement en Esclavonie. Le Comte de Colloredo est retourné en Italie; il y porte au Feldt-Maréchal Comte de Browne de nouvelles instructions au sujet des opérations que les troupes de sa Majesté doivent exécuter contre la République de Gènes. Le bruit court qu'une partie de ces troupes s'embarquera à Final pour aller attaquer Sestri di Ponente. M. de Glandorff, Secrétaire du Conseil Aulique, est mort le 11 d'une attaque d'apoplexie.

On a reçu avis de Schwerin que la Princesse épouse du Duc Chrétien Louis de Meckelbourg y étoit morte le 13 Avril. Cette Princesse qui se nommoit Gustave Caroline, étoit âgée de cinquante-trois ans, neuf mois & un jour, étant née le 12 Juillet 1694. Elle étoit fille d'Adolphe Frederic II. Duc de Meckelbourg Strelitz. De son mariage avec le Duc Chrétien Louis de Meckelbourg, qu'elle avoit épousé le 13 Novembre 1714, elle a eu les deux Princes Frederic & Louis de Meckelbourg, nés, l'un le 9 Novembre 1717, l'autre le 6 Août 1725; la Princesse Ulrique Sophie, née le premier Juillet 1723, & une autre Princesse, née le 10 Fevrier 1730. Les nouvelles de Berlin portent que le Comte de Barck, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suède auprès de la Reine de Hongrie, y étoit arrivé le 14 & qu'il devoit y passer quelque tems avant que de se rendre à Vienne. On a appris par les mêmes nouvelles que le Baron de Gerisdorff, Gentilhomme de la Chambre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, avoit remis au Roi de Prusse les marques de l'Ordre de l'Aigle Noir, dont le feu Baron son pere avoit été revêtu.

On mande de Vienne du 25 Avril qu'une partie

des domestiques & des équipages de l'Ambassadeur du Grand Seigneur est arrivée le même jour en cette ville. La Cour a reçu le 17 de ce mois un courrier du Feldt Maréchal Comte de Bathiany. Il s'est tenu chés le Comte de Konigseg plusieurs conférences, auxquelles a assisté le Lieutenant Général Saint Clair, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne auprès du Roi de Sardaigne pour les affaires militaires. Le Régiment de Cavalerie de Luchesi étant arrivé le 17 dans les environs de cette ville, la Reine vint le lendemain à Vienne de Schombrun, pour en faire la revue. Il sera suivi par le Régiment de Cuirassiers de Charles Palfy & par deux autres Régimens. On a contracté avec divers Négocians de Moravie & de Bohême, pour qu'ils fournissent aux troupes Russiennes quarante mille rations de pain & quinze mille de fourrage par jour.

Les lettres de Dusseldorp du 30 Avril portent que l'Electeur a défendu sous des peines très-rigoureuses l'exportation des grains hors de ses Etats: Il doit paroître dans peu à Francfort des remarques sur l'Ecrit anonyme, intitulé *Reflexions patriotiques sur le passage des troupes Russiennes dans l'Empire*. Les nouvelles du Duché de Cleves portent qu'on y a publié une Déclaration, par laquelle le Roi de Prusse promet une protection particuliere aux sujets de la République des Provinces Unies, qui voudront se retirer dans ce Duché pendant que la République sera affligée du fléau de la guerre. Sa Majesté Prussienne les assure par cette Déclaration qu'il leur sera libre de ne demeurer dans ses Etats qu'autant de tems qu'ils le jugeront à propos, & elle ajoute que lorsqu'ils voudront retourner dans leur patrie, ils ne payeront aucun droit de Douane pour la sortie des effets destinés à leur usage.

On a reçu avis de Mayence que le Prince de la Tour Taxis, principal Commissaire du Grand Duc de Toscane à la Diète de l'Empire, y étoit depuis quelques jours, & qu'il devoit se rendre de-là à Stuttgart & ensuite à Ratisbonne.

On mande de Dresde du 7 de ce mois qu'il a été résolu que les Intereffés à la Steur Electorale qui demeurent dans les Provinces Unies, toucheroient les arrérages de leurs Capitaux à la Haye & à Amsterdam, & qu'ils recevroient le paiement de la rente de chaque année en deux termes, savoir les six premiers mois dans le mois de Juin & les six autres dans le mois de Novembre. Le Ministre de l'Impératrice de Russie se donne beaucoup de mouvemens pour déterminer le Roi à consentir que M. de la Salle soit conduit à Pétersbourg. Un courrier venu de Warsovie a rapporté que le débordement de la Vistule avoit retardé la marche des troupes Russiennes, mais que le 24 du mois dernier leur avant garde avoit commencé à passer cette riviere. On a reçu avis de Berlin que M. de Legge, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne auprès du Roi de Prusse, y étoit arrivé le 27; que le lendemain il avoit conféré avec le Comte de Podewils & le Baron de Marsfeld, Ministres du Cabinet, & qu'il avoit eu le premier de ce mois une audience particulière de sa Majesté Prussienne. Les mêmes lettres annoncent que M. de Klingraef se dispose à aller à Londres en qualité de Ministre de ce Prince.

On nous écrit de Wolfenbützel du 29 Avril, que la premiere division des troupes que le Duc de Wolfenbützel fournit au Roi de la Grande Bretagne & à la République des Provinces Unies, s'est mise en marche le 26 de ce mois. Cette division, que commande le Lieutenant Général Bothe,

est composée du Régiment de ce Général, du Régiment de Tunderfeld & de celui d'Inhoff. Elle fut suivie le 27 de la seconde, qui est aux ordres de M. de Stammeren, Major Général, & qui consiste dans les Régimens de Stammeren, de Weiche & de Kniestadt. Chacun de ces Régimens est de huit cent hommes. Après avoir traversé l'Evêché de Hildesheim & les Baillages de Peine & de Steurwald, ils entreront dans le territoire de Coldingen, où ils passeront la Leine. Ils se rendront ensuite par les Baillages de Calenberg, de Blumentau & de Hagenbourg, dans le Comté de Schaumbourg de la dépendance du Landgraviat de Hesse. De là ils iront passer le Weser à Stoltzenau, & continueront leur route par Osnabruck, Diepenau, Hanover, Ippenhuren & par l'Evêché de Munster, vers l'Emis qu'ils passeront dans les environs de Rheene. En quittant les bords de cette dernière riviere, ils marcheront par le Comté de Bentheim & par Enschede, Oldenseel & Deden. Lorsqu'ils auront passé l'Issel à Deventer ou à Doësbourg, ils se porteront à Arnheim, pour y passer le Rhin. Ils passeront le Wahal à Nimegue, & joindront dans la Baronie de Bréda l'armée des Alliés, commandée par le Duc de Cumberland. Les nouvelles de Schwerin portent qu'il s'étoit élevé entre le Duc de Meckelbourg & les habitans de la ville de Rostock des differends dont le Grand Duc de Toscane s'efforçoit de prévenir les suites.

GRANDE-BRETAGNE.

ON mande de Londres du 12 Avril que le Ministre qui y réside de la part du Roi de Suède a reçu de Stockholm la réfutation du dernier Mé-

moire de M. de Guydickens, & il l'a présenté au Roi. Il est dit dans cette réfutation que la dignité de S. M. Suéd. ne lui permettant pas d'entrer en discussion avec un Ministre dont la plume respecte si peu les droits les plus sacrés, elle a ordonné à son Ministre de s'expliquer directement avec le Gouvernement sur les principaux articles dont se plaint M. Guydickens; que le récit de ce qui s'est passé à l'occasion du Négociant Springer a dû convaincre suffisamment S. M. de la fausseté des exposés dont l'écrit de M. de Guydickens est rempli; que le Roi de Suède est instruit des prérogatives des Ministres étrangers, mais qu'il en connoît aussi les bornes; que ce Prince étoit fondé à employer plus de rigueur contre M. de Guydickens, & qu'il l'auroit fait, si sa considération pour le Roi ne l'avoit retenu; qu'on n'auroit point eu de peine à trouver même dans cette Cour des exemples pour montrer qu'il est des cas dans lesquels on peut faire violence à un Ministre étranger; que supposé cependant que malgré tous les ménagemens observés envers M. de Guydickens, cette Cour croye avoir sujet de se plaindre, sa Majesté Suédoise déclare qu'elle n'en a usé que comme elle consent qu'on en use avec ses Ministres dans les Cours étrangères, s'ils s'oublient jusqu'au point de retirer chés eux des personnes accusées de haute trahison; qu'à l'égard de l'injurieuse distinction que M. de Guydickens ose mettre entre le Roi de Suède & ses Ministres, bien loin que sa Majesté Suédoise lui passe de lui avoir demandé justice d'eux, elle demande que le Roi lui fasse satisfaction d'un outrage fait à son autorité & à son Conseil. La seconde partie de cette réfutation est destinée à l'éclaircissement des faits concernant les plaintes portées par M. de Guydickens contre les Gardes de nuit de la ville de Stockholm,

On expose dans cette seconde partie que ces Gardes ayant prétendu avoir été eux-mêmes insultés par les domestiques de M. de Guydickens, le Roi de Suède avoit ordonné qu'on en informât ce Ministre, & qu'on lui promît cependant qu'il obtiendrait la réparation convenable, pourvu qu'il voulût permettre que les domestiques se présentassent devant les Juges qui devoient examiner l'affaire; que M. de Guydickens avoit répondu qu'il se conformeroit aux desirs de sa Majesté Suédoise, aussitôt qu'il auroit appris que les Gardes de nuit auroient été conduits préalablement en prison; qu'en même-tems il n'avoit pas fait difficulté d'avouer que c'étoit par ses ordres qu'ils avoient été chassés & maltraités; que M. de Guydickens avoit présenté un second Mémoire, dans lequel il insistoit de nouveau sur leur emprisonnement, & que le Roi de Suède lui avoit donné de nouvelles assurances de ses dispositions à lui faire justice, & de sa part il se prêtoit à l'observation des Loix du Royaume, qui ne permettent point d'ôter à personne la liberté sans connaissance de cause; que non-seulement ce Ministre n'avoit point eu cette complaisance, mais que ces deux premiers Mémoires avoient été suivis d'un troisième encore plus pressant que les précédens, & dans lequel il déclaroit qu'il parloit par ordre exprès de la Cour, que la réponse de S. M. Suédoise avoit été qu'elle étoit étonnée qu'il eût fait passer pour un déni de justice la conduite tenue par le Gouvernement de Suède au sujet de l'affaire en question; que M. de Guydickens, quoique les Ministres de sa Majesté eussent déclaré qu'il pouvoit satisfaire le Roi de Suède, a toujours persisté depuis dans le refus de faire comparoître les domestiques; que cependant la Majesté Suédoise, par un effet de ses égards

Pour le Roi, a donné ordre qu'on fit d'exactes Perquisitions pour découvrir si les Gardes de nuit étoient coupables, qu'il a été prouvé que les domestiques de M. de Guydicxens avoient été les agresseurs; que ces informations ont été communiquées à ce Ministre, & que le même Seigneur qui les lui a portées de la part du Roi de Suède, l'a assuré que ce Prince étoit toujours prêt à punir les accusés, si l'on pouvoit avoir des preuves qu'ils n'eussent pas été attaqués. Ce Mémoire est terminé par une protestation du désir que le Roi de Suède a de conserver une parfaite intelligence avec le Roi, & de voir à sa Cour, à la place de M. de Guydicxens, un Ministre qui puisse y contribuer. La Chambre des Communes a consenti que les payemens qui devoient être faits le 3 Mai & le 4 du mois de Juin par les Souscripteurs des nouvelles Annuités, fussent différés jusqu'au 2 Novembre & au 5 du mois suivant. Depuis le 9 aucun des fonds publics n'a de prix fixe.

Les Seigneurs passerent le 15 Avril à la pluralité de cinquante-neuf voix contre vingt-neuf le Bill qui ordonne de tenir les Assises d'Été à Buckingham. Le 12 la Chambre des Communes accorda au Roi cinq cent mille livres sterlings pour mettre sa Majesté en état de soutenir la guerre avec succès & de remplir les engagements qu'elle a pris avec ses Alliés. Dans la même séance, la Chambre résolut d'indemniser les Colonies de l'Amérique de leurs dépenses à l'occasion de l'expédition contre Louisbourg. Elle délibéra le 15 en grand Comité sur les moyens de lever le subside, & elle regla qu'on y employeroit un million de livres sterlings du Fond d'Amortissement. Par un état qui paroît des sommes payées sur les dettes de la Marine, on en a acquitté onze cent trente cinq

mille quatre cent trente-quatre livres sterlings. La Chambre ordonna le 18 de mettre au net le BILL pour exempter de toute imposition le thé qui sera porté en Irlande. Deux mille hommes d'Infanterie & mille de Cavalerie doivent s'embarquer pour aller renforcer l'armée des Alliés dans les Pais Bas. On équipe à Spithead une escadre de quinze vaisseaux de Ligne & de quelques frégates, dont l'Amiral Warren aura le commandement. Les Commissaires de l'Amirauté ont reçu avis que les vaisseaux de guerre *l'Edimbourg*, de soixante-dix canons; *l'Aigle*, le *Windsor* & *la Princesse Louise*, de soixante, & *l'Inverness*, de vingt quatre, se sont embarqués le 18 du mois dernier du vaisseau d'Avis *la Rose* & de deux petits navires, qui par des coups de vent avoient été séparés de la flotte partie dernièrement de Cadix. Les lettres de la Jamaïque marquent que des vaisseaux de l'escadre de M. Knowles y ont conduit un navire François, à bord duquel il y avoit quatre cent cinquante tonnes de sucre. Les Actions de la Banque sont à cent dix-huit & demi, & celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-neuf, un quart. Celles de la mer du Sud & les Annuités continuent de n'avoir point de prix fixe.

Il y a apparence que sa Majesté se rendra cette année dans ses Etats d'Allemagne, ainsi qu'elle se l'étoit proposée. Elle a eu une longue conférence avec le Comte de Chesterfield, ci-devant Secrétaire d'Etat, qui auparavant en avoit eu une de trois heures avec le Duc de Bedford. L'escadre dont le Roi a donné le commandement à l'Amiral Warren, & qui est composée de dix-neuf vaisseaux de Ligne, doit être jointe par l'escadre Hollandoise que commande le Vice-Amiral Schrywer. Après leur réunion elles iront

croiser en deux divisions à une certaine hauteur. Quatre Régimens d'Infanterie ont reçu ordre de s'embarquer pour passer dans les Pais Bas. On travaille à former le Régiment de Catholiques Romains, que le Gouvernement a permis à la République des Provinces Unies de lever en Irlande. Les Actions de la mer du Sud sont à quatre vingt quatorze & demi; celles de la Banque à cent v ngt, un quart; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & demi. Les Annuités n'ont point de prix fixe.

Les nouvelles de Londres portent que le premier Mai il y eut chés le Prince de Galles un Bal, qui fut suivi d'un souper servi a trois tables, chacune de quarante couverts. Les Seigneurs passerent le 26 du mois dernier le Bill pour faciliter la perception de la taxe sur les fenêtres. Le même jour la Chambre des Communes lût pour la troisième fois le Bill concernant les criminels d'Etat. Elle a accordé au Roi cent cinquante deux mille trente sept livres sterlings pour le rachat des Jurisdictions héréditaires d'Ecosse. On écrit de Dublin que le 20 du mois dernier le Comte de Harrington, Viceroi d'Irlande, avoit mis fin aux séances du Parlement de ce Royaume. Le Gouvernement a ordonné aux Régimens de Wolf & de Howard d'aller joindre l'armée des Alliés dans les Pais Bas. On a tiré huit hommes de chaque Compagnie des trois Régimens des Gardes à pied, pour les envoyer à cette armée. Selon les nouvelles de Plymouth l'escadre commandée par l'Amiral Warren y relâcha le 24 du mois dernier, ainsi que cinq vaisseaux de celle du Chef d'escadre Mostin, lesquels ont été fort endommagés par une tempête. L'équipage du paquebot *le Hanover*, à bord duquel le Comte de Roseberg, ci-devant Ministre

Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie auprès du Roi de Portugal, est revenu de Lisbonne, & rapporté que le Capitaine Coates avoit conduit dans ce Port les trois navires Espagnols dont il s'est emparé, & qu'il y avoit été rejoint par les vaisseaux de guerre le *Vindsor* & l'*Aigle*, qu'il avoit envoyés à la poursuite du reste du convoi parti dernièrement de Cadix. Ces deux vaisseaux non-seulement n'ont pû faire aucune prise, mais ont couru risque de tomber entre les mains des Espagnols. On a reçu avis que l'Amiral Griffin avoit remis à la voile du Fort de Saint David le 3 du mois d'Octobre dernier, & que deux jours après il avoit brûlé à la Rade de Madraff le vaisseau François le *Neptune*. Les mêmes lettres marquent qu'un bâtiment de la même Nation a fait naufrage dans les environs. Celles de la Jamaïque annoncent que M. Trelawney, Gouverneur de cette Isle, s'est embarqué avec son Régiment & un grand nombre d'Insulaires & de Negres sur l'escadre de l'Amiral Knowles, afin de seconder cet Amiral dans une entreprise qu'on croit regarder l'Isle de Saint Domingue. Le navire l'*Anson*, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales a été pris à la vûe de Bombay par les vaisseaux François l'*Anglesea* & l'*Apollon*. Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à quatre-vingt-quinze; celles de la Banque à cent dix sept & demi; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & un, & les Annuités à quatre-vingt-quatorze, un quart.

LE Comte de Buren fut baptisé le 11 Avril dans la Grande Eglise. Il a eu pour pareins les Etats Généraux, les Etats de Hollande & de Westfrise, ceux de Zélande, ceux de Frise, & les villes de Dort, de Harlem, de Delft, de Leyde & de Gouda, & il a été nommé *Guillaume*.

On écrit de Groningue du 29 Avril que les Etats de cette Province résolurent le 26 de ce mois de reconnoître l'hérédité du Stathouderat, tant dans la ligue Feminine que dans la Masculine de la Maison de Nassau Dieft, & d'y attacher les mêmes prérogatives dont le Prince Stathouder jouit dans les autres Provinces Unies. Il est parti une Députation pour en porter le D'ipôme à ce Prince, & elle est composée de M. Henri Wychel Bourguemestre, & de Messieurs Tiaden, de Mares, Alberda de Rensema, Quintens & Rengers de Formosum. On a reçu avis de Middelbourg que l'escadre Angloise qui croise sur la côte, a été renforcée d'un vaisseau de guerre. Les mêmes nouvelles portent que la communication avec l'Isle de Cadfaat est entièrement rétablie. Ces lettres ajoutent que le bataillon de Nassau Orange, qui étoit en garnison à Flessingue, s'est mis en marche, ainsi que le Régiment de Dragons de Schlippenback, pour aller joindre l'armée des Alliés.

Le Prince Stathouder à la tête du Conseil d'Etat, alla le 25 du mois dernier à l'assemblée des Etats Généraux, à laquelle le Président de ce Conseil, présenta l'état des dépenses pour l'entretien des troupes de la République. Ce Prince retourna le 30 à la même assemblée pour prendre congé d'elle, & il partit le premier pour l'armée. Les Etats Généraux ont nommé pour leur cinquième Ministre

Plénipotentiaire aux conférences d'Aix-la-Chapelle le Baron de Borffelen Vander Hooge, premier Noble de la Province de Zélande. Selon les nouvelles qu'on a de ce qui se passe dans ces conférences, elles paroissent promettre un succès favorable. On a donné à M. Talmaan le commandement de la flotte des côtes de Zélande. Il est arrivé le 28 du mois dernier à Goeree vingt bâtimens de transport chargés de troupes Angloises.

On écrit de la Haye qu'il arriva le 5 de ce mois un courier dépêché aux Etats Généraux par le Prince Stathouder, pour les informer que le 30 du mois dernier il y avoit eu des articles préliminaires d'accommodement signés à Aix-la-Chapelle; que les Ratifications devoient être échangées dans trois semaines, & qu'en attendant la France étoit convenue avec la Grande Bretagne & la République, d'une suspension d'armes tant sur mer que sur terre. Le même jour le Comte de Bentinck, Premier Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux aux conférences pour la paix, revint d'Aix-la-Chapelle, & il leur a rendu compte de ce qui a été réglé dans ces conférences. Un courier, par lequel le Comte de Sandwich envoya au Roi de la Grande Bretagne le résultat des mêmes conférences, a passé par cette ville en allant à Londres. A l'occasion de la signature des articles préliminaires, les Brats Généraux se sont assemblés trois fois depuis le 5 de ce mois, & les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise, qui ne devoient reprendre leurs séances que le 17, les ont reprises le 10. Les Députés que la Province de Frise a chargés de remettre à la Princesse de Nassau un contrat de cinq mille livres de rente viagere pour le Comte de Baron, s'acquittèrent le

4 de cette commission. Le Marquis del Puerto, Ambassadeur du Roi d'Espagne, a présenté aux États Généraux un nouveau Mémoire, qui porte que le 3 du mois d'Avril de l'année dernière cet Ambassadeur leur a demandé justice au nom de sa Majesté Catholique contre le Gouverneur de Batavia & contre les autres de leurs sujets, qui par une infraction manifeste du droit des Gens, & des Traités les plus solennels, ont formé des entreprises contre les Colonies Espagnoles en Amérique; que cependant non-seulement on n'a point puni les coupables, mais même on n'a commencé contre eux aucune procédure; que l'importance de l'affaire, & l'équité dont les États Généraux font profession, donnent au Roi d'Espagne lieu d'espérer qu'ils auront égard à ses plaintes réitérées; que la Majesté Catholique se flate aussi qu'ils feront payer par les freres Thomas & Adrien Hoop, Négocians d'Amsterdam, les sommes dont ils sont redevables à l'armateur Don Joseph Sevilla. Selon les lettres de Londres, la nouvelle qu'on y a reçüe le 7 de la signature des préliminaires, y a causé une joie aussi vive que générale, & a fait augmenter sur le champ de six pour cent les fonds publics.

Les lettres de Sittard du 6 portent que les troupes de la République prennent pour la commodité des subsistances, la même position qu'il avoit été résolu de leur faire prendre, avant qu'on eût reçu la nouvelle du succès des conférences d'Aix-la-Chapelle. Elles vont occuper le camp de Weert, & elles s'étendront par-delà Peelt & Hamon jusqu'à Gestel. Celles de la Grande Bretagne camperont dans la Mairie de Bois-le-Duc en attendant des ordres ultérieurs. La marche des troupes Hessoises, qui devoient s'avancer

vancer vers la Meuse , est suspenduë . Le Lord Sackville , qui a porté au Baron d'Aylva l'ordre de remettre aux François la ville de Maestricht , a passé à Sittard en retournant joindre le Duc de Cumberland. On a appris que le Feldt-Maréchal Comte de Bathiani a dépêché un de ses Adjudans à la Reine de Hongrie , pour sçavoir les intentions de cette Princesse sur la conduite qu'il doit tenir dans la conjoncture présente.

I T A L I E .

ON mande de Rome du 9 Avril que le Baillif de Tencin , Ambassadeur de la Religion de Malte , dans une audience qu'il eut du Pape le 2 de ce mois , a informé Sa Sainteté qu'il auroit pour successeur dans son Ambassade le Commandeur Solar , ci-devant Ambassadeur du Roi de Sardaigne auprès de Sa Majesté Très Chrétienne. Le Cardinal Mellini est chargé des affaires de la Reine de Hongrie , à la place du Cardinal Alexandre Albani. Sa Sainteté a disposé de l'Evêché de Potenza en faveur du Pere Sarsala , de la Congrégation des Clercs Réguliers de la Providence. La quantité de grains qui se trouve en cette ville , ne pouvant suffire à la substance des habitans jusqu'à la récolte , le Gouvernement a obtenu du Roi des Deux Siciles la permission de tirer des bleds des Etats de ce Prince. On écrit de Naples que la Majesté Sicilienne a ordonné d'établir des magasins dans ses principales Places. Les mêmes avis portent que le Régiment Royal Sicile & celui d'Oran , se sont embarqués pour se rendre à Orbitello. Ces avis ajoutent que quelques bandits s'étant sauvés à bord d'un navire de Livourne qui étoit à la rade de Gaëtte , le Gouverneur de la

G

Place les y avoit fait enlever par cinquante Grenadiers. Selon les mêmes nouvelles la felouque Napolitaine *la Barque de Neige* a fait naufrage à la pointe du Château de l'Œuf, & de quarante-trois personnes qui étoient sur ce bâtiment, il ne s'en est sauvé que dix-neuf. Le Roi des Deux Siciles a accordé à Don Nicolas Miranda une place de Conseiller d'Etat.

DE LIVOURNE le 28 Mars.

PAR un accident dont on n'a pû découvrir la cause, le feu prit le 17 de ce mois à un navire Anglois qui avoit jetté l'ancre dans le Môle. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on l'éloigna des autres bâtimens dont il étoit voisin, & ils auroient couru un très-grand risque, si le vent n'en eût détourné les flammes. Un vaisseau de guerre du Roi de la Grande Bretagne a conduit dans ce Port deux barques, l'une de Malte, l'autre de San Remo, sur le soupçon que les denrées dont elles étoient chargées étoient destinées pour Gènes. Les lettres de cette dernière ville marquent que le Marquis d'Alumada, qui y commande les troupes Espagnoles, avoit appris de Madrid que le Roi d'Espagne l'avoit nommé Lieutenant Général. On a été informé par les mêmes lettres que les François ont perfectionné leur pont sur la Magra, & que le Duc de Richelieu devoit faire marcher six mille hommes à San Stephano. Selon les avis reçus du Plaisantin il a été ordonné dans la partie de ce Duché appartenante à la Reine de Hongrie, de préparer un nombre considérable de chariots.

DE GENES le 13 Avril.

U Ne galiotte Génoise armée en course sous pavillon de France, & commandée par le Capitaine Romero, enleva le 6 de ce mois à la portée du canon de Savone deux tartanes qui y portoient, l'une millé mines de bled, l'autre cinq cent avec de l'acier & un grand nombre de caisses de vin de Florence. Deux vaisseaux de guerre Anglois, qui poursuivoient en même tems des barques parties de Monaco & chargées de troupes, n'ayant pu, ni s'emparer de ces barques, ni s'opposer à la prise des deux tartanes, s'approchèrent de la Plage d'Arenzano où les barques s'étoient réfugiées, & ils tirèrent plus de mille coups de canon contre le bourg, dont plusieurs maisons ont été considérablement endommagées & une presque rasée. Cinq cent soldats que ces barques avoient à bord, descendirent pendant ce tems à terre & arriverent ici le jour suivant. On assure que les deux chabecs du Duc de Richelieu, lesquels croisent actuellement vers le Golfe de la Spécie, se sont emparés de quatre gondoles de Caprara, sur lesquelles il y avoit beaucoup de vin & d'autres provisions que le Colonel Rivarola envoyoit à Savone. Les deux navires pris il y a quelque tems par ces chabecs, ont été relâchés depuis qu'on a eu des preuves de leur véritable destination. Sur l'avis que trois vaisseaux ennemis ont établi leur croisière à la hauteur du Cap de Noli, deux pinques François, qui avoient fait voile le 4 pour Monaco, sont revenus ici. Quatre barques Catalanes sont entrées aujourd'hui dans ce Port, où elles ont débarqué sept cent soldats Espagnols. Elles étoient parties de Barcelonne avec une cinquième, qui ayant perdu son grand mât dans une tempête, a

G ij

été obligée de relâcher à Villefranche. On attend encore un autre renfort de six mille hommes des troupes d'Espagne, pour lesquels on prépare des logemens dans le fauxbourg de Bisagno. Afin d'épargner de la fatigue aux troupes réglées, le Gouvernement a ordonné que la bourgeoisie de cette ville montât la garde aux Portes, à l'Arsenal & aux endroits où l'on a renfermé les prisonniers de guerre. Le Duc de Richelieu fait travailler à rendre praticables pour les charois les chemins qui conduisent à la Spécie. Selon les nouvelles qu'on a reçues de Savone le Roi de Sardaigne a renforcé de deux bataillons la garnison de la Citadelle. Plusieurs des principaux habitans de la ville ont été arrêtés, & ceux des villages des environs ont été chargés de contributions exorbitantes, sur le soupçon qu'ils ont favorisé la dernière entreprise tentée par le Duc de Richelieu. Il se tint le 6 une assemblée de la Banque de Saint Georges, & l'on y élût de nouveaux Directeurs. On n'a pu encore trouver de moyens efficaces pour rétablir le crédit de cette Banque, dont les billets perdent trente-six pour cent. M. Pierre Antoine Passano est parti pour aller exercer les fonctions de Commissaire Général de la République dans l'Isle de Corse. On a fait embarquer six cent soldats & une grande quantité de munitions de guerre sur les deux galères qui le conduisent à la Bastie.

DE GENES le 16.

Conformement aux ordres donnés par le Duc de Richelieu, pendant la visite qu'il a faite des hauteurs de Viareggio, on construit plusieurs retranchemens sur ces hauteurs. On fortifie aussi divers postes le long de la Magra & dans les envi-

sons de l'Isle de Palmerie. Les ouvrages qu'on a ajoutés à Sarzanello sont entierement perfectionnés. Il est entré dans ce Port un grand nombre de bâtimens chargés de vivres. Par une felouque arrivée de Barcelonne on a reçu avis qu'il en étoit parti un convoi de seize bâtimens avec des troupes pour se rendre en Italie. L'équipage de ce bâtiment a rapporté que le Marquis de la Mina retournoit joindre l'Infant Don Philippe, & que le Comte de Carvajal, Lieutenant Général, devoit venir prendre ici le commandement des troupes Espagnoles à la place du Marquis d'Ahumada. On a été informé qu'il se faisoit à Livourne des achats considérables de grains pour le compte du Roi de Sardaigne. Les lettres de plusieurs endroits confirment que la plus grande partie de l'armée de la Reine de Hongrie s'avance vers le Pavesan. Celles de Naples marquent qu'un navire Napolitain s'est brisé contre les écueils de Gaette, & qu'on n'a pû sauver personne de l'équipage. Un autre bâtiment de la même Nation a été pris par deux Corsaires Turcs à quatre milles d'Otrante. On mande de Rome que la Princesse, seconde fille du feu Duc de Massa, & qui doit épouser le Prince Horace Albani, y est arrivée le 10 de ce mois.

DE SAVONE le 18.

LA nuit du 11 au 12 de ce mois un détachement Piémontois, qui occupoit le poste de San Martino, fut attaqué par des Compagnies Franques des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne, & après s'être défendu pendant quelques heures, il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Les François ne se sont point établis dans ce poste. Ils se renforcent considérablement sur la riviere du

Levant. On assure qu'ils ont dans les Ports de la côte de Provence un convoi de soixante bâtimens prêt à mettre à la voile. Les Anglois se sont emparés le 15 d'une polaque Génoise, qui portoit des boulets & d'autres munitions de guerre dans l'Isle de Corse.

DE GENES le 27.

ON fit le 21 de ce mois la Procession générale qu'on a coutume de faire tous les ans à pareil jour, & dans laquelle chaque Confratrie est précédée ordinairement par une troupe de jeunes filles qui chantent des Cantiques. En passant devant la maison du Chevalier Chauvelin, d'où le Duc de Richelieu voyoit passer la Procession, quelques unes de ces filles chanterent plusieurs Stances à la louange du Roi Très-Chrétien. La ~~Route~~ que les ennemis destinent à l'attaque de l'Isle de Corse, & sur laquelle ils ont trois mille hommes de troupes de débarquement, parut à la hauteur de ce Port, mais le 22 elle fut obligée par un vent du Sud de retourner à Vado. Comme on a appris que le convoi, qui porte des secours d'hommes & de munitions à la Bastie, & qui étoit retenu à la Spécie par le mauvais tems, a remis à la voile pour continuer sa route, on espère qu'il ne sera pas facile aux ennemis de réussir dans leur entreprise. Il est arrivé ici de Monaco un nouveau renfort de neuf cent trente hommes tant François qu'Espagnols, & l'on attend encore dans peu six cent Miquelets. Les sept cent soldats qui sont arrivés le 13 de Barcelonne, ont été tirés de la garnison d'Oran. Un bataillon du Régiment de la Marine & deux de Royal Italien, firent le 21 l'exercice dans la Place du fauxbourg de Saint Pierre

d'Aréna. Le 23 le Duc de Richelieu alla visiter les postes le long de la riviere du Ponent. Il a envoyé le Duc d'Agenois pour donner divers ordres aux troupes qui ont leurs quartiers sur la côte Orientale. Plus on approche de l'ouverture de la campagne, plus les ennemis paroissent persister dans le dessein de former le siège de la Spécie. On assure cependant que la Reine de Hongrie s'est réduite à recommander seulement au Comte de Browne l'honneur de ses armes. Dans les premiers jours de la semaine dernière les Anglois ont enlevé à six milles de Recco une barque Génoise venant de Boniface, & chargée de munitions de guerre qui appartenoient aux Espagnols. Ce bâtiment qu'ils ont poursuivi depuis la Gorgone n'a pû leur échaper, parce que l'antenne de son grand mât s'est rompu en faisant force de voiles. On apprend le 13 qu'un piquet des Compagnies Franches a fait prisonniers du côté de Sasselto trois Officiers & quarante soldats des troupes du Roi de Sardaigne. Le Gouvernement a ordonné à trois Ecclésiastiques & à trois Religieux Franciscains de sortir des Etats de la République.

DE TURIN, le 27.

Les nouvelles de Livourne portent qu'on y a embarqué trois mille bombes destinées pour Gènes. Selon les mêmes nouvelles un navire Danois qui venoit de Cadix, coula à fond le 9 de ce mois, sans qu'il ait été possible de rien sauver de sa cargaison. Personne de l'équipage n'a péri, à l'exception du Pilote. Dans les premiers jours de ce mois les Anglois ont conduit à Livourne une polaque Françoisse. Il est arrivé de l'Isle de Caprée dans le même Port quelques bâtimens,

par lesquels on a sçû qu'un habile Ingénieur envoyé à la Bastie par le Duc de Richelieu, en avoit fait réparer & augmenter les fortifications, & que la République de Gènes avoit ordonné d'établir dans cette Place des magasins considérables de toutes sortes de munitions. On a été instruit par les équipages des mêmes navires que trois pinques, à bord desquels étoient plusieurs soldats de recrues pour le Régiment Corse des troupes du Roi, avoient été pris par les ennemis.

SUITE du siège de Maestricht.

Tranchée du 26 au 27 Avril.

Attaque de la droite.

MR. de Courtomer, Lieutenant Général, M. de Baufremont, Maréchal de Camp, deux Brigadiers, huit bataillons, & huit Compagnies auxiliaires.

On a travaillé pendant la nuit à joindre la quatrième parallèle, qui embrasse tous les ouvrages, depuis la rivière jusqu'à la branche droite de l'ouvrage à corne par rapport à nous; on fera pendant le jour cette jonction à sappe pleine.

On a commencé à la gauche le débouché de la quatrième parallèle, on a aussi travaillé dans la nuit à une communication, partant du dépôt de la droite jusqu'à la première parallèle; elle sera achevée & per-

fectionnée aujourd'hui. Ce travail est de 340 toises.

Attaque de la gauche.

M. le Comte de Fitz-James, Maréchal de Camp, un Brigadier, trois bataillons, trois Compagnies auxiliaires.

Les deux nouvelles batteries dans la seconde parallele ont tiré aujourd'hui à six heures du matin.

Du Camp devant Maestricht le 27.

La Meuse ayant grossi considérablement, & nos pontons de la basse Meuse pouvant être endommagés par son courant, on les a repliés, & la communication avec la rive droite de la riviere ne s'est soutenue pendant quelques jours dans cette partie là, qu'au moyen d'un pont volant; on travaille actuellement à un pont de bateaux qui sera prêt aujourd'hui, & auquel on joindra un second pont de pontons. On a allongé les deux ponts de la haute Meuse, mais on ne les a point repliés.

M. le Maréchal Général est allé le 25 au matin voir jouer une mine sous la vieille tour de Ghelik, dont la situation pouvoit donner à l'ennemi un emplacement de batteries; cette mine a été tout

G v

l'effet possible & a formé un grand entonnoir, sur lequel il est impossible de rien établir.

On a poussé de l'Infanterie & des troupes légères dans le Limbourg & à Elduc, & deux Régimens de Dragons ont été renforcer ce qui étoit à Gronsfeld.

Nos travaux du front du camp étant en état & notre armée ayant reçu plusieurs renforts, il est vraisemblable que l'ennemi songe moins à nous attaquer qu'aux précautions qu'exigent de lui les suites de la prise de Maestricht.

La position de Messieurs du Chayla & de Contades est arrangée de façon, que sans que le Demer ni la Dylle soient dégarnis, les corps de troupes qu'ils commandent peuvent en trente-six heures être rendus de droite ou de gauche là où M. le Maréchal Général les jugera convenables.

Le mauvais tems qu'il a fait & qui continue, retarde le progrès du siège; le mineur est cependant attaché à une des flèches que les ennemis ont fait en avant de leur premier chemin couvert; on ne tardera vraisemblablement pas à les attaquer.

Tranchée du 27 au 28.

Attaque de la droite.

M. d'Armentieres, Lieutenant Général, M. de Nicolay, Maréchal de Camp, deux Brigadiers, huit bataillons, & huit Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a employé la nuit à perfectionner le travail de la nuit précédente.

Attaque de la gauche.

M. de Saulx, Maréchal de Camp, un Brigadier, trois bataillons, trois Compagnies auxiliaires.

Les assiégés ont fait une sortie vers les trois heures du matin d'environ mille hommes d'Infanterie, de deux cent chevaux & cent Hussards; une partie s'est coulée le long de la Meuse, a percé par les embrasures des batteries, & a encloué d'abord quelques pièces de canon, mais nous les avons chassés & ils ont perdu plus de trente hommes tués ou blessés. Nous n'avons eû que deux soldats blessés, les Hussards se sont dispersés en plusieurs troupes du côté de la redoute & de l'épaulement que l'on a fait pour les fours, d'où on leur a tiré quelques coups de canon, ce qui les a fait retirer avec précipitation.

M. de Beauchamp, Commandant de

Gvj

bataillon du Régiment de Lowendalh, a été blessé ce matin très-dangereusement d'un boulet de canon.

Les pièces ont été enclouées avec tant de précipitation qu'elles ont été déclouées sur le champ, & ont recommencé à tirer, à l'exception d'une seule qu'on travaille à déclouer.

Tranchée du 28 au 29.

Attaque de la droite.

M. le Comte de Graville, Lieutenant Général, M. de Maillebois, Maréchal de Camp, deux Brigadiers, huit bataillons & huit Compagnies auxiliaires.

L'attaque de la flèche ayant été résolue pour le 28 au soir, les deux premières Compagnies des Grenadiers de la Tour du Pin, soutenues de la troisième & quatrième de la Couronne, ont attaqué la flèche par sa droite, & ont chassé l'ennemi de cette partie du chemin couvert, pendant que la première Compagnie des Grenadiers de la Couronne, soutenue des Compagnies de Rohan & d'Alsace, a tourné la flèche par sa gauche.

L'attaque a commencé à neuf heures & demie, & les ennemis nonobstant leur feu ont été chassés de tout ce front-là, ce qui

a donné à nos travailleurs la facilité de faire leur logement, & de coëffer l'angle saillant de la gauche du chemin couvert de l'ouvrage à corne par rapport à nous; la flèche a été entourée par un boyau de communication de droite & de gauche.

Cette attaque a donné l'allarme aux assiégés, qui ont bordé sur le champ leur rempart vers la droite d'où ils ont tiré toute la nuit, ainsi que des ouvrages de la gauche.

A quatre heures du matin les assiégés sont venus en force pour combler le travail, mais ils ont été repoussés avec une perte considérable de leur part, & une très-médiocre de la nôtre.

On a prolongé de neuf lignes tous les débouchés qui avoient été commencés à la droite de la troisième parallèle.

On a conduit cette nuit quatre obus dans la nouvelle batterie.

Attaque de la gauche.

M. le Duc de Fitz-James, Maréchal de Camp, deux Brigadiers, trois bataillons & trois Compagnies auxiliaires.

Toutes nos batteries ont été réparées & tirent avec un grand succès.

Les ennemis ont démasqué deux pièces de canon dirigées, sur la droite de notre tranchée.

158 MERCURE DE FRANCE.

Tranchée du 29 au 30.

Attaque de la droite.

M. de Bissy, Lieutenant Général, M. de Rooth, Maréchal de Camp, deux Brigadiers, huit bataillons & huit Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

Le signal ayant été donné à neuf heures & demie du soir pour l'attaque de la flèche de la droite, les deux premières Compagnies des Grenadiers d'Auvergne ont débouché par la droite, & les Compagnies des Grenadiers de Rohan & de la Fere par la gauche, le tout suivi de travailleurs qui malgré le grand feu de l'ennemi ont couronné l'angle saillant du chemin couvert, & entouré la flèche par une communication de droite & de gauche.

On a prolongé de droite & de gauche le couronnement de l'angle saillant coëffé la nuit précédente.

On a prolongé de deux zigzagues le débouché de la droite de la troisième parallèle, & au bout de ces zigzagues on a commencé par la gauche une quatrième parallèle.

Les ennemis ont fait sauter vers minuit une fougasse qui a étouffé six hommes.

Les trois nouvelles batteries de la deuxième & troisième parallèle ont reçu cette nuit leurs pièces.

M. le Marquis de Bissy , Lieutenant Général , a eu la jambe cassée d'un éclat de bombe.

Attaque de la gauche.

M. Dumefnil , Maréchal de Camp , un Brigadier , trois bataillons & trois Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a construit une nouvelle batterie de quatre pièces de canon dans la seconde parallele , tout-à-fait à la droite , & elle sera achevée aujourd'hui.

Tranchée du 30 Avril au premier Mai.

Attaque de la droite.

M. le Duc de Chevreuse , Lieutenant Général , M. le Comte de Lorges , Maréchal de Camp , huit bataillons , huit Compagnies de Grenadiers auxiliaires.

On a débouché cette nuit de la deuxième parallele à droite du débouché de la flèche de la droite , pour aller se joindre à celle qui a été commencée hier par la gauche.

Cette quatrième parallele embrassera depuis la branche droite par rapport à nous de l'ouvrage à corne , jusqu'à la hauteur de la seconde lunette qui est à droite dudit ouvrage ; il manque encore environ qua-

160 MERCURE DE FRANCE.

rante toises au centre ; cette jonction est de deux cent toises ; on a fait vingt-cinq toises de droite & de gauche sur la crete du chemin couvert qui protégeoit la flèche droite.

On a fait aussi par notre droite quarante toises de sappe , y compris quatre traverses sur le chemin couvert , qui protégeoit la flèche de la gauche.

Les ennemis ont fait sauter dans la journée de hier trois fougasses , qui ont blessé plusieurs Grenadiers & Sapeurs.

Le feu des ennemis a été très vif pendant la nuit ; ils ont démasqué ce matin à la pointe du jour sur le front de notre gauche quelques embrasures.

Attaque de la gauche.

La nouvelle batterie de quatre pièces de canon recevra cette nuit ses pièces , & tirera demain à la pointe du jour.

Tranchée du premier au second Mai.

Attaque de la droite.

M. du Châtelet , Lieutenant Général ,
M. de Guerchy , Maréchal de Camp , deux
Brigadiers, huit bataillons & huit Compagnies auxiliaires.

On a débouché cette nuit de la qua-

trième parallele de la droite , par un boyau en ligne directe sur l'angle saillant de la flèche droite , ce qui forme une communication à une cinquième parallele pinçant l'angle saillant de l'ouvrage à corne , & de la lunette à droite par rapport à nous ; ce travail est de deux cent toises. On a continué à la flèche de la gauche par la droite le couronnement du chemin couvert de sept traverses.

Attaque de la gauche.

La batterie de quatre pièces de canon a commencé à tirer hier après midi , & elle tire avec succès.

On a perfectionné le boyau qui conduit à cette nouvelle batterie.

M. de Montbourg , Maréchal de Camp, un Brigadier , trois bataillons & cent Dragons à pied.

Tranchée du 2 au 3.

Attaque de la droite.

On a travaillé cette nuit à la prolongation du couronnement du chemin couvert de l'ouvrage à corne , & l'on a continué le travail partant de la gauche de la flèche droite , au moyen de quoi l'ennemi ne sçauroit tenir dans la flèche du centre.

On a perfectionné la communication de la quatrième parallèle , & travaillé à réparer les débouchés.

M. le Comte d'Estaing , Colonel du Régiment de Rouergue , blessé.

Attaque de la gauche.

La nouvelle batterie tire avec succès.

Les ennemis ont fait un très-grand feu , mais nous n'y avons perdu personne.

Il y a depuis hier midi une suspension d'armes pour quarante-huit heures.

Du Camp devant Maestricht le 5.

Les Compagnies Franches des ennemis s'étant avancées jusqu'à Soutendal , & quelques Hussards ayant poussé jusqu'à Ghelik , M. le Maréchal Général a fait partir le 2 au soir M. le Duc de Fitz-James avec quatre cent Maîtres , deux cent Hussards & quatre cent Grenadiers pour aller à Soutendal & à Asche , & y enlever toutes les troupes légères qu'on assûroit s'y être établies. M. de Beauffobre est allé en même tems avec quatre cent Hussards par le côté de Stocken pour leur couper toute retraite , & masquer ce qui auroit pû venir par Maseick.

Nos Volontaires à pied s'étant portés du

côté de Stocken, y ont tué & pris quelques Hussards.

Un corps de trois mille Autrichiens ayant poussé jusqu'à Volduc la Compagnie de Fischer s'est repliée sur Gulpen; les trois mille Autrichiens se sont retirés depuis.

Nos ponts sur la basse Meuse sont rétablis.

M. le Duc de Cumberland a envoyé avant-hier au matin un Colonel Anglois à M. le Maréchal Général, chargé d'une dépêche pour lui & d'un ordre au Gouverneur de Maestricht de rendre la place, si M. le Maréchal veut accorder les honneurs de la guerre à la garnison; ce premier ne voyant qu'un ordre simple de M. le Duc de Cumberland, a demandé une suspension de quarante-huit heures pour pouvoir envoyer un Officier à la Haye.

Il a été convenu qu'on ne fera cependant de part ni d'autre aucun travail.

Le Colonel Anglois a assuré que les préliminaires de la paix sont signés avec l'Angleterre & la Hollande.

Du 8.

Le Général Major Comte Dessiet est arrivé avant-hier de Bréda avec la réponse du Prince d'Orange au Gouverneur de

Maastricht, en vertu de laquelle la capitulation a été signée hier, & les troupes de cette garnison doivent l'évacuer le 10 & sortir avec tous les honneurs de la guerre.

M. le Comte de Frise a été envoyé ce matin à M. le Duc de Cumberland par M. le Maréchal Général, avec une lettre de sa part pour lui proposer le reglement des limites pendant l'armistice que M. le Maréchal Général a eu ordre de publier & qui ne regarde point les troupes Autrichiennes. Dès que cet arrangement sera fait, les troupes entreront vrai-semblablement en cantonnement.

Après la sortie de ces troupes le Maréchal Comte de Saxe est entré dans la ville, & est descendu à l'Eglise principale, où le *Te Deum* a été chanté. Ce Général a dîné ensuite chés le Maréchal de Lowendahl, qui s'est établi dans la Place pour y commander. La cessation des actes d'hostilité a été publiée le 11 dans les deux armées, & l'on est convenu d'envoyer des Officiers Généraux de part & d'autre à Maseick, pour y regler les limites d'un terrain neutre qui séparera les troupes respectives, & dans lequel elles ne pourront point entrer. Le Maréchal Comte de Saxe se dispoit à mettre en cantonnement des deux côtés de la Meuse celles qui sont sous ses ordres.

EXTRAIT de la Capitulation pour le
Gouverneur & les troupes des Etats Géné-
raux qui sont dans Maestricht, signée le
7 Mai 1748.

La ville de Maestricht & les Forts qui
en dépendent seront livrés en entier aux
troupes du Roi.

On fera simplement un inventaire de
bonne foi des effets & munitions de guerre
qui sont dans la Place.

Toute la garnison sortira le 10 du cou-
rant avec les honneurs de la guerre, & par
considération pour M. le Baron d'Aylva,
Gouverneur, il pourra emmener avec lui
deux mortiers & quatre pièces de canon,
dont deux de 12 livres de balle & deux
de trois.

La garnison Hollandoise fera conduite
par le plus court chemin à Bois-le-Duc.

Les malades & blessés de la garnison
pourront rester dans la ville jusqu'à leur
entière guérison.

Les prisonniers faits pendant le siège de
part & d'autre, seront rendus réciproque-
ment.

Les Receveurs, Commis & Entrepren-
neurs des Etats Généraux, ainsi que les fa-
milles des Officiers, leurs effets & bagages
pourront rester trois mois dans la ville.

La garnison ne pourra emmener avec elle aucun chariot couvert.

On laissera des ôtages pour le payement des dettes.

Les pays, villages & dépendances des Etats Généraux dans les environs de Maestricht seront traités comme le reste des Pays-Bas conquis.

Le Clergé de chaque Religion établie dans Maestricht jouira des privilèges qui lui ont été accordés par les Etats Généraux.

Les habitans qui voudront se retirer de la ville ou du plat pays, pourront le faire dans trois mois. On promet de ne point débaucher le soldat.

Les deux portes de Wick & de Bruxelles seront livrées immédiatement après la signature de la capitulation, & il sera placé dans l'intérieur de chacune de ces portes une barrière qui sera gardée de part & d'autre.

On remettra sans aucune réserve un état de tous les effets qui sont dans Maestricht aux Commissaires du Roi chargés de les recevoir.

EXTRAIT de la Capitulation accordée aux troupes de S. M. la Reine de Hongrie qui sont dans Maestricht, signée le 7 Mai.

Toutes les troupes de S. M. la Reine

de Hongrie qui sont dans Maestricht en sortiront le 10 avec les honneurs de la guerre & les canons de campagne des Régimens , au nombre de huit pièces , pour aller joindre l'armée des Alliés vers Venlo, passant par Maseick.

Les malades & blessés de ces troupes qui resteront dans Maestricht, y seront traités suivant le Cartel, & on fournira dans son tems les passeports, bâteaux & voitures nécessaires pour le transport desdits blessés, ainsi que pour ceux qui seront restés pour en avoir soin.

Tous les chariots appartenans à ces troupes seront visités en sortant de Maestricht, & ces troupes laisseront dans la ville des ôtages pour répondre des dettes qu'elles peuvent y avoir contractées.

On fournira à ces troupes en partant de Maestricht du pain & du fourage pour quatre jours.

On ne débauchera personne desdites troupes.



PROMOTION d'Officiers de Marine.

LE Roi a fait le premier Avril un remplacement d'Officiers de Marine , par lequel elle a nommé six Chefs d'Escadre , vingt-cinq Capitaines de vaisseaux , quarante & un Lieutenans , & cent seize Enseignes.

Chefs d'Escadre.

Le Chevalier de Châteauneuf, Thomas', M. de Ravenel , le Chevalier de Crefnay , M. de Macnemara , le Chevalier de Conflans Brienne , & le Comte de Vaudreuil.

Capitaines de vaisseaux.

Messieurs de la Lardaye Begasson , le Gardeur de Tilly , Raguienne de Mareil , de Sanzay , Motheux, d'Orcise, Tremigon, de Maurville , Desherbiers , Chevalier de Vienne , Sorel , Chevalier de Bellingant, Chevalier de Caumont , Dannat de Montmaur , Charmail , Chauvèreau , Chevalier de Thivas , Chevalier de Chavagnac , Kervforet , Chevalier d'Eaux de Raimondis , de Sabran de Gramont , Mercier , de Saint Allouarn , Bart , d'Urtubie Fagosse.

Lieutenans.

Lieutenans.

Messieurs Terrasson , de la Villasse ,
 Kermeno Gouzilhon , de la Mothe , de
 Flotte Seillans , de Marchainville , Cheva-
 Tier des Gouttes , Huon de Kermadec , de
 Saint Julien , Taulanne , de Beaujeu de
 Quiqueran , Pourchereffe de Frayfans ,
 Chevalier d'Abbadie Saint Germain ,
 Chevalier de la Prevalaye , de Fontaine
 Mervé , Blois de la Calende , Chevalier
 de Ricoux , Kervaldoué , de Queux Saint
 Hilaire , Chesnel Descoyeux , Theon de
 Châteaubardon , Rossel de Cercy , Gressier
 de Concise , Flayol de Villeneuve , le
 Roux , la Croix de Merargues , Brunolo ,
 Lombard , de Chievres , de Rambures , le
 Gentil de Rosmorduc , de Chabot , Che-
 valier de Maillé Brezé , la Guarigue Sa-
 vigny , la Touche Treville , de la Jaille ,
 Foucault , de Marniere , de Castelaune
 Saint Jeurs , de Plas , de la Monneraye.

Enseignes.

Messieurs Keridec , Marencin de Chi-
 vrey , de Reals , du Chaffault , Beauffier
 de Châteaouvert , Chevalier de Montfiquet ,
 de Saint Prix , de Musvillac , Lort de
 Serignan , Destry de Secqueville , Maré-

H

chal des Logis pour prendre son rang du
 jour de la Promotion ; Chevalier Turpin
 du Breuil , de Grasse , Chevalier de Lon-
 gueville , d'Harambures , Keroulas de Ro-
 mainville , de Coatudavel , Chevalier Rouf-
 sel de Preville , Kermadec Huon , de Re-
 fuges , de Janvry , Chevalier de Kernoa,
 du Houlbec , du Bois de la Mothe , du
 Clesneur , du Pignet Guelton , Chevalier
 de Glandevéz , Chef de Brigade de la
 Compagnie des Gardes de la Marine à
 Toulon ; Chabert de Cogolin , Dortigues ,
 de Peyrolles , Chevalier de Courcy , Pré-
 vôt de Traversais , Vaixiere de la Rivaux ,
 de Montazer , Belleville l'Etendart , du
 Chatel Quilimadec , Chevalier d'Arcy ,
 Chevalier de Tronjolly , de Tressemanes
 Chateuil , Baron de Flotte , de l'Hôpital
 des Cognées , Sigoyer , Guiran de la
 Brillane , d'Audiffret , la Ville Hulin ,
 Chevalier de Kermoisan , la Croix de
 Gaujac , de Cohornes , Chevalier de Po-
 morio , de la Roche Saint André , Beau-
 regard de Telincourt , de Kerearney , Chef
 de Brigade de la Compagnie des Gardes
 de la Marine à Rochefort ; Chevalier de
 Retz , Catelin , de la Garde , Baudrean de
 Tredean , Soubez , Du Balay , d'Orves ,
 Saint Legier de la Saunaye , Chevalier de
 Kéranstret , Chevalier de Liniers , Gotte-

ville Bellisle, Desmichels Champorcin,
 Chevalier de Remond de Modene, Che-
 valier de Basleroi, Montigny de la Vio-
 laine, de Vassan, Boscal Reals, de Re-
 pentigny, Chabert de Burgues, de Selve,
 d'Aubenton, Belleisle Erard, d'Hicard,
 de Gabaret, Chevalier de Tournon,
 Ogilvy de Boyn, de Suffren, de l'Epine
 Grainville, Gaudion d'Ardilliere, Landré,
 de Kersalun, Chevalier d'Albertas, de
 Briqueville, Durand de Sausse, la Bio-
 chais, Castelant, Chevalier de Piolenc,
 Saint Denis de Vieuxpont, Chevalier de
 Muyn, du Bourguet, d'Albert de la Mil-
 liere, de Marcreux, de la Martonie,
 Chevalier de Dampierre, de Châteaugué,
 Mithon de Genouilly, de Guernelé, Chef
 de Brigade de la Compagnie des Gardes
 de la Marine à Brest; Treondal, Duplessis
 Parscault, Chevalier de Penvern, Cheva-
 lier de Bernets, Chevalier de Monteclair,
 d'Albert de Rions, des Touches, du Des-
 fais, Frassure de Villers, de Saint Ce-
 zaire, d'Aros d'Argelos, de Saint Leger,
 Perrier de Salvart, Boisjollan, Perrier,
 Chevalier de Chalmazel, du Guesclin,
 d'Heguerty, Huon de Kermadec.

H ij

*PROMOTION d'Officiers dans la
Gendarmerie.*

Le Roi ayant fait un remplacement d'Officiers dans la Gendarmerie, Sa Majesté a accordé la charge de Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, vacante par la promotion du Comte de Lignieres au grade de Maréchal de Camp, au Comte Dauvet, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes d'Orléans; cette dernière Compagnie au Marquis d'Oisy, Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes d'Anjou; celle des Gendarmes Dauphins, dont le Marquis de Dromesnil, nommé Maréchal de Camp, étoit Capitaine-Lieutenant, au Marquis du Coudray, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes d'Anjou; celle des Gendarmes d'Anjou au Marquis de Flavigny, Sous-Lieutenant des Cheval-Legers d'Orléans; celle des Gendarmes de Berry au Comte de Houdetot, Sous-Lieutenant des Gendarmes Dauphins; la Sous-Lieutenance des Gendarmes d'Anjou au Comte d'Herbouville, Enseigne des Gendarmes de Flandres; la Sous-Lieutenance des Cheval-Legers d'Orléans au Chevalier

d'Harcourt, premier Cornette de la même Compagnie ; celle des Gendarmes Dauphins au Marquis de Tracy, Enseigne des Gendarmes d'Anjou ; celle des Cheval-Legers de la Reine, vacante par la promotion du Marquis de Vauban au grade de Maréchal de Camp, au Marquis de Sebbeville, Enseigne des Gendarmes Dauphins ; celle des Gendarmes de Berry qu'avoit le Chevalier du Châtelet, nommé Maréchal de Camp, au Comte de Biarnay, Enseigne des Gendarmes Bourguignons ; celle des Gendarmes Anglois, qui vaquoit par la mort du Marquis de Maulévrier, au Marquis de Bouville, premier Cornette des Cheval-Legers Dauphins ; l'Enseigne des Gendarmes de Flandres au Comte de Falaru, Guidon de la même Compagnie ; la premiere Cornette des Cheval-Legers d'Orleans au Marquis de Lordat, second Cornette des Cheval-Legers d'Anjou ; l'Enseigne des Gendarmes d'Anjou au Comte de Surgeres, second Cornette des Cheval-Legers de la Reine ; l'Enseigne des Gendarmes Dauphins au Marquis de Bretenil, Guidon de la même Compagnie ; l'Enseigne des Gendarmes Bourguignons au Comte de Graville, Guidon des Gendarmes de Berry ; la premiere Cornette des

Cheveu-Legers Dauphins au Marquis de Vignacourt, Guidon des Gendarmes d'Anjou; l'Enseigne des Gendarmes Ecolesois, vacante par la démission du Comte de Ligny, au Marquis de Jaucourt, premier Cornette des Cheveu Legers de Bretagne; l'Enseigne des Gendarmes de la Reine, dont le Marquis de Beauvais a donné aussi la démission, au Marquis de Rassetot, Guidon des Gendarmes Bourguignons; le Guidon des Gendarmes de Flandres au Marquis de Janson, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Bretagne; la seconde Cornette des Cheveu-Legers d'Anjou au Marquis de Murinais, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Maugiron; la seconde Cornette des Cheveu-Legers de la Reine au Marquis de Simiane, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de la Rochefoucault; le Guidon des Gendarmes Dauphins au Marquis de Camisy, Page du Roi en la grande Ecurie; le Guidon des Gendarmes de Berry au Comte de Chastenay, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de la Reine; le Guidon des Gendarmes d'Anjou au Comte d'Egreville, Cornette dans le Régiment de Cavalerie du Romain; le Guidon des Gendarmes Bourguignons au Marquis de Ratay.

Mousquetaire , & celui des Gendarmes
Écossais , vacant par la démission du Mar-
quis de Bethune , qui passe à la charge de
Commissaire Général de la Cavalerie , au
Marquis de la Porte de Ryans , second
Cornette des Cheveu-Legers de Bretagne.
Le Comte de Martel a été nommé Major
de la Gendarmerie , à la place du Marquis
de Castellane qui a été fait Maréchal de
Camp , & l'emploi d'Aide-Major qu'avoit
le Comte de Martel , a été donné au Vi-
comte de Sabran , Capitaine avec rang de
Mestre-de-Camp dans le Régiment de Ca-
valerie de Talleyrand,





FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi a donné au Comte de Maulévrier Colbert, Lieutenant Général, le Gouvernement de Saint Jean Pied-de-Port, vacant par la mort de M. de Terlaye.

Sa Majesté a en même tems disposé en faveur du Marquis de Cernay, Maréchal de Camp, auquel elle avoit accordé les honneurs de Commandeur de l'Ordre Royal & militaire de Saint Louïs, la place de Commandeur & la pension de quatre mille livres dont M. de Terlaye jouissoit dans cet Ordre.

Le Roi a accordé trois Guidons qui vaquoient dans la Gendarmerie, au Marquis de Vaudrémont, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Foucquet; au Comte de Lavaux, Capitaine dans le Régiment des Gardes Lorraines; & à M. de la Richardie, Lieutenant dans le Régiment d'Infanterie de Sa Majesté.

Le Comte de Guerchy, Maréchal de Camp, & Colonel Lieutenant du Régiment

Du Roi, arriva le 8 de ce mois au matin du Camp devant Maestricht, d'où il a été dépêché par le Maréchal Comte de Saxe, pour informer Sa Majesté que le 6 au soir le Gouverneur de Maestricht avoit fait arborer le Drapeau blanc.

Madame étant tombée malade le 26 du mois dernier, & les remèdes qu'on a employés pour sa guérison n'ayant eû aucun succès, l'Abbé de Barail, Aumônier du Roi en quartier, lui a suppléé les cérémonies du Baptême, & elle a été nommée Marie-Thérèse. Le 27 à neuf heures du soir cette Princesse mourut âgée d'un an neuf mois & huit jours, étant née le 19 Juillet 1746. Elle étoit fille de Monseigneur le Dauphin, qui l'avoit eue de son premier mariage avec Marie-Thérèse, Infante d'Espagne.

Le Roi a nommé le Comte de Baschir son Ministre Plénipotentiaire auprès de l'Electeur de Baviere.

Le corps de feu Madame fut apporté le 28 du mois dernier au soir de Versailles au Palais des Thuilleries. Il y a été exposé à visage découvert, & le lendemain il a

H. v

été ouvert, embaumé & mis dans le cercueil. Le 30 vers les six heures du soir il fut porté à l'Abbaye Royale de Saint Denis, la marche s'étant faite dans l'ordre suivant. Deux carosses du Roi, dans lesquels étoient les Femmes-de-Chambre de la Princesse; un troisième carosse de Sa Majesté rempli par les huit Gentilshommes ordinaires, destinés à porter le cercueil & les quatre coins du Poêle qui le couvroit; un détachement de chacune des Compagnies des Mousquetaires; un détachement de celle des Cheval-Légers. Des Pages de la Grande & de la Petite Ecurie du Roi, & des Pages de la Reine & de Madame la Dauphine, étoient à cheval devant le carrosse du Roi, où étoit le corps de Madame. Plusieurs Valets-de-pied de leurs Majestés entouroient le carosse, après lequel marchoient le détachement des Gardes du Corps & le détachement des Gendarmes. Le Prince Constantin, Premier Aumônier du Roi, & qui à cause de l'indisposition du Cardinal de Rohan faisoit la cérémonie, étoit dans le carosse à la droite, & il portoit le cœur de la Princesse. La Duchesse de Chartres, choisie par le Roi pour accompagner le corps, étoit à la gauche, ayant avec elle la Princesse de Mon-

sauban. La Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France, étoit vis-à-vis du corps. Madame de Butler, Sous-Gouvernante, & l'Abbé de Sainte Aldegonde, Aumônier du Roi, étoient aux portières. Les carosses de la Duchesse de Chartres & ceux du Prince Constantin, & de la Duchesse de Tallard fermoient la marche. Le convoi étant arrivé à l'Abbaye de Saint Denis vers les neuf heures du soir, le Prince Constantin présenta le corps au Prieur de l'Abbaye, & il fit l'inhumation. Après cette cérémonie le cœur fut porté dans le même carosse à l'Abbaye Royale du Val-de-Grace.

Le 23, Fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi leurs Majestés assistèrent aux Vêpres.

Le 16 la Reine entendit la Messe dans l'Eglise des Recolets qui célébroient la Fête de Saint Jean Nepomucene, & elle y communia par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier. Sa Majesté, accompagnée de Mesdames de France, retourna l'après midi à la même Eglise où elle assista au Sermon prononcé

H vj

150 MERCURE DE FRANCE:

par le Pere Renaud, Religieux Dominicain.

Le 20 pendant la Messe du Roi l'Evêque de Rieux prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté. L'Evêque de Glandeve le prêta le 22.

Le Roi a accordé au Duc de la Valliere la charge de Grand Fauconnier, vacante par la mort du Comte des Marets.

Sa Majesté a disposé du Régiment d'Infanterie de Languedoc, dont le feu Comte de Douglas étoit Colonel, en faveur du Comte de Morangies, Gendarme de la Garde du Roi.

De Bruxelles le 6 Mai.

En conséquence de ce qui a été convenu entre les Ministres Plénipotentiaires assemblés à Aix-la-Chapelle, les Généraux respectifs des deux armées ont pris les arrangements nécessaires pour établir une suspension d'armes, conformément à celle qui a été arrêtée tant sur terre que sur mer par lesdits Ministres. On a appris du Camp devant Maestricht, qu'avant la conclusion de l'Armistice, les Compagnies Franches des ennemis s'étant avancées jusqu'à Souwendal, & quelques uns de leurs Hussards ayant poussé jusqu'à Ghelick, le Maréchal

Comte de Saxe avoit fait marcher le 2 au soir le Duc de Fitz-James avec quatre cens Grenadiers, un pareil nombre de Cavaliers & deux cent Hussards pour enlever ces troupes, mais qu'elles s'étoient retirées à l'approche de ce détachement. Plusieurs Hussards ont été tués ou pris dans les environs de Stockem. Un Corps de trois mille hommes des troupes de la Reine de Hongrie, lequel s'étoit porté à Rolduc, a abandonné ce poste.

De Brest le 2 Mai.

Depuis le retour de quelques-uns des Officiers, qui étoient sur le vaisseau le *Magnanime*, lorsqu'il a été pris par les Anglois, on a été informé du détail du combat que ce bâtiment a soutenu, & dont voici les principales particularités. Le *Magnanime*, après avoir été séparé des vaisseaux l'*Alcide* & l'*Arc-en-Ciel*, & de la frégate le *Cumberland* par un vent violent du Sud-Ouest, effuya depuis le premier Février jusqu'au 9 six tempêtes, par lesquelles il eût ses mats de hunes rompus & ses voiles emportées. Menacé de perdre à chaque instant ses mats majeurs & la barre du gouvernail, il n'avoit d'autre ressource

181 MERCURE DE FRANCE.

que de relâcher au Port de Brest, qui étoit le seul où il pût trouver les secours dont il avoit besoin. Pendant une partie de la route, la violence du vent fut telle qu'il n'étoit pas possible de tenir à la cape à la Misaine. Le 11 le *Magnanime* n'étoit plus qu'à cent lieues de Brest, lorsqu'à la pointe du jour il se trouva au milieu de neuf vaisseaux ennemis. L'Amiral Hawke, Commandant de cette Escadre, détacha le *Nottingham*, de soixante canons, & le *Pensland* de cinquante, pour attaquer le *Magnanime*, & le combat commença à neuf heures du matin. Quoique le vaisseau François ne pût se servir que de sa seconde batterie & des canons de ses gaillards, il fit un feu très-vif contre les Anglois qui le battoient, tantôt par la hanche, tantôt par l'arrière. A quatre heures après midi les ennemis s'éloignèrent afin de raccommoder leurs manœuvres. Ils revinrent une heure après, & le Marquis d'Albert qui commandoit le *Magnanime*, se flatoit encore de se défendre. Malheureusement les derniers palans qui lui restoit furent brisés. Comme dans cette conjuncture ç'eût été sacrifier inutilement son équipage que de faire une plus longue résistance, le Marquis d'Albert ordonna d'amener un

reste de flamme attachée aux haubans d'Ar-
rimon qui ser voit de pavillon. Dans ce
combat qui a duré huit heures, le vaisseau
le *Magnanimo* a tiré près de mille coups de
canon, & il y a eu cent soixante hommes
tués ou blessés sur ce bâtiment. M. Beau-
fier d'Ayrand, Capitaine en second, est du
nombre des premiers.

D'Aix-la-Chapelle le 21.

L'échange des ratifications des arti-
cles préliminaires que le Comte de Saint
Severin, le Comte de Sandwich, & les
Ministres Plénipotentiaires des Etats Géné-
raux des Provinces Unies, ont signés au
nom de leurs Souverains pour parvenir à
une Pacification générale, s'est fait aujour-
d'hui dans une Conférence qui s'est tenue
pour cet effet. Un courier que le Comte
de Kaunitz avoit dépêché à Vienne pour
donner part de la signature de ces articles à
la Reine de Hongrie, en est revenu, mais
on n'est pas encore informé de la réponse
de cette Princesse. On attend de sa part un
autre courier & on se flate qu'il apportera
au Comte de Kaunitz l'ordre de concourir
au grand ouvrage de la paix. Cette espé-
rance semble d'autant mieux fondée qu'on

On a appris que la Majesté Hongroise a suspendu la marche des nouvelles troupes qui étoient en chemin vers les Pais Bas. Suivant les lettres de l'armée des Alliés, le Duc de Cumberland a transféré son Quartier de Saint Euderode à Erp, & les troupes de la Grande Bretagne ont été cantonnées dans les environs. Celles de la Reine de Hongrie le sont dans les bourgs & les villages voisins du Château de Baxtel, où est le quartier du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany. On écrit de Bréda que le Baron de Grovesteins, Grand-Ecuyer du Prince Starhouder des Provinces Unies, y a passé en allant exécuter une commission de ce Prince auprès du Maréchal Comte de Saxe. Les nouvelles de Maestricht portent que ce Général s'est contenté de faire décimer les soldats qui, lorsque la garnison est sortie de la Place, ont été reconnus pour avoir déserté des troupes de France. On a reçu avis qu'il s'est rendu le 16 à Hasselt, le 18 à Malines & le 19 à Bruxelles.

Le Roi a nommé le Maréchal Duc de Belle-Isle Pair de France.

On a appris que l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême avoit accordé aux Articles Préliminaires de Paix, signés à

Aix-la-Chapelle le 30 du mois d'Avril dernier, & que cette accession alloit être suivie de celle du Roi de Sardaigne.

Le 29 de ce mois l'ouverture solennelle de l'Assemblée du Clergé de France se fit avec les cérémonies accoutumées dans l'Eglise des Grands Augustins par la Messe du Saint Esprit, à laquelle les Prélats & autres Députés qui composent l'Assemblée, communierent; l'Archevêque de Tours, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, y officia pontificalement, & le Sermon fut prononcé par l'Evêque de Troyes.

SUITE de la Séance publique de l'Académie Française du 4 Avril.

Après les Discours de M. le Marquis de Paulmi, de M. Gresset & de M. de M. de Boze, dont nous avons rendu compte dans le dernier Mercure, M. de Marivaux lut un morceau qui plût beaucoup, fort ordinaire de tous les ouvrages de ce célèbre Académicien.

Il s'agit dans cet ouvrage d'un jeu d'imagination, par le moyen duquel l'Auteur suppose qu'il voit non-seulement comme une image de l'ame & de la pensée en général, mais encore tout ce qu'en fait d'ou-

vrages l'esprit de l'homme a. jusqu'ici produit ou rêvé.

C'est à-dire, qu'il y voit depuis le plus mauvais Contre des Fées jusqu'aux Systèmes anciens & modernes les plus ingénieusement imaginés, depuis le plus plat Ecrivain jusqu'à l'Auteur des mondes.

Il y voit l'obscure Philosophie d'Aristote, & malgré son obscurité, il en admire l'Auteur dont l'esprit n'a point eu d'autres bornes que celles que l'esprit humain avoit de son tems.

Il y voit à son tour le Système du fameux Descartes ; cet homme unique à qui tous les hommes des siècles à venir ont l'éternelle obligation de sçavoir penser & de penser mieux que lui. Cet homme qui a éclairé la terre, qui a détruit cet ancien idole de notre ignorance, je veux dire ce tissu de puérités respectées depuis si long-tems, qu'on appelloit Philosophie & qui n'en étoit pas moins l'ouvrage des meilleurs génies de l'antiquité ; cet homme enfin qui même en s'écartant quelquefois de la vérité, ne s'en écarte plus en enfant comme on faisoit avant lui, mais en homme, mais en Philosophe qui nous a appris à remarquer quand il s'en écarte, qui nous a laissé le secret de nous redresser nous-mê-

mes , qui d'enfans que nous étions , nous a changés en hommes à notre tour , & qui n'eût-t'il fait qu'un excellent Roman , comme quelques-uns le disent , nous a du moins mis en état de n'en plus faire.

Le Systême du célèbre, du grand Newton, peut-être plus grand que Descartes même , s'il n'avoit pas été bien plus aisé d'être Newton après Descartes , que d'être Descartes sans le secours de personne , & si ce n'étoit avec les forces que ce dernier a données à l'esprit humain , qu'on peut aujourd'hui surpasser Descartes même.

Aussi vois-je , ajoute l'Auteur , qu'il y a des génies admirables , pourvû qu'ils viennent après d'autres , & qu'il y en a de faits pour y venir les premiers.

Les uns changent l'état de l'esprit humain , ils causent une révolution dans les idées.

Les autres pour être à leur place ont besoin de trouver cette révolution tout arrivée , ils en corrigent les Auteurs , & cependant ils ne l'auroient pas faite , &c.

M. le Baron de Zurlauben , Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis & Capitaine au Régiment des Gardes Suisses , a remporté le Prix à l'Académie Royale des

Belles-Lettres. Le sujet du Prix proposé par l'Académie consistoit à examiner, » quelles étoient les différentes accep- » tions des Titres de ΑΣΥΛΟΣ & ΙΕΡΑ » ΑΣΥΛΟΣ que plusieurs villes prennent » sur les Médailles ? Le droit d'Asyle de- » voit-il toujours son origine à la Reli- » gion ? Son étendue étoit-elle partout la » même ? A qui étoit confié le soin de le » maintenir ? Quel sont les Asyles qui » ont subsisté sous la domination des Ro- » mains, & quand ont-ils été abolis ?

La maniere dont M. le Baron de Zurlauben a discuté toutes ces questions a fait beaucoup d'honneur à son érudition, & nous pourrons donner un extrait de sa Dissertation dans le Mercure du mois prochain.

L'Amulette de la Chine, véritable spécifique contre les punaises, se vend chés le Sieur Feure, Marchand Tapissier, vieille rue du Temple, vis-à-vis le cul-de-sac d'Argenson, & chés la Dame Roussin, Marchande Merciere dans la cour du Luxembourg du côté de la rue d'Enfer. Ce spécifique a été éprouvé avec succès, & l'expérience en sera plus persuasive que tous les éloges qu'on en pourra faire.

Le prix en est suivant la grandeur, de 6 liv. les petites, de 9 liv. les moyennes, & de 15 liv. les plus grandes pour les voyageurs.



MARIAGES ET MORTS.

MR. le Comte d'Argenteuil, Lieutenant Général pour le Roi des Provinces de Champagne & Brie, Gouverneur de la ville de Troyes en survivance du Marquis d'Argenteuil son pere, épousa la nuit du premier au 2 Avril au Château de Bailli-en-Riviere, en Normandie, Mademoiselle le Veneur.

On a parlé de la Maison de Lobascle, dont est le Comte d'Argenteuil, dans plusieurs Mercurès précédens; celle de le Veneur qui est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, n'est pas moins illustrée par les grandes charges & dignités qu'elle a possédées, que par ses hautes alliances, ayant produit un Cardinal Grand Aumônier de France sous le regne de François I: un Maréchal de France, deux Chevaliers du Saint Esprit sous Henri III. & Henri IV. trois Lieutenans Généraux de la Province de Normandie, & plusieurs Evêques de Lisieux, de Coutance & d'Evreux, & elle a pris & donné des alliances immédiates dans les Maisons de Bassompierre, Chabot, Bonpadour, Rouhaut Gamache, Desparbes d'Obterre, de Salme, de Fiesque, & autres

des plus considérables de France & de l'Europe. Marie Angelique-Philippine le Veneur, nouvelle mariée, est cousine issue de germaine de Anne-Gabrielle le Veneur, aujourd'hui Duchesse de Châtillon.

Le dernier Avril a été fait à Saint Eustache le mariage de Jean Louis *Quentin de Richebourg, Marquis de Champcenetz*, en Bré, Premier Valet-de-Chambre du Roi, Gouverneur de Meudon, & nommé par Sa Majesté à l'administration du Gouvernement de Choisy-le-Roi pendant le bas âge du Marquis de Coigny, fils de Louis-Quentin de Richebourg, Marquis de Champcenetz, Premier Valet-de-Chambre du Roi, Gouverneur de Meudon, & de Dlle Louise-Thérèse Frevilhont avec Dame Marie-Rose Tessier, Elle de Pierre-Christophe Tessier, Seigneur de Sceaux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Secrétaire de Sa Majesté, Garde des Rolles des Offices de France, & aussi Intendant & Contrôleur Général des Ecuries & Livrées de Sa Majesté, & de Dame Marie-Thérèse Guiller sa seconde femme.

M. de Champcenetz qui donne lieu à cet article est neveu de feuë Madame la Comtesse de Denonville Brizay morte en 1742, mere de M. le Marquis de Brizay de Denonville, Maréchal de Camp du premier Janvier 1740, & il est petit-fils de François-Quentin Marquis de Champcenetz par les Lettres d'érection qu'il en obtint, Premier Valet-de-Chambre du Roi, mort le 8 Août 1710. La famille de Quentin Richebourg est originaire de Touraine, elle s'est alliée à plusieurs familles considérables dans la Robe, & ses armes sont d'azur à 3 pommes de pin d'or posées deux & une. Pour Madame de Champcenetz elle est

Sœur de Jean Baptiste-Pierre Tessier, aujourd'hui Conseiller au Parlement & Commissaire des Requêtes du Palais, & de Dame Antoinette-Thérèse Tessier-mariée depuis le 3 Mai 1745, avec François-Louis de Vionne, Comte de Vienne, Seigneur de Saint Brice, de Fontenay & de la Tuilerie, Mestre de-Camp, Lieutenant du Régiment de Clermont-Prince, Brigadier d'armée du 6 Janvier 1748.

Le... **Mai Antoine-Adrien-Charles de Gramont**, Comte de Gramont, Colonel du Régiment Dauphin Infanterie, Brigadier des armées du Roi & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, né le 22 Juillet 1726, frere de M. le Duc de Gramont, & fils de feu Louis de Gramont, Duc de Gramont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel du Régiment des Gardes Françaises, & Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, tué à la bataille de Fontenoy le 11 Mai 1745, & de Dame Geneviève de Gontaut Biron, la veuve, fut marié avec Dlle Marie-Louise-Sophie de Faoucq, fille de Gui-Etienne-Alexandre de Faoucq, Marquis de Garnetot, Mestre de-Camp de Cavalerie, & Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers de Bretagne, mort à l'âge de 37 ans le 16 Mai 1734, & de Dame Charlotte-Sophie de Senyng mariés le 30 Juin 1721, & petite-fille de Gui de Faoucq Lieutenant Général de l'Amirauté de Rouen, puis Conseiller au Parlement en 1695, & de Dame Marie-Louise du Houllay. Voyez la Généalogie de la Maison de Gramont, l'une des plus grandes du Royaume, dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 4. fol. 610.

Pour le nom de Faoucq en Normandie Généralité de Caën, il est marqué de la plus ancienne Nor

bleffe de cette Province, & ses armes font d'azur à trois faulx d'argent emmanchées d'or posées deux & une.

Le 7 Mars Dame-Elisabeth de Lorraine l'Islebonne, veuve depuis le 24 Septembre 1704 de Louis de Melun, Prince d'Epinoÿ, Baron d'Autoing, Connétable & Sénéchal héréditaire de Flandres, Maréchal des Camps & Armées du Roi, avec lequel elle avoit été mariée le 7 Octobre 1691, mourut à Paris, âgée de 83 ans. Elle étoit fille de François-Marie de Lorraine, Prince de l'Islebonne, & d'Anne de Lorraine. Elle avoit eu de son mariage Louis de Melun, second du nom, Duc de Joyeuse, Pair de France, Prince d'Epinoÿ, Baron d'Autoing, & Premier Pair & Connétable héréditaire de Flandres, mort le 31 Juillet 1724 sans enfans de Dame Armande de la Tour d'Auvergne, sa femme, & Anne Julie Adelaïde de Melun, mariée le 18 Septembre 1714 avec Louis-François-Jules de Rohan, Prince de Soubise, & morte le 18 Mai 1724, mere de M. le Prince de Soubise & de M. le Cardinal de Soubise.

Le 15 Louis François de Harcourt, Marquis d'Harcourt, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie de son nom & Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps en survivance du Maréchal Duc d'Harcourt, son pere, mourut à Paris, âgé de 19 ans, étant né le 6 Octobre 1728. Il étoit fils unique de François de Harcourt, Duc d'Harcourt, Pair & Maréchal de France, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps du Roi, Chevalier de ses Ordres, &c. & de feuë Dame Marie Magdelcine le Tellier de Barbesieux, avec laquelle il avoit été marié le 31 Mai 1717, & morte le 10 Mars 1735. Par la mort du Marquis d'Harcourt il ne reste à M. le Maréchal d'Harcourt

Harcourt que deux filles ; ſçavoir, Mad. la Marquise de Hautefort, & Mad. la Comteſſe de Guercy, la ſeconde des filles nées de ce mariage & qui étoit Mad. la Princeſſe de Croy, étant morte depuis quelques années. Voyez pour la Généalogie de la Maiſon d'Harcourt, l'une des plus grandes & des plus illuſtres du Royaume, l'Histoire qui en a été donnée au public par M. de la Roque en 4 volumes in-4°. & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome V. fol. 124.

Le 17 Gaspard Magdelon Hubert de *Vintimille des Comtes de Marseille*, Marquis du Luc & de Savigny-sur-Orge, Lieutenant Général des Armées du Roi du 24 Février 1738, Lieutenant de Sa Majeſté au Gouvernement de Provence, Gouverneur des Iſles de Porquerolles & de Lingouſtier, mourut à Paris dans la ſoixante-quatrième année de ſon âge, étant né le 9 Mars 1687, & laiſſant du mariage qu'il avoit contracté le 18 Juin 1714 avec Dame Marie Charlotte de Reſſuge, fille de Pomponne de Reſſuge, Marquis dudit lieu, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Charlemont & Commandant dans les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & de Dame Anne Françoisiſe d'Elbene, Dame Magdeleine Charlotte Wilmine Léontine de Vintimille, mariée le 16 Mars 1733 avec Aymar Jean Nicolay, Marquis de Gouſſainville, Premier Préſident de la Chambre des Comptes, duquel elle a pluſieurs enfans, N... de Vintimille du Luc, & Jean-Baptiſte Félicité Hubert de Vintimille des Comtes de Marseille, Comte du Luc, né le 23 Juillet 1710, Meſſire de Camp d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom, & Brigadier des Armées du Roi du premier Mai 1745, à préſent veuf depuis le 9 Septembre 1741 de D. Pauline Félix de Mailly Neelle, avec la

quelle il avoit été marié le 27 Septembre 1739, seconde fille de M. le Marquis de Néelle, Chevalier des Ordres du Roi, &c. de laquelle il lui resta un seul fils, né le 2 Septembre 1741. M. le Marquis du Luc qui donne lieu à cet article étoit fils de Charles François de Vintimille des Comtes de Marseille, Marquis du Luc, de la Marthe & de Vins en Provence & de Savigny-sur-Orge à 4 lieues de Paris, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller d'Etat ordinaire d'Epée, Lieutenant de Sa Majesté au Gouvernement de Provence, Gouverneur des Isles de Porquerolles & de Lingouffier, mort le 19 Juillet 1740, & de Dame Marie Louise Charlotte de Forbin, Marquise de la Marthe, morte en 1700, & neveu de Mre Charles Gaspard Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc, Archevêque de Paris, Commandeur des Ordres du Roi, mort le 13 Mars 1746. La Maison de Vintimille, grande & illustre, tire son nom du Comté de Vintimille, Principauté dans l'Etat de Gènes & sur les Frontières du Comté de Nice; elle est divisée en plusieurs Branches, dont celle dont il s'agit ici est connue en France sous le nom des Comtes de Marseille du Luc. Les ancêtres de M. le Marquis du Luc firent une transaction avec les Comtes de Provence, par laquelle ils cédèrent leurs droits sur la Principauté de Vintimille, & les Comtes leur donnerent en échange des terres en Provence, ce qui est prouvé par l'Acte original qui est à la Chambre des Comptes de Provence. Eus M. le Comte du Luc & M. l'Archevêque de Paris, son frere, produisirent leurs titres depuis l'établissement de leur Maison en Provence, lorsqu'ils firent leurs preuves pour l'Ordre du S. Esprit, & cet Acte est déposé à la Chambre des Comptes de Paris, & ces Messieurs prouverent alors 17 degrés

de filiation par titres & par possession de terres ; un de leurs ancêtres épousa l'héritière du nom & Armes de Marseille il y a près de 500 ans , à condition de porter le nom & les armes de Marseille ; Mrs de Vintimille possèdent encore la terre d'Ollioule Saint Narzaire , que leur porta l'alliance avec la Maison de Marseille , dont il y a plus de 400 ans qu'ils ont hérité , & leur établissement en Provence est prouvé par les titres conservés dans la Chambre des Comptes de Provence. La Maison de Marseille d'Ollioule étant fondue dans celle de Vintimille , Mrs de Vintimille pendant plusieurs générations ont pris souvent le nom de Marseille seul , ou celui de Vintimille , de même alternativement , & leurs Armes sont de gueules à un chief d'or , qu'ils écartellent de Marseille , qui est de gueules à un Lion d'or.

Voyez la Généalogie de cette illustre Maison dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , vol. 2. fol. 285 , & celle qui en a été donnée au public par M. l'Abbé Robert de Briançon , Auteur du Nobiliaire de Provence & imprimé à Villefranche en 1681 , &c.

Le 21 Jean Ferdinand Comte de Poitiers & de Wagné , Seigneur de Gouaix , Blunay , Maulny , &c. ci-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons de son nom , mourut dans sa terre de Gouaix , âgé de 88 ans , 3 mois , 12 jours , étant né le 9 Décembre 1659 ; il laisse pour tous enfans D. Anne Eléonore Henriette de Poitiers , Comtesse d'Helmtatt , sa fille unique. Il ne reste plus de mâle de cette branche de la Maison de Poitiers que Maximilien Comte de Poitiers , Grand Trésorier de la Cathédrale de Liège , & Abbé de Chaminon.

Notes Page 1316 N. . . de Poitiers , Capitaine

de cent hommes d'armes, s'alla établir dans le pays de Liège, où sa posterité s'est soutenuë avec dignité, & a donné en toutes occasions des marques signalées de son attachement à la France, ce qui détermina Charles Maximilien de Poitiers, Comte de Wagné, Seigneur de Fauvre, Thiange, Haudeville & Neuvisy, pere du decedé, à revenir en France avec sa famille.

Le nommé Nicolas *Delaisemens*, habitant de la Paroisse d'Arquency près d'Andely en Normandie, est mort dans la cent neuvième année de son âge. Il avoit été marié quatre fois & avoit eu un grand nombre d'enfans, dont le dernier n'a que 22 ans.

Le 12 Avril Antoine *de la Font*, Marquis de Savines, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, Gouverneur de la ville de Berg & de la Châtellenie de Bailleul, mourut à Paris dans la 85^e année de son âge & sans être marié. Il étoit fils de Jean-Baptiste de la Font, Seigneur de Savines en Ambrunois, & de Lucrece de Reynard d'Avanson, fille de François de Reynard, Seigneur d'Avanson, & de Marguerite de la Tour de Gouvernet; il étoit neveu de Guillaume de la Font, reçu Chevalier de Malte au Grand Prieuré de S. Gilles, sur les preuves du 25 Août 1634, & descendoit par plusieurs degrés de Raoul de la Font, lequel fit hommage au Dauphin le 13 Juillet 1383 de la Terre de Savines en Dauphiné, qu'il possédoit du chef de Dame Geraude de Savines, sa femme. Feu M. de Savines après avoir été élevé Page du Roi Louis XIV, où il fut reçu en 1680, fut fait Capitaine dans le Régiment de Gesvres, Cavalerie, eut en 1702 l'agrément d'un Régiment & le vendit la même année, fut fait Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps,

& servit en cette qualité les campagnes de 1702, 1703 & 1704, fut fait Brigadier d'armée cette dernière année, se trouva à la bataille de Ranillie en 1706, au combat d'Oudenarde en 1708, & fut blessé à Malplaquet en 1709, fut fait Maréchal de Camp la même année, eut la Lieutenance de sa Compagnie en 1710, & fut fait Lieutenant Général des Armées du Roi le 1 Octobre 1718, & ne se retira du service en 1727 qu'après avoir servi dans toutes les occasions où il avoit été employé, avec toute la valeur possible; il fut alors gratifié d'une pension de 2000 écus, outre le Gouvernement d'Ambrun qu'il avoit, il eut depuis ceux de Berg & de Bailleul, & fut reçu Chevalier de l'Ordre du S. Esprit le 17 Mai 1739. Les Armes de la Font sont d'azur à un Cor de chasse d'or, lié de gueules & accompagné de trois étoiles aussi d'or, posées deux & une.

Le 14 Louis François *le Fevre de Caumartin*, Marquis de Saint Ange, Comte de Moret, Seigneur de Caumartin, de Boissy-le-Chastel, d'Argouges, &c. Conseiller d'Etat, mourut à Paris dans la 52^e année de son âge, étant né le 6 Septembre 1696. Il avoit épousé le 18 Août 1712 Dame Elizabeth de Ficubet, Dame de Sandré & de Ligny, fille de Paul de Ficubet, Seigneur de Sandré, Maître des Requêtes, & de Dame Angélique Marguerite de Fourcy, petite-fille du Chancelier Boucherat, & de ce mariage sont nés M. de Caumartin, Conseiller au Parlement, & Madame de la Porte, femme du Maître des Requêtes de ce nom. M. de Caumartin étoit fils de Louis-François le Fevre de Caumartin, Seigneur de Boissy-le-Chastel, Maître des Requêtes honoraire, mort le 13 Juillet 1722, & de Dame Charlotte Bernard, morte en 1708, petit-fils de Louis

François le Fevre, Seigneur de Caumartin, Conseiller d'Etat ordinaire, mort en 1687, & de Dame Catherine-Magdeleine de Verthamon, sa seconde femme, arriere petit-fils de Louis le Fevre, Seigneur de Caumartin & de Boissy, Président aux Requêtes du Palais, Ambassadeur à Venise & Conseiller d'Etat, mort en 1624, & de Dame Magdeleine de Choisy, lequel Louis Seigneur de Caumartin étoit fils de Louis le Fevre, Seigneur de Caumartin & de Boissy, Maître des Requêtes & Conseiller d'Etat, honoré de la charge de Garde des Sceaux de France par Lettres du 23 Septembre 1622, mort le 21 Janvier 1623, & de Dame Marie Miron, morte le 4 Juin 1645. Voyez la Généalogie de la famille de le Fevre Caumartin, l'une des premières de la Robe par son illustration & par ses alliances, & originaire de Picardie, dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 6. fol. 543.

Le même jour Claude Antoine Eugene de *Vauldrey*, Comte de *Vauldrey*, Lieutenant Général des Armées du Roi, Inspecteur Général de la Cavalerie, mourut en son Château de Sautour, près S. Florentin en Champagne, dans la 78^e année de son âge, laissant entre autres enfans de son mariage avec Dame Marie Gabrielle François de Bletterwick de Moncley, Dame Jeanne-Gabrielle-Catherine de *Vauldrey*, mariée peu de jours avant la mort de M. son pere avec Baltazar François Wale, Seigneur des Mesnuz, Gouverneur des ville & Château de Ham en Picardie & ancien Lieutenant au Régiment de Gardes Françaises, sorti des anciens Barons de Wale dans les Comtés de Northampton & de Rutlan, connus dès le Règne de Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre, mort le 9 Septembre 1087. Pour la Maison

de Vaudrey elle est originaire du Comté de Bourgogne, où est située la Terre qui lui a donné le nom, & connue dès l'an 100 par ses alliances & ses services militaires, elle est séparée en plusieurs branches établies au Comté de Bourgogne, en Champagne, &c. & ses armes sont coupé emmanché de gueules & d'argent. Voyez l'Hist. du Comté de Bourgogne & le Nobiliaire de Champagne, dressé par ordre de M. de Caumartin, Intendant de cette Province.

Le 18 Dame Marie Magdeleine de Grimoard de Beauvoir du Roure, femme d'Anne Gabriel Henri Bernard, Seigneur de S. Saire, de Passy-lès-Paris, &c. Président de la seconde Chambre des Enquêtes du Parlement, & Lecteur ordinaire de la Chambre du Roi, avec lequel elle avoit été mariée le 26 Avril 1746, mourut à Paris âgée de 17 à 18 ans, laissant un seul fils, Charles Armand Henri Gabriel Bernard de S. Saire, né le 31 Mai 1747. Elle étoit fille de Louis Claude Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlor, Comte du Roure, Lieutenant Général des Armées du Roi & au Gouvernement de Languedoc, &c. & de Dame Marie Victoire Antonine de Gontaut Biron, fille du Maréchal Duc de Biron; M. le Comte du Roure, pere de feu Mad. de S. Saire, est fils de Louis Scipion de Grimoard de Beauvoir, Marquis du Roure, Lieutenant Général au Gouvernement de Languedoc, tué à la bataille de Fleurus le premier Juillet 1690, & de Dame Marie Anne Louise Victoire de Caumont la Force, petit-fils de Louis Pierre Scipion de Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure, Lieutenant Général des Armées du Roi & au Gouvernement de Languedoc, mort le 24 Avril 1733, & de Dame Claude Marie du Guesst d'Atigny, &

arrière-petit-fils de Scipion de Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure, Marquis de Grifac, fait Chevalier de l'Ordre du S. Esprit à la promotion du 31 Décembre 1661, Lieutenant Général au Gouvernement de Languedoc, & Conseiller d'Etat, mort le 18 Janvier 1669, & de Dame Grassende de Baudan. Voyez pour la Généalogie de la Maison de M. le Comte du Roure, l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne vol. 9. fol. 202. & le Dictionnaire Historique de Morery. Pour M. le Président de Saint Saire il est fils de feu Gabriël Bernard, Comte de Rieux, aussi Président de la seconde Chambre des Enquêtes au Parlement, mort le 13 Décembre 1745, & de Dame Suzanne Marie Henriette de Boulainvillier de Saint Saire, à présent sa veuve; il est neveu de Samuel-Jacques Bernard, Maître des Requêtes. Sur-Intendant de la Maison de la Reine, Grand-Croix, Prévôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre militaire de Saint Louis, & marié depuis le 12 Août 1715 avec Dame Elizabeth-Louise-Olivé Frotier de la Coste Messeliere, de laquelle il a un fils & plusieurs filles, & petit-fils de Samuel Bernard Comte de Coubert, Conseiller d'Etat, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort le 18 Janvier 1739.

Louis Hyacinte Castel, Comte de Saint Pierre, Marquis de Crevoœur & de Kerfils, Premier Ecuyer de son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orleans, ci-devant Capitaine de vaisseau, est mort à Paris le 21 Avril âgé de 39 ans, étant né en 1659.

Il étoit fils de Charles Castel, Marquis de Saint Pierre, Seigneur de Courcy, Clitour, Varouville, Coqueville, la Motte, le Vaast, Canteloup & Morsalines, Grand-Bailli du Cotentin, & de Magdeleine, fille de Bernardin Gigault, Marquis de

Bellefonds, tante du Maréchal de Bellefonds, & de Jeanne, fille de Henri Robert aux Epaulles, Marquis de Sainte Marie. Il avoit pour freres aînés, 1°. Bon Thomas Castel Marquis de Saint Pierre, Grand Bailli du Cotentin, qui de Marie des Hommets, sa femme, a eu pour fils unique Bon Hervé Castel Marquis de Saint Pierre, Capitaine des Gendarmes d'Anjou, né en 1685, lequel est veuf sans postérité de Barbe-Catherine de Turgis, Dame de Canteleu; 2°. Charles Castel Abbé de Tiron, Premier Aumônier de feuë Madame, de l'Académie Française; 3°. François-Antoine Castel Chevalier de Malthe, Commandeur du Pieton.

Il avoit épousé en 1688 Françoise-Jeanne, fille de N... de Kerven Seigneur de Kerfilis, d'une ancienne Noblesse de Bretagne, & de N... Kerconstantin dont il a eu deux fils; l'un étoit Gabriel Abbé d'Evron, mort en 1745; l'autre est Louis-Sebastien Castel, Marquis de Crevecœur & de Kerfilis, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Premier Ecuyer de son Altesse Royale, né en 1691, marié en 1720 à Charlotte-Catherine Farges dont il a eu un fils unique, Louis-Tancrede Castel Comte de Crevecœur, Mestre de Camp de Cavalerie, Enseigne des Gendarmes de Bretagne, né le 25 Septembre 1722, mort sans alliance au Siège de Charleroi en 1746 âgé de 24 ans, & trois filles, dont l'aînée Françoise Castel a été mariée en 1742 à Charles de Brosses Comte de Tournay, Baron de Montfalcon, Président à Mortier du Parlement de Dijon, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres; les deux autres Aglaé & Henriette ne sont pas mariées.

Le nom de Castel est fort anciennement connu en Normandie entre les plus nobles & les plus

distingués de la Province par ses alliances & ses services militaires; ses armes sont de gueules à un chevron d'argent; accompagnées de trois roses d'or posées deux en chef & une en pointe. Le nom de Brosses est originaire du Marquisat de Saluces où il s'est distingué par ses services militaires dès le tems des guerres de Charles VIII. & de Louis XII. Il a passé dans le pays de Gex lors de l'échange du Marquisat de Saluces. Ses armoiries sont d'azur à trois tressis d'or.

Le 22 Dame Elizabeth Claire Eugenie Dreux de Nancre, femme de Michel de Dreux, Marquis de Brezé, Lieutenant Général des armées du Roi, & Grand Maître des Cérémonies de France, mourut à Paris dans la quarante-cinquième année de son âge sans laisser d'enfans. Elle avoit été mariée le 2 Juin 1720, & étoit fille de Claude-Edme de Dreux, Comte de Nancre, Mestre-de-Camp de Cavalerie, mort le 12 Septembre 1729, & de Dame Marie-Thérèse de Montmorency de la branche des Vicomtes de Rouvers, dits les Princes de Montmorency, & petite fille de Claude de Dreux, Seigneur & Comte de Nancre, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur de la ville, cité & citadelle d'Arras, mort le 2 Avril 1689, & de Dame Aimée-Thérèse de Montgomery sa première femme. M. le Marquis de Brezé, mari de la Dame qui donne lieu à cet article, est fils de M. le Marquis de Dreux, aussi Lieutenant Général des armées du Roi, & Grand Maître des Cérémonies de France, & de Dame Catherine-Angélique de Chamillart, & sa branche est cadette de celle de Messieurs de Nancre qui est à présent éteinte. Ses armes sont d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'un soleil d'or.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 26 Décembre 1747, qui casse une Sentence du Grenier à sel de Saint-Valery en Caux, du 7 Novembre 1747, pour avoir ordonné main-levée d'un quarteron de faux sel saisi au domicile du nommé Pierre Barthelemy, sous prétexte que la différence trouvée par les Experts entre le sel de la masse & celui saisi, ne consistoit qu'en ce que ce dernier étoit plus sec & par conséquent plus blanc que celui de la masse; condamne ledit Barthelemy en deux cent livres d'amende & aux dépens faits audit Grenier.

AUTRE du même jour qui ordonne l'exécution de l'article L V I I du titre XIV de l'Ordonnance des Gabelles du mois de Mai 1680, de l'article IX de la Déclaration du Roi du 22 Août 1711, & de l'article I I de celle du 22 Février 1724; casse une Sentence des Officiers du Grenier à Sel de Saint Valery en Caux, du 31 Octobre 1747, pour n'avoir pas prononcé d'amende contre le nommé François Lecuyer, chés lequel il a été saisi de l'eau de la mer, sous prétexte qu'étant bourgeois de Saint-Valery, lieu de franchise, l'usage de cette eau n'y est point défendu; condamne ledit Lecuyer en vingt livres d'amende, conformément à la Déclaration de 1724, & aux dépens faits au Grenier de Saint-Valery.

AUTRE du 11 Janvier 1748 concernant les Requêtes en cassation, présentées contre les Jugemens de compétence.

ORDONNANCE du Roi du 25 pour augmenter de vingt-cinq hommes la Compagnie de Mineurs, ci-devant de Turmel.

AUTRE du même jour, portant augmentation dans la Compagnie de Charpentiers & Bâtimens du corps des Volontaires-Royaux.

ARRÊT contradictoire de la Cour des Aides du 26, qui juge que le droit de trente-cinq sols de Brouage est dû sur les Sels enlevés des marais salans de Brouage pour la consommation des habitans de la ville du Havre de Grace, nonobstant les privilèges & exemptions des droits de Gabelle dont jouissent lesdits habitans.

ORDONNANCE de M. le Lieutenant-Général de Police du 27, pour la levée de quatre-cent-soixante-quatorze hommes nécessaires pour compléter les trois bataillons de la Milice de Paris.

AUTRE du Roi du 28, portant règlement au sujet des Patentes de santé que les Capitaines, Patrons & autres Mariniers qui naviguent d'un Port à l'autre de Provence, Languedoc & Roussillon, doivent prendre, tant pour eux que pour les passagers qu'ils embarquent.

LETTRES PATENTES du Roi, données à Marly au mois de Janvier, qui nomment des Commissaires du Conseil pour l'aliénation des trois-cent mille livres de rentes créées par Edit du mois de Janvier, 1748.

EDIT du Roi, donné à Marly au mois de

Janvier, enregistré en Parlement, portant création de trois cent mille livres de rentes héréditaires au denier vingt, sur le restant du produit des deux sols pour livre en sus du Dixième.

ORDONNANCE du Roi du 10 Février pour empêcher qu'il ne se commette à l'avenir aucun abus dans les revûes des Commissaires des guerres, servant à la subsistance des Compagnies d'Invalides.

AUTRE du 15 concernant les nouveaux Bataillons dont le Roi a ordonné la levée.

AUTRE du même jour pour proroger jusqu'au premier Mai 1748 le Semestre des Officiers des troupes de son armée d'Italie, & remettre les décomptes desdites troupes, à la revûe qui en sera faite dans les huit premiers jours du mois de Mai.

AUTRE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 12 Mars, qui défend à peine de vingt livres d'amende, & en cas de récidive, de cinquante livres, à toutes personnes de quelque rang ou condition qu'elles soient, de poser aucune chose en saillie sur la voye publique, ni d'encombler & embarrasser les rues, & qui ordonne que tous les Marchands, Artisans & Ouvriers y dénommés, seront tenus, chacun en droit soi, de satisfaire aux dispositions de ladite Ordonnance, & ce dans huitaine du jour de la publication ou affichage d'icelle.

AUTRE du Roi, concernant les substitutions, donnée au Camp de la Commanderie du vieux Joug, au mois d'Août 1747, & enregistrée en Parlement le 27 Mars 1748.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, SALUT. Dans la résolution que nous avons prise de faire cesser l'incertitude & la diversité des Jugemens qui se rendent dans les différens Tribunaux de notre Royaume, quoique sur le fondement des mêmes loix ; la matiere des donations entre-vifs & celle des testamens, nous ont paru par leur importance devoir être les premiers objets de notre attention, & elles ont fait le sujet de nos Ordonnances des mois de Février 1731 & d'Août 1735. Nous nous sommes proposés ensuite d'établir la même uniformité de Jurisprudence à l'égard des Substitutions fidei-Commissaires, qui peuvent se faire également par l'un & par l'autre genre de disposition, mais la matiere des fidei-Commis, fort simple dans son origine, est devenue beaucoup plus composée depuis que l'on a commencé à étendre les Substitutions, non seulement à plusieurs personnes appelées les unes après les autres, mais à plusieurs degrés ou à une longue suite de générations. Il s'est formé par-là comme un nouveau genre de succession, où la volonté de l'homme prenant la place de la Loi, a donné lieu d'établir aussi un nouvel ordre de Jurisprudence, qui a été reçu d'autant plus favorablement, qu'on l'a regardé comme tendant à la conservation du patrimoine des familles, & à donner aux Maisons les plus illustres le moyen d'en soutenir l'éclat ; mais le grand nombre de difficultés qui se sont élevées, soit sur l'interprétation de la volonté, souvent équivoque, du donateur ou du testateur, soit sur la composition de son patrimoine & sur les différentes déductions dont les Fidei-commis sont susceptibles, soit au sujet du recours subsidiaire des femmes sur les biens grevés de substitution, a fait

naître une infinité de procès, qu'on a vû même se renouveler plusieurs fois à chaque ouverture du fidei-commis, en sorte que par un événement contraire aux vûes de l'auteur de la substitution, il est arrivé que ce qu'il avoit ordonné pour l'avantage de sa famille, en a causé quelquefois la ruine. D'un autre côté, la nécessité d'affirer & de favoriser la liberté du commerce ayant exigé de la sagesse de la Loi qu'elle établit des formalités nécessaires pour rendre les substitutions publiques, la négligence de ceux qui étoient obligés de remplir ces formalités, est devenue une nouvelle source de contestations, où les suffrages des Juges ont été suspendus entre la faveur d'un créancier ou d'un acquéreur de bonne-foi & celle d'un substitué qui ne devoit pas être privé des biens substitués par la faute de celui qui étoit chargé de les lui remettre. C'est par toutes ces considérations, qu'après avoir pris les avis des principaux Magistrats de nos Parlemens & des Conseils Supérieurs de notre Royaume, qui nous ont rendu un compte exact de leurs Jurisprudences différentes, nous avons crû que les deux principaux objets de la matière des fidei-commis demandoient que nous partageassions cette Loi en deux titres différens. Le premier comprendra tout ce qui concerne les substitutions fidei-commissaires, considérées en elles-mêmes, & les droits qui peuvent être exercés sur les biens substitués. Le second regardera les obligations imposées à ceux qui sont grevés de substitution, soit pour leur donner le caractère de publicité qui leur est nécessaire, soit pour assurer la consistance & l'emploi des effets qui en font partie, soit pour l'expédition & le jugement des contestations qui s'étevent dans une matière si importante; à la multitude & la subtilité des questions abstraites dont elle est ten-

plie, l'opposition qui regne à cet égard, non-seulement entre les opinions des plus célèbres Jurisconsultes, mais entre les Jugemens des Tribunaux les plus éclairés, & la nécessité de résoudre des doutes où le poids presque égal des raisons qu'on oppose de part & d'autre, rend le choix si difficile entre les sentimens contraires, ont retardé plus longtemps que nous ne l'aurions désiré, la publication de cette Ordonnance, nous espérons que nos peuples en seront dédommagés par la grande attention que nous avons eu à la mettre dans l'état de perfection dont elle pouvoit être susceptible. Loins de vouloir y donner la moindre atteinte à la liberté de faire des substitutions, nous ne nous sommes proposés que de les rendre plus utiles aux familles, & notre application à prévenir toutes les interprétations arbitraires par des réglés fixes & uniformes, ne servira qu'à faire respecter encore plus la volonté des donateurs & des testateurs, en les obligeant seulement à l'expliquer d'une manière plus expresse. C'est ainsi que nous donnerons à nos Sujets une nouvelle preuve du soin que nous prenons de maintenir le bon ordre au dedans de notre Royaume par l'autorité de nos Loix, dans le tems même que nous sommes le plus occupés à le défendre au dehors par la force de nos armes, dont le principal objet est de procurer le grand bien de la paix à un peuple si digne de notre affection par son attachement pour notre Personne & par le zèle qu'il fait éclater tous les jours de plus en plus pour notre service. A ces causes, &c.

ORDONNANCE du Roi du 31^r, portant défenses à tous Sujets de Sa Majesté, autres que ceux qui servent actuellement dans les troupes, de porter aucun habit uniforme desdites troupes,

Et à tous Marchands Fripiers & autres d'en exposer en vente & d'en garder dans leurs boutiques ou magasins.

AUTRE du premier Avril concernant le service des Milices Garde-côtes dans les Provinces de Poitou, Aunis & Saintonge, & Isles adjacentes pendant la campagne de la présente année.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du même jour, qui permet aux Passementiers & Toiliers de la ville, fauxbourgs & Généralité de Rouen, de faire les mouchoirs de fil, & de fil & coton, dans les mêmes comptes & nombre de portées & de fils prescrits pour les toiles de mêmes matières par l'article premier du Reglement concernant la fabrique de ces toiles, du 13 Mars 1731.

AUTRE du même jour concernant la fabrique des Toiles & Toileries brochées, qui se font dans la Généralité de Rouen.

AUTRE du même jour qui, en réformant l'Article IV du Reglement du 13 Mars 1731, concernant la fabrique des toiles & étoffes de fil, fil & coton & tout coton, teints, qui se font dans la ville, fauxbourgs & Généralité de Rouen, ordonne, sous les conditions y portées, que lesdites toiles tout coton pourront être fabriquées dans les mêmes comptes & nombre de fils prescrits pour les mouchoirs par l'article XI dudit Reglement.

AUTRE du 2 qui ordonne qu'il sera établi un Auneur-Juré à Beaucamp-le vieil, & que les Tiretaines qui se trouveront marquées du plomb d'aunage dudit Beaucamp, ne seront plus sujettes à aucun aunage dans les lieux de leur destination.

AUTRE du même jour qui fait défenses aux Officiers des Présidiaux, Sénéchaussées & autres Juitices & Communautés, d'exiger de ceux qui se feront pourvoir d'offices tombés vacans aux Revenus casuels de Sa Majesté, après le tems de préférence accordé par les reglemens, aucune somme d'argent, soit par forme de dédommagement pour les veuves ou héritiers des Officiers décédés, soit au profit de leur bourse commune.

AUTRE du même jour qui ordonne la construction d'un nouveau Gautier sur la riviere d'Yonne, au Pertuis de Bailly, & par provision permet de faire l'ouverture nécessaire audit Pertuis, pour le passage des Sels pendant la présente année, &c.

ORDONNANCE du Roi du premier Mai concernant le service des Milices-Garde-côtes en Provence, en interprétation de l'Ordonnance & du Reglement du 27 Avril 1746.

ARREST de la Cour du Parlement du 6 qui ordonne qu'un livre intitulé les Mœurs, *respiciens ad Exemplar vite morumque*. Hor. ad Pis. premiere, seconde & troisième partie, sera laceré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Justice. Ce jour les Gens du Roi sont entrés, & Maître Louis François de Paule Lefevre d'Ormesson, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit : Messieurs, il est de notre devoir de déférer à votre sévérité un ouvrage scandaleux qui paroît depuis quelque tems & qui porte pour titre *les Mœurs*. Le but qu'on s'y propose est d'établir la Religion naturelle sur les ruines de tout culte extérieur & d'affranchir l'homme des Loix Divines & humaines, pour le soumettre uniquement à ses propres lumie-

tes. C'est dans ce dessein que l'on commence par essayer de faire passer toutes les Loix pour des institutions quelquefois contraires à la vertu, ou dont au moins l'observation n'entre pour rien dans ce qui constituë les bonnes mœurs. C'est dans la même idée, qu'attaquant ouvertement ce qu'il y a de plus sacré, on censure sans respect les préceptes & les cérémonies de l'ancienne Loi, les Rits & les Sacremens de la nouvelle, qu'on affecte de ne reconnoître nulle part ni la mission divine de Moïse ni celle de Jesus Christ, qu'on met en doute si le Juif & le Chrétien ne sont pas également dans l'erreur, si de tous les cultes établis sur la terre il en est aucun qui puisse satisfaire la raison, en même tems qu'on met aussi en problème, s'il en est aucun qui puisse déplaire à Dieu. Après avoir fortement soutenu qu'en matière de Religion la raison humaine n'a cessé d'être la dupe de l'ignorance & de l'imposture, le jouet de l'intérêt & de la politique, c'est cette même raison qu'on érige en Juge Souverain de toutes les Religions; elle est la seule Loi qu'on veuille reconnoître, quoiqu'elle n'ait aucun des caractères nécessaires à une Loi, quoique ni les plus grands Philosophes ni les plus habiles de ceux qui se livrent à leurs sens particuliers, n'ayent pu depuis tant de siècles démêler exactement ce qu'elle prescrit, ni s'accorder sur ce qu'il faut faire pour s'y conformer. Enfin comme on s'étoit piqué d'encherir sur les absurdités & les impiétés ordinaires aux Deïstes, on abuse des paroles de Jesus-Christ même pour abolir tout culte extérieur, l'Auteur décréditant ainsi sa propre Doctrine par les argumens qu'il employe pour l'établir, & par les excès & les contradictions fréquentes où son système le conduit. Mais comme l'incrédulité n'a pas seulement pour objet de flater

l'esprit par l'idée de l'indépendance, mais bien plus encore de gagner le cœur par une morale qui convienne au libertinage, l'Auteur de cet ouvrage s'éleve principalement contre l'humilité, la mortification, la pénitence, le célibat, l'indissolubilité du mariage, la défense du concubinage, & contre toutes les vertus Chrétiennes. Il s'attache surtout à nier les effets du péché & l'éternité des peines de l'autre vie, dogmes si redoutables aux passions & aux vices. Tandis qu'il affecte partout un ton de probité, d'austérité, de réforme, il ne peut souffrir que les méchans aient des châtimens à craindre, il s'emporte avec des blasphèmes que nous n'oserions rappeler ici contre tout ce qui annonce dans l'Écriture Sainte & dans l'Évangile la rigueur des Jugemens de Dieu, & il blâme même les supplices dont la Justice humaine punit le vol & l'homicide: Tel est, Messieurs, le caractère d'un ouvrage qu'on a l'audace de présenter au public comme l'école des mœurs & des vertus qui forment le lien de la société. Il n'est personne qui ne soit révolté de l'irreligion qui y regne & même du style satyrique par lequel on a cherché à intéresser la malignité des lecteurs. C'est à la Cour à réprimer un tel scandale en prononçant contre cet écrit les condamnations qu'il mérite, & en ordonnant une recherche prompte & exacte de ceux qui ont la témérité de mettre au jour de pareils ouvrages. C'est l'objet des conclusions par écrit que nous laissons à la Cour, avec un exemplaire imprimé du Livre intitulé, *les Mœurs*. Eux retirés; vu le Livre intitulé, *les Mœurs, respicere Exemplar vita morumque*. Hor. ad Pis. première, seconde & troisième partie, 1748, ensemble les conclusions par écrit du Procureur Général du Roi. La matière sur ce mise en délibération. La Cour a arrêté &

ordonné que ledit Livre sera laceré & brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, comme contraire aux bonnes mœurs, scandaleux, impie & blaphématoire; fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs & à tous autres de l'imprimer, vendre & débiter, ou autrement distribuer en quelque manière que ce puisse être, sous peine de punition corporelle; enjoint à tous ceux qui en auroient des exemplaires de les remettre incessamment au Greffe Civil de la Cour, pour y être supprimés; permet au Procureur Général du Roi de faire informer contre ceux qui ont composé, imprimé, vendu, débité ou distribué ledit Livre, pardevant Maître Louis Charles Vincent de Salabery, Conseiller, pour les témoins qui seroient dans cette ville, & pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages & Sénéchaussées & autres Juges des cas Royaux, à la poursuite des Substituts du Procureur Général du Roi esdits Sièges, pour les témoins qui se trouveroient esdits lieux; permet à cet effet au Procureur Général du Roi d'obtenir & faire publier Monitoires en forme de droit, pour les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur Général; être par lui pris telles conclusions & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; ordonne que copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lû, publié & enregistré. Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois.

A R R E T du Conseil d'Etat du Roi du 13;
qui permet à la Compagnie des Indes de créer

deux cent mille livres de rente viagères, à prendre sur les neuf millions de rente à elle constituée par Sa Majesté en exécution de l'Edit du mois de Juin dernier.

Le Parlement d'Aix rendit un Arrêt le 18 Mars 1740 contre M. de Seguiran, Premier Avocat Général de ce même Parlement, accusé en crime de faux par ses propres Collègues, lequel s'étant pourvu au Conseil du Roi en cassation du jugement dont il s'agit, obtint sa demande par Arrêt du 9 Mars 1744, & le renvoi de l'instance de son procès au Parlement de Toulouse, où ce Magistrat vint d'être renvoyé de l'accusation & autorisé à poursuivre ses dépens, dommages & intérêts contre les Gens du Roi du Parlement d'Aix, & autres, par Arrêt rendu les Chambres assemblées le 10 du mois de Mai.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercur de France* du mois de Mai 1748. A Paris le premier Juin 1748.

BONAMY.

T A B L E.

P IECES FUGATIVES en Vers & en Prose,	
Lettre sur le monde à M. Ailhaud,	3
Stances sur le même sujet,	8
Ode Anacréontique,	10
Discours qui a remporté le Prix de l'Académie de Dijon,	11
Retraite involontaire du Parnasse	35
Suite de la lettre de M. L. à Madame * * *	37
Ode XXXIX L. III. <i>ad Mecenatem</i> , & la Tra- duction, avec des remarques,	54
Epitre à M. de la Soriniere par M. Desforges Maillard,	61
Extrait de lettre sur l'électricité,	71
Assemblée publique de l'Académie des Sciences,	75
Mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure d'Avril,	98
Logogryphes,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Littéraires, des Beaux Arts, &c.	95
Prix proposé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1749,	107
Estampes nouvelles,	107
Nouvelles Cartes,	108
Onguent de Ricoux,	<i>ibid.</i>
Spectacles & Complimens des Théâtres François & Italien,	109
Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1750,	117
Prix de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse pour l'année 1749,	120
Nouvelles Cantailles,	124
Nouvelles Etrangères, Constantinople,	125

Suede ;	120
Allemagne ;	130
Grande Bretagne ;	135
Provinces Unies ,	142
Italie , de Livourne , Gènes , &c.	145
Suite du Siége de Maestricht ,	152
Extrait de la Capitulation ,	165
Promotions , &c.	168
France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	175
Suite de la Séance de l'Académie Françoise ,	185
L'Amulette de la Chine pour les punaises ,	188
Mariages & Morts ,	189
Arrêts notables ,	203

<i>La Chanson notée doit regarder la page</i>	109
<i>Le Plan gravé , la page</i>	150

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

J U I N. 1748.

PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chés

ANDRE' CAILLEAU, rue Saint
Jacques, à S André.

La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercur*e est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très - instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, *Commis au Mercur*e de France, rue des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

JUIN 1748.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

SEANCE publique de l'Académie des
Belles Lettres, le Mardi 23 Avril.



Monsieur l'Abbé Barthelemi a lu
un Mémoire sur le Pactole.

La célébrité que le Pactole a
euë autrefois, les allusions que
les Poëtes modernes ont faites à l'or qu'il
rouloit dans ses eaux, & le peu de
soin que les critiques ont pris d'éclaircir
ce qui concerne cette riviere, tous ces
moyens réunis ont engagé M l'Abbé Bar-

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

thelemi à recueillir ce qu'en ont dit les anciens Auteurs, & à examiner ce qu'il falloit en penser.

Le Pactole, connu aussi sous le nom de Chrysoorhoas, est une petite riviere, ou plutôt un ruisseau qui coule dans un des plus beaux cantons de l'Asie mineure. Il prend sa source dans le mont Tmolus, à peu de distance de l'endroit où étoit située la ville de Sardes capitale de la Lydie, & après s'être répandu dans la pleine voisine, il va se jeter dans l'Hermus, & se perdre avec ce fleuve dans le Golfe de Smyrne. Son lit est étroit & peu profond; son cours n'a gueres que trois ou quatre lieues.

Dans la montagne où il prend ses eaux il y avoit autrefois des mines d'or, & c'est de-là qu'il détachoit les parcelles de ce métal que l'on trouvoit mêlées dans son sable. On n'a commencé à les ramasser que sous le regne des derniers Rois de Lydie, soit qu'avant ce tems-là il n'en entraînat point du tout, soit que jusqu'alors on eût crû devoir les négliger. Dans la suite, à force de fouiller dans les mines du mont Tmolus, on parvint à tarir la source des richesses de cette riviere, & on la réduisit à l'épuisement où elle se trouvoit du tems de Strabon. Cet Auteur qui écrivoit au commencement de l'Empire de Tibère,

remarque dans un endroit de sa Géographie qu'on ne retiroit que très-rarement de l'or des mines du mont Tmolus, & dans un autre il dit en termes formels que le Pactole n'en donnoit plus.

Après Strabon plusieurs Auteurs ont observé en differens tems que le Pactole ne fournissoit plus d'or, & leur témoignage est conforme aux relations de ceux des voyageurs modernes qui se sont arrêtés sur les bords de cette riviere, & qui après un mur examen n'ont trouvé dans son lit qu'un sable brillant de différentes couleurs.

Si l'on s'en rapportoit à ce que les Orateurs & les Poètes ont dit des richesses du Pactole, on seroit tenté de les comparer à celles qu'on retire des mines les plus abondantes, mais leurs passages ne doivent pas être pris littéralement, & prouvent tout au plus la célébrité que le Pactole a eue parmi les anciens. Pour en connoître l'origine il faut observer que sous Crésus, & jusques vers le tems de Philippe de Macédoine, l'or étoit extrêmement rare dans la Grèce, & que les Grecs ne dûrent apprendre qu'avec une surprise mêlée d'admiration que ce métal que la nature leur avoit refusé, elle le donnoit ailleurs avec une espèce de profusion, & qu'elle le faisoit

MERCURE DE FRANCE:

même rouler dans le sable d'une riviere. Cette dernière circonstance dût les frapper d'autant plus, que peut-être ne connoissoient-ils point de fleuve qui offrit une pareille singularité; aussi la célébrèrent-ils à l'envi, & assurèrent-ils au Pactole une réputation qui ne fut affoiblie dans la suite, ni par la découverte des mines de la Thrace, ni par la quantité d'or qu'introduisirent dans le commerce le pillage du Temple de Delphes, & la conquête de l'Asie par Alexandre.

Mais si ces causes ont pû contribuer à étendre & à perpétuer la réputation du Pactole, elles n'ont pas suffi seules à la former, & on se tromperoit si on réduisoit les richesses de cette riviere à quelques légères paillettes détachés par hazard des mines qu'elle traversoit. Strabon dit positivement qu'elle en entraînoit beaucoup. M. L. B. appuye ce passage par quelques autorités & quelques réflexions, & il en conclut que le Pactole donnoit de l'or beaucoup moins que certains fleuves du nouveau monde, mais beaucoup plus que le Rhône, l'Arriège & les autres rivieres de ce Royaume, qui roulent des paillettes.

La plus grande partie de l'or du Pactole consistoit aussi en des paillettes, mais il

entraînoit quelquefois des fragmens de pierre qui en étoient chargés , & qui étoient détachés de la mine par les courans d'eau.

Le nom de *Darique* qu'un Auteur ancien a donné à l'or du Pactole , a fait conjecturer à M. L. B. que cet or , avant que d'être mis en œuvre , n'avoit qu'une vingt-quatrième partie de matiere hétérogène. En effet , or *Darique* parmi les Grecs signi-
fioit un or semblable pour le titre à celui des *Dariques* , anciennes monnoyes des Perses , qu'on trouve encore dans quelques cabinets & qui sont à 23 carats.

Pour ne rien oublier de ce qui concerne le Pactole , M. L. B. a crû devoir rapporter en peu de mots les autres singularités qu'on y remarquoit. Les anciens ont parlé d'une sorte de crystal qu'on y trouvoit & qu'on recherchoit avec soin , des cygnes qui ne se plaisoient pas moins sur les bords que sur ceux du Caystre & du Mœandre , des fleurs qui croissoient sur les rives , & qui étoient autant renommées parmi les Grecs , que le sont encore dans le Levant les Tulippes de Magnésie , du Sypille , ville située au voisinage du Pactole.

§ MERCURE DE FRANCE.

M. le *Beau*, célèbre Professeur de Rhétorique dans l'Université, & élu depuis peu Académicien, termina la séance par la lecture d'une sçavante Dissertation sur les médailles restituées dont nous allons donner l'extrait.

On appelle ainsi les médailles, soit Consulaires, soit Impériales, sur lesquelles, outre la légende qui leur est propre, on voit encore le nom d'un de ces quatre Empereurs, Tite, Domitien, Nerva & Trajan, suivi du mot *restituit*. On croit communément que ces quatre Empereurs ont rétabli les monnoyes de leurs Prédécesseurs, & que le mot *restituit* se rapporte à la médaille même.

Dans le Mémoire dont il s'agit M. le Beau détruit ce sentiment par quatre raisons; 1°. Il n'est appuyé d'aucun témoignage historique. On ne trouve nulle part qu'un Empereur se soit avisé de rétablir les monnoyes de ses Prédécesseurs. 2°. Une pareille restitution étoit inutile; les monnoyes des Empereurs avoient cours sous leurs Successeurs, M. le Beau le prouve par plusieurs autorités; d'ailleurs on ne peut pas dire que les monnoyes des Empereurs précédens fussent déjà épuisées sous les quatre Empereurs à qui on attribue

cette restitution. 3°. On ne peut donner pour raison que ces quatre Princes aient voulu se faire honneur par cette nouvelle fabrication. Quel honneur pour Tite & pour Trajan d'associer leur nom à ceux des Tibère & de Claude, & de ressusciter les monnoyes Consulaires de plusieurs familles très-obscurés ? 4°. On a deux médailles de consécration de Nerva restituées par Trajan, c'étoit donc Trajan qui les avoit fait frapper dès la première fabrication, & dans la seconde il aura restitué des médailles déjà frappées par lui-même, ce qui implique contradiction.

Par rapport à l'opinion du P. Hardoiin, M. le Beau renvoie à la réfutation solide qu'en a fait le Baron de la Bastie dans ses notes sur la sixième instruction de la Science des médailles du P. Jobert. Après avoir ainsi réfuté l'opinion commune, l'Auteur propose une nouvelle conjecture fort simple & fort naturelle ; il croit que le mot *restituit* signifie que l'Empereur annoncé comme Restituteur a rétabli en tout ou en partie quelque monument de l'autre Empereur, ou du Magistrat nommé sur la même médaille. Par exemple on a une médaille de Drusus, frere de Tibère, où la tête de Drusus est gravée avec cette

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

légende : NERO CLAUDIUS DRUSVS GERMANICVS IMP. au revers est l'arc de ce même Drusus avec ces mots : T. DIVI VESP F AVG P M T R P COS VIII REST. Cette médaille fait connoître que Tite a réparé l'arc de Drusus.

1°. Ce sentiment s'accorde fort bien avec l'histoire & les inscriptions ; tout y parle de réparation de monumens publics. Les Romains étoient très-curieux de ces ouvrages , & se faisoient un honneur de les rétablir quand ils étoient détruits ou endommagés par le tems ou par les incendies qui étoient très-fréquens à Rome ; & le Réparateur n'oublioit pas d'y mettre son nom avec celui du Fondateur. On en cite un grand nombre d'exemples , & on en conclut qu'il est naturel de croire que les Empereurs se sont fait honneur de ces réparations sur leurs monnoyes dépositaires de toute leur gloire.

2°. Ce qui fait la force de ce sentiment c'est qu'il rend raison d'une singularité inexplicable dans le systême ordinaire ; il est remarquable que les médailles restituées ne commencent qu'à Tite , & qu'elles ne vont pas au-delà de Trajan. Pourquoi cet usage a-t-il commencé si tard & duré si peu , pourquoi ces quatre Empereurs sont-

ils les seuls dont nous ayons des médailles restituées ? L'opinion que l'on propose satisfait à cette question. 1°. L'incendie arrivé sous Neron consuma un nombre infini d'édifices & d'ouvrages publics des quatorze quartiers de Rome, trois furent entièrement brûlés, & sept autres tellement endommagés qu'il n'y resta qu'un petit nombre d'édifices; cela est prouvé par tous les Historiens & par une inscription. Neron ne rétablit aucun ouvrage public. Il se servit, dit Tacite, des ruines pour élever ce prodigieux Palais qu'il appella la maison dorée. Vespasien travailla à rendre à la ville de Rome sa première splendeur; il répara plusieurs monumens, mais Zonaras nous apprend que ce Prince ne voulut pas qu'on y mit son nom avec celui des Fondateurs. Le regne de Tite vit un autre incendie qui ne fut guères moins ruineux que celui de Neron. Tite s'empessa de réparer le dommage; il voulut, dit Suetone, en porter tous les frais & il y consacra tous les ornemens de ses maisons de campagne. Ce fut alors que la reconnoissance publique éclatant de toutes parts, dans le mouvement d'un nombre si considérable de réparations qui se faisoient toutes à la fois, il vint naturelle-

ment dans l'esprit d'en faire honneur au Prince sur ses monnoyes. Domitien succéda à son frere Tite. Il est remarquable que son regne qui fut de quinze ans fournit beaucoup moins de médailles restituées, que le regne de Tite qui ne fut que d'un peu plus de deux ans; & que toutes les médailles restituées ne sont que des copies fidelles des médailles restituées de Tite. Cependant Suetone dit expressement qu'il répara un grand nombre d'ouvrages consumés par l'incendie; mais il ajoute aussitôt que ce Prince fier & jaloux ne voulut pas qu'on gravât sur ces ouvrages le nom des Fondateurs, mais seulement le sien. C'est pour cette raison qu'on n'a point de médailles restituées qui ayent été frappées à l'occasion des monumens dont il fut seul Réparateur, parce que ces médailles présentoiént le nom des Fondateurs avec celui du Restituteur; & quant aux médailles de Domitien qui ne sont qu'une copie des restitutions de Tite, il les aura fait frapper à l'occasion des ouvrages que Tite avoit commencé à réparer, & que Domitien avoit ou achevés, ou augmentés, ou dédiés. Ce Prince jaloux de la gloire de son frere, n'avoit garde de lui laisser celle de porter seul sur ces monnoyes le titre de

Réparateur. Ainsi l'incendie de Neron & celui de Tite , ayant donné lieu à un si grand nombre de réparations , ont en même tems fait naître l'idée de les marquer sur les monnoyes. 2°. Les médailles restituées ne vont pas jusque sous Hadrien. Dans ce nouveau sentiment il est aisé d'entendre raison , Spartien nous la donne dans la vie d'Hadrien. Ce Prince , dit-il , n'aimoit pas à mettre son nom sur les ouvrages qu'il faisoit faire ; & ailleurs , ayant fait faire grand nombre d'ouvrages , il ne mit son nom que sur le Temple de son pere Trajan. Cette retenüe d'Hadrien lui fit sans doute , interrompre l'usage de ses quatre Prédécesseurs. Son fils & son petit-fils adoptifs , Antonin & Marc Aurèle , Princes d'ailleurs vraiment Philosophes , suivirent en cela son exemple ; & le mot *restituit* ne parut plus sur les médailles.

Ce n'est pas qu'on ait cessé après Trajan de frapper des médailles à l'occasion des réparations faites par les Empereurs. Nous en avons plusieurs exemples, mais la forme qui avoit constamment subsisté depuis Tite jusqu'à Trajan , une fois interrompuë par Hadrien , changea entièrement & devint arbitraire.

Ainsi cette nouvelle opinion est con-

14 MERCURE DE FRANCE.

forme à l'Histoire & aux inscriptions, & de plus elle a cet avantage singulier de fixer les deux époques du commencement & de la fin des médailles restituées; elle rend même raison pourquoi on ne trouve sous Domitien que les restitutions qui lui sont communes avec son frere Tite, en un mot elle explique tout ce qui concerne en général les médailles restituées.

M. le Beau promet d'expliquer en particulier toutes ces médailles dans les Mémoires suivans, & de répondre à quelques difficultés qui se présentent dans son sentiment.

Ce sentiment au reste écrit d'un style noble & en même tems naturel fut écouté avec grand plaisir du public, & quoique cette matiere fut sèche & peu susceptible d'agrément par elle-même, l'Auteur a trouvé l'art de la rendre intéressante par la solidité des réflexions, & par les traits d'une érudition sage & menagée à propos qu'il y a semés.





TRADUCTION du Cantique de
Moyse après le passage de la Mer Rouge ;
Cantemus Domino , gloriosè enim , &c.

D U Seigneur par nos chants célébrons la vic-
toire ;

Il a fait éclater sa grandeur & sa gloire.

Dans les fers que bravoit leur folle vanité ;

Combattant & courfier tout est précipité.

A mon Libérateur je dois tous mes Cantiques ;

Il m'a sauvé des mains d'opresseurs tyranniques ;

C'est le Dieu de mon pere , & lui seul est mon
Dieu.

Son nom va par ma voix retentir en tout lieu ;

(Dans ce nom tout-puissant quelle force réside !)

Tel & cent fois plus grand qu'un guerrier intré-
pide ,

Il a paru. La mer, comme un vaste cercueil ,

Du tyran de l'Egypte a dévoré l'orgueil.

La pierre dans sa chute avec moins de vitesse

Descend au fond des eaux, fuyant l'air qui la presse.

Tant d'ennemis livrés au glaive du trépas

Ont signalé , Seigneur , la force de ton bras ;

Tu les a foudroyés des traits de ta colére ;

Ainsi le feu consume une paille légère.

Au * vent de ta fureur l'onde égalant les monts ;

** Et in spiritu furoris tui.*

16 MERCURE DE FRANCE!

Découvre de la mer les abîmes profonds.

L'Egyptien enflé de sa vaine puissance ,

Disoit , je vais encore assouvir ma vengeance ,

Et malgré leurs efforts mon glaive va frapper :

Ces fuyards insensés qui croyoient m'échapper ,

Il dit , un soufle part de ta bouche enflammée ,

Et la mer en couroux engloutit cette armée.

Objet de ma louange , ô Dieu de sainteté ,

Qui pourroit , s'élevant à ta divinité ,

Atteindre la hauteur de ton pouvoir suprême ?

Non , Seigneur , nul ne peut t'égaliser que toi-même.

Quels secours merveilleux ne te devons-nous pas ?

Tout orgueil est brisé quand tu leves ton bras ;

Ce peuple racheté par ta seule clémence

Viendra dans le lieu saint, conduit par ta puissance.

Son retour soutenu par tes regards divins ,

Va porter la frayeur chés les peuples voisins.

Déjà la Palestine , & les Chefs d'Idumée ,

Moab , & Chanaan en ont l'ame allarmée.

Répands sur eux encor l'épouvante & l'effroi ,

Et ton peuple en marchant craint & libre par toi ,

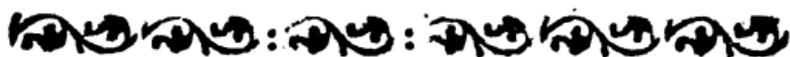
Verra ses ennemis spectateurs immobiles ,

Par l'horreur de la crainte enfermés dans leurs villes.

Long-tems persécuté , tranquille désormais ,

C'est alors qu'Israël , comblé de tes bienfaits ,

Transporté par tes mains , te rendra son hommage
 Dans ce Temple tameux , qui fera ton ouvrage.
 Le * regne du très-haut est dans l'éternité ,
 Terme qui se confond dans son immensité.
 Un instant voit la mer dans son cours suspenduë ,
 Nous ouvrant dans son sein une route inconnuë ,
 Et les Egyptiens , à nous suivre obstinés ,
 Périssans dans les flots tout à coup déchainés.



*LETTRE de M. de Passé à M. ***
 sur la conversation.*

J'Ai peine à croire, Monsieur, que vous parliez sérieusement, lorsque vous me demandez quelles sont les règles que l'on doit suivre pour plaire dans la conversation. Pouvez-vous les ignorer, vous qui les pratiquez avec tant de succès; chés vous la grace est jointe à la simplicité, la douceur à la vivacité, la science à la modestie, l'érudition à la politesse. Tout le monde est charmé de vous entendre, & l'on remarque que vos discours ont toujours bien moins pour but de faire paroître votre esprit que de relever celui des autres. Vous pénétrez dans l'ame de ceux qui vous

* *Dominus. regnabit in aeternum , & ultra.*

écoutent, vous y découvrez toutes les finesses de l'amour propre, & vous sçavez les faire valoir ingénieusement à l'avantage des autres. Aussi quand on sort d'avec vous, on en sort toujours content de vous & de soi-même; toujours varié, & cependant toujours égal, jamais vous n'offensez, jamais vous n'ennuyez; la raison est aimable dans votre bouche, & vous avez le talent de persuader, parce que vous avez celui de plaire.

En faisant votre portrait, Monsieur, j'ai exprimé tout ce qu'il faut pour réussir dans la conversation. Mais vous voulez que j'approfondisse un peu davantage ce sujet; j'entre dans vos vûes bien volontiers pour ma propre instruction, quoiqu'il me paroisse difficile de rien dire à cet égard qui n'ait déjà été dit plusieurs fois. Je rassemblerai du moins les réflexions qui se trouvent répandues dans un grand nombre d'ouvrages, & je tâcherai, en les rapprochant & en les faisant naître les unes des autres, de leur donner un nouveau jour.

La conversation doit son origine au besoin qu'ont eû les hommes de se communiquer leurs pensées & leurs sentimens. Elle s'est perfectionnée à mesure qu'ils ont dépouillé la grossiereté & la rudesse de leurs mœurs, & insensiblement elle est

devenuë un commerce qui est le lien & le charme de la société; quoique le talent d'y réussir soit à bien des égards un don de la nature, il est cependant assujetti à des règles; il suppose le concours heureux des qualités de l'esprit & du cœur. Nous ne trouvons aimables que ceux que nous pouvons réellement aimer & estimer, ainsi un homme infecté de quelqu'un de ces vices honteux qui attaquent la probité, & qui s'aviliroit jusqu'à être faux dans ses paroles, ne nous paroîtroit point du tout propre à faire les délices de la conversation. Les honnêtes gens ne goûtent pas davantage ceux qui par des traits libertins osent attaquer ce que nous avons de plus respectable. On a dit bien des fois, & on l'a dit avec justice, qu'on ne chercheroit point à décrier la Religion, si l'on n'avoit point intérêt de la décrier. L'Évangile nous a tracé une route sûre pour arriver à la vertu, & il est certain que ceux qui proposent d'autres règles, ou qui croient pouvoir se passer de celle-là ont toujours pour but de mettre les passions plus au large. Quand on veut se faire rechercher dans la société & s'y rendre aimable, il faut encore s'interdire ces discours licencieux qui blessent la décence & qui font rougir la pudeur. On n'en peut attendre que de la bon-

te & du mépris de la part de ceux même qui ont paru y applaudir.

Il ne suffit pas au reste pour plaire dans la conversation d'avoir les vertus opposées aux défauts que je viens d'indiquer. Il faut y joindre un grand fonds de douceur & de complaisance, un esprit capable de se prêter à toutes sortes de sujets, une heureuse facilité de s'énoncer, un enjouement naturel & une fécondité propre à orner les matieres stériles; avec ces qualités on pratiquera sans peine & comme naturellement les règles que je dois maintenant vous exposer.

La première & la plus importante de toutes, c'est d'observer les loix de la politesse à l'égard de ceux avec qui nous conversons; ce n'est qu'en ménageant l'amour propre des hommes qu'on parvient à s'en faire goûter. Ils jugent de nous bien plus par les démonstrations extérieures que par les qualités essentielles que nous pouvons avoir; nous les offensons si nous manquons d'égards pour eux. Or ceux que nous leur devons dans la conversation sont 1°. de tâcher d'avoir un air libre & aisé & de leur montrer un visage où éclatent la joie, la douceur & la modestie, sans pourtant qu'il y paroisse rien d'affecté.

2°. De prendre un ton de voix qui ne

Soit ni plus haut ni plus bas qu'il ne faut pour être entendu, & de mettre entre ce que nous disons & l'action qui l'accompagne un rapport, & s'il m'est permis de parler ainsi, une harmonie qui ne produise qu'une seule & même idée dans l'esprit de ceux qui nous voyent & qui nous écoutent.

3°. D'écouter attentivement ce qu'on nous dit; il est contre la politesse de faire répéter une seconde fois ce qu'on a dû entendre la première. Ceux qui nous parlent sont blessés lorsqu'on leur refuse l'attention qu'ils croient mériter; ils prennent la distraction & les absences d'esprit pour des marques du peu de cas qu'on fait d'eux & de ce qu'ils disent; bien écouter & bien répondre, dit M. de la Rochefoucault, est une des grandes perfections qu'on puisse avoir dans la conversation.

4°. Nous devons de la déférence & de la complaisance à ceux avec qui nous nous entretenons; il n'est pas possible que nous ne leur déplaisions, s'ils apperçoivent en nous quelque chose qui marque de l'ennui ou de l'impatience; nous leur déplaisons également s'ils trouvent en nous un caractère toujours prêt à contredire, & une opiniâtreté inflexible à soutenir nos opinions; c'est un entêtement méprisable que

22. MERCURE DE FRANCE.

de vouloir toujours avoir raison, même sur les matieres les plus indifferentes. Si l'affaire est sérieuse, nous pouvons expliquer nos raisons avec tranquillité, mais si l'on nous fait connoître que nous avons tort, loin d'en rougir, faisons-nous au contraire honneur de nous rendre à la vérité. C'est encore une attention qu'il faut avoir de ne jamais proposer ses sentimens que comme des opinions vraisemblables, & non comme des décisions auxquelles on prétende que tout le monde soit obligé de céder; les hommes ont naturellement le droit de juger par eux-mêmes, & on les révolte dès qu'il paroît qu'on veut les en dépouïller; nous devons même examiner quelles sont les passions principales & les préjugés de ceux avec qui nous sommes en société, afin de ne les pas choquer de front. La contrariété des opinions, aussi-bien que celle des humeurs, produit la haine & l'aversion; il faut prendre garde cependant que notre complaisance pour les autres ne dégénere en bassesse ou en flaterie. On méprise une souplesse d'humeur qui va jusqu'à sacrifier les goûts les plus raisonnables sans nécessité, qui prodigue les éloges sans discernement & qui applaudit aux ridicules.

Une seconde règle qu'on peut regarder

comme une suite de la première, c'est d'être beaucoup plus occupé des autres que de nous mêmes. Si vous avez envie de plaire, cachez votre supériorité, loin de la faire sentir; on ne se fait point aimer de ceux qu'il paroît qu'on veut rabaisser. De là je conclus

1°. Qu'il ne faut parler de soi-même que le plus rarement qu'il est possible; ceux qui ont continuellement le moi dans la bouche ont ordinairement beaucoup de fatuité & ne passent pas pour avoir beaucoup d'esprit, aussi ne se plaît on guères à les entendre. Je pense néanmoins comme M^e. Lambert, qu'on pourroit écouter avec plaisir un homme qui joindroit la noblesse des sentimens à de grandes lumieres, & qui parleroit naturellement & sincèrement de lui-même; il y auroit à profiter dans un pareil entretien; une ame d'un certain ordre qui se montre à nud est un spectacle intéressant & instructif.

2°. Même en parlant des choses qui n'ont nul rapport à nous, il faut éviter de trop parler; celui qui s'empare d'abord de la conversation, & qui plein de la bonne opinion qu'il a de lui-même, s'imagine qu'on doit toujours l'écouter, sans qu'il soit obligé d'écouter les autres à son tour, déplaît & ennuye. Si vous voulez qu'on

24 MERCURE DE FRANCE.

estime votre esprit, n'enlevez pas aux autres les moyens de faire paroître le leur, ramenez-les au contraire, autant que vous le pourrez, à ce qui les intéresse; mettez-les sur des matieres qui soient à leur portée, & donnez-leur occasion de parler & d'être contens de vous & d'eux-mêmes; voilà le véritable secret de leur plaire. Les hommes aiment toujours mieux ceux qui leur applaudissent que ceux auxquels ils sont obligés d'applaudir.

J'ajoute une troisième règle qui regarde particulièrement ceux qui veulent écrire, mais qui peut aussi très-bien s'appliquer à ceux qui désirent de réussir dans la conversation, c'est qu'il faut que chacun suive son talent & se renferme dans les bornes de ce qu'il sçait & de ce qu'il peut. Jamais nous ne plairons que par les qualités que nous avons reçues de la nature.

Chacun, pris dans son air, est agréable en soi,
Ce n'est que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi;
Un esprit né chagrin plaît par son chagrin même,

Si donc nous sommes nés chagrins, n'affectons point le ton plaisant, nous n'acquiescerions par-là qu'un faux air, qu'un air emprunté, auquel le ridicule est toujours attaché. Quand même nous aurions le talent de réussir dans la plaisanterie, il ne faudroit

droit en user qu'avec beaucoup de circonspection. Ce seroit être trop sévère que de vouloir bannir de la société cette raillerie innocente qui saisit le ridicule & qui répand l'enjouement, sans blesser personne, mais on ne doit jamais s'en servir avec ceux qui sont sans esprit. Un trait vif & délicat leur échappe, & la critique la plus légère leur paroît toujours une insulte; vous ne devez pas non-plus vous permettre de railler ceux qui vous sont inférieurs; votre supériorité les rend timides & les empêche de vous répondre. Or c'est une lâcheté que d'attaquer quelqu'un qui n'est pas en état de se défendre; si cependant vous étiez chargé de leur conduite, il y a des occasions où vous pourriez employer la raillerie pour les corriger. On redoute souvent plus le ridicule d'une action, que les autres suites qu'elle peut avoir. Pour que la plaisanterie soit légitime, il faut qu'elle n'ait pour objet que de légers défauts, sur lesquels nous souffririons sans peine qu'on nous plaisantât nous-mêmes. Si vous touchez à des défauts essentiels & fondés, la personne raillée se trouvera dans l'impuissance de répondre, & vous la piquerez d'autant plus vivement qu'elle aura plus d'esprit. Dès qu'un homme poli apperçoit quelque embarras dans ceux qu'il plaisan-

te, il s'arrête & détourne le discours adroitement ; il sçait qu'il n'y a qu'une secrète malignité qui puisse faire trouver du plaisir à humilier l'amour propre des autres. En général c'est un métier peu honorable que celui de plaisant de profession ou de diseur de bons mots. Un homme dont l'emploi est de faire rire les autres, s'attire ordinairement peu de considération ; en applaudissant au talent, on méprise bien souvent celui qui le possède.

Il y a quelquefois d'assés bonnes plaisanteries qui ne réussissent pas, parce que ceux qui les disent veulent donner le ton aux autres en commençant par en rire les premiers ; ils paroissent trop satisfaits d'eux-mêmes, & de-là vient que personne n'en est satisfait, car nous sommes naturellement choqués d'un amour propre qui se montre trop à découvert ; c'est là peut-être la principale raison pour laquelle on n'aime point ceux qui font perpétuellement usage de leur mémoire dans la conversation ; ils croient faire preuve d'un mérite supérieur, en appuyant tout ce qu'ils disent de quelque autorité, en récitant des vers à tout propos, ou en rappelant tous les traits d'histoire dont ils peuvent se souvenir, mais outre l'idée de pédanterie qu'on attache communément à ce caractère, on y

découvrir une affectation trop marquée de patoître & de briller. Or la conversation ne nous plaît qu'avec ceux qui nous laissent croire que nous avons autant d'esprit qu'eux.

Les conversations ne sont pas des conférences philosophiques, ainsi il seroit injuste de vouloir qu'on n'y procédât que par argumens & qu'on n'y traitât que des matieres graves & sérieuses, mais il ne faudroit pas non-plus tomber dans l'excès opposé, en ne leur donnant jamais pour objet que des choses frivoles. Ceux qui ne savent s'entretenir que de Comédies, d'Operas, de modes & de chevaux, sont à plaindre; je plains pourtant encore davantage ceux qui cherchent à cultiver leur esprit, & qui sont obligés d'essuyer souvent de pareilles conversations.

Au reste il vaudroit encore mieux, sans doute, ne parler que de bagatelles, que de s'occuper, comme on le fait la plûpart du tems, à décrier le prochain, car c'est-là, il faut l'avouër à notre honte, un des sujets qui fournit le plus à nos entretiens. Jamais l'esprit ne se montre davantage, jamais les traits ne sont plus vifs & plus brillans, que lorsqu'il s'agit de censurer & de publier les défauts d'autrui; pourvû que la médifance soit présentée avec adresse &

B ij

assaisonnée d'un certain sel qui la rende piquante & agréable , on l'excuse & on ne pense pas qu'elle soit criminelle ; il faut pour que nous en jugions bien , qu'elle nous attaque personnellement. Le médisant qui divertit le public à nos dépens , n'est plus un homme amusant & enjouié ; c'est un esprit dangereux qu'il faudroit bannir de la société. Comment pouvons-nous croire que ce qui est une blessure mortelle pour nous , n'en soit pas une également pour les autres ?

Voilà , M. quelles sont mes idées sur la conversation , ou plutôt celles de toutes les personnes qui en ont parlé avant moi ; j'aurois pû traiter mon sujet avec plus d'étendue & faire entrer dans ma lettre un grand nombre de portraits qui en auroient fait le principal ornement , mais je ne vous ai point perdu de vûë en l'écrivant , & je me suis toujours souvenu que je ne devois pas prendre vis à-vis de vous le ton d'un maître qui donne des leçons ; mais que je devois me borner à celui d'un disciple docile qui cherche à s'instruire & à s'éclairer lui-même.

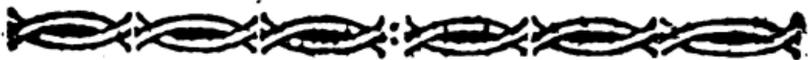


F A B L E.

La poule aux œufs d'argent.

Perronelle avoit chés elle
 Une rente bonne & belle ;
 Sa poule tous les jours pondoit exactement
 Un œuf d'argent ;
 Un homme raisonnable auroit été content ,
 Mais où trouver une femelle
 Qui mette un frein aux vœux de sa cervelle ?
 Celle-ci fit bientôt ces faux raisonnemens ,
 Que dicte l'avarice en dépit du bon sens :
 Si , dit elle , du grain qui fait sa nourriture
 Ma poule chaque jour avoit double mesure ,
 J'aurois en un instant doublé mon revenu ,
 Et je verrois maint bon écu
 En peu venir en ma puissance ;
 Elle dit , le grain pleut & la poule s'élançe ;
 Son jabot affamé se gonfle avidement ,
 Mais elle en mangea tant qu'elle cessa de vivre.
 Sa maîtresse voulut la suivre ,
 Tant sa douleur fût grande ; étrange aveuglement !
 Peut-on rassasier l'avarice béante ?
 Si la poule en eût fait cinquante ,
 Perronelle en eût voulu cent.

B iij



PENSÉES DIVERSES,

Introduction.

JE lis moins ce qu'il faudroit que je lûsse, que ce qui me satisfait. Je ne fais point mes lectures pour d'autres que pour moi ; l'immortalité n'est point mon idole, je n'ai d'autre but que de fuir l'ennui. Si mes amis ont recours à mes foibles lumieres, je ne les leur refuse pas, mais comme je n'ai que des amis éclairés, j'ai toujours besoin d'eux & je ne leur suis presque jamais utile. J'aime la société & je la fuis. Mon éloignement de ses plaisirs n'est fondé que sur le desir que j'ai de me rendre plus digne d'en jouïr. Ennemi par temperament des recherches pénibles, & par vanité d'une étude superficielle, je veux être en état d'entendre les Sçavans sans vouloir le paroître, & je veux servir l'ignorant sans pouvoir le mépriser. La science me rendroit peut-être moins attentif à plier mon caractère à celui des autres, & l'ignorance pourroit m'avilir aux yeux des habiles dont le commerce doit faire dans un âge plus avancé tout l'agrément de ma vie ; mes journées ne m'ont jamais paru ni trop longues ni trop courtes. J'attends en

patience le lendemain & je le vois arriver sans frayeur. Les occupations du jour présent finissent avec lui ; le jour suivant m'en offre de nouvelles que je ne réserve jamais au jour qui lui succède ; mes travaux sont courts. Je les mesure au tems dont je jouïs ; que ma vie finisse, ils sont complets. . . . Ni la réputation d'un Ecrivain, ni ses bonnes qualités ne m'aveuglent ; il est homme & je le suis ; son titre & le mien me donnent celui de censurer ce que je pense de défectueux dans ses œuvres. Je couche mes réflexions sur le papier, non pour les publier, mais pour ne les point oublier. Si je les communique, je ne suis pas moins content de reconnoître que j'ai censuré mal-à-propos, que d'appercevoir de la justesse dans mes censures. Si j'aime ma réputation, j'adore celle des autres.

Je ne préfère pas aveuglément mon sentiment au leur, ni leur sentiment au mien, mais je trouve plus de justice à ce qu'ils gagnent vis-à-vis de moi, & plus de plaisir à ne point perdre vis-à-vis d'eux.

Voilà quelques découvertes que j'ai faites dans mon intérieur. Si l'on trouve que je m'attribue quelques bonnes qualités, que l'on ne décide pas si c'est la vanité qui me les suppose, ou si c'est l'envie de les acquérir, car moi-même je n'en sçais rien.

B iijj

32 MERCURE DE FRANCE.

1. César étoit trop vieux , dit Pascal , * pour penser à conquérir le monde , l'entreprise convenoit à Alexandre , il étoit jeune. Alexandre , dit la Bruyere , ** étoit trop jeune pour un dessein si sérieux , il convenoit à César , son âge l'en rendoit digne. Dans une si grande opposition de pensées , quel moyen de les concilier ? Le voici : une folle entreprise messied à tout âge.

2. Le vice est triomphant quand il perd ses enseignes.

3. Que Malbranche combatte l'imagination , j'en aime les effets dans Bocace. Féconde , variée , sage , solide , l'esprit réunit-il tant de qualités ? Et s'il les réunit , pourquoi ne les fait-il jamais paroître sans le secours de l'imagination ?

4. Nous pouvons dire que nous aimons véritablement quelqu'un , quand ce n'est point l'amour propre qui nous persuade que nous en sommes aimés.

D. H. A.

A Dieppe ce 11 Mars 1748.

La suite dans le Mercure prochain.

* Pasc. c. 31.

** Voyez la Bruy. du Jugement.



IMITATION de l'Ode d'Horace :
Quid bellicosus Cantaber , &c. à M....

Pourquoi nous allarmer des projets inutiles
 Que forment contre nous , en ressources fertiles
 Le Hongrois , l'Anglois belliqueux ?
 Le formidable champ où triomphe Bellonne ,
 Est fécond en lauriers que Louis y moissonne ;
 La foudre ne menace qu'eux.



Pour nous à qui le Dieu qui préside à la guerre ;
 N'inspire point l'ardeur d'ensanglanter la terre ,
 Craignons-nous plus que nos guerriers ?
 Ami , rassurons-nous ; quelle étrange manie
 Nous fait de trop de soins empoisonner la vie ?
 La paix regne dans nos foyers.



Tandis que du Destin les loix irrévocables
 Laisent filer pour nous aux Sœurs inexorables
 Un nombre incertain de beaux jours ,
 Jouissons des plaisirs que leur main bienfaisante
 Soumet à notre choix , en foule nous présente ;
 Puissent-ils être d'un long cours !



B v

34 MERCURE DE FRANCE.

La bizarre vieilleſſe , inſenſible à leurs charmes ,
Ne verſe , hélas ! trop tôt que de ſtériles larmes ,
Qu'amour ſ'obſtine à dédaigner.

Si le ſommeil alors exauce nos prieres ,
La crainte , la douleur entr'ouvrent des paupieres
Où la mort ſ'apprête à regner.



Rien n'eſt ſtable ici-bas ; tout périt d'âge en âge ;
Les fleurs dont nous voyons ſe couronner le ſage ;
Ne décorent que le printems :

De la ſœur de Phébus la courſe eſt inégale ,
Tantôt elle dérobe , & tantôt elle étale

A nos yeux ſes feux éclatans.



Pourquoi de l'avenir profanant les myſtères ,
Dont les Dieux , malgré nous , ſont ſeuls dépoſi-
taires ,

Vous forger de crnels tourmens ?

Du Myrthe aimé des cieux cherchez plutôt l'om-
brage ;

Tout rit à vos deſirs au printems du bel âge ;
Venus eſt propice aux amans.



Si du Dieu de Paphos peu flatté des délices ,
Vous oſez-vous ſouſtraire à d'éternels caprices ;

Un autre Dieu vous tend les bras ;
 De pampre couronné le pere de la treille
 Ranime dans nos cœurs , par sa liqueur vermeille,
 Le goût des plaisirs délicats.



Mais d'un plus noble objet votre ame pénétrée ,
 Aux plaisirs épurés de bonne heure est livrée ,
 Et fuit l'illusion des sens :
 Partisan éclairé de Virgile & d'Horace ,
 Vous aimez parmi nous ceux dont l'heureuse au-
 dace
 Forme encor d'immortels accens.



Pour moi , berger par goût , d'une main témé-
 raire ,
 Je transforme par fois ma Cloris en bergère ,
 Cherchant la route de son cœur :
 Peu touché de mes vers , de leur foible harmonie ,
 Son cœur du mien , peut-être , abjurant la manie ,
 Est le prix d'un heureux vainqueur.

*Par M. S***. de Lyon.*



REFLEXIONS

Sur l'amitié.

JE ne crois pas que ce fut avoir perdu son tems, que d'avoir employé la moitié de sa vie pour trouver un véritable ami. On auroit au moins la consolation d'en jouïr pendant l'autre moitié.

S'aimer soi-même & aimer les autres, sont deux choses différentes. On les confond cependant tous les jours en fait d'amitié.

Les amis ne sont nulle part si rares que dans les Cours des Princes, où chacun se flatte cependant d'en avoir.

On se plaint souvent d'avoir été abandonné de ses amis; on devroit plutôt gémir de n'en avoir jamais eû.

Pourquoi décorer du si beau nom d'amis des gens que l'on ne connoît presque pas, & que l'on n'a vûs que comme dans un microscope?

Un homme qui comptoit plusieurs amis, n'a besoin que d'un revers de fortune pour appercevoir les erreurs de son calcul.

L'adversité est la pierre de touche qui

sert à distinguer les véritables amis de ceux qui n'en ont que l'apparence.

Dire à quelqu'un qu'il n'a point d'amis, ce seroit lui faire injure. Rien n'est cependant plus vrai à l'égard de presque tous les hommes.

Vouloir du bien à son ami, c'est à quoi se borne notre amitié; nous passons rarement jusqu'à lui en faire.

On voudroit jouir des avantages de l'amitié sans en soutenir les charges. C'est renverser le droit naturel & civil: *Qui sentit commodum sentire debet onus.*

Deux personnes s'aimoient, dit-on, éperdûment; un léger intérêt les a divisées tout d'un coup; se sont-elles jamais aimées? J'ai tout lieu d'en douter, puisque la constance est l'appanage de l'amitié.

Les épanchemens de cœur ne font pas une marque certaine d'amitié, elles servent souvent de masque pour couvrir les plus noires trahisons.

Il ne faut pas soupçonner légèrement un ami d'infidélité, mais aussi il ne faut pas être dupe de sa propre crédulité.

On punit celui qui viole le serment qu'il a prêté en Justice. Que de coupables à punir, si la même loi avoit lieu contre les amis parjures!

38 MERCURE DE FRANCE.

Excuser tout dans un ami , c'est oublier
qu'on est son ami ; ne lui rien pardonner ,
c'est oublier qu'il est homme.

J. F. C. de Semur , en Auxois.



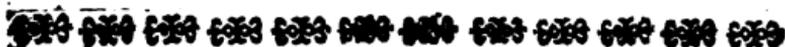
EPIGRAMMA.

Joannis Saugeneri.

T Hestilis ereptum lugens sibi morte maritum ,
Ungue notata , genas , & laniata comas.
Tollite me superi , dicebat , tollite terra ;
Jungite me caro fata severa viro.
Audiit umbra viri hac , & tali territa voto ,
Se gravius dixit morse timere malum.

TRADUCTION.

T Hestilis pleurant son époux ,
Que la mort lui ravit au printems de son âge ,
Arrachoit ses cheveux , déchiroit son visage ;
Destins , cruels destins , lancez sur moi vos coups ,
Disoit-r'elle , & rendez Thestilis éplorée
A l'ombre , au cher époux dont elle est séparée.
L'ombre entendit ces mots , & déplorant son sort ,
Je crains , dit-elle , un mal plus cruel que la mort.



F A B L E.

Les Chiens & le Renard.

Tous les jours la coupable envie
 Ose attaquer après la mort
 Des Héros dont même le sort,
 Sembloit avec respect favoriser la vie.
 Des animaux le puissant Roi,
 Paya le grand tribut qu'on doit à la nature;
 Son corps, & j'ignore pourquoi,
 Fut privé de la sépulture;
 Il méritoit bien un tombeau,
 Car il fut dans son tems hardi, plein de courage;
 Bon Prince, & quoique Lion, sage.
 Des chiens rencontrèrent sa peau,
 Et sans respect pour la mémoire
 De sa puissance & de sa gloire,
 Oserent la ronger. Animaux imprudens,
 Leur dit un vieux Renard; vous verriez, je parie,
 Les griffes du Lion plus longues que vos dents,
 Si le Lion étoit en vie.





LETTRE A M. De....

J'Ai compris, Monsieur, que vous n'êtes gueres plus satisfait que moi de la conversation où nous nous trouvâmes hier. Les diverses Nations de l'Europe y passerent en revûë ; les unes y furent ridiculisées, les autres déprimées, & la plupart traitées hostilement. Vous êtes bien convaincu, sans doute, que la partialité, l'amour propre, le défaut de réflexions & de connoissances sont les sources de ces jugemens superficiels & précipités. Quand on veut traiter cette matiere avec quelque justesse, il me semble qu'il faut établir pour principe, que la nature partage ses bienfaits & ne les accorde point tous ensemble à une seule Nation. Il n'y en a aucune, quelque disgraciée qu'elle soit, qui n'ait des qualicés capables de la consoler de quelques autres qui lui manquent, & il n'y en a aucune de si favorablement traitée qui n'ait des défauts capables de l'empêcher de se glorifier de ses avantages.

Nous jugeons mal des mœurs & des coutumes de nos voisins & même des Nations éloignées, lorsque nous les comparons aux nôtres ; nous nous prévenons fortement pour les manieres auxquelles nous som-

mes accoutumés; & nous condamnons celles des autres, ou du moins nous les trouvons bizarres & ridicules, & nous nous adjugeons tout de suite la préférence, sans considérer que nous n'avons d'autre raison pour cela que ce que nous avons toujours vu pratiquer.

Chaque Nation a ses usages; ils se sont établis sans aucun principe certain, ils ont passé à la postérité, & comme la coutume est un des principaux motifs des actions des hommes, qui lui donnent aisément les caractères de la nature, chaque peuple a, pour ainsi-dire, consacré ses usages, les a observés religieusement & s'est accoutumé à en regarder les transgresseurs comme de mauvais citoyens ou comme des barbares.

Ce n'est point par l'extérieur qu'il faut juger d'une Nation. Cet extérieur ne dépend souvent que des tems, des lieux, des climats. Pour porter un jugement équitable, il faut examiner le fond du caractère, s'attacher aux sentimens d'humanité, de bonté & de droiture, car il ne sert de rien de mépriser les coutumes des étrangers. Ne s'en vengent-ils pas bien en méprisant les nôtres, & croirons-nous que nous ne sommes pas nous-mêmes barbares à l'égard de ceux que nous qualifions tels?

41 MERCURE DE FRANCE.

Le beau est de tous les peuples; ils le déguisent à la vérité sous différentes idées & sous plus ou moins de figures, selon le génie qui les y détermine, & cette variété n'est pas un des moindres agrémens du spectacle de la nature; elle n'a pas mis moins de différence parmi les hommes que parmi les différentes especes d'animaux. Les blancs, les noirs, les bazannés, les nez écrasés, les grosses levres, les petits yeux, la différente qualité des cheveux, tout cela, dis-je, caractérise la figure des peuples de certaine partie de la terre.

Faut-il être surpris que des Nations polies de l'Europe ou de l'Asie se donnent respectivement la préférence & se proposent pour modèles, lorsque nous apprenons * que les peuples qui habitent les Isles Marianes méprisent brutalement tous les autres & se croient le peuple le plus poli & le plus spirituel de la terre? Ce sont pourtant des sauvages qui mangent tout ce que la terre produit, sans autre préparation. Ils n'ont aucune notion des Arts ni des Sciences; ils vont tout nuds, & peut s'en faut que les femmes ne soient de même; en un mot on ne peut rien de plus barbare que ce peuple.

* Hist. des Isles Marianes, &c. par le P. le Gobien, Jésuite.

Imputer les fautes personnelles à une Nation entiere, c'est oublier tout sentiment d'équité.

Mais où est la Nation à laquelle on ne reproche rien ? L'abbattement, la timidité sont la suite des mauvais succès ; la bonne fortune rend fier & insolent ; la grossièreté, l'ignorance des Arts & des Sciences sont les compagnes de la pauvreté ; le luxe & la dépravation des mœurs, sont le partage des Nations opulentes.

D. L. C. à Vauréas.



LES DEUX VENUS.

IL est deux Venus à Cithere,
L'une est la mere des plaisirs,
Déesse aimable, mais sévère,

Elle ne répond point aux coupables desirs,
Dans le sommet heureux d'une montagne immense

Les destins éternels ont bâti son palais ;
Le goût, le sentiment, l'ardeur & la constance
En ouvrent seuls la porte, & c'est-là qu'à jamais
On goûte les douceurs d'une volupté pure,
Et qui n'est point sujette à de fâcheux retours.
De l'aimable Venus la main puissante & sûre,

44 MERCURE DE FRANCE.

A la table des Dieux sur l'aîle des Amours ,
Conduit ses nourrissons fidèles
Et les enivre de nectar.

L'autre Vénus au rang des immortelles ,
Se trouve , je crois , par hazard.

On dit qu'elle naquit de la crasse écumante
Que fait l'ire du Dieu des mers.

Son palais est ouvert , la luxure béante
De chants impurs remplit les airs ,
Pour appeller la jeunesse imprudente.

L'autel est élevé sur des tapis de fleurs
Qui cachent d'affreux précipices ,
Où le sortilège des vices
Fait trébucher ses sectateurs.



*NOUVEAU Mémoire sur les Asnes de
Bourges, adressé aux Auteurs du Mercure.*

ON a pris jusqu'ici beaucoup de peine
à rechercher d'où pouvoit être venu
le proverbe des *Asnes de Bourges*. On a
proposé dans votre Journal differens senti-
mens ou diverses conjectures , mais per-
sonne n'a insisté sur ce qu'il y a grande ap-
parence que le nom de l'Asne a été porté
par quelque famille de Bourges , de-même
qu'il y en a à Nevers qui portent ce nom ,

comme aussi en d'autres lieux des environs , où l'on dit que quelques-uns ont commencé à le changer en l'Asné, par le moyen d'un accent aigu. C'est une chose si constante qu'il y a eu des l'Asne à Bourges, quoiqu'il n'y en ait peut-être pas aujourd'hui , que l'on a vû dans l'avant dernier siècle une Chapelle de l'Eglise Métropolitaine, désignée par leur nom. Feuilletant de vieilles paperasses de l'année 1590, j'en ai trouvé une où j'ai lû : *Certa signatura seu provisio Capella seu Capellania perpetua vulgo de Lasne , nuncupata in Ecclesiâ Bituricensi deserviri solita , Praejecto seu Praeigentio Mathé , Clerico Parisiensi , & on renvoye pour le reste au Registre du Secretariat de Paris de l'an 1590.*

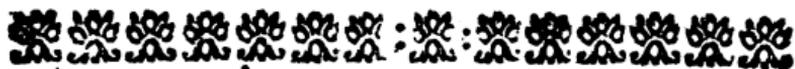
Voilà certainement une preuve authentique qu'il y avoit alors dans Saint Etienne de Bourges une *Chapelle de Lasne*, qui fut résignée & permütée en 1590. Or je ne vois pas pour quelle raison une Chapelle auroit porté le nom de *Lasne* dans une si respectable Eglise, si ce n'étoit que le Fondateur a été un *Lasne*. J'espérois que le Pouillé de Bourges, donné par le Pere Labbe, viendroit à l'appui de mon sentiment, mais ce Pouillé ne contient aucunes Chapelles.

Quelques gens diront peut-être que la

Chapelle en question pouvoit avoir été désignée sous le nom de *l'Asne*, à cause de quelques figures asinines remarquables par leur singularité ; que les Sculpteurs & les Peintres ne représentent jamais la Nativité du Sauveur, ou la fuite de la Sainte Vierge en Egypte, sans y mettre un Asne ; qu'il en a dû être de même à plus forte raison de l'entrée de N. S. dans Jérusalem. Mais que voudroit-on qu'il y eût eu de remarquable dans la figure de cet animal, pour qu'il eût donné son nom à une Chapelle ? Seroit-ce qu'il y auroit été représenté posé sur son séant & jouant de la lyre, ainsi qu'on le voit encore à l'un des portiques de la Cathédrale de Chartres & autres Eglises ? Il faut bien distinguer un portail extérieur, où les Sculpteurs figureroient ce qu'ils vouloient, d'avec une Chapelle.

J'en reviens donc à Messieurs Lafne, dont le nom n'a pas dû être plus défendu à Bourges qu'ailleurs, & qui ne doit pas paroître plus extraordinaire que les noms de le Bouc, le Bœuf, le Veau, le Chat, le Rat, Mouton, Cheval, Cochon, qui sont les noms de plusieurs familles en France. Je suis, &c.

Le premier Mai 1748.



REPONSE de M. de la Soriniere à celle
 que M. des Forges-Maillard a faite à
 son Epitre en vers blancs du Mercure de
 Janvier dernier.

M On cher Maillard, vous vous emportez trop ;
 Et sur Pégase en courant au galop ,
 Vous poursuivez un pauvre Solitaire ,
 Qui par caprice une fois refractaire ,
 Une fois , dis-je , auroit par grand malheur
 'Abandonné les charmes de la rime ,
 Pour adopter les loix d'un novateur , *

Ah ! je le sens ; j'ai commis un grand crime ;
 Et je le dis & de bouche & de cœur ;
 Mais croyez-vous que lâche déserteur ,
 Transfuge ingrat des rives du Permesse ,
 Mon Uranie auroit eu la foiblesse
 De me laisser rimer toujours *en blanc* ?
 Ne le croyez ; une fois seulement
 Pour exciter rixe & docte querelle
 Entre suppôts des bords *Parnassiens* ,
 Dont , grace à Dieu , la nombreuse séquelle
 N'a pas trop mal épluché les vers miens.

* *La Motte-Houdart.*

Si comme vous Poëte par nature ,
 Conciliant rime , raison , mesure ,
 J'avois sçû l'art de marquer au bon coia
 Vers élégans , Apollon m'est témoin
 Que n'aurois pas abandonné la rime.

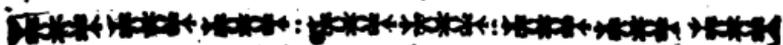
Mais cher ami , lorsque dans cette escrime
 Rime & raison sont toujours en procès ,
 Et que ne puis les faire vivre en paix ,
 Oh ! pour le coup , en telle conjoncture ,
 Je les sépare & rime à l'aventure ,
 Et j'aime mieux me borner au succès .
 De dix vers blancs où le bon sens domine ,
 Que de forger & *bistourner* exprès
 Prose baroque où la rime chemine.

Ainsi qu'on voit qu'entre mille Rhéteurs
 On trouve à peine un Orateur passable ,
 Ainsi voit-on qu'entre mille Rimeurs
 A peine on compte un Poëte estimable,
 Ici ce sont fades déclamateurs ,

Qui d' *Fumolpe* * ont pris l'étiquette ;
 Ceux-là ne sont que versificateurs ,
 Que l'on doit bien distinguer du Poëte ,
 Et ce sont ceux qu'en mon œuvre indiscrete ,
Troupeaux nombreux du Seigneur Apollon ,
 J'envoyois paître au plus bas du vallon,

* *Voyez la Satire de Pétrone.*

EPIGRAMME



EPIGRAMME.

Par le même, contre un caustique anonyme, qui lui en a fait coûter 32 sols pour le port d'une vive & longue invective rimée, contre l'usage des vers blancs & ceux qui s'y livrent.

A Mi, quand de mes vers j'ai retranché la rime;
 Tu dis que j'ai fait un grand crime;
 Eh ! qu'as-tu fait toi, Lisimon,
 En retranchant des tiens le sens & la raison ?



*EXTRAIT d'une lettre à M. * * * sur
 des Coquillages fossiles qui se voyent dans
 les environs de Beauvais.*

V Ous sçavez, Monsieur; (vous qui ne croyez pas que c'est tems perdu de s'amuser à des coquilles, & qui voulez sçavoir tous les pays où on en trouve de fossiles) vous sçavez, dis-je, que nous en avons dans nos environs & que nos ruës en sont pavées. L'hyperbole vous paroîtra un peu forte, au moins est-il vrai que grand nombre de ces blocs de grais, qu'on appose le long des maisons pour les

I. Vol. C

défendre des chocs des voitures, en contiennent de pétrifiées & font voir les moules de celles que l'instrument de l'ouvrier a enlevées en les taillant. Je vous invite très-fort à venir ici nous faire un étalage de votre érudition, en spécifiant toutes ces coquilles, en nous disant de quelles mers elles viennent, si c'est le déluge qui les a apportées, ou si la mer qui couvroit autrefois ce pays-ci les y a laissées lorsqu'elle a pris le parti de se retirer. Dans ce dernier cas la mer seroit une marâtre qui abandonne ses enfans & les laisse périr inhumainement. Mais comme vous n'êtes point homme à entreprendre un voyage, sans sçavoir de quoi il s'agit, & que vous pourriez-vous imaginer que je prends des limaçons pour des coquillages marins, je m'engage à vous faire voir des *petoncles*, des *cœurs de bœuf*, des *vis*, des *comes*, des *buccins* que j'ai reconnu par leurs moules. Vous en reconnoîtrez encore d'autres quand vous serez sur les lieux, car j'avoué qu'il y en a dont je ne sçais ni le nom ni la famille; les plus belles & les plus grandes se voyent sur un des grais qu'on a placés autour du Cimetière de S. Quentin; elles y sont rangées avec assés de symmétrie & ne sont pas si confondues que dans les grais qui ne font voir que de petits coquillages. La pièce de grais

qui contient le plus de ces petites coquilles, se voit à une des portes des écuries que la ville a fait construire ; ces pierres sont tirées de Gremenvillers , Paroisse de ce Diocèse , à quatre lieues de la ville ; on en tire encore de quelques villages voisins.

Ce pays est assés élevé ; eu égard à la ville de Beauvais , il remonte vers la source de la riviere qui la baigne. C'est plus près de Forges que de Granvillers que cette riviere prend sa source ; plusieurs autres petites rivieres partent des environs de Forges comme d'un centre & prennent des directions diamétralement opposées ; l'une se jette dans la mer à Dieppe , l'autre dans la Seine , en passant par Pont S. Pierre , une autre dans la Somme près d'Amiens. En un mot , Forges peut être regardé comme le sommet d'un Cone , en considérant les routes de quantité de ruisseaux qui prennent leur source dans ses environs. Cela n'a rien de commun , me direz-vous , avec vos coquilles ; plus que vous ne pensez. La mer inondoit autrefois tous ces pais-ci qui faisoient partie de cet Océan immense , ainsi que la plus grande portion de la surface de notre globe. Un amas considérable de souffre & de fer recelé dans les entrailles de la terre , a fermenté & a élevé le lit de la mer au-dessus du niveau des eaux ; le

C ij

centre de la mine étoit à Forges, & une grande quantité de soufre & de minéraux qui s'est élevée dans cette opération chimique & qui sans doute continuë toujours à s'élever, nous a procuré ces sources salutaires d'eaux minérales, auxquelles vous êtes redevable de la santé dont vous jouïssiez. Quant aux coquillages & autres poissons, ils ne pouvoient manquer de se répandre sur les côtés du Cone, & peut-être vous prouveroit-on par les loix des fluides qu'ils ont dû être déposés à Gremenvillers. Vous pouvez voir à la page 25 du cinquième tome d'un recueil de voyages aux Indes Orientales, au sujet d'un tremblement de terre dans l'Isle de Néra, qu'il y eut une quantité presque incroyable de poissons qui furent jettés sur la terre. Si vous ne me faites pas la grace de me croire sur tout ceci, au moins ne me refusez pas celle d'être, &c.

J. T. D. Médecin.

A Beauvais le 16 Avril.



V E R S

A une aimable parente pour le jour de sa fête.

DAns ce jour, où chacun s'apprête
A célébrer ta fête,

Je voudrois pas des vers & pompeux & brillans
Chanter tes vertus, tes talens ;

Comme je crains d'entreprendre un ouvrage,

Qui seroit peu digne de ton suffrage,

Au lieu d'un long & fade compliment ;

Qui t'ennuyeroit infiniment,

D'une amitié pure & fidelle,

Bienveillante & pleine de zèle ;

Daigne agréer les sentimens.

Si le Ciel nous protégé & conserve nos ans ;

Souviens-toi de cette promesse

Que je te fais sur mes sermens ;

Malgré les ravages du tems,

Et les froideurs de la vieillesse,

Qui, pleine de soucis, traite ordinairement

D'extravagance & de foiblesse

Le plus loüable attachement,

Mon cœur qui fut toujours épris de ta sagesse ;

Et qui cherche à goûter un plaisir innocent,

Sera plus tendre encor, plus zélé, plus constant,

54 MERCURE DE FRANCE

Six lustres après ta jeunesse ,

Qu'il ne l'est à présent.

*Par M. Cottereau , de Beanne , Etudiant
au Collège de Tours.*



SEANCE publique de l'Académie Royale
des Belles Lettres de la Rochelle.

Extrait d'une Lettre du 28 Mai 1748.

L'Académie tint son assemblée publique le premier de ce mois dans la grande sale de l'Hôtel-de-Ville , où assisterent M. l'Evêque , M. le Comte de Chabannes & M. de Pleurre.

M. Gastumeau , Directeur , ouvrit la séance par quelques réflexions sur les motifs qui doivent attirer le public éclairé aux exercices publics des Académies , & sur l'objet que les Académies se proposent dans les séances solennelles.

» Quand les Académies , ajouta t'il , veu-
» lent se flater sur l'utilité de leur l'établisse-
» ment , elles n'oublient pas de mettre au
» rang de leurs succès ce desir même que le
» public fait paroître pour l'accroissement
» de l'Empire littéraire ; elles se félicitent
» de l'avoir inspiré , d'avoir étendu la sphère
» de la raison , d'avoir fait connoître à la

» Nation toutes-les ressources pour les Arts
 » de génie , & surtout d'avoir assujetti aux
 » règles du beau & du vrai un peuple né
 » spirituel , mais dont le feu & la vivacité
 » l'emportoient souvent sur la précision &
 » la justesse.

» Que les Académies nous ayent procu-
 » ré ces avantages , ou qu'on n'en soit re-
 » devable qu'à l'heureuse étoile du siècle ,
 » il est certain qu'il n'y a jamais eu dans les
 » esprits plus de rectitude & de vérité
 » qu'aujourd'hui. On ne juge que d'après
 » des connoissances sûres. Cette droiture
 » de sentiment & de raison , qui dans les
 » Beaux Arts forme le goût, passe jus-
 » qu'aux objets qui nous environnent &
 » nous apprend à en fixer le prix. Ainsi
 » tous les genres de mérite sont connus ,
 » & la vertu reçoit des hommages , d'au-
 » tant plus dignes d'elle , qu'ils sont plus
 » éclairés & plus libres.

» Combien ce retour doit-il être flatteur
 » pour les personnes que leur naissance &
 » leurs dignités élevent au-dessus des au-
 » tres ! Ils sçavent que la grandeur n'en
 » impose plus , & qu'à travers l'éclat dont
 » elle brille on va chercher l'homme pour
 » ne lui tenir compte que de ses vertus ;
 » mais ils sçavent en même tems que rien
 » n'échape à notre admiration ; que leurs

56 MERCURE DE FRANCE.

» qualités personnelles , leurs actions , les
» vûës supérieures qui les animent se dé-
» veloppent toutes entières à nos yeux , &
» leur procurent les respects naïfs & tou-
» chans que l'Art ne sçauroit feindre , &
» auxquels la seule autorité ou le rang n'a
» aucun droit d'aspirer.

M. Gastumeau lût ensuite un Discours :
» Sur le goût trop vif qui regne dans la
» Littérature pour les choses de pur amuse-
» ment. «

Ce Discours est écrit de maniere à ne
pouvoir que perdre beaucoup dans un ex-
trait.

Après avoir dit que son dessein n'est pas
d'exagerer les défauts de la Nation , ni de
souscrire au sentiment de ceux qui osent
avancer qu'elle ne peut faire dans les scien-
ces que des progrès médiocres , sentiment
injuste dont elle est vengée par les preu-
ves éclatantes qu'elle a données du con-
traire dans tous les genres d'érudition , &
par l'avantage qu'elle a de porter jusques
dans les matieres les plus abstraites ce goût
délicat & méthodique qui leur donne un
ordre , une clarté qu'on ne voit guères
regner dans les écrits de ses voisins , il
ayoue que de si heureuses dispositions de-
meurent assés souvent inutiles par une fa-
çon de penser devenue trop commune ,

qui tourne insensiblement les esprits aux objets frivoles & de pur agrément ; d'où il arrive , » que l'esprit s'amollit & perd le » goût des choses solides , & par une con- » séquence nécessaire , que l'on tarit enfin » la source de ces agrémens pour lesquels » on est si passionné. «

Les suites de ce nouveau goût lui paroissent d'autant plus à craindre que les charmes en sont plus séduisans & le succès plus assuré.

» Quoi de plus flatteur pour l'homme de » Lettres qu'une érudition légère dont la » variété l'amuse plus qu'elle ne l'occupe , » qui n'offrant au cœur que ses sentimens » ou ses foibles , les lui peint encore avec » les plus brillantes couleurs , & qui mal- » gré le peu d'application qu'elle exige , » orne l'esprit de connoissances auxquelles » la vogue donne du prix , le met au ton » de la bonne compagnie , & lui assure un » riche fonds d'agrémens & de plaisirs ? ..

» Mais où conduit un préjugé si dange- » reux ? Vous en voyez les effets dans les » ouvrages frivoles qui depuis quelque » tems inondent la République des Let- » tres. Les Auteurs n'y cherchent point à » nous rendre meilleurs ; ils ne veulent » que nous plaire. Eh ! par quelle route » y arrivent-ils ? Des Histoires fabuleuses ,

» des anecdotes incertaines ou inutiles ;
 « des Contes , des Romans , des Féeries ;
 » voilà le fond de ces écrits. Le style , les
 » mœurs , les bienséances répondent à la
 » gravité des sujets. Les images les plus
 » licencieuses y saisissent le cœur , tandis
 » que l'esprit oisif y reçoit des mains de la
 » volupté des maximes qui allarment tou-
 » tes les vertus.

» Cependant ces ouvrages , la mode veut
 » qu'on les lise , ils fournissent au plaisir ,
 » c'en est assez , le beau sexe les accrédi-
 » te. . .

» Peut-être que pour fournir une car-
 » rière si peu étendue , il suffiroit de tra-
 » vailler de génie sans recourir à aucun
 » modèle. Mais non : on peut dans ce
 » genre être aidé par les anciens ; ils ont
 » comme nous encensé les graces & la vo-
 » lupté. Quelle Littérature ! Quelles con-
 » noissances ! A la place de ces ouvrages
 » immortels où brille la plus pure raison ,
 » on va puiser dans des sources qui font la
 » honte de l'antiquité. . .

Que faisons-nous en préférant les objets
 de pur amusement aux connoissances utili-
 les ? Nous éteignons insensiblement en
 nous l'activité de l'esprit ; nous le dé-
 goûtions de toutes les occupations sérieu-
 ses.

» Les progrès de l'esprit ne se dévelop-
 » pent que par des opérations successives
 » & réitérées. . . L'analyse donne les prin-
 » cipes, le raisonnement mene aux consé-
 » quences ; tout cela n'est qu'habitude,
 » mais il faut la former. Si ces opérations
 » sont pénibles, si la science, qui fait l'ob-
 » jet de l'étude, est appuyée sur des notions
 » fines & difficiles à saisir, si elle a de la
 » profondeur & de l'étendue, si elle pré-
 » sente un système bien lié dans toutes ses
 » parties, qu'il faille embrasser d'une vûë
 » g'nerale, & appliquer à toutes les hypo-
 » thèses particulieres, si sa marche mesurée
 » & méthodique ne permet aucun écart, alors
 » l'esprit exercé par la méditation & le rai-
 » sonnement, s'éleve, s'étend, se fortifie. .
 » A l'exemple de l'Athlète. . .

» Des études frivoles. . . . fournissent-
 » elles de pareils secours ? . . . On n'y ac-
 » quiert tout au plus que l'art de peindre des
 » situations délicates, d'enflammer l'ima-
 » gination & le cœur ; ouvrage dont la
 » passion fait la moitié des frais, & si l'on
 » veut, un peu plus de finesse & de liberté
 » dans les pensées & dans le style. . .

» Est-ce donc là de quoi perfectionner
 » la raison & les talens ? . . . Aussi vit-on
 » jamais dans les goûts, dans les mœurs,
 » dans les caractères plus de légèreté, plus

» d'inconséquence ? Tout est problème ;
 » hors le plaisir & l'indépendance. . . . Es
 » comment ramener au travail des gens qui
 » mettent la paresse en système ? . . .

Qu'on ne dise pas » que le siècle est au-
 » jourd'hui plus éclairé que jamais. . . Que
 » parut la Grèce aux yeux des autres peu-
 » ples à mesure qu'elle en fut plus connue ?
 » Une Nation, à la vérité spirituelle , déli-
 » cate , polie , qui seule gardoit le dépôt
 » des beaux Arts , mais chés qui regnoient
 » des vices révoltans , la raillerie , la fout-
 » berie , le mépris des bonnes loix , une
 » recherche exquise dans tous les Arts su-
 » perflus , mille besoins inutiles que les sa-
 » tyriques Romains nous peignent avec
 » indignation , & qu'on ne peut attribuer
 » qu'à la frivolité de ce peuple , qui , une
 » fois sorti des bornes de la nature , couroit
 » se précipiter dans tous les excès. . . Des
 » esprits amollis , & sans culture épuisent
 » bien vite tout ce qu'ils ont de ressource
 » pour amuser & pour plaire.

» Car enfin les plus heureux génies ont
 » leurs bornes , & quelque fécondité qu'ils
 » aient , leur fond s'altère par les pro-
 » ductions , si des secours étrangers ne les
 » renouvellent. . . . L'éloquence ne peut
 » s'en passer. . . . Il en est de même de tous
 » les Arts. . . .

» Ceux même qui réussissent le mieux
 dans ces ouvrages frivoles, ne doivent-
 » ils pas à l'étude les traits brillans qui y
 » sont répandus? La justesse, la correction
 » du dessein, la douceur du coloris, & je
 » ne sçais quel air de maître, qui malgré
 » lui décèle l'Auteur, & fait regretter les
 » momens qu'il perd à des occupations de
 » ce genre...

» Mais le sérieux des Sciences est incont-
 » patible avec les graces & l'enjouement ;
 » une application trop laborieuse dessèche
 » l'esprit & lui fait perdre cette fleur, cette
 » vivacité, si propres à en relever le prix. «

Cela peut arriver selon M. G. » aux ef-
 » prits médiocres & orgueilleux, mais il
 » n'y a rien à craindre de pareil pour les
 » bons esprits, parce qu'ils sentent tout
 » d'un coup jusqu'ou ils peuvent attein-
 » dre.... Et que toujours supérieurs au
 » genre qu'ils ont choisi, leur application
 » ne leur dérobe rien de la liberté & des
 » graces du génie. «

Tout cela est développé, bien nuancé,
 & mis en opposition avec le goût dominant
 d'aujourd'hui.

M. Gastumeau reconnoît néanmoins que
 malgré cette espèce de conspiration pour
 se soustraire à la raison, » on l'écoute
 » encore assez pour appercevoir le désor-

§2 MERCURE DE FRANCE.

» dire , peut-être même pour en rougir.

» L'expérience fera le reste , dit-il en
» finissant ; malgré le penchant rapide qui
» entraîne la Nation au luxe & au plaisir ,
» elle verra enfin qu'on lui donne le chan-
» ge, & qu'il est des amusemens plus solides
» & plus dignes d'elle. Si la légèreté , la
» folie ont droit de tems en tems de domi-
» ner les goûts , ce n'est qu'un empire pass-
» sager qui ne prescrira jamais contre celui
» de la sagesse & de la raison. «

M. Mercier Dupaty , Trésorier de France , lût aussi ensuite un Mémoire sur les causes de la rareté du bois dans le pays d'Aunis , & sur les moyens de le multiplier.

» La rareté du bois dans cette Province ,
» dit-il , est un mal aussi négligé qu'il est
» connu. Nous n'avons que la forêt de
» Benon & quelques taillis dans les ma-
» rais ; le bois qu'on en tire n'est pas pro-
» portionné à nos besoins , & afin de pour-
» voir aux plus indispensables , nous som-
» mes obligés d'avoir recours au Poitou ,
» à la Xaintonge & à la Bretagne. Cepen-
» dant nous ne sommes indigens que faute
» de soin ; si l'amour du bien public ani-
» moit une fois notre industrie , nous sorti-
» rions bientôt de cet état d'indigence , &
» nous parviendrions à faire une heureuse

« union de l'agréable & de l'utile , en élevant des arbres pour le plaisir des yeux & pour nos usages. »

Après ce court exorde l'Auteur entre en matière & prouve d'abord par plusieurs autorités que le pays d'Aunis étoit autrefois couvert de bois , & qu'on en voyoit même dans les endroits où l'on juge aujourd'hui qu'il est impossible d'en faire venir , comme sur les bords de la mer , dans un terrain sec , aride & découvert. . . . Pourquoi donc le bois est-il aujourd'hui si rare dans cette Province ? En voici les causes principales.

1°. La destruction du bois a commencé par les besoins des habitans , dont le nombre se multiplioit par l'accroissement de la capitale , & par ceux de la marine devenue plus considérable à proportion que le commerce s'étendoit. 2°. Par les grandes plantations de vignes , auxquelles on étoit d'autant plus encouragé que les vins d'Aunis eurent pendant quelque tems une assez grande réputation. 3°. Par le décri où ces vins tombèrent ensuite , ce qui obligea les habitans à les convertir en eau-de-vie. Ce fut là le principe d'un nouveau commerce qui mit le comble à la disette du bois. On avoit dégradé les forêts pour planter des vignes , il fallut en dégrader de

64 MERCURE DE FRANCE:

nouvelles pour les vignes déjà plantées ; c'est-à-dire, pour les chaudieres à eau-de-vie qui font aujourd'hui une immense consommation. Enfin les nouveaux habitans trouvant le pays dénué d'arbres, se sont insensiblement persuadés que le terrain n'étoit pas propre à en produire ; de-là le préjugé contre le succès des plantations. . .

Cependant il y a des bois dans les endroits de la Province qui y paroissent le moins propres. On voit de tous côtés des arbres épars qui semblent prouver que pour réussir, il suffit presque de tenter. » Nous sommes sourds à cette espèce de » voix de la nature ; le préjugé l'emporte, » & ce qui en est une suite naturelle, on » néglige de planter. . . « Cette négligence vient encore de la crainte qu'on a de ne pas jouir : » mais si l'incertitude inséparable de nos entreprises étoit une raison » suffisante pour ne rien entreprendre ; une » oisiveté pernicieuse s'empareroit de tous » les hommes ; ils languiroient, victimes » des besoins, & manqueroient de tout » par paresse, désespérant de recueillir les » fruits de leur travail. . . «

Le pays d'Aunis, dit M. Dupaty dans sa seconde partie, produit des arbres de toute espèce, quoiqu'en petite quantité. Il en fait remarquer quelques-unes des

plus rares, telles que le chataigner, le hêtre, &c. Pour encourager à les multiplier, il entre dans le détail des moyens qui sont les semis & les plantations. Les semis sont la voie la plus sûre pour élever les chênes qui méritent à juste titre nos premiers soins. Mais deux choses semblent rebuter d'entreprendre des semis ; d'un côté la grande dépense qu'on s'imagine qu'ils occasionnent, de l'autre les ravages du vent de mer qui brûle tout. Pour réfuter ces deux objections, M. D. emprunte quelques instructions d'un Mémoire sur la culture des forêts par M. de Buffon. Au rapport de cet Académicien, rien n'est plus nuisible pour les jeunes plants que ces soins qu'on en prend ordinairement & que la coutume autorise. Les observations de M. de Buffon réitérées par celles de M. D. confirment que les labours qu'on donne aux jeunes chênes ne servent qu'à les faire périr.

Il faut donc imiter la nature & planter des buissons & des arbrisseaux qui puissent mettre les jeunes plants à l'abri des injures de l'air & de l'intempérie des saisons. Des expériences que la nature elle-même semble nous avoir fournies, prouvent combien cette méthode peut être avantageuse

88 MERCURE DE FRANCE.

à la Province. Delà l'Auteur passe à la façon de se procurer ce couvert si utile, & aux differens arbrisseaux qu'on peut y employer avec plus de succès.

Pour suppléer aux labours qu'on a coutume de donner aux jeunes plants, moyens nuisibles & trop couteux, rien n'est plus capable de les fortifier que de les couper près de terre lorsqu'ils ne poussent pas avec vigueur, opération qu'il faudra réitérer si le cas l'exige.

Après avoir enseigné la culture des semis, l'Auteur parle des soins que demandent les plantations qu'il décrit en peu de mots, & des différentes espèces qui conviennent mieux au terrain de la Province. Il exhorte en même tems à ne pas négliger les arbres qui y paroissent étrangers, tels que les merisiers blancs, les charaigniers, les pins, &c. qu'on pourroit heureusement multiplier. Il y ajoute le cyprès, dont les propriétés lui donnent occasion de conjecturer que ce bois pourroit se garantir de la piquure des vers qui rongent les vaisseaux, & qu'on pourroit s'en servir avec succès pour les parcs ou bouchots à moules qui sont particuliers au pays d'Aunis, sur quoi M. D. promet des expériences.

Pour employer les moyens de multiplier

Le bois, on ne demande que les terres incultes, & une partie de ces vieilles vignes qui ne valent guères mieux, & par un calcul également simple & vrai du nombre de ces terres incultes dans chaque Paroisse, on prouve qu'elles donneroient dans la suite une grande quantité de bois qui pourroit encore être augmentée, si on s'appliquoit à garnir de bonnes hayes les fossés qui les entourent, & si dans ces hayes on semoit des glands ou d'autres graines.

M. Dupaty finit en ces termes. » Ce que
 » j'ai dit doit suffire pour nous convaincre
 » qu'il est plus facile de faire réussir le bois
 » dans notre Province qu'on ne l'a pensé
 » jusqu'à présent. Nous ne devons attri-
 » buer qu'à notre négligence & à nos pré-
 » jugés la disette où nous sommes; le remè-
 » de est en nos mains; ne balançons point
 » à l'employer, puisqu'en travaillant pour
 » notre propre utilité, nous serons en mê-
 » me tems utiles à la patrie. «

Ce Mémoire fut suivi d'une Dissertation de M. Jaillot, Supérieur de l'Oratoire, contenant l'abregé de la vie de la Reine Alienor, qu'on peut regarder comme la Fondatrice de la Rochelle. Ce morceau trouvera sa place dans l'Histoire de cette Ville.

88 MERCURE DE FRANCE.

La séance fut terminée par la lecture d'une Ode de M. de Bologne, tirée du Pseaume 17. *Diligam te, Domine*; en voici quelques strophes :

DEja dans mon ame éperdue
La mort imprimoit ses terreurs,
Et n'offroit partout à ma vûe
Que ses tourmens & ses horreurs ;
Ma perte étoit inévitable ;
J'invoquai ton nom redoutable,
Et tu fus sensible à mes cris ;
Tu vis * leurs trames sacrilèges ;
Et ta pitié rompit le piège
Où leurs complots m'avoient surpris.



Tu dis , & ta voix déconcerte
L'ordre éternel des élémens ;
Sous tes pas la terre entr'ouverte
Voit chanceler ses fondemens ;
Dans la frayeur le Ciel s'abaisse ;
Devant ton Trône une ombre épaisse
Te dérobe aux yeux des vivans ; *
Des Chérubins dans le silence

* *De mes ennemis.*

L'aile s'étend. . . Ton char s'élançe
Au milieu des feux & des vents,



A l'aspect des pâles victimes
Que poursuit ton glaive perçant ;
Prête à sortir de ses abîmes ,
La mer s'enfuit en mugissant ;
A te servir dans ta vengeance ,
Tous les fléaux d'intelligence
Signalent leur empressement ;
Tout l'univers va se dissoudre ;
La nature en proie à la foudre ;
N'est plus qu'un vaste embrasement ;



Dieu des batailles ! Dieu terrible !
Tu m'instruis dans l'art des combats ;
Je te dois la force invincible
Qui soutient mon cœur & mon bras ;
Ce bras armé pour leurs supplices ,
Ne cessera sous tes auspices
De triompher & de punir ,
Que dans le sang de tes victimes
De leur blasphême & de leurs crimes
Il n'ait éteint le souvenir , &c.



*LES vrais plaisirs de l'amour, fondés sur
le sentiment du cœur.*

LA Fée prudente s'étoit chargée de l'éducation de la jeune Myris & du jeune Corylas ; ces deux enfans nés dans une riche & heureuse contrée appartenoient à des bergers, dont les mœurs simples & agréables étoient entièrement opposés à la corruption des nôtres ; ils habitoient deux hameaux séparés par un grand fleuve ; l'union des deux familles n'en étoit pas moins forte ; la Fée qui les protégeoit l'une & l'autre s'étoit fait un plaisir de former leurs enfans à la vertu pour les unir un jour.

Dès que leur âge leur permit un peu de réflexions, la Fée leur ordonna expressément de ne se rien cacher l'un à l'autre de tout ce qu'ils penseroient ; jaloux leur disoit-elle d'une estime réciproque, vous n'aurez, mes enfans, que des sentimens vertueux à vous communiquer ; songez bien que l'effusion du cœur est le suprême bien entre deux personnes liées par la sympathie.

Cependant cette sympathie, si bien menagée par les instructions de la Fée, fit bientôt naître l'amour entre Corylas & Myris ; Prudente ne s'en effraya point,

Souvent à la dérobée elle écoutoit leurs entretiens innocens ; le mot d'amour s'y faisoit entendre , mais dans leur bouche le sens qu'il renfermoit étoit si pur que leur innocence n'en étoit point altérée ; tous deux beaux comme le jour , l'orgueil n'entroit point dans leurs ames ; toute leur félicité consistoit à se voir sans cesse , & à profiter des sages leçons de la Fée, dont ils menageoient avec soin les bontés ; leurs jours couloient rapidement lorsque les traverses inféparables de la vie de l'homme vinrent interrompre leur bonheur & éprouver leur constance.

Leurs patens se brouillerent & rompant tout commerce entr'eux , ils voulurent aussi éloigner leurs enfans l'un de l'autre ; chacun de son côté envoya demander à la Fée celui qui lui appartenoit. O Ciel ! quelle fut l'amertume de leur séparation ! Si Corylas m'est ôté , disoit la tendre Myris en pleurant , à qui désormais confierai-je mes chagrins , puis-je survivre au malheur de le perdre ? Privée encore de vos généreux secours, sage Prudente, il faut que je meure à vos genoux. Les plaintes de Corylas n'étoient pas moins touchantes ; tous deux au pied de la Fée ils répandoient des torrens de larmes. Prudente

extrêmement attendrie les releva. Ecoutez-moi, mes enfans, leur dit-elle; je ne vous abandonnerai point, si vous supportez votre malheur avec plus de tranquillité; je veillerai pour vous, mais écoutez maintenant mes conseils salutaires; vous allez, poursuivit-elle, changer de façon de vivre; soyez à l'avenir aussi réservés dans vos discours que mes leçons avoient exigé de franchise entre vous; l'ouverture du cœur n'est utile & agréable que pour les personnes dont la fidélité nous est connue; rarement trouve-t'on deux fois en sa vie l'occasion d'en faire usage sans danger; soyez constans l'un pour l'autre, soutenez vos peines avec fermeté & je prendrai soin de vos intérêts.

Hé quoi, reprit la désolée Myris, je n'entendrai donc plus parler de Corylas? Ignorera-t'il toujours ce qui passe dans mon cœur?... Non, ma chere Myris, s'écria Corylas transporté de douleur, le fleuve ne sera pas capable de m'effrayer, tous les jours à la nage... Arrêtez, mes enfans, interrompit la Fée, vous devez obéir à vos parens & subir leurs loix sans murmurer; vous ne vous verrez point sans leur consentement, je vous le défends, le bonheur de votre vie dépend de votre obéissance.

obéissance. Cependant nés l'un pour l'autre, je veux adoucir vos maux & récompenser votre docilité.

Rara votre petit chien suivra Myris; son collier tous les jours renfermera les lettres de la bergere; je le doüe d'intelligence pour les porter à Corylas & rapporter les réponses; contez sur ce secours tant que l'innocence guidera vos sentimens, & travaillez tous deux par votre douceur à calmer l'aigreur de vos parens; c'est là, mes enfans, l'unique voïe qui puisse vous réunir. La Fée les embrassa en les assûrant encore de sa protection, ensuite elle les remit, malgré leurs gemissemens, aux personnes chargées de les séparer si cruellement.

Ces deux jeunes amans si bien prévenus par la sagesse de la Fée, se laisserent enfin conduire avec douceur; leurs parens peu surpris de la tristesse de leur physionomie & des soupirs qui leur échapoient, les trouverent d'une beauté incomparable, mais à leur arrivée leurs tendres cœurs penserent se revolter en recevant chacun les ordres rigoureux de s'oublier pour jamais; que seroient-ils devenus, ô Ciel! si le secours de Rara leur eût manqué?

Le soir même la jeune Myris exprima à son amant sa douleur & ses regrets; Co-

rylas le lendemain lui traça les mêmes sentimens qui ne s'affoiblirent jamais ; cette ressource leur procura une espèce de bonheur , préférable peut-être à tout ce qui s'appelle plaisir , cependant ils n'étoient pas encore au comble des malheurs qui devoient éprouver leur courage.

Myris fut chargée de la conduite d'un troupeau qu'elle devoit mener paître tous les jours sur le bord du fleuve avec une de ses parentes un peu plus âgée qu'elle, nommée Lipsa ; cette fille aimable & compatissante s'aperçût bientôt des chagrins qui dévoroiént Myris ; dans l'envie de les soulager elle employa ses caresses & ses soins afin de gagner la confiance de la tendre Myris , elle l'obtint & l'aïda à supporter les malheurs qui l'accabloient.

Au bout de huit ou dix jours Myris conduisoit tristement son troupeau , lorsqu'Iphis , le plus beau des bergers après Corylas , vint pour la première fois à la rencontre ; que vois-je , lui dit-il en l'abordant galamment , comment tant d'attraits m'étoient-ils inconnus ! Ah ! belle bergère , je veux être votre serviteur : Non , berger , lui répondit Myris avec une ingénuité charmante , je ne suis point faite pour être servie , je ne veux point de serviteur ; Iphis voulut insister en lui pre-

nant la main, mais la bergère accoutumée au respect de Corylas & surprise de cette action, s'enfuit en criant pour se rapprocher de Lipsa.

Tant de fierté piqua le berger qui ne vouloit d'abord que s'amuser, mais frappé d'un violent dépit il la quitta pour aller supplier Dorimant son pere de la lui donner en mariage; c'est ainsi que l'on en usoit dans ces tems heureux où la franchise n'étoit pas bannie.

Dorimant, ami de Clodore, pere de Myris, trouva la proposition si raisonnable qu'il ne tarda pas à satisfaire son fils. Clodore charmé d'ôter toute esperance à sa fille & d'éloigner pour jamais Corylas de son cœur, s'engagea volontiers avec Dorimant. Hélas! quel funeste coup pour la pauvre Myris! Dès qu'elle eût fait rentrer son troupeau dans la bergerie, son pere l'appella. Vous êtes mariée, lui dit-il ma fille, au plus beau berger du canton: Hé quoi, mon pere, reprit-elle, seroit ce avec Corylas? Il n'en est point d'aussi beau que lui; Clodore enflammé de colere de la désobéissance de sa fille à qui il avoit défendu de jamais nommer Corylas, lui jetta un regard severe. Vous épouserez dès demain Iphis, lui dit-il, & la quitta.

La pauvre Myris eut besoin des soins

D ij

de Lipsa pour ne pas mourir de douleur ; comment , disoit-elle en poussant des sanglots , apprendre ce malheur à Corylas par Rara ? C'est lui donner le trépas ; Myris ne voyoit nulle ressource à sa peine , cependant elle s'avisa de tenter un expédient innocent qui lui réussit.

Elle envoya Lipsa prier Iphis de la venir trouver ; elle fit à ce jeune berger l'aveu de sa tendresse pour Corylas. Vous ne posséderiez point mon cœur en m'épousant , lui dit-elle. Iphis , auriez-vous une ame assés peu délicate pour souhaiter un hymen dont les droits doivent être comptés pour rien sans l'aveu du cœur ? Le berger attendri & genereux céda aux larmes de la désolée bergere , & persuadé qu'il n'est de plaisir durable que dans l'union des cœurs , il la délivra d'une contrainte dont il sentit lui-même tout le dégoût. Grands Dieux ! quel plus doux plaisir que celui de la bergere , lorsqu'elle fit à son amant le récit de cette aventure , & quel triomphe pour Corylas ! Ces tendres amans délivrés d'un péril si pressant pour leur amour , ne furent-ils pas parfaitement heureux au moins pour quelques instans ?

Mais pendant que Corylas s'applaudissoit de la fidélité de sa Maîtresse , il eût lui-même occasion de lui prouver la sienne ; dès

que Philimon son pere eût appris que Clodore au mépris de leur ancienne union cherchoit à engager la main de sa fille, il songea de son côté à lier son fils par un hymen qui effaçât l'outrage qu'il croyoit avoir reçu de Clodore; il porta ses vûes sur une des plus belles & des plus riches bergeres de la contrée, pour essayer de tenter Corylas : dès qu'il eût fait son choix, mon fils, lui dit-il, je suis si sûr de votre obéissance, & mon choix est si beau que je viens d'engager votre foi.

A cette nouvelle Corylas pensa mourir de douleur; mais malgré tous ses efforts pour attendrir son pere, il lui déclara qu'il falloit partir à l'heure même pour aller à quelques milles de leur habitation voir la belle bergere qu'il lui destinoit. Corylas ne pût se défendre de suivre son pere; la plus vive douleur pénétra ce tendre amant en prévoyant l'extrême embarras que lui causeroit son absence, qui interromproit les messages du fidèle Rara, & plus encore les cruelles inquiétudes de Myris en ne recevant plus de ses lettres; il n'avoit pas le tems de la prévenir; ah! quelle rigueur de situation!

Myris écrivit à son amant comme à l'ordinaire, mais Rara ne parut point le lendemain; Ciel! qui pourroit exprimer les

atteintes que cet événement porta à son tendre cœur ! Toujours soutenue par les tendres soins de Lipfa, elle l'empêcha d'expirer de douleur ; quatre jours se passèrent dans ces mortelles allarmes ; elle étoit prête à succomber lorsqu'un matin étant sur le bord du fleuve avec son troupeau & Lipfa, elle aperçût le petit chien qui le traversoit à la nage ; peut-on concevoir un plaisir plus vif & plus touchant ? Elle se leva précipitamment & ouvrant le collier, elle y trouva ces mots :

Corylas à Myris.

Votre douleur a égalé la mienne, ma chere Myris, je n'en doute point ; quels maux n'avez-vous donc pas ressentie ? Un silence de quatre jours a dû vous causer bien des allarmes ; M'auriez-vous soupçonné, ma chere Myris ? Non, deux cœurs comme les nôtres sont à l'abri des soupçons ; hélas ! qu'ils auroient été injustes !

Mon père piqué contre le vôtre de l'affront qu'il croit en avoir reçu dans l'affaire d'Iphis, a voulu s'en venger ; dans cette idée il m'entraîna chés une bergere, belle à la vérité, si vous n'étiez pas la plus belle des bergères ; Philemon se flatoit que sa vûë & ses richesses tenteroient ma constance, dans le tems qu'il me défendoit

pour jamais l'espoir d'être à vous, mais j'ai soutenu cette attaque avec trop de fermeté pour le succès de ses desirs. Myris, dans nos hameaux on ne connoît point la contrainte des cœurs; la bergere peu contente de ma froideur, m'a aidé elle-même à me délivrer des empressements de mon pere; nous sommes revenus ici ce matin, j'y ai trouvé Rara qui m'avoit attendu; je suis libre, ma chere Myris, & mon pere trop convaincu de ma constance ne tentera plus rien pour l'ébranler; nous sommes menacés de n'être jamais unis par les liens de l'hymen, mais qui sçauroit désunir nos cœurs? Sur du vôtre & vous conservant le mien tout entier, manque-t'il rien d'essentiel à notre bonheur? C'est-là le vrai bien, ma chere Myris; j'attendrai demain Rara avec la plus vive impatience.

Le tendre Corylas.

Myris lût cette lettre avec des transports de joie; elle l'arrosait de ses larmes; elle la baisa mille fois, & sans tarder un moment elle fit repartir le petit chien avec ce peu de paroles.

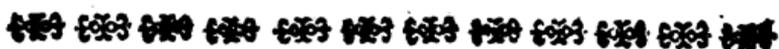
Myris à Corylas.

Vous vivez & vous m'aimez, mon cher Corylas; mes allarmes sont cessées & mes vœux sont comblés, *voire fidelle Myris.*

D iiiij

Cependant la Fée Prudente , attentive aux intérêts de deux amans si sages , voulut les faire jouir d'un bonheur qu'ils ne desiroient que pour ne se plus séparer ; elle se rendit dans les deux hameaux , & par la douceur de ses paroles elle scut éteindre une haine qui n'avoit que trop duré , & qui étoit presque sans exemple dans l'heureux climat qui en fut le témoin.

Clodore & Philemon , persuadés par la Fée , se reconcilierent de bonne foi ; le mariage de Corylas & de Myris en fut le fruit ; ces deux tendres époux se confirmèrent une foi mutuelle qu'ils s'étoient déjà jurée par mille sermens ; leur bonheur ne pouvoit s'accroître , mais il ne diminua jamais. Sains de corps & d'esprit ils parvinrent jusqu'à une extrême vieillesse , sans remords & sans regrets ; toujours amis autant qu'amans , leurs jours s'écoulerent dans l'innocence & dans la paix , tant il est vrai que les véritables plaisirs de l'amour résident dans la tendresse & dans l'union des cœurs ; bien plus que dans la volupté des sens ; on peut trouver un bonheur sensible jusques dans la simple amitié , mais jamais le bonheur n'accompagnera deux époux dont les cœurs ne sont pas unis.



E P I T R E

De M. de la Soriniere à son Médecin.

Pour dissiper les vapeurs de ma rate ,
 Ne pourriez-vous , *amplissime* Hyppocrate ,
 Imaginer un remède nouveau
 Qui temperât la chaleur du cerveau ?
 J'en ai bien pris , mais il m'en faut encore ,
 Et dussiez-vous quatre grains d'ellébore
 Incorporer au remède susdit ,
 Ne craignez point que Melpomène en glose ;
 Je m'en souviens , je vous l'ai déjà dit ,
Nos plus grands maux procèdent de l'esprit ,
 Et tout rimeur peut porter double dose.

Mon sang petille , & ne sçais pas pourquoi ;
 Malgré mon eau , mon lait & ma tisane ,
 Séditieux , il veut donner la loi ,
 Et rarement *le navire est en panne.*

De l'anarchie il est le vrai tableau ;
 Chaque liqueur sur l'autre prend empire ,
 Tantôt le sang , tantôt la bile ou l'eau ,
 Et tour à tour en voulant se détruire ,
 De la discorde allument le flambeau ,
 Et c'est ainsi qu'après mille supplices ,
 Notre machine , en proye à leurs caprices ;

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

Chancelle , & croule enfin dans le fond du tombeau.

Voyez , Docteur , à quoi votre prudence
Doit se porter dans ce rude conflit :
Si vous m'aimez , épargnez-moi du lit
La trop fâcheuse résidence.

Dans mon sommeil mille songes affreux
Viennent s'offrir à mon ame inquiète ,
Et c'est envain que mon esprit rejette
De ces erreurs les effets vaporeux.

Ah ! quel concert ! quelle force secrète
Soumet ainsi mon ame au pouvoir de mes sens ?
Expliquez-moi par quelle sympathie
Cette union est si bien assortie :

Je connois les effets ; montrez-moi les agens :
Mais , non ; quittons plutôt ces essais téméraires.

Qui veut percer de si profonds mystères
Est bien peu sage , & par trop curieux ;
Ce sont des traits , d'augustes caractères ,
Que Dieu n'a pas tracés pour paroître à nos yeux.

A la Soriniere, 1748.



LETTRE à M. de la Bruere.

J'Ai l'honneur , Monsieur , de vous faire part de la mort de M. Henri Richer , Avocat au Parlement de Rouen , natif de Longueil près Dieppe , décédé à Paris le 12 Mars 1748. dans la soixante-troisième année de son âge.

C'est une perte pour la République des Lettres , qu'il avoit enrichie de plusieurs ouvrages de Poësie & de Prose , qui ont mérité les suffrages des Sçavans.

Il joignoit à une grande simplicité de mœurs la Littérature la plus variée. Sous l'extérieur le plus uni , il cachoit l'érudition la plus profonde & une connoissance parfaite de l'Histoire. Dès sa jeunesse il s'étoit appliqué à l'étude du Droit Romain & de la Coûtume de Normandie , qu'il possédoit parfaitement , mais les charmes de la Poësie l'attirèrent à Paris pour y perfectionner les talens qu'il avoit reçus de la nature.

Il débuta en 1717 par une Traduction des Eglogues de Virgile , qu'il eût l'honneur de dédier au Roi , & qu'il fit imprimer avec le Latin à côté. Il y joignit quelques Eglogues & autres Poësies , dont la

84 MERCURE DE FRANCE.

douceur peint bien le caractère de leur Auteur. Cette Traduction que l'Université sembloit avoir adoptée pour l'instruction de ses élèves, & qui a rendu complete celle de Virgile en vers, a été réimprimée en 1736 avec une vie de Virgile très-sçavante & de nouvelles Poésies de l'Auteur.

En 1723 il donna une Traduction en vers des huit premières Épitres Héroïdes d'Ovide, avec les réponses d'Hippolyte à Phédre & de Protésilas à Laodamie, quelques Eglogues & huit Cantates, dont quelques-unes ont été mises en musique. Cet ouvrage fut dédié à feu M. Doby, lors Avocat Général du grand Conseil, homme connoisseur en tout genre de Littérature.

En 1729 il donna un Recueil de Fables qui, après celles de l'inimitable la Fontaine, se font lire avec plaisir. La naïveté & la douceur en font le principal caractère, suivant la remarque de feu M. Camusat qui en fut l'Approbateur. M. le Prince de Conty voulut bien en accepter la dédicace. Il en fit paroître un nouveau Recueil en 1744, précédé d'une vie d'Esopé, tirée de Plutarque & purgée des puérités du Moine Planude. Il en offrit le tribut à M. le Comte de la Marche.

En 1734 il voulut chauffer le Cothurne ; il donna au Théâtre François sa Tragedie de Sabinus. Cette piéce où brille la tendresse conjugale & l'amour paternel, eût, malgré les efforts de la critique la plus aveugle, sept représentations à Paris ; elle a été traduite en Hollandois & a été long-tems représentée sur le Théâtre d'Amsterdam. Il a traité depuis le sujet de *Coriolan* & l'a fait imprimer, dans le tems qu'une jeune Muse venoit de s'exercer sur le même sujet. Votre impartialité connue vous fera juger qui des deux Auteurs a mérité le mieux les suffrages du public.

En 1746 il fit imprimer la vie de *Mécénas* avec des notes historiques & critiques, & la dédia à M. le Duc de Valentinois, qui honore les Lettres de la protection la plus marquée. Il travailloit à la vie de *Scipion l'Africain* & venoit de revoir la nouvelle édition de toutes ses Fables, qui étoient son ouvrage favori, depuis que Monseigneur le Dauphin avoit fait écrire & placer dans son appartement celles du *Solitaire* & de *l'Importun*, lorsque la Parque l'a rayé du nombre des humains.

Voilà, Monsieur, une légère esquisse de la vie de M. Richer, ou plutôt un abrégé de ses ouvrages dont vos Journaux ont

§6 MERCURE DE FRANCE.

parlé tant de fois avec éloge ; j'espère que vous ne refuserez pas de jeter quelques fleurs sur le tombeau de cet ami des Muses. On est sûr de l'immortalité lorsque l'on est parvenu à tenir une place honorable dans vos Mémoires. J'ai l'honneur d'être, &c.

*Duruisséan , Avocat au Parlement,
Beau-frere de M. Richer.*



B O U Q U E T.

IL est des sentimens qu'on ne peut exprimer ;
Un cœur vraiment épris fort souvent en murmure ;
Son trouble seul le laisse deviner |
De l'objet qui l'a scû charmer.
Quelle bizarrerie, Aminte, en la nature !
Jugez de mon ardeur à mon air interdit ;
Si je vous aimois moins , je vous l'aurois mieux
dit.





*LE manège du navire , ou l'art de faire
manœuvrer le navire en tous sens , par
M. Saverien.*

L'Auteur de ce nouvel Art, qui lui doit sa naissance, l'a déjà annoncé au public dans un ouvrage publié depuis peu & dont nous avons rendu compte dans un de nos Journaux. Les principes sur lesquels il se fonde sont très-mathématiques, métaphysiques même & par-là très-abstraits. C'est par cette raison qu'il les expose d'avance au public, pour éviter dans la suite toute contestation. L'importance de la matière & les avantages que la Marine peut retirer d'un traité pareil à celui-ci, doivent engager les sçavans à examiner avec soin ses principes & à lui faire part de leurs réflexions. Nous sommes persuadés que M. Saverien y aura égard avec reconnaissance, & nous offrons avec plaisir la voye du Mercure de France; au reste nous devons avertir que l'objet de notre Auteur est de donner des moyens sûrs pour faire *virer* prestement un navire en tous sens, comme le titre de son futur ouvrage l'indique assez, ce qui dépend des voiles & du gou-

39 MERCURE DE FRANCE.

vernail, pour les efforts communs & respectifs qu'ils font sur le navire. Ces mouvemens connus & soumis à des loix par des méthodes aisées, seront appliqués à la tactique des escadres & des armées navales, afin de former par la suite un Art de se battre sur mer; nous disons par des *méthodes aisées*, car c'est principalement ce que M. *Saverien* a en vûë. La solution du Problème suivant, qui est aussi curieux que compliqué, fera voir que l'Auteur a été obligé de se replier sur lui-même pour le rendre sensible, lumineux & *praticable*.

PROBLEME.

Déterminer la résistance qu'oppose une regle à l'action d'une puissance qui tend à la faire tourner, & le point sur lequel elle se meut lorsque sa résistance est vaincue.

Je suppose une regle soutenuë par un fluide infiniment fluide, infiniment divisible, non résistant. Une puissance vient la tirer ou la pousser par une de ses extrémités. De l'état de repos elle passe dans celui de mouvement, mais comment y passe-t-elle, & quel est le centre de ce mouvement? C'est là le nœud de la question.

Solution.

Quoique le Problème soit compliqué

par lui-même, écartons néanmoins tout ce qui pourroit avoir l'air trop spécieux, & sans nous tendre l'esprit par avance, voyons sans contention quel est l'obstacle que la puissance a à surmonter. Après nous tâcherons de découvrir, suivant l'obstacle, le mouvement que telle ou telle puissance peut donner à la regle, en surmontant cet obstacle avec plus ou moins de facilité.

A l'extrémité A d'une regle A B, une puissance P est appliquée; le point G en est le centre de gravité, & on demande d'abord qu'on détermine la résistance qu'oppose la regle à la puissance indéterminée P. Pour parvenir à cette connoissance, je prends, à l'exemple de M. Bernoulli, la puissance P appliquée en

A pour l'Hypomoclion, à l'égard de quelque autre puissance égale à celle-ci, & qui doit agir au centre de rotation de la regle. Or quel peut être l'effort que fait la regle pour rester dans l'état de repos, effort que j'ai déjà nommé *effort de permanence*? (voyez la *Mature discutée*, &c. p. VI.) C'est d'abord celui de la masse, & cet effort est d'autant plus grand que le centre de gravité G de la regle sera plus distant du point A, centre actuel de rotation, car on sçait que ce centre agit toujours, comme si le

poids total de la règle y étoit réuni. Sa distance multipliée par le poids de la règle exprimera donc *l'effort de permanence*.

Voilà l'obstacle à surmonter de la part de la puissance qui est connu. Delà il suit, que si elle (la puissance) est égale au produit de la masse de la règle considérée en son centre de gravité, par la distance de ce centre à celui de rotation, il y aura équilibre, & par une conséquence forcée aucun mouvement. En supposant que la puissance excède ce produit, cet excès sera celui qui sollicitera la règle à se mouvoir & qui la mouvra en effet selon les loix ordinaires du choc (*De motu corporum ex percussione. Prop. X. V. Chr. Hugonii Opera. T. II.*)

^u Tout cela posé, nous aurons pour la vraie force motrice, $P - M \times AG$, en nommant M la masse ou le poids de la règle.

II. Il semble, s'il m'est permis de le dire, qu'on ne peut suivre des voies & plus simples & plus naturelles. Supposons maintenant que la force motrice $P - M \times AG$, que je nomme A , pour abréger, agisse: elle mettra la règle en mouvement; une de ses extrémités levera, l'autre baissera; en un mot elle tournera sur un point que nous cherchons & qu'il faut connoître.

Ce qui se présente d'abord avant le mouvement ou dès le mouvement initial de la règle, c'est que la force *a* étant prise pour puissance, & non pour point d'appui, tend à enlever le plus de parties qu'elle peut. Ceci est bien aisé à concevoir. Toute cause produit le plus grand effet dont elle est capable. L'effet de la force *a* est le mouvement de la règle selon la direction de son effort. Mais ce mouvement est partagé. Celui que reçoivent les parties supérieures au centre de rotation est positif ou réel, au lieu que le mouvement des parties inférieures à ce centre est négatif ou contraire. Ainsi le premier ne peut pas être un *maximum* que le dernier ne soit un *minimum*; sur le tout le mouvement positif l'emporte toujours sur le négatif. Autrement celui-ci détruiroit l'autre, ce qui est impossible, puisque la force *a* doit mettre la règle en mouvement. Cela nous fait voir, que le centre de rotation de la règle doit être de l'autre côté du centre de gravité par rapport à la puissance. Mettons cette connoissance à profit. Dans elle sont renfermées deux vérités, qu'il est à propos de distinguer.

1°. Le centre de rotation de la règle est d'autant plus distant de son centre de gravité de l'autre côté de la puissance, que la for-

92 MERCURE DE FRANCE.

ce a , que nous connoissons est plus grande.

2°. L'excès des *parties supérieures* à ce centre sur les *inférieures* équivaut & absorbe la force a .

Pour peu qu'on y fasse, attention on verra que ce second principe n'est qu'un colloraire du premier. Par-là il acquiert le même degré de certitude & même d'évidence. Cependant si l'on veut se le rendre & plus sensible & plus familier, qu'on ne perde pas le mouvement de la règle de vûë. Je le demande au lecteur : le mouvement positif ou réel de la règle peut-il être représenté par autre chose ; que par l'excès des parties supérieures au centre de rotation sur les inférieures à ce même centre ? N'est-ce pas cet excès qui exprime la vitesse du centre de gravité de cette règle, & peut-il l'exprimer sans être tout l'effet de la force motrice ? Il ne reste qu'à tirer la conséquence, donc l'excès des &c.

C'est sans doute ici le lieu d'en venir à un principe général qui doit résulter des deux précédens. Avant que de l'établir, je ne dois cependant pas omettre une réflexion importante, qui servira comme de sceau à la solidité de ces derniers. Tout centre libre ou *spontané* doit partager tellement un corps ou une règle en mouvement, qu'il soit le centre d'équilibre de

les parties (*Bernoulli Opera*, Tom. IV. art. 177.) Or suivant notre théorie, les parties supérieures de la règle résistent autant au mouvement que les parties inférieures. L'excès de ces premières sur les dernières détruit la force a , & le mouvement communiqué se trouve ainsi distribué proportionnellement aux parties, ou pour mieux dire, aux résistances des parties de la règle.

Voici donc le principe auquel nous conduisent ceux que j'ai établis ci-devant.

La distance du centre de gravité de la règle au centre de rotation est toujours proportionnelle à l'excès de la puissance sur la masse du corps réunie à son centre de gravité, multipliée par sa distance au point de la règle où est appliquée la puissance.

Tout est fait. Sur ce principe il est très-aisé de déterminer le centre de rotation d'une règle ou d'un corps en faisant cette opération : divisez la résistance absolue de la règle ($M \times AG$) en deux parties, telles que leur différence soit égale à l'excès de la puissance sur cette résistance. Cette différence exprimera la vitesse du centre de gravité de la règle. Si l'on divise ensuite la longueur de la règle (en la supposant également pesante) en deux parties proportionnelles

celles qu'on aura trouvées en partageant la résistance absoluë de la règle, comme nous avons vû, on aura la distance du centre de rotation à la puissance connuë en pieds ou en pouces. Un exemple va rendre ceci & plus lumineux & plus sensible ; car les exemples parlent aux yeux, & quand on parle aux yeux, on n'est pas loin de l'esprit.

III. Une règle ou un corps A B (voyez la figure) est donné ; son centre de gravité est G, son poids ou sa masse est de 100 livres ; la distance de son centre de gravité au point où la puissance est appliquée, est de 10 pieds, ainsi A B est de 20 pieds. Sur tout cela je suppose que la puissance vaut 1500. On demande qu'on détermine, 1°. le centre de rotation, 2°. la distance de ce centre à la puissance, 3°. l'intervalle de ce centre à celui de gravité.

Faisons usage de nos principes. Je multiplie 100 par 10, & le produit 1000 (expression de *l'effort de permanence* de la règle,) je le soustrais de 1500. Le reste 500 sera la valeur de la force motrice. Il n'y a plus qu'à diviser 1000, de façon que la différence de l'effort des parties supérieures au centre de rotation, aux inférieures à ce même centre, soit 500 : du moins ce sont nos principes qui le disent, & com-

me je les crois vrais , il faut les suivre.

A cette fin je nomme z une partie de 1000 & x l'autre. Il s'agit de diviser ce nombre 1000 en deux parties , telles que la difference de z à x soit 500.

Puisque 500 est la difference de z à x , $z + 500 = x$: or $x + z = 1000$, c'est-à-dire les parties égalent le tout. Qu'on substitue à la place de x sa valeur $z + 500$, on aura $z + z + 500$ ou $2z + 500 = 1000$. Je chasse 500 dans l'autre membre de l'équation avec le signe $-$ & j'ai $2z = 1000 - 500 = 500$. Enfin après avoir divisé 500 par 2, on aura $z = 250$; $x = z + 500$, sera donc égal à 750.

Voilà la difference connue ; je veux dire que l'effort des parties supérieures est à celui des inférieures comme 750 est à 250 , ou comme 3 est à 1.

IV. Nous n'avons encore rien dans le fond , quoique nous touchions au moment d'avoir tout. Pour connoître la distance du centre de rotation à la puissance , il ne reste qu'à diviser , ainsi qu'on l'a vû , $AB = 20$ en des parties proportionnelles à 750 & 250 , lesquelles parties sont comme 3 à 1.

Je nomme encore z & x les deux parties de 20 , & celle-ci doit être à celle-là

comme 3 est à 1. Je forme la proportion, $z : x :: 3 : 1$; le produit des extrêmes étant égal à celui des moyens, j'ai $z = 3x$; mais $z + x = 20$; donc $3x + x$ ou $4x = 20$; donc $x = \frac{20}{4} = 5$.

Par-là on a la distance du centre de rotation à la puissance égale 15, & comme celle du centre de gravité à cette puissance est de 10, celle de ce centre à celui de rotation sera de 5.

Dans cette solution j'ai supposé la règle divisée en deux également par son centre de gravité. Lorsque cette condition n'existera pas, comment faudra-t'il s'y prendre? Lorsque deux, trois, quatre puissances agiront, nos principes auront-ils lieu? &c. En voilà trop à la fois. Dans la suite je m'engage à le faire voir. Il suffit à présent que la question soit résolue, & c'est beaucoup. Ces colloraires ne sont pas les seuls. D'autres d'une autre espèce se présentent encore & en plus grand nombre, & plus variés.

*Adhuc supersunt multa, quæ possim loqui
Et copiosa abundat rerum varietas. Phæd. L. V.*

BOU-

B O U Q U E T.

Vos traits, Iris, vont former mon bouquet ;
 Acceptez-le de grace ; Amour même l'a fait.

Être belle sans vanité ,

Bien faite sans maigreur, jeune sans indolence ;

Bien mise sans air affecté ,

Et vive sans extravagance.

Parler avec facilité ,

Et qui plus est, garder, s'il le faut, le silence ;

Dire cela de vous ; ce n'est point médifance ;

C'est la pure vérité.

Par M. l'Abbé D. . . .

A U T R E.

JE cherchois un bouquet dans le Palais de Flore ;
 Sous un Myrthe en berceau j'y rencontraï l'Amour ;
 Que fais-tu, m'a t'il dit, en ce brillant séjour ?
 J'y viens cueillir des fleurs pour l'objet que j'adore ;
 Des fleurs ! le beau présent ! tu dois offrir ton cœur ;
 Amour, si tu voulois attendrir ma bergere ,
 L'embraser de mes feux, la rendre moins sévère ;
 Si tu . . . Fais ton devoir, je ferai ton bonheur.
 Assûré par la voix du Dieu qui sçait tout faire ,
 Je vous offre mon cœur, Philis, il est sincere ;
 Oüi, j'espere être heureux, ou l'Amour est menteur.

Par M. L. C. D. B. D. R.

1. Vol.

E



O D E I X. L. III.

Horatii & Lydia Dialogus.

Hor. **D**onec gratus eram tibi ,
 Nec quicquam potior brachia candidæ
 Cervici juvenis dabat ,
 Perfarum vigui Rege beatior.

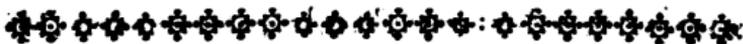
Lyd. Donec non aliâ magis
 Arfisti , neque erat Lydia post Chloën ;
 Mûlti Lydia nominis
 Romanâ vigui clarior Iliâ.

Hor. Me nunc Cressa Chloë regit ,
 Dulcos docta modos, & citharæ sciens ;
 Pro quâ non metuum mori ,
 Si parcent animæ Fata superstiti.

Lyd. Me torret face mutuâ
 Thurini Calais filius Ornythi ,
 Pro quo bis patiar mori ,
 Si parcent Puero Fata superstiti.

Hor. Quid si prisca redit venus ,
 Diductosque jugo cogit aheneo :
 Si flava excutitur Chloë ?
 Rejectæque patet janua Lydiæ ?

Lyd. Quanquam sidere pulcrior
 Ille est , tu levior cortice , & improbo
 Iracundior Adriâ ,
 Tecum vivere amem , tecum obeam libens.



O D E I X. L. I I I.

Dialogue entre Horace & Lydie.

Hor. **Q**uand j'étois sûr de te plaire,
 quand à ses rivaux préféré Ho-
 race étoit seul l'objet de ta tendresse, le
 bonheur des plus grands Rois n'égaloit
 pas le sien.

Lyd. Tant que Lydie, à Chloé préférée,
 (1) seule ravissoit ton cœur, Lydie au
 comble de la gloire, n'eût pas envié le sort
 brillant d'Ilie.

Hor. Chloé, à qui la Thrace a donné le
 jour, me tient aujourd'hui sous sa loi;
 Chloé sçait mêler aux plus doux accens les
 accords de la lyre; pour prolonger ses
 jours, je perdrais sans regret la vie.

Lyd. Le fils d'Ornithé Thurien, Calais
 m'embrase; il brûle des mêmes feux; deux
 fois je donnerois ma vie, si les Destins
 épargnoient Calais à ce prix.

Hor. Lydie, si mon amour se rallumoit
 pour toi, si de nouveau il enchaînoit nos
 cœurs dans ses fers, si ma porte fermée
 pour toujours à Chloé, se rouvroit pour
 recevoir Lydie?

Lyd. Quoique Calais soit plus beau que
 le jour, (2) toi plus léger que la feuille qui

vole, plus colere que l'onde en courroux, je ne voudrois vivre & mourir qu'avec toi.

REMARQUES.

(1) Bentley & Cuningham ont changé sans raison, comme sans nécessité, *alia*, pour écrire dans le texte *aliam*, v. 5. Le premier convient même qu'Horace dit ailleurs *arsit Virgine . . . arsisse Batyllo*. Le second change encore *parcent* en *parcant*, v. 13. aussi inutilement. Il n'en est pas de même d'*Ornythi* au lieu d'*Ornisi*, v. 14.

(2) M. de Rozel Baumon, *Hist. Crit. de la Rep. des Lettres*, T. X. p. 137, fait une grande dissertation pour prouver que mal-à-propos les Interprètes ont entendu *levior cortice*, par *inconstant*, & qu'en l'expliquant ainsi, *tecum vivere amem*, *tecum obeam libens*, formeroit un sens également absurde & ridicule, cependant rien n'est plus simple ni moins absurde. Lydie, flâsée de voir Horace rentrer dans ses fers, espere de pouvoir le fixer, malgré son inconstance; effet de l'amour propre, dont on ne peut pas croire que les femmes soient plus exemptes que les hommes.

Les mots des Logogryphes du Mercure de Mai sont poteau, architecte, porte-feuille, souris & clous. On trouve dans le premier p^o. Dans le second re, chaire, Tacite, arc, arche, art, char, chat, carte, arête, Cythère, Théâtre & car. Dans le troisième se rencontrent port, porte & feuille. Dans le quatrième sou & ris. On trouve dans le Logogryphe Latin lac, uva, alvus, acus, laus lacus, ulva, avus, Lucus, lucas, sal, vas, as, ac.



E N I G M E.

UN pied de ma longueur est la juste mesure,
 Il l'est aussi de ma largeur.
 Du carré cependant je n'ai point la figure,
 Ceci vous gêne, ami lecteur,
 Mais ne perdez pas patience,
 Songez qu'il faut souvent un peu de violence
 Pour m'approfondir en entier;
 Ne me faites point de quartier,
 Cherchez bien, mais je vous conseille
 Que ce ne soit point à l'oreille.

A U T R E.

Sans le commerce des hommes
 Notre mérite enfaït,
 Seroit resté dans l'oubli,
 Ils nous font ce que nous sommes;
 C'est par leurs soins prévenans
 Que notre taille est si belle,
 Et nos riches logemens
 Sont un effet de leur zèle.
 Pour mieux nous mettre en état
 De paroître avec cet éclat,
 Que nulle beauté n'efface,
 Ils corrigent face à face
 Jusqu'à nos moindres défauts.
 Mais nous payons bien leurs travaux,
 Non par une tendresse vaine,
 Car nous ne brillons pas par cette qualité;
 On fait gloire pourtant de porter notre chaîne,
 Nous avons la docilité
 De prendre au gré d'autrui cent formes différen-
 tes;
 Tantôt nos qualités brillantes
 Nous placent avec majesté
 Sur le Trône, & tantôt un pied plat nous entraîne,
 Mais c'est trop vous donner la gêne.
 Deux mots vont terminer ce jeu,
 Nous sçavons avec l'eau concilier le feu.



LOGOGRYPHE ENIGMATIQUE.

SI par fois vous jouez aux quilles ,
 Comptez combien vous en voyez ;
 Ou si des vers vous essayez ,
 Du Parnasse comptez les filles ;
 J'ai sans aucune addition
 Autant de lettres dans mon nom .

Dans le style du haut étage
 Je ne suis jamais en usage ,
 Mais quand on parle sans façon ,
 A la ville ainsi qu'au village ,
 Je suis un terme poliçon
 Que l'on admet dans le langage .

Or si de mon commencement ,
 Cher Lecteur, vous voulez abbatre,
 Le nom d'un jeu , qui fréquemment
 Sert à quelques gens à s'ébattre ,
 Quand ils sont un peu moins que quatre ,
 Soudain je change entierement .

Je suis lors un mâle estimable ,
 Reçu par tout avec honneur
 Chés le Bourgeois & le Seigneur .
 Admis le premier à la table ,
 Et pour lors je suis tout semblable
 A ce qu'on peut nommer ma sœur ,

E iij

Ma chere sœur , bonne femelle ,
 Qui m'est plus qu'une sœur jumelle ;
 Car je puis dire en bonne foi ,
 Qu'elle est même chose que moi ;
 Souvent on me nomme comme elle ,
 Comme moi souvent on l'appelle.

Retranchez une lettre encor ;
 Sans être bijou ni trésor ,
 Alors pour gage on me voit prendre ;
 Non par l'usurier , s'il vous plaît ;
 L'affaire faite on doit me rendre
 Noblement & sans intérêt.

Supprimez encore une lettre ,
 (Toujours la premiere , nota)
 Je suis un grand fleuve . . . al te là :
 Cher Lecteur , si je voulois mettre
 Les qualités que ce fleuve a ,
 Ses attributs , & cetera ,
 Le plaisir que peut se promettre
 Celui qui me devinera ,
 Sur le champ serois à quia.
 Du fleuve enfin ôtez la tête ;
 Tout aussi-tôt je vous apprête
 Des objets & des noms nouveaux.
 Au pluriel lorsque nous sommes ,
 Des geus à sublimes cerveaux ,
 Nous font de differens métaux ;

Mais sous ce nom, parmi les hommes
 Au singulier si je suis pris,
 Alors humains, grands ou petits,
 Vous avez tous chacun le vôtre;
 J'augmente d'un moment à l'autre.
 Plus je suis grand & moins je suis prisé,
 Et l'on ne peut m'avoir que quand je suis passé.

Par M. B...



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

Fables nouvelles par M. Richer, nouvelle édition. Paris, in-12. chez Bairois. 1748.

Les fables de M. Richer parurent pour la première fois en 1729, il en donna une seconde édition en 1744, & le succès l'avoit engagé vers la fin de l'année dernière à en préparer une nouvelle augmentée d'environ cinquante fables qui n'avoient point encore paru. C'est cette édition qui a été faite sous les yeux de l'Auteur & corrigée par lui-même, que l'on présente aujourd'hui au public. M. Richer s'est assuré un rang parmi les Fabulistes;

H w

sans avoir l'élegance de la Fontaine, son style a une simplicité plus propre à ce genre d'écrire, qu'un style plus fleuri & plus rempli d'esprit. Ses Fables dont bien des sujets sont inventés par lui, sont ingénieuses par le fond & agréables par le style; en un mot leur réputation plus solide que brillante s'est accrue chaque jour depuis qu'elles ont paru, & on peut prédire qu'au moins elle ne diminuera pas. Nous allons, suivant notre usage, citer ici, pour donner une idée de son style deux Fables de cet Auteur. Nous prenons la troisième du quatrième Livre.

Le cheval, le chien, le bouc & l'éphant.

Jadis quand les bêtes parloient,
 Divers animaux s'assembloient,
 Pour babiller & conter des nouvelles;
 Ils en débitaient des plus belles,
 Chacun suivant son goût, & selon son état.
 Un vieux cheval de retour de la guerre,
 Parloit de maint & maint combat,
 Et de maint ennemi qu'il avoit mis par terre;
 Détaillant au long ses exploits,
 Il en auroit eu pour un mois,
 Quand un chien impoli, ne pensant qu'à la chasse
 L'arrêta, & dit voilà le sens de la besace.

Hier j'en fis lever plusieurs dans un taillis ;
 Quand je sens du gibier jamais je ne me lasso ;
 Je brille dans la plaine en goûtant des perdrix ;

Medor alloit donner la liste

Des lièvres , des lapins qu'il suivit à la piste ,
 Mais le bœuf s'ennuyoit , quoiqu'animal grossier ;
 Il vouloit dire aussi deux mots de son métier.

Ses poumons étoient forts ; avec cet avantage
 Il se fit écouter : mes amis , la saison

Est favorable au labourage ,

Et Cérés nous promet abondante moisson.

Vous vous souciez peu , vous autres , du ménage ;
 Et je puis assurer sans paroître trop vain ,

Que sans-moi vous mourriez de faim.

Il en auroit dit davantage ;

Un éléphant l'interrompit ,

Et les regardant tous du haut de son esprit ,

Il étale en docteur un grave verbiage.

Comme ces animaux , l'homme aime à se vanter ;

Peu de gens veulent écouter.

Citons encore la Fable XXI, du cin-
 quième Livre.

Les Vainqueurs.

Sortis du même nid deux bons amis Vainqueurs,

Amis tels qu'on en voit parmi l'espèce humaine,

Chassoient ensemble tous les jours,

E 7 j

Et de l'air infestoient la plaine ;
 Bientôt leur amitié se convertit en haine ;
 A coups de bec on les vit disputer ;
 Grand sujet de querelle ; une taupe étoit morte ;
 Tous deux prétendoient l'emporter ;
 Ils se plamoient d'étrange sorte.
 Certain Oïson voulut accorder leurs débats ;
 Allumons plutôt leur querelle ,
 Dit un Merle plus fin ; cette race cruelle
 A nos dépens prend ses repas.
 Les oiseaux sont en paix dans l'air & sur la terre ,
 Quand les Vautours se font la guerre :

GÉOGRAPHIE moderne abrégée ,
 précédée d'un petit Traité de la sphère &
 du globe , ornée de plusieurs traits d'His-
 toire tant naturelle que politique , & ter-
 minée par une Géographie Ecclésiastique ,
 où l'on trouve tous les Archevêchés &
 Evêchés de l'Eglise Catholique , & les
 principaux des Eglises Schismatiques , avec
 une Table des Latitudes & Longitudes des
 principales villes du monde , conforme
 aux dernières observations de Messieurs
 de l'Académie des Sciences , & une autre
 de tous les noms de lieux contenus dans
 cette Géographie. Paris , 1748.

Quoique cet ouvrage soit principale-
 ment destiné à l'instruction de la jeunesse ,

L'Auteur a cependant donné assez d'étendue aux matières pour satisfaire les personnes d'un âge plus mûr, qui voudroient sans étudier à fond la Géographie, acquérir quelques lumières sur cette partie. Pour soulager la mémoire des lecteurs qui oublient facilement des noms de lieux, des nombres qui expriment des distances, on a cherché à fixer ces idées, en y joignant la peinture des mœurs & des Coutumes des peuples dont on rapporte le nom, le récit des événemens remarquables arrivés dans les lieux dont il est question, les révolutions des différens Etats. Il est certain que sans avoir recours à tous les Traités de Géographie, la meilleure méthode est de lire l'Histoire la Carte à la main. A quoi servent tous ces Traités élémentaires qu'à charger inutilement la mémoire des enfans de mots qui sont vuides de sens pour eux ? Quand l'Auteur parle de Villes considérables, telles que Paris, Rome, Londres, Amsterdam il en fait une description abrégée. Il ne perd pas l'occasion de s'étendre sur quelques traits d'Histoire naturelle.

Sa Géographie Ecclésiastique donne une idée de l'état ancien & actuel de tous les Evêchés de l'Eglise Catholique & des principaux Sièges Schismatiques. Cette partie de l'ouvrage ne sera pas inutile aux

personnes qui lisent l'Histoire Ecclésiastique, & peut même indiquer quelques notions légères de la Géographie Ancienne que l'Auteur n'a point traitée. On a eu soin de marquer la position des villes, de façon qu'on puisse sans peine les trouver sur la Carte; on a décrit le cours des principales rivières, en faisant remarquer les villes & les lieux considérables qui sont sur leurs bords. Un Traité de la sphère & du globe forme le préliminaire de cet ouvrage. L'Auteur y a fait entrer tout ce qu'il est nécessaire de sçavoir sur ces deux parties qui servent d'introduction à la Géographie. Il a joint à tout cela une relation abrégée de la ville d'Heraclee.

LETTRE au P. B. J. touchant un endroit du Traité de M. *Vernot*, sur la vérité de la Religion Chrétienne.

ENTRETIENS sur les vérités fondamentales de la Religion, pour l'instruction des Officiers & des gens de mer, par le P. *Yves de Valois*, de la Compagnie de Jesus, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, & Professeur d'Hydrographie à la Rochelle. Première partie, chés René-Jacob *Desbordes*, Imprimeur des Femmes Générales, du Collège & de la Ville, au Canton des Flamands, 1747. Seconde partie, chés *Pierre Mesnier*, Imprimeur de M. l'Inten-

dant & de la Ville, rue du Temple, à la Rochelle, 1747. Volume. in-12.

Durand, Libraire, rue Saint Jacques, au Griffon, & Pissot, fils, Libraire, Quai des Augustins, à la Sagesse, publieront dans le courant de ce mois deux Ouvrages nouveaux sur la Géographie. Le premier sera intitulé : *Atlas portatif, universel & militaire*, composé d'après les meilleures Cartes, tant gravées que manuscrites des plus célèbres Géographes & Ingénieurs, par M. Robert, Géographe du Roi. Le second paroîtra sous le titre de *Grammaire Géographique, ou Analyse exacte & courte du Corps entier de la Géographie moderne*, comprenant sous une méthode singulière & nouvelle, 1°. Un examen général du Globe, précédé d'un abrégé des vrais fondemens de la Géographie, réduits en définitions, problèmes & théorèmes. 2°. Un examen particulier du Globe, dans lequel on indique les noms, la situation, l'étendue, la division, les sous-divisions, les Capitales, les Villes principales, les Archevêchés, les Evêchés, la nature de l'air & du sol, les marchandises & denrées, le commerce, les choses rares, les mœurs, le caractère de la langue & des habitans, la Religion, le Gouvernement & les Armes des principales contrées répandues sur la

FIG. MERCURE DE FRANCE.

face de la terre, d'après les Auteurs les plus estimés. Cet Ouvrage est traduit de l'Anglois de M. *Par. Gordon*, sur la seizième édition, & revû, corrigé & augmenté par M. *Robert*, Géographe du Roi. Il se vendra 3 livres 12 sols broché, & 4 livres 4 sols relié. Le prix de l'Atlas portatif sera de 24 livres relié, & de 22 livres 4 sols broché en carton. Il contiendra environ 140 Cartes *in-4°*. qui pliées en deux, formeront un volume de forme *in-8°*, qui aura l'avantage de présenter ouvert, tout petit qu'il sera, les Cartes dans leur entier, à l'exception seulement de quelques-unes générales qui seront pliées, mais qui en souffriront peu, étant d'un usage moins fréquent que les autres. Un projet pour cet Ouvrage qu'on trouvera chés ces deux Libraires, instruira plus en détail du plan qu'on a suivi, & de l'utilité dont on espere que pourra être pour le Public ce genre de travail. Les Cartes sont très-proprement & très-nettement gravées.

On trouve chés les mêmes Libraires quatre volumes de *Consultations choisies de plusieurs Medécins célèbres de l'Université de Montpellier, sur des maladies aiguës & chroniques*, 1748. *in-12*. & trois volumes de *Panegyriques, Mysteres & autres Sermons* prêchés par M. l'Abbé *Charaud*, Prédicateur du Roi, *in-12*. 1748.

Debure, fils, l'aîné, Quai des Augustins, à Saint Paul, a mis en vente l'édition Grecque-Latine par les Bénédictins, des *Oeuvres de Saint Justin*, imprimée chez Charles *Osmont* en deux volumes *in-folio*.

Le même Libraire débite le tome premier du mois de Septembre des *Acta Sanctorum* des Bollandistes *in-folio*. Volume imprimé à *Anvers in-folio*. Prix 30 livres en feuilles.

DISSERTATIONS sur l'origine des Francs, sur leur établissement dans la Gaule, sur le tombeau de Chilpéric I. sur la milice des anciens Francs, sur les dons gratuits de l'ancienne noblesse, sur une lettre de Saint Remi à Clovis; réfutation du système de M. *Eccard*, sur l'autorité de nos premiers Rois. Ce recueil forme avec une *Histoire abrégée des Rois de France*, un volume *in-8°*. à Paris, chez *Chaubert*, Libraire, rue du Hurepoix.

IL PAROÎT un Programme contenant le plan de souscription pour le voyage d'Égypte, par feu M. *Norden*, en deux volumes *in-folio*, enrichis d'environ deux cent planches. Frédéric-Louis *Norden*, Danois, Capitaine de Marine, entreprit il y a environ dix ans le voyage d'Égypte, par ordre du feu Roi de Dannemarck Christian V. Il alla au Grand Caire. Dans le cours de son

voyage , il examina avec la plus scrupuleuse attention tout ce qui se présente de rare & de curieux dans la Basse Egypte , & le compara pièce par pièce avec les Relations déjà connues. De-là il pénétra dans la Haute Egypte jusqu'à Syenne & jusqu'aux Cataractes , & par-tout il vit & il dessina tout ce qui lui parut de plus remarquable parmi les restes précieux de l'antiquité la plus reculée. De retour il fut invité par un grand nombre de Sçavans , & en particulier par la Société de Londres , à donner au public la Relation de son Voyage , il y mettoit la dernière main , & il étoit prêt à le faire imprimer , lorsqu'une mort prématurée l'enleva. Le Roi de Dannemarck ordonna que ce travail , qui étoit déjà commencé à Londres , seroit achevé à Copenhague , & que tous les desseins de l'Auteur seroient gravés par le Sieur Marc Tüscher , dont il s'étoit servi pendant son séjour à Londres , & qui étoit le mieux instruit de ses intentions. C'est en conséquence de ces ordres & de ceux de son successeur Frédéric V. que la Société des Sciences & des Arts , établie à Copenhague , prend soin de la conduite de cet Ouvrage. Ce travail est déjà fort avancé ; les deux tiers de planches sont gravés & tirés. Dans la description de ce Voyage , qui sera en François , on suit

exactement les Journaux de l'Auteur. Tout l'Ouvrage formera deux volumes *in-folio*, papier Royal, enrichis d'environ deux cent Estampes, y compris la planche du titre, les lettres initiales & quelques grandes vignettes. Le prix de la souscription, fixé sur le calcul des frais nécessaires pour l'exécution de cette entreprise, est de huit ducats d'or, 90 livres monnoye de France, payables, la moitié en souscrivant, l'autre moitié en recevant le livre. Ceux qui voudront prendre des souscriptions en France, pourront s'adresser à Paris, chés P. J. Mariette, & A. C. Briasson, Libraires, rue Saint Jacques.

ASSEMBLÉE publique de la Société Royale des Sciences, tenue dans la grande sale de l'Hôtel-de-Ville de Montpellier, en présence des Etats de la Province de Languedoc le 23 Décembre 1746. A Montpellier, de l'Imprimerie de Jean Marzel, Imprimant du Roi, des Etats Généraux de Languedoc, & de la Société Royale des Sciences, 1747. Brochure in-4°. de 116 pages.

ORIGINE dell' use di salutare, quando se starnuta. Discorso fatto per gli Excell. Principi. Don Urbano è Don Carlo Barberini, da Simone Ballerini, Dottor di Legge & Custode

della Libreria dell'Excellentissima casa. In Roma, 1747. in-quarto.

GUIDONIS Ferrari Societatis Jesu, de rebus gestis Eugenii Principis à Sabaudia Bello Pannonico libri III. Roma. 1747. in-quarto.

Pierre-Cajetan Veviani, Imprimeur-Libraire à Florence, a publié un Programme en date du premier Septembre 1747, pour annoncer qu'il va donner en plusieurs volumes, une addition considérable aux Ecrivains de l'Histoire d'Italie, publiés par M. Muratori. Il a mis en même tems au jour le premier volume de cette addition, dont voici le titre : *Rerum Italicarum Scriptores ab anno aera Christiana millesimo ad millesimum sexcentissimum, quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex Florentinarum Bibliothecarum codicibus. Tomus I. Florentiae. 1747. in-folio.*

Le second tome paroît depuis peu. Voici les titres des pieces qui ont été employées dans l'un & dans l'autre. Tom. I. 1°. *Excerpta ex Historia Sorzameni Pistoriensis ab anno 1001. ad annum 1294, nunc primum è tenebris eruta ex M. S. cod. . . .* 2°. *Excerpta ex Matthaei Palmerii Florentini libro de temporibus ab anno 1294. ad annum 1448. ex M. cod. 3°. Matthiae Palmerii Pisani opus de*

temporibus suis ab anno 1449. ad annum
1482. ex M. cod. . . . 4°. Sancti Gregorii
Pape VII. Epistole aliquot historica ex M.
cod. . . . 5°. Chroniche della Citta di Pisa
dal an. della sua edificazione al 1406. dell
Dottore Bern. Marangone Pisano mandato
per la prima volta in luce 6°. Frag-
menta Fulginatis Historia ab anno 1198 us-
quo ad annum 1440. Auctoribus Bonav. Be-
nevenuti , ac Petruccio de unctis 7°.
Historia della Citta di Chiusi in Toscana dal
anno 936. ad annum 1595. di Messer Gia-
como Gori de Sinalonga , per la prima volta
venuta in luce. Tome II. 1°. Cronica della
Citta di Firenze di Paolino di Piero dal an.
1080. sine al 1205. non piu stampata , con
annotazioni. 2°. F. Francisci Ciaccheri Ord.
Min. Chronicon. Geminianense , anni 1340
ex M S. cod. . . . 3°. Cronica de suoi tempi di
Piero di Giovanni Minenbetti scritta da D.
Luca dalla Scarperia , Monaco di Vallom-
brosa dal 1385 , al 1408. messa fuori per la
prima volta da un cod. M. S. originale
4°. Istoria di Firenze di Giovanni del Nero
Cambi. 5°. Cronica della Citta di Padova di
M. Franc. da Carrara il vecchio , che si da
ora in luce la prima volta con note 6°.
Jo. Marii Philelphi Annales in Historiam Fer-
rariensis belli ab anno 1447 , usque ad annum
1453, qui nunc primum luce donantur ex M.

118 MERCURE DE FRANCE.

S. cod. . . . 7°. Ricordi di Firenze in terza rima non piu publicati. 8°. Roberti Urbi Ariminensis liber de obsidione Tifernatum cum notis D. Dominici Mariae Manui.

Ces deux volumes se débitent pour 27 Jules chacun (14 livres environ monnoye de France) en faveur de ceux qui ont souscrit , & 36 Jules pour les autres.

EDUARDI Corsini Cl. Reg. Scholarum piarum Philosophia Professoris Dissertationes quatuor Agonistica , quibus Olympicorum , Pythiorum , Nemeorum , atque Isthmiorum tempus inquiritur ac demonstratur. Accedit Hyeronicarum catalogus , editis longe uberior & accuratior. Florentia , 1747 , in-quarto.

BIBLIA SACRA vulgata editionis . . . cum selectissimis literalibus Commentariis . . . accedunt Romanae correctiones , &c. Tomus V , complectens duos Priores libros Regum. Venetiis , 1747 , in-quarto.

L'ARCHITETTURA generale di Vitruvio , ridotta in compendio dal Sig. Perrault . . . ed arricchita di tavole in rame , Opera tradotta dal Franceze , &c. In Venezia , 174. in-quarto , chés Jean-Baptiste Albrizzi , Imprimeur-Libraire. Les planches ont été fidelement dessinées sur celles de l'édition de Paris , & gravées par d'habiles Maîtres. On y ajoute toutes les Tables nécessaires. Le prix est de 6 livres

Veneziane , 3 livres environ monnoye de France.

ANNALES ECCLESIASTICI ab anno 1198, ubi desinit Cardinalis Baronius , Auctore Odorico Raynaldo , Congregationis Oratoriæ Presbytero ; accedunt in hac editione notæ chronologiæ , critica , historica , quibus Raynaldi Annales illustrantur , suppleantur , emendantur. Auctore Joan. Dominico Mansi Lucensi , Congreg. Matris Dei. Tomus III. Luca , 1748 , in-folio. Ce volume va depuis 1257 , jusqu'en 1285 inclusivement. On a mis à la fin les Actes du Coneile de Bude , tenu l'an 1279. On y trouve encore un fragment sur l'origine des guerres entre les Guelfes & les Gibellins à Florence.

Le Directeur de l'Imprimerie nouvellement établie à Milan , pour la Bibliothèque Ambrosienne , a publié un Programme en date du premier Octobre de l'année dernière , par lequel il donne avis qu'on travaille en cette Ville à rassembler les Sermons & les autres Instructions de Saint Charles Borromée , pour les mettre incessamment sous les presses de la nouvelle Imprimerie ; que ce premier recueil devoit faire quatre volumes , dont les deux premiers étoient sur le point de voir le jour ; qu'on imprimeroit ensuite les Discours sy-

nodaux de Saint Charles , auxquels on joindroit les Sermons qu'il a prêchés aux Religieuses de Saint Paul de Milan , ce qui devoit former un cinquième volume ; de plus , qu'on imprimeroit pareillement ce que ce Saint appelloit *ses nuits Vaticanes* , c'est-à-dire , les Discours qu'il avoit prononcés aux Assemblées de l'Académie de Rome , qu'il tenoit au Vatican , lorsqu'il étoit chés le Pape Pie I V. son oncle , & les Discours des Associés de la même Académie ; enfin deux autres Ouvrages désignés , l'un sous le nom de *Sylva Pastoralis & Clericalis, seu de Officio Episcopi & Sacerdotum* : l'autre , de *Arte meditandi* ; qu'on ne pouvoit pas encore marquer au juste le nombre de volumes que formeroit toute cette collection , mais que le Public pouvoit également compter & sur l'exactitude & le soin des Editeurs , & sur leur diligence. Le même Programme porte encore qu'on a jugé à propos de publier cet avis , pour faire connoître aux Sçavans de quels Ouvrages on occupe actuellement les presses de la nouvelle Imprimerie , & pour les avertir en même tems qu'on les occupera dans la suite de ce qui reste de plus précieux monumens anciens de la Bibliothèque Ambrosienne.

JO. DIETERICI WINCKLERI S.
Theol.

*Theol. D. Hypomnemata Philologica & critica in diversa Scriptura sacra., tam veteris, quam novi Testamenti loca. Accedit Mantissa gemina similis argumenti Dissertationes exhibens. Hamburgi, apud Chr. Walth. Brandt, 1746, in-octavo. Deux volumes M. Winc- kler tire des Auteurs profanes la plû- part des explications qu'il donne dans son livre aux passages de l'Écriture sainte qu'il entreprend d'éclaircir. L'addi- tion qu'il a mise à la fin, sous le nom de *Mantissa*, comprend deux Dissertations fort étendues; la première a pour titre: *de Luca Evangelista Medico*; la seconde: *de Philosophia Platonico Pythagorea fraudi- bus, seu placitis erroneis, à Paulo atque Pe- tro improbatis, ac vitari iussis.**

AVIS AU PUBLIC.

Dans l'intention où est l'Académie Royale de Chirurgie de faire imprimer incessamment les Mémoires qui ont gagné les Prix qu'elle a proposés depuis son établissement & ceux qui ont eu des *Accessit*, on prie l'Auteur du Mémoire n°. 19 dont la devise étoit, *Sic vos non vobis mellificatis apes*, qui a concouru en 1734 pour le Prix sur la ques- tion, *Quels sont, selon les différens cas, les avanta- ges & les inconvénions de l'usage des tentes & autres dilatans*; & l'Auteur du Mémoire n°. 14, dont la devise étoit, *Un seul l'aura*, qui a concouru en

I. Vol. I

1735, pour le prix sur le sujet : *Déterminer dans chaque genre de maladie Chirurgicale les cas où il convient de panser fréquemment & ceux où il convient de panser rarement*, de vouloir bien envoyer une copie nette de leurs Mémoires à M. *Quesnay*, Secrétaire de l'Académie, ou à M. *Hévin*, Secrétaire pour les correspondances, pour être inférés dans le Recueil qu'on va donner au public.

ESTAMPES NOUVELLES.

LE sieur *Moyreau*, Graveur du Roi, vient de mettre au jour un *Wouvermens* n°. 58, intitulé *le Port au foie*. Il demeure rue saint Jacques à la vieille Poste, vis-à-vis la rue du Plâtre.

M. *Aveline*, Graveur très-estimé, demeurant rue du Fouarre, vient de mettre en vente deux belles Estampes. L'une représente *l'Enlèvement d'Europe*. L'autre la *Naissance de Bacchus*. Toutes deux sont d'après M. *Boucher*. On lit ces vers au bas de la seconde, de M. *Moraine*.

*Adstat Mercurius; pede prompto accuervite Nympha,
Quem tradit puerum subridens ore venusto,
Accipite, ac summo custodite à Jove natum.
Adveniet tempus sua quo nutrimina large
Solvat, præbebitque albo pro lacte liquorem
Purpureum, cunctos qui homines, superosque beabit.*

En voici la traduction.

Venez, Nymphes, venez recevoir de Mercure
Cet Enfant qui sourit d'un air si gracieux :

Conservez bien le fils du Souverain des Cieux :
 Quelque jour il sçaura payer sa nourriture ,
 Et donner pour son lait un nectar précieux ,
 Qui fera le bonheur des hommes & des Dieux.

Le Sieur *Rigaud* vient de mettre au jour huit Vûes de Paris, gravées & dessinées sur les lieux, d'environ 9 pouces de hauteur, sur 19 de largeur, toutes de même grandeur; c'est une suite d'autres Maisons Royales qu'il a déjà gravées & dessinées sur les lieux. Il continuera la même suite d'ouvrage & en donnera au moins six toutes les années, ce qui fera un recueil très-considérable. Il demeure rue S. Jacques.

Le Réveil de *Vénus*, première Cantate à voix seule avec symphonie, dédiée à Mad. la Vidame de *Vassé* par M. de *Montgaultier*, gravée par lui-même. Prix 48 sols. A Paris, chés l'Auteur, rue des deux Ecus, chés M. *Ranté*, Brodeur; Madame *Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or; M. le Clerc, rue du Roule, à la Croix d'or; Mademoiselle *Castagnery*, rue des Prouvaires, à la Musique Royale.

Mademoiselle *Castagnery*, Marchande Papetière du Roi, suivant la Cour, tient magasin de toutes sortes de Musique, & vend toutes sortes de Papiers, Plumes & Encres, dans la rue des Prouvaires, près la rue S. Honoré, à la Musique Royale. Le tout à juste prix.

NOUVEAU *Projet de Souscription pour*
la suite des Planches Anatomiques.

LE sieur *Gautier*, ayant satisfait aux engagements qu'il avoit contractés avec le public, délivre actuellement les cinq dernières pièces de la *Myologie* complète de grandeur & de couleur naturelle. Cette partie de l'*Anatomie* contient vingt Planches avec leurs Tables explicatives.

Quelques personnes qui avoient formé une pareille entreprise en Angleterre & dans ce Royaume, ont eu le désagrément de n'y pas réussir, & elles devoient bien s'y attendre, puisqu'elles igno- roient le véritable secret dont le sieur *Gautier* est l'unique possesseur, & dont la production d'un aussi grand ouvrage exécuté si promptement & par lui seul, est une preuve incontestable. Malgré l'accident imprévu qui en avoit causé l'interrup- tion, il a été repris & continué, & il vient d'être heureusement terminé sous la protection de M. le Chancelier.

Le nombre des Planches dont cette *Myologie* est composée, n'auroit pu suffire si le sieur *Gautier* n'avoit pas eu la précaution de renfermer les extrémités supérieures & inférieures dans les cinq dernières. Cette disposition a été approuvée par M. *Duverney*; elle ménage la bourse du public, & par son moyen le prix total est réduit à 60 liv. pour les Souscripteurs & à 90 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit. Tel est présentement le prix de cet ouvrage, lorsqu'il est en feuilles vernissées, & il se vend 96 liv. relié en parchemin verd; les Planches de la tête avec les Tables sont en grand *in-folio*, & on peut mettre en double *in-folio* & se-

parément le tronc & les extrémités, afin d'éviter d'en plier les Planches, qui sont deux fois aussi grandes que les premières.

Cette partie de l'Anatomie est absolument nécessaire aux Chirurgiens, aux Peintres, aux Sculpteurs & en un mot à tous ceux qui s'adonnent à l'étude du corps humain.

On a recherché dans cet ouvrage la beauté du papier pour les Tables explicatives & la finesse des couleurs pour l'impression des Planches, & pour donner une juste dimension de toutes les parties du corps humain, on a ajouté une Table de comparaison, dans laquelle on rapporte les mesures qu'on a observées pour se conformer aux figures de l'Antique. Cette Table est composée de quatre colonnes; la première fait voir les proportions de cette Myologie; la seconde offre les proportions des figures les plus connues & les plus belles de l'Antique; la troisième démontre celle de l'Écorché de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, & la quatrième est tirée d'Albertdure. Elles sont toutes réduites à la hauteur d'un homme de cinq pieds six pouces, & il est aisé par ce moyen de les parcourir avec la mesure dont on a jugé à propos de se servir, & d'en faire usage dans l'occasion.

On assure non-seulement ici avec raison, que cette Myologie représente les objets au naturel, ce qui la met bien au-dessus de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour, mais on a droit de l'annoncer comme la mieux proportionnée dans le détail, la plus fidelle, & celle où l'on peut suivre avec moins de confusion la direction des fibres; cependant rien n'étant parfait dans le monde, & quelque défaut ayant pu s'y glisser sans qu'on s'en soit aperçu, on recevra avec reconnaissance &

avec plaisir les avis des sçavans; on donnera même à la fin de l'ouvrage un supplément orné de leurs remarques judicieuses & des noms de leurs Auteurs; quant à la mauvaise critique, on ne s'arrêtera point à la relever.

Maintenant on propose une nouvelle Souscription pour la continuation de cet ouvrage, laquelle paroîtra sous le titre d' *Anatomie de la tête*; on la donnera de grandeur & de couleur naturelle, en huit Planches, & on y démontrera le cerveau sous différentes coupes, la distribution des vaisseaux qui parcourent toutes les parties de la tête, les organes des sens & une partie de la Névrologie.

Ce sera la première division de la suite de l'Anatomie que l'on a fait espérer.

Conditions proposées.

L'œuvre contiendra huit Planches avec leurs Tables explicatives, de la grandeur de celles qu'on a données & qui se distribuent à présent pour la Myologie de la tête.

On payera douze livres en souscrivant 12 liv.

En recevant les trois premières Planches, on payera aussi 12 liv.

Total de la souscription, 24 liv.

On distribuera les trois premières Planches dans le courant de Septembre prochain, & les cinq dernières dans le courant de Janvier 1749.

Ceux qui n'auront pas souscrit avant la fin d'Août, payeront les huit Planches 36 liv.

Après ces huit Planches, on est dans le dessein de donner l'Anatomie de l'estomach, celle du bas-ventre & celle des parties de la génération des deux sexes, suivant le même ordre qui a été gardé dans la Myo-

logie. *A la fin on donnera l'Anatomie des extrémités pour l'Angiologie & la Névrologie, &c.*

On souscrit & on distribuë les pièces de cet ouvrage chés le sieur *Gautier*, Graveur du Roi, seul pour les Planches Anatomiques, ruë de la Harpe, à main droite en entrant après la ruë Poupée, à la deuxième maison neuve, au second étage, où sera son Tableau. Chés *M. Duverney*, Démonstrateur Royal, près le Jardin du Roi. Chés *Quillau*, pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, ruë Galande, près la Place Maubert

Nota. Les personnes qui ont déjà pris cet ouvrage & qui voudront avoir les 20 Planches vernies, pourront s'adresser au sieur Gautier, le prix est de 7 livres 10 sols pour le vernissage; on peut les vernir en feuillets ou reliées, mais il est à propos de les faire vernir avant que de les relier. A l'égard des personnes qui demeurent dans les provinces ou dans les païs étrangers, elles pourront écrire au sieur Gautier en affranchissant le port des lettres, il leur enverra par écrit la façon de les accommoder.

La veuve de *Simon Bailly* renouvelle au public ses assurances qu'elle continuë de fabriquer les véritables Savonnets légers de pure crème de Savon, dont elle seule a le secret. Comme plusieurs se mêlent de les contrefaire & les marquent comme elle, pour n'être point trompé, il faut s'adresser chés elle ruë Pavée S. Sauveur, au bout de celle du petit Lyon, à l'image S. Nicolas, à une porte cochere presque vis à vis la ruë Françoisse, quartier de la Comédie Italienne.

L'Essence Balsamique, stomachique & anti-vermineuse de M. de Pasturel continue à produire des effets surprénans dans les obstructions, indigest-

E iiii.

§12 MERCURE DE FRANCE.

tions, apoplexies, fièvres malignes, péripneumonies & principalement dans les dysenteries qui résistent aux remèdes ordinaires & que cette Essence guérit dans peu de jours; nous avons rapporté dans les Mercurés précédens des lettres très-curieuses de plusieurs Médecins & Chirurgiens des Hôpitaux du Roi, qui font l'éloge de ce remède. M. de Pasturel avertit qu'il demeurera le 8 Juillet rue & vis-à-vis la grille des Blanc-manteaux, à côté d'un Serrurier, entre la rue du Puits & la rue des Singes; on peut y envoyer à toutes les heures du jour; les bouteilles sont de trois prix différens, de 6, 12 & 24 livres. Ce remède est incorruptible, préserve du mauvais air, & est un excellent vulnéraire pour toutes sortes de blessures.

OPIAT PHILOSOPHIQUE.

Le Sr Mutel du Chevalier, Chymiste Privilegié du Roi, continue à faire connoître les progrès & vertus de son Opiat, fruit de trente années de travail sur la Magnésie. Ce remède purifie la masse du sang à un si haut degré, en expulsant tout le vice & lui donnant la circulation naturelle, qu'aucune maladie ne peut résister contre, jusqu'au mal caduc, & même les maladies vénériennes; c'est un fondant & un purgatif si épuré de tout son terrestre, que ce remède se glisse dans toutes les parties du corps humain les plus secrètes, dissout & chasse toutes humeurs sans aucune violence; il convient à tous les tempéramens, & on peut en faire usage pour les enfans à la mamelle. Il ne faut point prendre de café ni de laitage tant qu'on fera usage de l'Opiat. Il faut prendre deux bouillons après que ce remède aura commencé à faire effet; il se prend enveloppé dans du pain à chanter ou pomme cni-

té, & un demi verre d'eau ou du thé par dessus pour le précipiter.

Il guérit les paralyties, apopléxies, pâles-couleurs, pertes de sang, lait répandu, y auroit-il vingt ans, rétentions d'urine, vapeurs; même convulsives, bile épanchée, sable & glaire dans les reins, fistules à l'anus, sans ferremens, hémorroides, l'asthme, courte haleine, obstructions, opilations, squirre, abscess, coliques, fièvres, chasse les vers, si gros soient-ils, purifie le sang scorbutique, guérit les rhumatismes gouteux, & généralement toutes les maladies abandonnées, & pour la facilité du public, il aura des boëtes de 3, 6, 12 & 24 liv. Celle de 3 livres fait deux prises, & les grandes à proportion, les prises se prennent tous les matins, si l'on veut, jusqu'à parfaite guérison & suivant les causes des maladies; si les évacuations sont fréquentes, il faudra laisser un ou même deux jours d'intervalle d'une prise à l'autre; & suivre le bon jugement de son tempérament. Toutes les guérisons de chaque maladie différente qui étoient abandonnées, se verront chés l'Auteur; sur une pancarte, les expériences le confirmeront en tout genre de maladie. Le seul Auteur de ce remede fait des envois dans toute l'étendue du Royaume, en lui écrivant à son adresse, & en affranchissant les lettres. Les envois se font par la poste ou par les grandes voitures publiques, en donnant avis à l'Auteur.

Il demeure grande cour S. Martin des Champs, la porte cochere en entrant à droite. On le trouve chés lui à toute heure.

AVIS AU PUBLIC.

LA veuve du Sieur Bunon, *Dentiste des Enfans de France*, donne avis qu'elle débite journellement chés elle, ruë Sainte Avoye, au coin de la ruë de Braque, chés M. Georget, son frere, Chirurgien, les remedes de feu son mari, dont elle a la composition & qu'elle a toujours préparés elle-même; sçavoir,

1°. Un Elixir anti-scorbutique qui affermit les dents, dissipe le gonflement & l'inflammation des gencives, les fortifie, les fait recroître, dissipe & prévient toutes les affections scorbutiques & appaise la douleur de dents.

2°. Une eau appellée souveraine qui affermit aussi les dents, rétablit les gencives, en dissipe toutes les tumeurs, chaneres & boutons qui viennent aussi à la langue, à l'intérieur des lèvres & des joues, en se rinçant la bouche de quelques gouttes dans de l'eau tous les jours; elle la rend fraîche & sans odeur, & en éloigne les corruptions; elle calme la douleur des dents.

3°. Un Opiate pour affermir & blanchir les dents, dissiper le sang épais & grossier des gencives, qui les rend tendres & mollasses & cause de l'odeur à la bouche.

4°. Une poudre de Corail pour blanchir les dents & les entretenir ; elle empêche que le limon ne se forme en tartre & qu'il ne corrompe les gencives , & elle les conserve fermes & bonnes , de sorte qu'elle peut suffire pour les personnes qui ont soin de leurs dents , sans qu'il soit nécessaire de les faire nettoyer. Les plus petites bouteilles d'Elixir sont d'une livre dix sols.

Les plus petites bouteilles d'Eau souveraine sont d'une livre quatre sols , mais plus grandes que celles de l'Elixir.

Les pots d'Opiate les plus petits sont d'une livre quatre sols.

Les boîtes de poudre de Corail sont d'une livre quatre sols.

On trouve aussi chés elle des racines préparées & des éponges fines.

La veuve *Bunon* ose assurer que le public sera aussi satisfait de la bonté desdits remèdes , qu'il l'étoit du vivant de son mari.

Fillion avertit le public qu'il fabrique toutes sortes de Chocolats , le vanillé à plusieurs prix , à quatre francs , cent sols & six francs la livre ; Pistaches fines & Pâtes vanillées , Chocolat ambré , Chocolat à la fleur d'orange , Chocolat sans sucre , Chocolat de santé à quarante sols , à trois & quatre francs la livre ; Pistaches

F vj

132 MERCURE DE FRANCE

fines & Pastilles de santé. Il va aussi le faire en ville, quand on lui fait l'honneur de le demander. Il fait aussi un Chocolat naturel pour les personnes qui sont incommodées de la poitrine. Il demeure dans l'Abbaye S. Germain des Prés, cour & rue Abbatiale, à la Croix de Chevalier; il y a un tableau à sa fenêtre & une enseigne au coin de la rue; au premier étage, à la première allée en entrant par la cour. Le Chocolat est marqué d'une Croix de Chevalier.



SPECTACLES.

LE Concert Spirituel, exécuté dans la salle du Louvre le Jeudi 23 Mai, jour de la fête solennelle de l'Ascension, a débuté par *Quemadmodum*, Motet à grand chœur de M. de la Lande; un concerto de M. Blavet a succédé; son jeu léger & brillant a flaté les auditeurs. Ensuite on chanta *Quare fremuerunt Gentes*, Motet à grand chœur de M. de la Lande. M. l'Abbé le fils a joué seul du violon & a été fort applaudi. L'excellent Motet *Dominus Regnavit* de M. Mondonville a terminé le Concert.

Le Dimanche deux Juin, fête de la

NO. 101217

ASST. LEADER AND
FUNDRAISER

THE
PUBLIC
ADDRESS AND

Pentecôte, le Concert Spirituel a exécuté le *Cantate Domino*, Motet à grand chœur de M. de la Lande. M. Blavet a joué un concerto, qui a été suivi d'*In Exitu*; nouveau Motet Italien à grand chœur del Signor Adelphati, Maître de Chapelle de l'Eglise des Incurables à Venise. La France lui a confirmé la réputation acquise en Italie. Un concerto de M. l'Abbé le fils a précédé le *Bonum est*, Motet à grand chœur de M. Mondorville, qui a terminé le Concert à la satisfaction des auditeurs.

Les Comédiens François ont donné une Comédie intitulée la *Péruvienne*; qui n'a pas eu le même bonheur qu'ont obtenu les *Lettres*, qui ont enchanté tout Paris sous ce nom.

Les Comédiens Italiens ont représenté les *Bohemiens*, Comédie Italienne en cinq Actes. Le spectacle en est amusant; l'aimable Camille y brille comme Actrice & comme Danseuse, & la petite Astroi y joue une Scène Pantomime, qui est fort applaudie.

Le Samedi 18, le Lundi 20 & le Samedi 25 Mai; on exécuta en Concert chés la Reine le Prologue & les cinq Actes de l'Opera de *Scanderberg*. Mlles Chevalier, de Selle, Mathieu & Godonnesche

en ont chanté les rôles, ainsi que Mrs Je-
liotte, Benoît, Poirier & Godonnesche.

Le Lundi 27, on chanta le Prologue &
l'Acte de l'*Odorat*, du Ballet des Sens.

Le Mercredi 29, l'Acte du *Toucher*, du
même Ballet.

Le Mercredi 5 Juin, on exécuta l'Acte
de l'*Ouïe*, du même Ballet.

Le Lundi 10, l'Acte de la *Vûë*, du mê-
me Ballet. Mlles Matthieu, de Selle,
Deschants, Fel. & Guédon ont chanté les
rôles de ce Ballet, ainsi que Mrs le Page,
Poirier, Dubourg & Bazire.

Le Vendredi 7 & le Samedi 8, on exé-
cuta pendant la Messe de leurs Majestés
le Pseaume *Dominus Regnavit*, &c. Moteé
de la composition de M. l'Abbé Fanton,
Maître de Musique de la Sainte Chapelle
de Paris.





FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi a nommé le Maréchal Duc de Belle-Isle, Pair de France.

On a appris que l'Impératrice, Reine de Hongrie & de Bohême, avoit accédé aux Articles Préliminaires de Paix, signés à Aix-la-Chapelle le 30 Avril dernier, & que cette accession alloit être suivie de celle du Roi de Sardaigne.

Le 29 du mois dernier, l'ouverture solennelle de l'Assemblée du Clergé de France se fit avec les cérémonies ordinaires, dans l'Eglise des Grands Augustins par la Messe du Saint Esprit, à laquelle les Prélat & autres Députés, qui composent l'Assemblée, communierent. L'Archevêque de Tours, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, y officia pontificalement, & le sermon fut prononcé par l'Evêque de Troyes.

Le premier de ce mois, veille de la Fête de la Pentecôte, le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assisterent dans la Chapelle du

Château aux premières Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le 2, jour de la Fête, les Chevaliers, les Commandeurs & les Officiers de l'Ordre du Saint Esprit, s'étant assemblés vers les onze heures du matin dans le cabinet du Roi, Sa Majesté se rendit à la Chapelle, étant précédée de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Roi, devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portèrent leurs Masses, étoit en Manteau, le Colier de l'Ordre par dessus. Sa Majesté entendit la grande Messe, qui fut célébrée par l'Abbé d'Harcourt, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, & chantée par la Musique. La Reine, Madame la Dauphine & Mesdames de France entendirent la même Messe dans la tribune.

L'après-midi Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames, assisterent au sermon de l'Abbé de Roland de Beri, Vicaire Général du Diocèse de Toul, & ensuite aux Vêpres chantées par la Musique.

Le Comte de Saint Severin d'Arragon est

arrivé à Versailles le 5, pour rendre compte au Roi du succès de ses négociations, & pour recevoir les instructions & les ordres de Sa Majesté, relativement au Traité définitif, que doivent conclure les Puissances qui ont pris part à la guerre.

On apprit par les dernières nouvelles d'Aix-la-Chapelle, que le Roi de Sardaigne & le Duc de Modene avoient accédé aux Articles Préliminaires, signés le 30 du mois d'Avril dernier.

L'Assemblée générale du Clergé a été pour Présidens l'Archevêque de Tours, l'Archevêque de Toulouse, l'Archevêque d'Embrun, l'Archevêque de Paris, l'Evêque de Viviers, nommé à l'Evêché de Montpellier, l'Evêque de Beauvais & l'Evêque de Castres. L'Abbé de Breteuil remplira les fonctions de Promoieur, & l'Abbé de Nicolay celles de Secrétaire.

Le 4, les Prélats & autres Députés, qui composent cette Assemblée, allèrent à Versailles rendre leurs respects au Roi. Ils s'assemblèrent dans l'appartement du Château, qui leur avoit été destiné, & le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, étant venu les prendre pour les présenter à Sa Majesté, ils furent conduits à l'Audience du Roi par le Marquis de Dreux, Grand-Maitre des Cé-

rémonies , avec les honneurs qui se rendent au Clergé , lorsqu'il est en Corps , les Gardes du Corps étant en haye sous les armes dans leur sale , & les deux battans des portes étant ouverts. L'Archevêque de Tours complimenta Sa Majesté.

Ces Députés eurent le même jour Audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine.

Le 28 du mois dernier, Dom de la Maison Rouge a été élu Général de l'Ordre de Grandmont.

Le 3 Juin pendant la Messe du Roi , le Cardinal de la Rochefoucault prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

La Reine communia le 9 par les mains de l'Abbé de Sainte Hermine , son Aumônier en quartier.

Le 13 Fête du Saint Sacrement , le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , de Mesdames de France & de ses principaux Officiers , se rendit à l'Eglise de la Paroisse où Sa Majesté entendit la grande Messe , après avoir assisté à la Procession qui alla , suivant l'usage , à la Chapelle du Château. La Reine , ne s'étant point rendue en même tems que le Roi à la Paroisse , reçut la Bénédiction du Saint Sacrement dans la Cha-

pelle du Château , lorsque la Proceſſion y arriva , & ensuite elle conduiſit la Proceſſion à la Paroiſſe.

M. de Cremille , Maréchal Général des Logis de l'Armée commandée par le Maréchal Comte de Saxe , & le Marquis de Guerchy, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Infanterie du Roi , ont été nommés Lieutenans Généraux des Armées de Sa Ma-
jeſté.

Le Roi a diſpoſé de la Charge de Meſtre de Camp Général de la Cavalerie en fa-
veur du Comte de Bethune , qui en étoit Commiſſaire Général , & l'agrément de la Charge de Commiſſaire Général a été accordé par Sa Maſteſté au Marquis de Caſtries , Brigadier & Meſtre de Camp-Lieutenant du Régiment de Cavalerie du Roi.

Sa Maſteſté a donné l'agrément de ce Ré-
giment au Comte de Gacé , Mouſquetaire de la premiere Compagnie.

Le 6 le Comte de Maurepas , Miniſtre & Secrétaire d'Etat ; M. d'Ormeſſon & M. Feydeau de Brou , Conſeillers d'Etat ordi-
naires & au Conſeil Royal des Finances , & M. de Machault , Contrôleur Général des Finances , Commiſſaires du Roi , ſe rendi-
rent à l'Assemblée générale du Clergé , où ils furent reçus avec les cérémonies ordi-

naires. Le Comte de Maurepas ayant fait un Discours, auquel l'Archevêque de Tours répondit au nom de l'Assemblée, les Commissaires du Roi demanderent de la part de Sa Majesté un secours qui a été unanimement accordé.

Le Comte de Saint Severin, Ministre Plénipotentiaire du Roi aux Conférences pour la Paix, est parti le 15 pour retourner à Aix-la-Chapelle.

Les Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, dans le Chapitre Général qu'ils ont tenu à Marmoutiers, ont élu une quatrième fois Dom René Laneau, pour Supérieur Général de leur Congrégation.

On a appris par les dernières nouvelles de l'Isle de Corse, que les troupes Allemandes & Piedmontoises, qui secondées d'un Corps considérable de Rebelles commandé par les nommés Gafforio & Matra, avoient formé le 15 du mois dernier l'investissement de la Bastie, en ont levé le Siège. Le 24 le Chevalier de Cumiana, sous les ordres duquel étoient ces troupes, avoit fait offrir à M. Jean-Ange Spinola, qui commande dans la Ville, une Capitulation honorable; & en cas de refus, il l'avoit menacé de traiter la garnison & les habitans à la dernière rigueur, ne lui don-

nant que trois heures pour se déterminer , mais M. Spinola fit réponse à cette sommation , qu'il ne pouvoit rendre la Place qu'à la Puissance qui la lui avoit confiée , & qu'il se défendrait jusqu'à l'extrémité. Les Assiégeans avoient établi plusieurs batteries de mortiers , & trois autres batteries , chacune de quatre canons de dix-huit livres de balle , & la Ville a essuyé plus de trois cent bombes & de douze cent coups de canon. Il seroit difficile d'exprimer l'ardeur avec laquelle les habitans ont contribué à la défense de la Place. Les soldats de la garnison ont donné des marques d'une valeur extraordinaire , & l'on doit les plus grands éloges à l'infatigable activité que les Officiers ont montrée pendant toute la durée du Siége. Parmi ces derniers , M. Pedemonte , Lieutenant-Colonel au service de France , & que le Duc de Richelieu avoit envoyé à la Bastie , pour lui rendre compte de l'état de la Ville, s'est extrêmement distingué. On ne peut surtout assés louer la conduite & l'intrépidité de M. Spinola, Commandant de la garnison , lequel s'étant trouvé presque dépourvû de munitions de bouche & de guerre , pendant les neuf premiers jours que la Capitale de la Corse a été assiégée , & ayant été réduit à se servir de la vaisselle d'étain & du

plomb des canaux , pour faire des balles , a cependant trouvé le moyen de conserver à la République de Genes cette Place importante.

BENEFICES DONNÉS.

LE Roi a accordé l'Abbaye de Saint Maixant , Ordre de Saint Benoît , Diocèse de Poitiers , à l'Abbé de Saint Severin , frere du Comte de Saint Severin , Ministre Plénipotentiaire du Roi aux Conférences d'Aix-la Chapelle.

L'Abbaye Réguliere de Saint Sulpice , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Bellay , à Dom de Saint Auran , Religieux de cet Ordre.

Celle de Saint Saens , même Ordre , Diocèse de Rouen , à Madame de Limoges.

Celle de la Blanche lez-Mortain , même Ordre , Diocèse d'Avranches , à Madame Geraldin , Religieuse de l'Ordre de Saint Benoît.

Le Prieuré de Laval , Diocèse du Mans , à l'Abbé de Marfangy.

D'Aix-la-Chapelle , le 31 May.

Quelques jours avant le départ du Comte de Saint Severin pour Paris , il se tint chés ce Ministre une conférence , dans la-

quelle on régla certaines difficultés qui regardoient l'accession de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême aux Articles Préliminaires. Le 27 le Comte de Kaunitz conféra encore long-tems avec le Comte de Saint Severin , & le lendemain il accéda de la part de sa Cour , à tout ce dont sont convenus les Ministres Plénipotentiaires de France , d'Angleterre & des Provinces-Unies. M. d'Ammon s'est rendu ici , & l'on croit qu'il assistera au Congrès avec caractère de Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse.

Le 15 Mai les Pensionnaires du Collège de Louis le Grand donnerent avec l'applaudissement du public le spectacle de leur petite Tragédie. Le sujet de la pièce , qu'on y a jouée , est l'*Ecole des jeunes militaires* , Comédie en cinq Actes & en vers. Le P. *Durivet*, Jésuite, en est l'Auteur. On n'a peut-être jamais représenté dans un Collège une pièce qui le sentit moins.

La guerre en a fourni le sujet , & ce Pere l'a saisi avec cette justesse d'esprit qui lui est naturelle. Son but a été de donner une leçon aussi agréable qu'utile aux jeunes gens , destinés au militaire. On peut dire que cette Comédie renferme une critique fine , & une peinture fidelle des mœurs de

ce siècle. L'Auteur parcourt successivement les divers ridicules , dans lesquels la jeunesse peut donner , & donne en effet quelquefois au service.

• Pourvû d'un Régiment qu'il vient d'obtenir , le jeune Damis se livre tout entier aux soins de son équipage. Il néglige les devoirs les plus essentiels , sacrifie les occupations les plus importantes de son état , pour ne songer qu'aux préparatifs de la campagne ; ses tentes , ses chevaux , ses mulets , sa table , sont les seuls objets qui attirent son attention. Il ne veut point surtout être dans le cas de manger jamais froid à l'armée , & il imagine des fourgons d'une mécanique singulière , pour prévenir une si monstrueuse indécence. Il trouve fort singulier qu'un militaire veuille apprendre son métier par théorie. *Notre art , dit-il ,*

Par l'usage s'apprend ;

On sert à droite , à gauche , on s'instruit en courant.

• Il ne juge du mérite d'un Officier , que par le plus ou le moins de dépense qu'il peut faire au service. La bravoure & de glorieuses blessurés , sont auprès de lui des titres superflus si l'on n'y joint assés de fortune , pour figurer encore avec avantage ; les affaires même de son Régiment ,
qui

qui demandent quelque application de sa part , il les regarde comme étrangères par rapport à lui. En un mot , il n'est point fait pour le détail ; c'est au Major d'y pourvoir. En récompense , il aura un équipage leste & galant , une table délicate ; on y mangera toujours chaud , & on servira des glaces en abondance à la tranchée.

Tels sont à peu près les ridicules , qui occupent la scène durant cinq Actes. L'Auteur a sçu les enchaîner dans une Fable théâtrale , qui les amène avec vraisemblance , en même tems qu'elle intéresse le cœur par des situations attendrissantes.

On sent que l'Auteur connoît le monde , qu'il ne le voit que pour l'étudier , & qu'il ne l'étudie que pour le peindre. Cette pièce est très-bien écrite , les caractères sont tenus , le vers élégant & naturel , le style aisé , la plaisanterie noble , le dialogue léger. Le Pere Durivet s'est fait connoître de bonne heure par des Ouvrages d'esprit & de goût , entre autres par des Poësies latines & des Traductions françoises , dont on peut voir l'éloge & le précis dans les Observations du feu Abbé des Fontaines. On se rappelle avec plaisir *le Dissipateur* , Comédie en vers que notre Auteur mit sur la scène , il y a deux ans.

L'Ecole des jeunes militaires justifie ses

I. Vol.

G

succès passés , & en promet de nouveaux.

Cette pièce a été suivie d'un divertissement intitulé , *le retour du Printems ou l'ouverture de la Campagne* ; les paroles sont du même Auteur que la pièce ; il a réussi également dans deux genres de Poësie , tout-à-fait opposés. La Musique est de M. Clérambault pere ; cet homme célèbre dans son art , dont les Cantates sont au-dessus de tous les éloges , & ne craignent aucune comparaison , a parfaitement rempli ce que le Public attendoit de son talent. On a admiré dans ses récits une simplicité noble & majestueuse , dans ses chœurs une connoissance profonde , mais judicieuse , de la belle harmonie , dans ses airs tout le gracieux , toute la légereté dont les paroles étoient susceptibles , par-tout un chant naturel , & un caractère sensible de vérité dans l'expression , talent qui décide le génie , & que le travail seul ne donne pas.

Le Courier d'Avignon , qui se pique de parler vrai , a reçu de faux Mémoires au sujet de cette Comédie ; nous sommes fâchés qu'il ait été mal servi , & quelque louable que soit son empressement , pour en faire part au public , nous ne pouvons lui sçavoir gré , de l'avoir ainsi défigurée , si mal analysée , & d'avoir confondu le divertissement avec la pièce.



*A M. Titon du Tillet , Auteur du Parnasse
François , exécuté en bronze , Honoraire
ou Associé des neuf Académies Royales de
la Rochelle , de Marseille , des Jeux Flo-
raux de Toulouse , de Lyon , de Bordeaux,
de Caën , de Roüen , de Montauban &
d'Angers , par M. de Lalonde , de l' Aca-
démie Royale des Belles-Lettres de Caën.*

L'AMOUR DES BEAUX-ARTS,

O D E.

Vous dont la stupide indolence
Méprise toujours les Beaux-Arts,
Sortez de votre indifférence,
Jetez sur eux quelques regards ;
De la Muse Françoisé admirez l'harmonie ;
Admirez ces Sçavans , dont le vaste génie
Surprit , enchanta l'Univers.
Jaloux de célébrer leur mérite , leur gloire ;
Je vais au Temple de Mémoire
Consacrer leurs noms dans mes vers.



Pourrai-je vous revoir encore ;
Jours fortunés , jours précieux ,

G ij

148 MERCURE DE FRANCE.

Où Melpomene & Terpsicore
Formoient des sons si gracieux ?

Beaux-Arts, rassûrez-vous; ces tems vont reparoitre;
Louis est généreux, Louis sçait vous connoître,
Louis seconde vos souhaits.

Qu'à chanter ce Héros la gloire vous anime;
Si vous méritez son estime,
Vous mériterez ses bienfaits.



On m'entend, & sur le Parnasse
L'Amour vôle avec les plaisirs;
On vient, on s'empresse, on s'y place;
Louis répond à mes desirs.

Couronné de lauriers le maître de la lyre, *
Apollon me fait part de son divin délire;
Quels sons, quels ravissans accords !
Arrête, Dieu puissant; ta docte frénésie
Me charme, & mon ame saisie
Ne peut retenir ses transports,



D'Anteurs quel célèbre cortége
Vient entourer le Mont sacré !

** Sur le Parnasse en bronze de M. Tison du Tillet
Apollon paroît au sommet, couronné de lauriers, &
souchant les cordes de sa lyre.*

De la Muse qui le protège

Chacun occupe le degré ;

Racan , Quinault , Segrais , Boileau , Rousseau ;
Corneille ,

Esprits rares , divins , des siècles la merveille ,

Qui ne vous reconnoitroit pas ?

La Suze , Scuderi , vous tendre des Houlières ;

Je vous vois marcher les premières ;

Les Graces vous cedent le pas.



Ombres doctes & lumineuses ,

Votre éclat nous sert de flambeau ;

Vous bravez les loix rigoureuses

Et du Destin & du tombeau.

Malherbe , Sarazin , la Fontaine , Moliere ,

Racine , Houdart , Chapelle , Huet , la Sabliere ;

Santeuil . . . & tant d'autres encor ;

Ah ! si votre mérite a frappé nos ancêtres ,

Vous êtes aujourd'hui nos maîtres ;

Sur vous nous reglons notre effor.



Attachons-nous à ces modèles ;

Sans jamais nous en séparer ;

Soyons leurs disciples fidèles ;

Avec eux peut-on s'égarer ?

Ces grands imitateurs d'Homere & de Virgile ;

G iij

D'Horace, de Ménandre & de Plaute & d'Eschile;

Dans peu devinrent leurs rivaux.

Assûrés du succès, que rien ne vous étonne;

Songez qu'une même couronne

Sera le prix de nos travaux.



Qu'on vante le sçavoir antique

De ces Auteurs Grecs & Romains;

Le style orné, le sel attique

A passé chés nos Ecrivains.

Partisan du vrai beau, je rendrai mes hommages

A ces morceaux finis, ces précieux ouvrages

Que le tems ne peut effacer,

Mais malgré le brillant de ces Astres du monde;

Je sçais qu'en miracles féconde

La France peut les surpasser.



Ouvrez-vous, superbes portiques;

Jadis le séjour de nos Rois, *

Et vous Temples Académiques;

Parlez, répondez à ma voix.

Ici ** de l'Univers on connoît la structure;

** Le Louvre. Louis XIV. en a accordé plusieurs Salles aux Académies pour y tenir leurs séances sur quoi a été frappée une Médaille avec cette Légende: Apollo Palatinus.*

*** Académie des Sciences.*

Ces merveilleux ressorts, secret de la nature,
 Y sont à l'instant découverts ;
 Là (a) du plus pur langage on sent la politesse ;
 De ce goût fin , plein de noblesse ,
 Tous les trésors nous sont ouverts.



De Cassini le Téléscope , (b)
 Au Ciel n'apperçoit rien d'obscur ;
 Et le fidèle Microscope (c)
 Ne trompe jamais Réaumur.

Jussieu par les secours d'une exacte Physique (d)
 Dissecte chaque plante , & de la Botanique
 Dépeint le mécanisme entier ;

L'ingénieux Nollet par ses expériences (e)
 Nous prépare pour les sciences
 Un sûr & facile sentier.



De nos Zeuxis , de nos Apelles , (f)
 Venez admirer les leçons ;
 Les Phidias , les Praxitelles ,
 Le cèdent à nos Girardons.

(a) *L'Académie Française.*

(b) *L'Observatoire.*

(c) *La Physique expérimentale.*

(d) *La Botanique.*

(e) *Expériences de Physique.*

(f) *L'Académie de Peinture & de Sculpture.*

Mais que vois je paroître, & par quelle merveille
 Un Spectacle pompeux, qui ravit mon oreille,
 Vient enchanter tous mes sens ?

Lully, Campra, Rameau, Marais, Moutet, Collasse,
 Accourez remplir votre place ;
 Tout cède à vos divins accents.



J'entends la Muse qui m'appelle ;
 Peu contente de mon travail,
 Comment oses-tu, me dit-elle,
 Tenter un si noble détail ?

Epargne-toi le soin de nommer ces grands Hommes ;

Eh quoi ! ne sçais-tu pas que le siècle où nous
 sommes,

Lui-même a sçu te prévenir ;

Que leurs noms, leurs écrits, leurs ouvrages cé-
 lèbres,

Perçant les plus noires ténèbres,
 Iront étonner l'avenir ?



Apprends que la France soigneuse
 D'illustrer ces fameux mortels,
 Fait à leur cendre précieuse
 Chaque jour dresser des Autels.

* *L'Opéra ou l'Académie de Musique*

Promene tes regards sur ce riche porphyre ;
 Vois ces nombreux tombeaux , c'est - là que tu
 peux lire *

Les éloges qui leur sont dûs ;

C'est-là que pour marquer ses soins & son es-
 time ,

Fume cet encens légitime ,

Qu'elle sçait donner aux vertus.



Époques sûres de l'Histoire , **

Monumens qui frappez nos yeux ,

Qui servez à prouver la gloire

De nos sublimes demi-Dieux ,

Ce vieillard dont le vol nous semble si rapide ;

Le Temps dur & cruel , dont la faux homicide

Moissonne , abbat ce qu'il produit ,

Ce tems vous sauvera de la nuit la plus sombre ;

Sans vous mettre jamais du nombre

De tout ce que son bras détruit.



* Les Epitaphes & Inscriptions lapidaires.

** Les Médaillons des Sçavans que M. Tison du
 Tillet a fait exécuter en bronze.

Respectons ces nobles images ,
 Titres de l'immortalité , *
 Et que le registre des âges
 Les montre à la posterité.
 Pour toi , cher du Tillet , favori de Minerve ;
 Dont le brooze admirable á jamais nous conserve
 Les traits divins de nos Sçavans,
 Comme un autre Thiton , puisse ta renommée ;
 Dans le vaste Unïvers semée ,
 Vivre encore au-delà des tems !

** Le Parnasse François, exécuté en bronzze, sur lequel nos plus grands Poètes & nos plus fameux Musiciens paroissent très-ressemblans en figurés en pied & en Médaillons.*



LETTRE à M. le Blanc , Démonstrateur
 Royal à Orléans.

A Dieu ne plaise , Monsieur , que j'accuse M. Louis d'avoir copié ni mes instrumens ni ma méthode pour la taille des femmes. Quoique je n'aye pas l'honneur de le connoître , il suffit que je le sçache homme de Lettres & distingué dans son Art, pour le croire incapable d'un tel plagiat ; mais j'ai soupçonné que M. Louis ayant fait de son côté cette découverte, il auroit crû

pouvoir la publier , sans faire aucune mention de la mienne , quoiqu'il en eut entendu parler. J'avois lieu de le croire, parce que Mrs de l'Académie des Sciences en étoient informés ; grand nombre d'étrangers m'avoient vû opérer, ou en étoient instruits par mes correspondances: je fus encore plus porté à croire que M. Louis n'ignoroit pas ma découverte , quand je me suis souvenu que dans une lettre adressée à M. Gunz , Professeur à Leyptic , & publiée dans le Journal de Verdun , mois d'Août 1742 , j'avois annoncé , à l'occasion de mon gorgeret pour les hommes , celui que j'avois aussi imaginé pour tailler les femmes à l'appareil latéral , comme les hommes , c'est-à-dire , par un débridement latéral du cou de la vessie. Je n'avois pas de peine à me persuader que toutes ces notions n'auroient pas mérité l'attention de M. Louis , quelque délicat qu'il fut naturellement sur cet article; c'est l'effet assez ordinaire du malheur attaché aux productions des Provinces.

Quoiqu'il en soit , Monsieur , vous pensez que son instrument est nouveau , sa méthode de tailler les femmes rectifiée par vos soins , préférable à la mienne. Examinons chacun de ces points.

L'instrument de M. Louis, soit tel qu'il l'a d'abord imaginé, soit rectifié par vous, Monsieur, est composé essentiellement d'une sonde crenelée ou à languette, pour diriger les tenettes dans la vessie, & d'une lame qui ouvre ou débride le cou de ce viscère avant que de passer les tenettes; & c'est dans ces deux instrumens réunis en un seul, que vous faites consister l'avantage de la découverte de M. Louis, sur celle que je vous ai communiquée, laquelle consiste en un gorgeret, terminé par une sonde crenelée, & un uretro-cistitome séparé du gorgeret.

J'ose penser, Monsieur, que cet avantage de l'instrument de M. Louis, n'est pas à beaucoup près tel que vous le présumez, mais en le supposant réel, cet avantage, la découverte n'en appartiendroit pas encore à M. Louis. Lisez, s'il vous plaît, Monsieur, la lettre du Journal de Verdun, mois d'Août 1742, que je viens de citer tout-à-l'heure, vous y trouverez ce qui suit.

» Mon gorgeret pour les hommes ne
 » differe du gorgeret ordinaire, qu'en ce
 » que la languette est plus courte & plus pe-
 » tite. Je dis gorgeret pour les hommes,
 » parce que j'en ai inventé un particulier
 » pour tailler les femmes latéralement, mais

» il n'est pas question ici de cette taille. J'ai
 » même imaginé depuis peu un autre gorgeret qui a à sa partie convexe une lame mobile qui fait le débridement nécessaire & dans les femmes & dans l'appareil latéral des hommes, sans qu'on soit obligé de se servir d'autres instrumens. Voilà, M. les deux instrumens pour la taille des femmes réunis en un seul. Y a-t-il un seul avantage de l'instrument de M. Louis, même rectifié, qui ne se trouve dans celui-ci; & même les avantages si connus du gorgeret sur toutes les autres especes de conducteurs ne donnent-ils pas encore la supériorité à mon instrument sur celui de M. Louis? Vous observerez, Monsieur; que ma lettre est écrite du 10 Juin 1742, & que le Mémoire de M. Louis a été lû à l'Académie le 7 Juin 1746, c'est-à-dire, quatre ans après. Il est un peu surprenant que dans une Académie aussi nombreuse il ne se soit trouvé personne qui ait lû le Journal de Verdun du mois d'Août 1742, ou qui s'en soit souvenu. Cependant une singularité n'est pas une impossibilité, & je croirai, dès que vous me l'assûrez, que cet endroit étoit totalement inconnu à ces Messieurs, & même à M. Louis. Toujours demeurerait-il pour constant, que l'invention est toute à

moi , & que je suis en droit de la revendiquer.

Mais me direz-vous , d'où vient ne m'avez-vous pas envoyé ce dernier gorge-ret armé d'une lame tranchante , plutôt que les deux instrumens séparés que vous m'avez adressés ? Est-ce que vous auriez abandonné cet instrument composé ? Oui , Monsieur , je l'ai abandonné , & les raisons que j'en ai eû , sont les mêmes qui me font penser que l'instrument de M. Louis , tout perfectionné qu'il est par vous , e'est-à-dire , ramené au mécanisme du mien , est moins avantageux que mes deux instrumens séparés.

Le principe sur lequel vous fondez l'avantage de l'instrument perfectionné de M. Louis , est que

La multiplication des instrumens allonge une opération.

Prenez garde , Monsieur , que cet axiome est souvent faux. Je conviens qu'une multiplication d'instrumens , qui allonge une opération , est un défaut , & qu'on doit rejeter la méthode , à moins que ce défaut même ne soit compensé par d'autres avantages , mais faites attention qu'on peut opérer avec deux instrumens à la fois , dans le même instant , & cela parce que

nous avons deux mains , & alors vous voyez bien que cette multiplication d'instrumens n'allonge point du tout l'opération. Dans ma taille des femmes , je tiens le gorgeret de la main gauche , & l'uretrocistitome de la droite ; j'introduis d'une main le bout crenelé du gorgeret , & de l'autre avec l'uretrocistitome poussé sur cette crenelure , je débride le cou de la vessie ; tout cela se fait dans les mêmes instans , dans les mêmes mesures de tems que votre opération. Reste à présent à sçavoir lequel des deux est plus avantageux , de débrider avec une lame attachée à un instrument affés composé , ou avec une lame que la main même conduit. Je présume , Monsieur , que les Praticiens préféreront toujours ce dernier parti ; il y auroit bien des raisons pour les appuyer , mais l'expérience est plus parlante ; les Praticiens sont plus sûrs des coups que leurs mains dirigent immédiatement , que de ceux que produisent des ressorts ou des machines.

Pour emprunter quelques exemples des autres Arts , y avoit-il rien de plus brillant , de plus expéditif que cet instrument , qui d'un seul coup vous donnoit une plume toute taillée , & très-régulière.

rement taillée ? Néanmoins quelqu'un s'avise-t-il de s'en servir ? Non , l'ancien & simple canif est toujours resté en usage. L'invention est tombée, par cela seul qu'elle est une machine , & qu'un simple petit tranchant avec quelques secondes de plus , fait la même chose , & le fait au gré de celui qui s'en sert. Que dirions-nous , Monsieur , d'un Mécanicien qui nous donneroit comme une invention extrêmement utile , un instrument qui renfermeroit à la fois les usages de la fourchette & du couteau , en sorte que d'une seule main nous pourrions couper notre viande & la porter à la bouche ? Cet instrument seroit ingénieux , admirable , si vous voulez , mais à quoi bon , je vous prie ? A me donner la facilité de manger d'une main & d'avoir l'autre dans ma poche ? C'est-là précisément le ridicule du gorgeret uretro-cistitome que j'ai abandonné , & de la plupart des machines qui réunissent deux instrumens destinés pour les deux mains. Les machines peuvent sans doute être très utiles, mais il faut , comme vous le dites fort bien , Monsieur , ou qu'elles nous abrègent le tems & les douleurs , ou qu'elles fassent les choses mieux que nos mains , sans quoi ce n'est qu'un pur étalage de

vanité. C'est ce qu'Hippocrate a fort bien exprimé dans son Traité des Luxations, où il fronde la manie d'inventer les machines de simple apparat, déjà en vogue de son tems. *

Vous avez fort bien fait, Monsieur, de supprimer un des tranchans de l'instrument de M. Louis, & je ne doute pas que par la suite vous n'en fassiez autant de la canule, instrument totalement inutile aux femmes, instrument d'ailleurs nuisible à tous égards, & très propre à exciter des suppurations mortelles, ou au moins des fistules, des incontinenances d'urine; vous l'avez déjà éprouvé dans le cas de la double incision de M. Louis; vous n'avez fait que diminuer les inconvéniens, en ne faisant plus qu'une incision, comme dans ma méthode la canule fera moins de dégât, mais elle en fera toujours, & qui pourra jamais l'empêcher au moindre mouvement de divaguer dans l'incision & de l'irriter? Vous avez senti les inconvéniens de *l'obturationum vagina Virginum*;

* *Turpe autem est, cum in omni Arte, tum verò in Arte medendi vel maxime, post multum exhibitum negotium, multum apparatus, multamque de se excitare opinionem, tandemque nihil opis adferre.*
Hippoc. *Fæsi in-fol. p. 809.*

vous avez déjà été obligé d'abandonner celui de M. Louis pour les autres femmes ; l'expérience vous dégoûtera aussi bien-tôt du vôtre , cõme parfaitement inutile au but que vous vous proposez , si même il n'y est pas nuisible. Les femmes que j'ai taillées latéralement sans ce *tamponnement* , ont guéri en très-peu de jours. Je tirai en 1738 à la nommée Magdeleine le Marchand , âgée de vingt-deux ans , une pierre des plus grosses ; elle fut parfaitement guérie en dix jours ; celles qui ont eû des pierres plus petites ont guéri en moins de tems , mais en voici une dont la prompte guérison vous surprendra , parce qu'en effet elle est unique. Marie le Comte de Biepdai près de Rouen , eut une pierre de moyenne grosseur. Au bout de trois heures elle retint son urine & ne la rendit que volontairement. Je crus que c'étoit l'effet assés ordinaire du gonflement inflammatoire qui survient souvent après l'opération , & que la suppuration auroit bien-tôt relâché ces parties & r'ouvert la playe. Je me trompois ; il ne vint aucune suppuration. Marie le Comte fit à son ordinaire toutes les fonctions de cet organe , & ennuyée au lit où on la retenoit malgré elle en bonne santé , elle se leva le

troisième jour & n'eut aucun accident. J'ose vous répondre que si cette taillée avoit eû *canaliculum in uretro & obturamentum in vagina*, ce bonheur ne lui seroit pas arrivé.

Cependant ; Monsieur , quelque perfection que nous ayons donnée à cette opération , en y transportant les avantages de la taille latérale des hommes , il ne faut pas se flater qu'elle soit , non plus que celle-ci , absolument exempte des incontinences d'urine ni même de la mort ; quoique ce dernier accident soit très-rare. J'ai vû arriver l'un & l'autre, dans le cas de pierres extrêmement grosses , situées dans des organes d'une grande petitesse , comme à un enfant de quatre ans , car notre débridement , Monsieur , n'exclud pas l'allongement des fibres , & dans le cas précédent un grand déchirement. Que ne faites-vous l'incision grande assés , me direz-vous ? je m'en garderai bien ; je n'ai qu'un trop grand nombre d'expériences qui prouvent que les grandes playes au corps de la vessie sont presque toujours mortelles , & que l'allongement de ses fibres , leur déchirement même ménagé , est préférable aux grandes incisions , & peut-être même aux incisions tout court. Si

vous en doutiez, j'aurois assés de preuves de faits & de raisonnemens pour en remplir une lettre.

Toutes ces réflexions, Monsieur, n'empêchent pas que je ne vous sois très-sincèrement obligé de l'élégante figure de votre instrument, que vous avez bien voulu m'envoyer, aussi bien que de toutes les choses obligantes que contient votre lettre. Je ne laisserai échapper aucune occasion de m'en revenger, & de mériter la correspondance d'un Chirurgien aussi zélé, aussi ingénieux & aussi laborieux que vous me paroissez l'être.

N'avez-vous point vû, Monsieur, les instrumens que j'ai inventés pour la taille au haut appareil, & avec lesquels j'ai fait heureusement cette taille en 1742, & quelques autres les années suivantes, dans le cas de très-grosses pierres ? Par cette méthode la pierre & les tenettes ne touchent point du tout à la playe, mais elles passent entre des instrumens qui en soutiennent & écartent les lèvres.

Vous connoissez ceux avec lesquels je taille latéralement les hommes, mais vous ignorez peut-être une dernière perfection que j'y ai ajoutée l'année dernière. Une seule chose dans ma méthode pouvoit em-

barrasser ceux qui ne seroient pas fort exercés avec mes instrumens , c'est que le cistitome après avoir débridé le cou de la vessie, & en revenant vers l'opérateur , échappoit quelquefois de la crenelure ; quoique ceci soit sans danger , il obligeoit à retrouver cette crenelure , & redonnoit à ma méthode les inconvéniens que j'ai sauvés par les crenelures. Pour remédier à ce défaut , j'ai fait ajouter à l'extrémité du cistitome qui entre dans la crenelure de la sonde , une petite lame transversale ou en croix ; cette petite traverse coule dans deux especes de galeries creusées dans les côtés de la crenelure de la sonde ; ces galeries se font en rabattant un peu en dedans les lèvres de cette crenelure , excepté à l'endroit de la sonde , qui répond à l'incision où la crenelure évasée à l'ordinaire, reçoit cette traverse , qui de-là entre dans les galeries , & ne permet plus à l'instrument de s'échapper de la crenelure , que quand son extrémité est ramenée à la première incision.

M. Guattani Chirurgien de l'Hôpital du Saint Esprit de Rome , & quelques Freres de la Charité, venus à ma taille du Printems de 1747, ont vû chés moi ces instrumens , & M. Guattani en a fait faire de pareils.

La rupture du périnée qui arrive quelquefois dans certains accouchemens, m'a paru mériter nos efforts pour en procurer la réunion, lors même qu'elle est ancienne, & qu'elle exige le raffraîchissement des lèvres; j'ai inventé à cet effet un instrument qui m'a paru réunir les avantages des *sutures entortillées & enchevillées*, mais cette lettre est déjà trop longue; gardons ces matériaux & quelques autres pour une seconde lettre, si vous les jugez dignes de votre curiosité. J'ai l'honneur d'être, &c.

LE CAT.

A Rouen ce 12 Mars 1748.



O D E S A C R E E,

Tirée du Pseaume L. *Miserere mei, Deus, &c.*

Grand Dieu, j'ai peché contre toi;
 D'un penchant criminel esclave volontaire,
 J'ai fait ce que j'ai pu pour attirer sur moi
 Tous les fleaux de ta colere,

35

Fais donc éclater ta fureur;
 C'est à toi qu'appartient le droit de la vengeance;

Confonds , écrase-moi ; l'excès de ta rigueur
N'égalera jamais l'offense.



J'adore en périssant ta main ;
N'étois-je pas souillé même avant que de naître ?
Que dis-je ? Au même instant ma mere dans son
sein ,
Me transmet le crime avec l'être.



Trop docile à ces premiers traits ,
J'ai couru sans remords dans la route du vice ;
En vain tu m'as instruit de tes divins secrets ;
Je n'ai suivi que mon caprice.



Qui pourroit suspendre tes coups ?
Frappe , n'épargne point ; il y va de ta gloire ;
Mais que dis-je , Seigneur ? De ta bonté pour nous
Ai-je donc perdu la mémoire ?



N'es-tu pas un Dieu de douceur ;
Toujours prêt à poser ta foudre vengeresse ;
Dès que l'homme touché d'une utile douleur
Te fait l'aveu de sa foiblesse ?



Que ne puis-point espérer ?

Combien de fois au pied de tes Autels sublimes
Humblement prosterné ; m'a-t'on vû déclarer
Le nombre & l'horreur de mes crimes ?



De mes pleurs sois donc pénétré ;
Inscris-moi parmi ceux que ta bonté protège ;
Lave moi dans tes eaux ; parle, & j'en sortirai
Plus blanc & plus pur que la neige.



Descends & viens créer en moi
Un esprit droit , un cœur qu'enflamme un nou-
veau zèle ;
Pour soutenir mon ame & ranimer ma foi
Que ton esprit s'y renouvelle !



Trop long-tems elle ressentit
Les maux que souffre une ame où tu cesses de luire ;
O mon Dieu , si je puis recouvrer cet esprit ,
Que jamais il ne se retire !



C'est lui , c'est lui dont la douceur
Peut seule de mon sort tempérer la tristesse ;
Qu'il revienne ; mes os que brise la douleur ,
En tressailliront d'allegresse.

Pour

Pour lors rentré dans tes sentiers ,
 Aux pécheurs endurcis je les ferai reprendre ;
 Instruits par mon exemple, à toi plus volontiers ;
 Seigneur , on les verra se rendre.



Ah ! si pour fléchir ton courroux
 Il n'eût fallu , mon Dieu , t'offrir que des victi-
 mes ,
 Que j'en eusse immolé ! mais quoi ! le sang des
 boucs
 Effaceroit-il tant de crimes ?



Non , ta justice , ô Dieu des Dieux ;
 Veut un esprit brisé de peine & d'amertume ;
 Oüi , le seul sacrifice à tes yeux précieux ,
 C'est un cœur que l'amour consume :

Robert.





MEMOIRE sur la Baronie de Beaujolois, appartenans à M. le Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang. Par M. l'Avocat Derhins, Prévôt de Puigny en Beaujolois.

ANciennement ceux qui possédoient la Baronie de Beaujolois, s'appelloient Sires de Beaujeu; Philbert de Beaujeu a été le dernier de ce nom.

Anne de France, Duchesse Douairiere de Bourbon, qui possédoit déjà la plus grande partie de cette Seigneurie, en traita en 1516 avec lui, & il renonça à son profit à toutes ses prétentions.

Le nom de Beaujeu devint plus illustre que jamais, en la personne de Pierre de Bourbon & de cette Princeesse Anne de France sa femme, qui fut Gouvernante du Royaume & du Roi Charles VIII, son frere. Suzanne, leur fille unique, fut mariée au Connétable de Bourbon.

Le Beaujolois a passé par la suite dans la Maison de Gaston d'Orléans, frere de Louis XIII, mais sans Souveraineté & avec le seul titre de Baron de Beaujolois, & Seigneur suzerain des Fiefs y enclavés.

Par le décès de Mademoiselle, fille de

Gaston , le Beaujolois fut dévolu à Monsieur , frere du Roi Louis XIV , son légataire universel.

La petite ville de Beaujeu étoit anciennement la Capitale de cette Province , & la résidence des Seigneurs de ce nom ; leur Château y subsiste encore , & il est habité par des Chanoines, qui servoient d'Aumôniers aux Seigneurs de Beaujeu.

Aujourd'hui c'est Villefranche , située dans un très-bel emplacement , peu éloigné de la Saone , & fertile en toutes choses.

Villefranche est bien percée & assez bien bâtie , elle a un Bailliage , une Election , un Chapitre & une Académie de Belles-Lettres.

Dans le territoire qui est aux environs de cette ville , il y a un ancien usage fort singulier ; quand les bleds sont parvenus à leur maturité , les paysans de chaque voisinage les vont moissonner de leur propre autorité , ils ont grand soin de bien ramasser les épis , ils les mettent en gerbes , lesquelles ils comptent avec le propriétaire , qui est obligé de leur en livrer une certaine quantité pour leur travail.

On appelle cette coutume *la Cherpille* ; on a quelquefois tenté de l'abolir , sans pouvoit en venir à bout.

Il y a dans le Beaujolois une grande fabrique de toiles, dont le commerce est fort considérable.



MARIAGES ET MORTS.

LE 2 Mai a été fait à Saint André-des-Arcs le mariage de Laurent-François de la Rochelambert, Comte de la Rochelambert, fils de Gilbert de la Rochelambert, Seigneur de la Rochelambert, & de Dame Marie-Françoise de la Tour, avec Damoiselle Michelle-Anne Douart de Fleurance, fille de Mathieu Douart, Ecuyer-Seigneur de Fleurance, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président de la Cour des Monnoyes de Paris, & Ecuyer ordinaire de feuë Madame la Dauphine, mere du Roi, & de feuë Dame Jeanne Masson, le nom de la Rochelambert est marqué entre les Nobles de la Province d'Auvergne par son ancienneté, par ses alliances, & pour avoir donné plusieurs Chanoines au Chapitre noble de Brioude & des Chevaliers à l'Ordre de Malte. Ses armes sont d'argent à un chevron d'azur surmonté d'une fasce ou triangle de gueules, à la difference de Messieurs de la Rochelambert, établi à Crespy en Valois & sortis d'une des plus anciennes Maisons du Dauphiné, dont les armes sont d'azur à une croix d'argent.

Le 10 Juin a été fait dans la Chapelle de l'Hôtel de Rohan, Paroisse de Saint Paul, le mariage de Charles-Marie Raymond de Ligne, par la grace de Dieu, Prince d'Aremberg & du Saint Empire, Duc d'Arschot & de Croy, Général

Major au service de l'Impératrice la Reine de Hongrie & de Bohême, âgé de 27 ans, représenté par Louis Bretagne de Rohan-Chabot, Duc de Rohan, Pair de France, & fils de Léopold-Philippes Charles-Joseph de Ligne, par la grâce de Dieu, Duc & Prince Souverain d'Areberg, Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier de la Toison d'or, Feldt-Maréchal & Général en chef de la Cour de Vienne, & de Dame Marie-Françoise Pignatelli, née Duchesse de Bisachia, avec Dlle Louise-Marguerite de la Marck, âgée de 18 ans, fille de Louis Engelbert, Comte de la Marck & de Scheiden, & du St Empire, Baron de Lumay & de Seraing; Seigneur de Kerpen & de Saffenburg, Lieutenant Général des armées du Roi, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Allemande au service de France, Gouverneur des Ville & Citadelle de Cambrai, pays de Cambresis, & de feu Dame Marie-Anne-Hyacinthe Visdelou, Comtesse de Bienassis, sa première femme, morte le 17 Octobre 1731; & petite-fille de Louis Pierre de la Marck, Comte de la Marck, de Schleiden & du Saint-Empire, Grand-d'Espagne de la première Classe, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur de Cambrai & du Cambresis, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire en Espagne, & avant en Suède, & de Dame Marie-Marguerite-Françoise de Rohan-Chabot, morte dès le 28 Janvier 1706. Voyez pour les Généalogies des deux illustres Maisons de Ligne & de la Marck l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 7. fol. 165. & vol. 8. fol. 301 & les Tables Généalogiques d'Hubners, &c.

Le 25 Avril François-Louis Dauvet, Comte des

H. iij

Maretz, Baron de Boursault, Grand Fauconnier de France, charge dans laquelle il avoit été reçu en survivance de son père le 19 Novembre 1717, mourut à Paris dans la 36^e année de son âge sans laisser d'enfans de son mariage avec Dame Catherine Louise de Lamoignon, qu'il avoit épousée le 23 Février 1734, fille de Chrétien de Lamoignon, Marquis de Basville, Baron de Saint-Yon & de Boissy, Seigneur de Lamoignon, &c. Président à Mortier au Parlement de Paris, Grefier Commandeur des Ordres du Roi, & de Dame Marie Louise Gon. de Bergonne; il étoit fils de François Dauvet, Comte des Maretz, Grand Fauconnier de France, Lieutenant Général au Gouvernement de Beauvoisis & Gouverneur particulier de la ville de Beauvais, mort le 24 Février 1718 à l'âge de 37 ans, & de Dame Marie Robert de la Fortelle, petit-fils d'Alexis François Dauvet, Comte des Maretz, Grand Fauconnier de France en 1672, Lieutenant pour le Roi en Beauvoisis, Gouverneur de la ville de Beauvais, mort le 25 Avril 1688, & de Dame Jeanne de Bouxe de Villemor. Il avoit pour bisayeul Nicolas Dauvet, Comte des Maretz, Baron de Boursault, Grand Fauconnier de France, charge dont il fut pourvu le 30 Mai 1650 (sur la démission de Louis Charles d'Albert, Duc de Luynes,) mort au mois d'Octobre 1672, & de Dame Chrétienne de Lantage, & pour trisayeul Gaspard Dauvet, Chevalier Seigneur des Maretz, Chevalier des Ordres du Roi, reçu à la promotion du 31 Décembre 1619, Premier Maître d'Hôtel du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, Maréchal de ses camps & armées, Gouverneur de la ville de Beauvais, Lieutenant pour Sa Majesté en Beauvoisis, & son Ambassadeur en Angleterre en 1617, mort le 23

Octobre 1632, & de Dame Isabelle Bruffart de Sillery, fille du Chancelier de ce nom. Voyez la Généalogie de Dauvet dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 8. fol. 774.

Anne Marie *Bridou*, veuve de Louis Lepreuil de Prefontaine, Avocat au Parlement, est morte le 26 Avril dans la centième année de son âge. Depuis le 25 Avril 1744, restée seule dans la neuvième classe de la première Tontine, établie par Edit du mois de Novembre 1649, elle jouissoit de tout le revenu de cette classe, & pour une seule Action, dont le capital étoit de trois cent livres, elle touchoit cinquante-six mille six cent vingt-cinq livres de rente.

Le 29 Alain *Magon de Terlaye*, Lieutenant Général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur de S. Jean Pie-de-Port; & ci-devant Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Françaises, mourut à Paris âgé de 75 ans & sans être marié; il commença de servir dans les Mousquetaires du Roi, puis fut reçu au mois de Février 1693 à une Enseigne dans le Régiment des Gardes Françaises, passa à une Sous-Lieutenance le 11 Avril 1695, à une Lieutenance le 26 Février 1697; & enfin y fut reçu Capitaine le 20 Juin 1703; fut fait Brigadier d'armée le premier Février 1719, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis en 1727, Maréchal de Camp le 20 Février 1734, commanda en 1733 & en 1734 le Régiment des Gardes à l'armée du Rhin, servit au Siège de Philisbourg, & monta en qualité de Maréchal de Camp plusieurs gardes à la tranchée devant cette Place; fut nommé par le Roi à la Lieutenance Colonelle du Régiment des Gardes après la démission de M. de Contade au mois de Mars 1735, & fut fait Lieu-

tenant Général des armées du Roi le premier Mars 1738. Il étoit fils de Jean Magon, Sieur de la Lande, & de Laurence Eon, & la famille, de laquelle est M. de la Gervaisais, aussi Lieutenant Général des armées de Roi du 20 Février 1743, est originaire de la ville de S. Malo, & porte pour armes d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un Lion aussi d'or armé, lampassé & couronné de même.

Le 3 Mai Anne-Henri de Thyard, Marquis de Bissy, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté du 6 Janvier 1748, Maître de Camp Général de la Cavalerie & Gouverneur de Pontarlier, mourut au Camp devant Maestrich des suites de la blessure qu'il avoit reçue la nuit du 29 au 30 du mois d'Avril à la tranchée, dans la 34 année de son âge & sans être marié; il étoit fils unique de Claude Anne Jacques de Thyard Marquis de Bissy, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur des ville & château d'Auxonne, & de Dame Angélique Henriette Thérèse Chauvelin, petit-fils de Jacques de Thyard Marquis de Bissy, Lieutenant Général des armées du Roi & Gouverneur des ville & château d'Auxonne, mort le 29 Janvier 1744, âgé de 96 ans, & de Dame Bonne Marguerite de Haraucourt, & arriere petit-fils de Claude de Thyard, Comte de Bissy, Chevalier des Ordres du Roi, nommé en 1688 & reçu en 1692, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, & Commandant dans les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, mort à Metz le 3 Novembre 1701, âgé de 80 ans, & de Dame Eleonor Angélique de Nucheses. Voyez la Généalogie de Mrs de Thyard de Bissy dans l'Histoire de Meaux par le Pere Toussaint du Plessis, imprimée à Paris en 1730, fol. 759.

Le 6 Pierre César de Saint Georges, Comte de Vêrac, Brigadier des armées du Roi, & premier Cornette des Cheval-Légers de la Garde du Roi, mourut à Paris âgé de 31 ans sans enfans de Dame Anne Perrette Marguerite Esther Rivie, qu'il avoit épousée le 13 Mars 1727. Il étoit frère puîné de François Olivier de Saint Georges, Marquis de Vêrac, Lieutenant Général au Gouvernement de Poitou, veuf depuis le 6 Juillet 1745 de Dame Marie Abelaïde de Riencourt d'Orival; il étoit fils de César de Saint Georges, Marquis de Coué-Vêrac, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, & Lieutenant Général pour Sa Majesté au Gouvernement de la Province de Poitou, mort le 11 Février 1741, & de Dame Catherine Marguerite Pioger, & petit-fils d'Olivier de Saint Georges, Marquis de Coué-Vêrac, Chevalier des Ordres du Roi, dont il reçut le Collier des mains de Sa Majesté dans la Chapelle de Versailles le premier Janv. 1689, aussi Lieutenant Général des armées du Roi, & Lieutenant Général au Gouvernement de la Province de Poitou, mort au mois de Juin 1704, & de Dame Marguerite le Cocq. Voyez le Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, dans le volume 9. des Grands Officiers de la Couronne fol. 240 & 279.

Le 12 Henri de Lorraine, Duc d'Elbeuf, Pair de France, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur des Provinces de Picardie, d'Artois & de Haynaut, & des ville & citadelle de Montreuil-sur-mer, mourut à Elbeuf dans la 82^e année de son âge, étant né le 7 Août 1661; il avoit servi aux sièges de Valenciennes & de Cambrai en 1677, à celui de Gand; il fut blessé à la jambe à la prise d'Ypres en 1678, & accompagna

H. P.

Monseigneur le Dauphin, ayeul de Sa Majesté, au siège de Philipsbourg en 1688; il se trouva à la prise de Mons en 1691, il servit en qualité de Maréchal de Camp dans l'armée de Piémont, au siège de la Ville & Château de Namur, au combat de Sennerque le 3 Août 1692, à la bataille de Nerwîndes l'année suivante, & fut fait Lieutenant Général des armées du Roi le 3 Janvier 1696; il étoit fils de Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf, Pair de France; Gouverneur des Provinces de Picardie, d'Artois & de Haynaut; & Gouverneur particulier des villes & citadelle de Montreüil, mort le 4 Mai 1692, & de Dame Elisabeth de la Tour d'Auvergne, sa seconde femme, morte le 23 Octobre 1686; il avoit été marié le 28 Janvier 1677 avec Dame Charlotte de Rochefoucault-Vivonne, morte le 28 Avril 1729, & il en avoit eu Philippe de Lorraine, Prince d'Elbeuf, né en 1678, mort le 12 Juin 1705; étant Brigadier des armées du Roi, & sans avoir été marié. M. le Duc d'Elbeuf qui donne lieu à cet article, laisse pour frere Emanuel Maurice de Lorraine, Prince d'Elbeuf, né le 30 Décembre 1677, marié depuis le mois de Juin 1747 avec Dame Innocente Catherine Renée de Rongé du Plessis Boliott, Princesse du S. Empire.

Le nommé *Alexandre Malard*, né dans la Paroisse de Saint Pierre de Chauvigny en Poitou, est mort à Montmorillon dans l'Hôpital des Religieux Augustins, âgé de 103 ans & deux jours.

Les nommés *Dominique Alfonso* & *Diegue Biaz*, sont morts, l'un à Cardial en Portugal, âgé de cent deux ans; l'autre dans les environs, âgé de cent dix huit.



ARRÊTS NOTABLES.

A R R Ê T du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, du 9 Février 1748. Concernant les procès, titres & papiers restans dans les Greffes du Grand Conseil, ci-devant établi à Malines dans la Chambre fiscale, &c.

D E C L A R A T I O N du Roi, donnée à Versailles le 3 Mars 1747, qui confirme l'Université de Louvain & la Faculté des Arts de ladite Université dans la jouissance des droits & privilèges à elle accordés par les bulles des Papes y énoncées.

A U T R E du Roi, donnée à la Commanderie du Vieux-Jonc le 16 Juillet 1747, concernant la discipline intérieure du Parlement de Pau.

A R R Ê T du Conseil d'Etat du Roi du 12 Mai 1748, qui permet à la Compagnie des Indes de créer douze cent mille livres de rentes viagères; à prendre sur les neuf millions de rente à elle constitués par Sa Majesté en exécution de l'Édit du mois de Juin dernier. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. Sur ce qui a été représenté au Roi par les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, que par la délibération prise en l'Assemblée générale des Actionnaires le 3 de ce mois, ils ont été autorisés, pour satisfaire aux dépenses des expéditions par eux projetées, à créer sur ladite Compagnie dix-huit cent mille livres de rentes

M. V.

LE SOMERCEURE DE FRANCE.

viagères ou perpétuelles, qui devoient être acquies au moyen de dix mille actions & six millions d'argent, & distribuées par la voie d'une Loterie ? Que ladite délibération a été homologuée & autorisée par Sa Majesté par Arrêt du 4 de ce mois, mais que l'augmentation survenue sur le prix des actions ne permettant pas d'espérer aujourd'hui le succès de ladite Loterie, ils ont crû plus convenable de faire un emprunt, pour lequel il seroit créé douze cent mille livres de rentes viagères, soit au dernier dix sur une seule tête, sans distinction d'âge, soit à raison de sept & demi pour cent sur deux têtes, à l'effet de quoi ils ont pris une délibération le 9 du présent mois, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de vouloir bien autoriser & homologuer, à quoi voulant pourvoir. Vu ladite délibération; ouï le rapport du Sieur de Machault, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, le Roi étant en son Conseil, en homologuant & autorisant ladite délibération, & conformément à icelle. a ordonné & ordonne ce qui suit. Article Premier. Permet Sa Majesté aux Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, de créer & constituer au nom de ladite Compagnie jusqu'à concurrence de douze cent mille livres de rentes viagères, soit à raison de dix pour cent sur une seule tête, soit à raison de sept & demi pour cent sur les têtes de deux personnes, & de la survivance d'elles, lesquelles rentes seront exemptes du dixième & des deux sols pour livre en sus, & n'affecter & hypothéquer, à la garantie desdites rentes, les neuf millions de livres de rentes, que Sa Majesté a fait constituer à ladite Compagnie, en exécution de l'Edit du mois de Juin dernier, sans préjudice des rentes, tant perpétuelles que viagères, que ladite

Compagnie a constituées précédemment. II. Les fonds pour l'acquisition desdites rentes viagères, qui ne pourront être moindres de mille livres en principal pour chaque partie, seront portés au Sieur Pechevin, Caissier de ladite Compagnie, qui en délivrera des reconnoissances signées de lui & visées par l'un des Directeurs, lesquelles reconnoissances seront datées en toutes lettres & sans chiffres. III. Les Contrats desdites constitutions seront passés par un Syndic & deux Directeurs de ladite Compagnie, & reçus par tels Notaires que les acquereurs voudront choisir, qui seront tenus de leur délivrer lesdits Contrats aux frais de ladite Compagnie, auxquels seront annexés les extraits baptismaires des personnes sur les têtes desquelles lesdites rentes seront constituées, ou actes équipollens, suivant ce qui a été ci devant prescrit en pareil cas. IV. Lesdites rentes dont les fonds seront portés avant le premier Juillet prochain, auront cours du premier Avril dernier; celles dont les fonds seront portés depuis ledit jour premier Juillet, jusqu'au premier Octobre suivant, auront cours du premier jour du mois dans lequel lesdits fonds seront portés, à condition que lesdits Contrats en seront passés dans les six mois de la date des reconnoissances, faute de quoi les porteurs desdites reconnoissances seront privés des arrérages jusqu'au jour de la passation desdits Contrats. V. Les arrérages desdites rentes seront payés de six en six mois, aux premiers jours de Janvier & Juillet de chacune année dans le Bureau qui sera établi à cet effet, en la même forme & manière que les autres rentes viagères constituées par lad. Compagnie, en justifiant de la vie des personnes sur les têtes desquelles les rentes seront constituées; & à l'égard de celles qui seront constituées

MERCURE DE FRANCE.

sur les têtes de deux personnes, il suffira de justifier de la vie de l'une d'elles. VI. Les Etrangers non naturalisés demourans dans le Royaume, même ceux demourans hors du Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté, pourront, ainsi que les propres Sujets de Sa Majesté, acquérir lesdites rentes, encore bien qu'ils fussent Sujets des Princes & Etats avec lesquels Sa Majesté est ou pourroit être en guerre. Veut en conséquence que lesdites rentes, & les arréages qui en seront dûs au jour du décès des Rentiers, soient exemptes de toutes lettres de marque & de repréailles, droits d'aubaine, bâardise, confiscation, ou autres qui pourroient appartenir à Sa Majesté; auxquels Sa Majesté a renoncé & renonce. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 13 Mai 1748.

Signé, PHILIPPAUX.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi du 14 Mai, qui agréé la soumission du Sieur Oustriquin pour l'entreprise du nettoyage & enlèvement des immondices de Paris.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi du 4 Juin 1748. Qui ordonne que les droits de vingt livres & de cent livres, imposés par ceux des 21 Mai 1746, 10 Juin & 2 Septembre 1747 sur les peaux de lapin bruses, & sur le poil de lapin séparé de la peau, aient lieu & se percevront conformément à ceux, sur les peaux de lièvres brutes & sur le poil de lièvre séparé de la peau.



NOUVELLES ETRANGERES

S U E D E T

ON mande de Copenhague du 5 Mai que le 2 de ce mois le Roi se rendit à Helsingeur, & y fit la revue du Régiment dont le Lieutenant Général Dombrug est Colonel. Sa Majesté visita ensuite le Château, & après avoir dîné chez le Comte d'Ofen, Conseiller Privé, elle retourna à Frederichsbourg. Les lettres de Stockholm marquent qu'on y célébra le 28 du mois dernier l'Anniversaire de la naissance du Roi de Suède, qui est entré dans la sixante-troisième année de son âge. Ce Prince tint le 25 un Chapitre de l'Ordre des Seraphins, dans lequel il donna les marques de cet Ordre au Prince Royal & au Prince Gustave. La veille sa Majesté Suédoise avoit reçu ces Princes Chevaliers de l'Ordre de l'Epée & de celui de l'Etoile du Nord. Un des Statuts du premier de ces trois Ordres exigeant que les Chevaliers dont il est composé, soient aussi Chevaliers des deux autres, les Comtes de Bando, Thure de Bielcke, de Tauben & de Cronstedt, les Barons de Lowen & de Rosen, le Comte de Pöffe, les Barons d'Ehrenpreis & de Wrangel; le Comte de Tessin, & les Barons de Cederncreutz & de Tauben ont été reçus en même tems que le Prince Royal & le Prince Gustave, Chevaliers de l'Ordre de l'Epée & de celui de l'Etoile du Nord: le Grand Maréchal de la Cour, le Comte de Stierenstedt, les Barons de Wrede, de Hopken & d'Almsterna, le Comte d'Brzeblad, le Baron de Serb,

184. MERCURE DE FRANCE.

le Comte de Piper, les Barons de Broman, de Daring & d'Ungern Sternberg le furent le 25. Le Roi de Suède a nommé le Baron de Lowenhielm Grand Trésorier, le Baron de Rudenschiold Secrétaire, & le Baron de Harleman Maître des Cérémonies de l'Ordre des Séraphins. Ils prêtèrent serment en cette qualité dans le Chapitre tenu le 25, ainsi que le Comte de Tessin, Grand Chancelier des trois Ordres. On mande de Warsovie que tout le Corps des troupes Russiennes, qui est à la solde de la Grande Bretagne & de la République des Provinces-Unies a passé la Vistule, la première Colonne près de Gura, & la seconde dans les environs de Gurawy. Depuis le retour de la belle saison, ces troupes marchent avec un peu plus de diligence.

Les lettres de Warsovie du 5 Mai portent qu'il ne s'est pas confirmé que toutes les troupes Russiennes, qui sont au service de la Grande Bretagne & de la République des Provinces-Unies soient arrivées en-deçà de la Vistule. Les pluies qui tombent continuellement depuis plusieurs jours, ayant fait déborder cette rivière il n'y a eu jusqu'à présent qu'un petit nombre de Régimens de ces troupes qui aient pu la passer. On travaille aux préparatifs pour la réception du Roi, qu'on attend en cette ville au commencement du mois prochain. Sa Majesté immédiatement après son arrivée signera les Universaux pour la convocation de la Diète générale, afin que les Diètes particulières des Palatinats puissent tenir promptement leurs séances, & procéder à l'élection des Députés qu'elles doivent envoyer à cette assemblée. Le bruit court que l'augmentation des troupes sera l'un des principaux objets des délibérations. Plusieurs Sénateurs ont reçu des copies de huit Pièces.

concernant l'affaire de M. de la Salle. Ces Pièces sont la Lettre de Créance, par laquelle le Roi Très-Chrétien charge ce Colonel de ses affaires auprès de la Régence de Dantzick; l'Extrait d'une Relation envoyée à Pétersbourg par le Comte de Bestuchef-Rumin, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie à Dresde, au sujet d'une conférence qu'il a eue avec le Comte de Bruhl, Premier Ministre de sa Majesté; un Rescrit de l'Impératrice de Russie au même Comte de Bestuchef; une lettre des Magistrats de Dantzick à cette Princesse; une Relation de M. Scherer, son Agent à Dantzick; un Mémoire de M. Bezold, Résident du Roi à Pétersbourg; la Réponse de l'Impératrice de Russie à ce Mémoire, & une lettre écrite aux Magistrats de Dantzick par le Vice-Chancelier de la Couronne. Le Prince Czartorinsky, Evêque de Posnanie, doit aller assister au Sacre de l'Evêque de Breslau. Le Primat de ce Royaume est dangereusement malade à Lowitz. Selon les nouvelles de Pétersbourg, l'Impératrice de Russie reçut le 22 du mois dernier les complimens des Ministres Etrangers, des Ministres d'Etat & des principaux Seigneurs de sa Cour, à l'occasion des Pêtes de Pâques. Une indisposition oblige la Grande Duchesse de garder la chambre. Le Gouvernement Rusien a envoyé ordre de faire partir de Livonie les recrues nécessaires, pour rendre completes les troupes Russiennes que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux ont prises à leur solde, & dont il est resté à Grodno plus de six cent soldats malades. On continue avec toute la diligence possible l'armement des vaisseaux de guerre & des frégates que l'Impératrice de Russie fait équiper. Le Comte de Bernes est attendu le 8 ou le 9. de ce mois à Pétersbourg, où il

va résider en qualité d'Ambassadeur de la Reine de Hongrie à la place du Baron de Baeklach. Depuis quel que tems on jouit d'une parfaite tranquillité en Ukraine les Tarrares de la Crimée ayant suspendu les courses qu'ils faisoient dans cette Province.

On écrit de Copenhague du 14 Mai que le Roi doit partir ce jour même pour le Holstein, & que la plupart des Ministres Etrangers qui sont en cette Cour se disposent à suivre sa Majesté. Les quatre frégates dont le Comte de Danneskiold-Laurwig a le commandement ont mis le 9 de ce mois à la voile. Elles sont allées croiser sur les côtes Septentrionales de ce Royaume, afin de protéger la navigation des navires Danois. Plusieurs Négocians s'étant plaints de ce que les Corsaires Anglois continuoient de troubler leur commerce, sa Majesté a écrit à son Ministre à Londres de renouveler ses représentations à ce sujet, & d'insister fortement auprès du Ministère Britannique, pour qu'on fasse cesser des violences si contraires à la bonne intelligence qui doit regner entre les deux Puissances. On assure que le Roi Très-Chrétien a ordonné de relâcher un navire de Norwege qui avoit été conduit à Morlaix en Bretagne par un Corsaire François. Il paroît une Ordonnance du Roi donnée au Château de Christiansbourg le 24 du mois dernier. Elle porte que les bâtimens qui navigueront dans les Golfes de Drammen & de Christiania, seront tenus de mouiller à Laurvållen ou à Bastoën, afin que leurs cargaisons y soient enregistrées avant que d'être transportées aux lieux de leur destination. On se propose de prévenir par ce moyen la contrebande qui se fait dans ces Golfes. Les Propriétaires des navires, dont les Capitaines ne se conformeront pas à cette Ordonnance, seront condamnés à une amende.

proportionnée à la valeur des chargemens. Sa Majesté a disposé de la Charge de Président du Suprême Tribunal de Justice en faveur du Comte de Reventlau, Conseiller Privé & Chevalier de l'Ordre de l'Eléphant. Elle a accordé une place de Chambellan à M. de Rosencrantz, & un Brevet de Lieutenant Colonel de Cavalerie au Comte de Danneskiold Sansoë, Chef de la branche aînée de la Maison de Danneskiold. Il a été réglé que la Prieure du Monastère de Stouffringard jouiroit à la Cour du même rang que les femmes des Conseillers d'Etat, & que les autres Dames de ce Monastère seroient traitées comme les Conseillères de Justice. Le Roi signa le premier de ce mois le Diplôme, par lequel sa Majesté donne au Régiment du Prince Royal le titre de Régiment des Gardes. Le 30 du mois dernier M. de Panin, ci-devant Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Russie auprès du Roi, partit pour aller résider avec le même caractère auprès de sa Majesté Suédoise. M. de Guydickens, qui étoit Ministre du Roi de la Grande Bretagne à Stockholm en arriva le 6. Après s'être arrêté à Coppenhague pendant quelques jours, il a continué sa route pour Londres. On a transféré dans une Forteresse de l'Isle de Munnelkom M. d'Ablefeld, Chambellan de la Reine Douairière, lequel avoit été conduit le 7 Mars à la Citadelle de Frederichshaven.

On mande de Stockholm du 16 Mai qu'il vient d'arriver deux couriers dépêchés l'un au Marquis de Lanmary, Ambassadeur du Roi de France, l'autre au Ministre de la République des Provinces-Unies, pour les informer qu'il y a eu des Articles Préliminaires de paix, signés à Aix-la-Chapelle entre la France, la Grande Bretagne & les Brats Généraux. Le Roi a été incommodé pendant:

quelques jours , mais son indisposition n'a point eu de suites. Sa Majesté se propose d'aller prendre les eaux d'une source minérale qui est à quelques lieues de cette ville. M. de Panin , Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Russie , arriva il y a quelques jours de Coppenhague. Il remit le 15. ses Lettres de Créance aux Ministres du Roi , & il aura dans peu sa première audience de sa Majesté. Le Baron de Korff , son Prédécesseur , se prépare à quitter cette Cour. On a appris de Warsovie que le 8 de ce mois la première colonne des troupes Russiennes , qui sont à la solde de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies , avoit enfin achevé de passer la Vistule , & que la seconde étoit encore cantonnée dans les environs de Gora. Le Comte de Stampa , Chambellan de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , & qu'elle a nommé son Commissaire pour la conduite de ces troupes , se rendit le 6 à ce Château , afin de conférer avec le Knées Replin sur ce qui regarde leur marche. Depuis qu'on a sçû que la France , la Grande Bretagne & la République des Provinces-Unies étoient convenues des Articles Préliminaires d'un accommodement , on s'attend à apprendre incessamment que ces troupes auront reçu ordre de faire halte. La maladie du Primat de Pologne devenant de plus en plus dangereuse , M. Tursky a été élu pour présider au Tribunal du Royaume , & le Chapitre de Gnesne a écrit au Pape , pour le prier de charger quelqu'un des Capitulaires de l'administration de l'Archevêché. Selon les nouvelles de Pétersbourg l'Impératrice de Russie y est de retour de Czarska-Zelo , & M. Zwart , Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies , eut le 2. une audience de cette Princesse. Il

fut admis ensuite à l'audience du Grand Duc de Russie, & ne pût l'être à celle de la Grande Duchesse parce qu'elle étoit indisposée. Le 26 du mois dernier le Comte de Hindford, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne auprès de sa Majesté Impériale de Russie, donna une fête à plusieurs personnes de distinction.

A L L E M A G N E.

ON nous écrit de Vienne du 7 Mai qu'on a remis à M. Mordaunt, Commissaire nommé par le Roi de la Grande Bretagne pour recevoir les troupes Russiennes, un état des arrangemens qui ont été pris dans la Moravie & dans la Bohême pour la subsistance de ces troupes. Cet Officier dépêcha le 27 du mois dernier un courrier à Bielitz, où il compte de se rendre incessamment. Il est arrivé depuis peu deux couriers, l'un du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, & l'autre du Comte de Kaunitz, auquel la Reine a envoyé de nouvelles instructions. Deux colonnes des troupes levées depuis peu en Croatie ont passé dans les environs de cette ville, & après avoir défilé devant sa Majesté, elles ont continué leur route vers les Pays-Bas. On attend la troisième colonne qui, ainsi que les deux premières, est composée de sept cent hommes. Le Régiment du Comte de Herberstein, destiné aussi pour l'armée des Alliés, est arrivé dans la Carniole, & il est suivi de quatre escadrons de Hussards. Plusieurs avis reçus de Constantinople confirment que la disette des vivres y a causé un fort grand tumulte, mais que le Gouvernement ayant fait étrangler quelques-uns des principaux factieux, cet exemple de sévérité a tellement intimidé le reste des mutins, que la sédition n'a

point eû de suites. Ces avis ajoutent que le 16 du mois dernier le Baron de Hochepied, Ambassadeur de la République des Provinces-Unies, eut sa première audience du Capitan Pacha. L'Ambassadeur qui vient donner part au Grand Seigneur de l'avenement du nouveau Roi de Perse au Trône, s'étant rendu le 5 à Scutari, il s'y est embarqué le lendemain à bord d'une galère qui l'a transporté à Constantinople. Ce Ministre se nomme Aldul Bahin, & il avoit accompagné en 1740 un Ambassadeur envoyé par Thamas Kouli Kan à sa Hauteffe. On a sçu par les mêmes lettres que deux navires Hollandois étoient arrivés à Smirne sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre de leur nation, lesquels étoient retournés ensuite à Malte pour y attendre quelques autres bâtimens venans du Levant, & pour les convoyer jusqu'en Hollande.

Voici l'extrait d'une lettre de Leipfick du 8 Mai.

Le Roi arriva le 6 Mai de Dresde en cette ville, où les Princes Xavier & Charles ont joint le même jour sa Majesté. On a déjà commencé à faire prendre la route de la Pologne aux équipages du Roi, dont le départ pour Warsovie demeure fixé au 27 de ce mois. Le Gouvernement indiquera les Bureaux dans lesquels les Sujets des Provinces-Unies, intéressés à la Steur Electorale doivent recevoir le payement de leurs rentes à la Haye & à Amsterdam. Le dernier courier venu de Dantzick a rapporté que le Résident qui y est chargé des affaires de l'Impératrice de Russie, ayant réitéré ses plaintes de ce que les papiers de M. de la Salle ont été envoyés à Dresde, les Magistrats lui ont fait réponse que puisque le Roi avoit pris connoissance de l'affaire de ce Colonel, il n'avoit pas été possi-

ble de refuser à sa Majesté la remise de ces papiers, & qu'ils borneroient leurs soins à garder le prisonnier, jusqu'à ce que les discussions qui le regardent fussent réglées. Le Comte de Henique, Ministre de Conférence est dangereusement malade. Le Père Guarini, Confesseur du Roi, & l'un de ses principaux Conseillers, est mort à Dresde le 28 du mois dernier d'une attaque d'apoplexie.

Nous apprenons par les lettres de Berlin du 10 Mai que sa Majesté assista le premier de ce mois à une représentation de la Comédie Française, intitulée *le Philosophe marié*, & que le soir elle soupa avec la Reine & la Famille Royale chés la Reine Douairiere. Le même jour le Comte de Galowaxin, Chambellan de l'Impératrice de Russie, & le Baron de Wallenstein, Seigneur du Royaume de Boheme, furent présentés au Roi, le premier par le Comte de Keyserling, Ministre de la Cour de Russie, & le second par le Comte de Bees, Grand Maréchal. M. Jacob-Frederic de Bielefeld, Curateur des Universités de Prusse & de Brandebourg, a été créé Baron. Le Roi a fait présent du fief de Portdeckel, situé dans le Duché de Clèves, au Baron Cocceji, Grand Chancelier & Ministre chargé du Département de la guerre. Le Comte de Grondsöldt, Conseiller Privé du Prince Stathouder, & Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, a renvoyé à la Haye le courier qu'il en avoit reçu. Il n'y a aucun fondement au bruit qui s'est répandu que sa Majesté avoit résolu de changer l'administration de l'Oost-Frise, & de faire marcher des troupes dans cette Principauté. Il n'est pas vrai non plus que le Baron d'Appel, Premier Député de la Noblesse à l'assemblée des Etats de la Province, ait été privé de ses emplois. On écrit de Stockholm,

que la grossesse de la Princesse, épouse du Prince Royal de Suède, a été déclarée au Sénat, & que les ordres ont été expédiés pour commencer dans toutes les Eglises du Royaume les prières usitées en pareille occasion. Selon les mêmes lettres M. de Windt, Ministre du Roi de Dannemarck, a assuré le Roi de Suède, dans une audience particulière qu'il a eue de ce Prince, du desir sincère qu'a sa Majesté Danoise de conserver avec la Suède une parfaite intelligence.

On écrit de Vienne du 14 Mai qu'il arriva le 7 de ce mois d'Aix-la-Chapelle un courier dépêché par le Comte de Kaunitz, pour informer la Reine que le 30 du mois dernier le Comte de Saint Severin, Ministre Plénipotentiaire du Roi de France, & les Plénipotentiaires de la Grande Bretagne & de la République des Provinces-Unies, ont signé les Articles Préliminaires d'un accommodement entre ces trois Puissances. Sa Majesté reçût le 9 un autre courier, par lequel le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany lui demande de nouvelles instructions sur la conduite qu'il doit tenir en conséquence de cet événement. On a tenu à ce sujet plusieurs Conseils, dont les résolutions n'ont point transpiré. Le Comte de Bestuchef, que l'Impératrice de Russie a envoyé à Vienne pour complimenter la Reine sur la naissance de l'Archiduc Pierre Léopold, eut le 9 sa première audience de sa Majesté à Schombrun, & il fut admis le même jour à l'audience du Grand Duc de Toscane, ainsi qu'à celle de l'Archiduc Joseph. Le 13 la Reine qui avance dans sa grossesse, fut saignée par précaution. L'Ambassadeur du Grand Seigneur doit s'arrêter à quelques lieues de cette Capitale jusqu'au retour d'un courier que le Gouvernement a envoyé à Constantinople. La

troisième

Troisième & dernière colonne des troupes nouvellement levées en Croatie a passé à Vienne le 8 en allant aux Pays-Bas.

Les nouvelles de Dresde du 15 Mai portent que quelques jours après la publication du Décret, par lequel il a été réglé que les Intéressés à la Steur Electorale, établis dans les pays de la domination des Etats Généraux des Provinces-Unies, toucheroient chaque année à la Haye & à Amsterdam les arrérages de leurs capitaux en deux termes, sçavoir les six premiers mois en Juin, & les six autres dans le mois de Novembre; il a paru une Déclaration qui avertit ces Rentiers qu'ils recevront leurs payemens à la Haye chés M. Jean Wittert, Conseiller de cette Cour, & à Amsterdam chés M. Bock, qui y est Résident de sa Majesté. Les lettres de Berlin marquent que M. de Klingraff, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse auprès du Roi de la Grande Bretagne, se rendit le 12 à Potsdam, afin d'y recevoir les derniers ordres de sa Majesté Prussienne, & qu'il doit partir incessamment pour Londres.

Voici ce que portent les lettres de Vienne du 22 Mai.

Dans un des derniers Conseils qui se sont tenus à Schombrun, l'Impératrice Reine a pris la résolution d'accéder aux Articles Préliminaires de Paix, qui ont été signés à Aix-la-Chapelle par les Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne & par ceux du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies; On a fait en conséquence partir des couriers, pour porter ordre aux troupes de sa Majesté Impériale de ne plus commettre aucun acte d'hostilité ni en Italie ni dans les Pays-Bas. Il a été ordonné en même tems aux quatre Régimens de

Cavalerie & aux nouvelles troupes de Croatie qui devoient se rendre à l'armée des Alliés commandée par le Duc de Cumberland, de ne pas continuer leur marche. Le 13 de ce mois on célébra l'Anniversaire de la naissance de l'Impératrice Reine, qui est entrée dans la trente-deuxième année de son âge. Il y eut le soir à Schombrun un Bal, après lequel la Cour soupa à deux tables, l'une de trente, l'autre de quatre-vingt couverts. Le Ministre qui est venu de la part du Grand Seigneur, fit le 17 son entrée publique en cette ville. Quelques difficultés sur le cérémonial, l'ayant obligé de quitter le titre d'Ambassadeur, il a pris celui d'Envoyé Extraordinaire de sa Hauteffe. Il fut conduit le 18 à l'audience du Président du Conseil de guerre, & l'on compte qu'il sera admis le 28 à celle de l'Empereur. Le Comte de Bestuchef, que l'Impératrice de Russie a envoyé pour complimenter leurs Majestés Impériales sur la naissance de l'Archiduc Pierre-Léopold, a eu audience de l'Archiduc Joseph, des Archiduchesses, du Prince Charles & de la Princesse Charlotte de Lorraine. Le Comte de Baren, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suède, est arrivé le 11. M. de Schees, Conseiller d'Ambassade de l'Electeur Palatin, & qui étoit chargé à Vienne des affaires de ce Prince, a reçu ses Lettres de rappel, & il doit se rendre à Ratisbonne pour y résider en qualité de Ministre de la Cour de Manheim. Il se tint le 17 chés le Vice-Chancelier de l'Empire une conférence au sujet de la tutelle du jeune Duc de Weymar, & du refus que le Duc de Saxe Gotha fait de s'en démettre. L'Impératrice Reine a conféré au Comte Georges d'Erdodi la Charge de Grand Juge du Royaume de Hongrie, vacante par la mort du Comte Joseph Esterhafi. Les Dra-

peaux du Régiment de Colowrath furent bénits le 15 dans la Chapelle du Château de Schombrun.

Nous apprenons par Francfort du 29 Mai qu'on mande de Mayence que le Baron d'Erthal, Grand Maréchal de la Cour de l'Electeur de Mayence, & Président du Conseil des Finances de ce Prince, y est mort depuis quelques jours. Ce Baron étoit Ministre Directorial du même Electeur auprès des Cercles Antérieurs de l'Empire, & il avoit été ci-devant son Envoyé Extraordinaire auprès du Roi de la Grande Bretagne. Les lettres d'Amberg marquent que le Régiment de Cuirassiers de Luchesi, des troupes de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, lequel y étoit arrivé le 14 de ce mois en allant aux Pays-Bas, avoit reçu ordre de retourner en Boheme. Suivant les avis reçus de Berlin, le Roi de Prusse a fait le 23 à Potsdam la revûe du Régiment de ses Gardes, & des Régimens de Munchow, de Retzow & de Bila, & les Princes frères de sa Majesté Prussienne ont assisté à cette revûe. Le lendemain le Roi de Prusse se rendit à Charlottenbourg, & après y avoir dîné il alla voir à Berlin la Reine Douairiere qui étoit malade. Le Roi de Pologne Electeur de Saxe desirant de garder l'incognito à Bresslau lorsqu'il y passera pour aller à Warsovie, a prié sa Majesté Prussienne de le dispenser de recevoir les honneurs que la Régence de Silésie lui préparoit. Il y eut le 20 une longue conférence entre M. de Legge, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, & les Ministres du Roi de Prusse, à l'occasion de quelques dépêches importantes que M. de Legge avoit reçues de Londres. M. de Klingraeff, Ministre du Roi de Prusse auprès du Roi de la Grande Bretagne, doit se rendre à Hannover & y at,

tendre sa Majesté Britannique. On a appris de Dresde que le Roi de Pologne Electeur de Saxe, accompagné des Princes Xavier & Charles, y étoit revenu de Leipfick le 17. Sa Majesté Polonoise a dû partir le 28 pour Warfovie, à moins que l'indisposition de la Reine de Pologne, qui a eu quelques accès de fièvre, n'ait fait retarder le voyage. Les nouvelles du Comté de Glatz portent que la Princesse Louise Ulrique de Wirtemberg Oels y est morte le 17, & que le Comte de Solms Tecklenbourg est mort le 6 à Oderberg.

GRANDE BRETAGNE.

V Oici ce que portent les lettres de Londres du 10 Mai.

Il s'est tenu aujourd'hui un Conseil d'Etat à l'occasion des Articles Préliminaires d'accommodement, conclus entre la France, la Grande Bretagne & la République des Provinces Unies. La Ratification de ces articles, signée par le Roi, sera envoyée le 11 à Aix la-Chapelle, & l'on compte qu'ils seront communiqués le 13 aux deux Chambres du Parlement. Les Seigneurs sont occupés à juger l'affaire du Comte de Dumfries, qui conteste à Messieurs Jean & Jacques Dalrymple la succession du feu Comte de Stairs. Le 6 la Chambre des Communes approuva la résolution d'accorder une Prime d'un demi scheling sur chaque livre d'Indigo, qui sera apporté directement dans la Grande Bretagne de l'endroit où il aura été fabriqué. Elle passa le même jour le Bill, dont l'objet est de contenir plus fermement les Montagnards d'Ecosse dans l'obéissance. Le 10 elle a passé le Bill du fond d'Amortissement, & a fait quelques changemens à celui par lequel il est défendu d'introduire

des toiles du Cambresis dans la Grande Bretagne? On confirme que le Parlement terminera le 16 les séances. Le Baron de Wafner, Ministre de la Reine de Hongrie, a conféré plusieurs fois avec le Duc de Newcastle, ainsi que le Chevalier Ossorio, Ministre du Roi de Sardaigne, & M. Wale, Maréchal de Camp au service de sa Majesté Catholique. Le 8 M. Harrison arriva de l'armée des Alliés, d'où il a été dépêché par le Duc de Cumberland, pour informer sa Majesté que ce Prince, en conséquence de ce qui a été réglé à Aix-la-Chapelle, étoit convenu avec le Maréchal Comte de Saxe de faire cesser les actes d'hostilité dans les Pays-Bas. Dès qu'on aura fait l'échange des Ratifications des Articles Préliminaires, la communication sera rétablie entre les Ports de Douvres & de Calais. Le Comte de Harrington, Viceroy d'Irlande, lequel est de retour de Dublin, a eu l'honneur de saluer le Roi qui l'a reçu très-favorablement. Le Contre-Amiral Mitchell a rendu compte à sa Majesté de l'état où il a laissé l'escadre avec laquelle il a croisé sur les côtes de Zélande, & dont il a remis le commandement au Chef d'escadre Townshend. Les vaisseaux du Roi ont conduit dans divers Ports de la Grande Bretagne plusieurs Corsaires & navires François, ainsi que quelques autres bâtimens, chargés de marchandises qu'on croit appartenir à cette Nation. Un navire de cinq cent tonneaux, armé de vingt canons, lequel alloit au Canada avec des munitions, a été pris par le Corsaire *le London*, que monte le Capitaine Jean Baker. Le Corsaire *l'Alexandre* est arrivé à Bristol avec deux bâtimens, dont l'un avoit fait voile de Bordeaux pour la Martinique, & l'autre venoit de Leogane à Nantes avec quatre cent cinquante tonnes de sucre,

vingt-huit sacs de cacao, vingt-cinq caisses d'Indigo & quarante de café. On a été informé par la chaloupe de guerre *le Hawké* que l'escadre commandée par M. Pocock bloquoit le Port de Saint Pierre de la Martinique, où il y avoit près de trois cent navires prêts à mettre à la voile. Le Comte de Traquair & le Chevalier Jean de Douglas, qui sont sortis de prison, à condition de comparoître dans certain tems à la Cour du Banc du Roi, s'y sont présentés le 9, & on leur en a donné acte. La maladie épidémique des bestiaux cause beaucoup de ravage dans le Comté de Stafford. Le 6 le Lord Anson, Amiral & l'un des Commissaires de l'Amirauté, épousa la fille aînée du Lord Chancelier. On parle du mariage du Comte Carteret de Grandville avec Mademoiselle de Gieuville, Fille d'Honneur de la Princesse de Galles. Depuis la signature des Articles Préliminaires de Paix, le Roi a décidé qu'il feroit un voyage dans ses Etats d'Allemagne, & les Yachts, qui doivent transporter sa Majesté en Hollande, ont ordre de se tenir prêts. Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent quatre; celles de la Banque à cent vingt & un; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & quinze, & les Annuités à quatre-vingt-seize & demi.

Les nouvelles du 17 Mai portent que le 13 de ce mois le Roi reçût les complimens de la principale Noblesse sur la signature des Articles Préliminaires de Paix. Ces articles n'ont point été communiqués le 16 au Parlement, ainsi que le bruit avoit couru qu'ils devoient l'être, & l'on croit qu'ils ne le seront qu'après l'échange des Ratifications. En attendant sa Majesté, a signé une Proclamation pour un Armistice tant sur mer que sur terre. Le départ du Roi pour ses Etats d'Allema-

gne est fixé au 28 ou au 29 de ce mois, & quelques jours auparavant sa Majesté se rendra au Parlement pour mettre fin aux séances de cette assemblée. Le 17 les Seigneurs passerent le Bill, qui autorise le Roi à tirer un million de livres sterlings du fond d'Amortissement. Ils ont adjugé à M. Jacques Dalrymple la succession du feu Comte de Stairs. La Chambre des Communes a fait la troisième lecture du Bill concernant l'Indigo. Le 15 les vaisseaux de guerre *le Russel* & *le Jersey* arriverent de Lisbonne aux Dunes avec la flotte Marchande à laquelle ils servoient d'escorte, & avec le vaisseau Espagnol *le Glorieux*, dont le *Russel* s'est emparé l'année dernière. On assure qu'ils ont à bord deux cent mille livres sterlings, soit du produit des prises, soit pour le compte des Négocians. Il arriva le 13 une chaloupe de guerre, par laquelle les Commissaires de l'Amirauté ont reçu les nouvelles suivantes. L'escadre, commandée par l'Amiral Knowles, s'étant rendue le 28 du mois de Mars dernier devant le Port Louis, situé sur la côte méridionale de l'Isle de Saint Domingue, on canonna le lendemain avec beaucoup de vivacité le Fort qui défend la rade, & la garnison fut contrainte de se rendre. Il a été réglé par la Capitulation que cette garnison sortiroit avec armes & bagages, mais qu'elle n'emmeneroit ni canons ni mortiers, & qu'elle ne pourroit servir pendant un an contre la Grande Bretagne. Aussi-tôt que la Capitulation a été signée, l'Amiral Knowles a fait prendre possession du Fort par le Major Scott, & un détachement du Régiment de Trelawney y est entré d'un côté, pendant que la garnison est sortie de l'autre. On y a trouvé soixante-dix-huit canons & cinq mortiers. Il y avoit dans le Port trois navires Marchands &

deux chaloupes armées en course. Il n'y a eu dans cette expédition que soixante hommes de blessés & dix-neuf de tués, du nombre desquels sont Messieurs Rentone & Cust, Capitaines du Régiment de Trelawney. L'Amiral Knowles mande aux Commissaires de l'Amirauté qu'après qu'il aura fait sauter ce Fort, il remettra à la voile pour aller exécuter une entreprise contre Sant Jago de Cuba. On a appris que les navires *le Kent* & *le Severn*, qui appartiennent à la Compagnie des Indes Orientales, sont arrivés le 7 à Kensingale en Irlande. Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent six; celles de la Banque à cent vingt-cinq; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante-quatorze, & les Annuités à quatre-vingt-dix-huit & demi.

On écrit du 24 Mai que ce jour même le Roi s'est rendu à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées, & que sa Majesté, ayant mandé la Chambre des Communes, a fait le discours suivant, Mylords & Messieurs: *A l'ouverture de cette Session du Parlement, je vous annonçai que les Puissances, engagées dans la guerre, avoient donné leur consentement à la tenue d'un Congrès. J'ai maintenant la satisfaction de vous apprendre que les Articles Préliminaires pour le rétablissement de la Paix générale ont été signés par mon Ministre & par ceux du Roi Très-Chrétien & des Etats Généraux des Provinces-Unies, & qu'ils ont pour base la restitution réciproque des conquêtes faites de part & d'autre pendant la guerre. En conséquence de ces Préliminaires, qui ont été ratifiés par les Parties Contractantes, les hostilités ont déjà cessé dans les Pays-Bas, ainsi que dans la Manche, & selon l'usage on a fixé les termes dans lesquels elles doivent cesser pour les autres Parties du monde. Mon principal but dans*

cette importante négociation a été de rendre la tranquillité à l'Europe, d'assurer le bonheur de mes Royaumes, & de procurer à mes Alliés les conditions les plus avantageuses que les événements de la guerre, qui en quelques endroits n'a pas été le succès désiré, pouvoient leur permettre d'espérer. Pendant tout le cours de la même négociation, je n'ai caché à ces Puissances aucunes de mes vûes ni de mes démarches. Ainsi je me flate que lorsqu'elles auront réfléchi mûrement sur la situation des affaires, sur la nécessité de prendre le parti auquel je me suis déterminé, & sur l'attention que j'ai eue à ménager leurs intérêts, non-seulement elles ne différeront point d'accéder aux Articles Préliminaires, mais encore elles concourront à l'ouvrage salutaire de la Paix. Les puissans secours que vous m'avez donnés pour m'aider à soutenir la guerre, m'ont mis en état d'avancer ce grand ouvrage. Toutes nos mesures ont tendu à cet objet, & l'on ne peut reprocher à la Grande Bretagne de s'en être jamais écartée. Autant pour l'intérêt de la cause commune que pour le sien propre, elle a supporté les charges de la guerre, d'une manière dont on n'a guères vu d'exemples dans les tems précédens. J'espère de voir bientôt avec le concours de mes Alliés mes espérances remplies, & j'ai résolu d'entretenir avec eux la plus parfaite union, & de fortifier tellement les liens de notre amitié, que la Paix en soit plus solide & plus durable. Messieurs de la Chambre des Communes, Je vous dois des remerciemens particuliers des subsides par lesquels vous avez pourvu aux besoins de cette année. Rien ne pouvoit contribuer plus efficacement à mettre fin aux calamités de la guerre, & à diminuer les dépenses futures. On fera usage de ces subsides avec la plus prudente économie, & vous devez être persuadés que ce sera pour moi un plaisir réel de saisir l'occasion de décharger mon Peuple d'une partie du fardeau

qu'il porte. Mylords & Messieurs, Il me seroit difficile de vous exprimer combien je suis satisfait de la conduite que vous avez tenue. Je vous recommande d'assurer les habitans de vos Provinces qu'on a pris de justes mesures pour leur soulagement & pour leur repos. Comme mon plus ardent desir est de voir la Grande Bretagne, soit dans la guerre, soit dans la paix, conserver l'éclat & la puissance qu'elle a droit de prétendre, j'ai aussi le plus grand empressement de voir mes bons Sujets jouir de tous les avantages d'une vie paisible & d'une constante prospérité. Le Lord Chancelier a déclaré ensuite que le Parlement pouvoit se séparer jusqu'au 11 du mois de Juillet prochain, L'après-midi le Roi est parti pour Gravesend, où sa Majesté a dû s'embarquer sur le Yacht la *Caroline*, afin de passer en Hollande & de se rendre delà dans ses Etats d'Allemagne. Le Lord Anson commande l'escadre destinée à servir d'escorte à sa Majesté, & il a arboré son Pavillon à bord du vaisseau de guerre le *Hastings*. Quelques jours avant la séparation du Parlement, les Seigneurs ont approuvé le Bill en faveur des débiteurs insolubles, & le Bill concernant l'Indigo. La Chambre des Communes a renvoyé à la prochaine Session l'examen de la plupart des affaires, sur lesquelles il lui restoit à délibérer. On publia le 18 de ce mois la Proclamation du Roi, au sujet de l'Armistice dont on est convenu à Aix-la-Chapelle. Elle porte que les Articles Préliminaires de l'accommodement entre la France, la Grande Bretagne & la République des Provinces-Unies, étant réglés, il a été stipulé qu'on cesseroit de part & d'autre toutes hostilités; qu'afin de prévenir les occasions de plainte & de dispute touchant les navires & les effets qui pourroient être pris par les vaisseaux de guerre & par les Corsaires, on

Exeroit les tems après lesquels la restitution des prises auroit lieu, selon le plus ou le moins d'éloignement des endroits où elles auroient été faites; que les tems qui avoient été marqués étoient douze jours pour la Manche & pour les mers du Nord, à compter du 30 Avril dernier; six semaines pour la partie de la mer au-delà de la Manche jusqu'au Cap Saint Vincent; trois mois depuis ce Cap jusqu'à la Ligne, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée, & six mois pour tout ce qui est au-delà de la Ligne. Cette Proclamation ajoute que pour ce qui regarde la terre, les hostilités ont déjà cessé dans les Pays-Bas, conformément à la convention conclue entre les Puissances Contractantes. Le Roi par la même Proclamation ordonne à tous ses Officiers, tant de terre que de mer, d'empêcher qu'il ne soit causé aucun préjudice au Roi Très-Chrétien ni à ses sujets, après les termes prescrits ci-dessus, sous peine d'encourir la haute indignation de sa Majesté. On a expédié diverses chaloupes de guerre pour porter cet ordre aux Commandans des Ports & des escadres du Roi, aussi-bien qu'aux Gouverneurs des Colonies. Les Amiraux Warren & Hawke ont été rappelés avec leurs escadres, lesquelles doivent être désarmées immédiatement après leur retour. Il a été résolu aussi de faire revenir la moitié des vaisseaux de guerre qui sont dans la Méditerranée & les deux tiers de ceux qui sont à l'Amérique, & dans les Indes. Suivant les arrangemens qui ont été pris, on congédiera les équipages de soixantedix de ces bâtimens. L'ordre a déjà été donné de désarmer dans les Ports de Plymouth & de Chatham les vaisseaux *la Britannia*, *le Barfleur* & *l'Entreprise*, & dans le Port de Portsmouth le *Bleinheim*, le *Chester*, le *Royal Georges*, le *Duc*.

le Prince Georges, le Chicester & le Saint Georges. En même tems on a renvoyé la plus grande partie des ouvriers qui travailloient dans les chantiers de sa Majesté. Le Gouvernement a fait déclarer aux Patrons de la plûpart des bâtimens de transport, qu'il avoit fretés depuis le commencement de la guerre contre la France, qu'il n'a plus besoin de leurs navires. Il retirera aussi dans peu les Lettres de marque accordées aux armateurs. Tous les prisonniers de guerre François seront incessamment remis en liberté. Sa Majesté en partant a laissé aux Seigneurs Régens du Royaume des instructions, qui regardent les négociations de la Paix. Plusieurs Commerçans ayant reçu des remises considérables pour envoyer en France le plus de bled qu'il leur seroit possible, ils en ont acheté en cette ville une très-grande quantité, ce qui en a fait augmenter le prix de quatre schelings par quartier.

PROVINCES - UNIES.

Les nouvelles de la Haye du 17 Mai portent que le Prince Stathouder est revenu de Bréda, & que tous les Membres des Hauts Colléges se sont rendus chés lui pour le complimenter sur son arrivée. Les Députés, nommés par les Etats de la Province de Groningue, pour remettre à ce Prince le Diplôme concernant l'hérédité du Stathouderat, furent admis le 11 de ce mois à son audience. Le 15 le Prince Stathouder assista à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, auxquels il a communiqué les Articles Préliminaires qui ont été signés à Aix-la-Chapelle le 30 du mois dernier. Il eût le même jour une longue conférence avec le Baron de Reischach, Envoyé Ex-

traordinaire de la Reine de Hongrie. On assure que lorsque ce Prince retournera à Bréda, la Princesse son épouse l'y accompagnera avec le Comte de Buren & la Princesse Caroline. M. Keyt, Secrétaire d'Ambassade, chargé des affaires du Roi de la Grande Bretagne; a conféré avec quelques Députés de l'assemblée des Etats Généraux sur des dépêches qu'il a reçues du Comte de Sandwich. Il y a apparence que le Baron d'Aylva fera nommé Gouverneur de Maestricht, lorsque cette Place sera rendue à la République. Le Prince Stathouder a témoigné par de très-grands éloges combien il étoit satisfait de la manière dont ce Lieutenant Général a défendu la ville. La Lieutenance Colonelle du Régiment de Dragons, dont le Baron Lambert Henri d'Olne est Colonel, a été donnée au Baron de Woestentath, & le Baron Henri Casimir d'Olne a été fait Major du même Régiment. Le Comte d'Outremont de Warfusé, Lieutenant Colonel du Régiment de Dragons Wallons, a prêté serment en cette qualité devant le Conseil d'Etat. Le Comte de Bentinck, Premier Ministre Plénipotentiaire de la République aux Conférences d'Aix-la-Chapelle, est parti pour y retourner. On doit y envoyer incessamment la Ratification des Articles Préliminaires.

On marque par les lettres du 22 qu'on a envoyé au Comte de Bentinck, Premier Ministre Plénipotentiaire de la République, la Ratification des Articles Préliminaires de Paix signée par les Etats Généraux. Il a passé à la Haye deux couriers qui venoient de Londres, & qui alloient à Vienne & Turin avec des dépêches, dont l'objet est d'accélérer l'accession de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne à ces Articles Préliminaires. Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de sa

Majesté Hongroise, & M. d'Ammon, Ministre du Roi de Prusse, ont eu chacun une audience du Prince Stathouder. Ce dernier Ministre est allé à Aix-la-Chapelle, où l'on compte qu'il assistera aux conférences en qualité de Plénipotentiaire de la Majesté Prussienne. Il y sera suivi incessamment du Baron de Borstle, cinquième Ministre Plénipotentiaire de la République. Le Baron d'Aylva, ci-devant Commandant à Maëstricht, & qui en est revenu le 20, rendit compte le même jour au Prince Stathouder de ce qui s'est passé pendant le siège. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise se sont séparés le 18. Les avis reçus d'Ostende portent qu'un Corsaire de Dunkerque s'est rendu maître d'un navire Hollandois, sur lequel il y avoit deux cent barils de sucre & une grande quantité de café & de cacao.

On écrit du 29 Mai qu'il arriva d'Aix-la-Chapelle le 24 de ce mois un courier qui a apporté la Ratification des Articles Préliminaires de Paix signés par le Roi de France. Le Prince Stathouder assista le même jour à l'assemblée des Etats Généraux, & il y demeura depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi. Les Députés de la ville de Groningue & des Bailliages qui en dépendent, furent admis le 27 à l'audience de ce Prince, qu'ils complimenterent sur l'Hérédité du Stathoudérat, reconnue par les Etats de leur Province dans les Lignes Masculine & Féminine de la Maison de Nassau Dieft. Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice, Reine de Hongrie & de Bohême auprès des Etats Généraux, a présenté au Prince Stathouder le Comte de Rosenberg, ci-devant Ministre Plénipotentiaire de cette Princesse auprès du Roi de Portu-

gal. Aussi-tôt qu'on sera informé de l'arrivée du Roi de la Grande Bretagne à Utrecht, le Prince Stathouder s'y rendra pour conférer avec sa Majesté Britannique. On compte qu'il y sera accompagné par la Princesse de Nassau. Les Gardes du Corps qui doivent les escorter sont déjà partis, ainsi qu'un détachement de soixante hommes des Gardes Suisses. On a fait partir aussi les détachemens de Cavalerie, destinés à servir d'escorte au Roi de la Grande Bretagne. Plusieurs Ministres Etrangers sont allés attendre ce Prince à Hellevoet Sluys. Le Prince Stathouder a fait insérer dans les Gazettes d'Amsterdam & d'Utrecht une Déclaration; par laquelle il désavoue plusieurs expressions, dont on supposoit qu'il s'étoit servi, lorsqu'il avoit pris congé du Conseil d'Etat avant son départ pour Bréda. Il est dit dans cette Déclaration que ce Prince n'a jamais employé le terme de Sujets en parlant de ses Concitoyens; qu'il fait gloire d'être né & d'avoir été élevé chés un Peuple libre; qu'il ne connoît point de prérogative plus éminente que celle de mériter la confiance de ce Peuple, & qu'il s'appliquera toujours à la conserver. M. Jacques de la Bassécour, Pensionnaire de la ville d'Amsterdam, y mourut le 27 dans la quatre-vingt quatrième année de son âge.

I T A L I E.

DE TURIN le 4 Mai.

PAR un courier venu hier de Savone on a appris qu'il y avoit eu à Campofrédo une action très-vive entre un détachement des troupes du Roi Très-Chrétien & le Corps commandé par le Comte de Nadasty. Le Roi a nommé le Prince de

Valguarnera , Viceroi & Capitaine Général de l'Isle de Sardaigne , d'où l'on a reçu avis que le Parti des mécontents augmentoit de plus en plus. Un convoi de bâtimens , sur lesquels sa Majesté avoit fait embarquer quatre bataillons de ses troupes pour tenter une descente en Corse , a été obligé de retourner à Vado. Selon les nouvelles de Nice , il y est arrivé d'Espagne mille hommes de recrues destinés pour l'armée de l'Infant Don Philippe , & ils doivent être suivis de quatre mille autres. Quinze navires ayant à bord des troupes de la même Nation , sont entrés dans le Port de Villefranche. Ils ont été séparés de cinq autres bâtimens chargés aussi de troupes , & qui ont relâché à Cete. On assure que le Corps de troupes qui s'est assemblé en Catalogne , a passé dans le Lampourdan pour marcher au premier ordre vers le Comté de Nice. Les lettres de Novi marquent que le feu ayant pris le 23 du mois dernier dans une maison de Voltaggio , les trois quarts de ce bourg ont été réduits en cendres. Le Général Petrazzi qui y étoit avec un détachement , s'étant porté pendant cet incendie vers la Bochetta , dans la crainte que les Génois ne profitassent de cette occasion pour former quelque entreprise , trouva à son retour tous ses équipages brûlés. On a été informé par les mêmes lettres que le 26 le Feldt-Maréchal Comte de Browne s'est rendu à Parme , & que toutes les troupes de la Reine de Hongrie s'avancent vers Fornuovo , d'où elles marcheront partie à Bercetto , partie à Borgo Taro , afin de descendre de ces deux côtés dans les districts de la côte Orientale de l'Etat de Gènes.

DE PARME le 7.

Suivant les résolutions prises dans le dernier Conseil de guerre tenu par le Feldt-Maréchal Comte de Browne, les troupes de la Reine de Hongrie formeront trois camps, l'un dans le Modénois, l'autre près de Novi & le troisième à Borgo Taro. Elles marchent en conséquence sur trois colonnes, dont la première sous les ordres du Feldt-Maréchal Comte de Browne s'avance vers Girola. La seconde commandée par le Général Litzen, s'est portée de Fornuovo à Bercetto, d'où elle se rendra par Pontrémoli à Brugnetto. Le Général Keill à la tête de la dernière a pris la route de Montecchio, & y passera la Lenza. Déjà l'avant-garde de ces troupes, composée de Varadius & d'autres troupes légères, est arrivée à peu de distance de la côte Orientale de l'Etat de Gènes. Plusieurs lettres assûrent que cinq mille hommes de recrûs sont en chemin pour venir joindre cette armée. Il s'est confirmé que le 30 du mois dernier le Convoi destiné pour l'exécution du projet contre la Corse avoit remis à la voile de Vado. On a reçu avis qu'un détachement des Milices Génoises avoit enlevé soixante mulets qui portoient du pain à Stella & à San Martino. Les mêmes nouvelles portent que le Roi de Sardaigne fait ajouter plusieurs ouvrages aux fortifications, tant de la ville que de la citadelle de Savone.

DE GENES le 12 Mai.

LE bruit qui s'est répandu qu'il y avoit eu une action entre un détachement des troupes du Roi Très-Chrétien & le Corps commandé par le Comte de Nadaffy, est destitué de tout fondement. Sur l'avis que toutes les troupes de la Reine de Hongrie sont en mouvement, le Duc de Richelieu a fait partir le 29 du mois dernier cinq bataillons François avec douze pièces de campagne & une grande quantité de munitions de guerre pour Sestri di Levante. Ces cinq bataillons furent suivis le lendemain de trois bataillons Espagnols, & l'on compte qu'il y a actuellement depuis Sestri jusqu'à la Spécie douze mille hommes de troupes réglées & un pareil nombre de Païsans tous bien armés & très-disposés à faire leur devoir. On a pris les mesures nécessaires pour mettre les postes de la Scosfera, de Coronato & de Polsevera, à l'abri de toute insulte, & l'on a renforcé de plusieurs Compagnies la garnison du Fort de Sainte Thecle, situé dans les environs des Camaldules. Le Duc de Richelieu alla le 5 de ce mois visiter tous ces différens postes. Il a établi le 7 son quartier général à Sestri, & le marquis d'Ahumada a pris le sien à Chiavari. Jusqu'à présent les ennemis n'ont pris aucune position qui puisse nous inquiéter, & les montagnes étant encore couvertes de neige, il ne sera pas facile au Feldt-Maréchal de Browne de pénétrer dans les Districts vers lesquels il paroît vouloir tourner ses principaux efforts. Dans un Conseil de guerre qui s'est tenu le premier de ce mois, il a été résolu, si les renforts qu'on attend encore de France n'arrivent pas bientôt, de retirer

De Voltri, d'Arenzano & des autres postes avancés de la riviere du Ponent, les troupes Françoises qui y sont, & d'y mettre des troupes de la République, le Duc de Richelieu voulant faire garder au moins par deux mille François le passage de la Bochetta. Ce Général assista le 28 du mois dernier à la Bénédiction des Drapeaux du Régiment Royal Italien, laquelle fut faite dans l'Eglise Cathédrale par l'Archevêque de cette ville, & il tint ensuite sur les Fonts de Baptême avec la Marquise Brignolé un Turc qui a embrassé la Religion Chrétienne. Il court un bruit que les dix-huit bâtimens ennemis partis de Vado avec des troupes du Roi de Sardaigne pour attaquer l'Isle de Corse, sont entrés dans le Golfe de San Fiorenzo, & qu'ils y ont débarqué deux mille hommes. En même tems on assure que le premier des secours envoyés par la République au Commissaire Général de cette Isle est arrivé à Calvi. Quoique ce secours ne soit que de huit cent hommes, il pourra déranger les desseins des Rebelles, qu'on dit d'ailleurs très-divisés entre eux, surtout depuis la mort du Colonel Rivarola. Le 6 il parut à la hauteur de ce Port plusieurs navires faisant route au Couchant sous l'escorte de quelques vaisseaux de guerre Anglois. On crut d'abord que c'étoit le Convoi qui avoit transporté des troupes ennemies en Corse & qui retournoit à Vado, mais depuis on a sçu que c'étoit un autre Convoi qui venoit de Livourne avec des provisions pour Savone. Une galiotte Génoise a conduit ici deux tartanes du Roi de Sardaigne, chargées de grains. Le Duc de Richelieu a acheté deux nouveaux chabecs, qu'il a fait armer. Le 29 du mois dernier le Marquis Brignolé de Sales, ci-devant Dôge de cette République, épousa une fille

du Marquis Durazzo. On prépare un Opéra dont la première représentation se donnera le 20 de ce mois.

DE TURIN, le II.

UN détachement des troupes Françaises vint le 4 de ce mois reconnoître les retranchemens qui ont été construits par ordre du Roi dans les Cols de Raus & de Villette. Afin de s'opposer aux entreprises que les ennemis pourroient former de ce côté, le Marquis d'Ormea, qui est chargé de la défense de cette partie de la frontière, a fait occuper en avant deux postes très-avantageux par plusieurs Compagnies de Grenadiers, que commandent le Baron de Favié & le Chevalier de de Leiny. Depuis le 4 les François se renforcent considérablement à Boléna, & leurs divers mouvemens paroissent donner de l'inquiétude au Baron de Leutrum. Hier le premier bataillon du Régiment des Gardes & un bataillon du Régiment de Bade se mirent en marche pour aller joindre l'armée commandée par ce Général. Sa Majesté fait défiler plusieurs bataillons vers Saluces & vers Coni. M. de Sinclair, Lieutenant Général des armées du Roi de la Grande Bretagne & son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi pour ce qui concerne les opérations militaires, est arrivé ici le 8. Selon les lettres de Savone les Génois ont fait partir un nouveau secours pour l'Isle de Corse, mais les bâtimens qui le conduisent ont été obligés par les vents contraires de relâcher dans le Golfe de la Spécie.

DE GENES le 18.

UN nouveau renfort de sept cent cinquante hommes des troupes de France arriva ici de Monaco le 11 de ce mois. On les fit rembarquer le 13 pour Sestri di Levante, mais le vent s'étant trouvé contraire à leur navigation, on a pris le parti de les y envoyer par terre. Le principal Corps des troupes combinées de France & d'Espagne est toujours dans les environs de cette Place, & vraisemblablement il ne changera point si-tôt de position, le Feldt-Maréchal Comte de Browne donnant lieu de juger par les magasins considérables qu'il établit à Fornuovo & à Borgo Taro, que son dessein est de tourner de ce côté ses plus grands efforts. Il y a un bataillon du Régiment Royal Italien, campé à la Scoffera & un du Régiment de Brie à la Marfiglia. On a fait occuper par mille hommes, tant François que Génois, le poste de Torazza situé sur la droite de la vallée de Polsévera. C'est en cet endroit que le Comte de Schullembourg avoit établi son Quartier Général lorsqu'il forma le siège de Gènes. Outre vingt & une pièces de campagne qui ont été envoyées au Camp du Duc de Richelieu, on a embarqué douze canons de batterie, depuis douze jusqu'à seize livres de balle, pour garnir les retranchemens faits sur les hauteurs voisines de Sestri di Levante. Les précautions qu'on prend pour la sûreté de ce poste, n'empêchent pas de penser à celle de la Spécie & la garnison de cette dernière Place vient d'être renforcée encore de deux bataillons. Quoique les Allemands paroissent persister dans la résolution d'attaquer la riviere du Levant par Sarzanello, Serravalle & Cento Croci, on ne peut se persuader qu'ils tentent cette entreprise. Les sept cent hommes qui ont été envoyés dans l'Isle de Corse,

ont été distribués dans les Châteaux de Calvi, de Boniface & d'Ajaccio, parce qu'ils n'ont pu entrer à la Bastie, & cette dernière ville ayant peu de troupes pour sa défense, on craint que les Rebelles ne s'en soient rendus maîtres. Il regne toujours beaucoup de division parmi eux, & leur parti est diminué considérablement depuis que le Duc de Richelieu a fait répandre dans la plus grande partie de l'Isle un placard, par lequel il promet de la part du Roi Très-Chrétien toute sorte de protection aux Insulaires qui demeureront fidèles à la République, & menace au contraire du châtimement le plus rigoureux ceux qui ne se tiendront point dans l'obéissance.

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le premier volume du *Mercur de France* du mois de Juin 1748. A Paris le premier Juillet 1748.

BONAMY.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES en Vers & en Prose:	
Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres du Mardi 23 Avril,	3
Traduction du Cantique de Moyse, &c.	15
Lettre sur la conversation,	17
La Poule aux œufs d'argent, Fable,	29
Pensées diverses,	30
Imitation d'une Ode d'Horace,	33
Reflexions sur l'amitié,	36
<i>Epigramma</i> & la Traduction,	38
Les Chiens & le Renard, Fable,	39
Lettre à M. de * * *.	40

Les deux Venus ;	43
Nouveau Mémoire sur les Asnes de Bourges ,	44
Réponse en vers de M. de la Soriniere à M. Des- forges-Maillard ,	47
Epigramme ,	49
Extrait de lettre sur des coquillages fossiles , <i>ibid.</i>	
Vers à une parente pour le jour de sa Fête ,	53
Séance publique de l'Académie Royale des Belles- Lettres de la Rochelle, Extrait de lettre ,	54
Ode tirée du Pseaume <i>Diligam te , Domine ,</i>	68
Les vrais plaisirs de l'amour fondés sur le senti- ment du cœur , Conte ,	70
Épître de M. de la Soriniere à son Médecin ,	81
Lettre à M. de la Bruere ,	83
Bouquet ,	86
Le manège du navire ,	87
Bouquets ,	97
Ode IX. L. III. Horatii & Lydia Dialogus , & la traduction ,	98
Mots des Logogryphes du Mercure de Mai ,	101
Enigmes & Logogryphe ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Litteraires , des Beaux Arts , &c.	105
Estampes nouvelles ,	122
Nouveau Projet de Souscription pour la suite des Planches anatomiques ,	124
Opiat Philosophique du Sr Mutelé du Chevalier ,	128
Elixir, Eau souveraine & Opiat de la v. Bunon ,	130
Spe&ctacles ,	132
France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	135
Bénéfices donnés ,	142
L'École des jeunes militaires , Comédie représentée au Collège de Louis le Grand ,	143
L'Amour des Beaux-Arts , Ode à M. Tilton du Tillet ,	147
Lettre à M. le Blanc , Démonstrateur Royal à Orléans ,	154
Ode Sacrée tirée du Pseaume <i>Miserere ,</i>	166

Mémoire sur la Baronie du Beaujolois ,	176
Mariages & Morts ,	172
Arrêts notables ,	179
Nouvelles Etrangères , Suede , &c.	183

Errata d'Avril & de Mai.

DANS la seconde partie de la lettre de M. L. à Madame * * * qui a été inférée dans le Mercure de Mai 1748 , il s'est glissé une erreur d'impression , faute d'attention à quelques caractères Astronomiques employés sur le manuscrit, qui seroit trop de conséquence pour le quatrième système du monde , si elle n'étoit relevée.

On lit p. 42 que la terre dans le même espace de tems qu'elle accomplit sa rotation, avance dans son orbite du septième environ d'une lieuë commune ou de *trois dix-huitièmes*, & change la direction de son axe & de son Equateur & de tous les paralleles d'un arc de *huit vingt-sixièmes & demi*, ce texte inintelligible devient clair & exact , en lisant conformément à l'original , après les mots d'une lieuë commune ou d'un arc de trois tierces dix huit quartes , & change la direction de son axe & de son Equateur & de tous les paralleles, d'un arc de huit tierces vingt-six quartes & demi.

Dans la premiere partie de cette lettre , qui a été publiée dans le Mercure d'Avril, p 58, lign. 20, au lieu de tout mon zèle , il faut lire tant mon zèle pour vous en rendre compte étoit animé.

A la page 60 qui suit où l'on trouve que Descartes & Newton , qui ont été meilleurs Mathématiciens que Logiciens, il faut ajouter , & Physiciens , selon l'original manuscrit.

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

La Chanson notée doit regarder la page

132

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

J U I N. 1748.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chés

ANDRE' CAILLEAU, rue Saint
Jacques, à S André.

La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercur*e est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très - instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, *Commis au Mercur*e de France, rue des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

P R I X . X X X . S O L S .



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JUN. 1748.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

*ESSAI sur l'Auleum qui servoit au
Théâtre des Anciens.*

IL semble qu'on n'a pas assez examiné quel pouvoit être l'usage de l'*Auleum* dans les représentations des pièces Dramatiques des anciens, & que sur une prétendue conformité de leur théâtre avec le nôtre, on n'a pas pris le véritable sens de cette expression. Le but de ces remarques est de faire voir la fausseté de l'explication qu'on

4 MERCURE DE FRANCE.

en donne ordinairement , & d'essayer de lui en substituer une meilleure.

Les Commentateurs & les Interprètes entendent par *Aulaum* une toile qui fermoit tout le devant du théâtre hors le tems de la représentation , comme dans nos théâtres , avec cette différence néanmoins qu'au lieu de lever toute la toile en haut pour ouvrir le théâtre , on la baïsoit alors tout-à-fait , ce qui devoit produire un effet bien singulier , pour ne pas dire ridicule. Ils n'ont donné ce sens à ce mot que parce qu'ils ont jugé du théâtre ancien sur le nôtre , & parce que n'ayant pas assez réfléchi sur la structure du théâtre des Grecs & des Romains , ils n'ont pas pris garde que non-seulement il n'y avoit point de toile comme aux nôtres , mais même qu'il ne pouvoit y en avoir , car cette toile ne pouvoit être qu'entre le lieu qu'on appelloit *Scena* , la scene & le *Proscenium* , ou entre le *Proscenium* & l'orchestre. Or dans le premier cas elle étoit tout-à-fait inutile & même très embarrassante , & dans le second elle étoit impossible. Si on suppose cette toile entre la *Scene* & le *Proscenium* , à quoi pouvoit-elle servir , puisque la *Scene* dans les théâtres anciens , n'étoit presque autre chose que ce qu'on appelle les *Foyers* dans les nôtres ? C'étoit dans l'inté-

rieur de la *Scene* que se retiroient les Acteurs, & le dehors étoit pour les décorations, qu'on varioit suivant les sujets. La *Scene* étoit un endroit couvert & pouvoit bien à la vérité soutenir une toile attachée à son mur extérieur, mais à quelle fin? Elle auroit été elle-même cachée derrière les décorations qui étoient tout-à-fait en-dehors de la *Scene*, proprement dite, & n'auroit même pû que nuire au jeu des machines, qui tantôt faisoient élever & comme sortir de terre les décorations, ce qu'on appelloit *Scena versatilis*, & qui tantôt en faisant disparoître une qui sembloit se retirer d'elle-même de part & d'autre sur les côtés de la *Scene*, en faisoit avancer une autre qu'on avoit préparée derrière, ce qu'on nommoit *Scena ductilis*. Ce double jeu des décorations faisoit une des plus agréables parties du spectacle, & c'est un des plaisirs que Virgile se promet dans la belle description qu'il fait des fêtes magnifiques qui devoient être consacrées à la gloire d'Auguste.

*Vel Scena ut versis discedat frontibus, utque
Purpurea intexi tol'ant aulaa Britanni.*

Georg. lib. 3. v. 24.

Le premier vers regarde manifestement

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

le second genre de décorations, & l'autre le premier genre, sçavoir la *Scene versatile*. C'est ce que paroît avoir senti l'Auteur d'une nouvelle traduction de Virgile, aussi élégante que fidelle, en rendant ainsi ces deux vers : » Déjà je crois voir le théâtre » pour les jeux scéniques changer tout-à-coup de décorations & déployer aux yeux des Spectateurs les Esclaves Bretons figurés en broderie sur les toiles, & paroissant s'élever avec elles. Ces mots du premier vers *versis frontibus*, qui joints à *discedat*, expriment si bien le mouvement de la *Scene ductile*, ne sont pas tout-à-fait rendus dans la traduction, mais on sent qu'il n'étoit pas aisé de le faire sans paraphraser l'endroit qui l'est déjà assés dans le second vers, qui a donné lieu à bien de ridicules Commentaires. Rien n'étoit plus naturel que de s'en tenir à l'explication qu'en donne Turnebe, explication adoptée par le nouveau Traducteur & autorisée & éclaircie par cet endroit d'Ovide, tiré du troisiéme livre des Métamorphoses.

Sic ubi tollantur festis aulae theatris,

Surgere signa solent, primumque ostendere vultus.

Cetera paulatim, placidoque educta tenore

Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.

C'est une comparaison de la maniere

dont des hommes armés naïssent des
 dents du Dragon, semés par Cadmus. Voi-
 ci comment M. Bannier la rend. » Ainsi
 » sortent les figures d'une décoration qu'on
 » déploye sur un théâtre, on en voit d'a-
 » bord paroître les têtes, ensuite le reste
 » du corps, & enfin les pieds qui touchent
 » à terre. Il est impossible de s'y mépren-
 dre. Voilà la *Scene versalite* parfaitement
 décrite & bien circonstanciée. C'est aussi
 manifestement l'explication naturelle de
 l'endroit de Virgile, que l'Abbé D. F. tra-
 duit ainsi. *Les jeux sceniques s'appréntent, le*
théâtre change de décoration & les Captifs
Bretons levent la toile, qui offrent aux yeux
les victoires remportées sur leur Nation. Ce
 Traducteur n'a pas pris garde que ces pré-
 tendus Captifs Bretons, auxquels il fait
 lever la toile, n'étoient autre chose que
 des figures représentées sur les tapisseries
 qui servoient aux décorations, & que *sol-*
lant est pour *videantur tollere*, ce qui est
 très-élégant & très-poétique. *Cum aulam*
levatur, dit Turnebe, *vide:ur levare illud*
persona qua ei intexta est. Rien de si simple ;
 cet endroit est traduit par l'Ab. D. F. de
 maniere à faire entendre que cette toile se
 levoit comme dans nos Spectacles quand
 la pièce va commencer, mais en cela il y
 a une erreur & une puérilité ; une erreur

8 MERCURE DE FRANCE.

parce qu'il est faux, en suivant même l'opinion de ceux qui admettent cette toile, qu'on la levât jamais ; elle se baïsoit toujours, selon eux, quand tout étoit prêt pour le spectacle ; une puerilité, en ce que ce seroit une circonstance trop frivole pour faire partie des vœux du Poëte. N'est-il pas fort plaisant en effet de lui faire dire qu'il se promet un grand plaisir de voir lever la toile ? C'est à peu près comme un homme de sens qui désirant d'aller à la Comédie, s'y promettrait un grand plaisir de voir moucher les chandelles.

S'il étoit inutile, s'il eût même été très-embarrassant qu'il y eût une grande toile tendue entre la *Scene* & le *Proscenium*, il étoit aussi impossible qu'elle fût entre le *Proscenium* & l'orchestre. Le *Proscenium* étoit le lieu où les Acteurs jouoient leur rôle, & ce lieu étoit tout à découvert. *Proscenium fuit locus patens & liber in fronte scena, in quem exhibant Actores, & histrioniam agebant.* * A quoi pouvoit alors être suspendue cette prétendue toile, à quoi pouvoit-elle être attachée ? Il ne pouvoit donc y en avoir. Mais qu'étoit-ce que l'*Aulaum* ? Quel en étoit l'usage ? C'étoit précisément ce qu'on vient de voir dans l'endroit de

* *Buleng. de Theatro*, l. 1. c. 21.

Virgile & dans celui d'Ovide, cités ci-dessus; c'étoient des tapisseries de prix qui servoient aux décorations qui changoient ordinairement plusieurs fois dans la même pièce, & qui étoient disposées de maniere qu'elles servoient à cacher aux yeux des Spectateurs ce que les loix du théâtre ne permettent pas de leur montrer, ou ce qui devoit être successivement donné en spectacle. Les paroles d'Isidore sont formelles sur cela : * *Scena inter duo theatri cornua extensa erat, aulais & peripetasmatis hinc & inde recta, ne ea qua intus latebant oculis hominum exponerentur, antequam in proscaenium prodirent.* Les expressions *hinc & inde* détruisent entierement l'idée de la toile qu'on pourroit encore s'imaginer avoir caché tout le *Proscenium*. D'ailleurs cet endroit d'Isidore fait voir bien clairement que ces tapisseries, soit les mêmes, soit d'autres qui leur étoient substituées par le jeu de décorations, étoient tendues pendant tout le tems de la représentation, & nous verrons bientôt qu'elles ne l'étoient même jamais que durant la représentation de la pièce, à la fin de laquelle elles dispaioissoient. Le sçavant *Jean Potter* donne la même idée de l'usage de l'*Aulam*. D'abord, dit-il,

* *Isid. l. 18. citat. in lib. 1. Buleng. de Theat. cap. 21*

la scene , conformément à la simplicité des premiers tems , ne fut faite que d'arcades de feuillages , mais dans la suite le luxe ayant introduit plus de magnificence , pretiosis admodum auleis quibus machinarum directionem , aliasque Actorum actiones , spectatorum oculis subducerent exornari cepit. * On objectera peut-être que l'usage de l'*Aulaum* dans les décorations , qui est marqué ici d'une manière si positive , n'empêche pas qu'on ne doive encore en reconnoître un autre dans une grande toile qui fermoit tout le devant du théâtre , de quelque manière qu'on conçoive cette toile , & on appuyera l'objection des témoignages d'Horace , de Cicéron & de Phédre , qui paroissent décider la chose , mais ce fera sans doute répondre à l'objection & l'anéantir , que de faire voir qu'on s'est mépris dans l'intelligence des endroits de ces Auteurs. Le premier qui se présente est ce vers d'Horace que tout le monde sçait par cœur , avec les suivans :

Si plausoris oges aulae manentis , &c.

Art. Poët. v. 154.

Et que M. Dacier traduit ainsi , suivant le préjugé commun : *Si vous voulez avoir*

Archæol. gr. lib. 1. c. 8.

des spectateurs attentifs jusqu'à ce qu'on leve la toile; qu'on prenne bien garde à ce qu'on fait dire à Horace ici avec ce qu'il dit dans le vers suivant, & on verra qu'on lui prête une grande absurdité. Et usque sessuri, continue Horace, *donec cantor vos plaudite, dicat, & qui attendent pour sortir, selon M. Dacier, que le Chœur vienne leur demander les applaudissemens accoutumés.* Mais si cette toile étoit déjà levée & si par conséquent tout le théâtre étoit fermé, où se plaçoit le Chœur pour demander les applaudissemens accoutumés? Est-ce donc la coutume d'Horace de mettre si peu d'ordre dans ses pensées, & le bon sens ne vouloit-il pas que la dernière précédât l'autre? L'annonce du spectacle pour le lendemain tient parmi nous la place du *plaudite* des anciens. Que penseroit-on du jugement d'un homme qui, pour faire compliment à un Poète Dramatique, lui diroit, *Monsieur, quand on joue une de vos pièces on reste toujours au parterre & dans les loges jusqu'à ce qu'on baisse la toile & même jusqu'à ce qu'on ait annoncé le spectacle du lendemain? Ne feroit-il pas mieux de lui dire, Monsieur, quand on joue une de vos pièces, le Spectateur charmé, soutient son attention depuis le premier vers jusqu'au dernier, & il ne sort encore qu'à regret lorsqu'on a annoncé le spectacle du len-*

A vj

demain. C'est, si je ne me trompe l'équivalent de la pensée d'Horace. L'*Aulemm* ne servant qu'aux décorations, & les décorations changeant ordinairement plusieurs fois dans la représentation d'une pièce, c'étoit soutenir avec plaisir son attention pour la pièce, que d'attendre le changement de décorations qui se faisoit surtout à chaque nouvel Acte, & quand d'ailleurs c'eût été une seule & même décoration pour toute la pièce, ce seroit encore un plus grand éloge pour le Poëme qui se soutiendrait par ses seules beautés sans tout cet appareil, qui n'est que pour les yeux. Dans le Théâtre des anciens la décoration ne paroissoit qu'au moment que la pièce commençoit, ou plutôt elle en annonçoit le commencement en se déployant, comme elle en marquoit la fin quand elle disparoissoit. Ainsi attendre qu'une même ou que plusieurs décorations successives eussent disparu, c'étoit écouter la pièce avec attention, c'étoit en attendre la fin, c'étoit remplir le but que s'étoit proposé l'Auteur qui l'avoit composée, & c'est vraisemblablement ce que veut dire Horace, dont il semble qu'on pourroit rendre ainsi la pensée : *Si vous voulez attacher le Spectateur & l'arrêter au théâtre jusqu'à la fin de votre pièce, &c. . . .* Il n'est dont point ici ques-

tion de toile , non plus que dans cet autre endroit du même Poëte , qu'il ne paroît pas qu'on ait mieux entendu .

*Quatuor aut plures aulaa premuntur in horæ
Cum fugiunt equitum turma , &c . . .*

Epist. 1. lib. 2. v. 189.

M. Dacier traduit ainsi , *la Comédie cesse & la toile demeure baissée quatre heures ou davantage , pendant qu'on regarde fuir des escadrons , &c . . .* Se peut-il qu'un homme de sens qui a ainsi traduit ces deux endroits d'Horace , celui-ci & celui de l'Art Poétique , rapporté plus haut , l'ait fait sans s'appercevoir qu'il mettoit Horace en contradiction avec lui-même ? Il n'a pas pris garde qu'il fait dire ici à Horace que quand la Comédie cesse on baisse la toile , & dans l'Art Poétique qu'on la leve . Comme il n'est pas ici question de relever les fautes de cette traduction , non plus que celles qui se trouvent dans les notes , même en admettant qu'il y ait eu au théâtre des anciens une toile comme au nôtre , ce qui seroit trop long , il suffit de faire observer que la principale erreur vient de n'avoir pas connu le véritable usage de l'*aulæton* . Les Commentateurs & les Interprètes ont jugé à propos de décider d'un commun accord que dans le théâtre des Romains on

baissoit une toile qui tomboit tout-à-fait sur le théâtre, qu'elle laissoit ainsi ouvert lorsque la pièce alloit commencer, & qu'on relevoit cette même toile pour le fermer lorsque la pièce étoit finie ou même interrompue. Voici un endroit où il s'agit de l'interruption d'une pièce pendant plusieurs heures. Les Commentateurs s'imaginent y voir comme ailleurs une toile qui ferme le théâtre, mais malheureusement il y a une expression qui contredit formellement leur opinion, selon laquelle il faudroit faire lever la toile, *premère* ne pouvant absolument se prendre dans ce sens. Que feront-ils donc? Ils diront sans façon qu'on la baisse, & les entendra alors; les conciliera qui pourra, mais si on regarde la prétendue toile comme une chimere, si on n'admet l'usage de l'*Auleum* que pour les décorations, si on réfléchit sur le jeu de la *Scene versaille*, il n'y a plus d'obscurité, plus de difficulté, plus de contradiction. * Si les

* Turnebe a senti la difficulté, mais pour éviter la contradiction, il donne à cet endroit d'Horace un sens tout-à-fait absurde; il prétend que *pre-muntur aulæ* ne marque pas l'interruption du spectacle, mais au contraire que ces mots en marquent une continuation très-soutenue; il appuie son explication sur un endroit de Donat, cité plus loin, où il lit, selon un texte corrompu, *interrā* au lieu de *interrā*; & en conséquence il suppose que *pat*

machines de la *Scene versatile* faisoient élever les décorations , comme si elles fussent forties de terre , ainsi qu'on a pû le voir dans les endroits de Virgile & d'Ovide , cités plus haut , il est clair que le mouvement contraire devoit les faire disparoître en les abaissant & en les faisant rentrer dans l'endroit d'où elles étoient sorties. Quelle expression pouvoit mieux que *premere* marquer le jeu des machines ? N'est-il pas plus naturel de l'entendre dans ce sens ? Ainsi ce second témoignage d'Horace ne prouvera pas plus que le premier que le théâtre ancien ait été fermé d'une grande toile hors le tems de la représentation. Cet endroit de Cicéron qu'on pourroit encore objecter , ne le prouvera pas davantage. *Mimi ergo est jam exitus , non*

premuntur aulaa il faut entendre des tapis qu'on étendoit sur tout le *Proscenium*, sur lesquels les Acteurs marchaient. *Premuntur aulaa*, dit-il, *cum humi strata sunt in Scena , dum aguntur fabula.* Tout ce qu'il dit pour justifier cette explication est plein de bêtises que ce n'est pas ici le lieu de relever. Il suffit de faire remarquer la plus insigne, qui est de supposer , comme il fait , que c'étoit sur ces prétendus tapis que se faisoient ces cavalcades, ces courses de chars, ces combats de bêtes, &c. dont parle Horace. *Dum fugiunt equitum turma,* &c. . . . n'étoient ce pas-là des tapis bien employés ?

fabula ; in quo cum clausula non invenitur , fugit aliquis è manibus ; deinde scabella concrepant , autem tollitur. * C'est ainsi que traduit M. de Villefore : » Ce n'est donc » plus ici le dénouement d'une Comédie , » mais d'une farce où il n'y a point de con- » clusion. Quelqu'un s'échappe des mains , » les bancs craquent & on baisse la toile. Ce seroit trop s'écarter du sujet que de remarquer tout ce qu'il y a d'irrégulier dans cette traduction , il suffira d'y montrer un contrefens qui fera voir clairement qu'*autem tollitur* est rendu encote par un autre. M. de Villefore & ceux qu'il a suivis , auroient bien dû marquer ce que c'étoit que ces bancs qu'ils font craquer si gratuitement ; où étoient ces bancs ? De quoi étoient-ils faits ? Que devoit il y avoir de commun entre l'embarras du mime & le prétendu craquement de ces bancs ? La plus légère attention à la forme du théâtre ancien démontre qu'il ne pouvoit y avoir aucun craquement de bancs , d'où il suit que *scabella* ou *scabilla* , comme on lit dans l'excellente édit. de M. d'Oliver, ne signifie pas des bancs , mais des instrumens de musique que *Martinius* ** soupçonne avoir

* *Orat. pro Cælio* , n. 69.

** *Lexic. Mart. in voce scabillus. Et Buleng. de Theat. lib. 2. c. 19.*

eu quelque conformité avec nos Orgues. Quelle qu'ait été la forme de ces instrumens de musique, il est certain qu'ils étoient très-agréables & qu'ils servoient dans les grands Chœurs & dans les Concerts. On le peut voir dans un bel endroit d'Arnobe & dans un autre de S. Augustin ; cités l'un & l'autre au long par Martinius. Les expressions du premier sont surtout remarquables en ce qu'elles semblent faites exprès pour expliquer Cicéron. *Scabillorum concrepationibus sonoris*, & celles du second semblent assés bien déterminer la forme de l'instrument ; en voici les principales : *Veluti cum Symphoniaci scabella & cymbala pedibus feriantur, certis quidem numeris, & his, qui sibi cum aurium voluptate junguntur, &c. . .* Il faut voir dans ce Lexicon l'article entier, qui est long & curieux. Il paroît donc que par ces mots *scabella concrepant*, il faut entendre non des bancs qui craquent, mais des instrumens de l'Orchestre qui se font entendre, ce qui marquoit que le spectateur avoit encore quelque chose à attendre, dont il étoit encore averti par le changement de décorations, marqué par les mots suivans, *aulaum tollitur*, changement qui se faisoit par les machines de la *scene versatile*, la plus ordinaire & la plus agréable. La symphonie annonçant

LE MERCURE DE FRANCE:

donc la suite du spectacle, le théâtre ne devoit point être fermé par une toile, & par conséquent *aulaum* ne doit point être entendu ici par cette prétendue toile, mais par un changement de décoration. Nous disons la suite du spectacle, car le mime étoit une farce qu'on ne donnoit ordinairement que dans les entr'actes d'une Tragédie ou d'une Comédie régulière. C'est ce que remarque Bulinger * sur cet endroit même de Cicéron : *Mimi*, dit-il, *per interludia tantum prodibant in Orchestram, dum intus actus fabula componerentur*, où il faut remarquer que par *Orchestram*, il faut entendre cette partie de l'Orchestre qu'on nommoit *pulpitum*, qui faisoit aussi partie du *proscenium*, de sorte que c'étoit sur le *pulpitum* plutôt que sur le *proscenium* que les Acteurs jouoient leur rôle, *Tragadi & Comici*, dit Bulinger, *in pulpito proscenii Roma agebant*, ainsi le *pulpitum* étoit occupé en partie par les joüeurs d'instrumens & par le Chœur & en partie par les Acteurs, tout l'Orchestre, proprement dit, étant rempli de Sénateurs, qui étoient placés là par distinction. Voila pourquoi le *pulpitum* dans le théâtre Romain étoit plus spacieux que celui du théâtre Grec; voila pourquoi faisant partie de l'Orchestre aussi-bien que

* *De Theat. lib. 1. c. 41.*

du *proscenium*, il est confondu tantôt avec l'Orchestre & tantôt avec le *proscenium*; voila pourquoi enfin le *proscenium*, l'*orchestre*, le *pulpitum* & la *scene*, sont nommés quelquefois indifferemment l'un pour l'autre. * Cette remarque détruit entièrement l'objection qu'on pourroit faire en disant qu'il n'étoit pas nécessaire que la pièce fût finie pour lever la toile qui fermoit le théâtre, & qu'on la relevoit même, comme remarque M. Dacier, après chaque Acte pour les changemens de décorations, mais si cela étoit, où se mettoient les Mimes qui amusoient le peuple dans les entr'actes, comme à peu près dans nos pièces mêlées de divertissemens? C'est un usage que Rosin a rapporté aussi bien que Bulinger, ** *Solebant mimi introduci inter actus*, &c. . . Ils étoient donc alors réduits à faire rire les Musiciens, avec lesquels ils devoient se trouver enfermés derrière la toile, & toutes leurs plaisanteries étoient

* *Extenditur autem scena inter duo Theatri cornua, cum orchestra interjecta sit inter cuneos & scenam, in eaque pulpitum quinque pedes altum exstruatur in quo & Citharadi & Tragedi & Chorus saltant. Est enim pulpitum pars orchestra: unde & ab Isidoro cum orchestra confunditur, quasi una & eadem theatri pars sit. Fuit idem cum proscenio, &c. Bulinger de Theatro, lib. 1. c. 14.*

** *Ant. Rom. l. 5. c. 6.*

perduës pour tous les Spectateurs.

Ce qui a sans doute induit en erreur tous les partisans de la toile, a été cet endroit de Donat mal entendu : *Siparium . . . est mimicum velum quod populo obfistit dum fabularum actus commutantur.* * Bulinger assure que c'est d'après un manuscrit qu'il a rétabli ainsi cet endroit de Donat, qui étoit inintelligible, mais il n'en tire pas la conséquence que ce voile ait été une grande toile qui ait fermé le théâtre. Il fait seulement remarquer que l'*aulæum* servoit ordinairement pour la Tragédie & le *Siparium* pour la Comédie & les autres jeux scéniques, mais que cependant on les employoit quelquefois indifféremment. Ce qu'il y a de très-certain c'est qu'on les changeoit souvent dans la représentation d'une même pièce. Bulinger, en jugeant sur les expressions de Donat, pense que le *Siparium* étoit, non une grande toile qui fermât tout le théâtre, mais seulement un rideau qu'on tiroit & qu'on retiroit selon que les Acteurs en avoient besoin pour montrer leur jeu ou en cacher une partie. Cet Auteur trop judicieux pour admettre la grande toile de nos Commentateurs & de nos Traducteurs, fait une autre supposition qui s'accorde mieux, à la vérité, avec l'idée des

* *Citat. in lib. 1. c. 23. Bulin. de Theat.*

anciens spectacles, mais qui considérée de près n'est pas encore sans difficultés, car outre qu'on ne voit pas à quoi pouvoit être suspendu ce rideau dans un lieu libre & découvert, comme on l'a observé, on ne peut le supposer sans dérober aux spectateurs la vûe de la plus grande partie de la scène & des décorations. Il paroît que Bulinger n'a pas eu une autre idée de l'*aulæum* pour lequel il se sert presque des mêmes termes que pour le *siparium*. Il dit de celui-ci, *obducebatur*, *deducebaturque*, & de l'autre *ducebatur*, *reducebatur*, *deponebatur*, d'où il suit qu'il a pensé que l'usage du *siparium* étoit le même que celui de l'*aulæum*. C'est aussi ce qu'ont crû ceux qui en ont fait une grande toile qui fermoit tout le théâtre, hors le tems de la représentation, ce qui étant ridicule, puisque le *siparium* & l'*aulæum* n'étoient d'usage que dans le tems même de la représentation, Bulinger a imaginé d'en faire un rideau ou voile qui durant la représentation se tiroit, se retiroit, se fermoit & s'ouvroit à volonté, selon le besoin des Acteurs, mais cette dernière idée, quoique plus proche de la vérité, paroissant n'avoit pas dû quadrer davantage avec la forme du théâtre ancien, que la grande toile dont on a fait voir l'absurdité, on peut dire que d'a-

voir prouvé que l'*aulaum* ne servoit qu'aux décorations, c'est avoir prouvé la même chose du *siparium*, mais cependant, dira-t-on, comment entendre l'endroit de Donat? Essayons de le faire clairement.

1°. On peut avancer sans témérité que l'endroit de Donat, qui fait la difficulté, est d'une très-mince autorité, parce qu'il ne fait aucun sens dans les éditions communes, & qu'il n'a ici celui qu'il présente que sur la foi d'un Auteur qui l'a, dit-il, corrigé sur un manuscrit.

2°. En supposant que cet endroit est exactement rétabli, il n'a que l'apparence d'une objection solide, car en l'examinant de près on n'y trouve rien qui établisse l'existence d'une grande toile ni d'un rideau, & qui contredise ce qu'on a avancé jusqu'ici pour prouver que l'*aulaum* & par conséquent le *siparium* ne servoient qu'aux décorations.

3°. Donat n'ayant écrit que sur la fin du quatrième siècle, il s'étoit fait des changemens au théâtre, avec lesquels pouvoit peut-être s'accorder l'idée du rideau, mais non encore de la toile, & cette supposition pourroit avoir lieu sans qu'on en pût tirer aucunes conséquences contre ce qu'on a avancé jusqu'ici sur le véritable usage de l'*aulaum*.

Cela posé examinons présentement les expressions de Donat. Il définit d'abord le *siparium* un voile derrière lequel sont cachés les choses merveilleuses & surprenantes, ou plutôt les Mimes qui devoient les représenter, d'où ils ne sortoient que successivement & lorsqu'ils croyoient que leur jeu causeroit plus de surprise aux Spectateurs. Il ajoûte qu'au lieu des tapisseries magnifiques dont la scene étoit autrefois ornée, on ne se servoit de son tems que du *siparium* qui étoit une espece de toile peinte. Suit l'endroit rapporté plus haut & qui fait toute la difficulté : *Est autem (scilicet siparium) Mimicum velum quod populo obsistit dum fabularum actus commutantur.* On ne peut disconvenir que le mot *obsistit* ne marque clairement qu'un des principaux usages du *siparium* étoit d'empêcher les Spectateurs de voir les préparatifs d'une nouvelle décoration, cependant nous avons déjà vû qu'on ne doit point entendre par *siparium* une grande toile qui fermât entièrement le théâtre, puisqu'il est certain que pendant ces préparatifs on amusoit le peuple par des farces, ce qui n'auroit pû être si le théâtre eût été entièrement fermé, & en admettant le rideau de Bulinger, outre les inconvéniens déjà remarqués, il y avoit encore celui-ci, que ne cachant qu'une

44 MERCURE DE FRANCE.

partie de la scene, il ne pouvoit produire l'effet marqué par Donat, d'empêcher les Spectateurs de voir les préparatifs d'un changement de décoration pour un nouvel Acte, car en ce dernier cas la plus grande partie de la scene demeurant ouverte, on auroit vû parmi les Mimes aller & venir les ouvriers & les esclaves occupés au service du théâtre, ce qui n'auroit pû être que très-ridicule. Donc par cet endroit de Donat on ne peut entendre une grande toile qui fermât tout le théâtre, ni un rideau qui ne le fermât qu'en partie.

Pour l'entendre donc sans aucune contradiction, il ne faut que le consulter lui-même dans ce qu'il dit du *siparium*, immédiatement dans ce qui précède l'endroit en question, & se rappeler le jeu de la scene ductile.

1°. Les Paradoxes, ou les Mimes qui jouoient des tours surprénans sortoient de derriere le *siparium*, où ils étoient cachés. *Siparium est velum sub quo latent Paradoxi, cum exeunt.* *

2°. Le *Siparium* étoit employé à orner la scene, comme l'*Aulaum*, auquel il fut même entierement substitué dans la suite. *Aulea in scena intexta sternuntur . . . pro quibus etas posterior siparia accepit.*

* Bull. loco. Donat. cit. suprà.

3°. Dans

3°. Dans les beaux siècles de la République & de l'Empire, dans les tems où la puissance Romaine étoit au plus haut degré, les jeux scéniques se faisoient avec une magnificence surprenante, dans laquelle entroit l'usage de l'*aulæum*, qui étoit ce qu'il y avoit de plus riche en tapisseries; on ne le faisoit ordinairement qu'aux Tragédies pour les décorations qui étoient toujours superbes, d'où l'épithète de Tragique devint presque naturelle à l'*aulæum*. *Aulæum dimoveto Tragicum, & siparium scenicum complicato*, * dit Apulée. Le *siparium*, comme on le voit dans ce même passage, ne seroit ordinairement qu'aux Comédies, aux Mimes, aux Satyres, d'où l'épithète de *mimicum*, comme on le voit dans Donat lui-même & dans Paul Diacre, * * lui demeura lors même que la décadence de l'Empire ne permettant plus que l'on fit les mêmes dépenses pour le théâtre, il fut tout-à-fait substitué à l'*aulæum*, même dans la Tragédie. Dans les siècles brillans de l'Empire Romain l'*aulæum* annonçoit une Tragédie, & le *siparium* une Comédie ou une Farce. Le genre de décoration où

* *Metam. lib. 1. sub init.*

* * *Siparium genus veli mimicum. Paul. Diae. in Feste.*

s'employoit l'*aulæum*, se faisoit ordinairement par le jeu de la *scene versatile*, & celui où le *siparium* étoit d'usage, se faisoit par la *scene ductile*, genre qui dans la suite fut seul employé dans les décorations, à peu près comme il l'est encore aujourd'hui sur notre Théâtre. Or en expliquant l'endroit de Donat par une décoration, dans le genre de la *scene ductile*, toutes les difficultés sont levées. Tout ce que cet Auteur dit du *siparium* lui convient parfaitement, & Bullinger l'a désigné lui-même sans y penser, par ces expressions *obducebatur, deducebaturque*, dont il se sert pour marquer l'effet du *siparium*. Par le moyen de cette décoration, qui se faisoit devant celle qui servoit à la Tragédie, celle-ci demeurait parfaitement cachée aux Spectateurs, qui ne pouvoient rien voir des préparatifs qu'on faisoit pour les décorations d'un nouvel Acte, & qui pendant ce temps-là rioient des bouffonneries des Mimes. Cette décoration étoit disposée de manière, que les Acteurs pouvoient se cacher derrière, pour y préparer leurs tours, & dérober aux yeux des Spectateurs ce qu'ils ne vouloient leur montrer que successivement. Comme les Mimes jouoient ordinairement d'imagination, il n'y avoit presque

Jamais ni conduite , ni vraisemblance , ni dénouement dans leurs pièces. Pour se tirer d'embaras , lorsque les préparatifs de la nouvelle décoration étoient faits , quel qu'un d'eux s'enfuyoit , les autres le poursuivoient ; la symphonie  faisoit entendre , la premiere décoration où le *siparium* étoit employé , se retiroit , & les machines de la *scene versatile* déployoient aux yeux des Spectateurs une autre magnifique décoration où l'*aulanum* étoit employé. On ne peut méconnoître en cela le sens de l'endroit de Cicéron pour Cœlius , & il n'y a rien qui ne quadre parfaitement avec les expressions de Donat. Donc ce qu'on a pris dans le Théâtre ancien pour une grande toile qui fermoit tout le Théâtre , ou pour un rideau qui en cachoit une partie , n'étoit qu'une décoration dans le genre de la *scene ductile* , où l'on employoit le *siparium* , espece de toile peinte , attachée sur de grands chassis de bois , qu'on avançoit & qu'on retiroit à volonté.

On a pû remarquer que tous les témoignages des anciens Auteurs , qu'on allègue ordinairement en faveur de la toile , tournent contre elle , étant pris dans leur véritable sens , & qu'ils servent à en détruire entièrement l'idée. Celui qu'on cite en-

28 MERCURE DE FRANCE:

core de Phédre ne sera pas plus heureux:

Aulao misso; devolutis tonitruibus,

Dii sunt locuti, more translatisio.

Fab. lib. 5. Fab. 3.

On traduit *aulao misso* par la tapisserie étant tirée ou baissée, en quoi les uns paroissent avoir eû en vuë la grande toile, & les autres le rideau. Mais *mittere* a-t-il jamais pû signifier l'action de tirer un rideau? Et ne signifie-t-il que *tirer en bas ou baisser*? Ne signifie-t'il pas aussi *jetter & pousser en haut*? Les bons Auteurs en fournissent un grand nombre d'exemples. Cette expression même est très-énergique, pour marquer le jeu de la *scene versatile*, qui déployoit la tapisserie en l'élevant, & paroissoit la pousser en haut, en la faisant comme sortir de terre, ainsi qu'Ovide l'a si bien exprimé: mais ce qui est décisif, c'est que quand les Auteurs des pièces Dramatiques faisoient intervenir des Dieux dans leurs pièces, leur arrivée sur la scene dans la représentation, étoit toujours précédée d'une nouvelle décoration, comme il y en avoit pour un nouvel Acte ou pour une autre pièce. Le témoignage de Vitruve est formel sur ce point. Il semble fait exprès pour expliquer Phédre, & ce qui tranche absolument toute diffi-

culté, c'est que Vitruve dans l'endroit même parle de la *scene versatile* : voici ses expressions : *tres sint species ornatationis ; quæ cum aut Fabularum mutationes sunt futura , seu Decorum adventus cum tonitribus repentinis , versentur , mutantque speciem mutationis in frontes.* * Pourroit-on après cela refuser à *aulæo misso* le sens qu'on propose , & ne pas traduire ainsi ces mots , la décoration étant déployée , &c.

Ce qui paroît enfin démontrer sans laisser lieu à aucune chicane , que l'*aulæum* ni le *siparium* ne doivent point être entendus d'une toile ni d'un rideau , c'est qu'il est certain qu'on en changeoit plusieurs fois durant la représentation d'une même pièce , qu'il n'y en avoit même que durant le tems de la représentation , & que la pièce finie , il n'y avoit plus ni d'*aulæum* ni de *siparium*. C'est ce que confirme cet endroit d'Ammien cité par Lacerda : *Dorus evanuit , & Verissimus illicò tacuit , velut aulæo deposito scena , & ce que marque encore plus formellement Juvenal , quand il dit ,*

*Quoties aulæa recondita cessant ;
Et vacuo clausoque sonant fora solâ theatro.*

Sat. 6. v. 66.

* *De Archit. lib. 5. c. 7.*

Ainsi l'*aulæum* & le *sparium* étant ôtés , ferrés , cachés hors le tems de la représentation , on ne peut sans absurdité en faire une toile semblable à celle de nos Théâtres, où elle n'a lieu au contraire que hors le tems de la représentation. Si ce n'eût été qu'une toile ou un rideau , à quelle fin en auroit-on changé plusieurs fois dans une même pièce ? Eût-il été nécessaire qu'il y en eut d'une sorte pour la Tragédie , & d'une autre pour la Comédie & pour les farces ? Les entr'actes des grandes pièces étant toujours remplis par des mimes ou farces , il eût donc fallu attacher ou tendre neuf ou dix toiles ou rideaux dans la représentation d'une pièce. Mais encore un coup à quelle fin ? Est-il possible qu'on puisse rien imaginer de raisonnable , pour en montrer le moindre avantage , le moindre plaisir pour les Spectateurs ? Qu'on prenne garde enfin que dans tous les endroits cités dans cet essai , le mot *aulæum* est toujours au singulier , quand il ne s'agit que d'une seule décoration , & toujours au pluriel quand il s'agit de plusieurs. Nouvelle preuve qu'on ne peut l'entendre d'autre chose , & que son véritable & unique usage dans le Théâtre des anciens , étoit de servir aux décorations.

Mais ce qui semble entièrement décider la question , est ce passage de Julius Pollux , auquel il seroit sans doute difficile d'opposer rien de solide. Dans la description qu'il fait de toutes les parties du Théâtre , il s'exprime ainsi , * *les catablomes* (καταβλήματα , ce que tous les Lexicographes traduisent par *aulæa*) étoient des tapisseries ou de grands tableaux qui représentoient diverses choses accommodées au sujet des Pièces dramatiques qu'on jouoit. On ne peut méconnoître-là les deux genres de scènes où servoit l'*aulæum* pour les décorations. Quand cette tapisserie formoit la décoration par le moyen de la *scène ductile*, elle étoit attachée à de grands châffis de bois , qui étoient comme de grands tableaux. Pollux continue & marque ainsi en termes précis l'usage de l'*aulæum* pour les décorations dans le genre de la *scène versatile* : ** *cette tapisserie se déployoit par le moyen des machines de la scène versatile , & présentoit aux Spectateurs ou une montagne ,*

* Καταβλήματα δὲ, ὀφείματα, ἢ πίνακες ἴσαι, ἔχοντες κεφάλαια, τῆ ἑρίφ τῶν δραματικῶν ὑποθέσεων.

** Καταβλήματα δὲ (ἴσθιοι καὶ καταβλήματα) ἐπὶ τὰς περιήκτους, ὁμοίαι δὲ τῶν ὀφείματων, ἢ ποταμῶν, ἢ ἀλλῶν τῶν ποταμῶν. *Julii Pollucis Lib. 4. c. 12. n. 2.*

B iiiij

§2 MERCURE DE FRANCE.

ou une mer , ou un fleuve , ou quelque chose de semblable. Pourroit-on après cela être encore incertain sur le véritable usage de l'*aulaum* dans le Théâtre des anciens , & ne pas convenir qu'il ne seroit qu'aux décorations ?



EPIGRAMME.

Clidamis mariant son fils ,
Un de ses intimes amis
Crut que le bon homme en démence ;
De cet Hymen qu'il pressoit
Ne sentoit point la conséquence ;
Voisin dit-il , en conscience ,
Si pour toi prudence luisoit ,
Oserois-tu mettre en ménage
Ton fils ? Quatre lustres font l'âge
Qu'il commence à peine à compter :
L'étourderie est son partage :
Avant de le serrer des nœuds du mariage ,
Crois-moi , sans rien précipiter
Attends qu'il devienne plus sage.
Eh ! C'est ce que je tâche d'éviter ,
Répondit Clidamis d'un ton vif & sincère ,
Mon fils est jeune & fou , je le marie exprès ,

S'il devenoit sage , compere ,
Il ne se marieroit jamais.

Par M. Gaudet.

LETTRE sur les Coquillages.

JE viens , Monsieur , de lire dans le Mercure de Février 1748 p. 19 , une lettre de M. le Marquis Scipion Maffei à M. de la Condamine , où l'on trouve l'exposition du nouveau système de M. Antoine-Lazare Moro , pour expliquer comment les coquillages & les poissons de mer , qu'on voit pétrifiés dans les pierres , ont été transportés sur les montagnes. L'opinion de ce sçavant est que les montagnes où l'on trouve des testacées , ont été produites par des feux souterrains , qui ayant éclaté dans la mer , en ont élevé le fond avec tout ce qui s'y trouvoit de terre , de pierres , de minéraux , & d'autre matiere qui étoient dans le sein de la terre , & ont formé les collines & les montagnes. Il appuye ce sentiment de l'Histoire de plusieurs Isles formées par de semblables irruptions. Il est croyable que les coquillages qu'on trouve sur quelques montagnes de certaines régions , comme en Italie , en Sicile , peu-

B v

vent devoir leur origine à une semblable cause. Mais il est difficile de se persuader que toute la Normandie , la Picardie , l'Isle de France , la Touraine , toute la France , autant le plat pays que les montagnes , lesquels sont farcis de coquillages de toute espece , & de cornes d'ammon , aussi belles que celles d'Italie , * que tout ce continent, dis-je , soit sorti de la mer par un volcan , & si l'on attribue l'origine de notre continent à une pareille éruption , il faudra que toute l'Europe , le monde même entier ait une pareille origine , car en quel pays n'a-t-on pas trouvé des coquillages ? Ou au moins , dans quel pays n'en trouvera-t-on pas , quand on voudra creuser la terre , ouvrir des carrieres ?

Quoiqu'il en soit , Monsieur , mon dessein dans cette lettre n'est pas de critiquer M. Moro , mais de vous faire part d'un système que je trouvai en 1741 sur la formation des montagnes , & l'origine

* A Rouen vers l'année 1710 on fit tomber des portions de la montagne de Sainte Catherine ; pour accommoder ce qu'on appelle le *chemin neuf* , on trouva dans la pierre de cette montagne quantité de coquillages , & entr'autres des cornes d'ammon , de la grandeur des petites roues de devant d'un carosse.

des coquillages & des animaux fossiles. Ce systême fait partie d'un ouvrage que je composai dans ce tems-là sous le titre d'*Essai sur l'Histoire de la Terre*. Depuis (en 1744) je donnai à cet Essai la forme de Mémoires Académiques , & je le lûs sous ce titre à notre Académie de Rouen. C'est de la partie de cet ouvrage qui regarde le sujet traité par M. Moro , que je vais vous donner , Monsieur , un extrait fort abrégé.

Je suppose que dans le commencement les matieres qui devoient former les métaux , les pierres , la terre ferme , &c. n'étoient que des pâtes molles ou des especes de boues.

Tous les Physiciens sçavent que les matieres qui composent la terre , & l'atmosphère qui l'environne , sont rangées dans l'ordre de leur pesanteur spécifique , les plus pesantes plus près du centre de la terre , & les plus légères plus éloignées de ce centre.

La terre ou la boue la plus légère est plus pesante que l'eau. C'est donc une suite des loix de la nature que dans le commencement la dernière couche de notre globe , où la surface de la terre ait été faite par l'eau ou entièrement couverte d'eau.

B vj

36 MERCURE DE FRANCE.

Toutes ces couches tant de boue que d'eau auront été régulièrement sphériques ou sphéroïdes ; leur surface aura été unie ; car c'est le fluide qui environne la terre , qui a dû lui donner sa figure. Or tout corps formé , figuré par un fluide environnant , est régulièrement rond ou sphéroïde ; telles sont les gouttes d'huile qui nagent dans l'eau , &c. La surface de la terre dans son origine étoit donc régulière , c'est-à-dire , sans montagnes , sans vallées.

Tel étoit l'état de la terre naissante ; un globe ou un sphéroïde régulier & couvert d'eau dans toute sa surface , puis d'air , &c. *Spiritus Domini ferebatur super aquas.*

Les mêmes loix qui avoient ainsi arrangé les matériaux du monde , les y auroient conservés éternellement , ou jusqu'à la fin, si la terre étoit toujours restée seule dans son tourbillon , mais son Auteur la destinoit à quelque chose de mieux , qu'à porter un lac immense ; la Lune & le Soleil furent créés , & la Lune fut enfermée dans ce tourbillon particulier de la terre. Dès ce moment , cette couche immense de liquide qui en couvroit la surface , se trouva agitée du mouvement violent de flux & reflux ; la boue qui portoit ce liquide

naturellement paisible, en fut bien-tôt portée à son tour çà-&-là , en monceaux énormes, par cette impétuosité étrangere , comme on lui voit encore aujourd'hui former des bancs de sable dans les tempêtes ou les flux violens. Ces amas ou ces montagnes de boue ont laissé entr'elles des vallées , dont la profondeur a suffi à loger assés d'eau , pour qu'une partie de ces terres relevée restât à sec , & formât un continent qui s'est augmenté peu à peu par la même cause : le Soleil a desséché , affermi ce continent naissant , & l'a enfin rendu propre à devenir la demeure de l'homme & des animaux terrestres.

Cette excavation de la terre par le flux & reflux de la mer , & les jettées de terre ferme qui en résulterent, se continuant toujours , toutes les vastes contrées de l'Europe , de l'Asie , de l'Afrique , &c. jadis couvertes de mers , se sont découvertes peu à peu , & ont laissé dans ces terres les débris des animaux que ces eaux nourrissoient , & de ceux de la terre qui ont pu périr dans ces flots , soit qu'ils ayent été engloutis par des inondations , soit que tous les accidens ordinaires, qui font trouver des cadavres dans les fleuves , ayent porté ces animaux morts dans ces mers & dans leur fond , ayant qu'elles se retirassent.

38 MERCURE DE FRANCE.

Ce système jusques-là suffit pour rendre raison , tant de la formation des montagnes , que de la situation des coquillages & des animaux pétrifiés dans nos terres : mais quiconque a une fois admis cette cause , doit penser qu'elle subsiste encore , & qu'ainsi ses effets doivent se continuer.

Ce que le flux & reflux de la mer a fait dès le commencement , il le fait encore , quoique moins sensiblement , parce que les matériaux de la terre sont plus solides. La mer creuse sans cesse son lit , & jette sur ses bords les pierres , les terres qu'elle arrache à ce fond ; en un mot elle recule sans cesse ; ce sont ces effets que je suis dans mon Mémoire: je prouve ce reculement & l'aggrandissement continuel du continent par grand nombre de faits , & par des observations faites dans presque tous les pays. La mer baisse , les fleuves deviennent plus rapides & ainsi plus petits ; ce ne sont plus que des vestiges des grands fleuves , des bras de mer qui occupoient les vastes plaines , dont ces restes n'occupent plus qu'une partie du fond. Plusieurs observations prouvent encore cette dernière circonstance , & je cite quelques endroits où l'on voit encore des excavations , que ces bras de mer ont vraisemblablement faites dans des falaises de rochers qui bordent les vas-

tes plaines qu'ils occupoient ; je montre des lits de carrieres qui couvrent les sommets de ces falaises , ou de ces montagnes qui bordent les plaines , & je fais voir que les eaux de ces anciens bras de mer ont été jusques sous ces lits , qu'ils les ont minés , deracinés , & je montre les morceaux de ces carrieres qu'ils ont roulés dans ces plaines où on les trouve en rochers isolés ; * enfin ce reculement de la mer , & l'excavation de la terre continuant , ce globe doit à la fin se trouver miné ; les mers communiqueront d'une hémisphère à l'autre ; j'en cite des exemples pris du monde souterrain de Kirker ; la terre deviendra comme une orange creusée dont la figure ne sera soutenue que par sa seule écorce , cette écorce émincée à un certain degré manquera , & la surface de la terre qu'elle forme s'écroulera ; il se fera un nouveau chaos , un mélange de toutes ses parties & de toutes ses productions ; la surface sera de nouveau couverte d'eau ; il se formera pour la seconde fois un nouveau monde par le mécanisme exposé d'abord , dans les entrailles duquel on reconnoitra les débris du premier , en sorte que la terre , dans cette opinion , est assujettie à tous les âges , à tous les périodes qu'on observe dans les ani-

* Entr'autres à Fontainebleau.

40 MERCURE DE FRANCE.

maux , les plantes & généralement dans tous les êtres qu'elle porte. *

Un bouleversement & un renouvellement périodique de la terre a d'abord l'air d'une opinion hardie , mais je démontre dans mon Mémoire que ce sentiment , tout physique , tout systématique qu'il est , n'a rien qui ne puisse être exactement ramené aux vérités respectables que la Religion nous enseigne sur cette matière , rien qui ne satisfasse en même tems le Physicien & le Théologien. Je suis , Monsieur , &c.

LE CAT.

A Rouen , ce 20 Mars 1748.

* *Inisio tu Domine terram fundasti , & opera manuum tuarum sunt caeli : ipsi peribunt , tu autem permanes , & omnes sicut vestimentum veterascent , & sicut opertorium mutabis eos & mutabuntur. Psal. CIOI. v. 26.*





*A MONSIEUR DE M**.*

A Mi cher,
 De R** ,
 Souviens-toi
 Que chés soi
 Enrhumé ,
 Enfermé
 Dans son lit ;
 Il te fit
 L'autre jour,
 Sans détour ;
 En petit ,
 Le récit
 Des travaux
 Et des maux
 Que depuis
 Que je suis
 Homme né ,
 Condamné
 A souffrir
 Sans mourir ,
 Malgré moi ,
 Je me voi
 Cet ami

A demi
 N'est point bon ;
 Et le ton
 Dont tu vis ,
 Et compris
 Qu'il parla ,
 Ebranla
 Ton bon cœur
 En faveur
 D'un pauvre ,
 D'un maigret
 Qui ne peut ,
 Ni ne veut
 S'enrichir ,
 S'affranchir
 Des rigueurs ;
 Des malheurs
 De ce tems ,
 Aux dépens
 Des vertus
 Qui n'ont plus
 Feu ni lieu
 Que chés pe

42 MERCURE DE FRANCE.

D'hommes vrais ,
Dont les faits
Innocens ,
Obligeans ,
Ont pour fin ,
Mais en vain ,
D'engager
A changer
Les humains
Inhumains.
Entre ceux
Qui des vœux ,
Nuit & jour ,
Forment pour
Voir encor
L'âge d'or
Parmi nous ,
Où , de tous
Honoré ,
Révéré ,
Toujours est ,
Voire auras ,
Et partout
Le haut bout.
Que Bacchus
De son jus
A jamais
Tiens frais

Ton grand front
Rubicond.
Que Comas
De dodus ,
Tant faisant ;
Qu'ortolans ,
Tant lapreaux
Que perdreaux ;
Tant pigeons.
Que chapons,
Bien nourris
Et farcis ,
Bien lardés
Ou bardés ,
Prenne soin ;
Au besoin
De garnir
Et remplir
Ton gigier ;
Sans dangier ;
C'est ainsi ,
Par des i ,
Qu'autrefois
Les Gaulois ,
Mémement ,
Fréquemment
Prononçoient
Et souloient

Ferivant	Tout ennuï,
Du vieux tems	Tout souci !
De Rogier,	Que Vénus,
Allongier,	Tant & plus,
(Pour Roger,	De faveurs,
Allonger,)	De douceurs
Bien des mots.	Veuille bien,
Au propos	Comme sien
Des vœux miens	Favori
Je reviens.	Très-chéri,
Que Momus	Te combles
De rébus	Et filer
Gai diseur,	De tes jours
Fin railleur,	L'heureux cours !
Par ses dits	Dans l'ardeur
Et ses ris,	De mon cœur,
Du plaisir	Oùï, je fais
Fasse fuir	Ces souhaits ;
Loin d'ici	Mais de moi
L'ennemi,	Souviens-toi,
Dire entends	Ami cher,
Et prétends	De R * *.

NAU, Maître de Grammaire des Pages
de la Musique du Roi.

A Versailles ce 9 Mars 1748.



REFLEXIONS.

LES meilleurs usages dégènerent en abus, dès qu'une Puissance supérieure ne peut les maintenir dans leur principe : c'est ainsi que les visites, consacrées d'abord à entretenir l'union & l'intelligence dans la société, sont devenues au contraire, la source des dissensions : au lieu de les rendre utiles par une honnête conversation, elles sont le centre de la médifance & le berceau de la calomnie : on ne s'occupe qu'à déchirer la réputation des absens, à publier les secrets des familles, à chercher de mauvais motifs aux meilleures actions ; la moindre démarche, un mot dit au hazard, est interprété de travers, & tel qui paroît le moins s'inquiéter des affaires des autres, est souvent celui qui en dit le plus de mal. On s'imagineroit que les hommes ont pour tâche de s'épier mutuellement, de se croire tous incapables du bien, & de passer ainsi leur vie à faire le mal, & à en soupçonner les autres. Peut-on faire un si mauvais usage de la parole, qui a été donnée à l'homme, pour lui procurer tous les agrémens de la vie, par la facilité de communiquer ses pensées à son semblable ?

Cependant cette pente à médire est si générale , que peu de personnes en sont exemptes , & qu'on regarde comme des gens de mauvaise humeur , & des ennemis même de la société , ceux qui condamnant un abus si pernicieux , en veulent faire sentir toutes les conséquences.

Les femmes surtout, moins occupées que nous , sont aussi les plus accusées de ce vice : il semble qu'elles prennent plaisir à s'appuyer du préjugé vulgaire , pour se renfermer dans la bagatelle : crainte d'ennui , elles s'occupent des moindres objets , & leur tems se passe à ne rien faire ou à faire des riens.

Je suis bien éloigné de penser que toutes les femmes se ressemblent : je les respecte beaucoup , & j'en connois dont la délicatesse des sentimens s'offenseroit d'un discours désavantageux à la réputation du prochain , mais qu'il y a de femmes dont la bouche ne s'ouvre que pour médire de tout le monde !

J'étois il y a quelque tems chés Ariste , où il y avoit nombreuse compagnie. Plus sérieux que d'ordinaire , je gardois un silence obstiné , lorsqu'un cercle de femmes fixant mon attention , je m'approchai d'elles assés près pour les entendre. Leur langue mordante déchiroit impi-

royablement ceux dont elles s'entretenoient.

Eliante paroïssoit être la Présidente de ce petit Tribunal , où toutes les parties perdoient leur procès. Les droits de sa dignité étoient de parler la première & plus long-tems que les autres ; c'est le privilège des vieilles , & elle en jouïssoit sans faire de jalouses , cependant on jasoit tout bas sur son compte , & la jeune Elise disoit à sa voisine qu'elle étoit une radoteuse , qui seroit mieux de rester chés elle, que de porter toujours l'ennui chés les autres.

Philinte est le premier dont j'entendis l'apologie ; il vient d'épouser une riche héritière également favorisée de la vertu & des graces. Il croit peut-être , dit Eliante , cacher sa naissance par la dorure de son carosse, & faire oublier par son train & son équipage ce qu'il étoit autrefois , mais je le ferai connoître à tout le monde . . . je le connois très-bien , dit d'un ton ironique Climene , qui faisoit semblant de prendre le parti de Philinte ; il est vrai qu'il a peu de naissance , mais il a du mérite , il est protégé ; ses talens sont utiles , & sa faveur peut devenir un jour nécessaire. Je vous avouerais pourtant qu'il m'est insupportable ; il a un certain air

de suffisance qui me déplaît ; à peine regarde-t-il ceux qui le saluent. On ne peut pas être parfait dit une autre , avec un ris moqueur , il est si accablé d'affaires , qu'il n'est jamais où on le voit ; toutes celles de l'Etat sont les siennes : peut-on ne pas être distrait ? J'enrageois de bon cœur de ne pouvoir défendre l'aimable Philinte , dont la noblesse des sentimens efface la bassesse de la naissance. Bien différent de ceux qui ne doivent leur élévation qu'au hazard , il ne rougit point d'avouer ce qu'il a été , & cet aveu augmente son mérite : toujours affable , toujours prévenant ; s'il est quelquefois distrait , c'est par tempéramment & non par vanité.

Après Philinte , l'orage tomba sur Dorimene ; elle ne fut pas plus ménagée ; il y a de certaines femmes qui en veulent toujours aux plus aimables de leur sexe ; dénuées d'appas , elles les trouvent déplacés ailleurs. Eliante fidelle à cette maxime , peignit Dorimene des plus vives couleurs ; elle finit son portrait en disant : je conseille à son mari de l'empêcher de fréquenter les promenades & les spectacles , car mais reprit vivement Elise , qui jusques-là n'avoit parlé qu'à l'oreille , Eliante voudroit donc qu'à

78 MERCURE DE FRANCE.

notre âge on eût moins d'envie qu'elle de se faire voir : je voudrois bien l'avoir vû aussi jeune ; sa conduite étoit sûrement plus reprehensible que celle de Dorimene.

Aussi-tôt un certain bourdonnement annonça une sédition contre la Présidente : Eliante vit son tort & s'en tira adroitement , en publiant le mariage clandestin de Damon & d'Araminte. Voilà donc enfin le dénouement de leurs amours , dit Climene : ont-ils honte de réjouir le public à leurs dépens ? Les pauvres amans transis , dit Eucharis , qui a tout l'air d'une coquette , leurs plaisirs doivent être glacés : après dix ans d'égards , de petits soins , d'attention , de préférence , après tant de gêne , tous les sentimens sont épuisés,

Ensuite on taxa d'avarice la sage économie de Lucile , qui chargée d'une grande famille , & n'ayant qu'un bien médiocre , épargne ses plaisirs pour procurer à ses enfans une éducation convenable à ses sentimens.

On blâma la libéralité de Philarque , parce que maître d'un bien considérable , il ne croit en jouir , qu'autant qu'il le partage avec ses amis.

On appella hypoërisie la conduite austère d'Oronte , qui ennemi du plaisir , se
plaît

plaît à exercer la charité envers les misérables, dont le cœur tendre & compatissant ne peut voir un malheureux sans le secourir.

Que ne dit-on pas de l'aimable Clarice ? On blâma son enjouement & sa vivacité ; on la vouloit plus sérieuse & moins badine : au contraire, on trouvoit trop de timidité dans Alcinoé : elle est déplacée dans la bonne compagnie, dit Eliante ; son air emprunté prévient beaucoup contre elle : elle pense à tout ce qu'elle dit, ne parle qu'en hésitant, toujours avec bon sens, jamais avec esprit. Ignorant l'art des complimens, elle ne sçait dire que des vérités, & elle a si peu de jugement, qu'elle les place toujours fort mal ; la conversation s'épuise aisément avec elle, & ce qu'elle dit en peu de mots, d'autres s'en occuperoient une après-dinée. Qui reconnoîtroit à ce bizarre portrait la femme du monde la plus accomplie, car qui ne sçait qu'Alcinoé a toutes les qualités d'une femme aimable, jointes à tout ce qui peut former le vrai mérite ?

Enfin il n'y eut pas jusqu'à la bonté si connue de Dorante, qui ne passa pour imbécillité ; Dorante l'ami de tout le monde, qui a tant fait d'ingrats & qui en fait encore tous les jours, fut traité com-

mé un homme sans jugement & sans prudence.

A ce discours je ne pus tenir davantage ; mon indignation l'emporta sur ma curiosité : outré du mépris qu'on faisoit de la vertu , je sortis brusquement & je rentrai chés moi , bien résolu de fuir pour toujours les lieux où la vertu & le mérite étoient si maltraités.

Depuis ce tems plus sédentaire dans mon cabinet , je goûte des plaisirs d'autant plus réels , qu'ils m'avoient été inconnus jusqu'à présent.

Fermant les yeux sur les défauts des hommes , je les ouvre sur les miracles journaliers de la Providence : j'admire l'harmonie merveilleuse qui regne entre ces corps célestes suspendus sur ma tête : je contemple toujours avec une nouvelle surprise l'étonnante variété des choses que la terre produit , autant pour satisfaire la diversité de mes caprices , que pour subvenir à mes besoins : tout ce qu'une agréable campagne pouvoit offrir de charmant à mes regards , me paroissoit plutôt l'effet d'un heureux hazard , qu'un ouvrage entrepris à dessein & exécuté avec sagesse : mon indifférence sur la cause première me rendoit étranger presque par-tout. J'étois sourd à la voix de la nature , aveugle sur

tes merveilles. A présent tout me dit quelque chose ; la lumière brille à mes yeux , la plus petite fleur , un brin d'herbe considéré avec soin me remplit d'admiration , mais ces mouvemens d'admiration ne forment point en moi des sentimens stériles : si je trouve par-tout un Etre. tout-puissant , tout m'annonce aussi un Dieu bienfaiteur , & plein de reconnoissance envers le souverain Etre, de la connoissance de l'ouvrage je m'éleve à la connoissance de l'ouvrier, à qui j'offre un sacrifice continuel de mes adorations & de mes hommages.

Si quelquefois réfléchissant sur l'homme , je cherche à le connoître , c'est toujours tel qu'il est & sans partialité que je me le représente : bien différent de ces Misantropes brouillés avec toute la société , je n'ai jamais pensé que les hommes fussent tous injustes ou cruels. Au contraire plein d'indulgence pour leurs défauts , je leur prête souvent des vertus qu'ils n'ont point ; j'aime mieux être leur dupe que leur ennemi : si je jette les yeux sur la société en général , c'est toujours avec douleur que je la vois divisée , & quoique bon citoyen , les Victoires que ma Patrie remporte , me font toujours verser des larmes sur le sang des vain-

52 MERCURE DE FRANCE:

eus ; c'est un tribut que je dois à l'humanité & il est plus ancien que l'amour de la Patrie.

Quand je veux chercher à me connoître , (ce qui arrive rarement , car mon amour propre s'y oppose sans cesse , & s'offense d'une recherche où il ne peut que perdre) je suis fort étonné de n'avoir que les apparences de la vertu ; cette connoissance m'humilie , mais ne me décourage pas , & faisant un effort généreux sur moi-même , je profite toujours dans cette étude ; si je perds , ce n'est qu'en idée , au lieu que je gagne du côté de la réalité ; je suis plus convaincu de mon néant , & plus persuadé aussi que le vrai bonheur consiste dans la vertu , & qu'elle est le seul bien dont nous sommes les maîtres de nous rendre possesseurs.

Enfin les Historiens & les Poëtes partagent aussi mon loisir : les uns m'amuse-
ment en m'instruisant de tous les évènements qui ont occupé le théâtre du monde depuis son origine. Je vois avec une secrète joye tous les grands hommes de l'antiquité passer en revue devant moi , me rendre , pour ainsi dire , leurs hommages , & briguer mon suffrage : plus leur Juge que leur flatteur , lorsque je les examine de près , ils perdent beaucoup de leur répu-

tation. Les autres m'instruisent en badinant ; j'aime à voir la Fontaine se servir du langage des animaux , pour jeter sur mes défauts un ridicule dont je ris le premier : je me fâcherois si la manière dont il veut me corriger , ne rendoit pas sa supercherie innocente. Charmante des Houlières, vous Pavillon & Chaulieu, vous avez part à mon estime , mais Corneille, Racine & Moliere sont mes favoris. L'un fier , sublime & majestueux , élève mon esprit , & fait passer tour à tour dans mon ame les traits dont il caractérise ses Héros. Son rival , plus tendre , plus poli , plus naturel parle mieux le langage du cœur ; selon lui , que l'amour a d'attraits ! Ingénieux Moliere , je te pardonne tes licences ; souvent tu me fais rire de mes défauts , & toujours de ceux des autres.

Ce sont-là mes occupations , c'est-là mon plan de vie ; je le crois bien plus conforme à la dignité de l'ame , que de s'occuper à censurer continuellement les semblables , & puisqu'on a tant de peine à vivre en paix avec les vivans , il faut bien s'entretenir avec les morts , gens paisibles de qui l'on apprend toujours.

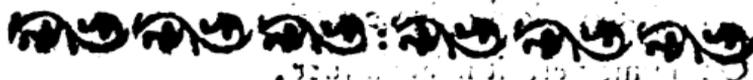
Quelqu'un trouvera peut-être singulière ma façon de penser : quoi ! toujours seul dans un cabinet , à la promenade , à la

campagne , éviter toute compagnie ! Il y a là plus de ridicule que de sagesse , plus d'orgueil que de prudence ; c'est une délicatesse mal-placée de rompre avec toute la société ; l'homme est né pour elle , comme la société est faite pour lui ; si elle a des défauts , c'est par ces défauts même qu'elle subsiste : vouloir la réformer , ce seroit folie : n'est-il pas plus convenable qu'un particulier se règle sur la société , que si elle étoit obligée de se corriger pour satisfaire une fantaisie , qui augmente le nombre des ridicules ?

Il est vrai que je suis né pour la société ; que je dois travailler à son bonheur , & empêcher de tout mon pouvoir ce qui pourroit lui nuire. Mais cette obligation n'emporte pas la nécessité de me rendre malheureux : je veux me borner à quelques connoissances , & je ne peux pas être l'ami de tout le monde , parce que le monde est un assemblage confus d'une foule de ridicules , dont je ne sçau-rois m'accommoder. Trois ou quatre amis font ma société : nous travaillons de concert à notre bonheur ; nous pensons librement ; nous nous aimons sincèrement ; le plaisir nous unit ; l'ennui ne nous sépare jamais ; nous avons toujours quelque chose à nous dire , car l'estime &

L'amitié ne font jamais muettes ; nous nous disons souvent que nous nous aimons , & nous le disons toujours avec le même plaisir. Si le bonheur peut se trouver , on ne doit pas le chercher dans la multitude , mais on pourra le trouver dans le choix de quelques amis toujours vrais , toujours sinceres , toujours dignes de ce nom.

Telle étoit ma façon de penser , belle & charmante avant que j'eusse le bonheur de vous connoître : vous avez défilé mes yeux ; vos vertus & vos charmes ont également frappé mon cœur ; daignez en accepter l'hommage. Heureux si je peux mériter votre approbation , & vous persuader de mon tendre & respectueux attachement !



O D E

A M. P. sur les dégoûts du Barreau.

T Andis qu'au sein de l'indolence
 Tu coules des jours fortunés ,
 Que les soucis & la finance
 N'ont point encor empoisonnés.

Que ne puis-je, abjurant l'étude,
 Etre occupé d'un doux loisir,
 Libre de toute inquiétude,
 N'avoir de loi que le plaisir !



Tantôt un gracieux délire
 M'agiteroit de ses transports ;
 La volupté, montant ma lore,
 En régleroit tous les accords.



Tantôt élevant mon génie ;
 J'irois fureter dans les Cieux ;
 M'étonner de leur harmonie,
 Et percer les secrets des Dieux.



Sage disciple d'Epicure,
 On ne me verroit m'appliquer ;
 (Toujours guidé par la nature)
 Qu'à la sentir, qu'à l'expliquer.



Loin de cette philosophie,
 Qui te fait mépriser la mort,
 Je vis sans jouir de la vie ;
 Apprends, ami, quel est mon sort.



A ma douleur prête l'oreille ;
 Chargé des sottises d'autrui ,
 Le matin un procès m'éveille ,
 Et je me couche avec l'ennui.



A peine levé , je rumine
 Sur des parchemins vermoulus ;
 Je lis Cujas , où j'examine
 Des rôles glaçans & diffus.



Je fors en lugubre équipage ;
 D'une immense robe affablé ;
 L'importance sur le visage ,
 L'esprit de chicanes troublé.



J'arrive au Palais ; quel tumulte !
 Quels cris , que d'affreuses rumeurs !
 Thémis , est-ce donc-là ton culte ?
 T'honore-t'on par des clameurs ?



Elles redoublent ; on se presse ;
 On se menace de regards ;
 Je ne vois partout que rudesse ,
 Des fronts ridés , des yeux hagards.



C v

58 MERCURE DE FRANCE.

Le marteau frappe ; à l'audience
J'entre ; lieu saint , lieu de fureur ;
Non moins que la tendre innocence,
Le crime y trouve un défenseur.

* * *

Ciel ! Quel jargon , quel dur langage ?
O termes accouplés sans choix !
Quel est ce frivole étalage
D'écrits , de préjugés , de loix ?

* * *

Le fait seul décide l'affaire ;
L'autorité veut l'éclaircir ;
J'entends le texte ; un commentaire
M'est-il cité pour l'obscurcir ?

* * *

L'effroi de mon ame s'empare ;
Dieux ! Je frémis épouvanté . . .
Les spectacles qu'offre la barre
Me font haïr l'humanité.

* * *

Tout m'y retrace nos misères ;
Pères cruels , indignes fils ,
Epoux furieux , lâches frères ,
Parents perfides , faux amis.

* * *

Affreux tableau qui m'humilie ;
 Mon cœur en gémit abattu ;
 De l'homme je vois la folie ,
 Jamais témoin de sa vertu.



Rempli de cette triste image ;
 En proie à de sombres vapeurs ,
 Mon esprit devient dur , sauvage ,
 Et je sens s'aigrir mes humeurs.



O toi , pour qui vient Uranie
 Ses plus riches trésors ouverts ,
 Dissipe ma misanthropie
 Par l'élégance de tes vers.



Peins-moi la folâtre sagesse ,
 Assise entre les jeux , les ris ;
 Les doux écarts de la jeuneesse ,
 Docile à la voix de Cypris.

J. Lacoste fils.

A Dijon le 15 Mars 1748.



LETTRE A M.*** *sur les Coquillages
fossiles.*

IL est vrai, Monsieur, que de tous les sentimens embrassés jusqu'aujourd'hui par les Sçavans, sur l'origine des coquillages fossiles, aucun n'est pleinement satisfaisant, & que presque tous sont purement systématiques. La décision de cette belle question répandroit une grande lumière sur bien des points de physique. Mais comment y parvenir ?

Nous sçavons que les plantes & les animaux ne doivent pas habiter les entrailles de la terre, & nous sommes surpris avec raison de les y rencontrer. Mais d'où vient ne s'étonne-t-on pas de rencontrer sur la surface de la terre des matieres minérales, de l'or, du fer ? Pourquoi platôt dans un lieu, que dans un autre ?

Si les substances métalliques doivent par leur pesanteur ne se trouver qu'à des profondeurs considérables, on peut rechercher quelle est la cause qui les a élevées & distribuées inégalement sur la surface, & les regarder comme déplacées avec autant de raison, que les coquillages marins, les végétaux & animaux

pétrifiés dans le sein de la terre , car si l'on dit que Dieu veut que tel pays ait de l'or , tel du fer , tel de l'étain , on peut dire aussi que Dieu veut que tel pays ait des coquillages , que les minieres de Fahlun dans la Touraine ont été créés pour la commodité des Labouleurs.

Vous n'ignorez pas que les coquillages fossiles se trouvent communément sur les montagnes; pourquoi les sources d'eaux minérales affectent-elles aussi les pays de montagnes ? Combien n'en compte-t-on pas dans l'Auvergne ? Cette Province en contient seule presque autant que toutes les autres de ce Royaume. Ce pays, vous le sçavez , est des plus montueux, & on y trouve beaucoup de coquillages.

La position de Bourbonne les Bains vers la source de la Saone , celle de Plombières vers la source de la Moselle , méritent attention. Elles sont situées vers le lieu de la plus haute élévation, d'une longueur de plus de deux cent lieues.

Vous sçavez qu'aux portes de la ville de Sées en Normandie il y a cinq à six lieues de coquillages marins. Examinez la position de cette ville par rapport aux rivières qui prennent leur source dans ses environs. Plus de douze rivières indiquent qu'elle est vers le lieu le plus élevé du pays, qui peut

être (à consulter la Carte de France de M. de l'Isle) entre Mortagne & Moulins. A quatre lieues de Mortagne, sont les eaux minérales de Bellême. A trois ou quatre lieues de Bellême est Nogent le Rotrou, où se trouvent encore des coquillages. Sans doute que la même Puissance qui a élevé le pays entre Sées & Nogent le Rotrou, a répandu sur ces deux endroits les coquillages qu'on y voit.

Je pourrois vous citer encore les eaux minérales de Néris en Bourbonnois, de Bagnières & de Barrége dans la Bigorre, & quantité d'autres dont la position est conforme à celles des précédentes.

A l'égard de celles dont la position n'est pas si favorable, la qualité, la quantité, la disposition des matières minérales dans les entrailles de la terre, l'épaisseur de terre qu'elles ont à élever, peuvent varier l'effet de ces mines, dont nous avons plusieurs exemples.

Il peut se faire aussi que dans le grand nombre de sources d'eaux minérales, que nous avons en France, les unes proviennent de minéraux, qui ayant été enflammés & continuant toujours à l'être, ont produit des volcans : telles sont toutes les sources d'eaux minérales chaudes : d'autres ont cessé d'être volcans, la matière

Sulphureuse étant ou consumée ou éteinte ; de ce nombre sont les eaux minérales froides , qui viennent des montagnes ou lieux élevés ; d'autres enfin ne sont point volcans , & ne l'ont jamais été ; les eaux minérales froides qu'on trouve en fouillant dans les lieux bas , qui ont été autrefois le lit de la mer , & n'ont jamais changé de position , sont celles que je mets dans cette troisième classe. Telle , par exemple , l'eau minérale qu'on trouva , lorsqu'on creusa en 1745 dans la Place de Beauvais , pour construire une Fontaine publique , car , à vue de pays , le lit de la mer à Dieppe , n'est pas beaucoup plus bas que les lieux les plus profonds de nos marais. Suivant le témoignage de quelques personnes , il y a des endroits dont on ne trouve point le fond.

Je ne doute pas , Monsieur , que la plupart des mines ne pussent fournir de nouvelles preuves de l'origine des montagnes , par l'action d'un feu souterrain , soit par leur position , soit par des corps dont l'altération ne peut s'attribuer qu'à ce feu.

L'or que les François rapportent du Sénégal , & dont ils ont cherché le lieu natal avec des peines & des fatigues incroyables , en remontant plus de trois

cent lieues la rivière vers la source, de laquelle ils espéroient le trouver; cet or, l'idole des humains, & le plus pésant de tous les métaux, doit être plus près du centre par sa position naturelle, que tous les autres. Il a sans doute fallu une puissance d'une grande énergie, pour l'élever à la surface de la terre. Cette puissance ne pouvoit manquer d'élever une furieuse crouë de terre au-dessus du niveau des eaux. En un mot, les mines d'or (si les montagnes sont produites par le feu souterrain) doivent se trouver vers la partie la plus élevée d'un pays extrêmement étendu. Et ce qu'on nous apprend de la position de l'or du Sénégal, prouve assez que les faits s'accordent avec les causes qu'on leur attribue. Vous comprenez bien que je ne prétens parler ici que de mines extrêmement riches & abondantes, comme sont celles de Tombuto en Affrique, suivant le récit des voyageurs. Je n'ignore pas qu'en France grand nombre de rivières sont aurifères. Le célèbre M. de Reaumur en indique la plûpart dans un Mémoire qui se voit parmi ceux de l'Académie des Sciences. Cet or vient de la source de ces rivières; & par conséquent des montagnes.

Je conviens avec vous que l'époque de

Tous ces événemens est embarrassante, mais l'obscurité des dates ne détruit pas la réalité des faits. Si j'apperçois sur le rivage d'un pays inconnu des traces d'hommes, d'éléphans, je peux conclure que des hommes ou des éléphans y ont passé, quoique j'ignore en quel tems.

La foi ne nous oblige point à croire que la terre a été passagée dès le moment de la création en continents, isles, presqu'isles, comme elle est aujourd'hui. Des faits, qui ne sont pas fort reculés, nous convainquent au contraire, & prouvent qu'il a pû s'y faire des changemens notables. Ces faits, à la vérité sont en petit nombre, & s'ils n'ont pas été plus communs dans les siècles les plus reculés, que dans les derniers dont l'histoire nous a transmis les événemens, il faudroit admettre dans le monde plus d'antiquité que la foi ne le permet, pour conserver ce système. Il est donc nécessaire que la plupart des montagnes, des isles, des continents d'aujourd'hui, aient pris la forme qu'ils ont, par quelque événement singulier, à peu près dans le même tems.

Le déluge auquel grand nombre de Physiciens attribue la cause de la dispersion des coquillages marins dans presque toutes les parties du monde, ne peut-il pas avoir occasionné le jeu des mines sou-

terraines, & changé tout-à-fait la carte ?
 Suivant la Genese, les eaux ont surpassé
 de quinze coudées les plus hautes mon-
 tagnes. Quelque hauteur que vous donniez
 à ces plus hautes montagnes, de quel
 poids immense la terre n'a-t-elle pas été
 chargée dans toute sa surface ? Ces eaux,
 devant se mettre nécessairement deniveau,
 ont dû charger considérablement davan-
 tage le lit de la mer que le sommet
 des montagnes. Le feu souterrain a dû
 recevoir une augmentation prodigieuse.
*Sed scire est, (dit Boethave t. 1. p. 256
 Element. Chymiz.) solo tritu densati aeris,
 in tritu telluris, sine alio aere, sine ullo
 pabulo, ignem hunc parari & conservari
 posse. Et plus bas : certè in profundissimis
 insima ita premuntur ab immanti incumbentium
 pondere, ut astritus minimi faciunt calores
 maximos.*

On a reconnu par des observations exac-
 tes qu'en creusant la terre perpendiculai-
 rement à l'horison ; on parvient d'abord à
 des lieux dont la chaleur est telle en toutes
 saisons, que l'eau ne s'y peut congeler ;
 lorsqu'on continue toujours à fouïr, on
 parvient enfin à des profondeurs, dont la
 chaleur est si excessive, qu'il est impossible
 de la supporter.

Des observations précédentes on doit
 conclure

1°. Que le déluge a dû causer en plusieurs parties du monde des volcans par l'augmentation du feu central, dont l'action a été élevée au-delà de ses limites ordinaires, la pression réciproque des parties de notre globe étant augmentée par le poids immense des eaux du déluge.

2°. Que ces volcans ont formé la plupart de nos montagnes, & presque toutes celles sur lesquelles, ou aux environs desquelles on trouve des coquillages marins, ainsi que grand nombre de mines de différens métaux.

3°. Qu'avant & depuis le déluge, jusques dans ces derniers siècles, quelques montagnes ou isles ont pû être formées de la même manière, mais en petit nombre, n'y ayant pas eû de cause générale & universelle, qui put faire naître à la fois tant de bouleversemens dans notre globe.

Vous voyez, Monsieur, que je tâche de me rapprocher de votre sentiment, le plus qu'il m'est possible. Faites autant de chemin vers le mien, & ne me refusez pas la grace de me mettre au nombre de vos amis, étant très-parfaitement, &c.

J. F. D. Médecin.

A Beauvais le 25 Avril.



E P I T R E

A M. Prieur sur mon départ de Blois.

Rien n'est plus vrai ; mon sinistre départ
 Me plonge , ami , dans une létargie ,
 Qui de ma verve étouffant l'énergie ,
 Eteint le feu qu'Apollon me départ ;
 Ma muse est molle , & ses doigts , en écharpe ;
 Ne pincent plus les cordes de sa harpe.
 Las ! tu le sçais ; quels sons mélodieux
 N'enfantoit pas l'effor de mon génie
 Sur le trépiéd , quand j'invoquois les Dieux
 Qui me parloient par la voix de Junie !
 Tu la connois ; le tems passe sa faux
 A peine encor sur son quadruple lustre ;
 J'à là voit-on des Daciens , des Saphos ,
 Près des Beaux-Arts prendre la place illustre ?
 Ah ! que Pallas artistement conduit
 Sur son papier sa plume épistolaire ;
 Jamais Nafon d'une main plus légère
 De ses rouleaux ne crayonnoit l'enduit.
 Combien de fois ma Minerve flatée ,
 A-t'elle , ami , tracé sous sa dictée

Les tendres vers où le sexe Blaisois
De Cupidon épuisoit le carquois ,
Où je chantois les charmes d'une ville ;
Qui teinte ençor des façons de la Cour ,
Qui si long-tems y fixa son séjour ;
Noble en ses airs , prévenante , civile ,
Aux étrangers offre un abord facile ?
Heureuse enceinte , attirante Cité ,
Où la franchise a marqué son azile ,
Où regne en tout la noble liberté ,
Qui sur ses pas mène l'urbanité !
C'est dans ces lieux qu'en rimes libertines
Je décrivais ces fictions badines ,
Où jeune fils alloit sous le rideau
Ceindre aux époux le grotesque bandeau,
Mais à présent qu'éloigné de leurs rives ,
Je ne sens plus ces exhalaisons vives ,
Qui bouillonnant au creuset de mes vers ,
Alloient former leur salpêtre divers ,
Je ne puis plus égayer une strophe ,
Dans mon esprit devenu philosophe ;
Je vais chés Loz , une sonde à la main ,
Du cœur de l'homme entamer l'examen ,
Et des mortels épluchant la conduite ,
Pleurer sur eux en moderne Héraclite.

Mais sur ce ton pourquoi philosopher ?
 On me remet un billet de Junie ,
 Qui dissipant mon humeur rembrunie ,
 Sçait de mon flegme à l'instant triompher.
 Adieu , Prieur , pour répondre à sa lettre ,
 J'y vais puiser l'esprit qu'elle y sçait mettre.



*LETTRE à M. . . . H. . . . Docteur en
 Théologie à Angers. Par M. F . . .*

SI les grands hommes, Monsieur, trouvent une récompense mondaine de leurs vertus dans les écrits de ceux qui veulent bien se donner la peine de consacrer leurs histoires à la postérité, ceux qui se sont distingués par des crimes fameux, y trouvent le châtement temporel de leurs forfaits, dont ces mêmes Historiens ne font la peinture, que pour en insinuer l'horreur qu'ils méritent.

C'est pour cette raison que l'Histoire est une leçon perpétuelle, non-seulement pour les Princes, les grands Capitaines & les principaux Ministres d'Etat, mais même pour les personnes les plus médiocres, qui peuvent, chacun dans leur condition, y puiser des instructions d'autant

plus aisées , qu'elles s'y introduisent par des peintures touchantes & par des récits agréables , mais le Lecteur en tireroit peu de profit , si l'Historien ne s'attachoit à décrire les motifs secrets , & les raisons intérieures qui ont fait agir les grands hommes.

C'est ce que Tacite a fait avec un art admirable ; & s'il avoit pû joindre à ses pénétrations politiques le tour aisé de Saluste & la politesse de Thucydide , nous aurions un modele achevé de la perfection de l'Histoire , au lieu que nous trouvons très-peu d'Ecrivains qui méritent véritablement le nom de bons Historiens , car les uns font un récit tout sec & tout nud des actions qui servent de matiere à leurs Histoires; les autres, comme la plupart des Grecs , ne s'attachent qu'à remplir leurs volumes de paroles vaines & de périodes figurées ; d'autres sont toujours dans la déclamation & dans le style d'Orateur ; d'autres, qui s'imaginent qu'un gros livre fait un grand Auteur , prolongent & surchargent leurs ouvrages d'une infinité de bagatelles mêlées , & d'inutiles pensées qui rompent le fil essentiel de leur Histoire , & d'autres enfin quittent la vérité , qui est l'ame de ce genre d'écrire , dans l'espérance de se rendre plus agréables par

72 MERCURE DE FRANCE.

des fictions qui augmentent la surprise & l'admiration.

Il n'est pas facile d'éviter tous ces défauts, & de trouver le secret d'être bref sans obscurité, familier sans bassesse, élevé sans affectation, exact sans inutilités, éloquent sans figures, politique sans erreurs, & peintre sans fictions, & avec toutes ces qualités, de ne s'égarer jamais de la vérité, qui est la base de l'Histoire; c'est par-là qu'on pourroit arriver au point de parfait Historien, & l'on y arriveroit, sans doute, si l'on rassembloit, comme je l'ai dit, tout ce que Thucydide, Tacite & Saluste ont eû de bon, & qu'on tâchât d'éviter quelques fautes dans lesquelles ils sont tombés.

Cependant, quoique la vérité soit l'ame & la propre essence de l'Histoire, il est extrêmement difficile que le portrait des hommes qui se sont distingués par leurs vertus ou par leurs crimes, passe à la postérité avec des traits entièrement fidèles, car si leur Histoire est composée par des contemporains, la flatterie de ceux qui écrivent par intérêt, ou l'animosité des autres, qui ont pris un parti contraire, apporte toujours quelque déguisement à la vérité, dont le caractère est d'être toujours simple & pur.

Si

Si l'Histoire est retracée par ceux qui vivent dans les siècles suivans , comme ils n'y apportent rien d'eux-mêmes , que leurs paroles , le tout qu'ils lui donnent , leurs réflexions toujours conformes à leurs propres génies , & le discernement de ce qu'ils doivent prendre ou laisser dans les écrits de ceux qui les ont précédés , jamais ils ne peuvent atteindre ni prétendre à la créance qu'on doit avoir pour un témoin oculaire , & quoiqu'une flatterie intéressée ou une haine vengeresse ne conduise pas leur plume , comme elle conduit celle des contemporains , l'éloignement des faits qu'ils écrivent , suffit pour leur faire prendre le change dans les traits de vice ou de vertu qu'ils veulent donner aux tableaux de ceux dont ils parlent , & s'ils n'ont un jugement bien solide , pour démêler entre le flatteur adroit & l'ennemi malin la pure vérité , ils ne sont plus que de mal-adroits copistes d'un tableau qui n'a point ressemblé.

Combien d'Historiens, qui ont écrit avec beaucoup d'éloquence & d'érudition , se sont laissés emporter par la trop vive chaleur qu'ils ont eue pour l'un ou pour l'autre des partis qu'ils vouloient favoriser , & qu'elle .. souvent écartés de la vérité , non pas dans la description des événemens

principaux qu'ils n'ont pû déguiser , mais dans les circonstances particulieres , & dans les motifs qui presque toujours déterminent la louange ou le blâme qu'on donne aux actions !

Les véritables Ecrivains doivent faire tous leurs efforts pour s'éloigner , autant qu'ils peuvent , des défauts qui les choquent dans plusieurs ; ils doivent particulièrement s'attacher à deux choses principales ; l'une à démêler entre tous ces Auteurs qui ont eû des sentimens & des intérêts opposés ce qui , tant par leur jugement , que par le secours de plusieurs Mémoires particuliers , leur paroît le plus conforme à la vérité , dont aucune flatterie ni aucune animosité ne les peut écarter ; & l'autre à pénétrer , autant qu'il leur est possible , les motifs de ceux qui ont agé , pour donner aux circonstances particulieres de leurs actions leurs véritables couleurs , & former dans l'esprit du lecteur une idée sincere des caracteres singuliers de ceux dont ils parlent , puisqu'il n'y a rien qui nous anime plus à la vertu ou qui nous retire mieux du vice , que de voir dans la peinture d'autrui , comme dans un miroir , nos propres traits , & le bon ou mauvais succès qu'ont eû des inclinations pareilles aux nôtres.

De-là n'avouerez-vous pas avec moi, Monsieur, qu'il n'est rien qui puisse contribuer davantage à la perfection d'un Historien, que ces deux principes fidèlement observés, mais souvent négligés.

C'est votre profonde érudition, ce sont des belles connoissances dont vous êtes orné, qui m'ont déterminé à faire ces remarques, & à vous les adresser dans cette lettre, qui doit vous convaincre de la sincere amitié avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

F. A Angers ce 28 Août 1747.



E P I T R E

*A M. le Thuillier, Docteur en Médecine,
faite par un pauvre Diable in extremis.*

C'Est à toi, fameux Esculape,
Qu'un fils d'Apollon a recours,
Prêt à plonger sous cette trappe,
Où l'on s'abîme pour toujours,
Si lui créant de nouveaux jours
Ton art puissant ne le réchappe.
Sur un grabat de maux jonché,

D ij

Le pauvre Poëte attaché ,
 Travaille , suë & se démene ,
 En proye à ces monstres divers
 Qu'on voit dans ce triste Univers
 Tourmentant notre espece humaine ,
 Et qui par toi sont abattus
 Tout aussi-tôt que combattus .
 Car qui ne sçait qu'à ton approche ,
 Il n'est de poulx précipité ;
 Battant mesure à triple croche ,
 Qui par ta magie enchanté ,
 Ne reprenne un pas de santé ?
 Quel mal a jamais résisté
 Aux traits certains que lui décoche
 Ton art par tout Paris vanté ?
 J'ai fièvre érique , poulmonie ,
 Asthme , fatigante insomnie ,
 Mais eussai-je pis que cela ,
 N'est mal ençuirassé qui tienne ,
 Quand tu m'auras chanté l'antienne
Tolle grabatum ; ambula.
 Viens donc prononcer tes oracles ,
 Thuillier , sur mon état cruel ;
 Il n'est personne sous le Ciel
 Qui croye plus à tes miracles
 Si dans mon sang demi dissous ,

Remettant un juste équilibre ;
 Par toi ma fièvre a le deffous ,
 C'est alors que ma veine libre ,
 Mieux qu'en ce jour , à l'Univers
 Dira ton utile science ;
 La fièvre mé dicta ces vers ,
 Ce sera là reconnoissance.



*DISCOURS prononcé par M. de Pouilly,
 Lieutenant des habitans de la ville de
 Reims , à la rénovation des Officiers , le
 6 Mars 1748.*

Vous touchez , Messieurs , à l'éve-
 nement que j'ai eû l'honneur de vous
 annoncer l'année dernière ; une eau sa-
 lutaire va couler dans vos places publi-
 ques , & ce bien que vous étiez dans
 l'impuissance de vous procurer , que vous
 aviez crû ne pouvoir obtenir que de la
 magnificence de nos Rois , ce bien si grand
 & si précieux , est le présent d'un de vos
 citoyens , citoyen dont la patrie dans toute
 la suite des siècles sera remplie d'autant
 de Hérauts qui publieront sa gloire , qu'elle
 contiendra d'habitans qui lui devront la
 santé.

Ce n'est pas assés pour votre Sénat ,

78 MERCURE DE FRANCE:

Messieurs , que par cet insigne bienfait ; l'un de ses membres tatisse dans l'enceinte de vos murs une source fatale des maladies les plus cruelles ; ce qui surpassoit votre espérance ne borne point nos desirs. Votre bonheur entier pourroit seul les remplir , mais par quelles voyes pourrions-nous parvenir à vous le procurer ; quel dessein pourrions-nous former qui répondît à l'étendue de nos vœux ?

Osons cependant , Messieurs , dans le cercle étroit où nous sommes renfermés , osons faire éclater un grand zèle à l'exemple de la nature , qui dans les moindres de ses ouvrages fait briller une attention bienfaisante.

Oui , Messieurs , malgré les bornes que la fortune a mises à votre pouvoir , vous êtes les maîtres de vous ouvrir , par les ressources de l'industrie & du génie , des routes à la richesse , à la considération , à la félicité ; vous le pouvez , & j'en atteste les mânes du grand Colbert votre illustre compatriote , celui de tous nos Ministres qui auroit à plus juste titre obtenu des Autels ; si la reconnoissance des peuples en érigeoit encore à la mémoire de leurs bienfaiteurs. Ce grand homme ; aussi ardent qu'ingénieur à travailler au bonheur de la Nation , n'a point vû de

moyen plus sûr pour y réussir, que d'y faire fleurir les Arts, les Manufactures & les Sciences.

J'ai déjà eû l'honneur de vous tracer ici une légère esquisse de nos vûes ; elle a paru obtenir vos suffrages ; permettez-moi d'y ajouter aujourd'hui de nouveaux traits, & de faire en sorte, s'il m'est possible, que dans le concert flateur que forment les approbations dont vous voulez bien honorer ce projet, il n'y ait pas même une seule voix discordante qui en trouble l'harmonie.

Ne croyons pas, Messieurs, que la fortune soit la seule dispensatrice des richesses : l'industrie partage cet honneur avec elle. Tous les riches sont ses tributaires ; ils semblent n'être que les dépositaires de ses biens, toujours prêts à les lui remettre, pour recevoir d'elle en échange ses différentes productions ; la faire éclore, la favoriser, la mettre à portée de prendre toutes sortes de formes, c'est ouvrir une mine cent fois plus précieuse que celles du nouveau Monde ; mine que le tems n'épuise point, dont les frais n'absorbent pas le produit, & dont les fruits ne sont point ternis par les larmes d'une multitude de malheureux.

Or, Messieurs, pour éclairer l'industrie,

D iiiij.

les Mathématiques & l'art du Dessin, sont les deux flambeaux qu'il faut allumer ; c'est à la faveur de leur lumière bienfaisante qu'elle enfante tous ses miracles , soit qu'elle nous étonne par la difficulté & par l'utilité des ouvrages qu'elle exécute , soit qu'elle nous charme par l'agrément & par la beauté des spectacles qu'elle nous offre.

Chés des peuples grossiers un morceau de toile & un bloc de pierre ne sont que des matieres viles & informes ; ils deviendront dans les mains d'un grand Artiste plus précieux que l'or même ; ils embelliront les plus superbes Palais, & seront l'objet de la recherche empressée des Grands & des Souverains.

Ici une main guidée par la Géométrie trace quelques lignes, & des masses énormes de pierre sembleront suspendues dans les airs.

Là , des roues , des vis , des manivelles mises en œuvre par la mécanique ou par l'hydraulique , exécutent sans peine ce qui auroit été impossible à tous les efforts de mille bras réunis.

Ailleurs , des Artisans grossiers font un rableau charmant d'un tissu de laine ou de soye , instrumens aveugles de l'intelligence cachée du Machiniste & du Dessinateur.

A quel degré de perfection , Messieurs , votre Manufacture déjà si florissante , ne pourra-t-elle point s'élever par l'établissement que nous vous proposons ? Quel encouragement pour les travaux , que la perspective flatteuse de pouvoir devenir par les ouvrages mêlés de soye & de laine , rivale de cette Manufacture célèbre , qui doit à l'art du Dessin , l'avantage qu'elle a d'effacer par ses étoffes de soye toutes les Manufactures de l'Europe !

A quelle fortune ne pourront point parvenir ceux de vos concitoyens , que la voix de la nature , l'inspiration secrète de leurs talens , appellera à cultiver les Beaux Arts ! Ils n'auront point à lutter contre les obstacles que fait toujours naître le manque d'encouragement ou d'instruction , & ils trouveront dans le sein de leur patrie des secours favorables , qui dès leur tendre jeunesse développeront toute l'étendue de leur intelligence & en animeront tous les ressorts.

De tous les ouvriers qui travaillent sur le bois , sur la pierre , sur le gazon , sur les métaux , en sera-t-il aucun qui joignant à d'heureuses dispositions une théorie savante , ne rendra ses travaux plus utiles à la société , & ne s'ouvrira un chemin plus facile à la fortune ?

D v

32 MERCURE DE FRANCE.

Enfin quel avantage pour votre ville , si devenue comme un centre de lumiere qui attire tous les jeunes Artistes , ils viennent en foule des Provinces & des Nations voisines lui payer par leur séjour une sorte de tribut !

La considération ne marche pas moins que les richesses à la suite de l'industrie & des talens ; c'est un hommage que nous rendons à ceux qui rassemblent dans leur personne la puissance & la volonté de contribuer à la félicité publique ; ces deux qualités réunies nous présentent une image de la Divinité & s'attirent une sorte d'adoration ; elles se montrent avec éclat dans la plûpart de ceux qui dispensent aux autres hommes les trésors des Sciences & des beaux Arts.

Si de grands Capitaines défendent nos Provinces , de grands Artistes les embellissent ; ceux-là nous garantissent des horreurs de la guerre , ceux-ci nous font jouir des agrémens de la paix. Jetez les yeux , Messieurs , sur le Temple de la gloire , vous y verrez à côté des Scipions & des Turennes , les Phidias , les Archimedes & les Raphaels ; on a vû des villes leur préparer des entrées triomphantes , & célébrer leur présence par des Fêtes publiques ; on a vû des Papes , des Empe-

seurs , des Rois , les honorer d'une tendre amitié , les combler de leurs faveurs , leur rendre dans la maladie tous les devoirs qu'on rend aux personnes les plus cheres , & recueillir en pleurant leurs derniers soupirs. Eh ! Comment ne respecterions-nous point ceux qui se signalent dans les Sciences & dans les beaux Arts ? La nature , si elle avoit cette faculté de sentir qu'une Philosophie superstitieuse lui a quelquefois attribuée ; la nature entiere les respecteroit sans doute elle-même , étonnée de se voir pénétrée par leur recherche , égalee par leur pinceau , maîtrisée par leur industrie.

Tous les Artistes illustres qui sortiront de vos Ecoles , feront rejaillir sur votre patrie , Messieurs , l'éclat dont ils lui seront redevables ; ainsi brilloit Athenes de toute la gloire des grands hommes qu'elle avoit formés dans son sein ; quel fruit n'en recueilloit-elle point ! Les Princes les plus puissans s'empressoient à l'envi de lui donner des gages éclatans de leur estime , jaloux de s'illustrer par l'hommage qu'ils rendoient aux beaux Arts.

Or ; Messieurs , s'il est une ville à qui une grande considération puisse procurer de grands avantages , c'est sans doute la vôtre , l'objet privilégié des premieres faveurs de nos Rois.

D vj

Je viens , Messieurs , en vous montrant Athènes , de vous présenter le modèle le plus brillant ; dois-je craindre qu'il vous éblouisse par sa splendeur ? Mais pourquoi renoncerez vous à l'espoir d'en approcher ? Il ne faut souvent pour exécuter les plus grandes choses , que les entreprendre avec un grand courage.

Ces peuples qui se sont rendus si illustres par leurs progrès dans les Arts & dans les Sciences , ressemblent à ces fleuves , qui prêts de porter leur tribut à l'Océan , roulent majestueusement leurs flots , & qui dans la plus grande partie de leurs cours , n'ont été que de foibles ruisseaux ; observons les moyens qu'ils ont employés avec succès pour parvenir à cette illustration , & essayons de suivre la route qu'ils nous ont tracée.

Si nous n'avons pas l'avantage d'aller aussi loin qu'eux , nous aurons du moins celui de marcher sur un chemin semé de fleurs , & de pouvoir jouir de la félicité , autant que le permet la foiblesse de notre condition.

Félicité ! Objet de nos vœux les plus ardents , qui semblez nous fuir à mesure que nous vous approchons , ne seriez-vous qu'un phantôme brillant destiné à enflâmer nos désirs , plutôt qu'à les sa-

risfaire ? Par quel art au milieu des maux qui nous assiègent , pourrions-nous nous former une chaîne continue de plaisirs , assez variés pour ne point devenir insipides , assez indépendans pour ne point nous être enlevés , assez purs pour n'être point empoisonnés par des reproches secrets ? Adressons-nous , Messieurs , pour former cet heureux tissu , adressons-nous principalement aux Sciences & aux Beaux Arts ; les plaisirs qu'ils nous offrent s'allor-tissent avec toutes nos situations , & se diversifient au gré de nos desirs ; ils ne sont point à la merci d'une puissance étrangère ; ni l'injustice de la fortune , ni le caprice d'autrui ne peuvent nous les enlever ; ils naissent dans le sein même de nos propres facultés : enfin loin de dégrader & d'avilir notre être , ils l'élevent & l'aggrandissent ; loin de porter le trouble dans la société , ils en sont le lien , le trésor , l'ornement & la gloire.

• Telle est la condition de la plupart des hommes ; ceux qui sont affranchis du travail , languissent dans l'inaction ; leur vie est surchargée d'ennui ; elle eût été une suite de sentimens agréables , si les Sciences & les Beaux Arts eussent développé en eux tous les germes précieux , que le défaut de culture y a laissé périr.

Me seroit-il permis, Messieurs, pour exprimer cette vérité importante, d'emprunter de nos anciens Romains une de ces peintures frivoles, mais riantes, qui faisoient les délices de nos ancêtres ? Des Héros qu'un enchanteur ennemi avoit plongés dans un sommeil léthargique, un enchanteur favorable les en tire, leur procure une société délicieuse, & rassemble pour eux de toutes parts une foule d'objets agréables ; ces chimères brillantes semblent être le fidèle tableau de la vertu magique, que les Sciences & les Beaux Arts exercent en notre faveur ; ils nous attachent à une sorte de sommeil où l'Univers étoit anéanti pour nous, ils font revivre les plus grands hommes de l'antiquité, pour nous faire jouir des charmes de leur commerce, ils nous font entrer en possession de tous les lieux, de tous les tems, de toutes nos facultés, de toute la nature.

De quel mérite ne doit pas être à vos yeux un établissement qui deviendra pour vos compatriotes une source toujours ouverte des plaisirs les plus purs, les plus précieux & les plus nobles !

Mais pour réaliser le spectacle que j'évoque à votre imagination, il faudroit peut-être divertir une portion considérable du

patrimoine public , ou surcharger le peuple de quelque imposition odieuse ; non , Messieurs , votre Sénat trouvera des fonds suffisans pour l'exécution de ce dessein dans son économie , dans la sage administration de vos finances , dans les secours généreux de vos concitoyens ; enfin dans la location des fanges de vos rues abandonnées jusqu'à ce jour à un peuple de jeunes fainéans que reclamoit en vain votre Manufacture ; & par l'heureux usage de cette nouvelle portion de vos finances , nous imiterons en quelque sorte la Chymie , qui des matieres les plus viles fait sortir les phosphores les plus brillans.

C'est à la faveur de ces différentes ressources, Messieurs, que nous osons vous promettre un établissement capable de faire fleurir parmi vous les Arts , les Manufactures & les Sciences , & pour garant de cette promesse ; nous vous présentons ce Corps illustre , la demeure éternelle des Génies qui ont animé les Hôpitals, les Leibnits & les Newtons.

Ces hommes de qui les Sciences & les Arts empruntent la voix pour prononcer leurs Oracles , applaudissent à votre projet , veulent bien se l'approprier , en prendre la direction , & s'associer à votre Sé-

nat-pour donner aux Ecoles, qui seront sous leur dépendance , toute la perfection dont elles seront susceptibles.

Que ne devons-nous point espérer d'une association si flatteuse ? Ne marquons aucune borne aux avantages qu'elle nous promet. Si le partage de nos Rois est de triompher de l'injustice par la force de leurs armes, ils vous autorisent, Messieurs, à triompher de l'ignorance par la sagesse de vos établissemens. Poursuivez dans tous ses retranchemens cette ennemie redoutable du genre humain ; qu'il n'y ait aucun genre de connoissance, qui n'ait ici des Ministres pour en dévoiler les mysteres les plus secrets ; & plus sages que ces peuples qui consacroient à des objets de leur superstition, les lieux destinés à leurs assemblées ; faites de votre Hôtel de Ville, le Sanctuaire des Sciences & des Beaux Arts.





O D E.

Tirée du Pseaume XXIV ; *Domine ad te levavi animam meam, &c.*

S Eigneur, vers toi mon ame élève sa pensée ;
 Un espoir trop flateur m'auroit-il abusé ?
 D'odieux ennemis sans cesse méprisé,
 Quand verrai je, grand Dieu, leur fureur terrassée ?
 Aux criminels complots de leur haine insensée
 Serai-je toujours exposé ?



Non, les humains pour toi remplis de confiance ;
 N'en éprouveront point un honteux repentir ;
 Leur espoir ne pourra jamais se démentir ;
 Ils recevront le prix de leur persévérance,
 Et des pièges dressés contre leur innocence
 Ton bras sçaura les garantir.



Toi-même guide-moi dans ce séjour propice,
 Où d'une sainte joye éclatent les transports ;
 De ta grace divine ouvre-moi les trésors,
 Et détournant mes pas des vils sentiers du vice,
 Dans un cœur, trop long-temps fournis à l'injustice,
 Entretien d'utiles remords.

90 MERCURE DE FRANCE.

Souviens-toi des bontés que ta main paternelle
Répandit de tout tens sur les humbles pécheurs.
Accorde moi l'oubli de mes jeunes erreurs ;
Ah ! si mon ame fuy à tes loix infidelle,
Par son retour sincère aujourd'hui ne peut-elle
Défarmer tes justes rigueurs ?



Oùi, l'Eternel sans doute écoutera mes plaintes ;
Des hommes pénitens il soulage l'ennui ;
Par de fréquens secours il les rappelle à lui ;
De la compassion il ressent les atteintes,
Et m'inspire à leurs cœurs de salutaires craintes ;
Qu'afin d'en devenir l'appui.



Les mortels dont l'espoir réside en ta sagesse,
Vainement agités de malheurs passagers,
N'imploreront jamais des secours étrangers.
Ton cœur, Grand Dieu, d'un pere éprouvant la ten-
dresse,
Ecartera loin d'eux de l'humaine foiblesse
Les inévitables dangers.



Tes sentiers, Dieu Puissant, sont la clémence même,
Tu sçais à nos besoins mesurer tes bienfaits,
Eu j'en ressens déjà les généreux effets.
Mon crime est effacé par mon regret extrême,

Et l'excès inotti de ta bonté suprême
 Passe l'excès de mes forfaits.

Heureux qui du Seigneur reconnoissant l'Empire,
 Possède un cœur docile à pratiquer ses loix !
 Du chemin qu'il doit suivre il sçaura faire choix,
 Les folles voluptés ne pourront le séduire ;
 Ami de la vertu, le juste ne respire
 Que pour en défendre les droits.

Ce Dieu prompt à punir l'ingrat qui l'abandonne,
 Révèle ses secrets aux timides mortels,
 Qui d'une main tremblante encensent ses Autels,
 N'adoucit leurs soins par la paix qu'il leur donne,
 En attendant qu'un jour au Ciel il les couronne
 Par des triomphes éternels.

Ainsi l'homme fidèle à marcher sur ses traces,
 Vivra tranquillement jusqu'au jour bienheureux
 Qui viendra le rejoindre à l'objet de ses vœux.
 De l'Ange impur alors dédaignant les menaces,
 Au nombre des Elus il joindra des graces
 Et des biens réservés pour eux.

Bienis donc désormais ma conduite nouvelle

91 MERCURE DE FRANCE.

Fais briller ta lumière à mes vœux satisfaits ;
Daigne ajouter, Seigneur, ce comble à mes souhaits,
Et dérobe mes jours à la foule rebelle
Des ennemis jaloux dont la rage cruelle
Me prépare de nouveaux traits.



Ne laisse pas surtout prospérer leur malice,
Quel triomphe pour eux, si ta sévérité
D'une douce espérance envain m'avoit flaté !
A mon ame contrite épargne ce supplice,
Et qu'Israël vainqueur de leur lâche artifice
Retrouve en toi sa sûreté.

Par M. D. . . . 1748.



*LETTRE à l'Auteur du Mémoire inséré
dans le Mercure de France du mois de Fé-
vrier, sur les avantages que l'on peut
retirer d'un nouveau Poixillé général du
Royaume.*

JE vous dois bien de la reconnoissance,
Monsieur, au sujet du Mémoire que
vous avez fait insérer dans le Mercure de
France du mois de Février ; je l'ai lû avec
un double plaisir, relativement au double

avantage qui peut m'en revenir. Vous démontrez l'utilité d'un Pouillé général du Royaume, & par là vous disposez le public à faire un accueil favorable à un ouvrage dans le même genre, qui est quasi prêt à voir le jour, quand je dis, dans le même genre, je ne prétens pas mettre mon ouvrage en parallèle avec le vôtre; ce seroit en moi un excès de présomption & un orgueil insupportable; je n'oserois pas même le parer du titre d'esquisse ou d'essai, à peine oserois-je l'appeller une ombre bien foible, ou si vous voulez, un squelette du vôtre. Tel qu'il est je voulois l'annoncer au public pour le pressentir; je m'apperçois que votre Mémoire a fait en ma faveur tout l'effet que j'aurois pu souhaiter; me voilà donc dispensé d'argumenter plus long-tems les gens intéressés pour leur faire recevoir mon Pouillé, & c'est-là; Monsieur, le premier motif de ma reconnoissance.

Le second n'est pas moins important; je ne suis pas juge compétant des belles choses, mais j'ai bien du plaisir à les admirer; c'est l'avantage que vous me procurerez dans le Pouillé dont vous allez enrichir la République des Lettres. Vos sçavantes recherches vont mettre au grand jour mille choses intéressantes que nos plus célèbres

94
Historiens n'ont fait voir qu'à travers d'épais nuages. Les rayons lumineux que vous allez répandre dans votre ouvrage, vont dissiper, mieux que n'ont pû le faire les critiques les plus judicieux, les ténèbres qui nous ont caché jusqu'ici la fixation des lieux marqués dans les anciens Itinéraires des Romains dans les Gaules; ils vont nous faire connoître les lieux qui ont des origines Celtiques; ceux où se sont passés tels & tels faits, de même que ceux où se sont tenus certains Conciles; les véritables lieux de certains Sièges Episcopaux, détruits ou transférés; les actions, les voyages des Saints, les translations de leurs Reliques; la patrie, la demeure, la sépulture de quelques illustres personnages, &c. Un état des Bénéfices du Royaume, tel que celui-là, sera un trésor d'érudition dont la République des Lettres se félicite d'avance; l'Etat même & le Clergé y trouveront également des avantages. Mais, Monsieur, il n'appartient qu'aux sçavans du premier ordre, tels que vous, d'instruire les autres.

Pour moi, Monsieur, craignant une chute funeste, je ne vole que terre-à terre; je donne tout simplement un état des Bénéfices Consistoriaux & de ceux qui sont à leur collation ou à leur présentation, mais aussi je n'écris que pour les Ecclesiastiques.

presque seuls intéressés à la connoissance de cette sorte d'ouvrage, & pour me mettre à la portée du plus grand nombre, j'ai crû devoir leur épargner la dépense en évitant de multiplier les volumes. L'ordre que je garde a paru assés clair aux personnes intelligentes que j'ai consultées; le voici à peu près.

1°. Je divise le Royaume en dix-huit provinces Ecclésiastiques ou Archevêchés, en suivant l'ordre de leur érection.

2°. Dans chaque province je place d'abord le Siège Métropolitain, & je donne l'état des Bénéfices qui en dépendent, par lettres alphabétiques.

3°. Chaque Evêché est placé immédiatement après l'Archevêché dont il est suffragant, selon l'ancienneté de son érection, & à la suite de chaque Evêché, je place l'état des Bénéfices qui en dépendent, toujours par lettres alphabétiques.

4°. Les Abbayes, Prieurés & autres Bénéfices de nomination Royale, seront placés sous le titre des Evêchés dans lesquels ils sont enclavés, & à la suite des Bénéfices dépendans desdits Evêchés.

Quant aux Bénéfices qui sont à la collation ou à la présentation des Titulaires des Abbayes, Prieurés, &c. de nomination Royale, ils seront placés immédiatement

après lesd. Abbayes, Prieurés, &c. & toujours par lettres alphabétiques,

5°. Autant qu'on le pourra, on marquera le nom du Titulaire & le revenu de chaque Bénéfice, selon la taxe en Cour de Rome, pour ceux qui sont taxés, & pour les autres, on est obligé de s'en rapporter aux mémoires des Titulaires ou autres.

6°. On mettra à la tête de chaque Diocèse une Carte de son étendue, la plus exacte & la plus correcte qu'on pourra l'avoir,

7°. Pour la commodité de ceux qui ne voudroient pas ou qui ne seroient pas en état de se procurer l'ouvrage tout entier, on fera en sorte que chaque Diocèse puisse être distribué séparément.

Voilà, Monsieur, tout ce que je peux faire pour le public. Ce travail, tout simple qu'il est, ne laisse pas de me coûter bien des efforts & de la dépense; heureusement me voila prêt à enfanter; trop heureux si je remplis bien mon dessein, je me réserve de vous donner une idée plus juste & plus étendue de mon Pouillé dans le Prospectus que j'aurai l'honneur de présenter au Clergé de France. Je suis, Monsieur, bien sincèrement votre, &c.

A M.



*PIECE au sujet des derniers vers de l'illustre
M. de Fontenelle sur sa vieillesse.*

L'Anacréon de Paris ,

Dont la brillante vieillesse

Sçait mêler à la sagesse

L'aimable enjouement des ris

Et l'élégante finesse

Des graces en cheveux gris ,

Loin de cette terre ingrate ,

Désiretoit que le sort

L'eût fait naître Spartiate.

Sparte autrefois , dit-il , étoit un heureux port

Pour tous ces gens portant vieille cravatte

Et perruque de travers ,

Pour tous ces gens comptant de vieille datte

Le premier de leurs hyvers.

O Sparte , azile heureux d'une tête chenuë ;

O Sparte , Sparte , hélas ! qu'êtes-vous devenuë ?

De ce pays si vanté

Je connois très peu la Carte ,

Mais je crois en vérité

Qu'un vieillard de sa trempe eût été mal à Sparte

Qu'auroient-ils fait de l'amant de Cypris ,

H. Vol.

E

Ces gens si durs , si peu nés pour les ris ?
 N'étant chés eux qu'un vieillard respectable,
 Il eût perdu la moitié de son prix ;
 Pour être Fontenelle , il devoit être aimable ;
 Voilà pourquoi les Dieux l'ont placé dans Paris.

E. F. P. B.



*LETTRE à un Curé, voisin de Versailles,
 au sujet du nouveau Calendrier Historique
 de l'Eglise de Paris.*

IL est d'ordinaire , Monsieur , que lorsque l'on veut examiner un livre , on commence par les premières pages. Vous me traiterez de bizarre ou d'hétéroclite , ou comme vous voudrez , en me voyant commencer par la fin , l'examen de celui dont j'ai dessein de vous entretenir. Je veux parler du *Calendrier Historique & Chronologique de l'Eglise de Paris* , qui paroît depuis le commencement de cette année. Comme c'est un ouvrage coupé & dont les morceaux sont tous disparates , je crois que l'on peut également lire le mois de Décembre avant celui d'Août , & celui de Juin avant celui de Janvier.

En débutant donc par le 30 Decem-

bre , j'y ai trouvé marqué l'établissement de la Maison Royale de Saint Louis à Saint Cyr , pour l'éducation de trois cent jeunes Dèmoiselles nobles , fait l'an 1686. L'article ne contient que sept lignes , & immédiatement après l'Auteur met : *Voyez dans la Prélature Parisienne les Abbés de Saint Cyr.* Est-ce donc qu'il y a eû à Saint Cyr une Abbaye d'hommes , & que cette Abbaye est du Diocèse de Paris ? Mais non. Cela est faux dans les deux chefs.

L'Abbaye de Saint Cyr que M. le Fevre a placée parmi celles du Diocèse de Paris , est une Abbaye de Filles & non d'Hommes. Au reste la faute n'est peut-être que d'impression , mais à l'égard du Diocèse , elle est très-certainement du Diocèse de Chartres & en a toujours été. Quand il donne le catalogue des Abbeſſes qui l'ont gouvernée , il la place entre l'Abbaye de Gif & celle d'Hierre. Le titre général qui précède ces catalogues , dit clairement qu'ils renferment les Abbés , Abbeſſes, Prieurs, &c. des Abbayes du Diocèse de Paris , & ne fait aucune mention du Diocèse de Chartres ; pourquoi donc vouloir tromper ainsi le public , & lui faire accroire que l'Abbaye de Saint Cyr est du Diocèse de Paris ? L'Auteur n'a pû faire imprimer ce catalogue com-

posé de trente-trois Abbesses , qu'en copiant le tome du nouveau *Gallia Christiana* où elles sont , or en regardant jusqu'au haut de la colonne 1296 du huitième tome , où le catalogue commence , il auroit lû *Ecclesia Carnutenfis* , & non pas *Ecclesia Parisiensis*. Mais peut-être a-t-il eû ce catalogue transcrit par quelqu'un qui avoit oublié de remarquer qu'il est pris de la partie du *Gallia Christiana*, qui contient le Diocèse de Chartres.

Auroit-il confondu l'ancienne Abbaye avec la Maison Royale de Saint Louis ? Et quand cela seroit , devoit-il la donner , ni aucune Eglise du Bourg de Saint Cyr , au Diocèse de Paris , puisqu'elles sont toutes du Diocèse de Chartres ? Vous connoissez si parfaitement les limites des deux Diocèses , que je crains Monsieur , de vous avoir envoyé trop de verbiages , pour réfuter une faute qui saute aux yeux.

Je ne chercherai point querelle à M. le Fevre sur ce qu'il a passé sous silence l'Abbaye de Malnoue , mais devoit-il omettre celle de Gerfy ? A l'égard des Abbayes d'hommes , son dessein n'étoit pas apparemment de les mettre toutes , mais il auroit dû en avertir dans le Titre de la Prélature Parisienne , & ne pas laisser à entendre qu'il va donner un état

de toute cette Prélature. Que lui ont fait certaines Abbayes de Bénédictins, de Chanoines Réguliers, tant de la Congrégation de France qu'autres, de l'Ordre de Prémontré, de celui de Cîteaux, pour qu'il les ait toutes laissées en arriere? Je ne parle que de celles qui subsistent, comme l'Abbaye de Lagny, celles des Vaux de Cernay, d'Herivaux, de Livry, d'Hermieres, d'Iverneau.

Ne méritoient-elles pas mieux de figurer dans la Prélature Parisienne, que l'Abbaye au Bois & celle de Pentemont, Maisons étrangères, qui n'ont été transplantées à Paris, comme dans un lieu de refuge, que depuis le milieu du dernier siècle, la premiere après avoir subsisté quatre cent cinquante ans au Diocèse de Noyon, & la seconde après avoir été autant de tems proche ou dans la ville de Beauvais?

Je ne doute pas que vous n'avez lû dans le Journal de Verdun de Mars ou d'Avril dernier les observations qui ont été faites sur le commencement du Calendrier Historique en question. Je suis, &c.



ARTIS POETICÆ

H O R T

Fragmentum. v. 119.

A Ut famam sequere, aut sibi convenientia finge,
 Scriptor. Homereum si fortè reponis Achillen ;
 Impiger , iracundus , inexorabilis , acer ,
 Jura neget sibi nata , nihil non arroget armis.
 Sit Mædea ferox , invictaque , flebilis Ino ,
 Perfidus Ixion , Jo vaga , tristis Orestes.
 Si quid inexpertum scenæ committis , & audes
 Personam formare novam ; servetur ad inum
 Qualis ab incepto processerit , & sibi constet.
 Difficile est propriè communia dicere : tuque
 Rectius Iliacum çarmen deducis in actus ,
 Quam si proferres ignota indictaque primus,
 Publica materies privati juris erit , si
 Nec circa vilem patulumque moraberis orbem ;
 Nec verbo verbum curabis reddere fidus
 Interpres ; nec desilies imitator in arctum ,
 Unde pedem referre pudor vetet , aut operis lex.

TRADUCTION d'un fragment de
l'Art Poétique d'Horace.

Quant aux caracteres, suivez les idées reçues, (29) ou si vous en imaginez de nouveaux, qu'en tout avec eux-mêmes ils soient d'accords. Peignez-vous (30) cet Achille, si vanté par Homere ? Qu'il soit infatigable, colere, bouillant, inexorable ; qu'il se croye au-dessus des Loix, qu'il n'attende rien que de son bras. Que Médée soit cruelle, inflexible, Ino baignée de pleurs, Ixion perfide, Jo vagabonde, Oreste furieux. Osez-vous introduire sur la scene un caractere qui n'ait point encore été traité, un personnage inconnu jusqu'alors au Théâtre ? Que du commencement jusqu'à la fin il soit le même, qu'il ne se démente en rien. (31) Il est difficile de rendre propre à ce nouveau personnage un de ces caracteres dont on n'a qu'une idée générale : on est toujours plus sûr de réussir, en les prenant dans l'Iliade, qu'en hasardant le premier sur la scene des sujets qui n'ayent point encore été mis au jour. Ceux même qui sont connus vous deviendront propres, si vous en écarterez les idées triviales & re-

bañes; si trop fidèle interprete, vous (32) ne rendez point mot pour mot ce que d'autres on dit; enfin si par une servile imitation, vous ne vous renfermez point dans de si étroites bornes, que vous ne puissiez prendre l'essor; sans vous couvrir de honte ou sans violer les regles de l'art.

REMARQUES.

(29) C'est avec raison que M. Coste critique la façon dont le Pere Tarteron a rendu ce passage, en disant, *que vos caractères soient convenables & s'accordent avec eux-mêmes; qu'ils soient conformes à l'idée qu'on en a*: le Pere Tarteron auroit mieux fait, comme le remarque M. Coste, de laisser sa version telle qu'elle étoit dans la premiere édition, elle approchoit plus du sens d'Horace; *dans les caractères que vous faites de vos Héros, attachez-vous à l'Histoire & à ce qu'on dit d'eux; ou si vous faites une fiction, qu'elle soit juste & bien liée.* On pourroit cependant critiquer ici le peu d'élégance du style, *faire des caractères, faire des fictions.*

(30) *Homereum* v. 120, & non pas *Honoratum*. On doit cette restitution à Bentley: je sçais que plusieurs critiques, défenseurs outrés, même des fautes qui se

sont introduites dans le texte des anciens Auteurs , par le défaut d'attention des copistes , ne manqueront pas de me blâmer d'avoir adopté non-seulement cette correction , mais quelques autres qui m'ont paru nécessaires ; à cela je répondrai qu'ils donnent un sens à *Honoratum* ; qu'ils le fassent accorder avec ce que dit Ciceron. Tuscul. III. 9 , d'après Achille lui-même dans Homere. v. 642.

*Corque meum pœnitus turgescit tristibus iris ,
Cum decore , atque omni me orbatum laude recorder.*

Enfin qu'ils lisent sans prévention les exemples que rapporte Bentley de l'épithete *Homereus & Homericus*, donnée par differens Auteurs à Achille , Ulyse & d'autres Héros. Je ne disconviendrai pas que Bentley , trop hardi critique , n'ait presque fait un nouvel Horace , mais sans adopter toutes ses corrections , il est des cas, ou plutôt que de croire qu'un Poëte, tel qu'Horace , ait été capable de mettre une absurdité aussi grande que l'épithete *Honoratum*, en voulant qu'on peignit Achille, comme Homere l'a peint , il faut suivre des corrections appuyées d'autant d'exemples que celle-ci.

(31) Ce passage a beaucoup embarrassé les Interpretes ; la plupart ont donné à

E v

communis le sens de *ſujets communs*, que tout le monde peut tirer de ſon fond, & à *propriè*, celui de ſe rendre *propres* les ſujets, par la façon dont on les traite; d'autres, tels que M. de Rozel Baumon, *Hist. Crit. de la Rep. des Lettres. T. x. p. 101*, ont prétendu que ce qui a jetté les *Interpretes* dans l'erreur, eſt qu'ils ont crû que *rectius* avoit la même ſignification que *commodius*, *facilius*, au lieu qu'Horace a voulu marquer par ce terme que celui qui travaille ſur un ſujet que d'autres ont traité, acquérera plus d'honneur & de gloire, que s'il choiſſoit un ſujet ſur lequel on n'auroit point écrit, M. de Rozel Beaumont, pour juſtifier l'explication qu'il donne ici à *rectius*, cite pluſieurs paſſages d'Horace, où ce mot eſt entendu & doit l'être dans ce ſens-là, mais ce n'eſt pas ici le cas de l'expliquer par la ſignification qu'il peut avoir ailleurs. J'ai trouvé dans le *Mercure de Janvier 1746 page 7 & ſuivantes*, une ſçavante *Differtation* de M. du Marſais, connu dans la *République des Lettres* pour un des plus judicieux *Critiques* de ſon ſiècle; ſa *Differtation* nous donne la véritable explication du paſſage dont il s'agit.

M. du Marſais croit avec raiſon que les vers *ſi quid inexpertum, &c.* juſqu'à *ope-*

ris Lex, ne forment qu'un sens total, une seule & même période, dont les membres sont liés par des conjonctions sous entendues, telles que *verum*, qu'il faut sous entendre avant *difficile est*, &c. & *tunc illa* avant *publica materies*, &c. il donne ensuite l'explication de *communia*, qui selon les Grammairiens, veut dire *général*, *vague*, *indéterminé*, les noms substantifs étant divisés par eux en noms communs ou appellatifs, & en noms propres; c'est ainsi que *Héros* est un nom commun, général ou appellatif, c'est-à-dire, qui convient à tous les grands hommes; c'est ainsi qu'on doit entendre *communia*, & que *propriè* signifie l'application que l'on fait de ce caractère de *Héros* à un Personnage particulier, & inventé pour être le tableau du caractère: les mœurs, le caractère d'un hypocrite en général, *communia*; les mœurs, le caractère de *Tartuffe*, *propriè*; *Tartuffe*, de nom propre, est devenu un nom commun, de sorte que l'on dit aujourd'hui d'un hypocrite, d'un faux dévot, un *Tartuffe*, parce que *Moliere* a si bien peint ce caractère, *communia*, dans la personne de *Tartuffe*, & qu'il a rendu ce caractère tellement propre, *propriè*, à *Tartuffe*, que notre Langue s'est trouvée enrichie de ce mot. Ainsi comme le remar-

que fort judicieusement M. du Marfais , *proprie communia dicere* , c'est adopter si bien un caractère à un personnage particulier, que tout ce que l'on fait dire ou faire à ce personnage , réponde parfaitement à l'idée abstraite & générale que l'on a de ce caractère.

M. du Marfais a la modestie de convenir qu'il doit le fond de sa remarque à cette note que M. Piat a faite sur le passage en question , dans le petit Horace que celui-ci fit imprimer en 1730 chés Brocas. *Hic communia sunt mores generatim & in universum spectati , nullâ ratione habitâ hujus aut hujus hominis. Proprie dicere , est mores illos , sive naturas alicui homini adscribere , & illius proprias facere. Cum persona aliqua ex Historiâ sumitur , habet jam mores suos , suam indolem , naturam propriam ac peculiarem : nec alius Poëta labor incumbit , nisi ut naturam eam , jam factam & cognitam sequatur. At si nova persona effingitur , adiri necesse est naturas illas generales & communes ; atque ex his hauriri undè hujusce persone indolem propriam conscias : quod esse difficile Horatius dicit : ideòque suadet personas jam cognitâs adhiberi.*

M. du Marfais appuye encore son avis sur deux passages qu'il cite , l'un de Cicéron , qui dit à la fin de son Oraison pour

le Poëte Archias , *qua communiter de ipsius studio locutus sum* , ce que j'ai dit en général de la Poësie , talent & étude d'Archias ; l'autre de Quintilien. *Instit. Orat. l. VII. c. i.* lequel explique encore plus précisément le sens dans lequel on doit entendre *communis* & *propriè*. *Non dissimile* , ajoute-t-il , *huic est illud praeceptum , ut à communibus ad propria veniamus ; ferè enim communia generalia sunt. Commune est , Tyrannum occidit ; proprium , virum tamen Tyrannum occidit.*

Dans Quintilien , *commune* est un fait général , qui spécifié par les circonstances , devient *proprium*. Ainsi *difficile est propriè communia dicere* , appartient à ce qui précède immédiatement , & c'est par cette réflexion sur la difficulté de l'entreprise de celui qui *audet personam formare novam* , que le Poëte termine ce qu'il vient de dire sur ce sujet : il passe ensuite à celui qui n'employe que *publica materies* ; il lui conseille de la préférer à *persona nova* , comme une chose plus aisée , *rectius* , quoiqu'elle ait aussi ses difficultés à être rendue *privati juris* ; on ne doit point expliquer *communis* par *indicta* , qu'employe Horace dans cet endroit ; *indicta* est opposé à *persona nova*. *Communia* ne veut donc dire , ni ce qui appartient au premier occupant ,

comme n'ayant été occupé par personne auparavant, ni ce qui est occupé par tout le monde; ce n'est ni le *commune* ni le *publicum* des Jurisconsultes. *Communia*, comme le remarque M. du Marfais, désigne la généralité du caractère, & *propriè*, l'application qu'on en fait à *persona nova qua indicta, ignota est*.



C O M P L I M E N T de M. de la Soriniere à Madame des Forges-Maillard, sur les jolis vers qui ont paru d'elle en differens Mercurès.

Mieux que Sapho vous composez les vers;
 Et qui les lit sent pénétrer son ame
 De certain feu qui brûle l'Univers.
 Heureux Maillard! j'admire dans ta femme
 Cent traits charmans que Sapho n'avoit pas;
 Elle est belle, sage & constante,
 Et qui plus est, elle est vivante;
 La Grecque a subi le trépas.





*SEANCE publique de la Société Littéraire
d'Arras, tenue le Samedi 23 Mars 1748.*

Monsieur de Canchy, Directeur, & M. Cornuel, Chancelier, ouvrirent la séance par des Discours de remerciement, sur leur nomination à ces deux Emplois ; & M. Cauwet, faisant les fonctions de Secrétaire en l'absence de M. Hardouin, Député des Etats d'Artois à la Cour, leur répondit au nom de la Société. M. de Canchy rapporta dans son Discours tout ce que les Auteurs les plus anciens ont dit de l'Artois, & après avoir prouvé par l'analyse qu'il en fit, que l'Histoire d'une Province peut fournir quantité de traits intéressans, il exhorta les Associés à exécuter avec empressement cette utile & importante entreprise.

M. Briois, Avocat Général du Conseil Provincial d'Artois, & M. Camp, Avocat, qui avoient été nommés aux places vacantes, vinrent prendre séance à la Société, & prononcèrent leurs Discours de réception.

M. le Chevalier de Couffurelle, Major du Régiment de Rohan-Rochefort, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint

Louis , devoit aussi prononcer le sien ce jour-là , mais ayant été obligé de joindre son Régiment , il s'en acquitta dans l'Assemblée du 24 Février , que la Société rendit publique à cette occasion.

Il seroit à souhaiter qu'on pût rendre un compte détaillé de ces trois Discours, & des réponses qu'y fit le Directeur ; on se contentera d'insérer ici le portrait que fit M. Briois de l'Associé auquel il succède. *

» Permettez moi , Messieurs , de vous
 » rappeler la mémoire de celui dont l'a-
 » mitié pour moi alloit jusqu'à la ten-
 » dresse d'un pere ; de vous retracer la
 » pénétration de son esprit , la solidité
 » de son jugement , cette douceur , cette
 » politesse , qui le faisoient désirer de tout
 » le monde , cet enjouement , cette lé-
 » gèreté de conversation , cette droiture
 » de cœur , ce fond de probité , qui ins-
 » piroient pour lui autant de respect que
 » d'attachement ; & pour mieux le ca-
 » ractériser encore , & peindre en par-
 » ticulier ce qui le distinguoit de la plûpart
 » des autres hommes, rappelons cette ver-
 » tu , qu'il possédoit si bien , d'être aussi
 » aveugle sur les défauts , que clairvoyant

* M. Mullet du Petit-Rieux , Chevalier d'honneur du Conseil d'Artois.

» sur les bonnes qualités d'autrui , cette
 » science si difficile à acquérir , de ne par-
 » ler jamais qu'après avoir mûrement ré-
 » fléchi , ce choix prompt & judicieux ,
 » qu'il sçavoit faire des mots & des ex-
 » pressions , dont il connoissoit si bien
 » les significations & les nuances diffé-
 » rentes , ces reparties pleines de feu &
 » toujours heureuses , cette délicatesse de
 » goût , qui ne lui permettoit pas de faire
 » médiocrement , même les plus petites
 » choses , ces traits d'une générosité hé-
 » roïque , que notre étroite liaison ne
 » lui a pas permis de me cacher , mais
 » qu'il étoit si attentif à tenir secrets ,
 » même pour ceux qu'il obligeoit , à qui
 » il vouloit épargner jusqu'au remerci-
 » ment , & qu'il évitoit de mettre dans le
 » cas d'une juste reconnoissance.

M. Cauwet lut un Mémoire pour ser-
 vir à l'Histoire de Robert I. Comte
 d'Arrois.

Ensuite M. de Gouve fit la lecture d'un
 Discours sur le danger qu'il y auroit d'ap-
 prendre les Sciences aux femmes. Il sem-
 ble avoir voulu dédommager les Dames ,
 par cet ouvrage, de la sécheresse ordinaire
 des Dissertations historiques , & payer leur
 présence par un morceau qui les intéressât
 directement. Son but a été de faire voir

ce que gagneroient les femmes , si elles devenoient sçavantes , & l'esclavage dans lequel tomberoient les hommes. » Elles » joindroient , dit-il , à tous les avantages » qu'elles ont déjà , le seul qui leur manque : » elles perdroient les imperfections qu'on » leur reproche.

M. D. avant que de prouver ces deux propositions , adressa ainsi la parole aux Dames qui assistoient à l'Assemblée. » Vous » me pardonnerez , Mesdames , si je prens » ici des précautions pour empêcher que » vous ne portiez trop loin votre empire. » Il est de la bonne politique de se ga- » rantir des entreprises d'un voisin trop » redoutable : nos craintes sont une preuve » de votre puissance , qui est déjà assés » étendue pour ne plus s'accroître : nous » faisons gloire d'être vos sujets , mais » dans notre dépendance , nous voulons » conserver l'apparence de la liberté ; & » ne point blesser votre amour-propre , » en ne vous faisant régner que sur des es- » claves.

Les bornes d'un extrait ne permettent point de suivre l'Auteur dans toutes les raisons qu'il employe pour établir son système : on citera seulement l'endroit où il explique comment l'étude des Sciences guériroit les femmes de la coquetterie.

» La coquetterie n'est que l'art de tromper. Quand elles en seront convaincues, elles rejeteront un amusement, qui sans les dédommager, couvre de ridicule l'idole & ses adorateurs. Leur esprit s'exercera à démêler le vrai d'avec le faux, & leur cœur, qui ne peut être vuide, se remplira de l'amour de la vérité. Comme elles perdront le désir de plaire, elles en négligeront les moyens : la toilette abandonnée sera remplacée par une Bibliothèque ; les bijoux n'auront plus d'éclat ; les billets doux seront changés en Dissertations, les colifichets en instrumens de Mathématiques, &c.

M. D. conclut ainsi son ouvrage : » si n'étant qu'aimables, elles obtiennent un culte idolâtre, que ne nous arracheroient-elles pas, si elles étoient aimables & sçavantes !

M. Binot lut une Dissertation, dans laquelle il examina plusieurs points historiques, relatifs à l'exhumation du Roi Thierry I. fils de Clovis II. qui s'est faite l'année dernière dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Waast d'Arras.

Le séance fut terminée par une Ode de M. Masson, intitulée l'*Héroïsme*. Après avoir décrit les actions de quelques célèbres Capitaines, l'Auteur s'exprime ainsi.

116 MERCURE DE FRANCE.

Ces traits frappans, ces coups terribles,
Ces inconcevables travaux,
Font bien des hommes invincibles,
Mais il ne font pas des Héros.
Tous ces brillans foudres de guerre,
Ces vainqueurs, l'effroi de la terre,
Peuvent bien se rendre immortels,
Mais aussi dans les cœurs des sages
Trouveront-ils de vrais hommages?
Mériteront-ils des Autels?



Osons le dire, oiii, c'est peu d'être
Ferme, habile, intrépide, heureux;
De soi même il faut être maître,
Toujours bon, toujours généreux.
En vain je cherche un cœur sublime,
Un Prince vraiment magnanime
Dans le meurtrier de Clytus;
Je veux qu'on soit sensible & tendre,
Et l'héroïsme d'Alexandre
Ne vaut pas celui de Titus.



Pour être homme, l'homme doit tendre
Toujours vers la Divinité;

Et cet essor, comment le prendre,
 Si ce n'est par l'humanité ?
 Aimer, soulager les semblables,
 Secourir tous les misérables,
 En être le conservateur,
 C'est toucher à l'Être suprême ;
 Et partager avec Dieu même
 Les fonctions de Créateur.

Voilà l'homme de qui la gloire
 Brave le ciseau d'Atropos,
 L'homme au-dessus de la victoire,
 Mon demi-Dieu, mon vrai héros,
 D'une tête si vertueuse
 La présence majestueuse
 Nous rend plus charmés qu'ébloüis ;
 Qui peut méconnoître à ces marques
 Le plus accompli des Monarques ?
 Sans y songer j'ai peint L O U I S,

Et vous, Ministres de Bellonne,
 Conty, Maurice, Lowendal,
 Vous, que la bravoure couronne
 D'un laurier trop souvent fatal,
 Ce n'est point par des murs en flâmes

VIS MERCURE DE FRANCE.

Que vos grands noms sont dans nos ames .

Bien mieux gravés que sur l'airain ,

C'est par cet héroïsme aimable ,

Qui trouve un modèle adorable

Dans les vertus du Souverain.



Vous maniez avec sagesse

La foudre qu'il met dans vos mains ;

Lorsqu'elle part , votre tendresse

Voudroit sauver tous les humains.

Si la loi d'une juste guerre

Vous force d'abreuver la terre

Du sang de nos fiers ennemis ,

Vous frappez , non pour les détruire ;

Vous ne voulez que les réduire ;

Sont-ils vaincus ? Ils sont amis.





EXTRAIT de la Dissertation de M. le Baron de Zurlauben, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis & Capitaine au Régiment des Gardes Suisses, qui a remporté le Prix proposé par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres en l'année 1748.

LE sujet proposé par l'Académie étoit de déterminer la vraie signification des titres ΑΣΥΛΟΣ asyle & ΙΕΡΑ, sacrée, ou ΙΕΡΑ ΑΣΥΛΟΣ, que plusieurs villes prennent sur les Médailles. L'Auteur ne s'est pas contenté de rechercher les différentes acceptions de ces mots & d'en fixer la signification; il a examiné, 2°. si le droit d'Asyle devoit toujours son origine à la Religion; 3°. si son étendue étoit par tout la même; 4°. à qui étoit confié le soin de le maintenir; 5°. quels sont les Asyles qui ont subsisté sous la domination des Romains, & quand ils ont été abolis.

ART. I. On croiroit au premier coup d'œil, dit l'Auteur, que le titre ΑΣΥΛΟΣ employé sur les Médailles signifioit ce qu'on entend communément par le mot d'*Asyle*; c'est-à-dire un lieu de franchise où l'on n'ose prendre un criminel qui s'y

est réfugié. Mais quoi qu'*ασυλος* & *ασυλον* ayent la même racine, ils ont cependant des significations différentes. *Ασυλον* étoit chés les Anciens un Temple ou un endroit où il n'étoit pas permis de prendre par force ceux qui s'y étoient réfugiés, mais *ασυλος* adjectif étoit un titre consacré aux seules villes & Nations; il déclaroit celle qui en étoit revêtuë, inviolable, d'une entière sûreté, exempte de guerre, de ravage & de tout acte d'hostilité, un endroit neutre, jouissant d'une paix perpétuelle. Une ville pouvoit être *ασυλος* sans qu'elle eût un Temple décoré du titre *ασυλον*, comme une ville pouvoit avoir un Temple d'asyle sans posséder la qualité d'*ασυλος*.

Le mot Grec *Ιερα* signifioit ce que les Latins exprimoient par *Sacrum*, sacré. On appelloit de ce nom tout ce qui étoit dédié aux Dieux, non par des particuliers, mais par un Decret public d'un Souverain ou d'un peuple. Les exemples de Smyrne, de Zéla, de Comane, de Morimene & d'Olba, que l'Auteur rapporte, prouvent que les villes qui avoient le titre de *Ιερα* étoient non-seulement consacrées & dévouées par un Arrêt public du Souverain au culte de leurs Divinités tutélaires, mais que tout leur territoire, ou du moins une partie étoit dédiée à l'usage de leurs Temples.

ples, & que les Ministres des Dieux en retiroient le revenu. Comme le titre IEPA étoit dû entierement à la Religion, il précédoit celui d'αουλαⓄ dans tous les anciens monumens, où ils se trouvent tous deux. Une ville pouvoit être αουλαⓄ sans qu'elle fût consacrée avec ses habitans & son territoire à la Divinité tutelaire qu'on y adoroit. Quand elle réunissoit les deux titres, elle en devenoit d'autant plus respectable.

Pour justifier par des exemples cette acception du mot IEPA, M. de Zurlauben a fait usage du sçavant Mémoire que M. l'Abbé Belley a lû à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres en 1747 sur les Médailles des Grands-Prêtres, Princes d'Olba en Cilicie. Il dit, d'après ce sçavant Académicien, que dans la plus haute antiquité les Rois & les Princes étoient les premiers Ministres de la Religion, que cet usage subsistoit encore sous la domination Romaine dans plusieurs Provinces de l'Asie, que les Pontifes d'Olba faisoient battre monnoye, qu'ils exerçoient dans toute l'étendue de leurs Etats tous les droits de la Souveraineté, qu'il nous reste des Médailles qui portent l'empreinte de deux Princes d'Olba contemporains d'Auguste, & qui décorent Olba du titre de *Sacrée iotas.*

Entre plusieurs autres exemples, M. de

II. Vol.

F

222. MERCURE DE FRANCE.

Zurlauben cite encore celui de la ville de Comane sur l'Iris en Cappadoce, où il y avoit un Temple de Bellone très-ancien & fort illustre. Elle étoit extrêmement peuplée & particulièrement par les Hierodules, qui étoient des esclaves attachés au service du Temple. Elle obéissoit à un Roi, mais elle exécutoit néanmoins les ordres du Grand-Prêtre. Celui-ci étoit maître de la plus grande partie de la ville, du Temple & de tous les Hierodules, dont le nombre montoit au-delà de six mille, y compris les femmes. Il y avoit aussi beaucoup de terres qui appartenoient au Temple & dont le Pontife retiroit les revenus. Strabon ajoûte que Pompée établit Archelaüs, Pontife de Comane & augmenta de soixante stades le terrain sacré.

L'Auteur observe ensuite que lorsque les villes portoient sur les Médailles les deux titres ΙΕΡΑ ΑΣΤΑΟΣ joints ensemble, elles jouïssent non-seulement d'une parfaite neutralité & d'une paix perpétuelle & du droit d'être exemptes de guerre & de tout acte d'hostilité en vertu du titre $\alpha\sigma\upsilon\lambda\ominus$, mais comme Ιερα leur terrain étoit de plus consacré par la Religion au culte de leurs Divinités tutélaires, qui en étoient les véritables propriétaires, les villes décorées de ces deux titres avoient grande

attention de les faire graver sur leurs monnoyes, de les placer à la tête de leurs Decrets & Traités, & les Princes qui les conféroient en informoient les Rois, les Gouverneurs des provinces, les villes & les nations, afin que la piété des villes qui étoient consacrées à une Divinité fût généralement connue & inspirât aux peuples éloignés une vénération particulière pour leurs Temples, & afin que s'il survenoit quelque guerre on respectât le territoire des villes auxquelles des Souverains avoient donné le titre & la prérogative d'*ασυλα*. Seleucus Callinic usa de cette précaution en déclarant Smyrne *sacrée & inviolable*. Il dévoua le terrain & les revenus qu'il tiroit de cette ville au culte & à l'usage du Temple de Stratonice, & pour surcroît de libéralité il déclara cette ville inviolable, neutre, exempte de tout ravage & de tout acte d'hostilité au milieu de toutes les guerres qui pourroient survenir entre lui & ses voisins.

II. M. de Zurlauben montre que si le titre IEPΑ, tiroit son origine de la Religion, celui d'*ασυλα* la devoit uniquement à la politique. Il en fut, dit-il, des villes qui porteroient le titre d'*ασυλος*, comme des premiers asyles que les Payens ouvrirent aux malheureux. On ne mit ceux-ci en

usage que pour peupler des villes en y attirant une foule de vagabonds & de gens obérés. Tels furent les commencemens de Rome. La Religion n'eut d'abord aucune part à l'asyle établi par Romulus. Un bois fut déclaré le refuge général de tous les voisins, & ce ne fut qu'avec le tems qu'on y bâtit un Temple à Jupiter *Vejovis*. De même le privilège *ασυλῆ* attaché à des villes, étoit un trait de la politique des Princes, qui en déclarant un endroit inviolable, neutre, exempt de tout ravage, étoient certains d'y voir accourir une multitude de nouveaux habitans pour jouir d'une demeure tranquille. D'ailleurs ils pouvoient y mettre à couvert leurs trésors & ce qu'ils avoient de plus précieux, mais il ne faut pas penser que le titre *ασυλῆ* signifiât, comme *ασυλον*, une retraite pour les criminels. Des gens de cette sorte ne sont pas propres à conserver la paix dans un pays, objet principal de la prérogative *ασυλος*.

M. D. Z. appuye son sentiment du témoignage de divers Auteurs qui nous apprennent que la seule libéralité des Princes souverains accordoit le plus souvent aux villes le titre d'*asyle*, sans que le culte d'aucune Divinité y eût donné occasion. Il prouve cette vérité par les exemples de Lappa, de Sébaste, d'Arade & de plusieurs autres villes.

III. Le droit d'asyle ou de refuge attribué aux Temples n'étoit pas toujours le même pour l'étendue. Il étoit quelquefois fort général, mais il fut aussi très-limité en quelques endroits. Au contraire le titre *ασυλος* accordé aux villes, n'étoit sujet à aucune restriction; toutes celles qui le possédoient étoient inviolables, d'une entière sûreté, exemptes de guerres, de ravages & de tout acte d'hostilité, neutres, jouissant d'une paix perpétuelle. Les passages de divers Auteurs que M. D. Z. rapporte, établissent clairement cette uniformité d'étendue dans le titre d'*asyle* & assûrent toutes les qualités qu'il lui attribue.

Elée ou Elis, Capitale de l'Elide dans le Peloponnesse, est une des villes de la Grèce où l'étendue du droit d'asyle est le mieux marquée. Polybe l'appelle *ιεραὴ καὶ ἀπορρητον*, c'est-à-dire sacrée & exempte de tout ravage de guerre, & Strabon dit que les Etoliens ayant enlevé l'Elide aux Epéens, respectèrent le Temple Olympien; qu'ils s'engagerent par serment à regarder le pays des Eléens comme consacré à Jupiter; qu'ils voulurent que celui qui y entreroit à main armée seroit réputé criminel, aussi bien que celui qui ne vengeroit pas ce forfait de toutes ses forces. Le même Auteur ajoute que les grandes prérogatives de cet-

te ville engagerent ses fondateurs à ne pas l'entourer de murailles, & que l'usage a toujours été que les troupes de gens de guerre qui traversoient le pays, livrassent les armes aux Eléens & qu'on ne les leur rendît qu'à la sortie de la frontiere. Ces mêmes privilèges engagerent Iphytus à instituer les Jeux Olympiques à Elis, & contribuèrent beaucoup à en enrichir les habitans, parce qu'ils étoient toujours en paix, pendant que les autres peuples de la Grèce se faisoient continuellement la guerre. L'assurance d'une vie tranquille à la faveur de la neutralité; attira de tout tems à Elis une grande multitude d'étrangers. Démosthene en parle comme d'une ville très-florissante.

Délos que Callimaque appelle la plus sainte de toutes les Isles, étoit regardée comme sacrée & inviolable par tous les peuples voisins. Les Perses mêmes la respectèrent dans le tems qu'ils portèrent la désolation & le carnage dans toutes les autres villes de la Grèce. Datis, leur Amiral, y ayant abordé, engagea les Deliens qui avoient pris la fuite, à retourner dans leurs demeures. Il leur communiqua les ordres qu'il avoit reçûs du Roi son Maître de respecter le lieu de la naissance d'Apollon & de Diane. Il brûla trois cent livres d'encens sur l'Autel d'Apollon.

On avoit une si grande vénération pour l'*asyle* de Délos, qu'après la guerre des Perses, les Grecs y mirent en dépôt leur commun trésor, qui y resta jusqu'à ce que, à la persuasion de Périclés, les Athéniens s'en emparèrent & le transporterent à Athènes. Cette action excita les clameurs de toute la Grece & rendit les Athéniens odieux à tous les peuples voisins.

Tite-Live rapporte que les Macédoniens & les Alliés d'Eumène, quoi qu'ennemis, se trouverent mêlés ensemble dans le Temple de Délos, la sainteté du lieu empêchant tout acte d'hostilité & occasionnant une trêve. Délos jouit de la prérogative d'*inviolable* jusqu'au tems de Ménophane, l'un des Généraux de Mithridate, qui la mit à feu & à sang & réduisit en esclavage toutes les femmes & les enfans qu'il y trouva. Depuis cette désolation, l'Isle de Délos ne recouvra jamais son ancien lustre.

C'est par ces exemples & d'autres semblables que M. D. Z. détermine l'étendue & la qualité des prérogatives attachées au titre d'*asyle*, que prenoient les villes Grecques sur les Médailles. Il examine ensuite à qui étoit confié le soin de le maintenir.

IV. Le privilège *ασυλος* accordé aux villes trouvoit dans la protection des Rois & dans l'autorité du Magistrat un ferme ap-

pui contre tous ceux qui auroient voulu y donner atteinte. Les Princes étoient intéressés à conserver les prérogatives données par leurs prédécesseurs, afin qu'on respectât de même après leur mort les graces qu'ils faisoient à diverses villes.

Le Magistrat veilloit aussi à la conservation de ces privilèges. Les Romains, quoique victorieux, n'osèrent enlever de l'Isle de Samothrace Persée Roi de Macedoine qui s'y étoit réfugié : ce ne fut, au rapport de Tite-Live, que du consentement des habitans assemblés pour écouter leurs représentations, qu'ils obtinrent qu'on leur livrât ce Prince.

M. D. Z. rapporte plusieurs Inscriptions & Médailles, sur lesquelles on trouve des témoignages de l'attention des Princes & du zèle des Magistrats pour la conservation des prérogatives de l'asyle.

V. La Dissertation est terminée par deux recherches également intéressantes ; l'Auteur examine 1°. quelles sont les villes qui ont joui du droit d'asyle sous la domination des Romains. 2°. Il fixe le tems où les asyles ont été abolis. Les Romains, dit M. D. Z. par une sage politique, laissoient aux nations subjuguées leurs Dieux, leurs cérémonies de Religion, leurs loix, leurs usages, & ils les gouvernoient le

plus souvent comme des alliés , plutôt que comme des sujets. Ils augmentoient même leurs privilèges , & ajoutoient de nouvelles graces à celles que ces nations avoient obtenues de divers autres Souverains en differens siècles. Pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire Romaine , on y observera une foule de traits de cette politique , qui tant qu'elle fut suivie , fortifia l'Empire , mais qui fut cause de sa décadence , dès qu'elle fut négligée. La Grece , la Syrie , la Phénicie , conserverent les asyles de la Religion , c'est-à-dire , les Temples décorés de cette immunité , & les villes de ces provinces, qui avoient auparavant le titre ΑΣΥΛΟΣ, n'en furent pas dépouillées en devenant sujettes des Romains.

» Si nous avions à fixer, continue M. D.
 » Z. l'époque de l'abolition totale des asyles
 » de la Religion Payenne, nous ne serions
 » pas embarrassés , & la vie de Constantia
 » le Grand écrite par Eusebe de Césarée ,
 » nous en faciliteroit d'abord la connois-
 » sance , mais il est plus difficile de déter-
 » minuer le tems auquel le titre ΑΣΥΛΟΣ
 » cessa d'être en usage. Il faut avoir recours
 » aux Médailles & à l'Histoire particuliere
 » des villes qui le portoient.

C'est par le secours de ces monumens ,
 dont l'Auteur a acquis une très-grande

F †

connoissance , qu'il est parvenu à fixer le commencement & la fin du privilège d'*Asyle* dans chaque ville , avec autant de certitude que la matiere en est susceptible. Il commence par Ephese , dont le Temple consacré à Diane , avoit obtenu tant de privilèges de plusieurs Rois & Empereurs.

» Cette ville , dit-il , jouissoit du titre

» *ασυλος* sous Décius. Nous lisons sur une

» monnoye de Néron *ασυλος ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ*.

» *ΕΦΕΣΙΩΝ* ; une Médaille d'Herennia

» Etruscilla femme de l'Empereur Décius ,

» est en l'honneur de Diane d'Ephese ,

» *Ασυλος*. L'Histoire nous apprend que les

» Goths pillerent en 262 sous l'Empire

» de Gallien , le fameux Temple de Diane

» à Ephese , & depuis cette désolation ,

» cette ville ne nous offre plus de Médail-

» les avec le titre d'*Asyle*.

Il continue les mêmes recherches , en faisant l'énumération de toutes les villes qui ont joui du droit d'*Asyle* , il nomme les villes de Césarée de Phénicie, de Thapsaque , de Dora , de Thyane , Moka , Lappa , Capitoliade , Pergé , Paroetonium , Amedere , Gaza , Nicopoli , Samosate , Sébaste , Séleucie , Antioche de Daphné , Apamée , Laodicée , Tyr , &c.

Cette discussion est si étendue , qu'on n'auroit pû y entrer sans passer les bornes

d'un extrait. M. D. Z. finit sa Dissertation par cette observation générale : » Les
 » défolations , dit-il , qu'effuyèrent les
 » villes qui portoient le titre *Ασυλος* pen-
 » dant les guerres civiles de l'Empire Ro-
 » main , les priverent de la prérogative
 » qui les rendoit inviolables ; des Essaims
 » de Barbares ravageoient l'Empire. Ils n'a-
 » voient point d'égard pour les Traités &
 » encore moins pour des Privilèges accor-
 » dés aux villes par ceux qu'ils regardoient
 » comme leurs ennemis. Aussi ne voyons-
 » nous pas qu'au-delà du regne de Gal-
 » lien , il y ait des Médailles où *ασυλος*
 » soit marqué. Ce titre devint inutile
 » par les incursions des Perses , des Goths
 » & autres Barbares , qui dévasterent la
 » Grece , la Syrie & les Provinces de l'O-
 » rient , dans lesquelles il avoit été en
 » usage. Les fréquentes séditions pour l'é-
 » lection des Empereurs acheverent de l'é-
 » teindre.

La décadence de la Religion payenne fert d'époque à l'abolition de l'épithète *ἀσπύλος* , & au-delà de l'Empire de Carus , on ne trouve aucun monument qui porte ce titre. A mesure que les villes embrasserent le Christianisme , elles prirent des Saints & des Martyrs pour leurs Patrons , à la place des faux Dieux. Elles consacrerent

& assignerent aux Eglises bâties en leur honneur les mêmes terres que le Paganisme avoit dédiées au culte , à l'usage & au service des Temples.

Nous n'avons rien à dire en faveur de cette Dissertation , après le jugement que l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres en a porté. Nous avons retranché dans cet extrait tous les détails d'érudition dont elle est remplie , pour ne pas fatiguer l'attention de nos lecteurs. Cette pièce fait honneur au jeune Militaire qui l'a produite ; on y voit de la pénétration d'esprit dans la manière dont il a saisi son sujet , & de la justesse & de la précision dans l'ordre dont il l'a traité. Enfin nous avons lieu de croire que le public sera étonné de voir qu'au milieu du tumulte des armes , un jeune Militaire ait pû acquérir tant de connoissances , & faire un si grand progrès dans la Littérature. M. le Baron de Zurlauben , Capitaine au Régiment des Gardes Suisses , est âgé de vingt-six ans. Il est neveu de M. de Zurlauben , Lieutenant-Général des armées du Roi , & Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis , qui est actuellement Colonel du même Régiment.

A U T R E.

Sans crainte, sans effroi, tout à coup j'obscurcis
 La chose la plus claire & la moins inconnue,
 Mais en l'obscurcissant, toujours je l'éclaircis,
 Et l'augmente toujours quand je la diminue.

Flote, d'Angers.

LOGOGRYPHE ENIGMATIQUE.

J E suis né pour le bien, ainsi que pour le mal;
 Sans être cependant un féroce animal,
 Ma fureur est si violente,
 Que celui qui dompta le Monstre d'Erimante
 Ne sçauroit m'arrêter dans mes affreux dégâts;
 Utile aux saints Autels, j'allume les combats;
 Une simple consonne, ensuite deux voyelles,
 Sans beaucoup de recherche & de combinaison
 Vous donnent de mon être une juste raison.
 Ma nature est des plus cruelles,
 Et dans le fort de ma fureur
 Je ravage & réduis le monde à l'indigence,
 Mais lorsque Cupidon m'a donné la naissance;
 De Silvanre & d'Iris je consume le cœur;
 Tranchez ma tête, ami Lecteur,
 Je deviens à l'instant ville & Comté de France.

P. Follet.

L O G O G R A P H E.

M On tout utile aux uns, à d'autres est funeste,
Si pour me mieux connoître on veut sçavoir le reste,

Ami Lecteur, en prenant à l'envers

De mes moitiés seulement la premiere,

Je suis craint de celui qui traverse les mers;

J'existe dans ce qui fait la dernière,

Si l'on me coupe un membre, & l'on ne craint pas
moins

Le mal qu'on me voit souvent faire;

Souvent aussi dans un de leurs besoins,

A tous êtres vivans je deviens nécessaire.

C'est dans mes premiers pieds qu'on trouve un in-
strument,

Qui de plus d'un Monarque a fait l'amusement,

Et dans le nom duquel se voit par aventure

Un métal qui jamais n'entra dans la structure.

A U T R E.

M On Portrait n'a rien qui frappe;

Mais dût-il paroître fou,

A bon droit je serois Pape,

Si je n'avois pas un sou.

Par Madame Gaudet.



NOUVELLES LITTÉRAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c. ♦

HISTOIRE de l'Empereur Julien, & Traduction de quelques ouvrages de l'Empereur Julien, par M. l'Abbé de la Bletterie. Paris, 1748, chés Prault, fils, deux volumes in-12.

Lorsque M. l'Abbé de la Bletterie donna il y a plusieurs années son excellente Histoire de Julien, il annonça une Traduction des ouvrages de cet Empereur, & le plaisir qu'on avoit eû à lire l'Histoire, faisoit attendre avec impatience les Traductions promises par l'Historien. M. L. de L. B. a joint à ces Traductions une Histoire de Julien successeur de Julien. Comme l'Empire se trouva à la mort de Julien dans un état de crise qui pique la curiosité du lecteur, la vie de ce Prince seroit restée en quelque sorte imparfaite, si l'on n'y eut joint l'Histoire de Julien. L'armée étoit dans une situation étrange lorsque l'Empereur mourut; victorieuse, mais manquant de tout, la Corduenne son unique ressource étoit encore éloignée. Julien qui par son imprudence de bruler ses vaisseaux & d'abandonner les

bords du Tybre , avoit engagé son armée dans l'embarras où elle se voyoit , étoit le seul qui eût pû trouver dans son génie des ressources équivalentes à la difficulté des circonstances. La douleur que les troupes ressentoient de la mort de leur Chef leur exagéroit le malheur de leur position , & diminuoit leurs ressources en abattant leur courage. C'est dans ces circonstances que Jovien fut élevé sur le Thrône Impérial ; Prince vertueux , mais n'ayant que de médiocres talens, qui peuvent quelquefois suffire, lorsque dans des tems heureux les affaires vont , pour ainsi dire , toutes seules , mais qui étoient absolument insuffisans dans des circonstances si difficiles. Aussi fit-il une paix honteuse avec les Perses.

La Religion Chrétienne se vit délivrée par la mort de Julien d'un ennemi dangereux. Jovien la rétablit sur le Thrône , & depuis il n'y monta que des Empereurs Chrétiens. Ce Prince avoit confessé Jesus-Christ avec courage sous Julien , & avoit déclaré qu'il aimoit mieux quitter le service , que de renoncer à sa Religion , ce qui n'empêcha pas Julien de le retenir auprès de lui , & M. D. L. B. remarque judicieusement qu'un Confesseur de la foi , jugé digne par un Monarque intolérant , de conserver une place de confiance , n'étoit pas assurément un sujet ordinaire.

13^s MERCURE DE FRANCE.

M. D. L. B. n'a pas traduit tous les ouvrages de Julien ; il ne donne au public que le Misopogon , les Césars & la plûpart des Lettres de ce Prince , le tout orné de notes judicieuses & sçavantes. M. Spanheim avoit déjà donné les Césars , mais il avoit noyé dans une mer d'érudition ce morceau ingénieux, qui quoique fort court par lui-même , étoit parvenu à l'honneur de l'*in-quarto* , graces aux citations , restitutions & commentaires du docte & laborieux Traducteur. Il y a peu d'ouvrages aussi courts, où on trouve à la fois tant de caractères & de mœurs , tant de finesse & de solidité , tant d'instruction , sans que l'Auteur prenne jamais le ton dogmatique ; tant de sel & d'enjouement , sans qu'il cesse jamais d'instruire. Cependant , comme le remarque M. D. L. B. l'ouvrage n'est pas sans défauts. Le Misopogon mérite le titre d'ouvrage singulier , plus qu'aucun ouvrage ne l'a jamais mérité. C'est un spectacle bien étonnant que de voir un Prince absolu & tout-puissant aux prises avec un peuple dont les railleries l'ont piqué , se vanger en Auteur , rendre trait pour trait , satire pour satire , avec une amertume & un fiel qui prouvent que son cœur étoit profondément ulcéré. Il est difficile de définir une telle conduite. C'est

le Prince qui pardonne, & le Philosophe qui se vange, en quoi il n'y a point affés de Philosophie. A l'égard des Lettres, M. D. L. B. a choisi celles de Julien qui faisoient mieux connoître son esprit, son génie, ses idées sur le gouvernement & sur la Religion, ou qui peuvent servir à l'Histoire soit Ecclésiastique, soit profane, & d'ailleurs les lettres mêmes indifferentes des hommes illustres, ont un droit sur notre curiosité. On aime à voir ces grands génies par les côtés où ils ressemblent au reste des hommes; on croit s'élever jusqu'à eux, lorsque ce sont eux qui descendent jusqu'à nous.

HISTOIRE des Sarrasins contenant leurs premières conquêtes, & ce qu'ils ont fait de plus remarquable sous les onze premiers Califes ou successeurs de Mahomet, traduite de l'Anglois. Paris, 1748, deux volumes in-12, chés Nyon, fils.

Si l'on considère l'importance ou la singularité des événemens, la fréquence des révolutions, il y a peu d'Histoires dont l'objet soit aussi digne de la curiosité, que celle des Sarrasins ou Arabes Musulmans. On y voit un fanatisme outré joint à l'esprit de conquête, fortifier ce dernier & être quelquefois la cause de ses succès. Un Facteur Arabe (Mahomet.) entreprend de

fonder de la même main une Religion & un Empire. Il trouva des profélytes & des sujets, & prouva par le succès qu'il est peut-être plus aisé de faire réussir les projets vastes & extraordinaires, que de les enfanter. Ses descendans, animés du même esprit, suivirent son exemple & eurent les mêmes succès, ils étendirent avec les armes leur Religion & leur Empire, & ils changèrent la face de l'Asie:

Comme nous ne pouvons nous engager à donner le détail de tous les événemens dont cette Histoire est pleine, citons un trait d'Omar, qui montrera la vénération que l'on avoit pour Omar, même avant qu'il fut monté sur le Thrône.

Un Musulman opiniâtre avoit un procès contre un Juif au Tribunal de Mahomet. Comme le bon droit étoit du côté du Juif, Mahomet condamna le Musulman. Mais celui-ci déclara qu'il n'acquiesceroit point à sa condamnation, à moins que son affaire ne fut revûe & examinée par Omar, qui n'étoit alors que simple particulier. Les deux plaideurs allèrent donc le trouver. Ils le rencontrèrent à la porte de sa maison & lui rapportèrent le sujet & la décision du procès, dont le Musulman demandoit la révision.

Omar après les avoir écouté, leur dit

En rentrant chés lui , d'attendre un moment & qu'il les expédieroit bien-tôt. Il revint en effet le sabre à la main , & abat-tit d'un coup la tête au Musulman qui n'avoit pas voulu s'en tenir à la décision de Mahomet. Voilà , s'écria-t-il en même tems , ce que méritent ceux qui ne veulent pas acquiescer à la Sentence de leurs Juges. Mahomet informé de cette action d'Omar , lui donna à cause de cela le surnom de *Farouk* ou de *Séparateur* , voulant dire ou faire entendre par-là , qu'il sçavoit aussi-bien distinguer le vrai d'avec le faux & le juste d'avec l'injuste , qu'il avoit sçû séparer la tête du corps de ce chicaneur. Cette allusion n'est-elle pas un peu tirée ?

Rapportons encore deux Sentences remarquables d'Aboubeker , le premier successeur de Mahomet : *les bonnes actions sont une sauve-garde contre les coups de l'adversité.* Voici la seconde : *la mort est la plus petite chose du monde quand elle est arrivée , & la plus fâcheuse de toutes avant qu'elle arrive.*

L'Auteur Anglois a beaucoup profité de l'excellente Bibliothèque Orientale de M. d'Herbelot, & il est souvent cité aux marges de cet ouvrage.

MEMOIRE sur la ville souterraine découverte au pied du mont Vésuve , Paris ,

142 MERCURE DE FRANCE.

chés Claude *Hérissant*, rue neuve Notre-Dame, à la Croix d'or, & aux trois Vertus, 1748, *in-octavo* de 55 pages.

HISTOIRE de l'Eglise Gallicane, dédiée à Nosseigneurs du Clergé, continuée par le Pere Guillaume-François *Berthier*, de la Compagnie de Jesus. Tome quinziesme de 556 pages. Tome seiziesme de 548, y compris la Table des matieres, *in-quarto*. A Paris, chés F. *Montalant*, Quai des Augustins; J. B. *Coignard*, Imprimeur du Roi; H. L. *Guerin*, rue Saint Jacques, & Jacques *Rollin*, fils, Quai des Augustins, 1747.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences, année 1743, avec les Mémoires de Physique & de Mathématique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie, 208 pages pour l'Histoire, & 428 pour les Mémoires, avec 11 planches détachées, à Paris, de l'Imprimerie Royale. 1746, se débite chés *Durand*, rue Saint Jacques.

LES HOMELIES de Saint Grégoire Pape sur Ezéchiél, à Paris, chés Ph. N. *Lottin*, & J. H. *Buttard*, Imprimeur-Libraires, rue Saint Jacques, à la Vérité; Jean *Desaint* & Charles *Saillant*, Libraires, rue Saint Jean de Beauvais, & la Veuve *Robinot*, Quai des Augustins, 1747.

in-douze de 570 pages , sans la Préface.

FASTES ATTIIQUES , dans lesquels la suite des Archontes Athéniens , les tems où ont vécu les Philosophes & les autres grands hommes , & les principaux points de l'histoire d'Athenes , se trouvent rangés par les années Olympiques , & éclaircis à l'aide de nouvelles Observations par M. Edouard Corfini , Clerc Régulier des Ecoles pieuses , Professeur de Philosophie dans l'Université de Pise. *A Florence* , chés J. Paul Giovanelli , à la Palme , Place Sainte Elizabeth. Quatre volumes *in-quarto*. Le premier 1744 de 387 pages , sans l'Épître dédicatoire adressée au Grand Duc régnant , qui est de 14 pages , & la Préface qui est d'un peu plus de 10. *L'Ouvrage est en latin.*

CORPUS Juris Canonici Gregorii XIII. Pont. Max. auctoritate post emendationem absolutam editum , in duos Tomos divisum , & Appendice nova auctum ; cum necessariis indicibus. Just. Hennengius Boehmer illud recensuit , cum codicibus M S S. aliis editionis contulit , variantes Lectiones adjecit , & notis illustravit premissa duplici Praefatione. *Hale Magdeburgica* , impensis Orphanotrophi , 1747 , *in-folio*. 2. vol. Cette édition du Corps de Droit Canonique a été faite avec tout le soin & l'exactitude possibles.

M. Boehmer a consulté les meilleurs manuscrits & les éditions les plus estimées, à la tête desquelles on met celle de Messieurs Pithou, les plus célèbres Commentateurs & les plus sçavans Jurisconsultes François & étrangers, en particulier M. de Marca, *de concordia Sacerdotii & Imperii*; le Pere Thomassin, *vetus & nova Ecclesia disciplina circa Beneficia & Beneficiarios*; van Espen, *universum jus Ecclesiasticum, hodierna disciplina, praesertim Belgii, Gallia, Germaniae & vicinarum Provinciarum accommodatum* & plusieurs autres; cette édition doit être préférée à toutes celles qui ont paru jusqu'à présent.

JACOBI PEIREII *paraphrasis & nota philologica atque exegetica in Epistolam ad Hebraeos. Latine vertit & suas ubique observationes addit Joannes David Michaelis Phil. Profess. Publ. in Academia Georgia Augusta. Hala Magdeburgica, sumptibus Bibliopolii Luderwaldiani, 1747, in-quarto.*

MEMOIRE locale, géographique & chronologique, accompagnée du calcul Ecclesiastique & du Calendrier de Jules César, pour l'intelligence des anciens Auteurs, à Lille, chés André-Joseph Pancoucke, 1748, in-12. Le même ouvrage se trouve à Paris, chés David, l'ainé, Libraire, rue Saint Jacques, à la Plume d'or.

NOTITIA

NOTITIA *Hungaria nova Historico-Geographica*, divisa in partes quatuor, quarum prima cis-Danubianam, altera trans-Danubianam, tertiâ cis-Tibiscanam, quarta trans-Tibiscanam, universim XLVIII. Comitatus designatam, expromit; regionis situs, terminos, montes, campos, fluvios, lacus, thermas, soli cœlique ingenium, natura munera & prodigia, incolas variarum gentium, atque horum mores, Provinciarum Magistratus, illustres Familias, urbes, arces, oppida & vicus propemodum omnes, singulorum præterea ortus & incrementa, belli pacisque conversiones, & præsentem habitum, fide optimâ, accuratatione summâ, explicat. Opus hucusque desideratum, & in commune utile, sacratissimis auspiciis D. Caroli VI. Cæsaris & Regis indulgentissimi elaboravit Matthias Bel. Accedunt Samuelis Mikovini Mappa singulorum Comitatum methodo Astronomico-Geometricâ concinnata. Vienna Austria, impensis Pauli Straubii Bibliopole, typis Jo. Petri Van Ghelen, Typog. Reg. 1742. Tom. IV. in-folio. Cette Histoire se continue: le quatrième volume, dont on vient de voir le titre, roule encore sur la Hongrie cis-Danubiane; il contient la description de quatre Comtés.

HISTOIRE générale & particuliere de Bourgogne, avec des notes, des Disserta-
II. Vol. G

tions, & les preuves justificatives, composée sur les Auteurs, les Titres originaux, les Registres publics, les Cartulaires des Eglises Cathédrales & Collégiales, des Abbayes, des Monasteres, & sur divers autres anciens monumens, & enrichie de Vignettes, de Cartes Géographiques, de divers Plans, de plusieurs figures, portiques, tombeaux & sceaux, tant des Ducs que des grandes Maisons, &c. Par un Religieux Bénédictin de l'Abbaye de Saint Benigne de Dijon, de la Congrégation de Saint Maur, à *Dijon*, chés Antoine du *Fay* Imprimeur des Etats, de la Ville & de l'Université, 1748. Tom. III. in-folio.

POÉTIQUE, ou Regles de la Poësie en général, & de ses principales especes, par Don Ignace de *Luzan Clermont de Suelves & Gurrea*, imprimée à *Sarragosse* chés François *Revilla*, 1737, petit in-folio ou grand in-quarto, de 503 pages. L'ouvrage est en *Espagnol*.

HISTORIA *Astronomia*, sive de ortu & progressu *Astronomia*, 2 Part. Pars prior declarat unde orta primum est, quibusnam deinde crevit augmentis, & quâ postremò laboris ingeniique mirâ felicitate ad umbilicum perducta tandem est. Pars altera exhibet, tum ingenium, tum methodum olim *Philosophantium*; & exactâ, uti par est, ho-

*rum philosophandi ratione , in Newtonianam aliquando concedit. Par M. Heatb-
cote, Professeur au College de Jesus, à Cam-
bridge.*

On souscrit à *Oxford* moyennant douze schelings , dont six sont payés d'avance , pour un ouvrage *in-quarto* , qui a pour titre : *Abdolatiphi Historia Egypti Compendium , quod sexaginta abhinc annis ab Edvardo Bocoekio, ex Lingua Arabicâ in Linguam Latinam versum, nunc primum utrâque edidit, notisque illustravit Thomas Hunt S. T. P. Lingua Arabica Professor.*

TRAITE' des instrumens de Mathématiques renfermés d'ordinaire dans des étuis portatifs , où l'on explique leurs usages , &c. avec des figures en taille douce par *J. Robertson* , de la Société Royale à *Londres.*

ABREGE' systématique de Philosophie naturelle , avec des notes qui contiennent les démonstrations mathématiques , & quelques remarques additionnelles, par *J. Rowning* , *in-octavo.* Cet ouvrage est divisé en quatre parties qu'on débite séparément. La premiere traite des propriétés de la matiere , des loix du mouvement , des principes de la Mécanique. La seconde des corps fluides ; de l'air & des Météores. La troisième de la lumiere &

des couleurs. La quatrième des principes de l'Astronomie. Cet ouvrage se trouve dans la même ville.

BERGA-ad-Zomam à Gallis expugnata. Oratio habita Lugduni III. non. Febr. an. 1748, in Collegio S. S. Trinitatis Soc. Jesu, à Georgio Vionnet, ejusdem Soc. Sacerdote, ex Typographia Henrici Declaustre, in Vico novo, &c. à Lyon.

Debure, l'aîné, Libraire sur le Quai des Augustins, mettra en vente dans les premiers jours du mois d'Août prochain sa belle édition de tous les ouvrages de *Lucius-Cocilius-Firmianus Lactance*, en deux vol. in-quarto, de plus de 800 pages.

MYOLOGIE complète en couleur & grandeur naturelle, composée de l'Essai & de la suite de l'Essai d'Anatomie, en tableaux imprimés, par Messieurs *Duverney* & *Gautier*, Ouvrage unique, nécessaire aux étudiants & aux amateurs de cette Science, à Paris, chés le Sieur *Gautier*, seul Graveur privilégié du Roi pour les Planches Anatomiques, rue des Prêtres Saint Germain, au coin de la rue de l'Arbre-sec, & chés *Quillau*, fils, rue Saint Jacques, aux Armes de l'Université, vis-à-vis la rue des Mathurins.

L'ARITHMETIQUE rendue sensible par le développement de ses opérations,

par M. Gaspard *Fois de Valois*, Employé dans les Fermes du Roi, à Paris, chés *Brunet*, grand-Sale du Palais, à l'Envie.

CATALOGUE des Livres de la Bibliothèque de feu M. *Burette*, avec une Table alphabétique des Auteurs. Trois volumes in-12, brochés, six livres, à Paris, chés *Gabriel Martin*, rue Saint Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre.

L'HOMME DE COUR, de *Balthasar Gracian*, traduit par M. *Amelot de la Houffaye*. Nouvelle édition, corrigée & augmentée, à Paris au Palais, chés *Paulus-du-Mesnil*, Imprimeur-Libraire.

SONATE à violon seul & basse continue, dédiée à M. le Prince de *Grioberghen*, Prince du Saint Empire Romain, &c. composée par M. *Pagin*. Première Œuvre, gravée par le Sieur *Hue*. Le prix est de six livres en blanc. A Paris, chés l'Auteur, rue de Grenelle; *Madame Boivin*, rue Saint Honoré; M. *le Clerc*, rue du Roule.

OBSERVATIONS sur la pratique des accouchemens naturels, contre nature & monstrueux, avec une méthode très-facile pour secourir les femmes en toutes sortes d'accouchemens, sans se servir de crochets ni d'aucun autre instrument que

de la main seule , & un Traité des principales maladies qui arrivent ordinairement aux femmes , *in-octavo* , par M. *Cosme Viardel* , Chirurgien à Paris , avec des remarques qui servent d'éclaircissements & de supplément à l'ouvrage , ornées de figures en taille douce , à Paris , chés d'*Houry* , pere , rue de la vieille Bouclerie.

LES AMUSEMENS du cœur & de l'esprit , pour l'année 1748. Tome premier , prix trente sols , à Paris , chés Jacques-François *Quillau* , fils , rue Saint Jacques , aux Armes de l'Université.

REMARQUES critiques sur le Dictionnaire de Bayle , imprimé à *Dijon* , chés la Demoiselle *Hermil-Andrea* , vis à-vis le Palais des Etats , & à Paris , chés *Hyppolite-Louis Guerin* , rue Saint Jacques , à Saint Thomas d'Aquin.

LE PARNASSE CHRETIEN. Ouvrage divisé en deux parties , dont l'une va jusqu'à Jesus-Christ , & l'autre jusqu'à nous. Deux volumes *in-12* , à Paris , chés *Lottin* , pere & fils , & J. H. *Butard* , Imprimeurs-Libraires , rue Saint Jacques , à la Vérité.

LETTRE de M. M. D. M. Etudiant en Medecine , à un de ses amis , sur la lumiere & la chaleur du Soleil , à Paris , chés les mêmes Libraires.

LETTRES PHILOSOPHIQUES, sérieuses, critiques & amusantes, traitant de la pierre philosophale, de l'incertitude de la Médecine, de la félicité temporelle de l'homme, de la nature de l'ame, des prétendus esprits forts qui révoquent en doute l'immortalité de l'ame; si les esprits reviennent, des génies, de la magie, du célibat, du mariage, de la comparaison des deux sexes, des ris, des pleurs, de la mort, des richesses, des plaisirs, du monde, de la véritable noblesse, de l'erreur des sens, de l'excellence de la raison, des paniers des femmes, ronds, cantates & autres sujets intéressans. Deux volumes in-12, à Paris, chés Charles Robustel, Quai des Augustins.

Ballard, fils, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jean de Beauvais, vient de mettre au jour un imprimé de vingt-cinq pages in-quarto, d'un très petit caractère, contenant un *Avertissement aux Astronomes sur l'éclipse annulaire du Soleil*, que l'on attend le 25 Juillet 1748, par M. de l'Isle, de l'Académie Royale des Sciences, avec une planche qui représente l'éclipse totale artificielle du Soleil proposée en 1715, pour trouver la cause de l'anneau lumineux qui paroît autour de la Lune dans les éclipses totales du Soleil, par le même M. de l'Isle.

G iiiij

ŒUVRES de Saint Justin , Philosophe & Martyr , avec ce qui reste de celles de Tarten contre les Grecs , d'Athenagore , Philosophe Athénien , de Saint Théophile d'Antioche , du Philosophe Hermias , &c. avec des avertissemens & des remarques , par les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur , *in-folio* , à Paris , chés De-bure , l'ainé , Quai des Augustins , à Saint Paul.

LA RHE'TORIQUE ou l'Art de parler , par M. *Clauser* , Medecin de Paris , chés Laurent d'*Houy* & *Ganeau* , Libraires , à Paris , 1748 , *in-12*. Ce livre offre un nouveau systême pour apprendre solidement l'Eloquence. On y entreprend de développer le fond des principes de cet Art , & de les accommoder aux mœurs de notre siècle , en faisant usage des principales connoissances que la Philosophie moderne nous a fournis. On y a joint un abrégé de la maniere d'écrire les lettres.

CONSIDERATIONS sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence 1748 , *in-12*. Nouvelle édition revue , corrigée & augmentée par l'Auteur. On y a joint un Dialogue de Sylla & d'Eucrate. *A Paris* , chés *Huart* & *Morveau* , fils , Imprimeurs-Libraires , rue Saint Jacques.

Latini Sermonis exemplaria, &c. Solutæ orationis excerptionum, Pars secunda. Editio altera.

L'Ouvrage que nous annonçons, est la seconde partie de prose latine, seconde édition. C'est la suite des Recueils des modèles de latinité connus sous le titre de *Latini Sermonis exemplaria à Scriptoribus probatissimis, &c. Lutetia-Parisiorum, apud Fratres Guerin, viâ Jacobaâ, sub signo Sancti Thomæ Aquinatis*. Cette partie contient des morceaux de Quinte-Curce, de César, de Cicéron, de Salluste, de Patercule, de Valere Maxime, d'Aulugelle, de Florus & de Columelle. La Traduction de ces extraits doit aussi paroître bientôt. L'Auteur dans l'avertissement fait une critique fort judicieuse en apparence de ces livres latins qu'on met dans les mains de la jeunesse, comme les *Catechismus historicus & selecta Historia, &c.* Son but est de ramener à la lecture des bonnes sources, pour apprendre sûrement la Langue latine & se former le goût. Cette matière, dont on pourroit faire un très-gros livre, est ici traitée succinctement, & cependant avec beaucoup de clarté, en forme de préface. Les morceaux des Auteurs paroissent choisis avec discernement, & forment une sorte de liaison. On voit qu'il a observé,

dans cette partie comme dans la première , une gradation raisonnable pour faire passer insensiblement aux Auteurs les plus difficiles , car suivant son plan , il y aura une suite à cet Ouvrage. On trouve à la fin du volume un précis de la vie de chaque Auteur & quelques remarques. Ce recueil se fait lire avec plaisir : on est sûr d'y trouver toujours de beaux traits & un beau langage : c'est le texte pur des bons Auteurs. M. Chompré annonce pour la clôture de ses recueils un vocabulaire portatif qui sera un secours prompt & facile pour s'amuser agréablement & avec utilité dans ces lectures.

PROJET du nouveau Traité de Diplomatie.

L'Ouvrage que nous annonçons au public sera distribué en six parties , dont chacune sera subdivisée en plusieurs sections. Pour établir la Diplomatie sur des fondemens solides , la première partie présentera l'art de juger des Diplomes , soutenu de sa propre certitude , de la force de ses preuves , de l'autorité de ses monumens ; autorité supérieure à celle de l'Histoire , des Inscriptions & des Médailles. On y remontera jusqu'à l'origine de nos archives. On y mettra en parallèle les chartiers des anciennes Eglises avec les dé-

pôts publics. On y marquera les tems auxquels les chartes commencerent à parler les Langues vulgaires. On y verra que la conservation des titres de plus de mille ans n'est pas moins réelle que possible ; que la multiplicité , la diversité , la ressemblance des originaux qui n'ont qu'un même objet principal , ne sçauroient les rendre suspects ; qu'il est des moyens sûrs pour discerner les originaux de leurs copies , même contemporaines. Leurs caractères distinctifs seront développés. Les questions concernant l'antiquité & l'authenticité des titres , des *vidimus* , des copies collationnées , des cartulaires , & la distinction de leurs différentes especes , seront éclaircies. Enfin les archives, de quelque nature qu'elles soient , seront vengées des insultes qu'elles essuyent souvent de la part des mauvais critiques. On traitera , mais avec toute la brièveté possible , des différentes sortes d'actes , de leur usage & de leur nomenclature infiniment variée. Là se montreront accompagnés d'une nombreuse suite les titres connus sous le nom de lettres , de chartes , de préceptes , d'actes judiciaires & législatifs , de contrats politiques & synallagmatiques , de testamens , de brevets , de cédules , de notices & d'une nuée d'autres pièces ou monumens , qui

pour n'être point revêtus de certaines formalités, n'en sont pas moins du ressort des archives.

La seconde partie renfermera les élémens de la Diplomatie. On peut les réduire aux caractères inséparables des originaux, & à ceux qui leur sont communs avec les copies. Du premier genre sont la matière, l'encre, l'écriture, les sceaux & les contre-sceaux avec toutes leurs dépendances. Les matières sur lesquelles on écrit d'abord les actes publics & particuliers; l'origine du parchemin & du papier d'Egypte; quand commença, quand cessa-t-on de s'en servir; comment distingue-t-on le papier d'Egypte de celui d'écorce; ce dernier est-il une chimère, qui n'exista jamais; à quel siècle faut-il fixer la découverte & l'usage du papier de coton & de chiffe: ce sont-là autant de questions qu'on discutera avec soin, & sur lesquelles on proposera plusieurs vûes nouvelles. Si la matière, sur laquelle on écrit les chartes, ouvre la porte à tant de recherches; les instrumens & les encres dont on usa, les écritures employées de siècle en siècle par les divers peuples, qui s'établirent sur les débris de l'Empire d'Occident, n'offrent ni moins de variétés ni des discussions moins intéressantes. Mais on est

resserré dans des bornes trop étroites , pour pouvoir seulement indiquer ici les questions les plus importantes & les plus curieuses.

On se voit forcé d'user de la même réserve sur tous les autres sujets dont il reste à parler. On se contente donc d'observer , qu'on traitera dans une juste étendue du style , des invocations , des suscriptions & des préambules qui caractérisent les chartes des divers âges ; des clauses déroatoires ou comminatoires , des peines pécuniaires & des malédictions dont elles retentissent ; des précautions prises & annoncées pour les rendre authentiques ; des investitures , du salut final , des dattes , des signatures & des monogrames dont elles sont revêtues ; des témoins , des Chanceliers & des Notaires qui les souscrivent ou qui les autorisent. En un mot on ne négligera rien de tout ce qui appartient aux formules , de tout ce qui fait le fond & l'essence de la Diplomatique , de tout ce que Dom Mabillon a fait entrer dans la sienne , pour servir au discernement des titres véritables & supposés. Eh ! Quelle abondance de recherches , quelle multiplicité d'objets , quelle variété d'usages cela ne renferme-t-il pas ?

La singularité de plusieurs d'entr'eux n'est pas moins frappante. Qu'on en juge par les traits suivans : antiquité des invocations dont on n'a jusqu'à présent fait remonter le commencement dans les diplomes de nos Rois , qu'à la seconde Race , prouvée égale à celle des plus anciens originaires de la première : espèces d'invocations très-réelles , depuis le sixième siècle jusqu'au douzième , inconnues à nos meilleurs déchiffreurs , & néanmoins très-fréquentes dans les chartes de ces tems reculés : titres datés à diverses reprises , en des années différentes & quelquefois assés éloignées les unes des autres , sans que leur authenticité en soit moins incontestable : omission totale des dates , souvent compatible avec la vérité des actes : fausseté avérée d'une date de quelques pièces , dont la sincérité ne laisse pas d'être hors d'atteinte complication ou plutôt contrariété d'usages par rapport aux signatures. Combien d'anciens titres souscrits par des absens : ou par des personnes qui n'étoient pas encore au monde , & dont la vérité n'en est pas moins au-dessus de toute critique ? Combien de chartes originales qui ne sont pas signées : combien qui le paroissent sans l'être : combien qui ne le sont qu'en partie : combien qui le sont de

la même main , quoique les signatures semblent appartenir à différens témoins ? Faut-il en venir à des faits particuliers ? On verra des diplomes originaux , par exemple , de Guillaume le Conquérant , où l'énumération des témoins tient lieu de signatures ; où des souscriptions nombreuses attestent seulement la présence , sans montrer l'écriture de leurs prétendus Auteurs ; où le Prince signe sans qu'il y ait un mot , une syllabe , une lettre de sa façon. Que de monogrames regardés par les plus habiles Antiquaires , comme l'ouvrage , au moins en partie , des Rois & des Empereurs , où tout est fait par leur ordre & rien par eux-mêmes ? Que de sceaux confondus avec les signatures , avec les monogrames , avec des figures qu'on n'a scû comment qualifier , où l'encre fut substituée à la cire , & le cachet à la plume !

La plûpart de ces usages sont singuliers & quelquefois bizarres , mais ils n'en sont pas moins indubitables. Les regles générales précédées de définitions & d'axiomes , suivies de démonstrations & de corollaires : le tout dirigé pour régler , par rapport aux chartes , les limites du vrai , du faux & du suspect , formeront un enchaînement de principes & de conséquen-

ces , qui seront en même tems & le résultat des deux premières parties , & les principes fondamentaux de la Diplomatique , & les prémices des fruits qu'on doit attendre de cet Art.

Le système des trois parties suivantes sera plus simple & d'un usage encore plus commode. Ce seront comme autant d'histoires Diplomatiques distribuées par siècles. La troisième roulera sur les Rescrits & les Bulles des Papes depuis Saint Pierre jusqu'au sçavant Pontife qui occupe actuellement le Saint Siége. La quatrième aura pour objet les chartes des Evêques , des Abbés & autres Ecclésiastiques , & la cinquième les diplomes des Empereurs , des Rois , des Princes , des Seigneurs , des Magistrats & des particuliers. Chacune de ces parties sera composée d'observations critiques sur les usages , les caractères , les formalités propres à ces anciens titres. Chacune sera terminée par des règles particulières , relatives aux siècles , aux régnes & quelquefois même aux personnes. Toutes les trois seront absolument neuves , & pour le fond , & pour la forme , & pour la méthode.

Les questions , qui demandent une discussion un peu longue , seront réservées pour la sixième partie. On y prouvera par

des faits , qu'en tous les tems les entreprises des Faussaires furent sévèrement réprimées : que souvent les Loix sévirent contre ceux qui accusoient de faux des hommes innocens & des actes irréprochables : que bien des titres ont été décriés par des critiques de nom , sur des prétextes ou des argumens dont l'illusion sera démontrée. Mais en relevant les inscriptions en faux , hazardées trop légèrement ; on sera toujours en garde , pour ne pas prêter des armes à l'imposture.

Il n'est pas possible de donner ici une idée plus détaillée d'un dessein , qui comprend une si prodigieuse diversité de matières , & qui ne sçauroit être exécuté en moins de cinq volumes *in-quarto*. Nous ajouterons seulement , que les pages seront de tems en tems ornées de gravures & de planches en taille douce , au nombre d'environ cent ., qui seront réparties sur les differens volumes. Par rapport aux originaux qu'on fera graver , on donnera la préférence à ceux qui n'ont point encore paru , & qui sont conservés dans les dépôts publics. Les anciennes Eglises suppléeront à leur indigence , pendant les onze à douze premiers siècles. Les Manuscrits des Bibliothèques du Roi & de l'Abbaye de Saint Germain des

Prés, fourniront une suite curieuse d'écritures de presque tous les tems & de toutes les Nations. On n'empruntera les planches des livres imprimés, que quand on n'aura rien pû trouver de mieux. Le dernier volume sera terminé par une Table alphabétique d'une étendue & d'une exactitude, qui ne laisseront rien à désirer.

On invite les gens de Lettres de contribuer par leurs avis ou par les Mémoires qu'ils ont entre les mains, à la perfection de cet Ouvrage. On ne manquera pas de leur faire honneur de tout ce qu'ils auront bien voulu communiquer.

Nous avons indiqué dans le Mercure de Mars, les conditions proposées aux Souscripteurs.

LE NOUVEAU JEU de la Comete, avec la maniere de le jouer, à Paris, chés Théodore le Gras, Grand-Salle du Palais, à l'L couronnée.

ESTAMPES NOUVELLES.

LE sieur *Duflos*, Graveur, vient de mettre en vente deux Estampes parfaitement bien gravées d'après les tableaux originaux de François Boucher. L'une représente *la Naissance de Vénus*. On lit ces vers au bas de M. *Panard*.

Le liquide élément est fécond en naufrages;

Les Aquilons souvent y montrent leurs fureurs ,
 Mais jamais sur les flots on ne voit tant d'orages ;
 Que les yeux de Vénus en causent dans les cœurs ,
 Cette Divinité que la Mer mit au monde ,
 Aux Dieux comme aux mortels sçait imposer des
 fers ;

Elle a pris dans le sein de l'onde
 De quoi mettre en feu l'univers.

L'autre représente *la Toilette de Vénus*. On lit
 ces vers au bas de M. *Sticotti*.

Charmantes Sœurs , votre adresse admirable
 Ne sçauroit embellir la Mere des Amours ;
 Le simple à l'art fut toujours préférable ,
 Et la beauté n'a pas besoin d'atours.

Voulez-vous que l'Amour à vos vœux soit propice ?
 Belles , n'employez jamais l'art ;
 Que votre beauté soit sans fard ,
 Et votre cœur sans artifice.

Théâtre de la guerre présente d'Italie. Le petit
Atlas de poche de 24 Cartes , contenant le Brabant
 & partie de la Hollande , présenté au Roi en 1747,
 ayant été du goût des Militaires , on a crû qu'un
 pareil Atlas de la guerre actuelle d'Italie seroit
 également utile. C'est ce qui a engagé les sieurs
Dheulland & Julien à mettre au jour cet Atlas ,
 composé de 24 petites Cartes , dressées sur les meil-
 leures Cartes nationales & plusieurs manuscrits
 levés sur les lieux pendant la guerre présente &
 celle de 1734, dont une Carte manuscrite, dressée
 sur les mémoires du Général Schullembourg par

M. de Honstein, Capitaine & Ingénieur au service de la République de Venise. On a mis en tête une petite Carte générale divisée en 24 quarreaux numérotés des mêmes chiffres que les Cartes particulières qui y répondent, & une table alphabétique des villes, bourgs, châteaux, rivières, cols & montagnes qui y sont nommés, afin de les y trouver plus facilement; le tout assujetti aux observations astronomiques des Longitudes & Latitudes. Dédié & présenté au Roi. *A Paris*, chés *Dhoulland*, rue Serpente, quartier S. André des Arts; chés *M. Martin*, Officier du Roi, & chés *Julien*, rue de Braque près l'Hôtel de Soubise, chés *Grosseau*, Tapissier, au premier sur la porte cochère. Ils vendent aussi la nouvelle Carte Topographique des environs de *Maestricht*, & les Cartes des héritiers d'*Homann*, Géographes de S. M. Impériale, dont le nombre augmente tous les jours depuis l'établissement qu'ils viennent de faire d'une Société Géographique & Astronomique dans leur Bureau à *Nuremberg*. Les Atlas du *Brabant* & d'*Italie* se vendent aussi chés *Mrs Bachelet* à *Lille*, rue des Sœurs noires; à *Gand*, chés *P. de Goosin*, dans le *Veldstraete*; à *Anvers*, chés *Martin Verdussen*, sur le Marché aux Souliers; à *Bruxelles*, chés *J. Léonard*; à *Liège*, chés *Bourguignon*, au Livre d'or en Neuvise; à *Strasbourg*, chés *Schaal*, Professeur, vis-à-vis l'Intendance; à *Grenoble*, chés *Turbet Teinturier*, à la demi-lune des trois Cloîtres; à *Nuremberg*, chés les héritiers d'*Homann*, & à *Berlin*, chés *S. Paul*, demeurant chés S. E. M. le Feld-Maréchal Comte de *Schmettau*.



S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique a remis sur son Théâtre le 11 Juin le *Carnaval & la Folie*, Comédie-Ballet, représentée pour la première fois le 3 Janvier 1704, reprise le 7 Mai 1719, le 13 Juillet 1730 & le 7 Août 1738. Les paroles de cet ingénieux ouvrage sont de M. de la Motte; la Musique est de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roi. Ce Ballet, malgré la légèreté de la musique & la fine métaphisique des Scènes, n'a parfaitement réussi que quand le rôle de la Folie a été rempli par Mlle Pellissier. Le public est à présent très-satisfait de l'exécution de Mlle Chevalier.

Le Prologue se passe dans le Ciel, où les Dieux sont en festin & se font verser le nectar à longs traits. C'est Hebé qui le sert avec toutes les grâces qu'on peut souhaiter à la Divinité de la jeunesse, & cette Hebé si gracieuse se trouve très-bien figurée par Mlle Puvigné la fille.

Momus, qui est de la fête, attaque tous les Dieux par ses railleries. Il commence par Jupiter, qui, lassé de ses censures éternelles, le bannit de l'Olimpe.

ACTE PREMIER. Le Carnaval personifié est
abordé par Momus exilé des Cieux, qui de-
vient le confident de l'Amour qui l'en-
gage dans les chaînes de la Folie. Il applau-
dit & lui dit :

Que votre choix est beau ! que vos liens sont doux !
Vous ne pouviez trouver de maîtresse plus belle ;
Elle seule est digne de vous ,
Et vous seul êtes digne d'elle.

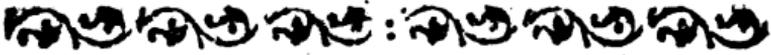
Le Carnaval.

Tel se moque de mes ardeurs ,
Qui suit ses loix sans la connoître ;
Par des charmes secrets elle enchante les cœurs,
Et j'ai mille rivaux qui ne pensent pas l'être.

Voilà un échantillon du style & des
pensées de la pièce , qui est semée de traits
brillans & métaphisiques. La Folie se
distingue par des saillies inattendues &
des changemens comiques de volonté ; en-
fin après avoir fatigué l'amant Carnaval
par ses irrésolutions , elle l'épouse ; Jupiter
lui-même les unit.

Mlle *Duclos* , qui a fait si long-tems les
délices des amateurs de la Comédie Fran-
çoise , est morte , & sa pension de 1000 l. a
été partagée également entre Mlle *Gaussin*
& Mlle *Dangeville*.

J U I N . 1 7 4 0 . 1 0 7



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 20 Juin, jour de l'Octave de la Fête du Saint Sacrement, le Roi, accompagné de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, alla à l'Eglise de la Paroisse du Château, où S. M. entendit la grande Messe, après avoir assisté à la Procession.

Pendant l'Octave du Saint Sacrement, le Roi, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames de France, ont assisté au Salut dans différentes Eglises.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Lavaut l'Abbé de Fontange, Doyen du Chapitre d'Aurillac.

D'Aix-la-Chapelle, le 11 Juin.

Le Marquis Doria, Ministre Plénipotentiaire de la République de Gènes aux Conférences pour la Paix, a reçu les ordres de cette République pour accéder aux Articles Préliminaires. On attend ici de Paris le Comte de Saint Severin. Avant qu'on eût reçu l'Acte d'accession

pure & simple de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, le Comte de Kaunitz, son Ministre Plénipotentiaire, avoit déclaré par un écrit qu'il avoit remis aux Plénipotentiaires de France, d'Angleterre & des Provinces Unies, que cette Princesse, dans la vûë de parvenir à la Paix & pour faire cesser les calamités que tant de nations éprouvoient depuis si long-tems, vouloit bien adopter sans restriction les Préliminaires, mais sans entrer dans des engagements, lesquels n'avoient rien de commun avec les differends qui ont subsisté entre les Parties Belligerentes.

Le 23 le Vicomte de Bouzols a prêté serment de fidélité entre les mains du Roi en qualité de Lieutenant Général pour Sa Majesté dans la Province de la Basse Auvergne,

Le Roi a accordé au Duc d'Aumont le Gouvernement des Ville & Château de Compiègne, vacant par la démission volontaire du Duc d'Humieres.

L'Assemblée générale du Clergé ayant terminé ses séances, les Prélats & autres Députés qui la composent, se rendirent à Versailles le 30 de ce mois, & ils prirent congé du Roi suivant l'usage établi à la fin de chaque Assemblée. Ils furent conduits à l'audience de Sa Majesté avec les honneurs qu'on

qu'on rend au Clergé quand il est en Corps & avec les cérémonies observées le 4 du même mois, lorsque ces mêmes Députés rendirent leurs respects au Roi. L'Archevêque de Toulouse porta la parole.

Le Don gratuit de seize millions, accordé par le Clergé, & dont l'emprunt a été ouvert le premier Juillet, a été rempli en entier le 4.

On apprend d'Aix-la-Chapelle que le Marquis de Sotto Mayor, au nom du Roi d'Espagne & le Marquis Doria, au nom de la République de Gènes, ont accédé le 28 de ce mois aux Articles Préliminaires signés le 30 Avril, & que l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême ayant ratifié l'accession donnée en son nom le 25 Mai par le Comte de Kaunitz Rittberg, les Ratifications ont été échangées dans la forme ordinaire.

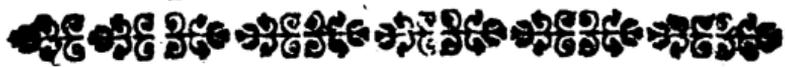
Quoique les hostilités par mer ne doivent cesser en vertu des Préliminaires que dans certains termes qui ont été réglés proportionnellement aux distances des lieux, cependant dans la vûe de rétablir le plutôt qu'il sera possible & sans attendre ces différentes époques, la liberté de la navigation & du commerce, le Roi & sa Majesté Britannique sont convenus d'accorder réciproquement & dès-à-présent

des Passeports aux Sujets des deux Puissances, lesquels voudront faire voile vers les Indes Orientales ou Occidentales. En conséquence, ces Passeports respectifs ont été échangés & délivrés de part & d'autre.

Le 22 Juin l'Académie Royale de Peinture & Sculpture a tenu une assemblée extraordinaire & publique, à laquelle M. de Tournehem a présidé. M. Coypel, Premier Peintre du Roi & Directeur de cette Académie, y a lû un Discours sur l'année séculaire de l'Académie; ensuite il a lû une Ode de M. des Portes*, sur l'honneur que le Roi vient de faire à l'Académie de s'en déclarer le Protecteur; après quoi M. de Tournehem a distribué des Médailles d'or & d'argent aux Eleves qui ont gagné les Prix de Peinture, Sculpture & Dessin, suivant l'usage ordinaire.

* *Fils du célèbre M. des Portes.*




NOUVELLES ETRANGERES.

S U E D E.

Suivant les avis reçus de Coppenhague, les équipages du Baron de Koiff, Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie y sont arrivés le 25 Mai. Ce Ministre y est attendu incessamment, mais il ne s'y arrêtera que peu de jours, ayant ordre de se rendre en diligence auprès du Roi. Tous les Ministres Etrangers, qui étoient restés à Coppenhague, en sont partis pour venir joindre sa Majesté. Les mêmes avis portent que les Collecteurs des deniers publics ont pris par ordre des Magistrats une note de tous les Catholiques domiciliés dans la ville. Cette perquisition, à ce qu'on soupçonne, a été faite parce que quelques enfans nés de peres Catholiques, mais qui, ayant des meres Lutheriennes, devoient être élevés selon les Loix du Royaume dans cette dernière Religion, ont déclaré qu'ils vouloient vivre dans la Communion Romaine. Il y eut le 18 à Coppenhague un orage très-violent qui y a causé des dommages considérables.

Selon les nouvelles de Stockholm, le Prince Royal de Suède & la Princesse son épouse y sont revenus de Drottnigholm, pour voir lancer à l'eau deux Galères qui ont été nommées *l'Ordre des Séraphins* & *l'Ordre de l'Épée*. Ce Prince & cette Princesse se sont rendus le 25 du mois dernier à Upsal. Divers navires marchands, destinés pour les Ports de France, ont fait voile de Stockholm & de Gottenbourg pour leur destination. Sa Majesté Sué-

H ij

doise ayant accordé des congés à une partie des Officiers de Marine du Département de Carelsroon, on en infère que la flotte de ce Prince ne se mettra pas en mer aussi-tôt qu'on l'avoit crû.

On mande de Copenhague du 11 Juin que le Baron de Korff, Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie y arriva le 5 de ce mois, & qu'il est parti le 11 pour aller joindre le Roi dans le Holstein. Il est entré dans le Port d'Elseur une flotte marchande de cent cinquante navires Hollandois, sous l'escorte de trois vaisseaux de guerre & de deux frégates. Cette flotte a remis à la voile pour la mer Baltique, mais l'escadre qui la convoyoit ne l'a point accompagnée au-delà de Rochild. M. Ménadier, François, a présenté une Requête au Collège du Commerce, pour obtenir le privilège d'établir dans cette ville une Manufacture de tabac d'Espagne, & les Magistrats qui ont été consultés à ce sujet, ayant approuvé la demande de ce Fabriquant, on ne doute point qu'elle ne lui soit accordée. Presque aucun des muriers noirs qui ont été plantés dans le Dannemarck, n'ayant pu résister à la rigueur des hyvers, on avoit craint que la culture des muriers blancs n'y eût pas plus de succès. On a fait l'expérience du contraire. Ceux qu'on cultive depuis neuf ans s'y sont parfaitement conservés. Actuellement on compte dans ce Royaume plus de vingt mille de ces arbres, & comme ils prennent de bouture, on est en état d'en porter le nombre à plusieurs centaines de milliers. De l'aveu des Fabriquans, la soye que ces arbres produisent, est aussi forte & aussi lustrée que celle d'aucun autre pays. S'il reste quelques difficultés pour cet établissement, elles seront causées par les pluies, qui sont ordinairement fréquentes

en Dannemarck pendant l'été. Cet obstacle ne paroît pas cependant embarrasser les entrepreneurs, & ils se proposent de ne faire filer leurs vers qu'en automne. Les lettres de Stockholm marquent que le premier & le 2 de ce mois le Roi de Suède a eu de fortes attaques de gravelle, & qu'il a jetté une pierre qui lui a causé une extrême douleur. On mande de Warsovie que leurs Majestés Polonoises y sont arrivées de Dresde le 30 du mois dernier. Elles y ont été reçues par le Grand Général de Pologne, par le Grand Chancelier du Royaume, & par plusieurs autres Sénateurs qui les y avoient devancées. Plusieurs Palatinats paroissent déterminés à charger les Députés qu'ils enverront à la Diette générale, d'y insister fortement pour l'augmentation des troupes de la Couronne. Suivant les avis reçus de Cracovie, les Majors Généraux Mordaunt & Thuyl de Serooskerken, Commissaires du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, y eurent le 24^{me} une longue conférence avec le Knés Replin, Général en-Chef des troupes auxiliaires de Russie, sur ce qui concerne la marche ultérieure de ces troupes. Ils dépêchèrent le même jour des couriers à leurs Souverains respectifs, pour les informer du résultat de cette conférence. En attendant le retour de ces couriers, les Russiens continuent leur route. On a appris qu'il y avoit eu à Moscou un incendie, par lequel plus de quatre mille maisons avoient été réduites en cendres.

On mande de Hambourg du 14, que le 12 à huit heures du soir le Roi de Dannemarck arriva à Alténa, & qu'il alla descendre à l'Hôtel du Comte de Rantzau, Président du Conseil de Régence. Sa Majesté Danoise donna le 13 audience aux Députés qui y sont allés pour la complimenter

de la part des Magistrats. Ces Députés d'abord
ensuite à la table du Grand Maréchal. Les Représen-
tans de la Synagogue Allemande eurent aussi
l'honneur de rendre leurs respects au Roi de Dan-
nemark, qui les reçut avec beaucoup de bonté,
& les assura de sa protection. Le soir ce Prince se
promena à pied dans la ville pour voir les illumina-
tions des principaux édifices, & particuliere-
ment celle de l'Arc de Triomphe qu'on avoit élevé
pour son entrée. Le 14 sa Majesté Danoise s'est
rendue à Hambourg & elle y a été reçue au bruit
de l'artillerie des remparts. Après avoir traversé
à cheval plusieurs rues, elle est retournée à Alténa,
d'où elle devoit partir le 17 pour Altenbourg. La
plupart des Ministres Etrangers qui résident auprès
d'elle sont actuellement à Hambourg.

DE DANTZIK du 26 Mai.

LES troupes Russiennes qui sont à la solde du
Roi de la Grande Bretagne & de la Républi-
que des Provinces-Unies, ont achevé de passer la
Vistule. Il a été payé cent écus par Régiment aux
Payfans qui ont été employés à la construction
des ponts sur lesquels elles ont traversé cette ri-
viere. Elles continuent leur marche avec une ex-
trême diligence, & l'on vient d'apprendre que
leur avant garde est arrivée à Cracovie. Le Comte
de Stampa, Chambellan de l'Impératrice Reine
de Hongrie & de Bohême, lequel s'étoit rendu il
y a quelque tems à Gora, afin de prendre avec
le Khées Repnin, Général en chef de ces troupes,
quelques arrangemens qui les concernent, est
retourné à Waisovie. Les lettres de cette dernière
ville marquent que les Grands Officiers de la Cou-
ronne, ainsi que les Sénateurs, y arrivent successi-

vement pour y attendre sa Majesté. Ces lettres ajoutent que l'Evêque de Luccovie, après avoir passé quelque tems à Lowitz auprès du Primat, en est parti pour aller assister à l'ouverture du Tribunal de Radom dont il est Président. On a sçu par les mêmes lettres que plusieurs bâtciaux ont eu le malheur de périr sur la Vistule pendant le dernier débordement. Suivant les avis reçus de Léopol, le feu prit le 3 de ce mois dans le Convent des Religieux de la Trinité, & ce bâtiment a été entièrement réduit en cendres, aussi bien que leur Eglise & un grand nombre de maisons voisines. On mande de Pétersbourg que l'Anniversaire du Couronnement de l'Impératrice de Russie y a été célébré avec beaucoup d'éclat. Il y eût le matin une salve générale de l'artillerie de la Citadelle, de l'Arsenal & des galères qui étoient sur la Nova. L'Impératrice dîna en public avec le Grand Duc de Russie, & l'on servit dans la même sale une table de deux cent couverts pour les Dames & pour les Seigneurs de la Cour. Le soir le Palais fut entièrement illuminé, & il y eût un bal chés sa Majesté Impériale. La santé de la Grande Duchesse est parfaitement rétablie.

DE STOCKHOLM *du 22 Mai.*

LE 14 de ce mois le Baron de Korff, Conseiller Privé de l'Impératrice de Russie, & son Esvoyé Extraordinaire en cette Cour, eut son audience de congé du Roi, & il présenta à sa Majesté M. de Panin qui est venu à Stockholm pour le remplacer. Ces deux Ministres eurent l'honneur de dîner avec le Roi, & le lendemain ils se rendirent à Drottningholm, où ils furent admis à l'audience du Prince Royal. On continue dans tout.

tes les Eglises. les Prieres publiques , pour demander à Dieu que la Princesse , épouse de ce Prince accouche heureusement. Le Roi a disposé de la charge de Grand Maréchal de la Cour en faveur du Baron Suen de Cederstron. Celle de Grand Sénéchal de la Province de Wermeland a été donnée à M. Aleph Anrèp. Sa Majesté a accordé un brevet de Colonel à M. de Woltemat. M. Rudbeck , Major du Régiment d'Infanterie d'Uplande, en a été fait Lieutenant Colonel , & le Comte Charles d'Ecneblad a été nommé Major de ce Corps. Il paroît une Ordonnance , portant que les personnes en tutelle, qui possèdent des terres propres au labourage , pourront à l'avenir , avec la permission des Magistrats, se marier à dix-neuf ans en Suède , & à dix-huit dans les Bothnies Orientale & Occidentale.

A L L E M A G N E.

De Vienne du 29 Mai.

IL se tient à Schombrun de fréquens Conseils , qui ont pour objet les négociations relatives à la pacification générale. Le Conseil de guerre est occupé à délibérer sur les quartiers qu'on assignera aux troupes lorsqu'elles reviendront d'Italie & des Pays-Bas. Il a été résolu de renvoyer dans leurs Provinces toutes les troupes Hongroises , tant réglées qu'irrégulières , & de former avec les Esclavons & les Croates un cordon dans l'Illyrie & dans la Transilvanie. Le Comte de Barck , Ministre Plénipotentiaire du Roi de Suède , a eu sa première audience de l'Impératrice Reine. L'Envoyé Extraordinaire de sa Hauteffe a dû l'avoir le premier Juin de l'Empereur. On ne parle plus

du départ de leurs Majestés Impériales pour la Moravie, & l'on ne doute point que les troupes Russiennes, au service de sa Majesté Britannique & des Etats Généraux des Provinces-Unies, ne s'arrêtent sur la frontière de Pologne. La Cour attend avec impatience le retour du dernier courrier qui a porté à Aix-la-Chapelle l'Acte d'Accession de l'Impératrice. Le Comte de Chotecz se dispose à se rendre à Berlin pour y résider en qualité de Ministre de leurs Majestés Impériales à la place du Comte de Bernes.

On écrit de Berlin du 30 Mai que le 28 le Roi vint faire l'exercice aux Gardes à cheval & à un détachement des Gardes à pied. Plusieurs Régimens d'Infanterie, & celui de Cuirassiers du Prince de Prusse, défilèrent ensuite devant sa Majesté. Elle dina avec les Commandans de ces différens Corps, & le soir elle soupa chés la Reine avec les Princes & les Princesses de la Famille Royale. Le 29, jour fixé pour la revue que le Roi avoit résolu de faire d'une partie de ses troupes, sa Majesté, accompagnée des Princes & de la plupart des Seigneurs de la Cour, se rendit à cheval dans la plaine voisine de cette ville. Lorsque le Roi fut arrivé au lieu où les troupes étoient en bataille, & après que sa Majesté eut parcouru tous les rangs, l'Infanterie & la Cavalerie firent feu par pelotons. Sa Majesté a revêtu le 30 des marques de l'Ordre de l'Aigle Noir le Comte de Haack, Lieutenant Feld-Maréchal de ses armées. Le Baron de Cotzeff, Chancelier & Ministre d'Etat, partit le 25 de ce mois pour Custrin avec M. de Frust, Conseiller Privé de Justice.

Les lettres de Francfort du premier Juin portent que sur les Lettres Réquisitoriales de l'Empereur, le Cercle de Franconie a consenti au passage de

mandé pour les troupes que l'Impératrice de Russie a fournies au Roi de la Grande Bretagne & à la République des Provinces-Unies, mais comme on a appris que toutes les Puissances intéressées dans la guerre sont dans la résolution d'accéder aux Articles Préliminaires signés à Aix-la-Chapelle, on s'attend d'apprendre que ces troupes auront repris la route de Russie. Celles de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, qui étoient en marche pour se rendre dans les Pays-Bas, & qui ont eu ordre de faire hake, ont été mises en quartiers dans divers villages voisins de cette ville. Le Prince Héritaire de Brandebourg Anspach, après avoir fait à Francfort quelque séjour est allé à Mayence, d'où il doit se rendre à Utrecht. On a reçu avis de Dresde que la santé de la Reine de Pologne Electrice de Saxe étant rétablie, leurs Majestés Polonoises étoient parties le 27 du mois dernier au matin pour Warsovie. Les nouvelles d'Ausbourg portent qu'il y a passé un courier, allant de Vienne en Italie, pour porter de la part de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême un ordre au Feldt-Maréchal Comte de Browne d'y cesser tous actes d'hostilité.

On mande de Vienne du 3 de ce mois que quoique l'Impératrice Reine ait consenti d'accéder aux Articles Préliminaires signés à Aix-la-Chapelle, S. M. paroît déterminée à ne faire aucune réforme dans ses troupes avant la conclusion du traité définitif, par lequel la tranquillité générale sera entièrement rétablie. On continue de travailler à la répartition des quartiers, qui seront distribués aux Régimens qu'on fera revenir des Pays-Bas. Le bruit court que tous ceux qui sont en Italie y demeureront, & qu'on n'en rappellera que les troupes irrégulières. Il s'est tenu une longue con-

férence au sujet de la marche des troupes Russiennes que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces-Unies ont prises à leur service, & l'on assure qu'il a été résolu de préparer des quartiers pour ces troupes dans la Moravie & dans la Bohême. L'arrivée des couriers est toujours fort fréquente, & leurs dépêches donnent lieu à divers Conseils, à l'un desquels le Baron de Ramschwang, Ministre de l'Empereur auprès du Cercle de Suabe a assisté. Le 30 du mois dernier le Comte de Bestuchef, Chambellan de l'Impératrice de Russie, & qui est venu pour complimenter leurs Majestés Impériales de la part de cette Princesse sur la naissance de l'Archiduc Pierre Léopold, prit congé de l'Empereur & de l'Impératrice. L'Envoyé Extraordinaire du Grand Seigneur devoit avoir incessamment son audience de leurs Majestés Impériales, & il a été conduit à celle du Comte de Harrach, Président du Conseil de guerre, à qui il a remis ses Lettres de Créance. M. de Monmartz, Premier Interprète de la Cour, lequel étoit allé dans les carrosses du Comte de Harrach prendre cet Envoyé, l'a reconduit avec les mêmes cérémonies. L'Archiduc Joseph & les Archiduchesses Marie-Anne & Marie-Christine sont de retour du voyage qu'ils ont fait à Marie Zell.

On écrit de Dresde du premier Juin que leurs Majestés partirent le 27 du mois dernier pour se rendre à Warsovie, & l'on a appris que le 29 elles étoient arrivées à Bressau. Le Roi avant son départ a disposé d'une place de Conseiller Privé en faveur de M. de Hering, & sa Majesté a nommé Major Général M. de Gersdorff, Colonel Lieutenant du Régiment d'Infanterie du Prince Xavier. Le Chevalier Williams, Ministre du Roi de la

Grande Bretagne a reçu ses Lettres de Rappel ; ainsi que M. de Harling qui réside à Dresde en la même qualité de la part du Roi de Danuemarck. On attendoit vers le 15. de ce mois M. Kalkoën, Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies. Le Nonce du Pape a été indisposé pendant quelques jours, mais il se porte beaucoup mieux, & il se prépare à suivre le Roi à Warsovie. On mande de Cracovie, que le 10. du mois dernier l'avant-garde de la première colonne des troupes Russiennes y étoit arrivée, & qu'elle avoit pris des quartiers dans les fauxbourgs, ainsi que dans les villages voisins. La seconde colonne ne marchera à Cracovie qu'après que la première se sera renduë sur la frontiere de l'Allemagne.

Nous apprenons par les nouvelles de Berlin du 5. de ce mois, que le 31. du mois dernier le Roi fit la revûë particuliere des Régimens d'Infanterie du Prince de Prusse, du Prince Ferdinand, & du Prince Héritaire de Hesse Darmstadt, ainsi que celle du Régiment d'Alt Schwerin. Sa Majesté parut également satisfaite, & de la beauté de ces Corps, & de la manière dont ils firent l'exercice. Elle dîna après la revûë avec les Princes de la Famille Royale & avec plusieurs Officiers Généraux. Le soir elle se rendit au Théâtre de la Cour, & elle y assista à la représentation d'une Comédie Françoisë. Le Régiment de Cuirassiers du Prince de Prusse & celui de Dragons du Comte de Rothembourg se mirent le 30. en marche pour retourner, le premier à Kyritz & le second à Kustrin. On a renvoyé dans leurs quartiers la plupart des autres troupes dont le Roi a fait la revûë, & le Régiment de Grenadiers, dont M. de Byla est Colonel, est parti pour Treyenbrietzen où il doit

passer en garnison le reste de cette année. Le 30 l'Académie Royale des Sciences tint une assemblée publique, à laquelle se trouverent quelques Ministres Etrangers & plusieurs Seigneurs. Le Prince Regnant d'Anhalt Dessau, qui a resté à Berlin pendant quelque tems, est retourné à sa résidence.

Les lettres de Ratibonne du 9 de ce mois portent que plusieurs Officiers des troupes de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême s'y sont rendus, afin d'y faire des levées de soldats pour recrûter leurs Régimens. On a reçu avis que l'avant-garde des troupes, fournies par l'Impératrice de Russie à sa Majesté Britannique & aux Etats Généraux des Provinces Unies, étoit déjà sur la frontière de la Haute-Silésie, & l'on continue d'assurer que ces troupes prendront des quartiers jusqu'à nouvel ordre dans la Moravie & dans le Royaume de Bohême. Les nouvelles de Russie portent que le Comte de Bernes est arrivé à Petersbourg, afin d'y remplacer le Baron de Breitlach en qualité d'Ambassadeur de la Cour de Vienne, & que le 17 du mois dernier il a eû une conférence avec le Comte de Bestuchef, Grand Chancelier. On a été informé par les mêmes lettres que l'Impératrice de Russie étoit partie le 18 pour aller passer quelques jours à la campagne.

Les lettres de Vienne du 10 Juin portent que sur la nouvelle que la premiere colonne des troupes Russiennes, qui sont au service de sa Majesté Britannique & de la République des Provinces Unies, est entrée le 5 de ce mois dans la Haute-Silésie, leurs Majestés Impériales ont pris de nouveau la résolution de se rendre à Olmutz. Elles partirent le 11 avec le Prince & la Princesse de Lorraine, & elles coucherent au château de Nico-

Isbourg, où le Prince de Dietrichstein a fait de grands préparatifs pour les recevoir. Le 14 elles ont été à Austerlitz, qui appartient au Comte de Kaunitz Rittberg, Ministre Plénipotentiaire aux Conférences d'Aix-la-Chapelle. Elles rencontrèrent le lendemain à Kremsir la première colonne des Russiens. Le 17 elles arrivèrent à Olmutz, où la seconde & la troisième colonne de ces troupes passèrent le 18 & le 19. Shaddi Mustafa Effendi, Envoyé Extraordinaire de la Haute-Egypte, eût le 6 sa première audience publique de l'Empereur, & il a été conduit le 10 à celle de l'Impératrice Reine. Leurs Majestés Impériales ont fait plusieurs magnifiques présens au Comte de Bestuchef, que l'Impératrice de Russie a envoyé pour les complimenter sur la naissance de l'Archiduc Pierre Leopold.

On écrit de Berlin du 13, que pendant quelques jours la Reine Douairière a été fort incommodée, mais qu'elle se porte beaucoup mieux, & qu'elle recommence à paroître en public. Le rétablissement de la santé de cette Princesse cause une joie générale. Il est venu de Hanover un courrier dont M. Legge, Ministre du Roi de la Grande Bretagne, a communiqué les dépêches au Roi qui a paru en être fort satisfait. Sa Majesté, conservant toujours le souvenir des marques extraordinaires de valeur que le Régiment du Comte Cristophe de Dohna a données dans le combat de Sorr, a accordé encore depuis peu une nouvelle gratification à ce Régiment, en lui faisant distribuer le prêt. Elle a disposé du Gouvernement du Château de Frederichsbourg en faveur de M. de Podewils, Colonel Commandant du Régiment d'Infanterie du Feldt-Maréchal Kleist. M. de Katzler, Major Général des armées du Roi, & Commandant des

Gendarmes, a obtenu une pension sur les revenus de Munster Eiffel. La Baronne de Blaspiel, veuve du Ministre d'Etat de ce nom, & Grande Maitresse de la Maison de la Princesse Amélie, mourut en cette ville le 9 dans la cinquante-neuvième année de son âge.

GRANDE-BRETAGNE.

Nous apprenons par les lettres de Londres du 31 Mai, que lorsque le Roi est parti pour les États d'Allemagne, sa Majesté, après avoir passé la Tamise, s'est rendue à Gravesend où elle arriva le 24 de ce mois à huit heures du soir. Elle s'y embarqua le même jour sur le Yacht *la Caroline* & mit une heure après à la voile. Le 27 on fut informé que le Roi avoit été obligé le 26 par le vent contraire, de relâcher à Harwich avec tous les Yachts & les vaisseaux de guerre qui lui servoient d'escorte. On apprit le 30, que le même jour au soir sa Majesté avoit remis à la voile, & comme le vent a continué d'être favorable on ne doute pas qu'elle ne soit actuellement débarquée en Hollande. La veille du départ du Roi le Chevalier Capello, Ambassadeur de la République de Venise, eut son audience de congé de S. M. Il devoit avoir incessamment du Prince & de la Princesse de Galles, ainsi que des Princesses Amélie & Caroline. Pendant l'absence de sa Majesté le Prince & la Princesse de Galles tiendront appartement tous les Jendis au Palais de Leicester, & les Princesses Amélie & Caroline feront leur résidence au Château de Kensington. Les Seigneurs que le Roi a déclarés Régens du Royaume, sont l'Archevêque de Cantorbery, le Lord Chancelier, le Duc de Dorset, le Comte Jean Gower, les Ducs de

184. MERCURE DE FRANCE:

Devonshire, de Grafton, de Richmond, de Bedford, de Montagu, d'Argyle & de Newcastle; le Comte de Pembroke, le Comte de Sandwich, Premier Commissaire de l'Amirauté, & Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté à Aix-la-Chapelle; le Comte de Harrington, le Vicomte de Cobham, & M. Henri Pelham, Premier Commissaire de la Trésorerie. Ils ne doivent ouvrir leur Commission qu'après qu'ils auront la nouvelle de l'arrivée du Roi à Hellevoet Sluys. Sa Majesté avant son départ a créé le Baron d'Herbert de Charbury, Comte de la Grande Bretagne, & elle a accordé à M. Ibberton de Leeds le titre de Baron. Elle a nommé le Chevalier Jean Norris Amiral de la Flotte; le Chevalier Chaloner Ogle, Messieurs Stuard, Clinton & Rowley, Amiraux de l'Escadre Blanche; Messieurs Martin & de Thownshend, & les Lords Vere Beauclerc & Anson, Amiraux de l'Escadre Bleue; Messieurs Mayne & Bing, & le Chevalier Warren, Vice-Amiraux de l'Escadre Rouge; Messieurs Osborne, Smith & Lee, Vice-Amiraux de l'Escadre Blanche; le Chevalier Hawke, Vice-Amiral de l'Escadre Bleue; Messieurs Chambers & Knowles, Contre-Amiraux de l'Escadre Rouge; Messieurs Forbes & Boscawen, Contre-Amiraux de l'Escadre Blanche, & M. Watson, Contre-Amiral de l'Escadre Bleue. M. Robert Dundass, un des Lords de la Session en Ecosse, a obtenu la place de Président du Conseil de ce Royaume, vacante par la mort de M. Duncan Forbes. La charge de Secrétaire d'Etat du même Royaume a été donnée à M. André Fletcher, qui a M. Areskine pour successeur dans celle de Greffier en chef de la Cour de Justice. Le Roi a disposé du Gouvernement de l'Acadie & de celui des Forts de Plaisance & de Newfoun;

Land, en faveur de M. Watson, Commandant des vaisseaux de guerre qui ont leurs stations sur les côtes de l'Amérique Septentrionale. Il arriva la nuit du 27 au 28 un courier, par lequel le Comte de Sandwich, Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté à Aix-la-Chapelle, a envoyé la Ratification des Articles Préliminaires signée par le Roi Très-Chrétien. On a publié une Déclaration du Roi, laquelle porte que sa Majesté voulant prévenir les inconvéniens que ses Sujets pourroient souffrir, faute de bien entendre la Proclamation du 16 de ce mois concernant la cessation des actes d'hostilité, elle ordonne à tous Capitaines de navires de ne point mettre en mer sans être munis de passeports. Par la même Déclaration le Roi leur enjoint de se conformer exactement à la teneur des actes du Parlement, pour tout ce qui regarde le commerce avec le Royaume de France. Les Commissaires de l'Amirauté ont envoyé ordre au Capitaine Lloyd, Commandant du vaisseau de guerre le *Glasgow*, de faire voile pour Terre Neuve & pour l'Amérique Septentrionale, afin d'avertir les vaisseaux de guerre & les corsaires qu'il rencontrera, de cesser d'agir hostilement contre les François. Il doit faire de la part des Secrétaires d'Etat la même notification aux Gouverneurs & aux Commandans des Colonies. Les ordres pour rétablir la communication avec la France ont dû être expédiés le premier Juin, & il y a déjà dans le Port de Douvres un bâtiment prêt à mettre à la voile pour Calais. Plusieurs Passagers, auxquels on a distribué des passeports, ont du s'embarquer sur ce navire. On a reçu avis que la Proclamation du Roi pour la suspension d'armes avoit été lûe le 22 dans les places publiques à Edimbourg & à Dublin, & que les habitans n'avoient

pas fait de moindres réjouissances que ceux de cette ville à l'occasion de la signature des Articles Préliminaires. Il y a apparence que les hostilités continueront contre les vaisseaux Espagnols, jusqu'à ce que sa Majesté Catholique ait accédé aux arrangemens pris à Aix la-Chapelle. Le Prince de Czernichew, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Russie ; M. Hop, qui réside à Londres en la même qualité de la part des Etats Généraux des Provinces Unies, & M. Alt, Ministre du Roi de Suède, comme Landgrave de Hesse Cassel, se disposent à suivre le Roi à Hanover. Sa Majesté a accordé la grace & une pension de deux cent livres sterling à M. Murray, ci devant Secrétaire du Prince Edouard.

On écrit de Londres du 7 Juin qu'un courier arrivé le 2 de ce mois, rapporta que le jour précédent après-midi, le bâtiment sur lequel il étoit venu de Hollande avoit rencontré le Roi à quatre lieues de l'Isle de Gorée, & depuis on a sçu que sa Majesté étoit débarquée heureusement à Hellevoët Sluys. Aussi tôt que les Seigneurs Régens du Royaume ont été informés de cette nouvelle, ils ont ouvert leur Commission. Ils ont choisi pour leur premier Secrétaire M. Ramsden, qui aura sous lui Messieurs Potter & Newille Aldworth. Le Conseil de Régence se tiendra les Mardis & les Jendis, & tous les jours l'Archevêque de Cantorbéry recevra les Placets. Le 2 le Chevalier Capello, Ambassadeur de la République de Venise eut son audience de congé du Prince & de la Princesse de Galles, & le lendemain il fut conduit à celle de la Princesse Amélie. Le Prince de Galles se célébra le 4 à sa Maison de Campagne avec beaucoup de magnificence l'Anniversaire de la naissance du Duc de Cornouaille qui est entré dans la

Onzième année de son âge. Plusieurs personnes de distinction furent invitées à cette fête, & l'on servit le matin trois tables, chacune de cinquante couverts. L'après midi le Prince de Galles se rendit dans une gondole sur la Tamise, pour voir disputer par les bâteliers un prix de cinquante guinées qu'il avoit promis aux deux meilleurs rameurs. Cette fête fut terminée par un bal qui dura jusqu'au lendemain. Le premier, le Duc de Newcastle reçut l'Acte d'Accession de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême aux Articles Préliminaires. Le C. M. Wale, Maréchal de Camp au service d'Espagne, & chargé d'une commission de sa Majesté Catholique en cette Cour, eut une longue conférence avec le Duc de Bedford. Le Duc de Newcastle devoit partir le 18 pour se rendre auprès du Roi à Hanover. Ce Ministre a fait sçavoir aux Directeurs de la Banque, que le Roi de Prusse avoit envoyé ordre de leur payer les arrérages des sommes que la Banque, avoit prêtées à l'Empereur Charles VI, & qui ont été hypothéquées sur les revenus de la Silésie. On recommence à prendre des matelots par force, afin de rendre complets les équipages des vaisseaux de guerre qu'on doit conserver armés. Quatre de ces vaisseaux sont allés croiser au-delà du Cap de Saint Vincent, pour intercepter les navires marchands, tant François qu'Espagnols qui seront dans le cas d'être déclarés de-bonne prise. La libre communication avec la France n'a pas encore été publiée, parce que pour signer les ordres nécessaires à ce sujet, il a fallu attendre la nouvelle de l'arrivée de sa Majesté en Hollande. Cependant plusieurs navires chargés de grains ont déjà fait voile de différents Ports & ils seront suivis d'un grand nombre d'autres. Le

Gouvernement a fait équiper quelques bâtimens destinés à donner la chasse aux contrebandiers sur les côtes d'Angleterre. M. Hop, Ministre des États Généraux des Provinces-Unies, s'embarqua le 11 pour aller passer quelque tems à la Haye. Le Lord Oliphant étant mort depuis peu en Ecosse sans laisser d'enfans, son titre & ses biens passent à M. Jacques Oliphant, Négociant établi à Batavia. Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent six; celles de la Banque à cent vingt-six; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante-dix-sept, trois quarts, & les Annuités à quatre-vingt-dix-sept, trois huitièmes.

Les nouvelles de Londres du 14 nous apprennent que l'affaire concernant la prise & la détention de divers navires Prussiens a été terminée par l'Amirauté à la satisfaction du Roi de Prusse, & que l'on parle de conclure avec ce Prince un Traité de Navigation & de Commerce. Plusieurs bâtimens Anglois, dont des Corsaires François s'étoient emparés dans la Manche & dans les Mers du Nord après le terme prescrit par les Articles Préliminaires, ont été restitués par ordre du Roi de France, conformément à ce dont on est convenu dans les Conférences d'Aix-la-Chapelle. Le Gouvernement en usera de même pour ceux appartenans aux Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, & l'on s'attend qu'il renverra incessamment en France un navire qui a été enlevé par le vaisseau de guerre *le Renard* en revenant de la Martinique. La charge de ce navire consiste en sucre, en cacao, en café & en indigo, & elle est estimée près de dix mille livres sterlings. Suivant les avis reçus de la Nouvelle Angleterre, deux Corsaires de Rhode-Island y ont conduit un vaisseau Fran-

çois qui rapportoit de la mer du Sud soixante mille piéces de huit. Trois corsaires François se sont rendus maîtres de vingt bâtimens de nos Colonies Angloises & d'un navire de trois cent cinquante tonneaux, qui avoit fait voile de Portsmouth pour la Caroline Septentrionale. On a sçû par les mêmes avis que les Espagnols ont pris une frégate allant de Guinée à la Jamaïque, & sur laquelle il y avoit quatre cent Nègres. Les lettres de divers autres endroits de l'Amérique ne sont pas plus favorables. Elles marquent que les François, les Espagnols & les Indiens, continuent de faire des courses dans les Colonies Angloises, & qu'ils y ont pillé plusieurs bourgs. Aussi-tôt que les Amiraux Warren & Hawke ont été informés qu'il y avoit une suspension d'armes entre la France & la Grande Bretagne, ils ont cessé la croisiere qu'ils avoient établie dans les environs du Cap Clear, & l'on a appris qu'ils se dispoient à revenir avec les escadres qu'ils commandent. Le bâtiment de Cartel *le Roi Georges* est arrivé de Saint Malo à Plymouth avec cent vingt-cinq des matelots Anglois qui ont été faits prisonniers, & il doit remettre bientôt à la voile pour conduire en France plusieurs matelots François. Son équipage a rapporté que la plupart des corsaires de Saint Malo désarmoient, & qu'on y équipoit plusieurs navires pour la pêche de Terre Neuve. Il part chaque jour divers bâtimens Anglois pour les Ports de France, mais jusqu'à présent ils prennent des Passports, la communication libre avec ce Royaume n'étant pas encore ouverte. Les nouvelles de Lisbonne confirment que la destination du vaisseau de guerre Portugais *la Notre-Dame de Nazareth*, qui en étoit parti le 31 du mois de Janvier & qui y est revenu le 6 du mois dernier, a été d'aller

à l'Isle de Ténérife afin d'y charger quinze cent mille piaftres, reste du trésor que le vaisseau Espagnol *le Hector* y avoit débarqué à la fin de l'année 1747. On a déjà congédié les équipages de quelques vaisseaux du Roi, & ceux de deux brûlots & de trois allèges. Le Gouvernement se propose d'envoyer une grande quantité de mats & d'autres agrès de navires à la Jamaïque. Le Duc de Newcastle doit s'embarquer pour la Hollande d'où il passera à Hannover. Le Comte de Flemming, Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, se dispose à prendre la même route, ainsi que le Baron de Wasner, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, & M. de Champigny, Ministre de l'Electeur de Cologne. Il est venu de Paris un courrier, par lequel l'Abbé de Grossa Testa, Ministre du Duc de Modène, a reçu ordre d'y aller joindre ce Prince. En conséquence ce Ministre a pris congé des deux Secretaires d'Etat, & après avoir dîné chés l'Ambassadeur de la République de Venise, il est parti pour Douvres. On attend avec impatience le retour d'un autre courier, que M. Wale, Maréchal de Camp au service du Roi d'Espagne, & chargé d'une commission de sa Majesté Catholique, a dépêché à Madrid. Pendant l'absence du Baron de Wasner, M. de Sernes, son Secrétaire de Légation, aura soin des affaires de leurs Majestés Impériales. Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent six & demi; celles de la Banque à cent vingt-six; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & seize, trois quarts, & les Annuités à quatre-vingt-dix-huit.

L Es lettres d'Utrecht du 2 Juin portent que l'escadre qui a conduit le Roi de la Grande Bretagne en Hollande, ayant mouillé le premier vers les dix heures du soir à la rade de Hellevoet-Sluys, sa Majesté Britannique fut saluée d'une décharge générale de l'artillerie des remparts, & de celle de tous les vaisseaux qui étoient dans le Port. Ce Prince a passé la nuit dans le Yacht, sur lequel il a fait le trajet, & il est parti le 2 au matin à six heures pour Maaflands-Sluys. Il y est arrivé à sept heures, & il y a trouvé la Princesse de Nassau, à laquelle il a donné des démonstrations de la plus vive tendresse. Après s'être entretenu pendant une heure avec cette Princesse, le Roi de la Grande Bretagne a continué sa route, & s'étant rendu à Utrecht sur le midi, il est descendu chés M. Pouchoud son Agent en cette ville. Le Prince Stathouder, qui aussi-tôt qu'il avoit été instruit de l'arrivée de sa Majesté Britannique à Hellevoet-Sluys, étoit venu l'attendre à Utrecht, est allé sur le champ la saluer. Sa Majesté Britannique s'est remise en chemin après-midi à deux heures & demie pour se rendre à Hanover, & le soir le Prince Stathouder est retourné à la Haye.

On écrit de la Haye du 6 Juin que selon les copies qui y paroissent des Articles Préliminaires signés à Aix-la-Chapelle, les Traités de Westphalie, de Nimegue, de Ryswick, d'Utrecht, de Bade & de la Quadruple Alliance, serviront de base à la négociation; on restituera de part & d'autre toutes les conquêtes qui ont été faites depuis le commencement de la guerre, tant en Europe qu'aux Indes Orientales & Occidentales; Dunquerque conservera ses fortifications du côté de la terre en l'é-

tat où elles sont actuellement ; les Duchés de Parme , de Plaisance & de Guastalla , seront cédés à l'Infant Don Philippe , avec une clause de reversion aux présens Possesseurs , en cas que ce Prince passe au Trône des Deux Siciles , ou qu'il meure sans postérité ; le Duc de Modène sera remis en possession de tous ses États , ou il lui sera donné un dédommagement de ce qui ne pourra lui être rendu ; on restituera à la République de Gènes , sans aucune restriction , tout ce dont elle jouissoit avant la guerre ; le Roi de Sardaigne continuera de posséder le Vigevanasque , la partie du Pavésan & le Comté d'Anghera , dont il a fait l'acquisition en 1743 ; sa Majesté Britannique ayant , en qualité d'Electeur de Hanover , des sommes à répéter de la Couronne d'Espagne , le Roi Très-Christien & les Etats Généraux promettent leurs bons offices pour procurer la liquidation de ces sommes ; le Traité de l'*Assiento* pour la Traite des Nègres , signé à Madrid le 26 Mars 1713 , est confirmé , uniquement pour les années de non-jouissance ; la discussion des prétentions de l'Electeur Palatin sur le Fief de Plestein sera renvoyée au Congrès général ; l'Empereur sera reconnu par les Puissances qui ne lui avoient pas encore accordé ce titre ; les restitutions énoncées n'auront lieu qu'après que toutes les Puissances intéressées aux Articles Préliminaires y auront accédé ; il en sera de même pour les cessions faites à l'Infant Don Philippe ; on renouvellera , dans la meilleure forme qu'il sera possible , la garantie de la Pragmatique Sanction en faveur de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , & de ses descendans à perpétuité , à l'exception cependant des cessions déjà faites par cette Princesse , & de celles stipulées par les Articles Préliminaires ; le

Duché

Duché de Silésie & le Comté de Glatz seront garantis au Roi de Prusse par toutes les parties contractantes.

Les nouvelles de la Haye du 13 Juin nous apprennent qu'il est venu une députation de la part de la Province de Frise, pour annoncer au Prince Stathouder, que par une Proclamation publiée à Leuwarde le 4 de ce mois, les Etats de la Province avoient déclaré le Stathoudérat héréditaire dans les lignes masculine & feminine de la Maison de Nassau Dieft. Les Députés sont Messieurs Hobbo, Jarig de Burmania, Vegelin de Claabergen & le Baron de Grovestein. Ils furent admis le 8 & le 10 à l'audience du Prince Stathouder, & l'un d'eux est retourné à Leuwarde pour s'acquitter d'une commission de ce Prince. Les Etats Généraux ont résolu de suspendre l'exécution des placards qu'ils avoient fait publier, tant par rapport aux assurances que pour ce qui regarde l'entrée & la sortie des marchandises. Toutes choses à cet égard seront rétablies provisionnellement sur le même pied où elles étoient ci devant. Le Gouvernement a donné ses ordres pour faire cesser par mer tous les actes d'hostilité contre la France, & même on a déjà cessé d'exiger que les navires marchands fournissent le tiers de leurs équipages pour le service des vaisseaux de guerre de la République. Il a paru le 7 une Déclaration, par laquelle les Commissaires de l'Amirauté permettent de transporter des grains, tant en France que dans d'autres pays. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise ont dû reprendre le 19 leurs séances, les Lettres de Convocation ayant été expédiées pour cet effet. Le Baron de Boisselen Vander Hooge, Premier Noble de Zelande, & Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux partit le 12.

pour Aix-la-Chapelle, où l'on compte que l'ouverture du Congrès se fera peu après le retour du Comte de Saint Severin. Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, a reçu de Vienne un courrier qu'il a fait partir sur le champ pour Londres, avec des dépêches sur les arrangemens à prendre entre cette Princesse & le Roi de Sardaigne relativement aux Articles Préliminaires. Don Manuel Freire d'Andrade de Castro est arrivé à la Haye, pour y résider en qualité d'Envoyé du Roi de Portugal. Le Lord Ancram, Adjudant Général du Duc de Cumberland, a été chargé d'une commission de ce Prince auprès du Stathouder. Les Etats Généraux ont nommé M. Iddikinga, un des Députés de leur assemblée, pour aller résider au Quartier général des troupes Hollandoises en qualité de Commissaire du Gouvernement. Le Prince Stathouder a disposé de l'emploi de Major du Régiment Suisse de Budé en faveur de M. Jean-Pierre de Bermond. On assure que la République accordera le pardon à tous les déserteurs, qui retourneront joindre leurs Corps dans un tems prescrit. Une sédition, qui avoit été excitée à Leuwarde, a été entièrement apaisée, & l'on y a publié une amnistie générale pour tout ce qui s'y est passé contre l'ordre. Les Etats de la Province de Gueldres, dans une assemblée qu'ils tiendront le 9 du mois prochain, délibéreront sur un présent qu'ils se proposent de faire au Prince Stathouder, à qui le Quartier de Weluwe a donné le Comté de Cuylenbourg.

On écrit de Leuwarde du 16 que sur les représentations faites par les Députés de quelques villes, les Etats de la Province de Frise ont résolu de maintenir l'autorité de la Cour Provinciale par

rapport au libre exercice de la Justice ; de supprimer les impôts sur les grains & sur diverses autres espèces de consommation , & d'y substituer une taxe par tête ; de nommer des Commissaires pour examiner l'état des Finances ; de diminuer le nombre des charges & des emplois , & d'en réduire les émolumens ; de remédier aux abus qui se sont introduits dans les élections ; de remettre en vigueur les anciennes loix concernant l'administration des affaires publiques ; de ne conférer les dignités & les places de quelque autorité qu'à des personnes nées dans la Province , ou qui par un séjour de huit ans aient acquis le droit de naturalité ; de rétablir sur l'ancien pied la liberté du commerce des bestiaux , & de faire plusieurs changemens qui avoient été proposés en 1712. Ces Etats se sont engagés en même tems à recevoir toutes les Requêtes qui leur seront présentées , & il a été réglé que les habitans , dont les plaintes ne seroient pas écoutées favorablement , auroient la Liberté de s'adresser au Prince Stathouder.

On mande de la Haye du 21 qu'il paroît une Déclaration , laquelle porte que les droits d'entrée sur les denrées & sur les marchandises est de toutes les espèces d'impositions la plus commode , parce que c'est celle qu'on paye le plus imperceptiblement ; que de plus elle ne se leve pas seulement sur les Sujets de l'Etat , mais que les Etrangers qui font quelque séjour dans le pays supportent une partie du fardeau ; qu'enfin par la précaution que les Etats de Hollande & de Westfrise ont prise d'affermir les impositions de cette nature établies dans la Province , & d'exiger que les Fermiers payassent tous les quatre mois le tiers des sommes qu'ils sont obligés de fournir , ces Etats trouvent la facilité d'acquitter dans le tems

requis les intérêts des obligations & les autres dettes dont la Province est chargée ; qu'on ne pourroit suppléer au défaut de ces droits qu'en introduisant des taxes, dont la perception seroit beaucoup plus onéreuse aux habitans ; que d'ailleurs ils n'auroient plus l'avantage d'en partager le poids avec les Etrangers, & que ces nouvelles taxes devant se lever plus difficilement que les droits dont il s'agit, les Etats seroient souvent exposés au risque de suspendre le payement des charges publiques, & peut-être même celui des troupes ; qu'il en résulteroit de très-grands inconvéniens ; que les Rentiers, étant privés d'une partie de leurs revenus diminueroient une partie de leurs dépenses, & que le commerce en souffriroit un préjudice considérable ; que la plupart des soldats déserteroient ; qu'il pourroit même arriver que certaines circonstances ne permettant pas de remplir les magasins de la Province, elle manqueroit des munitions nécessaires pour sa défense ; que sans doute les habitans bien intentionnés sentent toute la solidité de ces réflexions, & qu'il n'y a point d'apparence qu'aucun d'eux désire qu'on change la nature des Impositions & la manière de les percevoir ; qu'il est encore moins vraisemblable qu'ils voudroient faire quelques mouvemens contre le bon ordre pour obtenir de pareil changemens, de fidèles Sujets étant obligés de ne point troubler leurs Souverains ni leurs Magistrats dans l'administration des affaires publiques, particulièrement dans ce qui regarde la direction des Finances ; que cependant, afin de prévenir tout ce qui pourroit donner atteinte à la tranquillité, le Prince Stathouder & le Conseil Committé, étant autorisés par les Etats de Hollande & Westfrise,

avertissent les habitans de la Province de ne s'opposer de fait ni de paroles, directement ni indirectement, à la perception des droits établis, sous peine d'être punis corporellement, & même d'être condamnés à mort, suivant l'exigence des cas. Par la même Déclaration, le Prince Stathouder & le Conseil Committé promettent d'apporter, au sujet des abus qui se commettent de la part des Fermiers des revenus publics, les remèdes qu'on jugera les plus convenables; & ils annoncent qu'on a déjà commencé cet important ouvrage. Don Manuel Freire d'Andrade de Castro, Envoyé du Roi de Portugal, présenta le 13 de ce mois ses Lettres de Créance au Président de l'assemblée des Etats Généraux. Le 19 le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, & le Général de Debrose qui réside à la Haye en la même qualité de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe, confererent chacun en particulier avec quelques Membres du Gouvernement. Une indisposition a obligé le Prince Stathouder de garder la chambre pendant quelques jours, mais sa santé est parfaitement rétablie, & le 19 il assista à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise qui ont repris ce jour-là leurs séances. Le 15 M. Hop, Ministre des Etats Généraux à la Cour de Londres, & qui en étoit arrivé la veille, fut admis à l'audience de ce Prince. Le Comte de Buren fut porté le même jour à l'assemblée des Etats Généraux, & il fut permis ensuite au peuple de le voir dans son appartement. Le lendemain la Princesse Caroline, en habit d'Amazone, vit les Compagnies de la Garde faire l'exercice. Le Prince Héritaire de Brandebourg-Anspach est depuis le 14 à Utrecht, & il a envoyé

le Baron de Seckendorff, Chambellan du Margrave d'Anspach, pour donner part de son arrivée au Prince Srathouder. La charge de Sénéchal du Quartier de Twende a été donnée au Comte Charles de Bentinck de Nyenhuis, Député de la Province d'Over Iffel à l'assemblée des Etats Généraux. Sa Majesté Très-Chrétienne, en considération des instances qui lui ont été faites par la République de Gènes, a fait relâcher le navire Hollandois *le Harlem* qui étoit retenu à la Spécie par ordre du Duc de Richelieu. On attend de Londres à tout moment le Duc de Newcastle. L'Amiral Anson, qui s'étoit rendu en cette ville, a fait un voyage à Bréda & à Aix-la-Chapelle, & il se prépare à retourner en Angleterre. Il y eut le 19 à Amsterdam un ouragan des plus violens qu'on y ait essuyés de mémoire d'homme. La grêle dont il fut accompagné étoit d'une grosseur extraordinaire, & la plupart des grains pesoient environ une once.

On mande de la Haye du 28 Juin que la Déclaration, par laquelle les Etats de Hollande & de Westfrise, en exposant les motifs qui les déterminoient à ne rien changer dans la maniere de percevoir les revenus publics, avoient menacé de sevir contre ceux qui s'opposeroient à la Regie des Fermiers, n'a pas produit généralement l'effet qu'on en attendoit. Dans plusieurs villes le peuple s'est assemblé tumultueusement, & même les Magistrats de Harlem, pour y rétablir le calme, ont été obligés de faire publier un Placard par lequel ils ont assuré les habitans que la Déclaration susdite n'y seroit point mise en exécution, & qu'au contraire la Régence apporteroit tous ses soins, afin que les Fermes fussent à jamais abolies.

Aussi-tôt que les Etats de Hollande & de Westfrise eurent connoissance de ce Placard, ils donnerent un Edit qui portoit qu'ils ne pouvoient considérer cette Pièce, que comme un écrit fausement imputé aux Magistrats de Haarlem, ou, si elle étoit effectivement émanée d'eux, comme un acte qui leur avoit été extorqué par la violence; que cette pièce étoit absolument contraire aux Constitutions de la République, & à l'obéissance que des Magistrats fidèles & soumis doivent à leur Souverain; que par conséquent elle étoit de nulle valeur, & que si les habitans de Haarlem se prévalant dudit placard, avoient déjà joui, ou jouissoient par la suite de quelques franchises dont les autres habitans de la Province étoient privés, les Etats sçauroient bien trouver le moyen de les faire rentrer dans l'ordre, & les contraindre de fournir les sommes par lesquelles ils doivent contribuer à la cause commune. Le Prince Stathouder, craignant les suites de la fermentation qu'a causée ce nouvel Edit, se rendit le 25 de ce mois à l'Assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, & il leur représenta que plusieurs personnes éclairées pensoient qu'on avoit des expédiens plus propres que celui des Fermes pour lever les impositions, que quelque condamnables que fussent les excès auxquels le peuple s'étoit porté en divers endroits, on remarquoit que le tumulte ne portoit point d'un principe de désobéissance, tel que seroit le dessein de se soustraire aux charges publiques, destinées pour le soutien de l'Etat, qu'il seroit à craindre, que si l'on n'avoit point égard aux remontrances de Sujets bien affectionnés, il n'en résultât des suites fâcheuses; qu'ainsi il croyoit qu'on ne pouvoit trop-tôt apporter un remède aux

dangers dont on étoit menacé , & qu'il prioit avec instance les Etats de vouloir abolir dès-à-présent les Fermes. Ce Prince ajouta qu'il exhortoit très-sérieusement les Etats , à ôter aux habitans toutes raisons légitimes de se plaindre de la maniere dont se faisoit la distribution des emplois. Les Etats de Hollande & de Westfrise , après avoir délibéré sur la premiere proposition du Prince Stathouder , ont pris le 26 la résolution de supprimer toutes les impositions afferméés.

I T A L I E.

ON écrit de Rome du 28 Mai qu'il y arriva le 17 de ce mois un courier , dépêché au Cardinal Secrétaire d'Etat par le Nonce qui réside à Cologne , avec la nouvelle que des Articles Préliminaires de Paix avoient été signés à Aix-la-Chapelle entre la France , la Grande Bretagne & les Provinces-Unies. Le Cardinal Portocarrero a reçu la confirmation de cette nouvelle par un autre courier , & sur le champ il en a fait partir un pour la porter au Roi des Deux Siciles. Sa Sainteté a établi une Congregation composée des Cardinaux Alexandre Albani , Riviéra , Passionèi & Valenti Conzaga , laquelle doit délibérer sur la formule des Bulles qu'on enverra au nouvel Evêque de Breslau. Le 19 le Cardinal Guadagni fit la cérémonie de sacrer M. de Dominis nommé à l'Evêché de Voltera. Le Cardinal Coscia s'est démis , en faveur d'un fils du Prince de Stigliano , d'une Abbaye considérable qu'il possédoit dans le Royaume de Naples.

DE LIVOURE le 29 Mai.

Nonobstant la conclusion des Préliminaires de Paix, les Corsaires Anglois continuent de croiser dans la Méditerranée, la cessation de leurs courses ne devant y avoir lieu que trois mois après la signature de ces articles. Deux de ces Corsaires ont relâché à Livourne avec cinq prises; du nombre desquelles est une Polacre portant pavillon Maltois. La charge de ce navire, consistant en grains, étoit destinée, partie pour l'Etat de Gènes, partie pour la Provence. Quelques lettres marquent qu'il a passé à la vûe de San Remo une Galiote, à bord de laquelle étoit un Officier François, chargé de dépêches adressées à l'Amiral Bing. On découvre tous les jours d'Onelle & de Savone des convois de troupes & de munitions faisant route pour Gènes, & le 18 au matin on en apperçût un de plus de trente voiles, qui selon le rapport des déserteurs transportoit pour cette destination le Régiment de Flandres, des troupes du Roi Très-Chrétien.

DE BREGLIO le 26 Mai.

Tout est tranquille, tant de notre côté que de celui des troupes combinées de France & d'Espagne. On assure que le Roi a écrit au Baron de Leutrum de ne point permettre que les troupes qu'il commande commissent aucun acte d'hostilité, & l'on ne doute point que le Maréchal Duc de Belle-Isle n'ait reçu le même ordre de Sa Majesté Très-Chrétienne. Ainsi suivant les apparences on va se borner de part & d'autre, en attendant la pacification générale, à prendre les pré-

cautions nécessaires pour éviter toute surprise. Il a été débarqué depuis peu à Villefranche des troupes Espagnoles , lesquelles conjointement avec celles de France qui s'y rassemblent , doivent passer à Gènes. Un Officier du Régiment de Sicile , des troupes du Roi , a été arrêté par un Parti Génois , en allant s'embarquer à Savone pour la Sardaigne. On écrit de Novi qu'aussi-tôt après avoir reçu la nouvelle de la signature des Préliminaires , le Comte de Nadasti a renvoyé ses équipages à Crémone.

DE GENES le 8 Juin.

ON a reçu par des lettres de Corse dattées du 30 du mois dernier , la nouvelle de la levée du siège de la Bastie. Cet événement fait d'autant plus d'honneur à M. Jean Ange Spinola , Commandant de la garnison , aux bataillons dont elle étoit composée & au zèle des habitans de la ville , qu'ils ne doivent qu'à eux-mêmes la conservation de cette Place. Avant l'arrivée des secours qu'on y a envoyés , les troupes Allemandes & Piémontoises , qui l'assiégeoient , ont été obligées de se retirer avec précipitation , & elles ont eu à peine le tems de rembarquer leur artillerie. Le Chevalier de Cumiana qui les commandoit est fort mécontent des Rebelles , ceux-ci ne s'étant occupés que du pillage. La plupart ont pris le parti de retourner dans leurs montagnes , depuis la Déclaration que le Duc de Richelieu a fait répandre parmi eux. Ce Lieutenant Général ayant appris le 4 de ce mois , que divers Régimens des troupes de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême faisoient des mouvemens pour s'avan-

cer vers nos retranchemens de Sestri di Levante ; il y envoya un renfort de deux bataillons & dix nouvelles pièces de canon de huit livres de balle. On vient d'être informé qu'un Corps d'Allemands attaque plusieurs postes sur les hauteurs de Chiavari , & que le Duc de Richelieu a marché dans le dessein de couper la retraite à ces troupes. Les Galères de la République , qui ont conduit le secours à la Bastie , ne sont pas encore de retour. Celles , sous l'escorte desquelles on a transporté des munitions à l'armée , sont rentrées le 3 dans ce Port. Le même jour , il débarqua à Gènes un détachement de trois cens hommes , venant de Monaco. Il arriva le 5 du même endroit une Tartane ayant à bord deux cens soldats. En passant à la hauteur d'Albingue , elle a rencontré un Feloucon Piémontois , qui s'est mis en devoir de la reconnoître , & contre lequel on a fait une décharge si vive de mousquéterie , que l'équipage de ce bâtiment en a été fort maltraité.

Les dernières nouvelles de Gènes portent que le détachement des troupes de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , qui avoit tenté de s'emparer de divers postes sur les hauteurs de Chiavari , n'a pas réussi dans son projet ; qu'il y a eû une action très-vive entre ce détachement & les troupes Françoises & Espagnoles ; que ces dernières commandées par le Marquis d'Ahumada , qui avoit sous ses ordres le Marquis de Moya , s'y sont comportées avec une valeur digne de cette Nation ; que les Allemands ont fait une perte assez considérable , & que de notre côté il n'y a eû que peu de soldats tués ou blessés. On ne doutoit pas que l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême n'envoyât incessamment

ordre à ses troupes de cesser tous actes d'hostilité en Italie.

DE PARME le 7.

Deux détachemens des troupes Françoises & de celles d'Espagne sortirent le 2 de ce mois de la Spécie & de Sarzane , & ayant traversé pendant la nuit les montagnes , passèrent la Magra pour se porter à Villafranca & à Feletto. Ils firent prisonnières les garnisons de ces deux postes , détruisirent tous les fours que le Feldt-Maréchal Comte de Browne y avoit fait construire , & après avoir donné aux habitans le tems de se retirer avec leurs effets , mitent le feu aux magasins établis par ce Général. Pendant cette expédition une partie de ces détachemens masqua le Fort d'Ulla afin d'en contenir la garnison , & l'Officier qui les commandoit envoya signifier aux villages voisins de préparer des étapes & des logemens pour un Corps de trois mille hommes. Ces deux détachemens s'en retournerent ensuite la bayonette au bout du fusil , sans avoir fait d'autre perte que celle d'un soldat. Le 4, l'avant-garde de l'armée de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême s'avança de Cento Croci à Varese sous les ordres du Comte de Königseg. Les François & les Espagnols ayant fait replier à son approche leurs postes avancés , elle entra dans Varese , & le Comte de Königseg poussa un détachement à San Pietro di Vara. Peu après , le Feldt-Maréchal Comte de Browne se rendit à Varese avec toute l'armée , y établit son Quartier Général , & fit publier une défense sous de rigoureuses peines d'insulter les

terres & les maisons qui étoient habitées. Les Allemands ont commencé à évacuer le château de cette ville, d'où ils ont fait conduire à Mantoue quatre mortiers & dix pièces de canon. Ils doivent faire partir incessamment leurs munitions & le reste de leur artillerie. La mortalité cause beaucoup de ravage parmi leurs troupes.

DE NICE le 22.

LE Maréchal Duc de Belle-Isle étant arrivé à Nice le 28 du mois dernier, & ayant fait toutes ses dispositions pour attaquer au plutôt l'armée Piémontoise, le Baron de Leutrum, sur l'avis de ce qui se passoit, écrivit le 8 de ce mois à ce Général, que le Roi de Sardaigne avoit envoyé ordre au Ministre qui résidoit de sa part à Aix-la-Chapelle d'accéder aux Préliminaires. Il prioit en même tems le Maréchal Duc de Belle-Isle de suspendre les hostilités qu'il voyoit qu'en étoit prêt à commencer. Comme les troupes Françaises ne sont qu'auxiliaires d'Espagne, le Maréchal Duc de Belle-Isle voulut conférer avec le Marquis de la Mina sur la réponse à faire au Général Piémontois, qui sans l'attendre récrivit que le Roi son Maître avoit terminé l'affaire de son accession. On convint en conséquence, que nos troupes occuperoient les postes où elles étoient en deçà de la Roya, lesquels demeureroient *in statu quo*, & qu'il en feroit de même des Piémontoises de l'autre côté de cette riviere, sans que les unes ni les autres pussent la passer. Le Maréchal Duc de Belle-Isle, depuis son arrivée, n'avoit point cessé d'envoyer des troupes au Duc de Richelieu, qui marquoit que le Comte de Browne continuoit de

marcher à lui avec toutes ses forces. Le Régiment de Blaïois alloit sortir du Port de Monaco pour la troisième fois, ayant été obligé d'y rentrer par les vents contraires & par la rencontre des vaisseaux Anglois, lorsqu'on eut nouvelle que le 12 le Duc de Richelieu & le Comte de Browne étoient convenus d'envoyer réciproquement un Officier, pour régler les arrangemens concernant la cessation des hostilités. Ces arrangemens n'étant pas encore pris le 13, les Espagnols qui se voyoient trop resserrés par quelques postes des Allemands, les attaquèrent, tuèrent ou blessèrent environ quatre cens hommes, & firent cent cinquante prisonniers. Enfin l'Armistice fut publié le 15 à la tête des armées du Duc de Richelieu & du Général Comte de Browne, & depuis du côté de Gènes, il regne la même tranquillité dont on jouit de ce côté-ci. La liberté du commerce vient d'être aussi, publiée en Provence & en Dauphiné, ainsi que dans le Piémont & dans les autres Etats du Roi de Sardaigne, entre les Sujets du Roi & ceux de ce Prince.



1692, & de Dame Catherine le Breton, Dame d'Heffort & de S. Laurent de Brevedent en Caux, & il avoit été marié le 28 Octobre 1717 avec Dame Catherine Magdeleine Thérèse Carrel, de laquelle il laisse, entre autres enfans, le Comte de Houdetot, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry, dont le mariage avec Dame Elizabeth Sophie Françoisse de Lalive est rapporté dans le Mercure du mois de Mars dernier, fol. 202. Voyez pour la Généalogie de cette Maison, l'une des plus anciennes de Normandie, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome 8. fol. 16.

Le 8, Dame GENEVIÈVE *Gruyn*, veuve de Charles Louis Joseph de la Vieuville, Comte de Vienne, Marquis de S. Chamond, premier Baron du Lyonnais, Brigadier des armées du Roi, avec lequel elle avoit été mariée le premier Février 1724, mourut dans la 43. année de son âge, étant née le 9 Juin 1703, laissant, entre autres enfans, de son mariage Dame Catherine Charlotte Louise de la Vieuville de S. Chamond, dont le mariage avec le Marquis de Custine, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom & Brigadier des armées du Roi, est annoncé dans le Mercure de Décembre 1747, vol. 2. fol. 193. Elle étoit fille de Pierre Gruyn, Conseiller d'Etat & Garde du Trésor Royal, mort le 26 Février 1722, & de Dame Catherine Nicole Benoise, & petite-fille de Pierre Gruyn, Secrétaire du Roi, Receveur Général des Finances à Lyon, mort le 16 Août 1680, & de Dame Anne Doublet

Le 11 Georges *Gougenot*, Seigneur de Croissy & de l'Isle, Secrétaire du Roi depuis 1724, Tuteur onéraire de S. A. S. M. le Prince de Condé, mourut à Paris.

Le 14, Dame Bonne Judith de Lopriac de Coetmadenc, femme de Louis Hubert de Champagne de Villaines, dit le Comte de Champagne, avec lequel elle avoit été mariée le 27 Novembre 1737, mourut à Paris. Elle étoit fille de Guy Marie de Lopriac, Comte de Donges, Marquis de Coetmadenc, Maréchal de Camp, & de Dame Marie Louise de Roye de la Rochefoucault de Blanzac, mariés en 1718. Elle étoit sœur de Guy Louis de Lopriac, Marquis de Donges, Colonel du Régiment de Soissonnois, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Septembre 1747. Pour la Maison de Champagne, voyez le volume 9 de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, fol. 128.

Le 16, Jean Philippes d'Orléans, Grand d'Espagne de la première Classe, Grand-Prieur de France, Général des Galères, & Abbé d'Hautvilliers, Diocèse de Rheims, mourut à Paris dans la 46 année de son âge; il étoit fils naturel de feu M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, & de feu Louise Victoire Marie Magdeleine le Bel de la Boiffiere, Comtesse d'Argenton, morte le 4 Mars dernier. Il avoit été légitimé par Lettres données à Versailles au mois de Juillet 1706, registrées en la Chambre des Comptes le 18 Septembre suivant, & au Parlement le 27 du même mois; il prêta serment pour la Charge de Général des Galères le 29 Août 1716, fit ses vœux de Religion à Malte le 26 Septembre 1719, y fut installé Grand-Prieur de France le 28 du même mois, & prêta serment en cette qualité entre les mains du Roi à Paris le 11 Février 1720, & fut fait Grand d'Espagne le 28 Février 1723.

Le 20, Messire Gilles Bernard Raguet, Abbé de l'Abbaye de l'Aumône ou le petit Citéaux, O. de C. Diocèse de Blois, & depuis 1722 Prieur

d'Argenteuil, mourut à Paris âgé de 81 ans. Il étoit de Namur, & avoit été du nombre des personnes employées à l'instruction du Roi sous les ordres de feu M. le Cardinal de Fleury, & il avoit en cette qualité une pension de 2000 livres.

Le 23, Mre François Henri *de la Briffe*, Vicairé Général de l'Evêché de Dijon & Abbé Commendataire de l'Abbaye de Notre-Dame d'Obazine, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges, près de Brives depuis 1731, mourut à Dijon dans la 39^e année de son âge; il étoit fils de Pierre Arnaud de la Briffe, Marquis de Ferriere, Conseiller d'Etat ordinaire & avant Maître des Requêtes & Intendant de Justice à Dijon, mort le 7 Avril 1740, & de Dame Françoisse Marguerite Brunet de Ranaty, morte le 12 Mai 1747, & il avoit pour frere aîné Louis Arnaud de la Briffe, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi & Intendant de Justice à Caën depuis 1740, marié depuis le 8 Août 1736 avec Dame Magdeleine Thoynard, sœur de M. Thoynard de Jouy, aussi Maître des Requêtes, de laquelle il a des enfans.

Le 30, Mre Jean Louis *du Bouschet de Sourches*, Evêque de Dol, Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Martin de Troarn, Docteur de Sorbonne, ci devant Aumônier du Roi, mourut dans son Diocèse, âgé d'environ 77 ans; il avoit été nommé à l'Abbaye de Troarn en 1690 après Jacques du Bouschet de Sourches, son oncle, & fut nommé à l'Evêché de Dol en Bretagne le 12 Janvier 1715, & sacré le 12 Juillet 1716. Il étoit fils de Louis-François du Bouschet, Marquis de Sourches, Prévôt de l'Hôtel du Roi & Grand-Prévôt de France, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Provinces du Mayne, Perche & Comté de Laval, & Colonel d'un Régiment d'In-

Tantetie, mort le 4 Mars 1716, & de Dame Geneviève de Chambes, Comtesse de Montforeau, & petit-fils de Jean du Bouschet, Marquis de Sourches au Mayne, dont il obtint l'érection en Marquisat par Lettres du mois de Décembre 1652, depuis Conseiller d'Etat & Privé, Prévôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prévôt de France, reçut Chevalier de l'Ordre du S. Esprit à la promotion du 31 Décembre 1661, mort le premier Février 1677, & de Dame Marie Nevelet, morte le 30 Décembre 1662. Feu M. l'Evêque de Dol avoit pour frere aîné Louis du Bouschet, Marquis de Sourches & du Bellay, dit le Comte de Montforeau, Lieutenant Général des armées du Roi, Prévôt de l'Hôtel du Roi & Grand-Prévôt de France, mort la nuit du 5 au 6 Mai 1746, à l'occasion duquel nous avons parlé de cette Maison, l'une des plus considérables de la Province du Mayne, dans le Mercure de Mai 1746, &c.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST contradictoire de la Cour des Aides du 27 Mars 1748, confirmatif d'une Sentence de la Jurisdiction des Traités d'Amiens, du 10 Mars 1747, par laquelle le nommé Charles Miné, Négociant a été débouté de sa demande tendante à ce que le Visiteur au Bureau de la Douane de ladite ville, fût condamné à lui payer la valeur d'un ballot de marchandises qui s'est trouvé égaré dans ledit Bureau.

Nota. Cet Arrêt juge conséquemment que le Fermier, intervenu dans l'instance d'appel, ainsi

12 MERCURE DE FRANCE

que les Commis des Bureaux des Fermes , ne sont point responsables des ballots qui se trouvent égarés dans lesdits Bureaux.

AUTRE de la Cour des Monnoyes du 4 Mai , servant de reglement pour les ouvrages de Coustellerie en or & en argent.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi du 7 qui casse une Sentence des Officiers du Grenier de Dieppe , pour avoir fait main-levée d'environ un minot de sel de franchise , trouvé dans la maison du nommé René Prevost , matelot , habitant de ladite ville , au-delà de la quantité nécessaire pour sa provision , sous prétexte que l'amas du sel de franchise n'est point défendu ; confisque le sel & condamne ledit Prevost en deux cent livres d'amende & aux dépens , quoique le sel eût été levé au magasin de franchise sous le nom de fils dudit Prevost habitant privilégié demeurant avec son pere , lequel n'avoit point encore acquis le droit de bourgeoisie.

Il a été rendu un Arrêt notable au Parlement de Paris , toutes les Chambres assemblées , le 14 Mai 1748 , entre M. Billard de Lorriere , Conseiller au Grand Conseil , & Madame son épouse , d'une part ; M. de Bercy , Maître des Requêtes & M. de la Leu , Notaire au Châtelet , d'autre part , dont voici l'espece. M. & Madame de Lorriere avoient rendu plainte au Châtelet en faux principal contre la copie collationnée d'un Acte de 1605 , que M. de la Leu , Notaire leur avoit délivrée , & en prévarication dans les fonctions dudit M. de la Leu. Le Lieutenant Criminel au Châtelet ayant ordonné que les Parties se pourvoiroient au Parlement , at-

rendu que l'affaire regardoit M. de Bercy, M. & Madame de Lorriere se sont crû autorisés par cette Ordonnance de comprendre M. de Bercy dans une nouvelle plainte qu'ils ont rendue au Parlement, qui par un premier Arrêt a renvoyé les parties à l'Audience toutes les Chambres, assemblées, parce que M. de Bercy, en qualité de Maître des Requêtes, ne pouvoit être jugé que toutes les Chambres assemblées; les Parties ont plaidé pendant cinq audiences, & par l'Arrêt dudit jour 14 Mai, rendu sur les conclusions de M. Joly de Fleury, Avocat Général, M. & Madame de Lorriere ont été déclarés non recevables dans leurs plaintes; il a été ordonné que les mémoires imprimés dans cette cause pour M. & Madame de Lorriere seront supprimés comme injurieux, & que procès-verbal de la radiation d'iceux sera dressé au Greffe de la Cour, l'Arrêt fait itératives défenses à M. & Mad. de Lorriere de composer & distribuer à l'avenir de pareils mémoires; ils sont condamnés en 4000 livres de dommages & intérêts envers M. de Bercy, & en 1000 livres envers M. de la Leu, Notaire, lesdites deux sommes applicables aux pauvres, du consentement de M. de Bercy & dudit M. de la Leu, & il est permis à M. de Bercy & audit M. de la Leu de faire imprimer & afficher ledit Arrêt, ce qui a été exécuté.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi du 4 Juin, qui ordonne que les droits qui auront été percus sur la Cire tuée de l'étranger pour être blanchie & renvoyée blanche à l'étranger, seront restitués.

ORDONNANCE du Roi du 12, concernant la distribution du Tabac de cantine aux troupes.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le second volume du *Mercur de France* du mois de Juin 1748. A Paris le dixième Juillet 1748.

BONAMY.

T A B L E.

P I E R R E S FUGITIVES en Vers & en Prose, Essai sur <i>l'Anlaum</i> , qui ser voit au Théâtre des anciens ,	3
Epigramme ,	32
Lettre sur les Coquillages ,	33
Vers à M. de M * * ,	41
Reflexions ,	44
Ode sur les dégoûts du Barreau ;	55
Lettre sur les Coquillages fossiles ,	60
Epître à M. Prieur ,	68
Lettre à un Docteur en Théologie ,	70
Epître à M. le Thuillier , Docteur en Médecine ,	75
Discours prononcé à Reims ,	77
Ode tirée du Pseaume XXIV.	89
Lettre sur les avantages que l'on peut retirer d'un nouveau Poissillé général du Royaume ,	92
Vers au sujet de ceux de M. de Fontenelle sur la vieillesse ,	97
Lettre sur le nouveau Calendrier historique de l'Eglise de Paris ,	98

<i>Arts Poetica Horatii fragmentum</i> , & la Traduc- tion,	102
Compliment de M. de la Soriniere à Mac, Des- forges-Maillard,	110
Séance publique de la Société Littéraire d'Ar- ras,	111
Extrait de la Dissertation de M. le Baron de Zur- lauben, qui a remporté le Prix proposé par l'Académie Royale des Inscriptions Belles-Let- tres en 1748, *	112
Enigmes & Logoglyphes,	135
Nouvelles Littéraires, des Beaux Arts, &c.	136
Estampes nouvelles,	162
Atlas de poche en 24 Cartes nouvelles,	163
Spectacles,	165
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	167
Nouvelles Etrangères, Suede,	171
Dantzic,	174
Stockholm,	175
Allemagne,	176
Grande Bretagne,	183
Provinces Unies,	191
Italie,	200
De Livourne,	201
De Breglio,	<i>ibid.</i>
De Gènes,	202
De Parme,	204
De Nice,	205
Morts,	207
Arrêts notables;	211

De l'Imprimerie de J. BULLOT,

17

21

